@

Georges MASPERO

LA CHINE

à partir de :

LA CHINE

par Georges MASPERO (1872-1942)

Ouvrage couronné par l'Académie française, prix Marcelin-Guérin.
Préface d'André Duboscq
Librairie Delagrave, Paris, 1925. Deux tomes, XX+310 et 260 pages.
Première édition 1918.

Édition en format texte par
Pierre Palpant

www.chineancienne.fr
mars 2013

TABLE DES MATIÈRES

Préface

I. Le pays et ses habitants. — II. L'histoire. — III. La constitution politique et sociale. — IV. Les relations de la Chine avec l'Occident jusqu'à la « guerre de l'opium ». — V. L'époque des traités. — VI. La réaction contre les traités. — VII. La guerre avec la France. — VIII. La guerre avec le Japon. — IX. La curée et les Cent jours. — X. La réaction et la guerre des Boxeurs. — XI. La guerre russo-japonaise. — XII. Le mouvement révolutionnaire. — XIII. La République. — XIV. La guerre européenne et la Chine. — XV. Le conflit entre le Nord et le Sud. — XVI. La conférence de Washington. — XVII. La lutte des généraux.

I. Le pays et ses habitants.

Pas d'unité géographique. — La Chine proprement dite : Chine du Nord, Chine du Sud, Chine coloniale. — Les pays vassaux : Tibet, Mongolie, Mandchourie, Corée, Sinkiang. — Difficultés d'accès et de communications. — La « route de la soie ». Les voies intérieures. — Pas d'unité ethnique. — Multiplicité de types chinois. Les populations non chinoises. — Variété de langues. Unité d'écriture. — Diversité et richesse des produits du sol. — Unité de civilisation.

II. L'histoire.

Pas d'unité historique. — Vingt-trois premiers siècles. Luttes pour l'hégémonie entre les principautés fédérées sous la suzeraineté de l'empereur. — Constitution de l'unité territoriale par Ts'in Che Houang-ti, puis par les Han du IIIe siècle avant J.-C. au IIIe siècle A. D. — Scission territoriale : Les trois royaumes, IIIe siècle A. D. — Les Ts'in incapables de maintenir l'unité territoriale qu'ils ont un moment rétablie (IIIe siècle). — La Chine divisée à nouveau et dominée en partie par des étrangers (Huns, Tongouses, Tibétain, etc. (IIIe et IVe siècle). — L'unité rétablie par les Souei et les T'ang du VIIe siècle au début du Xe siècle. — Nouvelle scission : l'époque des Cinq Dynasties (Xe siècle). — Les Song. Unité pendant cent cinquante ans (Xe au XIIe siècle), puis la Chine une fois de plus divisée : Kin (Tongouses) au nord, Song au sud. — La domination étrangère : Les Mongols (Yuan) (XIIIe et XIVe siècle). — L'unité rétablie, mais mal sauvegardée par les Ming (XIVe à XVIIe siècle). — Nouvelle domination étrangère. Les Mandchous (Ts'ing) (XVIIe à fin du XIXe siècle).

III. La constitution politique et sociale.

Pas d'unité politique ni sociale. — La Chine, fédération démocratique sous un empereur autocrate, mais non absolu. — L'unité politique instaurée par Ts'in Che Houang-ti disparaît avec lui. — Les Han substituent la fédération administrative à la fédération féodale. — Suppression de la noblesse territoriale héréditaire. — Confucius et la civilisation chinoise. L'édifice gouvernemental repose sur l'observation des devoirs imposés par la piété filiale. — La famille, communauté sociale et religieuse. — Le culte des ancêtres et le respect du passé. — Particularisme des éléments constitutifs de la fédération chinoise. Ses tendances à l'anarchie. — Le harem et les eunuques agents principaux de l'anarchie. — Les lettrés et leur recrutement. Par la suppression des idées novatrices, ils ont définitivement tourné l'esprit chinois vers le culte exclusif du passé et de la tradition. — Défauts du fonctionnarisme chinois. — Le peuple chinois.

Routine et superstitions ; Lao-tseu et le Bouddha. — Manque d'esprit public et de patriotisme. — Révoltes populaires et sociétés secrètes. — L'empereur et le « mandat céleste ». — Manque d'unité et de continuité dans la politique du gouvernement impérial. — Ni budget ni armée.

IV. Les relations de la Chine avec l'Occident jusqu'à la « guerre de l'opium ».

L'Iran, étape du commerce par caravanes entre la Chine et l'Europe. — Les souverains qui y ont régné n'ont cessé, pour conserver le monopole de la vente des soies chinoises, d'intercepter les communications entre l'Occident et l'Extrême-Orient. —Les Arabes accaparent le commerce étranger à Canton, seul port de l'empire du Milieu où il soit autorisé. — Grâce aux Mongols, des communications directes s'établissent entre la Chine et l'Europe. — Les missions d'Innocent IV et les ambassades de saint Louis. — Le christianisme en Chine. Les Nestoriens. Jean de Monte Corvino. — Les récits de voyage de Marco Polo. — Tamerlan interrompt à nouveau les relations entre l'Occident et l'Extrême-Orient. — La découverte des routes maritimes. — Les Portugais en Chine (1514). — Leurs revers (1545-1549). — Leur installation à Macao (1557). — Les Espagnols à Amoy. — Les Hollandais aux Pescadores et à Formose (1622-1662). — Apparition des Anglais (1634). Fondation de la *United Company of Merchants trading to the East Indies* (1702). — Institution des Ko-hong. — Ambassades infructueuses de lord Macartney (1792-1793) et lord Amherst (1816). — Disparition de la *United Company of Merchants trading to the East Indies* (1834). — Les Russes sur l'Amour. — Traité de Nertchinsk (12 août 1689) et de Kiakhta (21 octobre (1792). — Insuccès des missions Golovkine (1805-1806) et Timkovski (1820-1822). — L'œuvre de la France en Chine : propagande scientifique et religieuse. Les jésuites, appréciés « en tant que très utiles dans les mathématiques », font prospérer le catholicisme. — Leurs efforts anéantis par la bulle de Benoît XIV (11 juillet 1742). — La religion chrétienne proscrite.

V. L'époque des traités.

La décadence des Ts'ing (mandchous) sous K'ia-King (1796-1820) et Tao-Kouang (1821-1850). — Les rivalités des étrangers. — Le privilège de la *United Company of Merchants trading to the East Indies* ayant pris fin (1834), le gouvernement anglais assume directement la protection de ses nationaux en Extrême-Orient. — Échec de l'ambassade de Lord Napier (1834). — Les Anglais importateurs de l'opium en Chine. Le gouvernement chinois veut mettre un terme à l'introduction de cette drogue. La « guerre de l'opium » (1840-1842). — Traité de Nankin (18 août 1842). Ouverture de cinq ports au commerce des étrangers avec droit pour eux d'y établir des consuls. — Traité américain de Wanghia (3 juillet 1844). — Traité français de Whampoa (24 octobre 1844). M. de Lagrené obtient pour les Français le libre exercice de leur culte. Édit de tolérance du 20 février 1846. — L'expédition franco-anglaise de 1858 et les traités de T'ien-tsin (26 et 27 juin). Ouverture de nouveaux ports. — Les forts de Takou tirent sur les envoyés des gouvernements anglais et français venus pour la ratification des traités (24-25 juin 1859). Nouveaux édits de persécution (6 décembre). Seconde expédition franco-anglaise (1860). Les conventions de Pékin (21-25 octobre 1860). — La reprise de l'activité russe en Sibérie orientale (1847). Traités d'Aïgoun (16 mai 1858), de T'ien-tsin (1-13 juin 1858) et de Pékin (2-14 novembre 1860). — Les ministres de France, d'Angleterre et de Russie installés à Pékin (mars-juillet 1861). — Le fleuve Bleu ouvert au commerce et à la navigation étrangère. — Traité allemand de T'ien-tsin (2 septembre

1861). — Traités portugais (13 août 1862), danois (13 juillet 1863), hollandais (6 octobre 1863) et espagnol (10 octobre 1864) de T'ien-tsin. — La révolte des T'ai-p'ing (1851) : Chinois contre Mandchous. Mort de Hien-fong (1851-1861) et avènement de T'ong-tche. Constitution à Chang-hai de l'« Armée toujours victorieuse » (1862). Gordon et Li-Hong-tchang. — Prise de Nankin et fin de la révolte (juillet 1864). — Les troupes franco-anglaises évacuent la Chine (juillet 1865). — Création du Service des Douanes Impériales Maritimes Chinoises.

VI. La réaction contre les traités.

Disgrâce du prince Kong et son rappel (1865). — Protestations contre le choix de professeurs étrangers (1867). — Difficultés causées par les missionnaires. Agressions contre les chrétientés. — Échec de l'expédition française en Corée (1866). — Convention anglaise de 1869 et la question des consuls chinois dans les possessions britanniques (1870). — Excitations officielles contre les étrangers. — La mission chinoise de l'Américain Anson Burlingame. — Pamphlets contre les étrangers. — Massacre de T'ien-tsin (21 juin 1870). — Le Mémorandum (février 1871). — La France protectrice des Missions. Réponse du chargé d'affaires de France (14 novembre 1871). — Le mariage et la majorité de T'ong-tche (1872). L'audience impériale (29 juin 1873). — Mouvement xénophobe à Chang-hai (mai 1874). — L'émigration chinoise, le « Traité des Jaunes » et l'enquête chinoise à Cuba (1873-1874). — Mort de T'ong-tche (12 janvier 1875). Avènement de Kouang-siu (26 janvier 1875). — La recherche des voies terrestres. Les Anglais en Birmanie et les voies de pénétration au Yun-nan. L'affaire Margary (1875). — Les Russes dans l'Ili. Les voies de pénétration au Turkestan chinois. L'occupation de l'Ili (4 juillet 1871). — L'affaire de Kouldja et le traité de Saint-Pétersbourg (12, 24 février 1881).

VII. La guerre avec la France.

La France en Cochinchine. — Le traité de Versailles (28 novembre 1787). — Occupation de la Basse-Cochinchine (1859, 1861, 1867). — Protectorat du Cambodge (1863). — Exploration des routes du Yun-nan : Mékong et fleuve Rouge. — Francis Garnier au Tonkin (1873). — Traité de Saïgon (15 mars 1874). — Réponse dilatoire à la demande de la France d'ouverture d'un port au Yun-nan. — Démarches des puissances pour contrecarrer l'action de la France au Tonkin. — La Chine refuse de reconnaître le traité de Saïgon (24 septembre 1881). — Les relations de la Chine et de l'Annam. — M. Bourée négocie avec la Chine. Il est désavoué (février 1883). — Démarche du gouvernement chinois auprès de la cour de Hué. — Les Pavillons Noirs au Tonkin. Mort du commandant Rivière (19 mai 1S83). — Lo Traité de Hué (25 août 1883). — Disgrâce du prince Kong et triomphe du parti de la guerre (8 avril 1884). — Occupation militaire du Tonkin. Traité de Hué (6 juin 1884). — La convention Fournier (11 mai 1884). —Affaire de Bac-lé (23 juin 1334). — Ultimatum à la Chine (12 juillet 1884). — Guerre avec la Chine (5 août 1884). — L'amiral Courbet. Traité de T'ien-tsin (9 juin 1885). — Traité Cogordan (avril 1886) et convention Constans (avril 1887). — L'Allemagne, l'Italie, la Belgique et le protectorat français des missions (1883, 1890). — Les audiences et le « Pavillon des Tributaires ». La Chine venge l'humiliation des traités (1891-1893).

VIII. La guerre avec le Japon.

Le Japon. — Unité ethnique. — Continuité de la dynastie impériale. — Le souverain règne, mais ne gouverne pas. Maires du palais tout-puissants.

— Le coup d'État de 645 et la civilisation chinoise au Japon. — La noblesse féodale. — Caste militaire fortement organisée, force prépondérante de l'empire. — Luttes constantes entre les princes féodaux, exerçant les qualités guerrières et administratives de la race. — Nobunaga, Hideyoshi et Iyeyasu rétablissent l'autorité du gouvernement central et assurent au Japon une paix de deux cent cinquante ans. — L'accès de l'empire défendu aux étrangers et l'expatriation interdite à ses nationaux (1636). — Comparaison entre l'organisation politique et sociale de la Chine et du Japon. — L'ultimatum américain au Japon et le traité de Kanagawa (31 mars 1854). — Les traités avec les étrangers. — La révolution et l'avènement de Mutsu-hito (1867). La politique d'assimilation à la civilisation occidentale. — Le Japon cherche en Corée un champ de bataille où il puisse manifester sa force. — Les relations de la Chine et du Japon avec la Corée. — La Corée et les puissances européennes. — Le Japon signe avec la Chine un traité de commerce à T'ien-tsin (13 septembre 1871). — L'incident des îles Liéou-Kieou (1874). — Traité du 31 octobre 1874. — Guerre de Satsuma (1877). Lutte d'influence en Corée (1881 à 1894). — La déposition du roi de Corée et l'ultimatum à la Chine (23-27 juillet 1894). — La guerre sino-japonaise et le traité de Simonoseki (17 avril 1895). — L'intervention des puissances et la rétrocession de Leao-tong. — Création de la Banque russo-chinoise (10 décembre 1895).

IX. La curée et les Cent jours.

La curée. — La Russie obtient l'autorisation de prolonger son chemin de fer sur le territoire chinois (traité de Saint-Pétersbourg, mai 1896). — Les Allemands à Kiao-tcheou (14 novembre 1897). Le Chine s'engage envers la France à ne céder ni aliéner l'île de Hai-nan à aucune puissance étrangère (Déclaration du 15 mars 1897). — Les Russes à Port-Arthur et Ta-lien-wan (15-27 mars 1898). — Ils se font céder par la Chine les territoires de Leao-tong rétrocédés par le Japon (7-19 mai). — L'Angleterre à Wei-hai Wei (2 avril 1898). —La France et les provinces limitrophes du Tonkin. — Elle obtient la cession à bail de Kouang-tcheou Wan.

Les Cent jours. Mort du prince Kong (2 mai 1898). — Kouang-siu et K'ang Yeou-wei (16 juin 1898). — Les réformes. Elles ne comportent aucune modification au régime politique de l'empire et ne font aucune allusion au régime parlementaire. Elles ne rencontrent qu'opposition presque unanime dans les sphères dirigeantes et qu'indifférence dans le peuple. — Kouang-siu s'adresse à Yuan Che-k'ai pour les faire triompher. — Yuan Che-k'ai l'abandonne. — Ts'eu-hi reprend la direction du pouvoir et contraint l'empereur à signer sa propre déchéance (20 septembre 1898).

X. La réaction et la guerre des Boxeurs.

Abdication de Kouang-siu (24 janvier 1900). — Ts'eu-hi et le mouvement réactionnaire. — L'accord russo-anglais (avril 1899). — La France à Chang-hai. — La déclaration de la politique de la « porte ouverte » (6 septembre 1899). L'Italie demande la cession à bail de la baie de San-men (28 février 1899). — La secte des Boxeurs. — Leurs proclamations xénophobes. Yuan Che-k'ai les chasse du Chan-tong (octobre 1899). — Leur propagande dans le Tche-li et en Mandchourie. — Elle est favorisée par la cour. — Protestations des légations (27 janvier 1900). — Des placards annoncent le massacre des étrangers (20 mai). — Premiers actes hostiles des Boxeurs à Pékin (29 mai). — Arrivée des gardes européennes dans la capitale (31 mai). — Jong-lou chargé d'organiser les Boxeurs (31 mai), que le conseil impérial décide de laisser agir (4 juin). — Assassinat

du chancelier de la légation du Japon (11 juin). — Commencement du massacre des chrétiens (13 juin). — La colonne internationale de l'amiral Seymour (16-26 juin). Occupation des forts de Ta-Kou (17 juin). — L'état de guerre est signifié par le gouvernement chinois aux ministres à Pékin (19 juin). — Assassinat du ministre d'Allemagne, M. Von Ketteler. — Manifeste de l'impératrice douairière à ses sujets (21 juin). — Le Sud reste calme. — Prise de T'ien-tsin (4 juillet). — Marche sur Pékin et délivrance des légations (14 août). — L'expédition internationale de secours sous le commandement du feld maréchal comte de Waldersee (10 août). — Li Hong-tchang et les négociations de paix (26 octobre-27 décembre).— La répression, les excuses, les compensations, et les indemnités. — Les troupes étrangères évacuent Pékin (17 septembre 1901) et le Tche-li (22 septembre). — L'impératrice douairière et l'empereur rentrent à Pékin (7 janvier 1902).

XI. La guerre russo-japonaise.

L'action russe en Mandchourie. — L'alliance anglo-japonaise (30 janvier 1902). — L'accord franco-russe (19 mars 1902). — La convention russo-chinoise (8 avril 1902). — Les Russes évacuent la partie sud-ouest de la province de Moukden (8 octobre 1902). — Les conditions qu'ils mettent à l'évacuation du reste de la Mandchourie. — Exaspération de l'opinion japonaise. — L'action du Japon en Corée. — Négociations laborieuses entre la Russie et le Japon. — La Russie ajourne l'évacuation de la Mandchourie (octobre 1903). Elle réoccupe Moukden (29 octobre). — L'Angleterre au Tibet et la crainte de l'influence russe. — Concessions russes aux Japonais. — Agression japonaise de Che-mul-po (6 février 1904). — La guerre russo-japonaise. — Le traité de Portsmouth (5 septembre 1905). — Rapprochement de la Russie et du Japon sous l'influence de la France et de l'Angleterre unies par l'Entente cordiale (juin-juillet 1907). — Le règlement des rivalités anglo-russes en Asie par les Conventions du 31 août 1907. La proposition Taft. — Convention russo-japonaise (4 juillet 1910). — Traité anglo-japonais (13 juillet). — Annexion de la Corée au Japon (22 août 1910).

XII. Le mouvement révolutionnaire.

Le personnel politique et administratif de l'empire au lendemain de la guerre des Boxeurs. — Reprise du programme des réformes des Cent jours. — Le Japon choisi comme éducateur. — La campagne de Leang K'i-tch'ao contre la dynastie mandchoue. — Fondation à Chang-hai d'une « Association patriotique d'études » (1902).— Prohibition des ouvrages de Leang K'i-tch'ao. — Le mouvement réformiste devient antidynastique. — Affaire du journal *Sou-po* à Chang-hai (juillet 1903-mai 1904). — Sun Yat-sen et son manifeste. — Il fonde l'association dite « Kouo-ming Tang ».— Le mouvement devient nettement révolutionnaire. — L'attentat du 15 octobre 1905. — Le « Parti gouvernemental ». — Suppression de l'antique système des examens (2 septembre 1905). — Envoi à l'étranger de commissaires impériaux chargés d'y étudier les systèmes d'administration (15 octobre 1905). — À leur retour (juin 1906) une commission est chargée d'examiner leurs rapports (27 août 1906). — Décret du 1er septembre annonçant l'établissement d'un gouvernement constitutionnel. — La commission des réformes administratives (2 septembre) propose l'ajournement des réformes jusqu'à ce que le pays ait reçu une Constitution. — Le « Parti conservateur » met en échec le « Parti Gouvernemental » (janvier 1907). — Le discours de Sun Yat-sen (janvier 1907). Il adresse une proclamation au général Tsai-ngo, chef des troupes révolutionnaires. — L'insurrection éclate dans six provinces (fin de mai

1907). — Ts'eu-hi appelle Yuan Che-k'ai au pouvoir (20 septembre 1907). — La Cour de contrôle constitutionnel. — Les conseils provinciaux (19 octobre). — Décret promettant la Constitution (24 décembre). — Le programme des réformes (27 août 1908).

XIII. La République.

Avènement de Siuan-t'ong (novembre 1908); le prince Tch'ouen régent. — Les assemblées provinciales (février 1909). — Le « parti parlementaire ». — Proclamation du mikado annonçant l'annexion de la Corée par le Japon (29 août 1910) — L'« union Jurée » et l'insurrection. — Retour de Yuan Che-k'ai (27 octobre). — Le décret des réformes et les lois constitutionnelles (octobre-novembre). — Le « gouvernement de la république chinoise » à Chang-hai. — Sun Yat-sen président de la République (29 décembre) — Abdication de l'empereur (12 février 1912). — Démission de Sun Yat-sen et élection de Yuan Che-k'ai. — Les pays vassaux. — Les élections législatives (janvier-février 1913) et l'ouverture du Parlement (8 avril 1913). — L'emprunt. — La seconde révolution (août 1913). — L'ultimatum japonais et les excuses de la Chine (septembre). — Yuan Che-k'ai Président à titre définitif (6 octobre 1913). — Reconnaissance de la république chinoise par les puissances. — Coup d'État et dissolution du Parlement (novembre 1913-10 janvier 1914). — Promulgation de la nouvelle constitution (1er mai 1914). Yuan Che-k'ai dictateur.

XIV. La guerre européenne et la Chine.

Déclaration de neutralité de la Chine (6 août 1914). — Les Japonais à Kiao-tcheou. L'ultimatum du Japon à la Chine (7 mai 1915). Accords du 25 mai. — Le mémorandum du docteur Goodnow (août 1915). — La question du « régime » (septembre-octobre) et les puissances étrangères. — La « Convention nationale » se prononce pour la « monarchie constitutionnelle » avec Yuan Che-k'ai comme souverain (11 décembre). — Révolte des provinces du Sud. — Retour à la forme républicaine (23 mars 1916). — Le « Gouvernement provisoire de Canton ». — La Conférence de Nankin. — Mort de Yuan Che-k'ai (15 juin 1916). — Li Yuan-hong président de la République. — Réouverture du Parlement (2 août). — « Parti militaire » et « Parti révolutionnaire ». — Entrée des États-Unis dans la guerre européenne. — La Chine rompt les relations diplomatiques avec l'Allemagne (24 mars 1917). — Le « Parti militaire » réclame « la déclaration de guerre ». Opposition du « Parti révolutionnaire ». — Tchang Hiun choisi comme arbitre par Li Yuan-hong. — Dissolution du Parlement (13 mai). — Coup d'État de Tchang Hiun : Siuan-t'ong rétabli sur le trône de l'empire (1er juillet). — Fuite de Li Yuan-hong. — Opposition du parti militaire. — Défaite des troupes de Tchang Hiun (12 juillet). — Fou Kouo-tchang, président de la République. — Déclaration de guerre à l'Allemagne et à l'Autriche (2 août 1917).

XV. Le conflit entre le Nord et le Sud.

Opposé à la guerre, Sun Yat-sen établit un gouvernement militaire à Canton. — Démission de Touan Ki-jouei (22 novembre 1917) nommé « Directeur général des préparatifs de guerre » (décembre). — Prise de Ya-tcheou par les Sudistes qui constituent une « Confédération du Sud-Ouest » avec siège à Canton. — Décret ordonnant la reprise des hostilités contre le Sud (10 janvier 1918). — Marche de Tchang Tso-lin sur Pékin. — Reprise de Ya tcheou par Wou Pei-fou (14 mars). — Nouveau ministère Touan Ki-jouei (25 mars). — Promulgation de la nouvelle loi électorale (17

février 1918). — Le Club Anfou vainqueur aux élections. — Parti An-houei dit du Club An fou et Parti du Tchö-li ou du Pei-yang. — Convocation des nouveaux membres du Parlement (12 juillet). — Inauguration du nouveau Parlement (20-22 août 1918). — Siu Tche-tchang est élu président de la République (4 septembre). — Démission de Touan Ki-jouei (11 octobre). — Conférence de Chang-hai (20 février 1919). — La question du Chan-tong et l'agitation antijaponaise (mai-juin 1919). — Le Ministère King Yong-pan (31 octobre 1919-2 juillet 1920). — La « révolte des généraux » (juillet 1920). — Élection de Sun Yat-sen à la présidence du Parlement de Canton (avril 1921). — Wou Pei-fou, nommé inspecteur des deux Hou, reprend Ya-tcheou occupé à nouveau par les Sudistes (28-29 août 1921). — Panique financière (novembre 1921) et programme de réforme fiscale (3 décembre). — Démission du cabinet King Yong-pan (16 décembre) et constitution d'un ministère Leang Tche-yi (25 décembre). — Décret remplaçant Leang Tche-yi par Tcheou Tseu-che (9 mars 1922). — Battu par Wou Pei- fou (4 mai 1922), Tchang Tso-lin proclame l'indépendance de la Mandchourie (12 mai). — Démission de Siu Tche-tchang (2 juin). — Li Yuan-hong président provisoire (11 juin). — Le docteur Yen chargé de constituer le Cabinet y renonce. — Ministère Wang Tchong-houei (13 septembre 1922). Arrestation du ministre des Finances Lo Wen-kan (18 novembre). — Démission du Cabinet (29 novembre). — Ministère Tchang Tsao-tcheng (4 janvier 1923). — Agitation politique à propos du payement en francs or de la part de l'indemnité des Boxeurs due à la France. — L'incident de Lin-cheng (mai-juin 1923). — Démission du Cabinet (6 juin). — Fuite du président Li Yuan-hong à T'ien-tsin (13 juin). — Sa démission.

XVI. La conférence de Washington.

Conférence et traités de Washington (11 novembre 1921- 6 février 1922). — Traité réglant la question du Chan-tong (4 février 1922). — Entente provisoire avec l'Angleterre concernant la reddition du territoire de Wei Hai Wei. — La question du Tibet. — Nomination d'un délégué apostolique à Pékin (12 août 1922). — Ministère Wellington Kou (23 juillet 1923). — Tsao Kouen président de la République (5 octobre). — Loi constitutionnelle de la République de Chine (10 octobre). — Manifeste de Sun Yat-sen (9 et 13 octobre). — Le parti Kouo-ming Tang invite Sun Yat-sen à cesser son opposition. — Souen Pao-ki proposé pour la constitution du Cabinet (5 novembre). — Note du gouvernement de Pékin rejetant la demande des puissances d'être payées en or. — Nomination de Souen Pao-ki comme Premier ministre (13 janvier 1924). — Réponse du corps diplomatique à la note refusant le payement en or (12 février).

XVII. La lutte des généraux.

Traité sino-soviétique (31 mai-17 juin 1924). — Accord sino-allemand (5 juin). — Wellington Kou président intérimaire en remplacement de Souen Pao-ki (3 juillet). — Le docteur Yen proposé aux Chambres comme Premier ministre titulaire (6 juillet). — Dissensions dans le Sud au sujet de l'attitude des Kouo-ming Tang dans le gouvernement communiste. — Lutte entre les tou-kiun du Kiang-sou et du Tchö-kiang (2 septembre). — Intervention du gouvernement de Pékin qui prend parti pour Che Sie-yuan tou-kiun du Kiang-sou contre Lou Yong-tsiang tou-kiun du Tchö-kiang (7 septembre). — Lutte entre Tchang Tso-lin et Wou Pei-fou. — Coup d'État de Feng Yu-siang (23 octobre). — Défaite et fuite de Wou Pei-fou et démission de Tsao Kouen (2 novembre). — Tsao Kouen remet les sceaux présidentiels à Houang Fou qu'il charge de constituer le Cabinet. — L'ex-empereur Pou Yi est chassé du palais d'Hiver. — Touan Ki-jouei chef exécutif provisoire de la République chinoise (24 novembre 1924). — Lou

Yong-tsiang « commissaire pacificateur des provinces du Kiang-sou et du Ngan-houei (10 décembre). — Résistance de Che Sie-yuan et sa fuite à Chang-hai. — Arrivée de Sun Yat-sen à Pékin (31 décembre 1924). — Inauguration et première séance de la Conférence de Réorganisation (1er-13 février 1925). — Mort de Sun Yat-sen (11 mars 1925).— Abolition de la Constitution établie par Tsao Kouen en 1923 (24 avril 1925). — Ouverture du Bureau préparatoire de l'assemblée nationale chargée de doter le pays d'une nouvelle Constitution (18 mai). — Incidents de Chang-hai et note de protestation du gouvernement chinois au doyen du corps diplomatique (1er juin). — Traité russo-japonais signé à Pékin le 21 janvier 1925.

Épilogue

Index alphabétique

@

À la mémoire de mon cher maître

HENRI CORDIER

Membre de l'Institut

«... La Chine sera, en définitive, le principal champ de bataille des puissances qui luttent pour la priorité en Asie. Les possessions européennes en Afrique ayant été déterminées, d'autres territoires doivent faire les frais de l'expansion coloniale. Connue depuis longtemps comme l'homme malade d'Extrême-Orient, c'est elle qui s'offre maintenant aux convoitises européennes. L'Amérique, malgré sa politique de non-intervention dans les questions internationales, ne se désintéresse pourtant pas du problème extrême-oriental. En effet, les Philippines font des Etats-Unis un des plus proches voisins de la Chine : et celle-ci est un grand marché pour les produits américains. »

Sun Yat-sen, *La véritable solution de la question chinoise*, 1904.

PRÉFACE

@

Fils d'un savant de rare mérite et d'universelle célébrité, digne héritier d'un nom qui oblige, M. Georges Maspero est l'auteur d'une histoire documentaire de *l'Empire khmer*, d'une *Monographie du Royaume de Champa*, d'une *Grammaire de la langue khmère* et d'une histoire de la Chine qui lui a valu la gratitude des hommes d'étude et des écrivains politiques, dont il a grandement facilité la tâche. Il a permis à quiconque voulait s'instruire des événements multiples de cette histoire lointaine dans le temps et l'espace, de le faire sans être obligé de recourir à des œuvres trop volumineuses ou de documentation trop spéciale.

Il semble que ce qui l'incita à écrire *La Chine*, ce fut le spectacle des populations chinoises qu'il eut à administrer au cours des vingt-deux années qu'il resta en Extrême-Orient en qualité d'administrateur des Services Civils de l'Indo-Chine, intéressé, nous dit-il, par le sérieux, l'application, l'endurance de ces populations.

Ce livre, il l'a dédié à la mémoire de Henri Cordier, membre de l'Institut, et c'est un juste hommage rendu à l'érudit auteur de tant d'ouvrages remarquables sur la Chine, et entre autres, de l'*Histoire générale de la Chine et de ses relations avec les pays étrangers.*

Il faut le féliciter d'avoir voulu vulgariser la connaissance de la Chine en utilisant cette œuvre copieuse et savante, car aucun choix ne pouvait être meilleur.

Mais il était sûr que l'homme d'action qui double l'écrivain chez M. Maspero, ne se contenterait pas d'une synthèse historique, si substantielle et si utile qu'elle fût, et qu'il serait amené, autant par tempérament qu'à cause des connaissances acquises par lui au contact des Chinois, à se prononcer sur eux et la Chine avec la prudence qui convient du reste en pareille matière. « En ce pays plus que partout

ailleurs, écrit-il, il est dangereux de vouloir prédire l'avenir, et je me garderai bien de l'essayer. »

Les idées qui dans différents chapitres accompagnent la relation des faits, et principalement celles qui sont contenues dans la conclusion, sont ce qui rend l'ouvrage d'actualité et qui en partie lui a valu le succès que prouve la réédition en deux volumes. En effet, M. Maspero nous offre, aujourd'hui, *La Chine* dédoublée et mise à jour, c'est-à-dire augmentée de trois chapitres qui poussent le récit des événements de 1917, date à laquelle s'arrêtait l'édition en un volume, jusqu'à nos jours, et ce n'est naturellement ni la partie la moins intéressante de l'œuvre, ni celle où la personnalité de l'auteur s'est le moins dégagée.

*

C'est une tâche assez périlleuse pour un Européen que celle de disserter sur la Chine. Le principal écueil à éviter est de juger les hommes et les choses de là-bas à l'échelle des hommes et des choses d'Europe, de comparer les valeurs de notre civilisation occidentale à celles de la civilisation chinoise. D'une certaine conception de la vie chez les peuples d'Extrême-Orient découlent des croyances, des mœurs, des actes qui ne sont pas, qui ne peuvent pas être les mêmes que les croyances, les mœurs et les actes commandés par la conception de la vie chez les peuples d'Occident. Aussi faut-il se résigner, au début de toute étude extrême-orientale, à ne comprendre qu'en partie, à ignorer bien des sentiments, bien des tendances et même, dans le domaine terre à terre de la politique, à ne s'expliquer qu'imparfaitement bien des décisions, bien des mouvements ou bien des inerties ; en tout cas, dans ce domaine plus qu'en tout autre, il ne faut jamais perdre de vue que l'Extrême-oriental estime les actes d'après les situations qui les dictent.

Le Chinois est ondoyant et divers. Sa politique lui ressemble. Il est malaisé d'en saisir les directives du moment : on ne sait jamais où elle va. Tout y est conçu à peu près, *tch'a pou touo*, comme disent les Chinois.

M. de Margerie, qui fut un de nos représentants les plus distingués à Pékin, disait : « L'on n'a ici que des impressions sans pouvoir se faire une opinion. »

En effet, la Chine est le pays des contraires conciliés. Quand vous en avez saisi un certain caractère, vous n'êtes jamais sûr de n'y point découvrir demain le caractère opposé ; d'où le mot fameux : *One can never tell truth about China without telling a lie at the same time.*

Il y a cependant grand intérêt à exposer les faits politiques chinois, à parler des institutions et des partis. En dépit de l'imprécision des orientations et de la raison d'être des faits, un tel programme est réalisable. M. Georges Maspero nous l'a prouvé.

De son livre se dégagent peu à peu dans l'esprit du lecteur de grandes lignes non seulement historiques, naturellement tracées par les événements qui se déroulent, mais philosophiques et sociales. La Chine a connu toutes les doctrines philosophiques, elle a fait en politique l'expérience de tous les systèmes. « Les réformateurs, écrit M. Henri Cordier, n'ont jamais manqué en Chine, seulement ils se sont brisés soit devant l'inertie soit devant la résistance que leur imposaient les partisans d'une tradition séculaire et non sans grandeur. »

Nous ajouterons que les réformateurs ne lui manquent pas davantage aujourd'hui. Sans parler de ceux qui par leur travail dans les masses populaires furent la cause indirecte de l'insurrection des Taï-Ping en 1842, Sun-Yat-sen, en 1906, déclarait que son but était « de libérer les Chinois de tout ce que le statut de la famille avait de trop tyrannique ». Depuis lors l'idée a fait du chemin. Le statut de la famille a été en fait profondément modifié. Si la masse vit encore sous la tradition familiale de l'ancien régime, dans de nombreuses familles de lettrés, de notables, de commerçants, les fils, tout en restant respectueux de l'autorité paternelle, se choisissent librement une carrière, s'établissent à leur compte, possèdent, ce qui n'eût pas été toléré auparavant. « Un fils, dit le Livre des Rites, ne peut rien posséder du vivant de son père et il ne peut disposer de sa personne. »

En somme, on assiste aujourd'hui en Chine à l'élaboration ou tout au moins à la recherche d'une morale nouvelle « créatrice, progressiste, éclairée », qui ne serait plus l'œuvre de tel philosophe ou de tel lettré, mais des « Jeunes », de ceux qui ont étudié à l'étranger et qui réclament, au lieu de l'ancienne culture, les formes d'enseignement les plus actuelles, les plus semblables à celles des grandes nations modernes. Déjà, sauf les modifications à venir, cette morale s'enseigne officiellement telle quelle, sous forme de morale civique jugée suffisante dans les écoles. Elle rappelle par ses fins le moralisme matérialiste des Tsing, mais elle ne ramène pas tout pratiquement à la piété filiale comme à la vraie règle des mœurs. Elle a plus d'ampleur et de hardiesse. La sociologie, l'économie, l'hygiène y tiennent beaucoup de place. Le patriotisme y est prescrit.

L'erreur de Confucius a été de croire que le régime patriarcal dans la famille et dans l'État, avec l'empereur, père de tous et souverain autocrate, à la tête, pourrait toujours suffire à l'humanité. Ce régime qui finit par ne pas différer du despotisme, vu la rigueur de la tradition qui l'étayait, excluait tout progrès. On ne saurait donc blâmer a priori les Chinois qui le discutent aujourd'hui. Des tendances nouvelles découle naturellement l'esprit d'initiative, d'entreprise, d'émulation. Toutefois il ne faut pas oublier que le code de famille, tel que l'ont fixé Confucius et ses disciples, a été l'armature sociale qui a soutenu de tout temps l'édifice chinois. Devant l'autel des ancêtres, constitué le plus souvent par une modeste tablette sur laquelle est inscrit le nom du plus distingué des ancêtres, qui à lui seul représente tous les autres, la famille, après chaque catastrophe, invasion, famine, inondation, fléaux de toutes sortes, s'est retrouvée, regroupée, a continué à vivre, à croître et à multiplier. Si, après la disparition de l'empereur, ce culte est à son tour purement et simplement supprimé, comme de Jeunes Chinois le souhaitent, si le régime patriarcal est détruit dans la famille comme dans l'État, il est à craindre qu'on ne détruise avec lui cette civilisation des masses grâce à laquelle la Chine a traversé impunément tant d'épreuves et qu'on ne s'expose à bien des déboires. Quand des traditions ont maintenu dans la norme un grand peuple pendant des

siècles, c'est avec précaution que les citoyens même les plus éclairés doivent essayer de les moderniser. Comme à l'enfant dont parle le poète latin, aux traditions, enfants de la conscience des peuples, un très grand respect est dû.

Le goût du travail constitue aussi, chez le Chinois, un solide fondement moral. Le goût du travail est consécutif de l'amour du gain. Le Chinois est intéressé, mais non avare. Il veut gagner le plus possible pour dépenser de même. Tel petit artisan qui peine tout le jour et une partie de la nuit, tel paysan qui fait des lieues à pied pour vendre à la ville les produits de sa terre, achète beaucoup trop, à telles enseignes qu'aux époques de payement qui tombent tous les ans à dates fixes, il est très souvent obligé de vendre son mobilier pour faire face à ses échéances.

Le goût du travail le différencie d'autres asiatiques ou semi-asiatiques, ainsi que le fait même de posséder, car le paysan, disons-nous, vend les produits de sa terre. Qu'on envisage le bolchevisme en Chine sous les formes que l'on voudra, excepté sous la forme d'une mainmise des paysans sur les terres : ils en sont déjà possesseurs ! Des Chinois éduqués à la moderne, théoriciens ingénieux, trouvent dans l'antiquité chinoise des points auxquels le communisme pourrait se rattacher, mais en réalité le système de la propriété a depuis longtemps remplacé en Chine le système primitif du domaine collectif de la commune. Les petits agriculteurs propriétaires d'un lopin de terre y sont légion.

Or, l'exercice du droit de propriété est une garantie d'ordre social, comme le goût du travail est un gage de moralité. Écoutez Ferrero :

> « Les masses (russes) réclamaient à grands cris les biens des riches. Mais la révolution, après avoir déposé Dieu et le tsar, hésitait, comme si, à ses yeux, la propriété eût été plus sacrée que la croix et l'épée ! Et elle avait raison... Après la chute de toutes les autres autorités qui avaient maintenu l'ordre dans l'empire, c'était une nécessité suprême que de ne pas toucher, du moins, la machine de la production qui non

seulement devait nourrir le peuple russe, mais qui pouvait encore lui garantir, tant bien que mal, un certain ordre, en le faisant travailler.

*

La réforme politique la plus radicale qui ait été introduite en Chine depuis longtemps, est celle qui s'est traduite par le changement de régime de 1911.

Depuis l'instauration du régime républicain, plus spécialement depuis la mort de Yuan Che k'ai, survenue au milieu de 1916, un grand désordre règne dans le pays. L'anarchie militaire, conséquence du règne des gouverneurs militaires de provinces, les *tou-kiun*, est devenue permanente depuis cette date, sans qu'il soit possible encore aujourd'hui d'en apercevoir la fin.

Cependant, nous ne poserons pas en principe, pour cette raison ou pour d'autres, que la république ne peut durer en Chine.

Des étrangers qui y avaient séjourné sous l'empire ou qui avaient suivi longtemps de loin la politique impériale, écrivirent dès 1911 que la république n'était qu'une erreur historique et que nécessairement la monarchie refleurirait bientôt. On ne se départit pas aisément, quand on fait métier d'écrire sur les affaires publiques, de certains points de vue qui sont devenus des habitudes de la pensée et le fondement de raisonnements multiples. Pour ces personnes, il était établi d'une façon péremptoire que la Chine ne pouvait être à tout jamais qu'une monarchie. Depuis lors, une restauration a eu lieu, il est vrai, mais elle a duré exactement douze jours. D'autres tentatives de même sorte peuvent avoir lieu ; l'une d'elles peut réussir, mais rien n'en fait nécessairement prévoir le succès. Il n'y a pas plus de raison profonde pour que la république cède la place à la monarchie qu'il n'y en avait pour que la monarchie s'éclipsât devant la république. À ceux qui nous objecteront que dans l'histoire contemporaine des nations, la monarchie apparaît comme une garantie d'unité pour les États hétérogènes, nous répondrons par le cas des États-Unis et nous ajouterons : dans un pays

comme la Chine, où jusqu'à présent la masse du peuple n'a nullement à cœur les affaires de l'État, le changement survenu il y a quatorze ans apparaît surtout comme une preuve nouvelle et d'un genre nouveau du malaise chronique qui règne dans la politique de ce pays. Aussi, ne nous laisserons-nous pas émouvoir outre mesure par l'aspect chaotique qu'offre actuellement la politique chinoise. Pacifique, si l'on entend par là que son peuple a peu de goût pour le métier des armes et peu d'estime pour les militaires, la Chine en réalité fut toujours le théâtre de querelles entre provinces ou entre celles-ci et l'empereur. En outre, l'Histoire nous apprend qu'une période de bouleversement a suivi la chute de chaque grande dynastie, celle des Han comme celle des Tang, des Yuan et des Ming. Le pouvoir de Pékin disparaissait devant celui qu'exerçaient successivement, d'une façon généralement incohérente et pendant un temps plus ou moins bref, de simples chefs de bandes ; mais chaque fois, tel le phénix héraldique qui figure parmi les emblèmes de l'empire céleste et qui renaît de ses cendres, l'autorité reparaissait, rejetait dans l'ombre ou s’annexait les usurpateurs incapables. Il serait étrange que la chute de la dynastie des Tsing échappât à cette règle et qu'un principe d'autorité quelconque ne s'imposât pas quelque jour à l'anarchie d'à présent.

C'est en particulier lorsqu'il s'agit d'imaginer et de définir ce principe pour la Chine, qu'il faut éviter de raisonner comme pour un pays d'Europe.

Il est de mode depuis quelque temps, dans des milieux politiques chinois et étrangers, de recommander le fédéralisme pour l'État chinois. Nombre de gens à l'étranger disent : il faut à la Chine un gouvernement central fort. On a vu des pays tels que l'Angleterre au temps de ses rois George, tenir une grande place dans le monde en dépit de l'insignifiance de ses souverains, parce que la nation n'était pas là une masse d'hommes indifférents à la chose publique ; mais la Chine doit les belles pages de son Histoire à l'autorité du pouvoir de Pékin, telle l'Espagne de Philippe II, en dépit de l'indifférence de la population espagnole, car le peuple chinois, très occupé de ses affaires

privées, ne l'est nullement de celles de l'État. Il faut donc dans la Chine républicaine, tout comme autrefois sous l'empire, une forte et sage direction émanant d'un gouvernement qui ne s'efface pas devant les progrès possibles des provinces, mais montre des qualités plus grandes de tact et d'habileté, au fur et à mesure que ces progrès se réaliseraient.

Cependant les étrangers qui vivent en Chine ne peuvent s'empêcher de faire à la logique européenne d'un tel raisonnement, les réserves suivantes :

Le gouvernement de Pékin a aujourd'hui si peu d'autorité, même sur les provinces les moins agitées, toutes les provinces ou presque lui échappent tellement aux points de vue financier et administratif et le lien politique qui les rattache à lui est si mince qu'on peut dire qu'une sorte de fédéralisme existe déjà en Chine. Dans un pays comme le nôtre, qui forme véritablement un tout administratif et politique homogène, la pénurie d'argent dans laquelle se débat le gouvernement chinois paralyserait complètement la vie de la nation ; mais là-bas, si précaire à tous points de vue que soit la situation du gouvernement, les provinces continuent à vivre plus ou moins bien, suivant les capacités de leurs autorités, par leurs propres moyens ; l'on peut en conclure que le gouvernement n'est pas si important et qu'en fait, le pays s'en passe.

Au fond les Chinois n'ont aucune estime pour leurs gouvernants. Le maître idéal est pour eux celui qui les laisse vaquer à leur guise à leurs occupations quotidiennes et se contente de prélever sur eux un impôt raisonnable. Ils supportent les abus du gouvernement et n'espèrent guère d'amélioration sur ce point, « ils posent en fait que les hauts fonctionnaires inclineront toujours vers la brutalité, les petits vers la vexation ; ils se montrent donc satisfaits tant que ces violences ou ces brimades ne dépassent pas un certain niveau, fixé dès longtemps par l'usage. Ils distinguent, par exemple, l'exaction normale de l'exaction abusive, et si le dépositaire de l'autorité publique ne vole pas beaucoup plus qu'il n'est nécessaire pour faire face à ses frais de représentation, ses administrés ne le jugent pas répréhensible ».

Que le tou-kiun d'hier, le touli d'aujourd'hui, qui ont successivement remplacé dans la province le vice-roi d'autrefois, ne dépassent pas ces limites et laissent les habitants s'arranger pour le reste avec la petite autorité communale à laquelle ils sont habitués, et tout, aux yeux de ces derniers, sera pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Ainsi va la Chine. On aurait tort de la juger sur autre chose que sur elle-même et d'estimer sa vitalité comme on le ferait pour une autre nation. À vrai dire, n'est-elle pas restée, même sous l'empire, « une fédération d'intérêts unis par une civilisation commune », suivant l'heureuse expression de M. Maspero ? « Nous avons toujours été gouvernés avec un maximum d'autonomie provinciale, disent les Chinois les plus raisonnables. Ce système a bien fonctionné dans le passé et nul autre ne semble devoir nous convenir. »

*

M. Maspero écrit encore : « Au lieu d'imiter les Japonais qui ont su demander à des instructeurs européens le secret de leur civilisation, les Jeunes Chinois prétendent ne rien devoir qu'à eux-mêmes et manifestent à toute occasion leur impatience de l'ingérence étrangère. Qu'en résultera-t-il ? Pour le moment c'est l'anarchie, le gâchis, les emprunts dilapidés inutilement... Est-ce à dire qu'il faille désespérer de l'avenir de la Chine ? Je ne le crois pas. »

Nous ne le croyons pas non plus. Nous ne saurions nous résoudre à résumer un pays immense et laborieux dans l'agitation stérile de quelques milliers de politiciens. Nous pensons au contraire que la Chine aura son heure et que les troubles politiques, mal endémique en Chine, n'entraveront guère la marche d'un peuple persévérant.

Qu'un voyageur écrive dans un journal : « Ce que je pense de l'évolution actuelle peut s'exprimer d'un seul mot : c'est qu'elle est d'ordre purement régressif, que le Chinois revient à l'époque féodale de son histoire », l'avenir économique de la Chine ne s'en dessine pas moins. Si son avenir politique reste sombre, déjà l'on entrevoit la puissance économique qu'elle deviendra au fur et à mesure qu'elle

acquerra elle-même la science moderne et qu'elle sera dotée, dit M. Maspero, « de l'outillage national nécessaire à son essor ». Quand elle sera ainsi pourvue, « je ne doute pas, ajoute-t-il, qu'elle ne soit appelée à jouer bientôt un rôle important dans le monde ».

Comment en douter, en effet ? Peut-on dès à présent la comparer à ce qu'elle était au milieu du siècle dernier ? En de substantiels chapitres, M. Maspero nous expose l'histoire de la Chine à l'époque des traités. On se représente ce que pouvait être ce pays avant l'ouverture des ports, la création des douanes maritimes impériales. Il ressort aussi du livre de notre auteur que vieux et jeunes Chinois ont souvent repoussé les avantages matériels de la civilisation occidentale ou qu'au contraire ils ont réalisé trop précipitamment des réformes pour lesquelles leur pays n'était pas mûr, qu'ils ont eu tantôt trop de méfiance, tantôt trop de présomption, qu'ils ont cru trouver immédiatement chez eux les hommes qu'il leur fallait, mais ce sont là des fluctuations qui n'arrêteront plus le progrès. Ce progrès s'impose pour ainsi dire du fait des contacts de plus en plus étroits avec les pays étrangers, du fait aussi que le Chinois ne repousse plus, mais accueille même avec empressement les avantages matériels que lui offre la civilisation moderne.

Déjà Élysée et Onésime Reclus écrivaient il y a vingt-trois ans dans *L'Empire du Milieu* :

> « Quelles que soient les destinées politiques et militaires de la Chine et du Japon dans leurs rapports avec les puissances européennes, une chose est certaine, c'est que les nations de l'Orient et de l'Occident sont désormais solidaires, et qu'elles le seront de plus en plus, avec une intensité croissante, comme la boule de neige qui, de simple flocon, devient avalanche... Le monde est devenu trop étroit pour que les civilisations puissent se développer isolément, en des bassins géographiques distincts, sans se mêler en une civilisation supérieure.

Ils avaient raison : l'échange est commencé. Que d'aucuns pensent que l'Occident et l'Orient sont complètement impénétrables l'un à l'autre, que, selon le mot de Maeterlinck, il y ait dans le cerveau humain un lobe occidental et un lobe oriental qui se paralysent mutuellement, il n'en reste pas moins que les influences de l'Orient s'exercent déjà assez fortement dans le domaine de l'art, des lettres et de la philosophie d'Occident. Est-ce pour nous un danger ou bien est-ce au contraire le moyen d'enrichir notre culture générale et de renouveler notre sensibilité ? L'avenir le dira, mais le fait en soi n'est pas niable.

Or, la Chine apportera inévitablement sa contribution à l'œuvre qui s'ébauche ; d'elle-même comme des autres contrées du lointain Orient, émanent des courants qui nous atteignent, superficiellement encore, et qui peuvent rappeler certains engouements passagers de la société française à différentes époques de notre histoire ; mais il s'agissait alors d'un mouvement qui partait de chez nous vers la Chine, tandis qu'aujourd'hui c'est de toutes manières la Chine qui vient à nous. Rien dans le passé peut-il être comparé au flux des jeunes Chinois qui débarquent chaque année en France, et dont la qualité d'étudiants implique les conditions les plus favorables à l'accomplissement et à l'accélération d'échanges intellectuels ?

Mais pour nous en tenir au progrès matériel qui nous occupe, la richesse illimitée du sous-sol de la Chine est pour celle-ci un avantage incomparable dans la bataille économique de l'avenir. C'est même dans l'exploitation de cette richesse minière et dans son industrialisation que réside peut-être pour le monde le véritable péril jaune. S'il apparaît un jour sous cette forme, les générations futures s'en arrangeront, peut-être parviendront-elles à le muer en un bien, à l'employer aux fins d'un internationalisme économique précurseur de temps nouveaux.

Pour nous qui n'assistons qu'aux premières oscillations notables du bloc chinois, aux premières manifestations du sens de l'universalité chez un peuple replié jusqu'ici sur lui-même, efforçons-nous de saisir la portée et la signification profonde d'une telle nouveauté. Ne soyons ni optimistes ni pessimistes à l'excès. N'ayons ni enthousiasme ni dédain.

Ne déclarons pas *ex professo* ou que les Chinois vont étonner le monde par un formidable bond vers le progrès ou qu'ils sont incapables d'améliorer le moindrement leur état. Ce ton est déplaisant et diminue son homme. Laissons sans impatience l'idée faire son chemin. L'humus chinois est riche, mais il sera lent à réchauffer la graine et à s'entr'ouvrir aux racines profondes. Reconnaissons seulement que l'idée est en marche et rappelons-nous qu'elle ne revient pas en arrière.

Étudions la Chine comme nous étudions les pays plus rapprochés de nous. Le moment en est venu. Peut-être même sommes-nous en retard. De bons esprits ne manquent pas qui voient les régions de l'Extrême-Orient devenir, dans un temps peut-être moins long qu'on ne le suppose généralement, le théâtre des plus grands événements. N'attendons pas ces jours critiques pour découvrir la Chine. Apprenons dès à présent à la connaître. M. Maspero nous en donne le moyen. Il faut l'en remercier.

Souhaitons avec lui que les relations officielles et privées de la Chine avec la France soient de plus en plus nombreuses, confiantes et de plus en plus avantageuses pour les deux pays.

André Duboscq.

@

CHAPITRE PREMIER

LE PAYS ET SES HABITANTS

@

Pas d'unité géographique. — La Chine proprement dite : Chine du Nord, Chine du Sud, Chine coloniale. — Les pays vassaux : Tibet, Mongolie, Mandchourie, Corée, Sinkiang. — Difficultés d'accès et de communications. — La « route de la soie ». Les voies intérieures. — Pas d'unité ethnique. — Multiplicité de types chinois. Les populations non chinoises. — Variété de langues. Unité d'écriture. — Diversité et richesse des produits du sol. — Unité de civilisation.

p1.007 Les Fils de Han — c'est ainsi que les Chinois se désignent eux-mêmes — n'occupent pas, tant s'en faut, la totalité de cette immense étendue de territoire que nous englobons sous la dénomination générale d'empire chinois. La véritable Chine, celle qui constitue véritablement l'*empire du Milieu* ou l'*empire des Fleurs*, la *Terre des dix-huit provinces*, comme on dit généralement, ne dépasse pas, en ses lignes générales, la Grande Muraille au nord, les Alpes du Sseu-tch'ouan à l'ouest, et, au sud, la région montagneuse qui borde la vallée du fleuve Bleu. Tout le reste n'est que terres de colonisation où les Chinois vivent en minorité au milieu des populations indigènes, et pays vassaux où on ne les rencontre guère qu'en petites colonies rares et isolées.

Ainsi limitée, la *Chine proprement dite* est elle-même divisée, par la chaîne des montagnes Bleues difficiles à p1.008 franchir, en deux régions bien distinctes : Chine du Nord, formée en gros des bassins du fleuve Jaune (Houang ho) et du fleuve Blanc (Pei ho), et Chine du Sud, englobant le bassin du fleuve Bleu (Yang-tseu Kiang) et celui de la Houai.

La Chine du Nord est un pays âpre, aux températures extrêmes, où les communications sont difficiles et la vie rude à l'habitant.

En sa partie occidentale, les Terres Jaunes, qui descendent en terrasses de l'assise méridionale du plateau de Mongolie ; limon friable

et poreux que les vents soulèvent en nuages couleur d'ocre, où les eaux se creusent des lits toujours plus profonds ; sol fertile par pluies normales, mais aride lorsqu'elles manquent. Ici tout est jaune : les collines, les routes, les champs, l'eau de la rivière, les arbres maigres et rares, les habitants qui construisent leurs maisons avec cette terre, ou s'y creusent des demeures souterraines à même la paroi abrupte des terrasses. Enserrés entre des montagnes dénudées, encaissés en des ravins profonds, coupés de seuils ou de rapides, les cours d'eau s'y précipitent, peu navigables, entraves plutôt qu'auxiliaires à la circulation. Et la contrée est elle-même divisée en compartiments de communication difficile : pays de l'intérieur des passes ; vallées de la Fen et de la Lo. C'est ici la véritable patrie des Fils de Han, ici que nous les trouvons au début de leur histoire, à l'époque où, dans nos régions, les premiers rois d'Égypte dressaient leurs pyramides aux confins du désert.

À l'orient, les terres d'alluvions, grasses et fertiles autant que l'homme sait les irriguer et les protéger par des digues, mais vite transformées en marais dès qu'il laisse les canaux s'envaser ou se désagréger les digues. Alors, le fleuve Jaune, gonflé par les eaux de pluie, rompant les barrières devenues trop faibles, se précipite dans la plaine en nappes furieuses qui dévastent tout sur leur passage, roulent pêle-mêle bêtes et gens, faisant en p1.009 quelques heures des millions de victimes. L'histoire en est pleine, de ces catastrophes causées par le fleuve rebelle, surtout aux époques de guerres civiles, quand l'administration impuissante ne sait plus imposer au paysan la réfection des digues et le curage périodique des canaux. Ce pays est plus triste encore, si possible, que celui des Terres Jaunes : la plaine à perte de vue, sans arbre que de maigres bouquets aux abords des pagodes.

Dans toute la Chine du Nord, le climat est des plus rudes. En hiver, un froid sec qui descend jusqu'à —20 degrés et brûle le visage quand soufflent les grands vents descendus des plateaux de Mongolie. Le Chinois ne s'en défend au dehors qu'en se couvrant de vêtements multiples, fourrures sur fourrures, qui le font ressembler de loin à je ne

sais quelle bête difforme. Dans la maison, on se serre sur le poêle qui en occupe la plus grande partie, table pour le jour et lit pour la nuit. En été, le même vent souffle brûlant et pousse devant lui de grands voiles d'une poussière jaune qui s'insinue partout, dans les yeux, dans les narines, dans la bouche, où elle craque sous la dent.

La barque, petite et de faible tonnage, navigue difficilement dans les cours d'eau sans fond, barrés de bancs de sable ; ou se heurte à des seuils infranchissables dès qu'elle atteint la limite des terres d'alluvions. Aussi voyage-t-on plus volontiers sur la brouette à voile dont grince et gémit l'énorme roue de bois, dans les chars traînés par des petits chevaux bourrus. En plaine, ils s'embourbent dans la vase ou disparaissent dans les flots de poussière qu'ils soulèvent ; en pays de Terres Jaunes, ils circulent des jours entiers dans des sentes profondes creusées depuis des siècles par les innombrables roues des chars qui les ont précédés. Les gens riches, les mandarins, voyagent en chaise portée par deux mules. Mais la bête de somme par excellence c'est, plus que le mulet, le chameau lent, dont les caravanes sans cesse parcourent le pays, transportant vers le nord ou vers l'ouest, p1.010 par delà la Grande Muraille et les plaines de Mongolie, par delà la Porte de Jade et les déserts du Turkestan, le thé et les soieries.

La végétation est pauvre dans ces contrées, où le froid sévit de si longs mois ; et cependant, par son labeur tenace, le paysan sait tirer du sol d'abondantes récoltes de millet, maïs, sarrasin et blé ; du coton même, du riz et du sésame.

Clairsemée à l'ouest et fortement mêlée de Mongols, la population devient de plus en plus dense à mesure qu'on avance vers l'orient et que l'élément étranger disparaît ; au Chan-tong, on compte deux cent soixante-quatre habitants au kilomètre carré, et tous Chinois.

La capitale est Pékin, la « Cité du Nord », résidence impériale et centre administratif de l'empire depuis 1421. *Marco-Polo*, qui l'appelle Cambaluc, « la ville du khan », nous en décrit déjà les splendeurs à la fin du XIIIe siècle, du temps qu'il vivait à la cour de Koubilai.

Dans la Chine du Sud, le pays présente un tout autre aspect. Largement ouvert, il est tout entier servi par un fleuve navigable, le fleuve Bleu, auquel accèdent de nombreuses rivières, également navigables en leur cours inférieur. Le char a disparu à peu près, il s'enliserait dans les plaines grasses ; la caravane de chameaux ne se profile plus sur l'horizon ; partout la jonque, la barque, le sampan poussés à la gaffe, halés à la cordelle, entraînés par la voile de natte tressée gonflée au vent, ou glissant sous l'effort des mariniers debout à leurs rames. Les porteurs ont remplacé les mulets dans les brancards du palanquin ; et la brouette chinoise seule voisine encore sur le sentier avec les convois de chevaux et d'ânes.

La grande artère, c'est le fleuve Bleu, navigable sans interruption en aval de Yi-tch'ang. Lentement il coule en un pays plat, couvert de lacs ou de marais. Large souvent de plusieurs kilomètres, profond de 10 à 20 mètres, il se répand, à l'époque des hautes eaux, sur toutes les p1.011 plaines qui l'environnent, et sa crue atteint dix mètres et plus au niveau de son étiage.

Plus de terres jaunes ; partout le sol alluvionnaire où l'eau circule, à niveau peu variable, d'une saison à l'autre, sans sécheresse périodique, sans inondations désastreuses. Un climat doux, plutôt chaud, très constant. Si le thermomètre monte parfois jusqu'à 40°, il ne descend guère au-dessous de — 10°. Des pluies fréquentes, régulières en été, assurent une récolte abondante, que l'inondation jamais ne vient détruire.

La végétation y est riche et variée ; le bambou croît en touffes serrées. Partout le thé, l'oranger, le camphrier. Le coton n'est plus annuel, comme dans le Nord, mais pousse facilement dans les régions basses. La fortune du pays cependant, c'est le riz, qui couvre jusqu'à l'horizon lointain toutes les plaines humides où s'étend le fleuve Bleu.

Et partout une population dense, presque uniquement chinoise, moins rude que celle du Nord, plus facile, vivant mieux et au prix d'un moindre effort ; une population qui, à elle seule, représente les deux

tiers presque de celle que les statistiques attribuent à la totalité de l'empire.

Nankin, la « Cité du Sud », centre historique de cette partie de la Chine, est bien déchue de son ancienne splendeur depuis le XVe siècle où elle a cessé d'exister en tant que capitale. Elle a changé de nom et est devenue simple préfecture : c'est aujourd'hui Kiang-ning Fou.

Au sud du bassin du fleuve Bleu, dès que commence la région montagneuse qui en forme la limite méridionale, cesse la Chine proprement dite. Au delà, c'est ce que nous appellerons la Chine coloniale, qui, bien que faisant officiellement partie intégrale de l'empire du Milieu, n'est en réalité pas plus la Chine que l'Algérie, la Tunisie et le Maroc ne sont la France.

Ici, plus d'unité, même précaire, comme dans la Chine du Nord, mais un chaos de montagnes aux vallées p1.012 profondes, aux plateaux élevés ; des côtes tourmentées, aux baies resserrées entre des parois rocheuses ; autant de régions différentes communiquant difficilement par des cols étroits et souvent très élevés. Point de cours d'eau navigable, sauf le fleuve de l'Ouest, Si Kiang, et ses principaux affluents en leur partie inférieure.

Une température semi-tropicale dans les vallées et les régions basses, mais très douce, assez semblable à celle du bassin méditerranéen, sur les hauts plateaux du Yunnan. La végétation y est, de ce fait, des plus variées ; plantes des contrées équatoriales, caoutchouc, cactus, palmier éventail, papayer, manguier dans les régions chaudes ; pêchers, pruniers, poiriers, noyers, etc., sur les plateaux élevés. En même temps, des richesses minérales, inépuisables semble-t-il, et qui sont, jusqu'en ces dernières années, restées presque entièrement ignorées.

Dans cette partie de l'empire, les Fils de Han sont en minorité au milieu de populations singulièrement variées, disséminées en petites agglomérations clairsemées qu'ils n'ont jamais pu soumettre complètement, malgré d'innombrables expéditions guerrières, et encore

moins assimiler. Tibétains, vers l'ouest, Lolos, Mossos au Yunnan, Miao-tseu au Kouei-tcheou, Thaïs sur toute la frontière de l'Indo-Chine et dans la majeure partie du Kouang-si et du Kouang-tong. Sans parler des races purement sauvages vivant retranchées depuis des siècles à l'abri de leurs montagnes où nul n'ose les aller poursuivre et qui sont restées, comme à Formose ou dans Hai-nan, les véritables maîtres du pays.

Bien plus, souvent séparés, au cours de l'histoire, de leurs congénères de la Chine proprement dite, les Chinois y ont contracté alliance avec les femmes indigènes et fait souche de populations qui, au long des âges, ont acquis des caractères ethniques si particuliers, qu'on a peine aujourd'hui à retrouver leur origine première. De ce nombre sont les Hak-ka qui occupent une partie des provinces maritimes et le Kouang-si oriental.

p1.013 Cette *Chine coloniale*, bien que ne faisant pas partie intégrante de la *Terre des Fils de Han*, est cependant englobée par eux dans la *Terre des Dix-huit Provinces.*

Il n'en est pas de même des Pays vassaux. Soumis à l'empire chaque fois qu'il a été assez fort pour leur imposer sa suzeraineté, ils lui ont servi de boulevard, de marches contre les incursions de l'étranger. « Les populations de Mongolie et du Tibet, dit Yuan Che-k'ai dans son ordre du 25 mars 1912, ont été jusqu'ici les remparts de la Chine au nord-ouest. » Mais chaque fois que la puissance impériale a faibli, ils ont secoué l'autorité dont ils souffraient, ont cessé de faire partie de l'empire ; et, bien que dangereux pour sa sécurité, l'ont cependant isolé encore du monde extérieur plus complètement que quand ils lui étaient soumis. Aussi bien, tout dernièrement, lorsque la république a été proclamée, certains d'entre eux n'ont-ils pas refusé d'envoyer leurs représentants au Parlement en disant que, liés par des devoirs de vassalité à l'égard des seuls empereurs mandchous, ils n'avaient rien à voir avec une Chine républicaine.

À l'ouest, la formidable citadelle que forme le **Tibet** protège la Chine mieux que ne sauraient le faire les plus fortes défenses et les armées les plus nombreuses.

C'est dans l'ensemble un immense plateau, d'une hauteur moyenne de 4.000 à 5.000 mètres, au sol argileux ou sablonneux, souvent salin, dénudé, sans végétation que quelques rares buissons difformes et rabougris ou de grandes plaques de mousse d'un pied de hauteur. L'eau y est rare. Aucun combustible que l'argol, le crottin de yak. Une sécheresse extrême, au point que la chair morte s'y conserve tout l'hiver sans la moindre trace de putréfaction ; un vent terrible, que rien n'arrête ; un froid dont on ne se protège qu'en se couvrant d'épaisses fourrures et s'enduisant de graisse le visage et les mains.

Et pour garder ce pays désolé, une multiple ceinture de montagnes qui comptent parmi les plus hautes et les plus p1.014 inaccessibles du globe. À l'est, les Alpes du Sseu-tch'ouan, série de longues et hautes chaînes courant du N.-O. au S.-E., s'élevant souvent jusqu'à 5.000 ou 6.000 mètres, et séparées par des gorges profondes où dévalent la Salouen, le Mékong, le fleuve Bleu. Au sud et à l'ouest, en arc de cercle, les hautes croupes parallèles de l'Himalaya, qu'il suffit de citer. Au nord, la barrière gigantesque des K'ouen-louen, dont l'altitude moyenne dépasse 6.000 mètres. Ils descendent en terrasses vers le Turkestan chinois, et, à l'ouest, se divisent en chaînes parallèles que séparent de vastes plateaux « parsemés de lacs innombrables, éparpillés comme des fragments de miroir brisé », tels le Kou-kou Nor, les Khtchara et Khnora-Mtso d'où descend le fleuve Jaune.

> « Terre dure et avare (écrit F. Grenard [1]), qui ne donne qu'à regret un peu de pain aux hommes qui l'habitent... En quelque lieu que l'on soit, on est entouré de hauteurs que la neige ne quitte jamais, flagellé par des vents véhéments et aigus, exposé à des froids polaires. L'aspect est partout austère, monotone, accablant par l'énormité des proportions.

---

[1] *Le Turkestan et le Tibet*, p. 320-321.

La population est rare, composée principalement de Tibétains, Mossos et Tangoutes, pour ne point parler des races sauvages qui occupent les alpes du Sseu-tch'ouan et la région du nord. Peu industrieux, d'une ignorance complète, d'une fourberie qui n'est dépassée que par leur superstition, les Tibétains, dirigés par leurs lamas, gardent jalousement leur pays, qui reste encore, malgré toutes les expéditions faites en ces dernières années, une des régions les plus solitaires, les plus isolées et les plus inconnues du globe terrestre.

Au nord et au nord-ouest de la Chine, la Mongolie. Vu des plaines du Tche-li [1], les montagnes qui la bordent à p1.015 l'est et au sud lui donnent l'aspect d'une haute forteresse crénelée. Les cols franchis, on arrive à un vaste plateau d'une altitude moyenne de 900 à 1.200 mètres qui s'étend, au nord et à l'ouest, jusqu'aux chaînes multiples de l'Altaï, dont certains sommets atteignent 4.000 mètres. Alors ce ne sont plus que successions de vallée et de croupes, de steppes et de forêts, de lacs en chapelets et de cours d'eau torrentueux à peine explorés encore. Dans toute la partie centrale, des limites imprécises du Turkestan chinois aux pentes du Grand Khingan (Hing-ngan), un immense désert sablonneux, le Cha-mo, ou « mer de Sable » des Chinois, le Gobi, le « Vide » des Turcs, chaos de roches et de dunes mouvantes, parsemé de marécages, de boues salines sans verdure et sans poisson. Et au sud, la « terre des Herbes », vaste étendue de pâturages à perte de vue.

Les températures y sont extrêmes : en janvier, des froids de — 34° ; en juillet, des chaleurs de 38 et même 45° ; dans la même journée on a constaté des écarts de 48° entre le lever du soleil et le plein midi. Sécheresse persistante, interrompue seulement, en été, par de rares orages.

Dans cette immensité, une population nomade, aujourd'hui clairsemée, vivant sous la tente, au milieu de ses troupeaux : Mongols-

[1] La province située au fond du golfe du Pei Tche-li et où se trouvent Pékin et T'ien-tsin.

Khalkhas au nord, Khalmouks à l'occident, Tchakars à l'est, — et Kirghiz — des Turcs — qui occupent l'extrême orient du plateau.

La Mandchourie, au contraire de la Mongolie, est une contrée fort riche. Les montagnes qui en couvrent la plus grande partie sont plantées de grandes forêts où croissent le pin, le sapin, le bouleau, le noyer, le chêne, le saule, et renferment de riches gisements de minerais. Chacun des bassins qui la composent — Soungari au nord, Leao au sud — comporte une belle plaine où poussent en abondance, malgré un climat très rude, le blé, le sorgho, le millet, le maïs, le tabac, la pomme de terre, le p1.016 chanvre, le pavot... Sur la côte méridionale, dans la presqu'île du Leao, de bons ports en eau profonde.

Les Mandchous qui formaient jadis une tribu du peuple toungouse, d'abord nomades, aujourd'hui fixés au sol, sont des agriculteurs vigoureux, travailleurs et économes. Maîtres de l'empire depuis le milieu du XVIIe siècle, ils ont su faire de leur pays la contrée désirable que se disputent à l'heure actuelle Chinois, Russes et Japonais.

Détachée de la Mandchourie, la **Corée** [1] prolonge le continent asiatique vers le Japon, dont l'île la plus proche, Tsushima, n'est séparée que par un bras de mer de moins de dix kilomètres. Toute en montagnes, avec d'étroites vallées, d'un climat assez froid ; d'une superficie égale à la moitié de la France, elle ne compte pas plus d'une douzaine de millions d'habitants, doux et paisibles, en majorité agriculteurs, menant une vie sédentaire et patriarcale. Quelle qu'ait été leur origine, Huns ou Toungouses, ils ont subi l'empreinte des nations voisines qui les ont dominés, Chinois dans le nord, Japonais dans le sud.

À l'autre extrémité de l'empire, à ses confins occidentaux, la marche que les Chinois nomment « Sin-kiang », nouveau territoire, et qui est notre Turkestan chinois, vaste éventail qui s'ouvre entre le Tibet et la

[1] Pour montrer bien nettement les empiètements des étrangers en Chine, j'ai fait ici le tableau de l'empire tel qu'il était encore à la veille de la guerre sino-japonaise.

Mongolie. Les « Monts Célestes », les T'ien chan, la séparent en deux régions distinctes : Dzoungarie au nord, Kachgarie au sud.

C'est une triste région où l'on ne sait qui est le moins accueillant du sol ou des habitants. Les montagnes y montrent à nu le granit, les schistes, les roches cristallines sous quelques rares forêts de maigres bouleaux, de pins ou de sapins. Les plaines y sont de vastes déserts de gravier et de sable jaune qui, soulevé par les vents, envahit lentement les rivières aux flots lents. Un seul p1.017 fleuve, le Tarim, descendu des hauts glaciers du Karakoroum en mille torrents impétueux qui se réunissent en amont de Yarkand. Dans la plaine, son cours, d'abord grossi de nombreux affluents, devient navigable, et les cultivateurs en détournent les eaux en nombreux canaux d'irrigation. Puis, resserré entre les sables, desséché par le soleil ardent, il se perd bientôt dans les marais du Lob-Nor, autrefois un grand lac, aujourd'hui suite d'étangs sans profondeur, envahis par les roseaux et quelques maigres tamaris.

Peu de cultures, sauf autour des villes qui s'étendent en une double bande d'oasis au nord et au sud du désert, au long des montagnes. Une population extraordinairement mélangée, généralement turque de langue, musulmane de religion : Turcs en Dzoungarie et dans les villes de la Kachgarie, Mongols vers l'ouest, Sartes et Hindous au sud-ouest.

C'est ici la voie commerciale, la « trouée » selon l'expression chinoise, la « route de la Soie » qui a relié la Chine proprement dite au monde occidental tant que sont restées fermées les voies maritimes. La route du Tibet, qui n'est devenue accessible que lors de la conversion ie ce pays au bouddhisme, vers l'an 640 de notre ère, n'a jamais été fréquentée, même de nos jours. Celle qui gagne l'Inde par le Yun-nan et la Birmanie, connue de bonne heure, mais difficile d'accès, bordée de populations belliqueuses et pillardes, ne pouvait servir de voie régulière aux caravanes. Seule, la route de la Soie a été régulièrement suivie par les trafiquants, depuis qu'elle fut ouverte, vers l'an 125 avant notre ère, par l'empereur Wou des Han, jusqu'au jour où le commerce, s'établissant normalement par mer, a négligé la voie terrestre sans

cependant l'abandonner complètement. Cette voie, à l'extrémité orientale du Turkestan chinois, se divise aujourd'hui en deux routes : la « Route du nord des Monts Célestes, T'ien chan pei-lou », et la « Route du sud des Monts Célestes, T'ien chan nan-lou ». Mais la première, qui p1.018 traverse la Dzoungarie, bien que la plus facile, a été évitée aussi longtemps que les plaines du Balkhach sont restées le domaine de hordes nomades redoutées des voyageurs. Il n'y a donc eu qu'une voie commerciale pour unir l'Extrême-Orient à l'Asie Antérieure et à l'Occident, celle qui traverse l'actuelle Kachgarie. La « Voie des Barbares [1] » dépassée, les lentes caravanes longeaient le pied des montagnes qui bordent au nord le plateau du Tibet, franchissaient la « Barrière de l'Occident », la « Porte de Jade », et abordaient la région terrible des sables désolés.

> « Tantôt, écrit au VIIe siècle le voyageur Hiuan-tsang, on y est arrêté par un fleuve de sables mouvants, tantôt par des démons et des vents brûlants. Lorsqu'on les rencontre, il n'est personne qui puisse y échapper ; souvent des caravanes nombreuses s'y égarent et y périssent.

Et *Marco-Polo*, contant son voyage :

> « S'il advient qu'en chevauchant de nuit par ces déserts, un voyageur s'écarte et se sépare de ses compagnons, il entend autour de lui des voix qui l'appellent par son nom et qui le conduisent ainsi dans les lieux où il se perd et meurt. D'autres fois, la voix de ces esprits du désert se fait ouïr comme si vous entendiez des légions d'instruments et de tambours...

Les caravanes, échappées aux tempêtes de sable, aux tourments de la soif, aux illusions du mirage et des bruits de la nuit, contournaient la vallée du Tarim, par le nord, au long des oasis : Koutcha, Tourfan, Kachgar, ou par le sud, en traversant Khotan et Yarkand aux

---

[1] Ti-tao des chinois ; passe importante, à l'ouest des sources de la Wei, qui fait communiquer le bassin de la Wei, avec les sauvages vallées du haut fleuve Jaune, vers le lac Kou-kou Nor et avec les steppes centrales. C'est par là qu'ont pénétré en Chine la plupart des barbares qui l'ont si souvent envahie au cours des siècles.

populations hostiles, pillardes et toujours exigeantes ; elles atteignaient alors la région des hautes montagnes qu'il fallait traverser. Autres dangers, autres souffrances !

> « Le sommet de la montagne, écrit Hiuan-tsang, s'élève p1.019 jusqu'au ciel. Depuis le commencement du monde, la neige s'y est accumulée et elle est changée en blocs de glace qui ne fondent ni au printemps, ni en été. Des nappes dures et brillantes se déroulent à l'infini et se confondent avec les nuages. Si l'on y dirige ses regards, on est ébloui de leur éclat. On rencontre des pics glacés qui s'abaissent sur les côtés de la route et dont les uns ont jusqu'à cent pieds de hauteur, et les autres plusieurs dizaines de pieds de largeur. Aussi ne peut-on franchir ceux-ci sans difficulté, ni gravir ceux-là sans péril. Ajoutez à cela des rafales de vent et des tourbillons de neige, dont on est assailli à chaque instant, de sorte que, même avec des souliers doublés et des vêtements de fourrures, on ne peut s'empêcher de trembler de froid. »

Et, descendues dans la plaine après tant de dangers, combien de mois encore à ces caravanes pour atteindre les plaines fertiles de Mésopotamie et y déposer les ballots qui, par delà le golfe d'Aden, à travers la mer Rouge et la presqu'île du Sinaï, s'en allaient jusqu'aux lointaines contrées que baigne la Méditerranée.

S'il était difficile et dangereux de sortir de Chine ou d'y accéder, les communications dans l'intérieur du pays n'étaient pas plus commodes ni plus sûres. À part quelques routes impériales, d'ailleurs fort mal entretenues, comme la fameuse « route du Bœuf-d'or » qui mène au Sseu-tch'ouan, ce n'étaient que sentiers rarement dallés ou pavés, la plupart du temps à peine frayés, où le voyageur, pour peu que la région fût écartée, avait moins à souffrir des difficultés du chemin que des brigands qui l'infestaient et y percevaient péage au vu et su des autorités généralement impuissantes ou complices. Il n'y avait guère

que la Chine du Sud où les déplacements fussent faciles, grâce au fleuve Bleu et à ses affluents, grâce aussi au Grand Canal ou Canal Impérial qui, du nord au sud, parcourt toute la basse région. Ce n'est qu'au XIIIe siècle, au temps des empereurs mongols, dix-neuf p1.020 siècles après son premier creusement, qu'il fut prolongé jusqu'à Pékin, mettant ainsi en communication facile les régions basses de la Chine du Nord et de la Chine du Sud.

Avec la Chine coloniale, les communications étaient plus difficiles encore. Si, dès le VIIe siècle, le Canal Impérial fut mené jusqu'au centre du Tchö-kiang, les routes terrestres qui accédaient au Yun-nan, dans les Kouang, au Fou-kien, étaient longues, dangereuses et peu sûres. C'est par mer que l'accès de Canton était encore le plus facile. Si bien que ce grand centre, qui resta dix-huit cents ans durant le seul port officiel de transit avec les étrangers, n'était relié au reste de l'empire que par des voies difficiles et peu favorables au commerce.

Ces difficultés de communication à l'intérieur n'ont pas contribué à l'unité ethnique de l'empire. Bien au contraire, elles ont tendu à diviser des populations d'origine commune en groupements distincts qui ont acquis, par différence d'habitat, de climat et de genre de vie, par cohabitation, relations et métissage avec des indigènes de race différente, des caractères physiques et des habitudes morales très dissemblables. Sans parler des populations non chinoises qui forment la plus grande partie de la Chine coloniale, on peut dire qu'en Chine il n'y a pas un, mais plusieurs types chinois. Le Cantonnais ne ressemble guère à l'homme des Terres Jaunes, et l'un et l'autre sont différents du paysan des riches plateaux du Sseu-tch'ouan ou des plaines grasses du fleuve Bleu. Quel est d'entre eux celui qui représente le plus purement le type chinois proprement dit ? C'est difficile, mieux, impossible à dire. Au début de l'histoire, c'est, semble-t-il, dans la région des Terres Jaunes que résidaient les ancêtres de la race. À l'est, sur la mer, au sud, dans le bassin du fleuve Bleu, ils avaient refoulé ou absorbé l'indigène, au détriment probablement de la pureté de la race. Par la suite, c'est l'habitant de la Chine du Nord qui, par les invasions

répétées, les dominations p1.021 étrangères, a été soumis aux plus fréquents métissages, tandis que celui de la Chine du Sud, mieux à l'abri des invasions, est resté plus semblable à lui-même depuis l'époque où il s'y est installé. Dans la Chine coloniale, perdu au milieu de populations de races différentes, éloigné de ses semblables, le Chinois a évolué jusqu'à présenter un type très différent des deux premiers.

Cette diversité ethnique n'est pas compensée par une unité de langage. Mettant à part les « Pays Vassaux » qui ont chacun leur langue propre, avec d'innombrables dialectes, et sans tenir compte des populations non chinoises qui ont des parlers très variés, — rien que dans le Yun-nan on en compte une dizaine au moins, — les Chinois proprement dits ne s'entendent point tous entre eux : un homme de Pékin ne comprendra pas un Cantonnais, un natif du Fou-kien aura besoin d'un interprète pour converser avec un indigène du Chan-si. Seule l'écriture en caractères, qui est le véritable truchement entre toutes les populations de l'empire, constitue une sorte de lien à la vérité assez vague, qui disparaîtra, espérons-le, le jour où cette écriture idéographique sera remplacée par une transcription phonétique.

Si la constitution physique de la Chine et la nature des régions qui l'entourent en ont fait une sorte de forteresse isolée, par contre, la variété de ses climats lui vaut de trouver en son sol tout ce dont elle a besoin pour vivre, fût-elle complètement séparée du reste du monde. Dans le nord et la région du fleuve Bleu, la végétation des pays froids et des climats tempérés ; dans la Chine coloniale, celle des régions tropicales. Et si une plante n'y venait pas à l'origine, elle a pu être acclimatée au point d'y pousser maintenant à l'état sauvage : tel le coton, importé dans les premiers siècles de notre ère des côtes de l'actuel Annam. Ses richesses minérales ne sont pas moins variées ; et si le Chinois n'a pas su les utiliser jusqu'ici, c'est pour n'en avoir point connu l'usage ou n'en avoir éprouvé qu'un médiocre besoin.

p1.022 Ainsi, géographiquement, la Chine se présente comme une vaste citadelle, protégée du dehors par de formidables défenses à l'abri

desquelles elle a pu se développer loin des mêlées des peuples et des civilisations étrangères ; et si bien pourvue au dedans par la nature de tout ce qui était nécessaire à sa subsistance, qu'elle a pu vivre de longs siècles par elle-même sans rien demander au monde extérieur. Divisée, par contre, à l'intérieur, en nombreux compartiments de communications difficiles, elle n'a pu atteindre à l'unité nationale. Elle est restée une fédération d'intérêts, unis par une civilisation commune, et n'a jamais formé, à proprement parler, une nation. Le jour où ces intérêts divergeront, la Chine, qui n'est point une unité géographique, cessera d'être une unité politique.

@

CHAPITRE II

L'HISTOIRE

@

Pas d'unité historique. — Vingt-trois premiers siècles. Luttes pour l'hégémonie entre les principautés fédérées sous la suzeraineté de l'empereur. — Constitution de l'unité territoriale par Ts'in Che Houang-ti, puis par les Han du IIIe siècle avant J.-C. au IIIe siècle A. D. — Scission territoriale : Les trois royaumes, IIIe siècle A. D. — Les Ts'in incapables de maintenir l'unité territoriale qu'ils ont un moment rétablie (IIIe siècle). — La Chine divisée à nouveau et dominée en partie par des étrangers (Huns, Tongouses, Tibétain, etc. (IIIe et IVe siècle). — L'unité rétablie par les Souei et les T'ang du VIIe siècle au début du Xe siècle. — Nouvelle scission : l'époque des Cinq Dynasties (Xe siècle). — Les Song. Unité pendant cent cinquante ans (Xe au XIIe siècle), puis la Chine une fois de plus divisée : Kin (Tongouses) au nord, Song au sud. — La domination étrangère : Les Mongols (Yuan) (XIIIe et XIVe siècle). — L'unité rétablie, mais mal sauvegardée par les Ming (XIVe à XVIIe siècle). — Nouvelle domination étrangère. Les Mandchous (Ts'ing) (XVIIe à fin du XIXe siècle).

p1.023 Quand les Chinois apparaissent dans l'histoire vingt-cinq siècles environ avant la naissance de Jésus-Christ, à l'époque où les rois memphites, en Égypte, bâtissent les grandes pyramides, ils occupent cette région des Terres Jaunes dans la *Chine du Nord*, qu'arrosent la Wei et ses affluents, la Fen et la Lo, et, dans la *Chine du Sud*, la vallée de la Han et la partie occidentale de la vallée de la Houai. De la mer, ils sont séparés par des peuplades barbares. Quelques millions à peine, agriculteurs déjà, ils forment de petites principautés dont, pendant des siècles, l'histoire enregistre les luttes. Les unes disparaissent ; de nouvelles entrent en lice ; les barbares sont chassés des régions maritimes ; les plaines qu'arrose le fleuve Bleu sont colonisées ; des pays complètement p1.024 étrangers qui occupent la partie orientale de la *Chine coloniale* interviennent dans des compétitions pour l'hégémonie, sous la conduite de hardis aventuriers chinois qui en sont devenus les princes. Enfin, profitant de la faiblesse des uns, de la complicité des autres, les hordes qui peuplent la Mongolie se livrent déjà à de fructueuses incursions. C'était des Huns

alors. Mais si le nom change, et la race, ces hordes seront toujours pour la Chine le fléau dont elle souffrira pendant plus de vingt siècles : nomades contre agriculteurs. Se déplaçant avec leurs troupeaux et leurs chevaux à la recherche des pâturages et des sources, nourris de viande et de lait, vêtus de peaux, sans mobilier qu'une tente et des fourrures, archers incomparables, toujours à cheval, disséminés en fractions rivales sous l'autorité de khans, chefs de clans plutôt que souverains, c'étaient de terribles pillards, toujours prêts à faire razzia dans les riches campagnes où peinaient les Chinois sédentaires, mangeurs de riz et de poisson.

Jusqu'au IIIe siècle avant Jésus-Christ, point d'unité chinoise. Elle fut l'œuvre d'un des souverains les plus remarquables que la Chine ait comptés. Et si la haine des lettrés dont il a voulu détruire la caste a voué sa mémoire à l'exécration de son peuple, il n'en a pas moins su donner à son empire un tel renom dans le monde que les nations d'Occident se servent encore de son nom dynastique : Ts'in[1], dont nous avons fait Chine, pour désigner les contrées qu'il a réunies sous son sceptre. Il mérite bien le nom de Che Houang-ti, le premier empereur, qu'il s'attribua lui-même en 221 avant la naissance de Jésus-Christ, l'année même où Annibal était élu chef des armées carthaginoises.

Sous son règne, l'empire chinois, défendu au nord p1.025 contre les Huns qu'il avait su refouler et dompter, par la Grande Muraille réparée et complétée, comprend la Chine proprement dite : Chine du Nord et Chine du Sud, et s'étend jusque sur les régions maritimes de la Chine coloniale.

Cette unité, rompue un moment par la faiblesse de ses successeurs qui laissèrent les principautés se reconstituer et la puissance impériale péricliter, fut rétablie par les empereurs de la dynastie des Han, dont les Chinois se réclament encore quand ils se disent « Fils de Han ». Ce sont eux en effet qui, servis par des explorateurs et des soldats

[1] Il ne faut pas confondre cette dynastie Ts'in avec celle qui régna au IVe siècle de l'ère chrétienne et dont le nom s'écrit sans apostrophe. Dans la transcription du chinois, cette apostrophe marque l'aspiration.

remarquables, surent étendre l'influence de l'empire bien au-delà de la Terre des Dix-huit Provinces dont elle n'était pas encore sortie. C'est l'un d'eux enfin — il porte dans l'histoire le nom posthume de Wou-ti, l'empereur guerrier, et régna de 140 à 87 avant Jésus-Christ — qui le premier entreprit la conquête des régions situées au nord-ouest de la Terre des Dix-huit Provinces et atteignit au bassin du Tarim et aux montagnes qui le bordent à l'occident.

Ayant vaincu les Huns en 119 et désirant mettre une fois pour toutes son empire à l'abri de leurs incursions, il songea à leur opposer leurs anciens ennemis les Yue-Tche. Ceux-ci, chassés de leurs pâturages du Kan-sou par les Huns vainqueurs, étaient allés s'installer dans la vallée de l'Ili, repoussant devant eux les Scythes (Çakas des Hindous, Sseu des Chinois). Puis ayant dû peu après fuir de nouveau devant les Wou-souen, autre peuplade victime des Huns, ils avaient poussé vers le sud et envahi la Sogdiane. Là ils avaient trouvé un royaume hellénisé fondé par les épigones d'Alexandre le Grand, et l'avaient rejeté au sud de l'Oxus (Amou-Daria) en Bactriane. Lorsque Tchang K'ien, l'envoyé de l'empereur, parvint à les rejoindre, ils avaient oublié leurs querelles d'antan avec les Huns et se refusèrent à toute expédition contre eux. Sa mission ne reste pas inutile cependant, puisqu'elle oriente son pays vers les routes de l'Inde. Durant son p1.026 séjour en Sogdiane, des questions posées à des marchands qui vendaient certaines cannes de bambou et certaines étoffes originaires du Sseu-tch'ouan et achetées par eux dans un pays qu'ils appelaient l'Inde — en Chinois Chen-tou — lui avaient permis de conclure que ce pays devait se trouver à la frontière sud-occidentale de la Chine et y être relié par une route directe. Si elle était facile, nul doute qu'on dût la préférer à celles du nord, toujours menacées par les Huns. Il fit part de cette découverte à son maître et lui décrivit, en termes enthousiastes, les riches régions de l'Oxus et du Yaxartès (Syr-Daria).

> « L'empereur, relatent les annales, ayant considéré que tous ces peuples occidentaux produisaient des objets rares, étaient faibles au point de vue militaire et affectionnaient les produits

> chinois, pensa qu'on pourrait les gagner à l'empire par de bons procédés, ce qui agrandirait la Chine de mille li[1], créerait des relations avec des peuples nouveaux et étendrait la crainte et l'influence de la Chine entre les quatre mers.

Les bons procédés ayant échoué, il tenta des expéditions guerrières dont, à dire vrai, les résultats furent plutôt malheureux : celle qui parvint à s'emparer d'Eul-che — l'actuelle Oura-Tépé (Ouria-toube), dans le Ferghana — se termina par un désastre. Du moins réussit-il à couvrir la route qui, par le nord des Nan-chan et par Tourfan, mène aux pays d'Occident, de fortins défendus par de petites colonies de soldats agriculteurs chargés d'assurer le service des courriers impériaux.

Dans le Sud, si l'empereur Wou put établir sa suprématie effective sur les provinces maritimes de la Chine coloniale, sur l'île de Hai-nan et sur le bassin du fleuve de l'Ouest (Si-Kiang) que domine aujourd'hui Canton, il ne parvint pas, au sud-est, à dépasser les plateaux du Yun-nan ; et la route de l'Inde lui resta fermée.

p1.027 Vers le nord-est, ses armées traversèrent la Leao et occupèrent, au moins temporairement, le pays qui s'étend entre cette rivière et le Ta-tong, c'est-à-dire le Leao-tong actuel et l'extrême nord de la Corée.

Quand il mourut, en 87 avant Jésus-Christ, après 54 années de règne, la Chine occupait en Extrême-Orient la place que Rome commençait de s'assurer en Occident. Elle avait, par ses explorateurs, atteint les contrées limitrophes du royaume des Parthes, contre lequel au même moment Pompée luttait victorieusement et dont le souverain, Mithridate Eupator, devait douze ans plus tard, par sa mort, amener la soumission aux Romains.

> « À l'intérieur, dit l'historien Sseu-ma Ts'ien, le pays avait été unifié ; on avait ouvert les passes et les ponts, enlevé les interdictions qui fermaient les montagnes et les étangs. C'est pourquoi les riches marchands et les grands commerçants

[1] Le *li* est le stade géographique des Chinois. Il vaut environ six cents mètres.

> parcoururent tout l'empire. Il n'y eut aucun objet d'échange qui n'allât partout ; on obtenait ce qu'on voulait.[1]

Cet éclat dura peu. Comme il arrive de toutes les dynasties chinoises, aux premiers empereurs énergiques et intelligents succédèrent des souverains fainéants et impuissants. Querelles de palais, compétitions de favoris, empereurs en bas âge aux mains des femmes et des eunuques qui gouvernent au gré de leur caprice et avec le souci de satisfaire une clientèle exigeante. Plus d'intérêt pour les expéditions lointaines ; plus de politique étrangère suivie et raisonnée. Si Hai-nan se révolte, on déclare que cette île est un embarras dont la perte n'intéresse personne. Si on parle de châtier les barbares qui violent à nouveau les frontières, les lettrés élèvent la voix et condamnent toute guerre non défensive en de belles périodes inspirées des anciens et que les annales enregistrent tout au long. Quelques généraux cependant p1.028 font encore respecter le nom chinois aux confins de l'empire, mais leurs exploits inquiètent, on les taxe d'ambition ; on les accuse de complots contre la sécurité du trône. Aux premières années de notre ère l'anarchie est à son comble. Le fleuve Jaune, mal surveillé, rompt ses digues ; la famine dévaste l'empire. Les Huns sont plus puissants que jamais. Ceux d'Occident avaient étendu leur domination jusqu'aux plaines septentrionales de la mer Caspienne, d'où ils partiront un jour pour venir se briser, dans les plaines de la Marne, aux champs catalauniques, contre les armées de Mérovée, roi des Francs. Ceux d'Orient avaient rétabli leur autorité sur les États du Tarim et osaient venir planter leurs tentes jusqu'au sud de la Grande Muraille. Les hordes tibétaines, qui jusqu'ici n'avaient guère dépassé les montagnes qui bordent au nord leur plateau, pénètrent jusque dans la vallée de la Wei. Dans le Sud, enfin, les commanderies[2] se gouvernent

---

[1] Je me sers de la traduction d'Édouard Chavannes : Les *Mémoires historiques de Se-ma Ts'ien*, chez Leroux, Paris.

[2] La Terre des Dix-Huit Provinces avait été divisée par Ts'in Che Houang-ti en commanderies que le fondateur de la dynastie des Han avait rétablies. Les commanderies correspondaient à peu près aux provinces actuelles de la République chinoise.

elles-mêmes après s'être débarrassées, en les massacrant, des fonctionnaires chinois qui les opprimaient.

Les Han qui reprirent le pouvoir en l'an 25 de Jésus-Christ — ce sont les Han Orientaux qui avaient leur cour à Lo-yang et par opposition aux premiers Han auxquels la situation de leur capitale, Tch'ang-ngan, vaut le nom de Han-Occidentaux — surent rendre à l'empire sa splendeur et son influence. Pan-tch'ao, un de leurs généraux, étendit si loin le renom de la puissance chinoise qu'un des souverains du puissant royaume indo-scythe, où Kanishka avait régné, fit demander à l'empereur sa fille en mariage. Singulier guerrier, aussi bien, que ce Pan-tch'ao et qui vaut d'être dépeint en quelques lignes, car il est le prototype du soldat diplomate auquel la Chine dut sa puissance et son prestige. Pour lui, c'est à p1.029 l'esprit à combattre : l'épée n'est qu'un argument qu'on emploie en désespoir de cause. Se battre, gagner une bataille : œuvre brutale et sans intérêt. Parlez-nous des combinaisons, longuement méditées qui contrecarrent les plans les mieux conçus ; des fourberies savantes qui brouillent les plus fidèles alliés ; des coups d'audace que la raison condamne et qui réussissent par leur audace même. Non qu'il ne fût brave ! Quand il faut se battre, il le fait de main de maître et il ne craint pas de s'exposer aux pires périls : pour ramener à lui le roi de Khotan que ses sorciers incitaient à reconnaître la suzeraineté des Huns, il se présente en personne devant eux, les tue et fait porter leur tête au roi, fou de peur, qui consent à faire mettre à mort l'envoyé des Huns.

Lui mort, la puissance chinoise ne sut plus s'imposer au dehors. L'anarchie à nouveau rongeait l'empire ; et l'insurrection des « Turbans Jaunes », qui inspira depuis, chez ce peuple désireux avant tout de suivre les enseignements du passé, la plupart des mouvements du même genre et tout récemment encore celle des « Boxeurs », mettait la dynastie à mal. Quand elle succomba, en 220, la Terre des Dix-huit Provinces se trouva scindée en trois États indépendants : la *Chine du Nord* avec le bassin de la Houai formait le *royaume de Wei*, avec Lo-yang comme capitale ; la *Chine du Sud* avec les provinces maritimes de

la Chine coloniale constituait le *royaume de Wou* avec son centre à Nankin ; le *royaume de Han* dont la plus grande partie occupait le Sseu-tch'ouan où résidait le souverain, à Tch'eng-tou, empiétait sur la Chine du Sud et s'étendait jusqu'au bassin supérieur de la Han et au lac Tong-t'ing. Période sans intérêt dont bien peu parleraient aujourd'hui sans le roman des « Trois Royaumes du XIVe siècle, sorte de récit de chevalerie que tout Chinois a lu, lit et lira autant que durera la Chine.

Le fondateur de la dynastie de Tsin — il commença de régner en 265 — réunit un moment toute la Terre des Dix-huit Provinces sous son sceptre. Mais, content les p1.030 annales qui s'en lamentent,

> « dès qu'il eut la toute-puissance, il se plongea dans la débauche et négligea le soin du gouvernement[1].

Il eut 10.000 femmes dans son harem. Elles se construisaient des cabanes de feuillage dans les parcs impériaux, et quand il s'y promenait elles cherchaient à l'attirer chez elles en tendant du sel aux moutons qui traînaient son char. Son successeur, un simple d'esprit, laisse tomber le pouvoir aux mains des femmes et meurt d'une galette empoisonnée. Les empereurs qui occupèrent le trône après lui tombèrent successivement aux mains des Huns, qui les firent périr de mort violente dans les banquets où ils les avaient contraints de servir le vin et rincer les verres.

Car les Huns, ainsi qu'ils faisaient chaque fois que l'anarchie pesait sur l'empire, recommençaient à y amener de fructueuses randonnées. Chargés, au temps où la dynastie était forte, d'arrêter les incursions des Toungouses de Mandchourie, ils s'étaient lentement infiltrés dans la vallée de la Fen, qu'ils occupaient entièrement au début du IVe siècle. Un de leurs chefs, descendant d'une fille du fondateur de la dynastie des Han, se fait reconnaître « Grand khan » ; envahit, en 300, le bassin du fleuve Blanc (Pei-ho), en 310 ceux de la Houai et de la Han ; s'empare de Lo-yang, la capitale des Tsin, en 311, de Tch'ang-ngan en

---

[1] La plupart des citations des Annales données dans ce volume sont empruntées aux *Textes historiques* du père Léon Wieger, S. J., qui ont été publiés dans les *Rudiments* édités à l'imprimerie de la Mission de Zi-ka-wei, près Chang-hai.

316 ; et, maître de toute la *Chine du Nord* et de la partie septentrionale de la *Chine du Sud*, fonde un royaume auquel il donne le nom de « Han », en mémoire de son ancêtre.

Le Sseu-tch'ouan ayant repris son indépendance sous le nom de Royaume de Tch'eng, les Tsin, dont la capitale était désormais à Nankin, ne régnèrent plus que sur le territoire de l'ancien royaume de Wou diminué de la vallée de la Han.

p1.031 Ainsi, au début du IVe siècle, quarante ans à peine après avoir été rétablie, l'unité chinoise se trouvait une fois de plus brisée, et la Chine divisée en trois États.

Parfaits pour les longues chevauchées, les attaques brusquées dans les cris et l'épouvante du massacre et des flammes, les Huns, comme tous les nomades, étaient de déplorables administrateurs. Maîtres de la Chine du Nord, leurs vertus guerrières s'énervèrent à devenir sédentaires, et leurs excès dépassèrent bientôt ceux des souverains chinois qu'ils avaient dépossédés. N'allèrent-ils pas jusqu'à créer un corps de dix mille amazones et confier aux femmes des charges mandarinales ? Leur royaume, au cours des luttes intestines sans nombre, se scinde en deux, se réunit à nouveau, puis, au milieu du IVe siècle, s'écroule sous les coups d'autres nomades venus comme eux du Nord : les Toungouses, ancêtres des Mandchous.

Campés d'abord dans la haute vallée de la Leao, ces Toungouses s'étaient, dès l'année 333, étendus au sud, dans la presqu'île de Leao-tong et jusqu'en Corée, dont ils avaient, en 343, mis la capitale à sac. En 344, ils occupaient la plaine de la Soungari. Enfin, au milieu du IVe siècle, ils étaient maîtres de toute la Chine du Nord et de la partie septentrionale de la Chine du Sud. Leur empire tombe à son tour sous les coups de Tibétains descendus des hauts plateaux du Tsaidam et du Kou-kou Nor, qui les remplacent dans la Chine du Nord et dans la Mandchourie, mais se divisent, dès la fin du IVe siècle, en poussières de royaumes. En 439, de nouveaux conquérants toungouses ayant réuni tout le nord de la Chine, des plateaux du Tibet aux frontières de Corée, en un seul royaume, la Terre des Dix-huit Provinces se trouva scindée

une fois de plus en deux États : les Toungouses au nord, les Chinois au sud.

C'est à la fin du VIe siècle seulement qu'elle retrouve son unité. La dynastie des Souei, qui la rétablit en 589, ne conserva le pouvoir que trente ans, Elle sut du moins p1.032 reprendre la politique d'expansion instaurée par les Han.

Les plaines de Mongolie étaient alors occupées par les Turcs, descendants de ces Huns qui avaient été refoulés autrefois par les Toungouses vers le lac Baikal. Lorsque les Avares — des Toungouses eux aussi, qui avaient succédé dans ces régions aux fondateurs du royaume Wei — eurent été à leur tour refoulés par les Wei, les Turcs, descendant du nord, les exterminèrent vers le milieu du VIe siècle, occupèrent toute la Mongolie, s'étendirent à l'orient jusque dans la vallée de la Soungari et à l'occident jusqu'à la Caspienne, après avoir vaincu les Ephthalites-Getas qui y dominaient. En 581, ils s'étaient divisés en deux fractions rivales : occidentaux et septentrionaux. En 599, Tardou, khan des Turcs occidentaux, essaye de reconstituer l'unité, mais doit, en 603, pour échapper à la révolte des Ouigours de l'Altaï, s'enfuir chez les Toungouses du Kou-kou Nor. Les Turcs septentrionaux reprennent alors l'hégémonie dans la région qui s'étend de la Soungari à Tourfan. Soumis plus ou moins aux empereurs de la dynastie des Souei, ils ne rencontreront plus d'obstacle à leur œuvre d'expansion vers l'Occident.

Tchang-ye (Kan-tcheou) était alors le poste chinois le plus avancé vers l'ouest, l'entrepôt du commerce des peuples du Tarim avec l'empire du Milieu, le point d'aboutissement des trois routes qui conduisaient aux régions occidentales. P'ei-kiu, qui y fut envoyé comme gouverneur en 607, sut en faire, en peu de temps, un entrepôt commercial important en même temps qu'un grand centre d'influence chinoise. Grâce à lui, le Tsaidam et le Tangout, tombés depuis trois siècles aux mains des Toungouses, redevinrent territoire chinois (608), et les rois de Tourfan, de Khami et des petites principautés du Tarim

recommencèrent à venir présenter le tribut qu'ils avaient, depuis longtemps, cessé d'apporter (609).

Les Souei poussèrent dans le Sud leurs armées jusqu'au Champa. Ce royaume de civilisation hindoue occupait, au sud du Tonkin, alors terre chinoise, la contrée p1.033 qui forme aujourd'hui l'Annam. Cent soixante ans auparavant, les Song qui régnaient dans la Chine du Sud y avaient déjà pénétré en vainqueurs[1] ; et il était resté pour les Chinois une sorte de pays fabuleux où l'or et les objets précieux abondaient à ne savoir qu'en faire. L'expédition fut des plus fructueuses, et les annales parlent avec complaisance du butin qu'on y fit. Mais, si le souverain du pays se reconnut tributaire de l'empire du Milieu et si son royaume fut divisé en trois commanderies relevant de l'empire, cette conquête resta toute nominale, comme il en sera de toutes celles que les Chinois tenteront en Indo-Chine, le Tonkin excepté.

C'est surtout vers la Corée que tendit l'effort des Souei. Quand, en 607, le deuxième empereur de cette dynastie alla rendre visite au khan des Turcs, il y rencontra des ambassadeurs coréens. Se souvenant que leur pays avait reconnu la suzeraineté des Han et des Tsin, il leur ordonna d'inviter leur maître à venir au plus tôt lui faire sa cour. Comme il ne s'était pas encore présenté en 610, on décida d'aller l'y contraindre par la force des armes. Trois expéditions victorieuses, menées coup sur coup de 612 à 614, restèrent sans résultat effectif, et le roi de Corée ne se présenta jamais à la cour.

En 618, une nouvelle dynastie montait sur le trône impérial, celle des T'ang, dont on peut dire qu'elle imposa dans les pays d'Extrême-Orient la suprématie morale de la civilisation chinoise. Elle devait l'y conserver jusqu'à la fin du XIXe siècle.

C'était grâce à l'appui des Turcs que le fondateur de la nouvelle dynastie était parvenu à s'emparer du pouvoir. Il se trouvait à leur merci et dut, sous forme de présents, leur payer un lourd tribut. Leurs

---

[1] On pourra trouver dans un ouvrage que j'ai publié en 1914 et intitulé *Le royaume de Champa*, le récit des expéditions coloniales faites par les empereurs de Chine pour s'assurer la suzeraineté de ce pays.

prétentions devinrent bientôt exorbitantes. En 622, ils envahissent la vallée de p1.034 la Fen ; en 624, ils franchissent à nouveau la Grande Muraille et s'avancent dans l'intérieur de la Chine ; en 625, ils arrivent jusqu'à Tch'ang-ngan, la capitale. Mais en 627 les Ouigours de l'Altai, pour se libérer de l'oppression qu'ils font peser sur eux, se soulèvent, se confédèrent et se donnent un khan. L'empereur en profite et, de concert avec eux, entreprend une expédition contre les Turcs, qui sont complètement battus.

> « Les fils et les filles des Turcs, disent les inscriptions de Koschok Tsaidam, devinrent esclaves des Chinois. Dépouillés de leurs titres turcs, les nobles furent affublés de titres d'officiers chinois. Soumis à l'empereur de Chine, ils peinèrent pour lui durant cinquante ans.

Effrayés, les Turcs occidentaux qui stationnaient dans la région du lac Barkoul sollicitent la protection de l'empire ; le roi de Tourfan, les roitelets du Tarim suivent leur exemple. Le renom chinois s'étend au delà des bornes de l'empire. Le Champa recommence à prêter serment de vassalité (631) : Shōtoku Taïshi, régent du Yamato au Japon, fait, au nom de la reine Suiko Tennō, demander des livres bouddhiques. En 634, le souverain des Tibétains du Brahmapoutre envoie une ambassade ; comme c'était un puissant seigneur qui possédait une armée de plus de 100.000 hommes, un fonctionnaire chinois est chargé de reconduire les ambassadeurs chez eux et de nouer des relations durables entre les deux États ; elles sont scellées par le mariage d'une princesse chinoise avec le souverain tibétain. Yezdegerd III, le dernier des Sassanides, réfugié à Merv après la victoire des Arabes à Kadesiya (637), demande du secours et ne l'obtient pas ; il est trop loin, et les Arabes qui, en deux ans, viennent de se rendre maîtres de l'Asie grecque et de la Perse, se révèlent comme des ennemis trop redoutables.

Par contre, on agit rudement contre le roi de Tourfan. Il avait pillé son voisin de Karachar et répondu à l'envoyé chinois qui lui en demandait raison :

> « Au vautour, l'air ; au faisan, la brousse ; au chat, la maison ; au rat, p1.035 le trou ; à moi, le Tarim.

On le lui enlève (639), et quatre ans après, on annexe Karachar à l'empire. De même on intervient en Inde pour punir l'usurpateur du trône de Magadha qui avait osé maltraiter un envoyé chinois. On l'assiège dans sa capitale, on s'empare de lui et on le ramène en Chine (648). En 657, le territoire occupé par les Turcs occidentaux — les vallées de l'Ili et du Yaxartès — est annexé, et les limites de l'empire sont ainsi portées plus loin qu'elles ne s'étaient jamais étendues. En Corée, enfin, les Chinois interviennent dans les luttes des trois royaumes, Silla, Pakche et Koguryu, qui occupaient son territoire, battent les Japonais qui ont voulu prendre parti pour l'un d'eux, et en 668, proclament leur suzeraineté sur la presqu'île.

Tout ce bel empire s'écroula comme château de cartes. Dès 677, la Corée, conquise tout entière par le Silla, se déclare indépendante. Les Tibétains, en 680, s'emparent de tout le haut cours du fleuve Jaune ; et les Turcs, la même année, battent les troupes envoyées contre eux. Bientôt, les Arabes, maîtres absolus de la Perse depuis la prise de Zereng (674), s'avancent jusqu'à Samarkand (712) et jusqu'au Ferghana. Dans le sud, un royaume thai se constitue sur les plateaux du Yun-nan et bat les armées chinoises chargées de le soumettre (750-754). Au même moment, les K'i-tan, des Toungouses qui depuis le début du VIIIe siècle débordaient les frontières de l'empire vers le nord-est, mettent en déroute les troupes expédiées contre eux (751). Enfin, l'empereur, chassé de sa capitale par un complot, n'y rentre qu'à l'aide des troupes que lui ont envoyées les Ouigours de Mongolie, les princes du Tarim et jusqu'au kalife abbasside Abou Djafar El Mançour (757). Et pendant cent cinquante ans ce sont les mêmes luttes intestines, les mêmes assauts sur les frontières qui, peu à peu, conduisent l'empire aux dernières limites de l'anarchie et de l'impuissance. La dynastie ne règne plus que de nom, et il faut l'intervention des Turcs pour que soit réprimée une rébellion qui p1.036 a mis pendant dix ans, de 875 à 884, l'empire à feu et à sang. Quand les

T'ang succombent en 907, la Chine se trouve divisée en un grand nombre de principautés, dont dix officiellement notées ; cinq grandes : *Leang* entre le fleuve Jaune et la Houai, *Tsin* dans le Tche-Li, *K'i* sur la Wei, *Chou* dans le Sseu-tch'ouan oriental, *Houai-nan*, au sud de la Houai ; cinq petites dans la Chine coloniale. De fait, il y en eut davantage, tout gouvernement de province s'érigeant en maître absolu, tout chef militaire se déclarant indépendant.

C'est l'époque dite des *cinq dynasties*, toutes éphémères et sans gloire (907-960). L'une d'elles met sur le trône un étranger, un prince turc, le fils même de celui qui avait vaincu la rébellion en 884. En fait, elles ne régnèrent que sur une très petite partie de la Chine, car non seulement les peuples barbares du Nord et de l'Ouest les pressaient par le nord, mais encore toutes les provinces situées au sud et au sud-ouest du Ho-nan s'étaient plus ou moins ouvertement révoltées et avaient formé des royaumes indépendants.

À la fin du Xe siècle, la Terre des Dix-huit Provinces se retrouve tout entière unie sous le gouvernement des Song (960) ; mais la puissance chinoise ne reprend pas son éclat d'antan. Si les pays d'Extrême Sud continuent de reconnaître, au moins nominalement, la suzeraineté de l'empire du Milieu, les populations du Tarim et des contrées d'Occident, des rives de la Soungari et de la Leao l'ignorent complètement. De la Mongolie et de la Mandchourie, des hordes toungouses aux noms divers ne cessent de descendre vers les plaines du sud que fertilise de son labeur le Chinois patient. K'i-tan, Niu-tchen, Kin envahissent tour à tour l'empire et s'y installent en maîtres. Les premiers, en 1004, imposent par traité aux Song un tribut annuel de cent mille taëls et deux cent mille pièces de soie. Quarante ans plus tard, ils obtiennent deux cent mille onces d'argent et trois cent mille pièces de soie. En 1125, ce sont les Niu-tchen, vainqueurs $_{p1.037}$ des K'i-tan, qui exigent un tribut de 5 millions d'onces d'or, 500 millions d'onces d'argent, un million de pièces de soie ; et à leur souverain Wou-K'i-mai, fils d'Akouta, l'empereur humblement donne le titre d'« Oncle ». Le vasselage n'est plus déguisé. L'année suivante, la Terre des Dix-huit Provinces est une fois de plus

divisée : au nord, le royaume des Kin ; au sud, réfugiés derrière le fleuve Bleu, les *Song*.

Enfin, voici venir les Mongols. Montés sur leurs chevaux bourrus, abrités derrière leurs grands boucliers couverts de peau de requin où les flèches se brisent, féroces, les yeux si perçants qu'ils voient la nuit, dit-on, ils commencent, des rives du haut Amour où ils se sont constitués en « Grand royaume des Mongols », la chevauchée qui les conduira jusqu'aux rives du Bosphore et aux plaines de Hongrie, par delà les hautes cimes de l'Himalaya et dans les forêts tropicales du Champa et de la Birmanie. En 1206, ils proclament leur chef *Temudjin* le « khan des Forts », Gengis khan. Huit ans plus tard, maître de Pékin, il marche vers l'Occident. Boukhara, Samarkand, Balkh prises, il descend jusqu'au pays de Lahore, puis, maître de pays innombrables, il revient s'appliquer à la conquête de la Chine. Ses campagnes bien défrichées le plongent dans la stupéfaction : où paître les troupeaux ?

— Ce n'est pas un pays, s'écrie-t-il, exterminons tous les Chinois, puis laissons pousser l'herbe. Alors nos chevaux pourront y vivre.

L'importance du tribut payé par les Fils de Han lui fit ajourner son projet (1227). Lui mort, son fils *Ogotai* continue de pousser en avant. Il s'allie aux Song et s'empare de la capitale des Kin, dont le dernier souverain se suicide en 1234. Toute la Chine du Nord était entre ses mains. Comme il retournait vers la Mongolie, pour aller faire sa remonte, les Song attaquent les garnisons qu'il avait laissées derrière lui. Furieux, il fait serment d'anéantir les parjures. Tandis qu'une de ses armées entre en Russie, s'empare de Kiev (1240), bat à Wahlstadt les armées polonaises de Henri p1.038 le Pieux (1241) et pousse à travers la Hongrie, qu'une autre marche sur la Corée, il en envoie trois autres sur la Chine. Suspendue un moment par un échec dans le Sseu-tch'ouan et par la mort d'Ogotai (1241), la conquête de la Terre des Dix-huit Provinces continue sous la conduite de *Koubilaï*, frère de *Mangou*, qui avait remplacé à la tête de l'empire Mongol *Gayouk*, successeur d'Ogotai (1251). La province de Manzi — c'est le nom que donnaient les

Mongols à la Chine des Song — n'offrit pas grande résistance. Tout y était anarchie et débauche. Plus d'armée ; plus de chefs. Les conquérants n'avaient qu'à avancer. En 1279, la Chine du Sud est toute entre leurs mains. Le dernier des Song, un enfant de dix ans, meurt noyé par les mains du général chinois dont les armées venaient d'être vaincues et mises en déroute ; et *Koubilaï* se trouve seul maître de la Terre des Dix-huit Provinces. La dynastie qu'il fonde — les Chinois lui donnent le nom de Yuan — règne dès lors sur l'empire du Milieu. Elle ne sut s'y maintenir que quatre-vingt-neuf ans. Corrompus dès l'origine par un luxe auquel ils n'étaient pas habitués, les successeurs de Koubilaï succombèrent aux mêmes désordres qui avaient entraîné à la ruine les dynasties précédentes. Quand un Fils de Han ose lever l'étendard de la révolte, il ne trouve plus devant lui les belles armées d'autrefois et il peut, sans grand effort, arracher aux derniers Mongols le sceptre qu'ils n'avaient plus la force de retenir.

La dynastie des Ming (1308-1644), qui brille d'un si vif éclat par les arts et les lettres et dont l'influence au dehors fut si considérable, ne put rendre à la Chine la puissance territoriale qu'elle détenait au temps des Han et des T'ang. Loin de s'étendre hors des limites de la Terre des Dix-huit Provinces, elle fut impuissante à défendre longtemps l'intégrité du territoire contre les étrangers. Si le Japon semble accepter un moment la suzeraineté nominale de l'empereur (1406) ; si le Tonkin, quelques années durant, de 1403 à 1428, est rattaché à l'empire ; si la Corée, p1.039 conquise par les armées de Hideyoshi qui avait su porter au dehors la terreur du nom japonais, est délivrée par les armées chinoises (1598), les *Mings* furent incapables de résister aux assauts des envahisseurs de l'Ouest et du Nord. Les Mongols, en effet, — ils avaient changé de nom et s'appelaient maintenant Tatars, — avaient recouvré assez de puissance pour recommencer leurs incursions sur le sol de l'empire. En 1449, ils battent les armées du Fils du Ciel et s'emparent de sa personne ; et, en 1470, on sent le besoin de restaurer la Grande Muraille pour mieux leur résister. Les eunuques étaient maîtres de la Chine. Ils commandaient les armées,

réglementaient la justice, et, une fois de plus, ils conduisaient l'empire à sa ruine. Aux razzias des nomades s'ajoutèrent bientôt les descentes des Japonais sur les côtes. En 1554, ils forcent l'embouchure du fleuve Bleu et dévastent la région ; en 1574, c'est dans le Tchö-kiang et la région de Canton qu'ils commettent leurs actes de piraterie. Au sud, les Birmans envahissent le Yunnan (1583).

Cependant, sur les plaines du Yalou, les Toungouses Mandchous commençaient de prendre le pas sur les autres hordes, et Noorhachu, leur khan, se proclamait roi des Mandchous (1616). Il les divise en quatre bannières : jaune, blanche, rouge et bleue, et l'année suivante déclare la guerre à l'empire. Il envahit le Leao-tong en 1618 ; bat les armées chinoises en 1619 ; s'empare de la Corée en 1620. Son fils Houang T'ai-ki, lui ayant succédé en 1626, force la Grande Muraille trois ans plus tard, et arrive jusque sous les murs de Pékin. En 1636, il se proclame empereur de la dynastie Ts'ing, puis, le dernier souverain Ming vaincu, il monte sur le trône impérial, et les Fils de Han tombent à nouveau sous le joug étranger (1644). Ils ne s'en libéreront que deux cent soixante-huit ans plus tard, en 1912, pour proclamer la République.

Les Mandchous rétablirent du moins l'empire dans ses anciennes limites territoriales. Maîtres de la totalité de p1.040 la Terre des Dix-huit Provinces, débarrassés du dernier prétendant Ming qui avait fui en Birmanie (1662), vainqueurs des derniers rebelles (1682), ils reprennent la politique d'expansion des Han et des Tang. La victoire sur Galdan, chef des Eleuths de l'Ili, leur rend la maîtrise absolue sur toute la Mongolie : Eleuths et Khalkas qui la parcourent sont divisés en cinquante-cinq hordes vassales (1695). Au Tibet, même succès. Depuis 1571, les Mongols, convertis au bouddhisme, reconnaissaient la suzeraineté spirituelle du grand-lama. Or, en 1719, mécontents du sixième grand-lama, ou plutôt, selon le style tibétain, de la sixième incarnation du dalaï-lama, ils se refusent à le reconnaître et en élisent un de leur choix, pour lequel ils sollicitent l'investiture de l'empereur Ts'ing. Celui-ci, heureux d'intervenir, s'assure de la personne de son

nouveau vassal, et s'apprête à l'imposer par la force des armes, quand le khan des Eleuths envahit le Tibet, met Lhassa à sac et s'empare du sixième grand-lama. L'empereur lance alors ses armées en campagne, pacifie la région et nomme un septième grand-lama qui lui prête serment de vasselage. Tout le monde fut content : Tibétains, Mongols et Chinois ; et le Tibet désormais releva de l'autorité impériale.

C'est du vivant de l'empereur de la période K'ien-long que la Chine connut sa plus grande splendeur. Monté sur le trône en 1736, il ne le quitta qu'en 1795 et durant son règne sut imposer sa volonté dans tout l'Extrême-Orient. Après de longues luttes avec le khan des Eleuths, il s'empare de l'*Ili* (1757). L'année suivante il se rend maître des villes du Tarim, qui redevient terre impériale comme aux temps des T'ang ; et les peuples des hautes vallées de l'Amou-Daria et du Syr-Daria envoient des députés à Pékin. En 1769, la Birmanie, après des campagnes difficiles où les Chinois eurent souvent le dessous, accepte de prêter serment de vassalité. En 1792, les Gourkhas du Nepaul ayant envahi le territoire du grand-lama, les troupes impériales les refoulent à travers les défilés de p1.041 l'Himalaya jusqu'en Inde et laissent au Tibet une garnison qui subsistera jusqu'à nos jours.

Lorsque survinrent les événements qui, pour la première fois, allaient soulever une guerre entre la Chine et les puissances occidentales, le trône était occupé depuis 1821 par l'empereur qui avait pris Tao-Kouang comme nom de période. Il avait commencé par réprimer une révolte de musulmans dans le Tarim (1826-1828) et des troubles dans l'Ili. La violence avec laquelle il avait sévi avait ramené la tranquillité et le respect du nom chinois dans les régions de l'Extrême-Ouest. Son empire s'étendait jusqu'à cette ceinture de montagnes formées par l'Altaï au nord, les Monts célestes et le Pamir à l'ouest, l'Himalaya au sud. La Mandchourie tout entière, la Mongolie, le Turkestan chinois, — Kachgarie et Dzoungarie, — le Tibet, la Corée, relevaient directement de la couronne. À titre de « Pays vassaux », la Birmanie, l'Annam consentaient périodiquement tribut de vassalité. Le Japon lui-même, cloîtré dans son île, offrait de temps en temps des

cadeaux considérés comme témoignages de vasselage. Sans parler des innombrables roitelets qui s'adressaient à l'empereur chaque fois qu'ils étaient assaillis par un voisin, ou sollicitaient de lui la remise d'un cachet ou d'un costume d'apparat lorsqu'ils montaient sur le trône ! L'empire du Milieu était, en Extrême-Orient, dans la première moitié du XIXe siècle, la seule puissance capable d'imposer autour d'elle sa volonté par la force des armes et d'assurer à ceux qui se réclamaient de lui une protection, plus morale souvent qu'effective, mais que peu du moins osaient contester ou provoquer. Comment son peuple, dès lors, n'eût-il pas acquis de lui-même l'idée d'une supériorité que chacun reconnaissait par crainte ou par respect ? Quel prix pouvait-il attacher aux réclamations présentées par des gens venus, sur des vaisseaux, de régions inconnues du lointain Occident ? Quelle crainte manifester à l'égard de quelques poignées d'hommes qu'ils prétendaient opposer aux armées innombrables que p1.042 l'empereur pouvait mettre sur pied et dont la levée seule faisait trembler le plus puissant de ses voisins immédiats ?

Eussent-ils mieux étudié leur histoire, cependant, les Fils de Han auraient pu pressentir l'infériorité où ils allaient se trouver devant les assauts de ces Occidentaux dont ils croyaient triompher en les traitant de barbares. Ne révèle-t-elle pas, cette histoire, que l'unité territoriale de l'empire n'a été qu'exception au cours des siècles ? que l'unité même de cette Terre des Dix-huit Provinces qui constitue la Chine proprement dite, réalisée pour la première fois effectivement cent cinquante ans seulement avant notre ère, a été brisée des siècles durant depuis cette époque ? que, des siècles entiers, la Chine du Nord et la Chine du Sud ont formé des États différents, la première sous des maîtres étrangers, la seconde seule réellement chinoise ? que, depuis l'invasion mongole enfin, les fils de Han sont demeurés pendant plus de trois cent cinquante ans les sujets de princes étrangers, ont dû courber le front sous la domination d'empereurs appartenant à la race de ces hordes du Nord qu'ils flétrissaient du même nom de barbares qu'ils appliqueront aux Européens ?

S'il est vrai que l'avenir se lit dans l'enseignement du passé, l'histoire de la Chine est singulièrement évocatrice à qui veut comprendre l'effondrement de la puissance chinoise depuis le jour où, unissant leurs efforts, les puissances occidentales se sont décidées à faire respecter par la force ce qu'elles considéraient comme leur droit.

@

CHAPITRE III

LA CONSTITUTION POLITIQUE ET SOCIALE

@

Pas d'unité politique ni sociale. — La Chine, fédération démocratique sous un empereur autocrate, mais non absolu. — L'unité politique instaurée par Ts'in Che Houang-ti disparaît avec lui. — Les Han substituent la fédération administrative à la fédération féodale. — Suppression de la noblesse territoriale héréditaire. — Confucius et la civilisation chinoise. L'édifice gouvernemental repose sur l'observation des devoirs imposés par la piété filiale. — La famille, communauté sociale et religieuse. — Le culte des ancêtres et le respect du passé. — Particularisme des éléments constitutifs de la fédération chinoise. Ses tendances à l'anarchie. — Le harem et les eunuques agents principaux de l'anarchie. — Les lettrés et leur recrutement. Par la suppression des idées novatrices, ils ont définitivement tourné l'esprit chinois vers le culte exclusif du passé et de la tradition. — Défauts du fonctionnarisme chinois. — Le peuple chinois. Routine et superstitions ; Lao-tseu et le Bouddha. — Manque d'esprit public et de patriotisme. — Révoltes populaires et sociétés secrètes. — L'empereur et le « mandat céleste ». — Manque d'unité et de continuité dans la politique du gouvernement impérial. — Ni budget ni armée.

p1.043 L'unité que sa configuration géographique et son histoire lui refusent, la Chine ne la trouve pas en son organisation politique. Fédération démocratique sans tradition dynastique ni noblesse héréditaire, ses institutions la révèlent complètement privée de cette unité nationale qui, en France par exemple, a donné même patrie à des peuples d'origines très différentes et d'intérêts souvent contraires.

Par contre, une civilisation unique, presque complètement originale, vite arrivée à un degré élevé de perfection, mais figée depuis des siècles dans la contemplation p1.044 exclusive du passé, a procuré à toutes les populations qui en ont été imprégnées, une mentalité uniforme, hostile à toute idée de changement et de progrès, les a dressées contre toute innovation personnelle ou étrangère susceptible de porter atteinte aux rites et aux traditions ancestrales qui constituent l'idéal de perfection dont il faut se rapprocher toujours plus et qu'il est sacrilège de modifier ou simplement délaisser.

À l'origine, la Chine nous apparaît divisée en États autonomes, gouvernés par des princes indépendants, unis par de vagues liens d'obédience à un même empereur auquel ils doivent l'hommage.

D'abord élu, puis possesseur du trône par droit d'hérédité, cet empereur ne commande point en fait aux chefs des autres États. C'est un grand prêtre plutôt qu'un souverain. Détenteur du mandat céleste, qui lui a confié la direction des hommes, « Fils du Ciel », sa grande fonction est le « sacrifice au Ciel » par lequel il expie les fautes de l'empire et attire sur lui les bienfaits d'en haut. Lui seul l'accomplit, seul de tous les hommes. Sa seconde fonction est de faire observer les rites du passé et d'en assurer la tradition. Il entretient pour ce faire des inspecteurs chargés de vérifier, par des tournées dans les principautés, si les enseignements du passé sont toujours observés. Hors de là, son pouvoir est nul. Si les feudataires lui doivent le tribut, ils sont en réalité complètement indépendants, et leurs rapports avec lui se bornent à des cérémonies officielles et peu fréquentes où le moindre geste, la moindre parole sont minutieusement réglés par un protocole inflexible qui en bannit toute spontanéité et tout imprévu.

> « En fait, dit l'historien Sseu-ma Ts'ien, chaque fief était un État entièrement autonome dont le chef rendait sans doute hommage au Fils du Ciel, mais jouissait en réalité de la plus complète indépendance.

Point n'est besoin d'insister sur les troubles qui en p1.045 résultent lorsque l'empereur se révèle incapable ou impuissant à faire respecter ses privilèges. Lisez l'auteur que je viens de citer :

> « Des ligues se formaient entre seigneurs voisins qui s'attaquaient les uns les autres comme des ennemis, se faisaient la guerre et s'entretuaient sans que le Fils du Ciel fût à même de les en empêcher.

Et il se lamente des malheurs qui en résultaient.

> « L'essentiel, s'écrie-t-il, était alors d'avoir de puissantes armées, de conquérir ses rivaux, d'user de stratagèmes trompeurs.

En somme, la Chine se présente à cette époque sous l'aspect d'une fédération d'États autonomes unis par des devoirs de vassalité assez ténus à l'égard d'un empereur et par une communauté de traditions dont il était en principe le gardien, mais toujours divisés par des guerres et des luttes qui maintenaient le pays dans un état de perpétuelle anarchie.

Ts'in Che Houang-ti, que nous avons vu constituer l'unité territoriale de la Terre des Dix-huit Provinces, fit aussi son unité politique. Peu à peu, selon la vivante image de Sseu-ma Ts'ien, il

> « rongea les six royaumes qui restaient à la façon d'un ver qui ronge une feuille de mûrier.

Si bien qu'en 221 av. J.-C., il pouvait à bon droit s'adjuger le titre de « Premier souverain empereur ». Alors, écrit notre historien :

> « Il s'irrita de ce que les guerres ne prenaient jamais fin et estima que la cause en était l'existence de la féodalité. Dès lors, il ne laissa plus en fief un seul pied de terre ; il renversa et détruisit les remparts des citadelles de la féodalité ; il fit fondre les armes et les pointes des flèches ; il enleva comme de mauvaises herbes les hommes hardis et les tyrans ; il n'avait d'autre souci que d'assurer le calme à dix mille générations.

Il divisa l'empire en commanderies, dont le nombre de trente-six d'abord alla jusqu'à quarante. Mais il se garda bien de les attribuer à ses parents ni à ses fidèles.

> — Tout bon gouvernement, répondit-il à celui de ses p1.046 conseillers qui l'y engageait, exclut la multiplicité des maîtres. Si j'érigeais des principautés et des royaumes pour les donner en apanage à ceux de mes parents, amis ou sujets fidèles, qui méritent des récompenses ou des distinctions, je travaillerais

> à coup sûr à la ruine de ma maison et à la perte de ceux que j'élèverais ainsi. Toutes les guerres qui ont désolé l'empire n'ont-elles pas été suscitées, fomentées et poussées jusqu'où elles pouvaient aller, par les princes feudataires qui en partageaient entre eux l'étendue, et qui en possédaient quelques portions à titre de souveraineté ?

Il confère donc l'administration à des fonctionnaires nommés par lui : l'*administrateur* chargé de la direction de la province, le *gouverneur militaire* qui avait le commandement des troupes et, au-dessus d'eux, le *surintendant*, chargé d'un pouvoir de contrôle sur leurs actes. Chaque commanderie comprit plusieurs préfectures administrées par des préfets aidés d'assistants civils et militaires. Ces préfectures étaient elles-mêmes réparties en trois subdivisions administratives, dont la plus élevée comprenait douze mille cinq cents et la dernière vingt-cinq ou cinquante familles, la famille étant l'unité administrative. Il libéra cette dernière de la tutelle du seigneur en la déclarant propriétaire du champ.

> « Il unifia dans tout l'empire les lois et les règles, les mesures de pesanteur et les mesures de longueur ; les chars eurent des essieux de dimensions identiques ; dans les écrits, on se servit de caractères uniformes.

En un mot, d'un pays divisé en principautés rivales et dont chacune avait un développement social presque indépendant, il fit, en abattant les citadelles féodales, en supprimant les seigneurs et les hobereaux, un empire uni pour la première fois sous une autorité effective, où les lois et ordonnances émanaient d'un seul.

Intelligent, actif, volontaire, voyant et faisant tout par lui-même, prompt à briser toute résistance comme il fit des lettrés qui s'opposaient à ses réformes, il parcourut p1.047 l'empire en personne pour imposer partout son autorité et sa volonté, fit construire des routes pour y faciliter les voyages et partant la surveillance. Il fut un véritable maître pour l'immense empire, qui connut un moment l'unité sous sa poigne de fer.

Ses successeurs n'eurent ni l'énergie ni l'habileté nécessaire pour continuer son œuvre. Ils n'en eurent même pas la volonté ni le désir. Les princes féodaux reconstituèrent leurs États et recommencèrent les luttes d'antan. Trois ans n'étaient pas écoulés que l'anarchie désolait à nouveau l'empire.

Les Hans rétablirent l'unité territoriale que les successeurs de Che Houang-ti n'avaient pas su maintenir, mais s'ils abattirent les seigneurs féodaux qu'ils avaient dû combattre pour parvenir au trône, ils n'osèrent pas dès l'abord supprimer la féodalité elle-même comme l'avait fait le « Premier empereur ». Kao, le fondateur de la dynastie des Han, monta sur le trône hanté de cette idée que le manque de soutiens dévoués avait perdu les Ts'in. Il créa donc neuf royaumes, qu'il attribua en apanage à ses fils ou frères cadets, et donna le titre de marquis à cent quarante-trois de ceux qui l'avaient servi avec le plus de zèle. Il veilla toutefois à ce que leur autorité fût plus honorifique que réelle, et il les surveilla étroitement. Cependant l'esprit particulariste des fiefs persistait, et nombre d'entre leurs chefs, tant par tendance personnelle que poussés par leurs clients et leurs feudataires, devinrent arrogants et fastueux ; ... les plus puissants « se révoltaient et les plus faibles n'obéissaient plus aux lois ». Sous l'empereur *King*, en 156 avant Jésus-Christ, sept rois se révoltèrent parce qu'un conseiller avait proposé de diminuer leurs privilèges.

> « Pour parer à ce danger, écrit Chavannes dans la préface de sa traduction des mémoires de Sseu-ma Ts'ien, l'empereur Wou, le plus grand des empereurs Han, nomma auprès de chaque prince — comme cela se faisait déjà d'ailleurs au temps des Tcheou — de p1.048 simples fonctionnaires révocables au gré du souverain qui étaient chargés de faire au trône des rapports détaillés sur l'administration des rois et même sur leur conduite privée.

Mais c'est par le morcellement systématique des fiefs qu'il mit fin à la féodalité et au pouvoir des seigneurs.

> « Jusqu'alors, nous rapporte l'historien chinois, ceux-ci, qui avaient des fils par dizaines, transmettaient leur apanage au fils aîné et ne donnaient rien aux autres.
>
> — Cela n'est pas paternel et ne les fait pas aimer de leurs enfants, lui fit remarquer un de ses conseillers. Je vous conseille d'accorder aux seigneurs, sous couleur de faveur, le droit de partager leur territoire entre tous leurs fils, qui seront tous marquis. Cette mesure sera bien vue de tous ; on vous en saura gré, et vous serez débarrassé des seigneurs, dont le morcellement des terres aura anéanti la puissance.

L'empereur suivit cet avis. Aussitôt les partages commencèrent et chaque fils de marquis hérita du titre et d'un lopin de terre.

> « Ainsi, dit Sseu-ma Ts'ien, les seigneurs furent graduellement affaiblis et les grands royaumes n'eurent pas plus d'une dizaine de villes, tandis que les petites seigneuries ne dépassaient pas quelques dizaines de li. En premier lieu, ils avaient de quoi s'acquitter du tribut de leurs obligations ; en second lieu, ils avaient de quoi subvenir aux sacrifices ; ainsi ils étaient comme les barrières et les supports de la capitale.

Administrativement, le pays avait été, comme au temps du premier des Ts'in, divisé en *commanderies* ayant à leur tête un chef de commanderie assisté d'un officier militaire, en *sous-commanderies* dirigées par un fonctionnaire dont le titre variait suivant l'importance du poste, en *districts*, enfin, confiés à des officiers subalternes.

> « Elles furent, rapporte Sseu-ma Ts'ien, entremêlées aux possessions des seigneurs et rapprochées d'elles comme le sont entre elles les dents d'un chien. Ainsi les Han accaparèrent les points stratégiques et les lieux p1.049 avantageux. Ils fortifièrent la situation de la souche et de la tige et affaiblirent celle des rameaux et des feuilles. Le noble et le vil furent bien distingués ; ainsi toutes choses furent-elles à leur place.

Enfin des *enquêteurs impériaux*, simples fonctionnaires révocables au gré du souverain, ne cessaient de parcourir le pays, espionnant un peu tout le monde, fonctionnaires, seigneurs et simples particuliers, pour le compte de l'empereur, dont l'autorité parvenait ainsi à se faire sentir en tous les points de l'empire.

Ce fut la fin de la féodalité. Ce fut aussi celle de l'aristocratie. Certes les titres de noblesse ne sont pas supprimés, mais la façon dont ils seront désormais attribués, l'incapacité qui frappera ceux qui en seront revêtus, leur non-transmission, d'une façon générale, par hérédité, en feront des hochets réservés aux membres de la famille impériale ou attribués en récompense à ceux qui se seront distingués par leurs mérites ; hochets tout honorifiques dont certains empereurs, et Wou tout le premier dès 123 avant Jésus-Christ, battront monnaie lorsque le Trésor sera vide. Aussi bien, ceux qui en sont désormais revêtus n'exercent plus de fonction, et leur influence est nulle. Nous ne les verrons plus intervenir dans l'histoire.

La Chine a, dès cette époque, acquis la forme de gouvernement qu'elle conservera jusqu'à nos jours avec des modifications de noms plutôt que de fait, qui n'atteindront en rien au fond même de la constitution. Les commanderies deviendront des préfectures, et les sous-commanderies des sous-préfectures. Leur nombre variera, et l'appellation officielle des fonctionnaires qui les administrent. En fait, ce sera toujours l'organisation instaurée par les Ts'in et définitivement établie par les Han. Bien plus, on est porté à dire qu'à proprement parler les uns ni les autres n'ont rien changé aux institutions du pays. La Chine, si elle cesse d'être une fédération de féodalités, reste une fédération de circonscriptions administratives dont les chefs, au lieu d'être des souverains héréditaires, p1.050 ne sont plus que des fonctionnaires nommés ou révoqués par l'empereur, mais qui en fait n'en demeurent pas moins indépendants sous le contrôle très lointain du pouvoir central. L'empire du Milieu est dès lors une fédération démocratique sous un empereur autocrate.

Encore faut-il s'entendre sur ce point. Pour autocrate que soit l'empereur, son autorité est loin d'être absolue ; et les pouvoirs que lui reconnaît la tradition souveraine en Chine ne lui permettent en aucune manière la mainmise centralisatrice sur les organes administratifs et sociaux de l'empire que détenaient en France un Louis XIV ou un Napoléon Ier. Il contrôle et surveille, plus qu'il n'ordonne ni ne dirige. C'est pour son peuple un père plus qu'un chef, en vertu de cet axiome transmis des anciens par Confucius [1], que c'est sur l'observation des devoirs imposés par la piété filiale, que repose tout l'édifice du gouvernement.

Et puisque le nom du Sage des sages intervient ici pour la première fois, il convient, avant d'aller plus loin, de parler de celui qui a donné la formule à la civilisation chinoise, lui a imposé la forte empreinte de son génie et en a fait ce qu'elle est aujourd'hui avec sa force et ses faiblesses.

Tour à tour préfet de district, grand ingénieur, grand justicier, conseiller du prince de Lou, puis tombé en disgrâce, allant errer de longues années loin du pays natal pour y revenir couler la fin de sa vie dans le calme d'une retraite tout entière appliquée à l'étude et à la méditation, il mourut à peu près à l'époque où naissait Socrate. C'est avant tout un compilateur, nous dirions aujourd'hui un auteur de manuels. Estimant en effet que les rites et la musique — en Chine ils sont inséparables — dégénéraient, que les odes et les annales étaient oubliées, il chercha à les faire revivre. Il remonta aux origines des rites, fit un recueil chronologique des annales, choisit p1.051 parmi les anciennes odes trois cents des plus belles auxquelles il adapta les mélodies convenables, mit en somme, pour ses élèves, la littérature de l'époque en résumés faciles à apprendre et à retenir. Aussi bien quand, Che Houang-ti mort, les lettrés voulurent réunir les enseignements du passé, perdus avec les livres détruits, il n'y eut guère que ces manuels, dont des vieillards conservaient la mémoire, qu'ils purent reconstituer à

[1] Forme latine de K'ong Fou-tseu ou, selon une forme abrégée plus courante, K'ong tseu.

peu près. Recueillis à nouveau de ceux qui les avaient appris par cœur dans leur jeunesse, ils représentèrent en somme tout ce qui restait de la lumière classique. Et la gloire de Confucius s'en accrut. Il est aujourd'hui, de ce fait, d'abord et avant tout, celui qui a rassemblé les traditions du passé, donné ou présenté sous la forme actuelle les rites légués par les ancêtres et les principes directeurs de la mentalité chinoise. Il est la voix du passé, et, comme tel, dans un pays tout entier tourné vers les traditions, il jouit de tout le prestige qu'elles confèrent à celui qui a su les enregistrer pour la postérité. Il est, tout en même temps, le maître, l'autorité en matière de morale, puisque c'est lui qui nous a légué la sagesse des ancêtres, qui est souveraine.

Cette tradition et cette morale, il n'est pas sans les avoir, en les recueillant, fortement façonnées à son génie ; et comme il est devenu, en ces matières, le maître de toutes les générations, c'est son génie qui a imprégné la mentalité chinoise et lui a imprimé le caractère si particulier qu'elle présente aujourd'hui.

Confucius est avant tout un moraliste, très positiviste et sans la moindre tendance métaphysique. N'a-t-il pas dit :

> « Du moment où nous ignorons tout de la vie, que pouvons-nous connaître de la mort.

Et ne nourrit-il pas

> « à l'égard de la divinité la même indifférence dédaigneuse que le Bouddha enseigne à ses disciples ? Pour lui, le bonheur ne s'attire, ni le malheur ne s'évite par la prière des lèvres.
>
> « Ma vie est ma prière, répétait-il. Vivez bien et ne demandez rien. Bien vivre est la p1.052 prière du sage. Celui qui vit bien n'a lieu de craindre ni le ciel, ni les hommes, ni sa propre conscience. Le bonheur ou le malheur suivent les bonnes ou les mauvaises actions.

Admirateur passionné des anciens, il a définitivement tourné l'esprit du peuple chinois vers le passé. Il lui a fait définitivement admettre que ce passé contient tout l'enseignement du présent, doit seul régler le

présent, et que rien n'est bien dans le présent qui s'éloigne des traditions de ce passé.

Ignorance ou indifférence des questions métaphysiques, respect absolu du passé, morale toute réaliste, telles sont les caractéristiques de l'esprit chinois que Confucius résume en sa personne et en son enseignement. Aussi bien est-il devenu l'archétype sur lequel les gens de sa race, et particulièrement les lettrés qui se réclament de lui, guident leurs actes et conforment leurs pensées depuis des siècles. Et, tout naturellement, il est passé lentement à l'état d'esprit transcendant, puis de quasi-divinité, dont les autels sont l'objet d'un culte toujours plus respecté.

> « Car, disent ses disciples, le ciel l'a fait naître pour être le maître de la morale, des principes et des pratiques de tous les âges.

En disant que tout l'édifice du gouvernement repose sur l'observation des devoirs imposés par la piété filiale, Confucius montrait assez qu'à ses yeux la famille, avec les droits et devoirs réciproques du père, qui en est le chef, et de ceux qui la constituent, épouse et enfants, est la base même de l'organisation politique et sociale de la Chine.

> « Le gouvernement politique de la Chine », écrit dès 1736 le père J. B. du Halde dans sa *Description de l'empire de la Chine* [1], « roule tout entier sur les devoirs des pères à l'égard de leurs enfants et des enfants envers leurs pères. L'empereur est appelé le père de p1.053 tout l'empire, le vice-roi est le père de la province qui lui est soumise, et le mandarin est de même le père de la ville qu'il gouverne.

La famille chinoise n'est pas seulement un groupe de personnes d'un même sang unies par des intérêts communs, c'est plus encore une unité sociale dont les membres n'acquièrent d'existence propre qu'au

---

[1] *Description géographique, historique, chronologique, politique et physique de l'empire de la Chine et de la Tartarie chinoise*, par le père J. B. du Halde, S. J., en quatre volumes, publiée à La Haye en 1736.

jour où ils la quittent. C'est à la famille et non à l'individu qu'est octroyée la terre ; c'est la famille qui doit la dîme et la corvée ; et la collectivité qu'elle constitue est si vivante qu'au début de l'histoire elle est solidairement responsable du crime de chacun de ses membres et punie avec lui.

Le père en est le chef tout-puissant, et ses droits de juridiction se sont étendus, si officiellement ils ne le sont plus, jusqu'à la peine capitale. Lui seul dispose du sol attribué à la famille ou possédé par elle ; lui seul la répartit entre ses enfants, à son plaisir et sans appel ; lui seul choisit à son fils la bru de son gré et à sa fille le gendre qui lui plaît. Il est maître chez lui, maître unique et tout-puissant ; et s'il peut disposer comme il veut de chacun de ses enfants, nul d'entre eux n'oserait s'immiscer dans son administration ni en blâmer les dispositions. Un magistrat ne saurait admettre une plainte déposée contre lui par l'un d'entre eux, et moins encore l'examiner. Mais, par contre, lui seul compte à l'égard du chef de la communauté dont il relève. C'est lui qui en est responsable devant les autorités et devant la justice ; lui qui doit y assurer l'observation des rites et des règlements ; lui enfin qui a charge de payer la dîme, fournir la corvée et les prestations militaires et, d'une façon générale, assurer l'exécution de toutes les prestations et le versement de tous les impôts dûs à la province ou à l'empire. Lui seul compte, en un mot, au regard de l'empereur et de représentants, non en tant qu'individu, mais en tant que chef de famille, car socialement la famille seule compte, l'individu n'existe pas.

Elle est aussi l'unité religieuse. Chacune même, à p1.054 proprement parler, constitue un monde religieux, une religion : la religion des ancêtres dont elle descend. Chacune est une église où est exclusivement célébré le culte de ses ancêtres. La famille, en effet, ne se limite pas aux vivants qui la constituent ; elle n'est que l'aboutissant des ancêtres qui l'ont créée et perpétuée. Et ces ancêtres continuent à vivre par elle, par le sacrifice qu'accomplit, au nom de la communauté, le chef de la famille sur l'autel installé en place d'honneur dans la

maison. Éteinte la famille, péri l'autel, ils ne sont plus que de pauvres esprits errants, pitoyables et redoutables tout à la fois. Le premier devoir de la famille est donc de se perpétuer pour assurer aux ancêtres et à soi-même la paix dans l'au-delà ; et il faut qu'elle se perpétue par les mâles, seuls habiles à effectuer le sacrifice sur l'autel familial. D'où le mariage précoce, afin d'être assuré d'obtenir cet héritier mâle ; d'où la polygamie pour prévenir une union stérile. D'où l'adoption qui donne au chef de famille l'héritier qu'il n'a pu procréer. Ce culte est strictement familial ; n'y assistent que les membres de la famille. Mariées, les filles n'y participent plus ; devenues membres de la famille de leur mari, c'est le culte de leur nouvelle famille qui devient dorénavant le leur.

Ces ancêtres, aussi bien, veillent sur la famille en attirant sur elle les bienfaits du Ciel. C'est à leur tribunal que le chef de la famille s'accuse et s'amende des malheurs qui la frappent. C'est à eux qu'il apporte le fruit des honneurs qu'il reçoit pour sa vertu ou ses hauts faits. Bien plus, ils peuvent être anoblis, comme s'ils vivaient, pour les actes d'un de leurs descendants. Constituant la chaîne ininterrompue qui relie le présent au passé, ils font partie de la famille au même titre que les vivants et sont appelés, comme tels, à participer directement à ses joies et à ses peines.

Ainsi la famille chinoise est une communauté anonyme de personnes issues d'un même sang qui constitue non seulement une unité sociale, mais encore une unité p1.055 religieuse, dont le chef seul a des devoirs définis à l'égard de l'empereur et de ses représentants. Lui seul est apte à les remplir ; les autres membres en sont incapables ; et ils ne sauraient y prétendre sans manquer grandement aux rites. Leurs devoirs à eux, c'est au chef de famille qu'ils ont à les rendre.

Les familles se groupent en communautés, bourgs ou villages, qui élisent leurs chefs, leurs notables, agréés par l'administration. Responsables de la communauté qu'ils représentent, comme le père de la famille dont il est le chef, ils répartissent l'impôt et le perçoivent, assurent l'ordre et le respect des lois dans le village, comme le père

dans la famille. Et, de même qu'ils ignorent l'individu pour ne connaître que le chef de la famille à laquelle ils appartiennent, de même l'administration, dans la revendication de ses droits, connaîtra les seuls notables de la commune et non les familles qui la constituent. Et ainsi de suite, dans l'échelle administrative. La sous-préfecture, la préfecture, la province sont, au regard de l'empereur, autant de familles autonomes, autant de communautés dont le chef seul est responsable à l'égard du supérieur, mais à qui échoient par contre tous les droits et les devoirs d'un père à l'égard de ses enfants. L'empire même, à l'égard du souverain d'en haut, constitue la plus grande famille, dont l'empereur est responsable devant lui, mais, dont il est, à son tour, le père doué des mêmes droits et des mêmes devoirs. C'est la vérité qu'expriment les Chinois quand ils disent :

> « Le père est le ciel (le maître) de la famille ; le gouverneur le ciel de la province ; l'empereur le ciel de l'empire.

Chacune de ces communautés qui constituent la fédération chinoise a, comme la famille, son culte propre, dont le chef de la communauté est le prêtre, l'officiant, le sacrificateur naturel et unique. L'empereur est le pontife du culte dû au Ciel, le seul représentant autorisé de la communauté que constitue l'empire. Lui seul peut offrir le sacrifice au Très-Haut, et le faisant il représente le corps p1.056 entier de la nation ; il lui adresse ses prières au nom et pour les besoins de toute la famille. C'est ce qui a fait dire que les Chinois ne croient pas en un Dieu suprême. Si bien, mais à l'empereur seul de sacrifier devant ses autels. Les gouverneurs de province rendent le culte aux génies de la province, et eux seuls. En 771 avant Jésus-Christ, un ancêtre de Che Houang-ti, le duc Siang, s'était permis de sacrifier au Souverain d'en haut. Les historiens n'ont cessé depuis de qualifier sévèrement cette usurpation sacrilège.

> « Les rites disent : le fils du Ciel sacrifie au Ciel et à la terre : les seigneurs sacrifient aux montagnes illustres et aux grands cours d'eau qui sont sur leur territoire respectif.

On voit dès lors se dessiner très nettement le caractère distinctif du monde social chinois, le principe de la vaste fédération qui le constitue : un particularisme très net. Chacun, dans sa sphère, a ses devoirs et ses droits très marqués, qu'il ne saurait éluder ni modifier : le père dans la famille, le notable dans la commune, le sous-préfet, le préfet et le gouverneur dans la sous-préfecture, la préfecture et la province ; l'empereur dans l'empire. Chacun dispose, à l'égard des membres de la communauté dont il est le chef, des droits et devoirs du chef de famille à l'égard des membres de sa famille. Chacun est responsable du bien et du mal qui échoit à la communauté dont il a charge : l'empereur devant le souverain d'en haut ; le gouverneur devant l'empereur ; le préfet devant le gouverneur ; le sous-préfet devant le préfet ; les notables devant ce dernier ; et le chef de famille devant les notables. Par contre, son activité ne s'exerce que dans la sphère de ces droits et de ces devoirs ; le reste ne le concerne point. Et là est le secret de cette indifférence du Chinois aux questions politiques et nationales, de cette absence d'esprit public qui frappe si fortement l'étranger. Gouverner, administrer : c'est affaire à qui en a charge ; s'en mêler sans mandat, c'est manquer gravement aux rites :

> « Celui qui n'a pas d'office dans le p1.057 gouvernement, a dit le Sage, n'a point à y voir, ni à juger les plans de ce gouvernement.

On juge également combien sont lâches les liens entre les différentes communautés qui constituent l'empire du Milieu. Elles n'en ont pour ainsi dire point d'autre que ceux que constituent les devoirs communs envers le chef de la plus grande communauté à laquelle elles appartiennent. Devoirs assez limités : redevances en argent ou en nature, prestations militaires, corvées. En dehors de cela, plus rien : la communauté s'administre elle-même ; elle est indépendante. Et on peut avancer dès lors que la constitution politique et sociale de l'empire ne fait qu'aggraver le manque d'unité géographique et historique déjà constatée par ailleurs.

Cette organisation politique et administrative a une grande qualité : la simplicité.

> « On ne peut s'empêcher, écrit le père Du Halde, d'être surpris lorsqu'on voit qu'un peuple infini, naturellement inquiet, intéressé jusqu'à l'excès et toujours en mouvement pour s'enrichir, est néanmoins gouverné et retenu dans les règles du devoir par un petit nombre de mandarins qui sont à la tête de chaque province.

Elle a par contre un défaut capital, une tendance fatale à l'anarchie dès que l'autorité manque pour maintenir chacun en l'observation stricte de ses devoirs et de ses droits. Lorsque la puissance impériale décline, lorsque le « fils du Ciel », oubliant ses devoirs, abandonne l'exercice de ses droits à des mains indignes, chacun se trouve naturellement maître absolu dans la communauté dont il est le chef, et, ne sentant plus peser sur lui le contrôle modérateur du souverain, devient un tyran pour qui dépend de lui. Plus de frein à sa cupidité, à ses exactions, à ses cruautés, que la révolte, un jour, de ceux qu'il opprime.

Or, dans la liste des dynasties chinoises, pour quelques règnes longs et glorieux, combien plus nombreux ceux qui se sont succédé, éphémères, dans la faiblesse p1.058 et dans la débauche.

> « Les longs règnes, écrit Chavannes, ont cet avantage que, par l'unité de direction qu'ils impriment, ils permettent à toutes les forces latentes d'atteindre leur entier développement. En Chine, en particulier, où le pouvoir est despotique, la mort du souverain est souvent l'occasion d'un bouleversement général ; il suffit d'une régence faible pour que le désordre s'y introduise ; si un empereur se livre à la débauche, le royaume est ébranlé. À défaut des lois constitutionnelles qui assurent au gouvernement une certaine stabilité, il faut que la volonté du maître unique exerce sur les affaires une influence ferme et durable pour qu'on voie se

produire cette discipline qui est aussi nécessaire aux nations que la règle morale aux individus.

Rien n'a mieux contribué à nuire à cette discipline, à plonger les souverains dans la débauche où sombre leur pouvoir que la polygamie qui attribue au harem une puissance dont les faibles ne peuvent se libérer. En Chine, le harem a, dès l'origine, eu grande importance. Sous les Tcheou il comprenait, outre l'impératrice, trois femmes du second rang, neuf du troisième, vingt-sept du quatrième, quatre-vingt-une du cinquième. À certaines époques il compta jusqu'à dix mille femmes. Autour d'elles évoluait tout un personnel de servantes, d'eunuques, de pages, de secrétaires, d'artisans de toutes sortes, de pourvoyeurs, de médecins, de magasiniers, de valets de toutes catégories qui faisaient de la ville impériale un monde toujours prêt à toutes les compromissions pour assouvir ses convoitises, ses ambitions, ses haines et ses vengeances.

On imagine aisément les intrigues féroces qui s'y déroulent. La femme admise à y entrer et partager la couche impériale n'a qu'un objet : concevoir un fils de l'empereur et le faire reconnaître comme héritier du trône, pour s'assurer puissance et richesses. En Chine, en effet, l'empire n'était point, à l'origine, héréditaire. Il p1.059 ne le serait devenu, d'après les annales, qu'au début du XXIe siècle avant notre ère. Mais comme en ce pays la tradition ne perd jamais ses droits, l'empereur n'en demeure pas moins libre, en principe, de choisir son successeur non seulement parmi ses enfants, — et, au droit de la loi chinoise, le fils adoptif vaut le fils naturel, — mais en dehors même de la famille impériale. Aussi que de compétitions parmi les femmes de l'empereur ! Régulièrement, l'accès de la couche impériale était réservé aux filles nobles ou de hauts fonctionnaires. En fait, l'empereur y appelle qui lui plaît et, soumis à sa beauté, lui attribue la toute-puissance, le premier rang même, si basse soit son origine. *Tcheng*, des Tcheou, y fait entrer une vulgaire courtisane, hier livrée à tous, qu'il honore du titre d'impératrice. Et comme elle est stérile et craint de perdre la faveur du maître, elle se livre successivement à tous les

mâles du palais, même aux valets d'écuries, même aux esclaves, espérant que l'un d'eux lui fera l'enfant dont elle désire attribuer la paternité à l'empereur. C'est donc, parmi les femmes du harem, la lutte pour l'accès à la couche impériale ; puis, le fils mis au monde, les intrigues pour le faire reconnaître comme héritier ; enfin, quand il a été désigné, et l'empereur mort, la lutte pour conserver la tutelle le plus longtemps possible. Si le prince est débonnaire ou adonné aux plaisirs, sa mère veille à le fournir de femmes, à l'entourer de courtisanes intéressés à encourager ses vices et sa débauche. S'il meurt, on le remplace par un autre fils, réel ou supposé. S'il manifeste des velléités d'indépendance, on le supprime, on le remplace par un enfant en bas âge. Et la femme chargée de la tutelle conserve le pouvoir, âprement secondée et défendue par tout un clan auquel elle distribue prébendes et richesses.

Qui était mieux placé que les eunuques pour aider à ces rivalités, profiter de ces intrigues, acquérir puissance et richesse en récompense de l'assistance donnée ? Au VIIIe siècle avant Jésus-Christ, déjà l'histoire les montre p1.060 maîtres incontestés du harem, intermédiaires obligés des femmes de l'empereur tant auprès de lui que du monde extérieur. Les Odes s'en lamentent et déclarent qu'aucun enseignement utile, aucune instruction ne peut venir des femmes ni des eunuques.

> « Par leurs ruses criminelles, disent-elles, ils réduisent au silence leurs adversaires. Ils trompent d'abord le prince par leurs mensonges, puis ils l'abandonnent.

C'était en vérité, à l'origine, une profession d'autant plus méprisée que la castration, avec service forcé dans le palais impérial, était une des peines prévues par le code criminel. Mais, devenue rapidement toute-puissante, ce fut un bienfait pour une famille qu'y voir entrer un des siens. Bientôt on emploie les eunuques comme secrétaires ; ils rédigent des édits, en violation de la loi ancienne qui défendait d'utiliser, puisque néfastes, des hommes ayant subi un supplice, en l'espèce la castration. Sous le règne de Che Houang-ti, un d'entre eux dirige le bureau des expéditions du courrier. L'empereur Yuan des Han

abandonne la direction des affaires à son eunuque Chen-hien, qui devient en fait un maire du palais tout-puissant. Désormais, la corporation fera la loi à la cour, et de ce fait dans l'empire. C'est eux que l'on chargera des coups d'État ; c'est leur patronage que rechercheront, contre argent comptant, les candidats aux situations officielles ; c'est d'eux que l'on obtiendra, moyennant pots de vin onéreux, les mutations avantageuses. On leur attribue, enfin, au mépris des principes, des titres de noblesse. Bien plus, on permet à ceux qui n'ont pas engendré avant castration d'adopter des fils et de leur léguer biens et dignités. L'empereur, par cette mesure, et conformément aux croyances chinoises qui font d'un vieillard sans enfant un être abandonné, un défunt sans postérité, un fantôme errant et affamé, n'avait d'autre but que de leur assurer les soins rituels dans leur vieillesse et les offrandes rituelles après leur mort. C'était en fait leur donner toute facilité de se créer des clans dont p1.061 la puissance irait toujours croissant. À la fin du sixième siècle, leur influence était si grande que

> « tous les rapports des gouverneurs passaient d'abord par la main des eunuques, puis étaient discutés par l'empereur et ses femmes. Ce système causa d'innombrables abus ; les eunuques et les dames du palais se faisaient payer des gratifications pour l'introduction et l'expédition des affaires. Les choses en vinrent au point que quiconque, parmi les fonctionnaires, ne soudoyait pas cette clique, était cassé sous un prétexte quelconque. »

Ainsi, dans toute l'histoire

> « ils accaparent le pouvoir, troublent le pays et exploitent le peuple. Dans les affaires du gouvernement, c'est eux qu'on consulte et non les ministres. Le pouvoir impérial décline, et l'empire en souffre.

Il n'a cessé d'en souffrir, et c'est à eux qu'il a dû en grande partie cet état d'anarchie latente qui le caractérise.

Ce n'est pas que leur influence n'ait été âprement combattue. Et ici nous nous trouvons en présence de cette classe sociale unique au monde qui a fait tout à la fois la grandeur et la faiblesse de la nation chinoise. J'ai nommé : les lettrés.

Il ne semble pas qu'il ait jamais existé en Chine de noblesse privilégiée bénéficiaire naturelle des charges publiques. Dès l'origine, nous voyons les fonctionnaires soumis à des séries d'examens triennaux ou d'enquêtes qui leur valaient promotion, rétrogradation ou révocation. La fonction n'allait pas à la naissance, mais à la compétence. Je parle ici du principe, souverain en Chine. En pratique, le choix du prince se fixait souvent pour des motifs tout autres : un palefrenier habile, un courtisan complaisant. Mais c'était une exception qui confirmait la règle. Et rapidement s'était formée une caste de lettrés qui obtenaient leurs diplômes par des examens longs et difficiles et prétendaient au privilège exclusif de remplir les emplois publics.

Quoi qu'il en soit de la façon dont elle s'est constituée p1.062 et de l'époque, elle était déjà toute-puissante lorsque Che Houang-ti, maître du pouvoir, réalisa l'unité politique et territoriale de l'empire. Elle se dressa tout entière contre son esprit de réforme. Arguant de l'exemple d'antan, elle voulut exiger de lui qu'il rétablît les fiefs en faveur de ses fils et frères cadets « pour s'en faire des branches et des appuis » et ne pas se trouver un jour « sans aide et sans secours ». Elle blâmait chacune de ses innovations ; lui faisait reproche de ne pas prendre « modèle sur l'antiquité ». Très intelligent, gros travailleur, puisque son entourage se plaignait qu'il examinât et fît tout par lui-même, mais autoritaire et dédaigneux des conseils, il s'irrita d'entendre ces lettrés « exalter continuellement ce qui fut pour discréditer ce qui est », se servir des événements comme de leçons pour le prince et lui proposer continuellement les écrits des anciens comme le code du vrai souverain. Aussi accueillit-il avec empressement la proposition qu'un de ses conseillers lui fit. Sseu-ma Ts'ien nous a transmis son discours, et je ne puis résister au plaisir d'en citer les principaux passages, parce qu'il donne une peinture exacte de l'esprit lettré et qu'il donne bien

clairement les raisons de la destruction des livres ordonnée par Che Houang-ti.

> « Maintenant Votre Majesté a accompli pour la première fois une grande œuvre ; elle a fondé une gloire qui durera pendant dix mille générations ; c'est assurément ce que des lettrés stupides sont incapables de comprendre... Les maîtres lettrés ne prennent pas modèle sur le présent, mais étudient l'antiquité afin de dénigrer l'époque actuelle ; ils jettent le doute et le trouble parmi les têtes noires (les Chinois)... Dans leurs propos, ils parlent tous de l'antiquité afin de dénigrer le temps présent ; ils colorent des faussetés afin de mettre la confusion dans ce qui est réel : ces hommes font valoir l'excellence de ce qu'ils ont appris dans leurs études privées afin de dénigrer ce qu'a institué Votre Majesté. Maintenant que le Souverain empereur possède l'empire p1.063 dans son ensemble... et qu'il a imposé l'unité, ils mettent en honneur leurs études privées, ils tiennent des conciliabules. Ces hommes qui condamnent les lois et les instructions, dès qu'ils apprennent qu'un édit a été rendu, s'empressent de le discuter chacun d'après ses propres principes ; lorsqu'ils sont à la cour, ils désapprouvent dans leur for intérieur ; lorsqu'ils en sont sortis, ils délibèrent dans les rues ; louer le souverain, ils estiment que c'est chercher la réputation, s'attacher à des principes extraordinaires, ils pensent que c'est le plus haut mérite ; ils entraînent le bas peuple à forger des calomnies. Les choses étant ainsi, si on ne s'y oppose pas, alors en haut la situation du souverain s'abaissera, tandis qu'en bas les associations se fortifieront. Il est utile de porter une défense.

Et, sans hésiter, pour atteindre le mal dans ses racines, il propose la destruction de tous les classiques, la suppression de la caste des lettrés. Mesure radicale que l'empereur ne craignit pas d'approuver pour rompre avec le passé, anéantir cette opposition irréductible à toute réforme et à tout progrès. Car, il faut bien le noter, les livres

furent détruits non comme livres, mais comme organes de l'esprit de routine et instruments de désordre ; et les lettrés poursuivis non comme lettrés, mais comme suppôts de l'opposition traditionaliste et fauteurs de désordre. Ils ne le pardonnèrent jamais à Che Houang-ti, et leurs successeurs ne cesseront de le « calomnier afin d'incriminer ses fautes », de jeter l'anathème sur un souverain qui, cependant, compte parmi les plus grands, et dont les réformes et les idées maintenues et exploitées eussent été capables de donner une orientation nouvelle à l'empire dont il venait d'assurer l'unité et la puissance.

Ses efforts furent vains, aussi bien. Lui mort, son œuvre périt ; et ses successeurs laissèrent les lettrés reprendre l'influence d'antan, renouer la chaîne des traditions un moment interrompue. Les écrits de Confucius leur furent pour ce d'un grand secours, et c'est à compter de p1.064 cette époque qu'il devint leur maître incontesté et qu'il commença, dans l'esprit chinois, cette ascension ininterrompue qui devait l'amener à la divinité. Par crainte du retour de la féodalité, les Hans recherchèrent leur appui.

> « Alors, disent les Annales, leur doctrine se releva petit à petit ; les lois qui interdisaient les livres furent supprimées ; les académiciens furent institués ; on provoqua par des primes la recherche des vieux livres.

Mais ce fut l'empereur Wou, celui que nous avons vu entrer en relations avec les nations situées à l'occident du Pamir, qui restitua aux lettrés toute l'influence qu'ils avaient perdue au temps de l'empereur Che Houang-ti. En effet, pour ne laisser aucune influence aux seigneurs, il n'en nomma aucun à de hautes fonctions, mais ne s'entoura que de gens de basse extraction. Il fonda son autorité sur la base qui est restée celle de l'État chinois et qui, il faut le reconnaître, en a fait la force jusqu'à nos jours ; il nomma aux fonctions ceux qui lui paraissaient les plus dignes, sans tenir compte de leur origine.

À vrai dire, il ne semble pas que le système des examens qui sert à recruter aujourd'hui les fonctionnaires ait été organisé dès cette époque avec la rigueur qu'il a eue depuis ; mais un certain nombre de

dispositions prises par lui en étaient, de fait, l'équivalent et en contenaient le germe. Il publia un édit invitant chaque province à désigner l'homme le plus vertueux de son territoire ; créa officiellement la charge de « lettré », et un corps de disciples choisis parmi les jeunes gens les plus instruits de l'empire. Il créa autour de lui, en un mot, une pépinière de gens désignés par leur mérite ou leur savoir, aristocratie intellectuelle et morale destinée à faire échec à l'aristocratie de naissance et fournir des fonctionnaires aux charges publiques.

Désormais, la caste des lettrés ne cessera de prospérer et de prendre chaque jour une place plus importante à la direction des affaires, tant par les fonctions p1.065 qu'ils occuperont et dont ils prétendront se réserver la jouissance, que par le droit que la tradition reconnaît à tout habitant de l'empire de faire parvenir des remontrances au trône par voie d'adresse. Ils ne cesseront d'en user avec le plus grand courage, au mépris de leurs intérêts personnels les plus directs, au mépris même de leur vie et de celle de leurs proches. N'a-t-on pas vu encore tout récemment un d'eux présenter une protestation à l'impératrice Ts'eu-hi contre le choix fait par elle de l'héritier au trône, et se suicider immédiatement pour donner plus de force à sa requête ?

Contre les eunuques, leur lutte fut ardente et tenace. Ils ne cessèrent de les dénoncer.

> « Jadis, écrivent-ils à un empereur à qui ils demandent leur suppression, on ne confiait aux eunuques que le soin des choses du palais. Maintenant on leur confie les choses du gouvernement, on leur donne des charges, on élève même leurs fils et leurs frères. Leur avidité et leur insolence ne connaît plus de limite. Voilà la cause de tous les désordres de l'empire. Qu'on les punisse et les dégrade. Qu'on en nettoie le palais.

Paroles courageuses, qui attirèrent sur leurs auteurs les cruelles représailles de ceux qu'ils dénonçaient. Mais paroles seulement, protestations hardies de rhéteurs audacieux, mais incapables d'agir. Les

lettrés en effet n'ont jamais su conformer leurs actes à leurs paroles. Autant ils ont fait preuve d'un véritable courage civique pour rédiger des remontrances et de virulents placets, autant ils se sont révélés impuissants à gouverner selon leurs principes. L'esprit pratique, l'audace agissante leur ont toujours manqué. Toujours ils se sont épuisés en une opposition stérile, au nom des vieux principes, dont le pays en somme ne profitera point. Ils se sont, peut-on dire, cantonnés dans cette opposition, vertueuse et virulente, mais dépourvue de toute activité réalisatrice. Cette attitude ne fera que se préciser, se confirmer, s'accroître de toute la force de l'habitude chez cette caste tournée tout entière vers le passé. Et à p1.066 mesure que les siècles s'écouleront, elle s'enfoncera plus dans son opposition à tout ce qui n'est pas l'expression exacte du passé, à toute nouveauté, à tout progrès.

Non pas que les lettrés n'aient compté parmi eux des esprits novateurs. Ils étaient au XIe siècle devenus assez nombreux pour former un parti puissant qui entreprit contre les conservateurs, flétris du titre de « Coterie des Amis », une lutte qui dura près de cent ans. *Novateurs* et *conservateurs* l'emportèrent tour à tour, triomphant bruyamment, édictant contre l'adversaire des mesures draconiennes qu'ils se voyaient appliquées à eux-mêmes dès que la victoire passait au camp adverse ; entassant, durant qu'ils tenaient le pouvoir, règlements sur règlements appelés à devenir caducs dès qu'ils le perdaient. Les usages anciens étaient brusquement prohibés et remplacés par des nouveautés inapplicables et périmées à peine publiées. Rien que théorie, point de pratique. Des paroles, des écrits, point d'actes. De tout cela une confusion sans nom qui ahurissait les fonctionnaires aussi bien que le peuple, nul ne sachant plus au juste quelle était la loi du jour.

Parmi les novateurs, un seul à retenir : Wang Ngan-che (1021-1086), en qui beaucoup d'Européens, et après eux les Chinois de la nouvelle école, veulent voir un génie méconnu qui eût changé, s'il eût réussi, le cours de l'histoire chinoise. À lire ses contemporains qui le représentent comme un fantasque têtu, mal peigné et jamais lavé, ce

ne fut qu'un improvisateur irréfléchi, un utopiste sans esprit pratique. La plupart de ses prétendues innovations avaient déjà, plus de trois siècles avant notre ère, subi condamnation par expérimentation : répartition du peuple en groupes de cinq à dix familles obligées de se dénoncer et surveiller mutuellement sous peine d'application à tout le groupe de la peine méritée par le membre coupable non dénoncé à temps ; prime à toute famille ayant plus de deux enfants mâles ; mutilation ou mise à mort des duellistes ; dispense de corvées à ceux dont le p1.067 travail profitait à la communauté : agriculteurs, tisseurs, etc. ; condamnation par contre aux travaux publics des inutiles, paresseux ou vagabonds ; luxe permis à qui avait bien mérité de l'État. D'autres avaient été inutilement tentées au début de l'ère chrétienne par un autre idéologue, Wang-mang : fixation trimestrielle des prix de vente des denrées sur les marchés ; prohibition des hausses factices du prix de ces denrées par l'emmagasinage des denrées non vendues et leur mise sur le marché quand les cours passaient à la hausse ; prêts officiels à 3 p. 100 par mois, etc., etc. Son idée, en ressuscitant ces prescriptions, était d'aider le peuple à produire davantage pour que l'État pût en tirer profit plus grand, enrichissant ainsi du même coup le peuple et l'État.

> « Le résultat de l'application pratique de cette théorie, écrit Wieger dans ses *Textes Historiques*, fut d'abord le gaspillage des fonds publics que le peuple accepta volontiers sous forme d'avances et de prêts, puis le mécontentement général quand l'État redemanda ce qui lui revenait.

Les conservateurs finirent par triompher, et avec eux les principes des vieux classiques. Désormais l'esprit de Confucius est tout-puissant ; désormais la caste des lettrés, libérée de tout esprit novateur, se recrute par un système d'examens où la littérature, c'est-à-dire la connaissance des livres anciens, occupe la place d'honneur, la seule qui compte. Et deux cents ans plus tard, pour bien marquer la victoire définitive de la routine sur le progrès, des décrets impériaux décernent à Confucius le titre de Sage des Sages et prescrivent des offrandes

dans son temple à ceux des lettrés qui avaient mené le bon combat contre l'esprit novateur.

Ainsi l'empereur, bien qu'autocrate, ne détient de pouvoirs définis que ceux qu'il s'attribue quand il le veut et quand il en a la puissance. Mais comme la plupart du temps il n'a, ainsi que l'exprimait Eul Che Houang-ti lors de son arrivée au trône, d'autre souci que « de s'accorder tout ce que les oreilles et les yeux aiment, et p1.068 tout ce que le cœur désire, afin de jouir de la vie », il devient le jouet des eunuques prêts à vendre l'empire pour satisfaire leurs passions, ou des lettrés anxieux de le soustraire à tout changement et à tout progrès, au nom des grands principes. Dès lors plus d'autorité et plus de responsabilités. Eunuques, lettrés, fonctionnaires, tous du haut en bas de l'échelle ne songent qu'à s'enrichir. Les charges sont au plus offrant. Et comme elles sont peu payées, il n'est, pour en récupérer le prix, pas de prévarication, de concussion, d'attentat aux lois et de déni de justice dont ne se rendent coupables ceux qui les ont acquises ; fortune faite, ils s'en vont, laissant la place à d'autres. Cet usage de vendre les charges est d'ailleurs contraire à la tradition :

> « Le prince, ordonne-t-elle, confère les charges au nom du Ciel. Il doit s'acquitter de ce devoir avec soin, car s'il élit un indigne, le peuple ne lui obéira pas, et, l'harmonie des deux principes étant troublée, des malheurs s'ensuivront.

Mais cela, c'est le principe ! En pratique, toute charge est vénale en Chine. Aussi bien, de tout temps, des esprits clairvoyants ont dénoncé le mal qui ronge l'empire.

> « Quand les fonctionnaires changent trop souvent, écrit un censeur des Han, cela met du malaise dans le peuple. Quand ils restent longtemps en charge, le peuple leur donne sa confiance et profite de leurs enseignements. Maintenant, les choix sont défectueux, les changements sont fréquents. Sûrs de ne pas rester longtemps à leur poste, les officiers ne s'y attachent pas, intriguent pour se pousser, négligent les petits soins à donner au peuple, l'exploitent, ne recherchent pas les

> coupables, ne recommandent pas les hommes méritants, font des rapports mensongers pour se faire valoir. Bien entendu, les officiers supérieurs faisant ainsi, les inférieurs en font autant et plus. Peu consciencieux et mal rétribués, ils extorquent au peuple le plus possible, le lassent et le blessent. De ces désordres dans le gouvernement, naissent les désordres qui troublent la nature. p1.069 Réformez-les ! N'employez que des hommes d'une réputation excellente, et qui aient déjà fait les funérailles de leurs parents, afin de n'avoir plus à les changer ensuite pour cause de deuil [1]. Obligez-les strictement à résider dans leur juridiction. Déplacez-les rarement. Exilez, avec toute leur famille, ceux qui seront allés flâner sans permission ; que tous les employés inférieurs soient lettrés et aient les mains pures. Traitez-les bien et payez-les libéralement. Ne donnez d'avancement à aucun officier qu'après expiration du terme de sa charge précédente. Ces mesures remédieront aux désordres actuels, et rendront la paix au peuple.

Justes critiques, belles exhortations ; mais des mots ; rien que des mots ! La Chine est le pays du monde qui jouit à la fois des meilleurs principes de gouvernement et du plus mauvais gouvernement ; et rien ne dépeint mieux, et en si peu de mots, le vice fondamental de son fonctionnarisme que cette petite histoire contée dans une méthode pour apprendre le chinois du R. S. Anderson, de l'Université de Soutcheou. Elle est intitulée *Histoire du jeune homme qui désire être fonctionnaire* :

> « Son père est très riche. Il est fier de son fils. Il va à Pékin. Il achète le titre de sous-préfet. — Le garçon est fier de son titre. — Il lui faut quitter sa province d'origine. — Il va au Hou-Nan. — Il attend pendant des années. — Il n'y a pas de place vacante. — Bientôt son père meurt. — Le fils hérite de

[1] En Chine, un fonctionnaire qui perd son pière ou sa mère doit rrésigner sa fonction pendant la durée du deuil, qui est en principe de trois années.

> toute la fortune. — Il porte le deuil de son père pendant trois ans. — Il envoie 30.000 piastres au trône. — Immédiatement on lui trouve une place vacante. — Il devient un fonctionnaire en activité de service. — Il envoie encore au trône 100.000 piastres. — On lui donne alors le poste de préfet de Chang-hai. — Il remplit pendant trois ans les fonctions de préfet. — Il a ajouté 600.000 piastres à sa fortune personnelle. — Alors il p1.070 se retire pour raison de santé.

Que l'on s'étonne, dans ces conditions de la sévérité avec laquelle s'exprime, à l'endroit des fonctionnaires chinois, un homme qui a vécu de longues années auprès d'eux et les a jugés :

> « À quoi comparer, écrit le père Wieger, le mandarin chinois de tous les temps ? Cravaché, il se couche ; caressé, il lèche. Sans affection et sans rancune, sans plus d'honneur que de conscience, il empoche avec patience et persévérance les affronts et l'argent. L'affront passe, l'argent reste !

Ainsi, lorsque l'empereur est faible ou débauché, qu'il ne règne pas, chacun tire à soi. Alors les innombrables familles qui constituent la fédération chinoise cessent de remplir, à l'égard du pouvoir central, les devoirs que la tradition leur impose. Les impôts ne sont plus payés, les prestations militaires ne sont plus consenties, les corvées sont évitées ; les routes s'obstruent ou se détériorent, les canaux s'envasent, les digues se rompent et l'inondation dévaste des régions entières, tandis que voleurs et brigands, maîtres des campagnes, entravent la vie normale du pays. Les hordes nomades du Nord et de l'Est pénètrent sur le territoire et y commettent fructueuses razzias. Anarchie partout, misère et famine. C'est l'état normal de la Chine !

Et le peuple ?

Il peine, il souffre, il patiente jusqu'au jour où, poussé à bout par les exactions, la misère et la faim, il voit rouge, part en bandes armées et massacre tout.

Intelligent, patient, laborieux, industrieux, dur à la peine, de mœurs paisibles et de vie calme, attaché à son foyer et aimant ses enfants, le Chinois, dont les qualités devraient contribuer à faire de son pays le premier du monde, est paralysé par un esprit routinier et superstitieux, un manque de civisme et de patriotisme qui lui interdisent, tant qu'il n'aura pas évolué, toute action créatrice pour lui-même, toute unité nationale efficiente pour son pays.

p1.071 La routine, c'est l'esprit de Confucius qui la lui inflige. Puisque les ancêtres avaient atteint à la perfection, dont nous ne faisons que nous éloigner en négligeant leur exemple, nous ne pourrons les égaler qu'en les imitant servilement dans leurs actes et leurs pensées, en proscrivant par conséquent tout changement, toute nouveauté, tout ce qu'on appelle progrès, mais qui n'est, en réalité, qu'un divorce plus complet avec la trahison ancestrale, et surtout tout progrès venu de l'étranger, et par conséquent doublement contraire aux rites. Nous avons vu l'acharnement qu'ont mis les lettrés de tous les temps et qu'ils mettent encore aujourd'hui à combattre l'esprit novateur, à combattre l'étranger et les changements qu'il veut introduire.

Les superstitions ! En principe, le culte des ancêtres et celui que doivent les différentes communautés à l'égard des manifestations diverses dont elles relèvent sont les seuls officiellement admis par Confucius, partant par les lettrés. En pratique, le peuple chinois a toutes les superstitions, dont le sorcier taoïste et le moine bouddhique sont les propagateurs intéressés et vigilants. Les plus intelligents n'y échappent point ; et tout en vitupérant bien haut avec conviction et éloquence contre géomanciens, sorciers et magiciens, il n'est pas un lettré qui, chaque jour, n'ait recours à leurs pratiques.

> « L'homme a peur du malheur, écrit l'un d'eux, et désire le bonheur : comment n'écouterait-il pas qui lui promet d'écarter l'un et d'assurer l'autre ? D'ailleurs, démons et esprits sont invisibles, et il n'est pas aisé de prouver qu'ils n'existent pas.

Que savons-nous ? N'est-ce pas d'un sage de sacrifier à toutes les divinités du monde pour n'en oublier aucune, celle qui convient peut-être, et qui, négligée, se vengerait terriblement ? J'ai souvenir d'un Chinois très catholique, élevé en France, parlant fort bien notre langue, riche planteur de poivre, qui me contait ses ennuis touchant certain tigre blanc à trois pattes, visible seulement la nuit, dont ses ouvriers redoutaient la visite au point de déserter ses p1.072 plantations. Il me disait, le visage anxieux :

> — Ma raison, ma religion me défendent d'y croire : et cependant, si c'était vrai ?

Je suis persuadé que, dans un coin de ses propriétés, devant une pierre ou une souche d'arbre, brûlaient des baguettes d'encens à l'usage du tigre blanc à trois pattes. Peut-on jamais savoir ?

Or, par une inconséquence remarquable, c'est aux prétendus disciples de deux philosophes, Lao-tseu et Bouddha, qu'ils s'adressent aujourd'hui pour traiter avec les démons et les esprits, les éloigner ou se les rendre propices, présider enfin aux mille cérémonies de la vie courante.

Lao-tseu — on ignore tout de sa vie et de l'époque de sa vie — fut un métaphysicien plus qu'un moraliste. Sorte d'épicurien, il voulait qu'on écartât les désirs véhéments, les passions capables de troubler la paix et la tranquillité de l'âme.

> « Évitez de vous agiter de soins inquiets, disait-il, bannissez tout retour sur le passé, toute recherche inutile de l'avenir, laissez aller les choses, et aspirez au seul repos qui suspend les fonctions de l'âme, à un repos qui ne soit pas troublé même par la pensée de la mort,

et, autre part :

> « La voie — tao en chinois, d'où le nom de taoïsme — consiste à anéantir même ses pensées pour arriver à l'inaction absolue qui constitue la perfection.

Doctrine qui condamne le culte des ancêtres, métaphysique bien étrangère à la mentalité chinoise ! Pendant des siècles, sa philosophie resta l'apanage d'un petit nombre d'écoles dont les tendances se bornaient à supprimer les désirs et la volonté, à couler les jours dans une paresseuse béatitude et dont certaines même allèrent jusqu'à faire du néant le principe de tout être et de toute action et concluaient par conséquent à la vanité de toute action. Cependant, leur prétention de se libérer par un repos suspendant les facultés de l'âme de la pensée de la mort, finit par inspirer au vulgaire la croyance qu'ils se libéraient de la mort elle-même. On en vint tout naturellement à s'intéresser à leurs pratiques : p1.073 abstinences, lustrations, gymnastique respiratoire, diététique par les pétales des fleurs, l'eau de rosée, que sais-je encore ? Ils en battirent monnaie, et leur vogue s'accrut du jour où l'un d'eux, vers la fin de la dynastie des Han, introduisit dans la secte la pratique des calculs et grimoires magiques, toute la théorie alchimique du Grand Œuvre. Les lettrés s'indignèrent, clamèrent qu'il n'y avait pas en ce monde deux voies pour trouver la vérité et prohibèrent celle que suivaient les disciples de Lao-tseu. Mais les Chinois — et les empereurs des premiers, malgré leur confucianisme — n'en persistèrent pas moins à donner toute leur confiance aux sorciers taoïstes en ce qui concerne la vie future, ils ne s'inquiétèrent pas de savoir s'il y avait une ou deux vérités, ils adoptèrent les disciples de Lao-tseu, leurs grimoires et leurs pratiques. Désormais, le tao-che, le devin, est indispensable. Il survivra aux édits, aux prescriptions, voire aux massacres, si bien que de nos jours aucun Chinois, fût-ce un lettré qui en principe prohibe ses pratiques, ne saura accomplir certains rites de la vie usuelle ou entreprendre certains actes sans le secours de ce devin.

La doctrine du Bouddha connut une aventure tout aussi extraordinaire. Lorsqu'elle pénétra en Chine pour la première fois elle fut examinée par les lettrés, qui la ramenèrent aux cinq points suivants : 1° Tendre au Nirvana, c'est-à-dire suspendre toute pensée, supprimer toute volition, tendre au néant intellectuel ; 2° Aimer les

œuvres de miséricorde et ne tuer rien qui ait vie ; 3° Après la mort, l'âme ne s'éteint pas, mais transmigre en un corps nouveau ; 4° Toute action entraîne sa récompense ou sa peine ; 5° Il faut donc avant tout cultiver l'âme afin de devenir Bouddha, c'est-à-dire acquérir la science qui conduit au Nirvana, au néant intellectuel.

Elle demeura d'abord simple curiosité, simple spéculation chez quelques esprits ouverts, et ne commença de se propager qu'au IVe siècle, grâce aux Huns, dans la Chine du Nord, d'où elle gagna la Corée et plus tard le p1.074 Japon. Et dès ce moment les lettrés commencent de la combattre.

> « Vivant en Chine, disent-ils, les bouddhistes suivent une loi étrangère. Rejetant la croyance commune, ils s'attachent à une doctrine hétérodoxe : renonçant au service du Souverain (par refus de l'impôt, de la corvée, etc.), rejetant les devoirs de la piété filiale (par l'entrée en religion), supprimant les relations sociales (par les vœux de célibat), détruisant leur corps (par les austérités), flânant et mangeant sans travailler (par la quête), ils sont les vers rongeurs du peuple.

Les taoïstes faisaient chorus. L'opposition des uns et des autres devint vaine lorsque le bouddhisme remanié fit place, dans sa doctrine, au culte des ancêtres. Cette réforme est due au bonze indou *Amogha*, appartenant à une secte adonnée aux pratiques magiques et venu en Chine dans les premières années du VIIIe siècle pour y répandre la bonne parole. Il se mit à propager la doctrine de l'école *Yogatcharya* qui préconisait les offrandes en victuailles, vêtements, argent, objets mobiliers, cierges, etc., aux âmes mortes malheureuses, et enseignait les formules et pratiques destinées à les apaiser et leur assurer le repos. Le succès fut rapide, malgré l'opposition des lettrés. De ce jour, comme l'avait fait le disciple de Lao-tseu avec ses pratiques de magie et sorcellerie, le moine bouddhique conquit l'âme chinoise avec ses pratiques *tantriques*. L'un et l'autre, à la longue, enfermèrent le fils de Han dans un réseau de « Faites » et Ne faites pas » qui annihilèrent de plus en plus sa liberté et son libre jugement. Désormais, il ne peut

exécuter un acte, prendre une décision sans les consulter. Et que de jours néfastes à éviter, que de prohibitions à observer ! Ne construisez point ici, vous blesseriez les veines du dragon qui y repose. N'entreprenez pas ce voyage, son issue vous sera fatale. Ne passez pas ce contrat aujourd'hui, le jour n'est pas faste [1], etc., etc. ! Naturellement, p1.075 étant donnée la tournure générale de l'esprit chinois, toute nouveauté est tombée sous le coup de ces prohibitions. Si bien que dorénavant non seulement une chose nouvelle, un progrès sera condamné par les lettrés parce que contraire aux rites et à l'enseignement des anciens, mais encore elle sera prohibée par les magiciens et moines taoïstes et bouddhiques parce que néfaste et exposant aux pires conséquences.

Si la routine et les superstitions dressent le Chinois contre l'esprit de progrès et contre la civilisation occidentale, le manque d'esprit public, l'absence de patriotisme et même de tout sentiment national qui le caractérisent nuisent à la constitution d'une Chine unie et forte plus encore que les conditions géographiques et les traditions historiques. Tout d'abord, nous l'avons vu, serait-il porté personnellement à manifester intérêt pour la chose publique, que les traditions l'empêcheraient de s'en occuper. « C'est pécher contre les rites que se mêler des affaires pour lesquelles on n'a point de mandat. » Le gouvernement, l'administration sont choses de l'empereur et de ses fonctionnaires. Le peuple aussi bien, — la presque totalité de la population chinoise, peut-on dire, — s'il n'est plus le serf des premiers temps, soumis à une tutelle rigoureuse qui réglait l'époque du mariage, le nombre des enfants, les occupations de chaque jour et de chaque heure, n'a jamais connu ce que nous appelons « liberté ». La langue ne possède pas le mot ! Envers l'empereur aucun droit reconnu, ni d'ailleurs réclamé ; le fils peut-il prétendre à des droits à l'égard de son

[1] La consultation sollicitée du devin chaque fois qu'il s'agit d'accomplir un acte quelconque de la vie : funérailles, mariage, voyage, entreprise, passation de contrat, etc., a pour objet de s'assurer si, le jour proposé, le « fong-chouei » — c'est-à-dire les forces occultes synthétisées par les *vents* (fong) et les *flux souterrains* (chouei) — est favorable ou contraire ; si par conséquent l'acte peut être accompli ou doit être ajourné. Nul Chinois ne manquera jamais à cette consultation.

père ? Devant le « fils du Ciel », tous sont égaux et, en principe, peuvent tous également faire appel à sa sollicitude et à sa p1.076 protection. Mais il est lointain, inaccessible, et pour atteindre au fonctionnaire qui le représente, il faut débourser grosse somme et graisser fortement la patte aux innombrables satellites qui défendent l'accès de son tribunal. Aussi, le Chinois a-t-il pris l'habitude d'avoir affaire le moins possible avec l'administration et la justice de son pays, de les ignorer autant que faire se peut. Par contre, et pour se défendre contre elles et contre les fonctionnaires qui les représentent, il entre dans nombre de groupements, d'associations qui versent des abonnements annuels aux fonctionnaires, aux chefs de brigands et voleurs, moyennant quoi ceux-ci leur laissent la paix et respectent leur bien. Le Chinois d'ailleurs n'a pas la notion que l'impôt qu'il paye à l'empereur et à ses fonctionnaires doive lui revenir sous forme de routes, de police ou autres services publics. « J'ai payé ; n'y pensons plus et ne demandons rien. » Quand il faut voyager, on s'assemble, on loue une escorte, on transige avec les bandes qui infestent les sentes dénommées routes. Quand on est volé, on se garde bien d'aller devant le juge, qui commencerait par mettre aux ceps tout à la fois plaignants, témoins et accusés ; et Dieu sait combien cela coûterait pour en sortir ! Le Chinois tient l'administration impériale et ses fonctionnaires comme un mal inévitable dont il convient de se préserver au prix de n'importe quels sacrifices. Arrive un jour cependant où les exactions deviennent trop accablantes, les réquisitions trop fréquentes ; où, les milices non payées s'étant jointes aux brigands, la vie même n'est plus assurée ; où les digues non entretenues crèvent, causant, après l'inondation, la famine. Alors, sa maison ruinée, son champ dévasté, il se rend aux promesses d'un illuminé fondateur de société secrète qui lui promet, s'il le suit, richesse et plaisirs sur terre, bonheur éternel au delà.

Elles n'ont jamais manqué en Chine, ces sociétés secrètes, surtout aux époques des troubles. Depuis celle des *Turbans Jaunes*, qui éclata vers 184 de notre ère, on ne compte pas celles qui ont contribué à l'anarchie du p1.077 pays et quelquefois à sa force, en amenant sur le

trône un brigand heureux et énergique. La genèse en est toujours identique. Un individu, un jour, illuminé convaincu ou crapule finie, se déclare « Grand Sage » ou « Bon Maître », guérit les malades par incantations, se recrute des disciples parmi les naïfs et les voleurs en rupture de ban, fonde une société qu'il dit de la « Voie droite », de la « Paix universelle », du « Lotus » ou du « Nénuphar blanc ». Elle s'étend, compte ses adeptes par centaines d'abord, puis par milliers bientôt : tous les mécontents, tous les meurt-de-faim, tous les aventuriers. On annonce l'arrivée d'une ère nouvelle, on chauffe les esprits. Si les autorités s'y prennent à temps et sont assez énergiques, elles agissent pour capturer ou massacrer sommairement les principaux chefs ; et les bandes sont dispersées. Sinon elles augmentent chaque jour. Une préfecture aujourd'hui, une province demain, bientôt une région tout entière se joignent au mouvement. Le fondateur de la société se déclare empereur. Si les temps sont propices, c'est-à-dire si le souverain est sans force aux mains des eunuques, on marche sur la capitale. On assiège le palais impérial. Massacre, pillage ! Le petit chef de bande, aujourd'hui tout-puissant, monte sur le trône, détenteur du sceau impérial qu'il s'est approprié, et grâce à lui devient le souverain reconnu par tous. Une nouvelle dynastie est fondée !

C'est là l'histoire intérieure de la Chine. Une dynastie se fonde. Les premiers souverains en sont énergiques, actifs, agissant par eux-mêmes. Leur autorité tient l'empire tout entier uni sous leur volonté. Les frontières sont bien gardées ; les « Pays vassaux » et les « Pays tributaires » sont contraints de venir remplir leur devoir à l'égard du suzerain. Et la civilisation chinoise rayonne en dehors même des frontières de l'empire et des pays qui connaissent sa loi. Puis leurs successeurs, peu à peu, s'adonnent à la débauche, laissent aux eunuques et aux lettrés le soin de gouverner. Les fonctionnaires p1.078 prévariquent, l'impôt ne rentre plus, les soldats font le brigandage. Les corvées ne se font plus, les digues ne sont plus entretenues, l'inondation dévaste le pays. Les hordes nomades des frontières viennent faire des razzias jusqu'au cœur de l'empire. Partout la famine,

l'anarchie et la terreur. Des sociétés secrètes se forment, qui disparaissent, renaissent, jusqu'au jour où, porté par l'une d'elles, un brigand heureux, devenu tout-puissant, se proclame empereur de par le mandat dont la puissance céleste l'a investi et instaure une nouvelle dynastie sur le trône.

En Chine, en effet, l'empereur ne tient pas son pouvoir de lui-même, ni de ses ancêtres. Au début, il était désigné par les principaux d'entre les souverains qui choisissaient le plus capable, ou selon l'expression des textes anciens, « le plus sage ». L'empire devenu héréditaire, le droit d'aînesse n'a jamais prévalu ; le souverain a toujours eu le droit de choisir son successeur non seulement parmi tous ses enfants, mais même, en principe, en dehors de la famille impériale, en se laissant guider par les seuls mérites de celui qu'il élit. Ce n'est point au sang qui coule dans ses veines que l'empereur doit d'accéder au trône, c'est à la « sagesse » dont il a fait preuve. Elle est l'insigne du « mandat céleste » qu'il détient. En renonçant à elle, il consomme sa ruine ; et le souverain d'en haut ne manque pas de lui en manifester désapprobation par des présages ou catastrophes de tous genres. S'il persiste dans son erreur, le Ciel le condamne en attirant sur lui la « désaffection populaire », dont il ne saurait éluder les « conséquences ». Si les princes en effet règnent par la volonté du Ciel, ils conservent le pouvoir par l'amour du peuple qui suit les actes du souverain comme l'ombre suit le corps, comme l'écho suit la parole. Là où les cœurs se portent, disent les anciens textes, là est l'élu du Ciel. Celui dont les vœux des hommes se détournent, celui-là est réprouvé du Ciel. Point de droit divin, donc, qui maintienne l'empereur sur le trône s'il p1.079 le souille par son indignité. Et point d'anathème à celui qui ose l'en chasser et s'y asseoir en sa place. S'il y est porté par la volonté populaire qui manifeste, en cette occasion, la décision du Ciel, il cesse d'être un rebelle ; il est « l'élu du souverain d'en haut et hérite légitimement du mandat dont l'autre est déchu ». Conception singulièrement haute, mais qui autorisera bien des usurpations !

Combien d'ambitieux flatteront la passion populaire et crieront comme le fondateur de la dynastie Chang-yin :

> — Ce n'est pas moi, petit enfant, qui veux me révolter, mais le Ciel qui a ordonné la perte de l'empereur pour les crimes qu'il a commis !

L'autorité impériale n'est pas assez déterminée, le pouvoir central pas assez fortement établi pour maintenir l'union des fédérations qui constituent l'empire du Milieu, lutter contre les forces géographiques, historiques et politiques qui, tout au contraire, tendent toujours plus au séparatisme. Le contrôle est trop superficiel pour maintenir chacun dans son devoir et soumettre les ambitions personnelles à l'intérêt général.

Ce vice primordial de la constitution chinoise a souvent entravé l'action énergique des souverains dignes de ce nom qu'a comptés l'empire du Milieu. Il a nui à leurs efforts pour unir l'empire, a supprimé tout esprit de suite dans leur politique.

> « Il est suprêmement important, écrit le père Wieger, pour quiconque a affaire en Chine, de bien comprendre que ce pays n'a pas de politique ; que son souverain n'a pas de programme ; que tout marche, ou plutôt tourne au vent qui souffle ce jour-là. Or ce vent est fait par les ambitieux qui reluquent les positions lucratives. Ils soufflent aujourd'hui ceux qui les occupent, et seront soufflés demain par d'autres intrigants. Machine gouvernementale semblable à un tarare auquel chacun adapte à son tour sa manivelle, qui fait du vent dans un sens ou dans l'autre, et qui laisse tomber des lingots pour celui qui tourne. Question d'argent, non de patrie !

p1.080 Même manque de plan d'ensemble pour les expéditions guerrières, les velléités conquérantes. Des mouvements au gré du moment, sans liaison.

> « Le génie militaire chinois, note le même auteur, est ainsi fait. Les plans raisonnés lui sont inconnus, les organisations durables plus encore. On imagine un expédient, on fait un coup de main, on perd quelques milliers de canailles que personne ne regrette, on ramasse un bon butin et l'on revient chez soi. Voilà. La guerre en Chine ne diffère du brigandage que par le patronage du chef de l'État.

Si la politique chinoise est frappée de telle incapacité quand le souverain règne par lui-même, on conçoit ce qu'il peut en être quand il ne gouverne plus ; qu'il n'est plus qu'un symbole aux mains des eunuques qui mettent le pays en coupe réglée, que l'empire devient la proie du fonctionnaire lettré. D'autant que manquent alors à l'État les deux forces primordiales, les deux agents de toute autorité et de toute puissance : un budget et une armée.

Non pas que le peuple soit dispensé d'impôts. Mais l'argent s'éparpille aux mains des innombrables fonctionnaires qui en manient les deniers. L'empire du Milieu n'a jamais possédé, d'ailleurs, ce que nous appelons un budget. Le « Fils du Ciel » n'a de compte à rendre à aucun de ses sujets, et l'emploi des fonds qu'il perçoit ne regarde que lui. Quand le souverain gouverne par lui-même, qu'il entretient de nombreuses troupes, il exige le payement intégral des sommes dues. Et, comme, généralement, ses conquêtes lui coûtent cher, il invente de nouveaux impôts et de nouvelles taxes. Quand il délaisse le soin du gouvernement, ce sont les femmes du harem, les eunuques, les fonctionnaires qui prévariquent et exploitent le peuple. Pour celui-ci, le résultat est le même : il paye toujours, jusqu'au jour où, soulevé, il refuse l'impôt. De sorte qu'au moment même où l'anarchie est la plus profonde, où le gouvernement impérial aurait besoin d'argent pour payer les troupes, il ne dispose plus de rien. Et les soldats non payés vont grossir les p1.081 bandes de brigands ou de mécontents, auxquels ils apportent l'aide de leurs armes.

La Chine, aussi bien, n'a jamais eu d'armée permanente. Agriculteur et sédentaire, le Chinois est pacifique par nature et par état. Il a sous la

main de quoi satisfaire à ses besoins essentiels ; les sampans et les caravanes lui apportent le superflu de tous les points de l'empire. Que gagne-t-il à la guerre ? Ses moissons détruites, sa maison saccagée et les communications rompues ; sans parler de la levée en masse qui l'oblige à quitter son sol et son bien ; de l'invasion qui disperse sa famille et brise l'autel des ancêtres. Comment ne la haïrait-il pas, cette guerre ? Comment au contraire n'exalterait-il pas les bienfaits de la paix et la vertu de ceux qui l'assurent ? Les vertus militaires ne sont pas de celles qu'il révère chez ses empereurs.

> « Les anciens rois, disent les lettrés, cherchaient à briller par le gouvernement et non par le talent militaire.

De fait, à l'exception de quelques souverains à tempérament guerrier, — je parle des Chinois et non des Mongols ou des Mandchous, — la grande majorité de ceux qui ont régné sur la Chine n'ont jamais eu ce qu'on peut appeler une armée régulière. En temps de guerre les provinces fournissent un certain nombre d'hommes à raison de deux ou trois par foyer, quelquefois cinq, selon les époques. Pris sur-le-champ, affublés d'une cuirasse, armés d'une lance ou d'un arc dont généralement ils ignorent le maniement, ils constituent des troupeaux qui ne valent que par le nombre, qui ne peuvent combattre que poussés vers l'ennemi, en masses profondes. Ou bien on vide les prisons, les pénitenciers, on rafle les vagabonds, on constitue des armées sans discipline et sans instruction. Manquant de convois, elles réquisitionnent ou pillent au gré de leurs besoins et sont plus terribles souvent pour le pays qu'elles ont à défendre que pour l'ennemi qu'elles ont à combattre.

Les T'ang créèrent bien une armée permanente qui, en théorie, compta de 130 à 175.000 hommes ; mais elle n'a p1.082 guère existé que sur le papier. La garde impériale ne fut pas beaucoup plus sérieuse : c'étaient des soldats de parade. Lorsque la dynastie agonisait, on voulut mobiliser les troupes de la capitale et les envoyer au-devant des rebelles. Il se trouva qu'elles étaient composées uniquement de cadets des riches familles qui avaient acheté leur place

aux eunuques sans penser que jamais ils auraient à combattre. L'ordre de marche fut le signal d'une débandade générale ; les uns se firent porter malades, les autres achetèrent des remplaçants ; des deux mille qui se présentèrent aucun ne savait manier une arme.

Enfin il faut noter qu'en raison du fédéralisme politique de la Chine, chaque unité fédérale doit assurer sa défense et sa sécurité : chaque province a ses troupes, chaque ville sa milice, indépendantes et distinctes des troupes de l'empire.

L'officier n'est guère en estime. Pour obtenir son grade, il lui suffit de savoir tirer à l'arc, jeter un poids à bonne distance, monter à cheval. Piètres épreuves, qui ne rehaussent guère le candidat dans un pays où la fonction se juge au degré de l'examen qui la fait obtenir ! Et lorsqu'on veut se défaire d'un fonctionnaire coupable ou malhonnête, on lui donne un grade dans un corps chargé d'une expédition lointaine ou dangereuse.

Enfin la mentalité propre à ce peuple reparaît jusque dans l'officier : se battre est bien ; négocier vaut mieux. « La tactique exige, disait un général des Tsin, qu'on négocie quand l'ennemi est supérieur. » Or, sait-on jamais s'il n'est pas supérieur ? Voyez venir, n'attaquez pas ! C'est encore un autre principe militaire chinois que, si pour l'offensive il faut disposer du double des forces de l'adversaire, pour la défensive la moitié de ses effectifs suffit. Donc la ruse l'emporte sur la force. Temporisez, entrez en pourparlers avec l'ennemi, semez chez lui le désarroi moral, et ne frappez qu'à bon escient. Ce ne sera plus une victoire, mais un massacre ; ni une guerre, mais une répression. Qu'importe ? Un vainqueur p1.083 n'est-il pas toujours vu d'un mauvais œil par la cour et les lettrés qui craignent son ambition et lui font payer lourdement la crainte qu'il leur inspire ? Les lettrés, d'ailleurs, ont toujours été opposés aux expéditions lointaines. Voyez les remontrances qu'ils ne cessent d'adresser à l'empereur chaque fois qu'il en est question.

> « Le fils du Ciel, lui écrit l'un d'eux, a des soldats moins pour faire la guerre que pour assurer la paix. L'empire et tous ses

> habitants vous appartiennent. Les terres des barbares valent-elles que vous vous en préoccupiez un seul jour, que vous mettiez en sueur un seul cheval ? »

Aussi quelle proie tentante et facile pour les hordes du Nord, avides de pillage et de butin ! Et avec quelle facilité elles viendront les unes après les autres fondre sur l'empire, en occuper les provinces du Nord, y fonder des royaumes, jusqu'au jour où les Mongols le soumettront tout entier. Oyez ce qu'écrit *Marco Polo* qui l'envahit aux côtés de Koubilai :

> « De la grande province de Manzi[1][1] estoit roy et sire, uns que l'on nommait Facfur (fils du Ciel) qui moult estoit grand roy et puissant de trésor, et de gent, et de terre. Mais sachiez qu'ils n'estoient mie une gent d'armes. Car tout leur délit (délices) n'estoit autre chose que des fames (femmes) et proprement le roy sur tous ; si qu'il n'avait d'autre chose cure, fors des fames, et de faire bien aux povres gens. Et en toute sa province, sachiez qu'il n'y avait nul cheval (cavalerie), ne il estoient mie coustumier de bataille, d'armes, ne d'aller en ost (armée). Car ceste province de Manzi est moult très fort lieu, pour ce que toutes les cités sont avironnées d'yaues (eaux) plus larges d'une arbaleste (portée de trait) et moult parfondes. Si que les gens eussent été hommes d'armes, jamais ne l'eussent perdue ; mais pour ce qu'ils ne l'estoient mie, la perdirent.

Et *Marco Polo* le répète :

> « Se ceulx de la contrée de Manzi feussent gens d'armes, ils p1.084 conquesteraient tout l'aultre monde. Mais ils ne sont point d'armes, ains sont marchans et gens moult soubtil de tous mestiers.

Tel était l'état où la victoire définitive du parti lettré intransigeant et l'influence toujours plus grande des eunuques avait mis l'empire du

---

[1] De Mantseu : barbares, terme de mépris que les Mongols donnaient aux Chinois.

Milieu à l'époque où les Mongols commençaient à l'assaillir. Dès lors, et jusqu'au début du XXe siècle, il subira le joug de l'étranger, sauf pendant les deux siècles et demi que la dynastie nationale des Ming occupera le trône. Quand, au milieu du XIXe siècle, les Européens pénétreront pour la première fois en armes dans la capitale de l'empire, la dynastie mandchoue, ayant perdu depuis longtemps, au contact de la civilisation chinoise, toute énergie militaire, se trouvera déjà dans cette période d'anarchie qui a successivement marqué, en Chine, l'agonie de toutes les dynasties, et verra se lever cette floraison de sociétés secrètes « Tai Ping », « Boxeurs », etc., qui y présagent l'aube d'une ère nouvelle.

CHAPITRE IV

LES RELATIONS DE LA CHINE AVEC L'OCCIDENT JUSQU'À LA GUERRE DE L'OPIUM

@

L'Iran, étape du commerce par caravanes entre la Chine et l'Europe. — Les souverains qui y ont régné n'ont cessé, pour conserver le monopole de la vente des soies chinoises, d'intercepter les communications entre l'Occident et l'Extrême-Orient. —Les Arabes accaparent le commerce étranger à Canton, seul port de l'empire du Milieu où il soit autorisé. — Grâce aux Mongols, des communications directes s'établissent entre la Chine et l'Europe. — Les missions d'Innocent IV et les ambassades de saint Louis. — Le christianisme en Chine. Les Nestoriens. Jean de Monte Corvino. — Les récits de voyage de Marco Polo. — Tamerlan interrompt à nouveau les relations entre l'Occident et l'Extrême-Orient. — La découverte des routes maritimes. — Les Portugais en Chine (1514). — Leurs revers (1545-1549). — Leur installation à Macao (1557). — Les Espagnols à Amoy. — Les Hollandais aux Pescadores et à Formose (1622-1662). — Apparition des Anglais (1634). Fondation de la *United Company of Merchants trading to the East Indies* (1702). — Institution des Ko-hong. — Ambassades infructueuses de lord Macartney (1792-1793) et lord Amherst (1816). — Disparition de la *United Company of Merchants trading to the East Indies* (1834). — Les Russes sur l'Amour. — Traité de Nertchinsk (12 août 1689) et de Kiakhta (21 octobre (1792). — Insuccès des missions Golovkine (1805-1806) et Timkovski (1820-1822). — L'œuvre de la France en Chine : propagande scientifique et religieuse. Les jésuites, appréciés « en tant que très utiles dans les mathématiques », font prospérer le catholicisme. — Leurs efforts anéantis par la bulle de Benoît XIV (11 juillet 1742). — La religion chrétienne proscrite.

p1.085 Jusqu'à nos jours, les régions qui s'étendent au nord de la Caspienne, de la mer d'Aral, du Syr Daria et du lac Balkach ont été le domaine de hordes nomades, Huns, Turcs, Mongols, Kirgiz, pour ne parler que des plus connues, toutes également avides de pillage, toutes p1.086 également redoutées des marchands et voyageurs. De tout temps, aussi bien, les caravanes venues de l'extrême Asie les ont évitées et ont cherché leur route au sud. Elles traversaient les riches contrées qu'arrose l'Amou-Daria, suivaient les pistes qui franchissent le désert de Karakoum en sa partie méridionale, puis, par les plateaux de l'Iran et les plaines de Mésopotamie, atteignaient à Hira, sur l'Euphrate.

C'était là que venaient charger les boutres qui, par le golfe Persique et la mer Rouge, en effectuant le périple de la presqu'île arabique, transportaient à Elath, le port de Rekem, les produits précieux de la Chine lointaine, la soie surtout, en fils ou en tissus. Ici, nouvelles caravanes ; par Gaza, Tyr et Sidon, elles gagnaient Beryte, où elles déposaient leurs ballots sur des voiliers qui allaient les répandre dans tous les ports de la Méditerranée.

L'Iran était donc, avec les Échelles du Levant, la grande étape du commerce entre l'Europe et la Chine. On comprend dès lors les souverains qui y régnèrent d'avoir veillé jalousement à conserver par devers eux les avantages d'un tel négoce. Pendant des siècles, qu'ils fussent Parthes ou Sassanides, Ommiades ou Abassides, Persans, Arabes ou Turcomans, ils ont porté leurs soins à écarter tout rival apte à leur ravir un monopole dont ils tiraient de fructueux bénéfices. Et c'est là, en grande part, la cause de l'ignorance mutuelle où sont si longtemps restés les peuples d'Europe et ceux de l'Extrême-Orient. Qu'une même puissance, tels les Mongols, réunisse un moment ces régions aux contrées de l'extrême Asie, et tout aussitôt les rapports s'établissent fréquents des unes aux autres.

Au temps d'Alexandre, l'Europe fut plus près de la Chine qu'elle ne le sera désormais, tant que les voies maritimes qui y mènent directement resteront ignorées des Occidentaux. Lorsque le jeune conquérant poussa ses armées plus loin que l'Oxus (Amou-Daria) jusqu'à l'Yaxartès (Syr-Daria), parmi les Massagètes nomades, et y fonda p1.087 la ville d'Alexandrie, dans les environs de l'actuelle Khodjent, les connaissances géographiques des Grecs s'étendirent, en notions plus ou moins vagues, au delà de l'Imaüs, notre Pamir, jusqu'à la vallée du Tarim, qu'ils nommaient Oikhardes, et jusqu'à une lointaine ville, but des caravanes, Daxata, en qui on a voulu retrouver Cha-tcheou du Kan-sou. Mais, à cette époque, les Chinois, tout entiers à leurs luttes féodales et pressés par les Huns qui dominaient sur la Mongolie et le Tarim, ignoraient tout de ces régions où ils n'avaient point encore porté leurs armes, et ce n'est que deux cents ans plus tard

qu'un de leurs souverains, l'empereur guerrier (Wou) des Han, poussa pour la première fois une expédition jusqu'aux plaines qu'arrosent l'Oxus et l'Yaxartès.

Mais quand il y parvint à son tour, l'Europe depuis longtemps déjà n'atteignait plus au Pamir, et le souvenir de l'empire d'Alexandre était oublié. Les successeurs de Seleucus n'avaient pas su maintenir intact le royaume dont ils avaient hérité à la mort du Macédonien. La Bactriane et la Sogdiane, avec Diodote, s'étaient constituées en un État indépendant ; et les Séleucides eux-mêmes venaient de se voir chassés de l'Iran et de la Mésopotamie par les Parthes Arsacides. Quand l'empereur guerrier commença d'étendre l'influence chinoise au delà du Pamir, ce n'était plus un empire européen qui y régnait, ni même des États européanisés comme le royaume des Séleucides et le royaume gréco-bactrien, mais un État asiatique fortement organisé qui formait cloison étanche entre l'Europe et l'Extrême-Orient. Rome s'épuisera à combattre et soumettre leurs souverains, Mithridate et ses successeurs ; les Han s'efforceront d'étendre leur influence au delà des rives de l'Amou-Daria ; en fait, le royaume parthe restera la limite extrême où viendra s'éteindre leur influence.

> « Souvent, écriront plus tard les annalistes chinois, les souverains du Ta-ts'in (de l'Occident, de Rome) ont voulu se mettre en communication avec la Chine ; mais les Parthes, jaloux de conserver p1.088 le monopole des soies chinoises, les en ont toujours empêchés.

En fait, les deux plus puissants empires de l'époque continueront d'être séparés et de s'ignorer.

Pan-tch'ao, ce général des Han que nous avons vu, à la fin du 1er siècle de notre ère, guerroyer dans la vallée du Tarim, apprit cependant qu'il existait, au delà du royaume des Parthes, qu'il appelait Ngan-Si, transcription probable du mot Arsacide, un empire aussi puissant que celui où régnait le fils du Ciel. Il voulut y envoyer voir et, en 79, chargea un nommé Kan-ying de pousser jusque-là. Il suivit la route

habituelle par Balkh et parvint au golfe Persique. Mais quand il parla de s'embarquer pour le lointain Occident, les Parthes s'inquiétèrent.

> — Méfiez-vous, lui dirent-ils, de cette mer sur laquelle vous aller naviguer des mois durant ; vous y connaîtrez la nostalgie dont on meurt. Avez-vous donc oublié déjà la femme et les enfants que vous avez laissés au foyer ?

Kan-ying se souvint de la parole de Confucius : « Tant que tes parents vivront, n'entreprends pas de longs voyages, » et n'alla pas plus avant.

Les Romains, de leur côté, s'ils appréciaient fort les étoffes de soie qu'ils achetaient aux Parthes, n'avaient que des idées très vagues sur leur provenance. On les disait tissées de fils recueillis sur certains arbres par des hommes appelés *Sérès* qui habitaient aux confins du monde : *ultimi seres*. Comme elles se vendaient fort cher, leurs vaisseaux cherchèrent à les aller acheter au pays d'origine, et dès la fin du 1er siècle les marchands alexandrins — un de leurs récits de voyage nous est conservé — étaient parvenus à la Chersonèse, l'île de l'Or, l'Indo-Chine actuelle, et s'y procuraient le fil et l'étoffe de soie. Elle y venait, leur dit-on, d'une ville appelée Thinai « située dans l'intérieur ». Ils s'efforcèrent d'y atteindre et, en 166, les annales chinoises enregistrent l'arrivée dans leur pays d'hommes du Ta-ts'in. Non pas des ambassadeurs d'Antonin comme on l'a cru longtemps, mais de simples marchands à la recherche de denrées p1.089 précieuses ; les Chinois ne s'y trompèrent point.

> « Ce n'étaient pas des ambassadeurs, écrivent-ils, car les présents qu'ils offrirent n'étaient pas des objets précieux que le Ta-ts'in exporte.

C'est du moins à eux qu'ils durent leurs premières notions exactes sur l'Extrême-Occident.

L'empire, aussi bien, n'était plus en état de songer aux entreprises lointaines et, jusqu'au VIIe siècle, jusqu'à la dynastie des T'ang, il se désintéressa des contrées situées à l'ouest du Pamir. Les peuples de la Méditerranée, eux aussi, avaient alors d'autres soucis que les lointains

voyages. Et si le royaume parthe avait disparu, l'empire des Sassanides, qui le remplaçait, continuait de séparer comme par le passé le monde extrême-oriental du monde occidental et de servir d'intermédiaire et de lieu de transit aux produits qu'ils échangeaient.

Au moment où les armées T'ang débordaient le Pamir, les Arabes marchaient à la conquête du monde. Si leur invasion de l'Occident était arrêtée dès 732 à la bataille de Poitiers, ils continueront plusieurs siècles durant leur marche triomphale en Asie. Maîtres de l'Asie grecque par leur victoire de Yarmouk (636), ils battaient à Kadesiya le dernier des Sassanides (637), Yezdegerd III. Le souverain vaincu fit appel aux T'ang ; mais ils se refusèrent à aller combattre aussi loin un ennemi dont la puissance s'avérait redoutable. En 642, les Arabes étaient maîtres de toute la Perse. Soixante ans plus tard ils s'emparaient de Samarkand, pénétraient jusque dans le Ferghana et devenaient ainsi les voisins immédiats de l'empire. Plus encore que leurs prédécesseurs, ils fermèrent l'Extrême-Orient aux peuples de la Méditerranée et se réservèrent le monopole du commerce des épices et de la soie. Mais, à l'encontre de ceux qui les avaient précédés, ils ne pratiquèrent guère que le commerce maritime. Ils n'aimaient point la route terrestre, par le Tarim, qu'ils connaissaient parfaitement, mais dont ils redoutaient les difficultés. Cependant, une fois par an, une caravane quittait p1.090 la Sogdiane, allait en Chine et en revenait. Partis de Siref, leurs navires allaient jusqu'à Canton, le seul port chinois autorisé à commercer avec les étrangers. Leurs nationaux s'y établirent en si grand nombre qu'au milieu du VIIIe siècle, irrités par quelque taxe abusive ou formalité vexatoire, ils se soulèvent et mettent la ville à feu et à sang. Le sac de Canton en 879, au cours des luttes qui amenèrent la chute de la dynastie des T'ang, mit terme pour un temps à leur trafic et « interrompit, dit un de leurs auteurs, le commerce de ce pays avec notre port de Siref ». Ils le reprirent sous les Song et l'avaient accaparé quand les Européens, ayant doublé le cap de Bonne-Espérance, parvinrent en Chine par la voie maritime.

Ce furent les Mongols qui rapprochèrent la Chine de l'Europe. Maîtres de Moscou (1235) et de Kiev (1240), ils envahissent la Pologne, défont les troupes de Henri le Pieux (1241), pénètrent en Moravie, en Bohême, en Hongrie, et auraient poussé plus avant si la mort d'Ogotai n'était venue sauver l'Europe (1241). Les peuples d'Occident, dont la frayeur avait été grande, commencèrent à respirer. Toute crainte n'était point bannie cependant. Que faire s'ils revenaient ? Innocent IV se leurra de l'espoir de les soumettre pacifiquement en convertissant leur prince au christianisme. Il s'adressa, pour ce, aux deux grands ordres mendiants qui se partageaient la chrétienté et, malgré leur origine relativement récente, répandaient au loin la gloire du nom chrétien : Dominicains et Franciscains. La mission dominicaine suivit la route ordinaire, mais ne dépassa pas Kharizm (la région de Khiva). La mission franciscaine, conduite par Jean de Plan Carpin, emprunta une tout autre voie. Elle alla directement à Kiev, la première place des Mongols, ou, comme on disait alors, des Tartares. De là elle fut dirigée sur Karakorum par Sarai, sur la Volga ; c'était la résidence du khan de la Horde d'Or, qui occupait toute les régions comprises entre le Don, le Caucase, la mer Caspienne et l'Oural.

> « L'empereur Mongol Gûyuk les reçut mal et la réponse qu'il fit au Pape était d'une rare arrogance : Ceci est un ordre envoyé au Grand Pape pour qu'il le connaisse et le comprenne. Après en avoir tenu conseil... vous nous avez envoyé une requête de soumission que nous avons entendue de vos ambassadeurs. Et si vous agissez selon vos propres paroles, toi qui es le Grand Pape, avec les rois, venez ensemble, en personne pour nous rendre hommage et nous vous ferons entendre à ce moment-là les ordres... Vous avez dit que si je recevais le baptême ce serait bien... Et tu m'as envoyé une requête. Cette tienne requête nous ne l'avons pas comprise... Et si tu dis : je suis chrétien, j'adore Dieu, je méprise les autres, sais-tu qui Dieu absout et en faveur de qui il octroie la miséricorde ? Comment le sais-tu pour que tu prononces de telles paroles ? Dans la force de Dieu, depuis le

> soleil levant jusqu'à son occident, tous les territoires nous ont été octroyés. Sauf par l'ordre de Dieu comment quelqu'un pourrait-il rien faire ?... Toi en personne, à la tête des rois, tous ensemble, sans exception, venez nous offrir service et hommage. À ce moment-là nous connaîtrons votre soumission. Et si vous n'observez pas l'ordre de Dieu et contrevenez à nos ordres, nous vous saurons nos ennemis. Voilà ce que nous vous faisons savoir.

Saint Louis ne fut pas plus heureux. Son premier ambassadeur André de Lonjumel rapporta en 1250 une réponse non moins insolente :

> « Nous te mandons, disait-elle, que tu nous envoies tant de ton or et de ton argent chaque année, que tu nous retiennes à amis. Et si ne le fais, nous détruirons toi et ta gent, aussi comme nous avons fait ceux (qui nous ont résisté).

Le second, Guillaume de Rubrouck (Rubruquis), en reçut une tout aussi comminatoire :

> « Ce commandement est fait par Mangou-khan à Louis, roi de France... et à tout le grand peuple du royaume de France... Si vous vous disposez à nous obéir, vous nous enverrez vos ambassadeurs pour nous assurer si vous voulez avoir paix ou guerre avec nous... et si vous méprisez nos commandements et ne les voulez pas ouïr ni les croire, en disant que votre pays est bien éloigné, vos montagnes bien hautes et fortes et vos mers bien grandes et bien profondes, et qu'en cette confiance vous veniez faire la guerre contre nous pour éprouver ce que nous savons faire, celui qui peut rendre les choses difficiles bien aisées et qui peut approcher ce qui est éloigné, sait bien ce que nous pourrons faire.

Saint Louis n'insista pas (1250).

Cependant, attirés par l'espoir du gain des aventuriers, des marchands d'Europe partirent à leur tour pour cette cour des

empereurs mongols dont on disait tant de merveilles. Guillaume de Rubrouck nous cite

> « un orfèvre parisien, nommé Guillaume Boucher, qui ouvrait (fabriquait) pour le grand khan un grand arbre d'argent, au pied duquel étaient quatre lions aussi d'argent, ayant chacun un canal d'où sortait du lait de jument » ; un nommé Basille, fils d'un Anglais, né en Hongrie, et parlant plusieurs langues,

et même une femme, « Paquette de Metz », devenue, après Dieu sait combien de tribulations, femme d'atours d'une princesse mongole. Mais les plus célèbres de ces aventuriers sont les Polo, que les récits laissés par un d'entre eux, Marco, ont fait passer à la postérité. Ils surent gagner la confiance de l'empereur mongol, et Marco Polo devint le « légat enquêteur secret » de Koubilai.

> « Il demeura en tour le seigneur Koubilai, bien dix-sept ans, toute fois allant et venant de çà et de là en messageries, par diverses contrées là où le Seigneur l'envoioit. Et il les faisait bien et sagement là Dieu merci. De quoi le Seigneur l'ama moult, et li faisoit moult grand honneur, et le tenait si près de soy, qui plusieurs barons en avoient grand envie. Et ce fut la raison pourquoi le dit messire Marc Pol en sot plus et en vit, des diverses contrées du monde, que nul autre homme, Et sur touz mettoit-il moult s'entente p1.093 (zèle), à savoir espier et à enquerre pour raconter au Grand Seigneur.

Enfin c'est à cette époque que, pour la première fois, le catholicisme fut introduit en Chine. À la vérité, les nestoriens s'y étaient installés dès le VIIe siècle et y avaient édifié des églises avec l'autorisation du gouvernement chinois, qui dénomma leur église tantôt secte persane, tantôt secte chaldéenne. Mais, on sait que la doctrine prêchée par Nestorius, patriarche de Constantinople, qui niait pratiquement l'incarnation en niant la divinité du Christ, avait été condamnée comme hérésie fondamentale et radicale par le concile d'Éphèse en 431. Proscrits par les empereurs de Constantinople, les nestoriens s'étaient réfugiés dans les États du roi de Perse, où ils se donnèrent au

patriarche qui résida d'abord à Séleucie, puis à Mossoul ; c'est de là qu'ils gagnèrent l'Inde et la Chine. La stèle de Si-ngan-fou nous montre qu'en 741 ils jouissaient d'une grande faveur à la cour. Ils subirent en 845 la même proscription que les taoïstes avaient obtenue contre les bouddhistes, mais n'en continuèrent pas moins à exister plus ou moins clandestinement. Au XIIIe siècle ils avaient repris l'importance d'antan, et quand le franciscain Jean de Monte Corvino, envoyé par le pape Nicolas III (1277-1280), arriva en Chine, ils y possédaient douze églises sous la haute direction d'un patriarche résidant à Khan-balik, la ville du khan, le nom que les Mongols donnaient à Pékin.

Jean de Monte Corvino fut autorisé à fonder une chrétienté dans la capitale. Préconisé en 1307 archevêque de Khan-balik et primat de tout l'Extrême-Orient, il fut l'introducteur officiel du catholicisme en Chine. Des missionnaires, parmi lesquels Odoric de Pordenone, qui nous a laissé une relation de ses voyages, lui furent envoyés par la suite, et grâce à eux il constitua une seconde chrétienté à Zayton, Ts'iuan-tcheou au Fou-kien, qui fut érigée en évêché. Ces prêtres surent prendre une telle influence, qu'en 1336, le dernier des empereurs p1.094 mongols, Togan Timour (Chouen-ti), envoyait une ambassade au pape Benoît XII. Les guerres civiles qui entraînèrent sa chute et élevèrent au trône la dynastie chinoise des Ming, dispersèrent les chrétientés qui survivaient encore : celle de Zayton cessa d'exister en 1362, et celle de Pékin en 1369.

À peine les Mongols de Chine venaient-ils de perdre le trône qu'un Turc, Tamerlan, Timour le boiteux, commençait contre ceux qui régnaient encore en Perse la lutte qui devait les faire succomber. À sa mort, en 1404, son royaume s'étendait sur la Mésopotamie, l'Iran, les plaines de l'Amou-Daria et du Syr-Daria, et jusqu'à l'orient de Delhi. Partout il avait massacré les chrétiens et détruit les églises, éteignant le nestorianisme et le catholicisme dans l'Asie centrale. Tout apostolat y cessa, et, une fois de plus, la Chine se trouva séparée de l'Europe par une puissance formidable qui en interceptait jalousement le négoce et les relations.

Elles ne furent reprises qu'aux jours où les Portugais, doublant avec Vasco de Gama le cap de Bonne-Espérance, en 1497, ouvrirent par l'orient, aux nations européennes, vers les pays d'extrême Asie, les voies maritimes que les Espagnols avec Christophe Colomb en 1492 et Magellan en 1520 découvraient par l'occident.

Depuis le début du XVe siècle, les Portugais exploraient la côte occidentale d'Afrique, à la recherche de ces régions, vaguement dénommées « Indes », d'où provenaient les épices vendues si cher sur les marchés de la vieille Europe. Quand, en 1486, Barthélémy Diaz eut doublé le cap des Tempêtes et trouvé la mer libre vers le nord, Jean II de Portugal eut si bon espoir d'en avoir désormais trouvé la route qu'il l'appela cap de Bonne-Espérance. De fait, douze ans plus tard, Vasco de Gama atterrissait à Calicut, un des principaux comptoirs pour le commerce des épices : les Portugais avaient atteint au but. Dès lors ils s'efforcèrent de mettre la main sur les principaux ports où se faisait ce commerce, et d'en p1.095 évincer les Arabes pour s'en réserver à leur tour le monopole. Albuquerque, qui appliqua ce plan de conquête coloniale, arrivait dès l'année 1511 à Malacca, escale obligée des navires venant des Moluques, le pays des épices. Les Moluques explorées et les îles de la Sonde, ses vaisseaux remontent vers le nord, abordent en Chine pour la première fois en 1514, et débarquent à Canton en 1518. Bien reçus d'abord, les Portugais ne tardèrent pas à se rendre odieux par leurs procédés. Les Arabes, sans concurrents, ne s'étaient jamais présentés dans les ports d'Extrême-Orient qu'en commerçants uniquement occupés de leur négoce. Les Portugais, au contraire, se considéraient comme les maîtres incontestés de ces contrées, où ils arrivaient sur de solides navires armés de canons et d'armes à feu redoutables pour l'époque. Ils ne se présentaient pas en commerçants dociles, mais en conquérants exigeants, décidés à imposer leur volonté par tous les moyens possibles. D'où violences contre les princes ou les autorités indigènes qui leur résistaient, mauvais traitements sur les habitants qui ne se soumettaient pas à leurs exigences. Ils furent bientôt exécrés dans tous les endroits où ils

s'étaient installés après y avoir supplanté les Arabes, et où cependant, au début, ils n'avaient rencontré que bonnes volontés.

Ils sont violemment expulsés de Canton dès l'année 1521, et la flotte qui vient essayer d'imposer leur présence est battue et obligée de prendre le large, laissant aux mains des Chinois des prisonniers que les autorités ordonnèrent de traiter en pirates : ils furent coupés en morceaux. En 1545, sous la conduite des fonctionnaires, la population de Ning-po, dans le Tchö-kiang, attaque la colonie portugaise et la met à mal.

> « En moins de cinq heures, écrit Fernand Mendez Pinto, tout fut fini. Tout fut démoli et brûlé. Douze mille chrétiens, dont 800 Portugais, périrent brûlés vifs sur leur flotte de 35 navires et 42 jonques. Il se perdit la valeur de deux millions d'or. Et de ce malheur il s'ensuivit un plus grand p1.096 encore, qui fut que nous perdîmes si fort notre crédit et notre réputation par tout le pays, que les habitants ne voulaient plus nous voir, disant que nous étions des diables incarnés, engendrés par la malédiction de Dieu.

Même massacre à Tchang-tcheou[1] du Fou-kien en 1549, où, cependant, les mandarins, intéressés par les profits qu'ils faisaient au commerce avec les Portugais, et gagnés par leurs présents, feignaient de « ne pas voir » l'exaspération qu'ils excitaient dans le peuple par leurs exactions et leur orgueil. Ils réussissent cependant à s'établir, en 1557, à la pointe de la presqu'île de Macao, à l'entrée de l'estuaire de Canton, et si les Chinois se voient impuissants à les en chasser, du moins barrent-ils l'isthme par un mur qui les y isole et les empêche de communiquer avec Canton. C'est en 1578 seulement qu'ils les autorisent à trafiquer avec cette ville.

Les Portugais d'ailleurs, il faut le reconnaître, surent pénétrer dans la vie chinoise plus profondément que ne le firent les autres peuples, à l'exception des missionnaires, et particulièrement des missionnaires

français. C'est ainsi qu'à l'époque où les derniers souverains des Ming luttaient contre les Mandchous, ils leur rendirent des services qui, mieux accueillis, auraient pu leur être d'un grand secours. Ils leur prêtèrent assistance en hommes et surtout en canons, en fusils et en munitions. Dès 1630 ils envoyaient à l'empereur Tchouang-lie une troupe de 400 hommes avec 10 canons, et si ni les uns ni les autres ne furent employés, la faute en revient aux marchands chinois de Canton. Ceux-ci craignaient, si les Portugais obtenaient pour prix de leur appui l'ouverture de l'empire à leur commerce, de voir échapper le profit du monopole qu'ils exerçaient sur le négoce avec l'Europe. Quand, plus tard, les Ming firent de nouveau appel aux Portugais, ceux-ci s'abstinrent, jugeant la partie perdue. p1.097 Néanmoins, ils surent conserver longtemps encore le premier rang parmi les nations occidentales dont les vaisseaux venaient commercer sur les côtes de Chine.

Désormais, en effet, l'empire du Milieu n'était plus une forteresse isolée, reliée seulement à l'Europe par une route longue et pénible. Déjà les Arabes, par leur cabotage, avaient singulièrement diminué l'importance de la voie terrestre qui, seule, pendant de longs siècles, en avait permis l'accès. Du jour où les Portugais ont ouvert à l'Europe les voies maritimes suivies par les Persans et les Arabes, la route de terre cesse virtuellement d'exister. C'est par la mer désormais que la Chine va être reliée au monde occidental. Plusieurs siècles durant elle s'efforcera de résister à l'invasion qui la menace, elle refusera l'accès de ses ports, profitera des rivalités de ces Occidentaux arrivés sur de hautes caravelles, s'enfermera chez elle comme en une prison. Mais viendra le jour où les « Barbares d'Occident » s'uniront. Alors, brusquement, son isolement cessera, son histoire entrera dans l'histoire générale et ses destinées l'entraîneront malgré elle vers cette civilisation à l'égard de laquelle elle ne concevait au début qu'un hautain mépris.

---

[1] Cette localité était située à côté de Ts'iuan-Tcheou, au Fou-Kien, où Jean de Monte Corvino avait fondé sa chrétienté de Zayton. Cf. *supra*, p1.093.

Mais avant de comprendre que seule l'union leur permettra de forcer les portes de la Chine, les nations occidentales s'épuiseront à des luttes d'influence et de pavillon qui ne leur rapporteront que médiocres avantages. À peine en effet les Portugais atteignaient-ils à la Chine par les routes de l'est, que les Espagnols y parvenaient par l'ouest. Dès 1520, *Magellan*, en doublant le cap Horn, avait ouvert l'accès de la mer des Indes aux caravelles de Castille. Installés aux Philippines l'année suivante, les Espagnols s'efforcèrent à leur tour de s'établir en Chine. Ils expédièrent des missions dans le Fou-kien et obtinrent le monopole du commerce étranger dans l'île de Amoy. Pendant longtemps leurs navires, venus de Manille, furent les seuls à être autorisés par les Chinois et les Portugais à faire le commerce à Macao. Mais, soit p1.098 qu'ils aient senti dès l'abord qu'ils ne pourraient y supplanter les Portugais, soit que les efforts qu'ils faisaient dans ce but en Indo-Chine, et plus particulièrement au Cambodge, aient absorbé toute leur attention, ils n'eurent jamais dans l'empire du Milieu qu'un rôle très effacé, et n'y furent représentés que par leurs missionnaires.

Il n'en fut pas de même des Hollandais. Établis dans les îles de la Sonde, où ils avaient fondé Batavia en 1619, ils résolurent de chasser les Portugais de la Chine et s'attaquèrent pour ce à Macao même (1622). Repoussés, ils s'emparèrent des Pescadores, puis de Formose, où, avec le consentement des Japonais qui en étaient alors les maîtres, ils construisent, de 1626 à 1634, la forteresse de Zelandia. Ils en furent chassés en 1662 par les Chinois, qui restèrent maîtres de l'île, et désormais ils n'eurent plus aucun comptoir dans l’empire du Milieu. S'ils tenaient toutes les passes qui y conduisaient, s'ils avaient expulsé les Portugais de toutes leurs colonies, sauf Goa, ceux-ci du moins restaient à Macao et conservaient en Chine la prépondérance qu'ils y avaient acquise dès le début.

Les Hollandais aussi bien s'étaient vite rendus plus intolérables aux Chinois que tous les autres représentants des nations européennes. Ils sont, écrivait en 1717 un général chinois du Kouang-tong,

> « les plus méchants et les plus intraitables de tous les hommes. Semblables à des tigres et à des loups féroces, ils jettent l'effroi partout. Dès qu'ils ont abordé à quelque terre, ils cherchent les moyens de s'en rendre maîtres. Leurs vaisseaux sont à l'épreuve des tempêtes. Chacun porte au moins cent canons. Personne ne peut leur résister.

Ce n'est qu'à partir du XVIIIe siècle que les Portugais eurent à lutter en Chine contre ceux qui devaient les y supplanter : les Anglais. Ceux-ci, en effet, qui devaient, à un moment donné, y diriger toute l'action européenne, furent les derniers à y prendre une place prépondérante.

p1.099 C'est en 1634 qu'apparaît pour la première fois devant Canton une escadrille anglaise. *John Wedel*, qui la commandait, demanda à conclure un traité de commerce au nom de Charles Ier. Le trafic y était assez important pour que plusieurs groupes de négociants pussent y trouver champ à leur activité, et rien ne semblait empêcher que les nationaux de tous pays y fissent tranquillement leurs affaires. Mais les Portugais, jaloux de leurs privilèges, et voyant chez les Anglais des hérétiques en même temps que des concurrents plus actifs et plus énergiques qu'eux-mêmes et qui pourraient les supplanter un jour, s'empressèrent d'agir auprès des autorités chinoises afin qu'elles les débarrassent des nouveaux venus. À leur incitation, elles laissèrent attaquer les bateaux anglais. Mais comme ils offraient une résistance inattendue, les Chinois, intimidés, s'arrêtèrent et demandèrent humblement pardon. Cependant un peu plus tard, toujours grâce aux agissements des Portugais, ils inaugurèrent, à leur égard, un système d'exactions qui tendait à rebuter par des difficultés de toutes sortes ceux qu'ils n'avaient pu éloigner par la force. Ainsi commença une longue période d'alternatives où les Anglais harassés, découragés, quittaient la place, puis, avec la ténacité caractéristique de leur race, revenaient avec plus d'énergie et augmentaient leur commerce. Après Macao ils s'installèrent à Formose, Amoy, Ning-po et, en 1702, en Cochinchine, à Poulo-Condor. Ces essais, le dernier surtout, ayant été malheureux, ils y renoncèrent plus ou moins et se concentrèrent à

nouveau sur Macao, où, en 1684, les Portugais durent enfin les laisser s'établir.

Ce port, où arrivaient des représentants toujours plus nombreux des diverses nations maritimes européennes, devenait un grand marché international pour le thé, la porcelaine et la soie. Les Chinois, ne parvenant plus aisément à renvoyer les étrangers qui y débarquaient, prirent le parti de les subir en cherchant à en tirer le plus grand profit possible, et en les humiliant à chaque p1.100 occasion. En 1702, ils nommèrent une sorte de fermier général des exportations, avec qui seul les Européens étaient autorisés à trafiquer, puis le remplacèrent bientôt par un groupe de marchands indigènes qui reçut le nom de Ko-hong[1]. Ils firent bientôt la loi ; leurs exactions, les taxes de douane dont ils obtinrent l'application devinrent si accablantes, que les Européens protestèrent à maintes reprises. Chaque fois les autorités, se sachant dans leur tort, faisaient droit aux réclamations, mais ensuite, par d'ingénieux détours, revenaient à un système avantageux pour elles.

C'est en cette même année 1702 que s'établissait, par la fusion de deux compagnies rivales, la « United Company of Merchants trading to the East Indies », qui devait conserver le monopole du commerce anglais en Extrême-Orient jusqu'en 1834. Elle essaya tout aussitôt d'accroître son commerce en Chine, mais y éprouva, du fait des Portugais, les plus grosses difficultés. En 1742, le commodore Anderson arrive devant Macao avec navire de guerre, et menace Canton de ses canons s'il n'est pas fait droit aux réclamations de la compagnie. Il obtint la plus prompte et la plus complète satisfaction. S'il avait suivi cette politique énergique, le gouvernement anglais eût sans doute évité tous les déboires qu'il subit jusqu'au jour où, poussé à bout, il la reprit, à propos de l'opium, avec une vigueur dont les résultats heureux changèrent la nature des rapports entre les Européens et les Chinois.

---

[1] Le *Ko-hong* était la réunion à Canton des marchands appelés par les Européens les hannistes ou *Hong Merchants*, qui avaient le privilège exclusif du commerce avec les étrangers.

En fait, le commodore Anderson parti, les choses recommencèrent comme par le passé, et, en 1754, fatiguée des exigences des autorités locales, la compagnie voulut aller s'établir à Ning-po. Elle n'y fut pas plus heureuse. Un de ses directeurs, *Flint*, est emprisonné pendant trois ans, après avoir essayé de se rendre à Pékin. Alors les Anglais, espérant régulariser une situation de jour en p1.101 jour plus intolérable, se décident à envoyer à la capitale une importante ambassade chargée de demander l'autorisation de faire le commerce aux Chou-san, à Ning-po et à T'ien-tsin avec un entrepôt à Pékin, et l'abolition des droits de transit entre Canton et Macao, ou au moins leur réduction. Confiée à lord Macartney, ancien gouverneur des Indes, préparée à grands frais, elle réunissait des hommes éminents et apportait à l'empereur de Chine de somptueux présents. Elle fut favorablement accueillie à Je-hol, résidence d'été de l'empereur, et les Anglais, traités avec faste, crurent avoir remporté un succès. Ils ne se rendirent pas compte tout de suite que l'empereur acceptait leurs présents comme un hommage dû à sa majesté et considérait le roi d'Angleterre comme un nouveau tributaire de l'empire du Milieu. Le profit de cette coûteuse expédition — les dépenses s'en étaient élevées à 30.000 livres sterling — fut nul, sauf peut-être qu'elle créa en Angleterre un courant d'intérêt vers la Chine, qui en devint non pas plus connue, mais moins ignorée (1792-93).

En 1802 et 1808, sous prétexte qu'ils étaient en guerre avec Napoléon, les Anglais voulurent occuper militairement Macao avec des troupes venues de l'Inde. Mais lorsque l'amiral Drury se présenta devant Canton, les Chinois manifestèrent une énergie inattendue et menacèrent de le repousser par les armes. Après s'être avancé inconsidérément, il se retira trop vite. Sa retraite fut interprétée comme une fuite ; elle exalta chez les gens de Canton la haine des étrangers et ne contribua pas à faciliter leurs affaires.

Les complications furent plus grandes en 1814 quand, au mépris du droit des gens, une frégate anglaise croisa devant Canton pour saisir des vaisseaux américains. Les Chinois prétendirent exiger des marchands britanniques établis à Canton qu'ils la retinssent, et comme

ils ne purent ou ne voulurent le faire, la lutte devint aiguë entre fonctionnaires et trafiquants. La crise, cependant, p1.102 se dénoua favorablement pour les Anglais, et l'on arriva à un arrangement où trois points se trouvèrent acquis et le restèrent d'une manière définitive : droit de correspondre directement sous pli scellé avec le gouvernement chinois ; libre emploi des serviteurs indigènes ; assurance que le domicile des étrangers ne serait pas violé.

C'était quelque chose ; mais le gouvernement anglais aurait désiré davantage et trouvait les taxes chinoises accablantes. Dans l'espoir d'arriver à un meilleur arrangement, il envoie une nouvelle ambassade à Pékin, dirigée par lord Amherst, qui, comme lord Macartney, avait été gouverneur de l'Inde (1816). Ce fut un éclatant insuccès. La mission ne fut même pas reçue par l'empereur, sous prétexte qu'elle n'avait pas observé exactement les rites d'introduction et de présentation. Les Anglais renoncèrent à ces efforts diplomatiques qui les faisaient bafouer par les Chinois plus rusés, plus tenaces et plus orgueilleux.

Les dernières années de la *United Company of Merchants trading to the East Indies* se passèrent à commercer au milieu des difficultés qui, pourtant, n'empêchaient pas les affaires d'augmenter. La diffusion de l'usage du thé en Angleterre faisait la prospérité de son exportation de Chine, la première base de son négoce, tandis qu'elle y augmentait rapidement son importation d'opium de Bénarès.

En 1834, son privilège prit fin. Son action avait eu une grande importance. Comme le fait observer *Williams* dans *The Middle Kingdom*[1], il faut dire à son honneur qu'en soutenant les droits de ses trafiquants, elle se trouva soutenir ceux de tous les Européens et qu'elle fit beaucoup pour obtenir plus d'égards, plus d'équité des autorités chinoises. Mais d'autre part, elle resta terre à p1.103 terre, matérialiste dans son activité, ne fit rien pour communiquer aux Chinois les richesses intellectuelles de la civilisation occidentale, rien pour

[1] *The Middle Kingdom. A survey of the geography, government, Littérature, Social Life, Arts, and History of the Chinese empire and its inhabitants*, par S. Wells Williams, S. L. D. en 2 volumes, édition corrigée, New-York, Charles Scribner's sons, 1904.

pénétrer la mentalité des peuples d'Extrême-Orient et faire connaître leurs arts et leurs sciences. Aussi disparut-elle sans laisser trace de son passage et n'ayant guère créé de sympathies pour le nom anglais.

Durant que Portugais, Espagnols, Hollandais et Anglais essayaient d'accaparer le commerce maritime de la Chine et n'y réussissaient point, les Russes s'avançaient lentement jusqu'à la frontière de l'empire du Milieu et tentaient d'attirer à eux celui qui se faisait par caravanes. Leurs tentatives, jusqu'au commencement du XIXe siècle, ne furent guère plus heureuses que celles de leurs concurrents.

Les États Grands Russiens réunis, *Ivan III* le Grand (1462-1505) avait entrepris contre la Grande Horde d'Or, établie depuis Batou khan entre le Caucase, le Don, la mer Caspienne et l'Oural, une lutte qui n'avait d'abord pour but que de délivrer son peuple du joug tatar, mais qui, sous son deuxième successeur *Ivan IV le Terrible* (1533-1584), se changea en une guerre de conquête et commença vers l'est cette marche qui devait se continuer à travers l'Asie septentrionale jusqu'aux rivages de l'océan Pacifique. Maître de Kazan en 1552, d'Astrakan, c'est-à-dire du cours du Volga, en 1554, il accorde, en 1558, à un riche marchand, Grégori Strogonov, une charte portant concession des terres arrosées par la Kama, gros affluent du Volga, descendue de l'Oural, avec privilèges commerciaux, droit de lever des troupes et rendre la justice. En 1581, un cosaque de Don, Ermak Timoféévitch, que la Compagnie avait chargé de repousser les agressions des hordes tatars, franchit l'Oural et s'avance jusqu'à l'Ob et l'Irtych, où il se noie en 1584. La complète de la Sibérie était commencée. Tobolsk est fondée sur l'Irtych en 1587, Iakoutsk sur la Lena en 1632, la mer d'Okhotsk atteinte. Ayant, au cours d'une p1.104 exploration de la Vitim, affluent de la Lena, entendu parler du fleuve Amour que les Mongols appellent Saghalien Oula, et les Chinois Hei-long Kiang, le « Fleuve du Dragon Noir », les Russes y dirigent plusieurs explorations. La plus importante, sous les ordres de Vassili Poyarkov (1643-1646), en descend le cours depuis le confluent de la Zéïa jusqu'à l'embouchure. Une nouvelle expédition, commandée par Khabarov (1648-1651), fonde Albazin sur

la rive du nord du fleuve. Enfin en 1654, Stépanov, remontant la Soungari, se heurte pour la première fois aux Chinois et doit rebrousser chemin.

L'année précédente, une ambassade conduite par Féodor Isakovich Baïkov avait tenté de nouer des relations avec l'empire du Milieu. Nicolas Spatar Milescu, qui fut, en 1675, chargé de nouvelles négociations à Pékin, s'y rendit compte que l'activité de ses compatriotes sur l'Amour portait ombrage aux Chinois.

> « Ceux-ci, dit le père du Halde[1], se montraient surpris de voir que les Moscovites bâtissaient des forts pour s'emparer d'un pays dont ils prétendaient être les maîtres et qu'ils venaient leur y disputer la chasse des martres zibelines.

Il les en avertit, leur conseille d'y mettre un terme et de conserver de bonnes relations avec ces voisins. Ils n'en firent rien et continuèrent leurs explorations. K'ang-hi, le second des empereurs mandchous, envoie alors contre Albazin une expédition qui s'en empare, la rase et en ramène à Pékin les habitants (1685). Comme les Russes reviennent et relèvent la ville, l'empereur irrité en fait à nouveau le siège. Elle résistait victorieusement et les troupes chinoises se disposaient à lever pied quand une ambassade conduite par Golovine demande la cessation des hostilités et le règlement à l'amiable des frontières, proposant le fleuve Amour comme limite commune des deux empires. Les Mandchous s'y refusent, et Golovine se voit contraint de consentir p1.105 l'abandon des riches plaines qui en bordaient la rive nord. Le traité signé à Nertchinsk[2] le 12 août 1689 fixait comme frontière la Gorbitza (Kerbichi), affluent de gauche de la Chilka, et les montagnes qui, de sa source, s'étendent en un vaste demi-cercle jusqu'à la mer, formant limite des eaux de l'Amour au sud et de la Lena au nord. Les Russes, par contre, obtenaient reconnaissance officielle de cette frontière et,

---

[1] Cf. p1.052.

[2] Ville fondée en 1658 par le voïévode de Eniséïsk, Athanase Pachkov, au confluent de la Chilka et de la Nertcha. En chinois Ni-pou-tch'ou (Nipchou).

chose fort importante, la liberté de circuler et de faire le commerce en Chine pour leurs nationaux munis d'un passeport en règle.

C'est au cours des négociations qui ont précédé que le père Gerbillon, qui avait été joint comme interprète aux plénipotentiaires envoyés par K'ang-hi, sut se faire apprécier du souverain.

> « Les négociations furent difficiles », c'est le père de Halde qui parle ; « les ambassadeurs de part et d'autre ne s'accordaient point et étaient près de rompre les conférences : l'une et l'autre partie avait à la suite un corps d'armée, pour terminer par la force ce que la négociation ne pourrait décider. Le père *Gerbillon* tâcha de concilier les esprits ; il passa plusieurs fois d'un camp à l'autre : il proposa des expédients en ménageant avec adresse les intérêts communs, il persuada aux Moscovites de céder Yacsa [1] et d'accepter les limites que proposait l'empereur. Il revint même avec un traité de paix tout dressé, qui fut signé deux jours après par les plénipotentiaires des deux nations.

Traité important, moins par ses conséquences déjà considérables, que parce qu'il est le premier que la Chine ait passé non seulement avec les Russes, mais avec une puissance européenne. Il marque la première étape de l'invasion qui portera l'envahisseur jusqu'à l'embouchure de l'Amour.

> « Désormais, écrit H. Cordier dans son p1.106 *Histoire des relations de la Chine avec les Puissances occidentales* [2], désormais plus de guerre, mais une série d'ambassades qui profiteront de circonstances favorables pour obtenir pacifiquement ce que les armes n'eussent peut-être point suffi à arracher. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette

---

[1] Albazin, sur l'Amour, que les Chinois avaient détruite une première fois.

[2] *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales* (1860-1902), par Henri Cordier, membre de l'Institut ; chez Félix Alcan, Paris. Tome I (1860-1900) : *l'empereur T'oung-tche* (*T'ong-tche*) (1861-1875). Tome II : *l'empereur Kouang-siu*, première partie (1875-1885). Tome III : *l'empereur Kouang-siu*, deuxième partie (1888-1902). Toutes les citations de Cordier mentionnées au cours de cette étude se réfèrent à cet ouvrage capital, sauf indication contraire.

> histoire des deux vastes empires asiatiques, c'est la ténacité du Moscovite aux prises avec l'astuce du Chinois.

Pierre le Grand (1689-1725), les rives de l'Amour lui étant fermées, étend son activité vers les régions du Nord-Est, jusqu'au Kamtchatka, que ses agents atteignent en 1690, et les Kouriles, qu'ils découvrent en 1711. Il n'en continua pas moins ses efforts pour obtenir du gouvernement chinois un remaniement de frontières. Il envoya à cet effet plusieurs ambassades à la cour de Chine, mais sans résultat appréciable. Les brigandages des colons russes établis à nouveau sur l'Amour, les incursions de ceux d'entre eux qui étaient installés à Ourga, l'inconduite des négociants composant les caravanes portant à Pékin les produits russes, l'animosité enfin, prétendent d'aucuns, des jésuites tout-puissants près de K'ang-hi, annula tous ses efforts. Ce n'est qu'en 1727 que le comte *Sava Vladislavitch*, chargé d'annoncer officiellement au fils du Ciel l'accession au trône de Russie de Catherine, veuve de Pierre le Grand, put obtenir, après de longues et vaines négociations à Pékin, par un nouveau traité signé à Kiakhta le 21 octobre 1792, une meilleure délimitation de la frontière, la réglementation de la circulation des caravanes et l'autorisation d'ériger une église à Pékin. Une petite colonie russe y vivait en effet, reste de p1.107 la population ramenée d'Albazin en 1685 et qui avait continué à y demeurer malgré la permission que lui avait donnée K'ang-hi de retourner en Russie. En 1715, l'archimandrite Hilarion, des basiliens de Iakoutsk, y était arrivé accompagné de plusieurs moines. C'est la reconnaissance officielle de son installation que proclamait l'article 5 du traité de Kiakhta. Il convient d'y noter d'ailleurs un procédé bien chinois de diplomatie. Dans le texte latin du traité — où le prêtre russe (*sacerdos*) est d'ailleurs désigné par le terme *lama*, qui pour les Mandchous désigne un moine du bouddhisme à forme tibétaine, — il est bien écrit que les Russes

> « peuvent prier et honorer leur Dieu à leur manière (*recitare et colere suum Deum suo modo*) dans ce temple (*in hoc templo*) qu'ils sont autorisés à construire,

mais dans le texte chinois ces mêmes Russes sont en propres termes représentés comme bouddhistes. Voici en effet la traduction que donne le père Wieger du texte récemment publié :

> « L'ambassadeur russe ayant demandé à bâtir une *pagode*, le préposé chinois aux affaires russes a contribué à la faire construire dans la résidence des Russes. Maintenant elle est desservie par l'unique lama de la capitale (sans doute le pope ramené d'Albazin). Les Russes demandent l'autorisation d'envoyer trois personnes qui desserviront la *pagode*, afin que les Russes puissent honorer *Bouddha et réciter des prières* selon leur usage. Il n'y a pas lieu de refuser cette faveur...

Ce n'était donc que l'installation d'une pagode bouddhique de plus que K'ang-hi autorisait dans la capitale. La distinction avait son importance au point de vue chinois, puisque au moment même de la signature du traité de Kiakhta, aux termes duquel les Russes se voyaient autorisés à construire une église à Pékin, le christianisme était prohibé en Chine et les missionnaires déportés.

Cependant les Russes avaient reconnu que le port d'Okhotsk ne pouvait, en aucune façon, servir de débouché commercial sur le Grand Océan. D'accès difficile en p1.108 été, bloqué par les glaces en hiver, il n'était relié à Iakoutsk que par une route terrestre longue, difficile et rarement praticable. Ils devaient donc tendre nécessairement à la voie de l'Amour, facilement navigable. En 1805, Alexandre Ier (1801-1825) charge le comte Golovkine de négocier à Pékin le droit de navigation sur le fleuve, le libre exercice du commerce sur toute la frontière, la faculté de diriger, sans qu'elles soient molestées, des caravanes sur Pékin et d'établir à l'embouchure du fleuve sibérien un dépôt d'approvisionnements destinés au Kamtchatka. Retenu à Kalgan, il fut éconduit pour avoir refusé de se soumettre à la prosternation (1805-1806). Tout en même temps, l'amiral Krusenstern, qui s'était présenté à Canton à la tête de plusieurs vaisseaux pour y demander le droit d'entretenir des agents russes dans ce port, se vit, sur la demande même du gouverneur général, refuser toute concession. La mission

Timkovski (1820-1822) n'eut pas de meilleur résultat. Découragé, le gouvernement russe se borna dès lors à entretenir de petites garnisons à Okhotsk et Petropavlovsk, restées de pauvres bourgades perdues dans les glaces de l'hiver ou noyées des brouillards de l'été, et que les colons décimés par le scorbut quittaient peu à peu. À la veille de la guerre de l'opium, il songeait même à abandonner définitivement une région où il avait éprouvé tant de déboires.

La France n'était pas, elle non plus, restée indifférente à cette lutte d'influence en Chine. Mais son rôle presque uniquement religieux et scientifique fut, en cette période, beaucoup plus honorable. Elle eut réussi à amener de fortes modifications dans la civilisation chinoise et à assurer un rapprochement beaucoup plus rapide entre l'empire du Milieu et les pays d'Occident, si d'étroites rivalités de congrégations et les procédés des trafiquants étrangers ne fussent venus ruiner l'œuvre magnifique qu'avaient édifiée ses missionnaires et les rendre eux-mêmes suspects jusqu'à les faire expulser ou massacrer.

p1.109 Non pas que le commerce français ait dédaigné la Chine. En 1698, une société Jourdan, de la Coulange et Cie s'installait à Canton, et une autre compagnie rivale se créait en 1713. Leur réunion, en 1719, donna à notre commerce quelque extension. En 1776, un consulat fut créé dans le port chinois, mais ne dura que jusqu'à la fin du siècle. En fait, cependant, durant toute cette période, l'influence de la France ne s'exerce guère que par les missions catholiques.

La chute des Mongols avait, nous l'avons vu, dispersé les missions chrétiennes installées en Chine par Jean de Monte Corvino, et la conquête de l'Iran par Tamerlan avait interrompu tout envoi de missionnaires par voie de terre. La religion du Christ avait disparu de l'empire du Milieu.

C'est aux jésuites qu'appartient l'honneur de l'y avoir rétablie. Et si les deux premiers qui y contribuèrent furent des étrangers, ce sont des Français, leurs successeurs, qui surent, par leur connaissance des sciences pratiques, acquérir sur les premiers empereurs mandchous

l'influence qui aurait pu avoir des résultats considérables, sans l'opposition forcenée qui leur fut faite.

Le père Matteo Ricci, après avoir, de longues années durant, enseigné la bonne parole à Nankin, parvint à gagner Pékin, s'y faire connaître de l'empereur Ming Chen-tsong, et y fonder plusieurs églises qui groupèrent bientôt un grand nombre de fidèles. Si son ministère, écrit le père du Halde, eut à souffrir parfois de la « malignité des bonzes » qui se manifesta dès le début par jalousie, « la plus rude de toutes les persécutions qu'il eut à essuyer lui fut d'autant plus amère, qu'elle n'avait pas été excitée par des infidèles, mais par des personnes que leur foi obligeait à soutenir l'œuvre de Dieu au prix même de leur sang ». En d'autres termes, d'autres religieux, pour un différend personnel, s'efforcèrent de ruiner l'œuvre des pères jésuites en Chine en représentant « la religion qu'ils prêchaient dans l'empire » comme un simple « prétexte dont ils se servent pour parvenir au projet qu'ils ont formé de s'emparer du trône ». On comprend l'effet que firent sur les Chinois ces déclarations venant de religieux qu'ils distinguaient mal de ceux qui étaient attaqués. Le père Ricci, cependant, put en éviter les conséquences, et grâce à lui, les Ming, pour conserver les jésuites près d'eux, affectèrent d'ignorer officiellement le christianisme.

> « Celui-ci, écrit le père Wieger, ne fut ni protégé ni persécuté par le gouvernement central. Dans les provinces il se ressentit de la sympathie ou de l'antipathie des fonctionnaires locaux.

Les Mandchous[1], dès l'abord, suivirent la même politique. Le père *Adam Schaal*, successeur du père Ricci, mort le 11 mai 1610, sut acquérir un grand ascendant sur le premier d'entre eux, Che-tsou, qui lui confia la direction du « tribunal des Mathématiques », dont les mahométans avaient la direction depuis trois cents ans. La réforme du calendrier « et l'éclat que le père Adam donna à ce tribunal », écrit le père du Halde, « lui affectionnèrent de plus en plus le jeune prince » qui autorisa la construction de deux églises à Pékin et la réparation de toutes celles

[1] La dynastie Ts'ing.

qui, durant le temps des troubles, avaient été ruinées dans les provinces. À sa mort, la faveur où était tenu le père Schaal était telle qu'on lui donna le titre de « précepteur du jeune prince », Cheng-tsou, devenu si célèbre sous son titre de règne : K'ang-hi. Cette faveur devint bientôt, d'ailleurs, une cause de persécution pour ceux qui en bénéficiaient. Les bonzes s'en émurent, et un lettré, Yang Kouang-sien, publia contre les adeptes de la nouvelle secte des pamphlets qui firent sur l'esprit des quatre régents toute l'impression qu'il en attendait. Le christianisme fut proscrit, les chrétiens incarcérés, le père Schaal dépouillé de sa charge de président du tribunal des Mathématiques, qui fut attribuée au lettré instigateur de cette persécution ; condamné à mort, p1.111 il ne dut sa grâce qu'à l'intervention personnelle de la reine douairière.

Ce lettré était un parfait ignorant, et il laissa glisser dans le calendrier une quantité d'erreurs dont l'empereur se plaignit dès qu'il fut majeur. On lui représenta alors « qu'on ne pouvait faire que de consulter les mathématiciens d'Europe, qui avaient été exilés pendant sa minorité. » Il les fit mander et ordonna de rétablir le père Verbiest dans la présidence du tribunal des Mathématiques (1669). Celui-ci profita de ces commencements de faveur pour faire rétablir le libre exercice de la religion chrétienne. Son crédit augmenta encore lorsque, en 1674, lors de la révolte du général chinois Wou Sang-kouei, qui faillit renverser la dynastie, l'empereur s'adressa à lui

> « pour lui fondre plusieurs pièces de canon à la manière européenne. À la faveur de cette espèce d'artillerie qui était jusqu'alors inconnue à la Chine, l'empereur força aisément les ennemis dans les endroits où ils s'étaient retranchés ; leur armée fut dissipée, et cette guerre finit par une capitulation qui rétablit la paix, et affermit le prince sur son trône ; l'empereur connut toute l'importance de ce service que le père Verbiest venait de lui rendre ; et la confiance qu'il prit en lui augmenta de plus en plus.

Le père Verbiest alors, manquant de missionnaires, écrivit en France, et Louis XIV demanda au supérieur des jésuites « des sujets savants, zélés et capables d'entrer dans ses vues ». C'est ainsi que les pères Jean de Fontaney, Jean-François Gerbillon, Joachim Bouvet, Louis le Comte et Claude de Visdelou partirent pour la Chine, « gratifiés de tous les instruments de mathématique propres à faire des observations ». Ils y parvinrent en 1688, au moment où mourait le père Verbiest, et surent bientôt se faire apprécier de l'empereur. Le père Gerbillon fut adjoint, comme interprète, aux ambassadeurs chargés de négocier avec les « Moscovites » le traité de Nertchinsk et s'en acquitta au contentement du souverain, qui eut encore plus d'affection pour lui après p1.112 « cette preuve qu'il venait de donner de son zèle[1] ». L'empereur chargea les jésuites de « composer, en langue tartare, des traités sur l'arithmétique, les éléments d'Euclide et la géométrie ». Lui-même s'adonna à l'étude de ces matières sous leur direction et « devint si habile dans les mathématiques qu'il composa un livre de géométrie ». C'est donc, il ne faut pas l'oublier, uniquement en tant que « très utiles par leur habileté dans les mathématiques » que les jésuites envoyés par Louis XIV furent appréciés de l'empereur. Néanmoins,

> « la bonté dont il honorait constamment les missionnaires, et qu'il poussait même jusqu'à une espèce de familiarité, répondait de sa protection pour le christianisme. La religion chrétienne n'était que tolérée à la Chine cependant ; et l'édit porté par l'empereur au commencement de sa majorité (1671), qui rétablissait dans les églises les missionnaires exilés pendant la dernière persécution, défendait à tous ses sujets d'embrasser désormais la loi chrétienne ; mais les pères qui étaient à la cour obtenaient des recommandations puissantes auprès des vice-rois et des mandarins des provinces, qui les engageaient à fermer les yeux aux nouveaux établissements, et à ne pas inquiéter ceux des

[1] Cf. *supra*, p1.105.

> Chinois qui écoutaient plutôt la voix de Dieu que celle des hommes.

Situation bien chinoise qui contentait tout le monde et à la faveur de laquelle le prosélytisme prospérait grandement. Le tribunal des Rites qui, dit le père du Halde,

> « a été de tout temps ennemi de toute loi étrangère, moins par attachement pour la religion du pays que par esprit de politique,

s'efforça bien de ruiner l'œuvre des pères jésuites, et fut soutenu dans les provinces

> « par les mandarins qui sont naturellement prévenus contre les missionnaires, soit par le mépris et l'aversion que l'éducation chinoise inspire pour les autres nations, soit par la jalousie et la malignité des p1.113 bonzes qui les animent, soit par un zèle mal entendu du bien public, et le désir de se conformer au goût des tribunaux, auxquels ils font leur cour par leur attention à arrêter ce qu'ils appellent nouveautés étrangères.

Mais l'empereur, sans oser contrevenir ouvertement aux décisions du tribunal des Rites, s'arrangea pour le rendre favorable aux chrétiens et se faire présenter par lui un édit dont il approuva les termes en 1692 :

> « Nous jugeons, énonçait-il, que les temples dédiés au Seigneur du Ciel, en quelque endroit qu'ils se trouvent, doivent être conservés, et qu'on peut permettre à tous ceux qui voudront l'honorer, d'entrer dans ses temples, de lui offrir de l'encens, et de lui rendre le culte pratiqué jusqu'ici par les chrétiens, selon leur ancienne coutume.

C'était peu, mais en Chine c'était assez. D'ailleurs il faut bien se représenter, comme le marque le père du Halde, qu'en

> « approuvant ainsi la religion chrétienne, l'empereur sacrifiait ses vues politiques à l'affection qu'il portait au missionnaires.

Aussi bien il ne manqua pas de le faire savoir aux pères jésuites.

> « Avertissez-les, dit-il, d'écrire à leurs frères qui sont dans les provinces, de ne point trop se prévaloir de cette grâce, et de s'en servir avec tant de prudence et de sagesse, que je ne reçoive pas de plaintes de la part des mandarins.

Les jésuites étaient beaucoup trop intelligents et habiles pour négliger cet avis. Ils veillaient soigneusement à ne point heurter de front l'opinion. Ils savaient les Chinois, selon l'expression même de notre auteur,

> « fort entêtés des usages et cérémonies qu'ils regardent comme la base de leur gouvernement politique, celles qu'ils observent à l'égard des défunts ou du philosophe Confucius, que les lettrés regardent comme leur maître.

Suivant donc en cela les errements des nestoriens, juifs et musulmans qui s'étaient, au cours des âges, installés dans l'empire, ils n'avaient considéré le culte des ancêtres

> « que comme une marque extérieure de respect, par laquelle on rendait aux parents, après leur mort, les p1.114 mêmes honneurs qu'on leur avait rendus pendant leur vie,

en d'autres termes comme un rite purement civil et nullement incompatible de ce fait avec la pratique de la religion chrétienne. Le pape Alexandre VII avait approuvé cette façon de voir, arguant de ce que,

> « le retranchement de ces cérémonies politiques pouvant être un obstacle invincible à la conversion d'un grand empire, infiniment jaloux de ses usages, il était de la prudence et de la charité de les tolérer.

Mais à peine l'Édit de tolérance autorisait-il les plus belles espérances pour la propagation de la foi, que les dominicains et les pères des Missions Étrangères, nouvellement arrivés en Chine, entreprenaient auprès du pape une procédure pour faire condamner comme hérétique la pratique du culte des ancêtres. Ils la menèrent avec tant d'énergie que

> « toute l'Europe fut bientôt inondée d'un déluge d'écrits, qui faisait voir qu'on en voulait bien moins aux cérémonies de la Chine qu'à la personne des pères jésuites.

C'était justement l'époque où un orage s'était élevé en France contre leur Compagnie et où on agissait fortement à Rome pour la faire condamner.

Je ne dirai point les discussions, les luttes qui suivirent, les mandements et avis successifs des papes, si peu explicites ou si contradictoires que les uns croyaient « permis par Sa Sainteté ce que d'autres croyaient être défendu ». Le résultat le plus clair en fut de fatiguer l'empereur. Au légat que lui envoyait le pape en 1720 afin d'obtenir la permission pour les Chinois chrétiens de se conformer aux décisions du pape sur les cérémonies de l'empire il répondit sèchement que,

> « les décrets du pape étant incompatibles avec les usages de son empire, la religion chrétienne n'y pouvait plus subsister.

Sa mort hâta la ruine du christianisme, en mettant fin à la faveur dont avaient, grâce à lui, joui les savants mathématiciens qu'étaient les jésuites.

À peine son successeur était-il sur le trône que les lettrés se coalisèrent contre les missionnaires,

> « les p1.115 accusant d'anéantir les lois fondamentales de l'empire et d'en troubler la paix et la tranquillité.

Le nouvel empereur s'en ouvrit au tribunal des Rites et, sur son rapport, signa, le 11 janvier 1724, un édit déclarant qu'il fallait « laisser à la cour les Européens qui y sont utiles pour le calendrier et y rendent d'autres services », mais conduire à Macao tous les autres qui ne sont de nulle utilité ». Et le père du Halde conclut tristement :

> « Plus de trois cents églises furent ou détruites ou converties en usages profanes, ou devinrent des temples du démon, des idoles ayant été substituées à la place du vrai Dieu. Plus de trois cent mille chrétiens se virent destitués de pasteurs et

> livrés à la rage des infidèles. Enfin les travaux et la sueur de tant d'hommes apostoliques se trouvèrent presque anéantis, sans qu'on vît aucune lueur d'espérance qui présentât le moindre adoucissement à tant de maux.

Ainsi, pour une contestation sans intérêt, la religion perdait un vaste champ de prosélytisme, et la France l'influence que les savants jésuites envoyés par Louis XIV et Louis XV avaient su acquérir auprès de la dynastie mandchoue. La bulle du pape Benoît XIV qui vint, le 11 juillet 1742, condamner comme hérétique tout hommage rendu à Confucius et aux ancêtres ne fit qu'aggraver la situation en rendant applicable aux missionnaires et aux chrétiens les lois existantes contre les sectes perverses et qui n'avaient jamais en somme été mises en vigueur. La suppression de la Compagnie de Jésus, le 16 août 1773, par le bref *Dominus ac Redemptor* de Clément XIV, vint encore ajouter au marasme dans lequel la propagande chrétienne était tombée. Les lazaristes, qui furent substitués aux jésuites, ne surent ou ne purent continuer leur œuvre. Périodiquement, d'ailleurs, les édits de proscription étaient renouvelés, et, en 1814, la peine de mort contre tout missionnaire et la déportation contre tout chrétien qui refuserait d'apostasier furent même insérés dans le code d'empire. Cependant la persécution p1.116 générale ne sévit jamais.

> « Elle ne fut guère évoquée, écrit un auteur catholique, que de temps en temps, sur quelques points isolés de la Chine, par la généreuse imprudence d'un missionnaire, la forfanterie maladroite d'un prêtre indigène, ou le zèle inopportun d'un magistrat soupçonneux.

@

CHAPITRE V

L'ÉPOQUE DES TRAITÉS

@

La décadence des Ts'ing (mandchous) sous K'ia-King (1796-1820) et Tao-Kouang (1821-1850). — Les rivalités des étrangers. — Le privilège de la *United Company of Merchants trading to the East Indies* ayant pris fin (1834), le gouvernement anglais assume directement la protection de ses nationaux en Extrême-Orient. — Échec de l'ambassade de Lord Napier (1834). — Les Anglais importateurs de l'opium en Chine. Le gouvernement chinois veut mettre un terme à l'introduction de cette drogue. La « guerre de l'opium » (1840-1842). — Traité de Nankin (18 août 1842). Ouverture de cinq ports au commerce des étrangers avec droit pour eux d'y établir des consuls. — Traité américain de Wanghia (3 juillet 1844). — Traité français de Whampoa (24 octobre 1844). M. de Lagrené obtient pour les Français le libre exercice de leur culte. Édit de tolérance du 20 février 1846. — L'expédition franco-anglaise de 1858 et les traités de T'ien-tsin (26 et 27 juin). Ouverture de nouveaux ports. — Les forts de Takou tirent sur les envoyés des gouvernements anglais et français venus pour la ratification des traités (24-25 juin 1859). Nouveaux édits de persécution (6 décembre). Seconde expédition franco-anglaise (1860). Les conventions de Pékin (21-25 octobre 1860). — La reprise de l'activité russe en Sibérie orientale (1847). Traités d'Aïgoun (16 mai 1858), de T'ien-tsin (1-13 juin 1858) et de Pékin (2-14 novembre 1860). — Les ministres de France, d'Angleterre et de Russie installés à Pékin (mars-juillet 1861). — Le fleuve Bleu ouvert au commerce et à la navigation étrangère. — Traité allemand de T'ien-tsin (2 septembre 1861). — Traités portugais (13 août 1862), danois (13 juillet 1863), hollandais (6 octobre 1863) et espagnol (10 octobre 1864) de T'ien-tsin. — La révolte des T'ai-p'ing (1851) : Chinois contre Mandchous. Mort de Hien-fong (1851-1861) et avènement de T'ong-tche. Constitution à Chang-hai de l'« Armée toujours victorieuse » (1862). Gordon et Li-Hong-tchang. — Prise de Nankin et fin de la révolte (juillet 1864). — Les troupes franco-anglaises évacuent la Chine (juillet 1865). — Création du Service des Douanes Impériales Maritimes Chinoises (1854).

p1.117 La dissolution de la *United Cy of Merchants trading* p1.118 *to the East Indies*, qui eut lieu en 1834, en amenant le gouvernement britannique à agir par lui-même et entrer officiellement en lutte avec la Chine, ouvre une ère nouvelle non seulement dans l'histoire de l'Extrême-Orient, mais encore, et tout autant, dans celle du monde entier. Quelque peu honorables qu'aient été les causes de la guerre dite « de l'opium », la première qu'une puissance occidentale ait

officiellement conduite contre la Chine et sur son territoire, elle eut du moins le résultat de mettre directement aux prises deux civilisations qui s'étaient jusqu'ici à peu près ignorées et faire entrer l'Extrême-Orient dans le champ des préoccupations diplomatiques et économiques de l'Europe. Elle contraignit l'empire du Milieu à consentir officiellement la signature de toute une série de traités qui forcèrent ses portes si jalousement gardées jusqu'alors, le firent sortir malgré lui de son isolement, lui imposèrent des relations désormais quotidiennes avec ces puissances occidentales encore volontairement ignorées la veille. Déjà il n'est plus maître de ses destinées. Malgré l'âpre lutte que soutiendront les défenseurs du passé pour maintenir intactes ses traditions ancestrales, il va être obligé de se soumettre peu à peu à l'inévitable influence d'une civilisation étrangère, de lui emprunter ses propres armes pour défendre contre les appétits des « Barbares étrangers » l'intégrité de son territoire et sa liberté même.

Quand s'ouvre cette période, la Chine en est encore au degré de civilisation où l'a laissée la dynastie des T'ang au début du Xe siècle. Appliquée depuis lors à la seule observation des enseignements du passé, elle n'a rien modifié ni changé. Bien plus, par réaction contre la domination mongole, les Ming ont exagéré plutôt qu'atténué cette admiration passionnée et exclusive du passé qui est devenu le facteur directeur de la conscience chinoise. Les Chinois, au demeurant, ne s'appartiennent plus depuis deux cents ans : les Mandchous sont leur maîtres et leur ont imposé la natte en marque de p1.119 soumission. Vite dominés par une civilisation bien supérieure à la leur, leurs oppresseurs n'avaient d'ailleurs rien modifié des institutions traditionnelles de l'empire ni de son organisation administrative. Ils se sont bornés à doubler parfois les fonctionnaires chinois de fonctionnaires mandchous et ajouter quelques nouveaux rouages devenus nécessaires, tel le Grand Conseil en 1732. Ils ont, par contre, singulièrement étendu les limites de l'empire par l'adjonction des « Pays vassaux » : Mongolie, Mandchourie, Tibet, Turkestan, qui en ont fait la plus grande puissance territoriale du monde. Ils lui ont apporté également une organisation

militaire qu'il n'avait pas eue jusque-là, sauf au temps des Mongols. Mais bientôt intoxiqués par une civilisation qu'ils croyaient avoir soumise, leurs empereurs ne tardèrent pas à négliger, pour les plaisirs du harem, les devoirs de gouvernement, en confier le soin à leurs grands officiers et laisser leur puissance sombrer lentement dans les intrigues du palais. Cet effacement de l'empereur devant le mandarinat, déjà patent sous le règne de K'ia-King (1796-1820), s'accentue encore au temps de Tao-Kouang, qui occupe le trône de 1821 à 1850, c'est-à-dire pendant les années où les puissances occidentales commencent à imposer leurs volontés à l'empire du Milieu. La situation intérieure du pays s'en ressent. Les signes annonciateurs de la chute de la dynastie, que l'intervention européenne retardera, se manifestent de toute part. Les affidés aux sociétés secrètes, « Lotus Blanc », « Raison Céleste », deviennent plus nombreux, et les rébellions plus fréquentes.

Cependant, aux yeux de tous, la puissance de l'empire reste formidable. À l'intérieur, les rebelles sont encore poursuivis et punis ; un soulèvement des mahométans du Tarim est sévèrement réprimée, et Jehangir, son auteur, livré au supplice à Pékin (1828). De nombreux peuples voisins, Annamites, Birmans, Coréens, présentent le tribut d'usage. Et les Européens qui, depuis que les voies p1.120 maritimes sont ouvertes, arrivent toujours plus nombreux, n'ont encore obtenu l'accès que d'un seul port : Canton. Encore leur commerce y était-il soumis au contrôle des sociétés de marchands chinois dont la réunion formait cette société dite Ko-hong, qui avait le privilège exclusif du négoce avec les étrangers et leur imposait ses exigences bien souvent vexatoires.

Ces Européens d'ailleurs se montraient sous un jour assez défavorable. Missionnaires, ils se combattaient en des discussions dogmatiques auxquelles le Chinois ne comprenait pas grand'chose. Commerçants, ils s'épuisaient en des luttes d'influence qui nuisaient à leur négoce. Ces derniers étaient d'ailleurs, en général, d'assez piètres individus. Si quelques chefs de comptoirs, quelques directeurs de grandes compagnies avaient souvent une réelle valeur, il s'en fallait qu'il en fût de même des sous-ordres, dont la délicatesse de scrupule

n'était pas excessive. Quant aux matelots qu'amenaient leurs vaisseaux, c'étaient pour la plupart des aventuriers et des ivrognes dont les querelles troublaient les ports et terrifiaient les paisibles bourgeois indigènes. Ces querelles entre Anglais, Portugais, Français s'envenimaient vite ; des meurtres étaient commis, et les Chinois étaient d'autant plus embarrassés pour faire observer la loi que les Européens n'admettaient pas les sentences sévères, et avaient vite fait de soustraire le coupable aux tribunaux et le mettre à l'abri à bord de leur vaisseau. Les Chinois considéraient à bon droit ces luttes comme fâcheuses pour leur tranquillité et envoyaient les adversaires vider leurs querelles ailleurs. Les marchands toléraient les Européens à Canton pour le gain que leur rapportait le commerce avec eux, mais les considéraient comme de véritables barbares. Les fonctionnaires étaient pleins de morgue envers ces étrangers qui appartenaient à la caste méprisée des marchands et se souciaient peu d'avoir affaire à eux. Quant au gouvernement chinois, quel respect aurait-il eu pour des individus qu'il n'avait jamais p1.121 vus qu'occupés à s'entre-disputer et se calomnier mutuellement pour obtenir le moindre avantage commercial ? Lorsque par hasard il recevait l'ambassade officielle d'un de leurs gouvernements, il ne lui serait pas un instant venu à l'idée de la traiter sur un pied différent que celles qu'envoyaient les peuples voisins, tous considérés comme tributaires. Et si ces ambassades se refusaient à des génuflexions qu'elles trouvaient humiliantes, quelles raisons auraient bien pu avoir les empereurs de passer outre à une formalité traditionnelle et essentielle pour recevoir des gens qu'ils méprisaient en tant que barbares, qu'ils ne redoutaient point et dont, au demeurant, ils n'avaient cure ? Il faudra que les puissances occidentales arrivent en force, qu'elles parlent avec énergie et imposent leur volonté par les armes pour que le gouvernement chinois comprenne que ces barbares ont pour eux la force qui impose respect et soumission.

Mais avant d'en arriver là combien d'années et combien de revers pour les Chinois ! Et pour les Européens, combien de fausses

manœuvres avant de se rendre compte de la fragilité du colosse d'aspect si imposant ! Il faudra que le Japon montre aux puissances occidentales la vanité de cette apparence. Il faudra qu'il porte le premier coup à l'immense empire pour que les puissances européennes osent à leur tour s'y attaquer en toute confiance. La Chine n'aura plus alors à lutter pour défendre l'intégrité de son territoire, mais bien pour son existence même.

Lorsque prit fin le privilège de la *United Cy of Merchants trading to the East Indies* (1834), le gouvernement anglais se vit dans la nécessité d'assumer directement la protection de ses nationaux en Extrême-Orient. Il envoie aussitôt une mission spéciale dirigée par lord Napier. Arrivée à Canton, le gouverneur refuse ses lettres de créance, exige qu'elle s'adresse par suppliques aux commerçants de Ko-hong. Lord Napier n'y peut consentir, veut se rendre à Pékin, mais, n'y étant pas accrédité, se voit dans l'impossibilité d'y adresser une p1.122 réclamation directe et retourne à Macao, où il meurt de la fièvre (octobre 1834).

Succès du gouvernement chinois qui a réussi à traiter un envoyé spécial de la reine d'Angleterre comme un simple agent de commerce. Les relations entre les deux peuples n'en furent pas facilitées. Elles devinrent bientôt si aiguës que le gouvernement anglais se voit obligé d'agir, et d'agir vigoureusement.

Il est d'ailleurs triste à constater que la guerre qui s'ensuivit, la « guerre de l'opium », eut pour origine les mesures prises par le gouvernement chinois pour interdire l'entrée dans l'empire d'une drogue qu'il prohibait à bon escient, et pour en réprimer la contrebande faite principalement par les commerçants anglais. Son emploi est, en Chine, relativement récent. Le pavot n'y était jadis cultivé qu'en petite quantité, surtout à titre de médicament, et les anciens moralistes, qui cependant dressaient des listes complètes et sévères des vices de leurs contemporains, ignoraient l'usage qu'on en fait aujourd'hui. Mais les Anglais, en ayant développé la culture aux Indes dès le XVIIIe siècle, commençaient aussitôt d'en pratiquer l'importation en Chine, où son

emploi devint bientôt général. En 1838, un censeur présentait au trône un placet où il disait :

> « Partout les transactions souffrent, les revenus ne rentrent pas, parce que l'argent est cher et le billon déprécié. Or cette cherté de l'argent vient de ce qu'il sort du pays en masse, drainé par le commerce de l'opium. Ce commerce est fait par les Anglais. Ce peuple, n'ayant pas de quoi vivre chez lui, cherche à asservir les autres pays, dont il débilite d'abord les habitants (par l'usage de l'opium)... Maintenant ils sont venus en Chine ; consomption qui fera sécher nos os, ver qui rongera notre cœur, ruine de nos familles et de nos personnes. Depuis que l'empire existe, il n'a pas couru un danger pareil. C'est pire qu'un déluge universel, qu'une invasion de bêtes féroces. Je demande qu'on inscrive au Code la p1.123 contrebande de l'opium parmi les crimes punis de mort.

Comme, en même temps, le gouverneur du Hou-kouang, Lin Ts'ai-sou, demandait la prohibition de l'importation de l'opium, déclarant qu'« avant dix ans on ne trouverait plus un homme apte à faire un soldat », le gouvernement chinois l'envoie, avec le titre de délégué impérial, à Canton où se faisait cette importation. Il arrête deux des principaux agents de ce commerce. L'un prend la fuite et se réfugie chez le superintendant Elliot, second successeur de Napier, qui refuse de le rendre. Lin Ts'ai-sou fait entourer le consulat par ses soldats, exige la livraison de vingt mille caisses d'opium trouvées sur des navires étrangers mouillés dans le port et les fait détruire. Elliot, réfugié à Macao, demande le remboursement de la valeur de ces caisses à titre d'indemnité. Comme elle lui est refusée et qu'il ne se sent plus en sûreté dans cette ville, il embarque les familles des résidants anglais et va ancrer à l'abri de l'île de Hong-Kong. Pendant les négociations qui suivirent, la contrebande reprit, et une confuse histoire de meurtre commis par des matelots anglais vint encore compliquer la situation. Enfin, un édit impérial ayant ordonné de « cesser tout commerce avec

les barbares anglais », le gouvernement de la reine se décide à déclarer la guerre à la Chine,

> « pour obtenir — selon les termes mêmes dont se servit lord Russel devant le Parlement — réparation des outrages et sévices soufferts par le superintendant et les sujets de Sa Majesté, indemnité pour les pertes subies sous menaces et violences par les commerçants anglais, et l'assurance que les personnes et propriétés des commerçants (anglais) en Chine soient désormais à l'abri des outrages et sévices, et que le commerce soit fait dans des conditions normales.

Le mot *opium* n'était pas prononcé. Cependant, désignée à juste titre par les Chinois sous le nom de « guerre de l'opium », elle en a conservé le nom dans l'histoire.

Le 14 juillet 1840, l'amiral Bremer, avec cinq vaisseaux, p1.124 s'empare, après ultimatum, du fort de T'ing-hai, dans l'île de Tcheou-chan (Chusan), en face de Ning-po du Tchö-kiang. Maître ainsi des bouches du fleuve Bleu, il envoie des plénipotentiaires, sous la conduite d'Elliot, porter à l'empereur une lettre « en termes extrêmement arrogants », dit l'histoire des Ts'ing, exigeant : le payement de l'opium détruit, l'ouverture des ports de Canton, Amoy, Fou-tcheou, Tcheou-chan et Chang-haï. Le gouverneur général du Tcheli est chargé d'aller à Canton mener les négociations. Elles traînaient, et les troupes anglo-indiennes cantonnées à T'ing-hai étaient décimées par la fièvre, lorsque, en janvier 1841, les Anglais reprennent les hostilités. Mais c'est seulement en 1842 qu'ils les menèrent avec la vigueur nécessaire. Ils portèrent leurs efforts sur le fleuve Bleu. Sans exposer en détail le développement des opérations, il est bon de rappeler que lorsqu'ils furent sur le point de s'emparer de la ville de Tchen-kiang, sur le fleuve Bleu, les Mandchous qui la défendaient, se voyant vaincus et ne connaissant dans la guerre que les atrocités du vainqueur, se suicidèrent en masse, après avoir tué femmes et enfants, plutôt que tomber aux mains des Anglais. Obligés de prendre les maisons l'une après l'autre, les Anglais voyaient,

> « à travers les fentes des portes, les Tartares coupant précipitamment la gorge à leurs femmes et à leurs enfants, et les jetant dans les puits. Dans une maison, on trouva quatorze cadavres. Dans une autre, tous les habitants gisaient, la gorge coupée, sur les marches du temple des ancêtres ».

Les survivants furent étonnés de l'humanité du vainqueur, qui fit beaucoup pour amener la fin de la guerre.

Tchen-kiang pris (21 juillet 1842), les vaisseaux anglais remontèrent le fleuve Bleu et se mirent en batterie devant Nankin. Sous la menace formelle d'un bombardement, les autorités demandèrent à négocier. C'était le 18 août 1842 ; onze jours après, le 29, les dispositions du traité étaient arrêtées. Elles furent ratifiées à Hong-Kong le 26 juin 1843.

p1.125 Par ce traité, dit « de Nankin », le gouvernement chinois consentait l'ouverture aux commerçants anglais, avec droit d'y installer des consuls, des ports de Canton, Amoy, Fou-tcheou, Ning-po et Chang-hai ; la cession à l'Angleterre de l'île de Hong-Kong ; le payement d'une indemnité totale de vingt et un millions de dollars, tant pour l'opium saisi que pour les dépenses de guerre ; la dissolution de la corporation dite Ko-hong. On ne saurait en exagérer l'importance. Il constitue, dans la muraille qui fermait l'empire du Milieu, la brèche par laquelle les autres peuples pourront y pénétrer en l'élargissant.

En effet, dès l'annonce des concessions qu'il consentait à l'Angleterre, les États-Unis et la France se hâtèrent d'envoyer en Chine des missions chargées d'obtenir les mêmes avantages. Les plénipotentiaires américains arrivèrent à Macao le 24 février 1844 et signèrent à Wanghia, près de Macao, le 3 juillet 1844, un traité fait sur le modèle de celui de la Grande-Bretagne, dont les ratifications furent échangées à Canton le 31 décembre 1845.

M. de Lagrené, chef de l'ambassade française, signa le 24 octobre 1844 à Houang-pou, à l'embouchure de la rivière de Canton, le traité

dit de Whampoa, dont les ratifications furent échangées à Macao le 25 août 1845. Établi lui aussi sur la forme du traité anglais, son article XXII en est de beaucoup le plus important :

> « Tout Français, énonce-t-il, qui, conformément aux stipulations de l'article II, arrivera dans l'un des cinq ports, pourra, quelle que soit la durée de son séjour, y louer des maisons et des magasins pour déposer ses marchandises, ou bien affermer des terrains et y bâtir lui-même des maisons et des magasins. Les Français pourront, de la même manière, établir des églises, des hôpitaux, des hospices, des écoles et des cimetières. Dans ce but, l'autorité locale, après s'être concertée avec le consul, désignera les quartiers les plus convenables pour la résidence des Français, et les endroits dans lesquels pourront avoir lieu les constructions p1.126 précitées. Le prix des loyers et des fermages sera librement débattu entre les parties intéressées, et réglé, autant que faire se pourra, conformément à la moyenne des prix locaux. Les autorités chinoises empêcheront leurs nationaux de surfaire ou d'exiger des prix exorbitants, et le consul, de son côté, veillera à ce que les Français n'usent pas de violence ou de contrainte pour forcer le consentement des propriétaires. Il est bien entendu, d'ailleurs, que le nombre des maisons et l'étendue des terrains à affecter aux Français dans les cinq ports ne seront point limités, et qu'ils seront déterminés d'après les besoins et les convenances des ayants droit. Si des Chinois violaient ou détruisaient des églises ou des cimetières français, les coupables seraient punis suivant toute la rigueur des lois du pays.

Dépassant les instructions de son gouvernement, M. de Lagrené obtenait du plénipotentiaire chinois, K'i-ying, gouverneur des deux Kouang, une pièce, signée le 28 décembre 1844, qui reconnaissait aux Français le libre exercice de leur culte dans les cinq ports ouverts par

les traités, et fut suivie, le 20 février 1846, par un édit de tolérance de l'empereur ainsi conçu :

> « K'i-ying et d'autres, m'ayant attesté que les chrétiens sont gens de bien, m'ont prié de ne plus les poursuivre, de les laisser bâtir des temples, se réunir pour leur culte, exposer la croix et des images, réciter des prières et expliquer de la doctrine, sans qu'ils puissent être inquiétés pour cela. J'ai accordé leur requête, selon sa teneur. La religion du Seigneur du Ciel[1] ayant pour objet d'exhorter les hommes à la pratique du bien, est grandement différente des sectes perverses. Voilà pourquoi j'ai accordé qu'elle ne fût plus inquiétée ni prohibée. J'accorde encore ce qu'on vient de me demander, à savoir que les églises anciennes qu'elle possédait dans toutes les p1.127 provinces durant la période K'ang-hi, excepté celles qui auraient été converties en pagodes ou en habitations et dont il ne peut plus être question, soient restituées aux chrétiens du lieu, si leur droit est prouvé. Quand les mandarins locaux de tout l'empire auront reçu le présent décret, qu'ils sachent que, s'ils inquiètent encore ou emprisonnent un chrétien, honnête homme, ils auront encouru mon déplaisir. Cependant les chrétiens qui se serviraient du prétexte de leur religion pour mal faire, pour se réunir en bandes, pour causer des troubles ; ou les mauvais drôles, adeptes d'autres sectes, qui se serviraient du nom chrétien pour faire leurs affaires, tous ces fauteurs de désordres devront être punis selon les lois. Il reste aussi bien entendu que, comme jadis, il est absolument interdit à tout homme d'une nation étrangère de s'introduire dans l'intérieur du pays pour y prêcher sa religion. Que cet édit soit porté à la connaissance de tous.

---

[1] La « religion du Seigneur du Ciel » est le christianisme, et plus spécialement le catholicisme.

Pratiquement, c'est donc à M. de Lagrené qu'est due la condamnation officielle des persécutions, et on comprend que les missionnaires l'aient dénommé, en reconnaissance, le « grand bienfaiteur des missions en Chine ».

Ces traités obtenus, les gouvernements français, anglais et américain croyaient close l'ère des difficultés. Ils s'imaginaient que l'empire du Milieu, conscient de la force de la civilisation des « Barbares étrangers », se déciderait à observer loyalement les clauses de conventions que ses délégués avaient approuvées et faciliter les entreprises commerciales et industrielles des nationaux des puissances qui les avaient signées. Ils montraient, ce faisant, leur méconnaissance complète de l'esprit chinois. Ils ignoraient qu'en apposant leur paraphe au bas de ces actes diplomatiques les plénipotentiaires chinois ne songeaient qu'à se débarrasser momentanément d'opportuns qu'ils méprisaient, tout en reconnaissant leur force, et étaient résolus à ne jamais en exécuter les clauses ni les obligations. Il a été démontré plus tard, aussi bien, que p1.128 ces négociations n'avaient jamais été portées à la connaissance de l'empereur ; que les plénipotentiaires n'étaient munis d'aucun pouvoir pour engager leur gouvernement et espéraient bien qu'une fois les vaisseaux de guerre étrangers partis, il ne serait plus question de rien. La preuve de cet état d'esprit ressort avec évidence d'une lettre que K'i-ying, leur chef, écrivait à Pékin, les négociations terminées :

> « Les Barbares anglais ayant été amadoués, les Barbares américains et français sont aussi venus cette année. Je les ai également traités de manière à les mettre en belle humeur. Nés et élevés dans des pays étrangers, ces Barbares sont incapables de comprendre les choses de l'empire du Milieu. Ils aiment à se réunir en grand nombre, pour manger et boire ensemble. Je leur ai fait l'honneur de leur donner des repas et j'ai ensuite été invité par eux dans leur résidence. Tous se sont disputés à qui m'offrirait à manger et à boire. Ces Barbares ont une grande affection pour leurs femmes. C'est

> au point que le Barbare américain Parker et le Barbare français Lagrené ont amené les leurs. Quand j'allai chez eux pour traiter d'affaires, soudain ces femmes parurent pour me saluer. Je fus très mal à l'aise, tandis qu'elles étaient charmées. On voit par là qu'il est impossible d'exiger quoi que ce soit de ces Barbares en fait de cérémonial, et qu'il est inutile d'essayer d'éclairer leur stupidité. Ils m'ont aussi offert quelques petits présents, des vins, des parfums, etc. Je leur en ai fait, à mon tour, de considérables, d'après ce principe qu'il faut rendre beaucoup quand on a reçu peu. Ces Barbares affublent maintenant leurs personnes et leurs pays, de caractères chinois honorables, auxquels ils n'ont pas le moindre droit. Il ne faut pas se disputer avec eux, pour si peu de chose. Mieux vaut leur concéder tous les détails insignifiants, pour assurer le succès des négociations importantes.

Quoi d'étonnant dès lors que les Européens p1.129 continuassent d'être molestés comme par le passé, les chrétiens persécutés ? Et quand ils se plaignent, le gouvernement chinois qui, refermé sur lui-même, continue d'ignorer la puissance des États européens, s'obstine à considérer les lettres qu'ils lui adressent comme des suppliques sans importance présentées par des peuples tributaires.

> « Il devenait nécessaire aux puissances occidentales, écrit Henri Cordier, d'avoir accès aux ports du nord et à la capitale de l'empire ; les jours de Macartney étaient lointains, et c'était avec le fils du Ciel lui-même, non avec ses représentants provinciaux, dans son palais et non dans le yamen [1] d'un vice-roi, que Français et Anglais désiraient continuer des relations entamées dans une capitale du centre ou du midi de l'empire. La communauté des intérêts de la France et de l'Angleterre établie par la guerre de Crimée permettait et préparait une action commune de ces deux

[1] Salle où les fonctionnaires reçoivent officiellement ; leur « bureau », dirions-nous.

> puissances contre l'empire du Milieu. Que de prétextes n'était-il pas facile de trouver pour intervenir soit diplomatiquement, soit militairement ? »

La mise à mort, après de cruelles tortures, de l'abbé français Auguste Chapdelaine, à Si-lin du Kouang-si, et la saisie, à Canton, le 8 octobre 1856, du lortcha[1] *Arrow*, auquel les autorités locales prétendaient refuser le droit de porter pavillon anglais, sous prétexte que sa licence était expirée, décidèrent les deux puissances à déclarer la guerre à la Chine.

La barre du Pei ho ayant été forcée à Ta-kou le 20 mai 1858 par les alliés qui, le 30, occupent T'ien-tsin avec cinq mille hommes de troupes, le gouvernement chinois se décide à signer, le 26 et le 27 juin 1858, avec la France et l'Angleterre, les traités dits de T'ien-tsin. Elles obtenaient

> « qu'à l'exemple de ce qui se pratique chez les p1.130 nations d'« Occident », leurs agents diplomatiques dûment accrédités pourront se rendre éventuellement dans la capitale de l'empire, lorsque les affaires importantes les y appelleront,

et que

> « si l'une des puissances qui ont un traité avec la Chine obtenait, pour ses agents diplomatiques, le droit de résider à poste fixe à Pékin,

elles jouiraient immédiatement du même droit. D'autre part,

> « l'expérience ayant démontré que l'ouverture de nouveaux ports au commerce étranger est une des nécessités de l'époque,

elles faisaient décider que ceux de K'iong-tcheou dans l'île de Hai-nan, Tchao-tcheou (Swatow) dans la province de Kouang-tong, Tai-wan et Tam-souei (traité français) dans l'île de Formose, Teng-tcheou (Tche-fou, du Chan-tong, Nan-kin et Nieou-tchouang en Mandchourie (traité anglais)

---

[1] Sorte de bâtiment occidental de forme, mais mâté et gréé à la chinoise, conduit par un équipage indigène, commandé par un Européen.

> jouiraient des mêmes privilèges que Canton, Chang-hai, Ning-po, Amoy et Fou-tcheou.

Dès le « rétablissement de la paix », la navigation sur le fleuve Bleu sera ouverte jusqu'à Han-K'eou. Les nationaux des deux puissances pourront voyager avec passeport, dans tout l'intérieur de la Chine, et jouiront de l'absolue liberté du culte. Enfin, la France recevait promesse d'une indemnité de deux millions de taëls, et l'Angleterre de quatre millions pour frais de guerre et dommages-intérêts.

Satisfaits de ce résultat, les Alliés évacuèrent T'ien-tsin, persuadés que désormais le gouvernement chinois, instruit de leur force, se déciderait à observer les nouvelles conventions. Moins d'un mois était écoulé cependant que, le 25 juillet, la *Gazette de Pékin* publiait un édit de l'empereur qui montrait combien il méprisait ceux qui l'avaient vaincu et le cas qu'il faisait des traités à lui imposés.

> « Les Barbares, disait-il, ayant osé venir sur leurs vaisseaux jusqu'à T'ien-tsin, Kouei-leang et Hoa-cha (c'étaient les plénipotentiaires chinois) leur ont fait une réprimande affectueusement sévère, qui les a décidés à s'en aller.

Aussi, lorsque, en juin de l'année suivante, les envoyés des gouvernements français et anglais, p1.131 le baron Gros et le comte Elgin, arrivèrent sur des vaisseaux de guerre pour échanger, ainsi qu'il avait été convenu, les ratifications des traités de T'ien-tsin, trouvèrent-ils le Pei ho barré par une chaîne et trois lignes de pieux et sur les rives une population armée et hostile. N'ayant pu parvenir à parlementer, ils forcent les trois barrières, mais quand ils croient le fleuve libre, les forts de Ta-Kou, jusqu'alors silencieux, ouvrent sur eux un feu violent. Une attaque qu'ils tentent est repoussée avec pertes, et ils se voient contraints de se retirer avec près de cinq cents hommes tués ou blessés, et de retourner à Chang-hai pour y demander des renforts (24 et 25 juin 1859).

Triomphe du gouvernement chinois qui, dans un édit impérial publié le 5 juillet, explique ainsi les événements à la population :

> « Les Barbares anglais s'étant révoltés, et les Barbares français s'étant joints à eux pour mal faire, le crime de ces deux nations mérite plus que la mort. Les conseillers nous poussent à faire montre de sévérité, à tirer sur les rênes si fort que leur perversité sauvage soit refrénée efficacement. Depuis la vingt et unième année de la période Tao-kouang (1841), ces Barbares nous cherchent querelle et nous accablent d'avanies. Cependant l'empereur défunt, plein de charité pour tous les hommes venus de loin, n'a pas pu se décider à les châtier comme il en avait le droit. Il leur permit de faire le commerce dans cinq ports, et leur donna de l'argent pour les satisfaire. Les bienfaits dont il combla ces étrangers furent très considérables. Si ceux-ci avaient eu quelque conscience, ils auraient su bon gré à l'empereur de ces bontés, auraient tâché de gagner leur vie en paix, auraient accommodé les différends à l'amiable avec les autorités locales. Loin de là. Ils se sont montrés insubordonnés et méchants à l'extrême. Ces gens-là sont pour notre pays un venin qui le tue. Ils empiètent sur nos frontières et commettent toutes sortes d'horreurs. Si nous montrions notre p1.132 puissance, en un moment nous aurions pulvérisé ces fantoches. Mais nous nous souvenons que c'est par la bonté et la libéralité, que nos ancêtres ont civilisé et enrichi les tribus sauvages. Si donc ces Barbares changent de conduite et rentrent dans l'ordre, nous les traiterons avec bénignité. Mais s'ils s'obstinent dans leur perversité et continuent à montrer des exigences insensées, nous les anéantirons si bien, qu'il ne restera pas un rejeton de leur race. Le zèle des ministres et officiers qui nous conseillent de sévir, est digne de tout éloge. Cependant ne nous donnons pas le tort de prendre l'initiative des actes violents...

Le 6 décembre il promulgue de nouveaux édits de persécution contre les missionnaires et les chrétiens. Suivant ce mouvement, des

gouverneurs et gouverneurs généraux font des appels officiels au peuple contre les Barbares. Comme les réclamations des consuls restent lettre morte, la France et l'Angleterre remettent, pour qu'il soit transmis à l'empereur, un ultimatum au gouverneur général de Nankin. Celui-ci le décachète et écrit à son souverain que les Barbares lui ont remis une lettre si extravagante et si insolente qu'il se voit dans l'impossibilité de la lui adresser.

Il ne faut pas oublier en effet, que, jusqu'ici, le fils du Ciel se considérait comme le Souverain des souverains, devant qui les chefs des États étrangers ne pouvaient se présenter qu'en tributaires, suivant un protocole très strictement réglé non seulement en ce qui concerne les gestes, mais encore les écrits ; que, d'autre part, il était persuadé avoir déjà montré à l'égard des étrangers « une inépuisable bonté en leur concédant des privilèges qu'il jugeait importants », qu'enfin, s'il reconnaissait la supériorité sur mer des « Barbares » d'Occident, il croyait les mettre, sur terre, rapidement à sa merci. Ces sentiments sont très nettement exprimés dans l'ultimatum qu'il faisait remettre par le gouverneur général du Tche-li au général Ward, ministre américain, qui p1.133 suivait les opérations, en le priant de le présenter aux plénipotentiaires anglais et français au lendemain du débarquement de leurs troupes au Pei-t'ang et dont le baron Gros rendait ainsi compte à notre ministre des Affaires étrangères :

> « Le gouvernement chinois rappelle, à son point de vue, cela va sans dire, les négociations de T'ien-tsin, pendant lesquelles l'empereur, dans son inépuisable bonté, a concédé plusieurs privilèges importants aux nations étrangères. Il parle ensuite de l'échec que les Anglais ont essuyé devant Takou en voulant, contrairement à la raison, détruire les fortifications d'une route fermée, alors qu'on leur en indiquait une autre libre de tout obstacle. Enfin, arrivant aux événements du jour, il dit que l'empereur a appris avec un profond étonnement que des soldats et des matelots français et anglais avaient, par ordre des ambassadeurs récemment arrivés en Chine,

débarqué à Pei-t'ang le 1er août, chassé les habitants de la ville et occupé les forts des deux rives de la rivière ; mais que Sa Majesté, voulant encore donner aux nations étrangères une preuve de sa clémence, consentait à ne pas considérer la guerre comme déclarée et demandait que les troupes alliées retournassent sur leurs navires en même temps que les troupes impériales s'éloigneraient dans l'intérieur du pays ; et qu'alors les deux ambassadeurs pourraient s'entendre avec de hauts dignitaires, et se rendre à Pékin pour y procéder à l'échange des ratifications des traités de T'ien-tsin. Le gouvernement ajoute qu'en agissant ainsi, de grands malheurs seraient évités et la paix assurée à jamais entre l'empire et les deux nations alliées. Le gouverneur général du Tche-Li, ajoutait-il, priait M. le ministre des États-Unis, de vouloir bien communiquer ces propositions aux deux ambassadeurs et l'engageait surtout à bien leur faire comprendre que leurs troupes, assurément très habiles et très fortes sur mer, ne le seraient pas sur terre en présence des innombrables armées p1.134 impériales, et qu'un second échec subi par elles aurait de plus graves conséquences que le premier ; il devait aussi bien engager les deux ambassadeurs à réfléchir sur leur position et leur conseiller de ne rendre leur retour dans leur patrie absolument impossible. Si, dans un délai de trois jours, les propositions du cabinet de Pékin n'étaient pas acceptées, ou si M. Ward n'avait pas jugé à propos de les communiquer au baron Gros et à lord Elgin, les troupes impériales campées non loin de Pei-t'ang agiraient conformément aux ordres qu'elles recevraient de l'empereur.

N'obtenant pas de réponse, et pour cause, à l'ultimatum qu'ils avaient remis au gouverneur général de Nankin, les Alliés avaient en effet déclaré l'état de guerre le 8 avril 1860, débarqué sans résistance à Pei-t'ang, le 1er août, au nombre de 16.000. Le 21, ils s'emparent des

forts de Ta-kou et occupent T'ien-tsin le 24. Un édit appelle à l'aide tous les sujets de l'empire :

> « L'an dernier, les Barbares ayant essayé de forcer l'entrée du Pei-ho ; en un clin d'œil leurs navires furent coulés, et des milliers de leurs cadavres flottèrent sur les eaux, jusqu'à une lieue du rivage. Je croyais que cette leçon suffirait pour les rendre plus circonspects. Mais voilà que, un an à peine après leur défaite, ils sont revenus plus nombreux et plus insolents. Profitant de la marée basse, ils ont débarqué à Pei-t'ang, puis ont attaqué les forts de Ta-kou. Mais, en Barbares qu'ils sont, ils les ont attaqués par derrière. Habitués à braver l'ennemi en face, nos soldats ne s'attendaient pas à tant de lâcheté et de perfidie. Maintenant, fiers de ce succès qui devrait les faire rougir de honte, ils ont occupé T'ien-tsin. Ma colère va les atteindre et les exterminer sans pitié. J'ordonne à mes sujets, Chinois et Tartares, de les traquer comme des animaux malfaisants. Qu'on évacue tout village vers lequel ces misérables se dirigeront. Qu'on détruise toutes les provisions qu'ils pourraient prendre. Ainsi cette race maudite, dévorée p1.135 par la faim, périra comme les poissons d'un étang mis à sec...

Cependant, comme les troupes alliées continuaient d'avancer, les Chinois demandent à parlementer, mais se saisissent des parlementaires qui leur sont envoyés (18 septembre), tandis que l'empereur publie un nouvel édit plus violent encore que le précédent :

> « Que les habitants de T'ien-tsin, qui ont toujours été braves et dévoués, partagent notre indignation et tendent aux Barbares des embûches secrètes. Quant à nos chers enfants, originaires du Kouang-tong et du Fou-kien, que les Barbares ont enlevés et qu'ils traînent prisonniers à leur suite (les coolies des Alliés), quiconque d'entre eux pourra s'échapper et venir à nous sera récompensé, surtout s'il apporte la tête d'un Barbare. Que tous les ports soient fermés. Que tout

> commerce avec les étrangers cesse. Cependant si, obéissants à nos injonctions précises, les Barbares se repentent et font amende honorable, nous aurons la bonté de leur permettre de venir dans les cinq ports ouverts comme par le passé. Mais s'ils persistent à exiger davantage, que le peuple soulevé se joigne à nos soldats pour les exterminer, et que cette race exécrable soit complètement annihilée.

Anglais et Français continuent d'avancer. Son armée mise en déroute à Palikao, l'empereur s'aperçoit enfin de la supériorité militaire, sur terre aussi bien que sur mer, de ses adversaires et de l'impuissance de ses « innombrables armées ». Il se décide à fuir ou, selon la terminologie protocolaire, à « aller chasser » à Je-hol, tandis que son frère le prince Kong demande à parlementer (22 septembre). Les Alliés exigent avant tout la restitution des parlementaires, et, ne pouvant l'obtenir, poursuivent leur marche en avant. Ils arrivent devant Pékin, qui tombe entre leurs mains le 13 octobre. En représailles des cruautés infligées aux parlementaires, que les Chinois s'étaient enfin décidés à leur rendre et dont p1.136 beaucoup avaient succombé aux souffrances endurées, ils brûlent le palais d'Été où on les avait torturés (18 octobre). Puis, comme les négociations traînent en longueur, ils menacent de réserver le même sort au palais de Pékin, le 23 octobre, si elles n'ont pas abouti à cette date. Le prince Kong se résigne et signe, le 24 avec le plénipotentiaire anglais, le 25 avec l'ambassadeur français, les conventions dites de Pékin. Le gouvernement impérial y prend l'engagement de mettre « fidèlement » à exécution « dans toutes leurs clauses » les traités de T'ien-tsin dont les ratifications étaient échangées le même jour ; d'autoriser l'établissement des agents diplomatiques à Pékin ; de confirmer les droits des chrétiens ; et enfin d'ouvrir au commerce un certain nombre de nouvelles places, telle T'ien-tsin.

> « Pour la France comme pour l'Angleterre, écrit dans son Livre Jaune le baron Gros, le gouvernement chinois a été contraint de payer à chacune de ces deux puissances une

indemnité de guerre de huit millions de taëls ou de soixante millions de francs, le taël valant sept francs cinquante. Pour vingt-six sujets de Sa Majesté britannique victimes de l'attentat du 18 septembre à Tong-tcheou[1] le gouvernement chinois a donné une indemnité de trois cent mille taëls, ce qui fait en chiffres ronds quatre-vingt-six mille francs pour chaque individu, et il a remis entre mes mains deux cent mille taëls pour onze Français victimes du même attentat, ou cent trente-six mille francs pour chacun de nos compatriotes pris le même jour et si cruellement traités pendant leur captivité. Enfin, si le gouvernement chinois a cédé en toute propriété à l'Angleterre un territoire, non de trente lieues carrées ou de trente lieues de côtes en terre ferme, situées en face de Hong-Kong, mais un terrain n'ayant, d'après la carte publiée par l'amirauté, que la p1.137 cinquième ou la sixième partie seulement d'une lieue carrée, petite langue de terre nommée Kao-long, tellement indispensable à la sûreté de Hong-Kong que l'Angleterre en avait la jouissance exclusive en vertu d'un bail indéfini et y avait élevé des redoutes depuis longtemps, le gouvernement chinois s'est engagé à rendre au ministre de France toutes les églises catholiques avec leurs cimetières, leurs terrains et leurs dépendances, qui avaient été confisqués dans les provinces et dans la capitale de l'empire qui les possédaient autrefois.

Lorsque les Alliés étaient arrivés au mouillage devant Pei-t'ang, ils y avaient trouvé le général Ignatief avec quatre navires de guerre russes. Depuis que l'Angleterre et la France, en effet, avaient obtenu de la Chine, en 1844, les traités dits de Nankin et Whampoa, le gouvernement russe avait repris activement en Extrême-Orient la politique d'expansion qu'il avait un moment désespéré de poursuivre. En 1847, le général Mouravief avait été nommé gouverneur général de

[1] Les parlementaires et leur suite envoyés le 18 septembre à la demande de la Chine et qui avaient été torturés.

la Sibérie Orientale. Instruit, intelligent, il s'était donné la tâche d'ouvrir à tout prix cette voie de l'océan Pacifique faute de laquelle la Sibérie Orientale était condamnée à demeurer une colonie sans avenir et sans intérêt. Son premier soin fut de faire explorer les voies maritimes d'accès à l'Amour par l'océan Pacifique. Le capitaine Nevelsky, qu'il chargea de ce soin, parvint à l'embouchure du fleuve en doublant Sakhalin par le nord ; puis, poussant hardiment vers le sud, il rejoignit le golfe de Tartarie et la mer du Japon, démontrant possible l'accès à l'Amour par le nord et par le sud. Nicolaievsk est fondée à l'embouchure du fleuve ; Sakhalin est occupée, et Mouravief, à la tête d'une flottille, entre le 18 mai 1854 dans les eaux de l'Amour, fermées à la navigation étrangère depuis le traité de Nertchinsk. Quatre ans plus tard, le 9 mai 1858, il fondait Blagovechtchensk, à l'embouchure de la Zéïa, et, le 16 du même mois, signait le traité d'Aïgoun. La rive gauche de p1.138 l'Amour, à partir de l'Aïgoun, jusqu'à son embouchure, devenait terre russe ; les territoires compris entre la rive droite de l'Amour et de l'Ousouri et l'Océan étaient neutralisés ; la navigation sur l'Amour, la Soungari et l'Ousouri réservée aux bâtiments des deux empires. Quelques jours après, les 1-13 juin 1858, l'amiral comte Euthyme Poutiatine passait à T'ien-tsin un second traité déclarant que désormais un ambassadeur serait accrédité par le tsar auprès du fils du Ciel, garantissant la sécurité et l'inviolabilité des sujets russes dans l'empire Chinois et ouvrant à leur commerce les ports qui venaient de l'être aux Français et aux Anglais.

On conçoit dès lors l'intérêt que le gouvernement russe prenait aux efforts diplomatiques des Français et des Anglais en Chine, et ce n'est pas sans raison que le général Ignatief se trouvait à Pei-t'ang en même temps que leurs flottes. Il sut d'ailleurs s'insinuer dans les bonnes grâces des plénipotentiaires alliés. Il se pose en intermédiaire officieux. Il se rend à Pékin, il

> « tâche à persuader au gouvernement chinois — c'est lui-même qui l'écrit — d'arriver à des négociations définitives avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre et de mener

> ces négociations avec plus de bonne foi qu'ils ne l'avaient fait jusqu'alors.

Il lui fait connaître

> « le sentiment d'horreur que lui inspire la manière barbare avec laquelle ont été traités

les parlementaires dont ils s'étaient emparés. Les conventions d'octobre signées, il sait tirer avantage de ses services et obtenir la signature à Pékin, par le prince Kong, du traité des 2-14 novembre 1860. Les Russes y acquièrent en pleine propriété les territoires neutralisés par le traité d'Aïgoun, sis entre l'Ousouri, l'Amour et la mer, s'étendant jusqu'à l'extrémité nord de la Corée, et la liberté de commerce par les frontières orientales ; le droit pour leurs marchands de trafiquer, voyager et circuler de Kiakhta à Pékin ; de fonder des établissements à Ourga, — où serait établi un consulat russe, — Kalgan et Kachgar ; l'autorisation enfin p1.139 d'organiser un service postal en Chine pour les besoin du commerce moscovite.

Ce traité, écrivait à la date du 28 février 1861 notre ambassadeur, le duc de Montebello,

> « a suffisamment mis en lumière les tendances de la Russie à s'établir plus solidement sur l'océan Pacifique, en jetant dès à présent les bases de débouchés maritimes et de stations navales qui ne soient plus soumises aux rigoureuses conditions climatériques de ceux qu'elle possédait jusqu'ici ; les établissements entre la baie d'Okhotsk et l'embouchure de l'Amour sont loin d'être abandonnés, et c'est dans la presqu'île comprise entre ce fleuve et l'Ousouri aux pieds des monts Ketchen que vont se fonder les nouveaux établissements qui mettront, dans un avenir sans doute encore éloigné, le pavillon russe en mesure de rivaliser dans les mers de la Chine et sur les côtes américaines de l'océan Pacifique, avec les pavillons de la France, de l'Angleterre et des États-Unis. L'emplacement du principal de ses

établissements destiné à la marine militaire est déjà fixé et sera dans la baie de Napoléon (baie de Pierre-le-Grand ou de Victoria), au-dessous de l'embouchure de la Suitiana ; il prendra le nom de Vladivostok, qui veut dire *Dominateur de l'Orient.*

Conformément aux clauses de ces traités, la France, l'Angleterre et la Russie se hâtèrent d'établir leurs représentants à Pékin. M. de Bourboulon, ministre de France, et M. Bruce, ministre d'Angleterre, étaient installés dès la fin de mars 1861 ; et le colonel de Balliouzek, ministre du tsar, hissait son pavillon sur la légation russe le 8 juillet 1861. En même temps, pour donner satisfaction à l'article X du traité de 1858, le prince Kong autorisait le vice-amiral Sir James Hope à remonter le fleuve Bleu pour l'ouvrir officiellement au commerce et à la navigation étrangère.

Les autres puissances ne restèrent pas indifférentes aux résultats acquis par la France, l'Angleterre et la p1.140 Russie, et s'employèrent à se les faire consentir à leur tour. Ce ne fut pas facile. D'abord la France et l'Angleterre, qui les avaient acquis par les armes, se montraient disposées à entraver plutôt qu'aider les négociations de ceux en qui ils voyaient à bon droit des concurrents pour l'avenir. D'autre part, la Chine s'étonne des prétentions émises par des États dont elle soupçonne à peine l'existence. Quand elle avait signé les conventions avec la France et l'Angleterre, elle n'avait pas songé que viendraient d'autres peuples de cette Europe lointaine qui argueraient du précédent pour exiger mêmes avantages. Aussi bien, quand elle vit leurs diplomates prétendre venir à Pékin, revendiquer à leur tour la signature de conventions nouvelles, elle s'y refusa tout d'abord, n'admettant pas de traiter avec d'autres que ceux qui l'avaient battue. Quels sont-ils d'ailleurs, ces États qui parlent si haut ? Quelle est leur importance, leur puissance ? Quand, en 1861, le comte d'Eulenbourg, envoyé en mission en Chine, revendique impérieusement le droit d'installer à Pékin un ministre prussien, le prince Kong déclare à notre ministre que,

> « le royaume de Prusse n'ayant eu jusqu'à présent aucune relation avec la Chine, il ignore entièrement à quelle catégorie d'empire il appartient.

Dans un rapport qu'il écrit au ministre des Affaires étrangères, M. de Bourboulon expose que

> « le gouvernement chinois, sans se refuser à reconnaître à la Prusse la qualité de grande puissance, ne comprend pas comment il serait obligé de lui accorder de prime abord tous les droits, toutes les prérogatives — encore mal acceptées, encore mal digérées par son vieil orgueil — qu'il a été contraint de consentir au profit d'autres puissances européennes, et croit qu'en offrant de bonne grâce de signer un traité commercial avec la Prusse, l'admettant à tous les avantages de cette nature concédés aux autres nations qui ont déjà traité avec la Chine, il satisfait, *quant à présent*, à tout ce qu'on peut raisonnablement exiger de lui ».

p1.141 Néanmoins Eulenbourg, grâce au concours « efficace et infatigable » de M. de Bourboulon, sans lequel, avoue-t-il dans une lettre à lui adressée, il n'eût pu réussir, obtient pour la Prusse le droit d'accréditer, cinq années après échange des ratifications, un agent diplomatique près la cour de Pékin, par traité signé à T'ien-tsin le 2 septembre 1861.

Le gouvernement chinois opposa la même résistance aux autres puissances. Aux Portugais, il refuse la ratification d'un traité signé dans la même ville le 13 août 1862, parce que ceux-ci refusent d'admettre « le rétablissement de l'autorité impériale à Macao ». Il se froisse de ce que le ministre danois chargé de négocier le traité le 13 juillet 1863 et ratifié le 29 juillet 1864, soit arrivé tout droit à Pékin sans prévenir les autorités chinoises,

> « alors, écrit le prince Kong, que toute personne envoyée en Chine par un royaume étranger pour conclure un traité, doit venir sans aucun mystère et aller tout d'abord au yamen du

> surintendant du commerce à Chang-hai pour s'entendre avec cet officier.

Aussi quand le plénipotentiaire hollandais, qui a passé le 6 octobre 1863 un traité au nom de son gouvernement, fait exprimer au gouvernement chinois le désir de visiter Pékin avant son départ, celui-ci lui répond

> « qu'il ne pourrait se rendre dans cette ville sans être muni d'un passeport délivré par l'une des légations admises à y résider.

Exigence à laquelle ce ministre ne se croit pas autorisé a souscrire, la regardant « comme incompatible avec la dignité de la puissance qu'il représente ». Enfin l'envoyé espagnol obtient bien pour son gouvernement, par le traité du 10 octobre 1864 (ratifié le 10 mai 1867), le droit d'accréditer un agent diplomatique auprès de l'empereur de Chine, mais sous condition expressément stipulée en un article séparé que l'exercice de ce droit sera revendiqué trois années seulement après la signature.

> « Il a dû renoncer, écrit le ministre de France, a triompher sur ce point de l'opiniâtreté du p1.142 gouvernement chinois. Ce dernier consent toutefois à tolérer sa présence dans la capitale.

Cependant, grâce à l'assistance de ces Européens qu'elle accueillait avec si mauvaise humeur, la dynastie mandchoue échappait aux coups d'un grave mouvement insurrectionnel provoqué par la société dite de la « Grande Pureté », T'ai-p'ing, auquel elle eût succombé en d'autres temps. L'année même ou l'empereur Hien-Fong montait sur le trône (1851), un nommé Hong Sieou-ts'iuan, né d'une famille Hak-ka dans les environs de Canton, fruit sec des examens littéraires, ex-maître d'école, puis domestique d'un missionnaire protestant, y lut la Bible et découvrit qu'il était le second fils de Dieu, frère cadet, par conséquent, de Jésus-Christ. Il parcourt les marchés, annonçant cette bonne nouvelle et promettant richesse sur terre et félicité dans l'au-delà à

ceux qui suivraient sa fortune. Il prédit un prochain cataclysme auquel seuls les siens échapperaient. Un chef de brigands se joint à lui, Wei Tch'ang-houei ; et à eux deux ils enrôlent les mécontents, les désœuvrés, les miséreux, les vagabonds de toutes catégories. Ils abondaient, et l'armée des deux compères fut bientôt formidable. Le 27 août 1851, maître de la partie orientale du Kouang-Si, Sieou-ts'iuan se déclare « Souverain des T'ai-p'ing ». Il marche alors vers le nord, atteint le fleuve Bleu vers la fin de l'année 1852 et, le 29 mars 1853, s'empare de Nankin, qui, onze ans durant, restera sa capitale. Ses troupes franchissent le fleuve Jaune le 29 septembre 1853 et s'approchent jusque dans les environs de T'ien-tsin. Cependant, six mois après, n'ayant pu, faute de cavalerie, arriver à Pékin, elles redescendent vers le sud, et la dynastie mandchoue se trouve ainsi momentanément sauvée. L'année suivante, elles sont maîtresses, avec Han-K'eou (février 1855) et Wou-tch'ang (mars), de toute la vallée du fleuve Bleu.

La lutte que le gouvernement mandchou eut à soutenir contre les armées franco-anglaises laissa les T'ai-p'ing libres de leurs mouvements et, de fait, ils dominaient, p1.143 en 1860, dans la Chine du Sud et la Chine coloniale. Il n'y a pas de doute que si, à cette époque, les Alliés les avaient secondés, comme ils en étaient sollicités, le gouvernement mandchou n'eût pas résisté plus longtemps, et ils eussent obtenu probablement des T'ai-p'ing vainqueurs ce qu'ils mirent si longtemps à acquérir par la suite. Mais, pour eux, l'empire du Milieu c'était le gouvernement de Pékin, et ils ne voyaient dans les T'ai-p'ing qu'une bande de révolutionnaires sans importance. Ils ignoraient qu'en ce pays tout fondateur de dynastie a commencé comme Hong Sieou-ts'iuan et qu'au fond la lutte entre Pékin et Nankin n'était que la lutte des Chinois contre les Mandchous, lutte qui reprendra plus tard et amènera la République en même temps que la chute de cette dynastie. Les diplomates européens ignoraient tout de ces questions. Ayant traité avec les Mandchous, ils soutinrent les Mandchous, persuadés que, ce faisant, ils agissaient au mieux de leurs intérêts et garantissaient

l'exécution des traités acquis. Il faut dire d'ailleurs que le prince Kong sut habilement tirer parti de leur bonne volonté. Depuis la mort de son frère Hien-fong (21 août 1861), qui laissait le trône à un enfant de quatre ans, T'ong-tche, il était tout-puissant. Il s'était en effet débarrassé des favoris qui régnaient sous le nom de son frère, et avait su capter la confiance de la mère du petit empereur, une femme « accessoire », que la naissance d'un fils avait élevée au titre de « femme de second rang » et qui devait tenir une si large place dans l'histoire de son pays : Ts'eu-hi.

Les T'ai-p'ing désiraient fort s'emparer de Chang-hai, dont la richesse les tentait. Mais les gros marchands de ce port avaient chargé des aventuriers américains, Ward [1] et Burgevine, de recruter des hommes parmi les Européens et les Manillais et d'en constituer un corps pour leur p1.144 défense. Le prince Kong en fait, sous le nom d'*Armée toujours victorieuse*, officiellement reconnaître l'existence, par décret impérial du 16 mars 1862, en même temps qu'il obtient le concours des Français et des Anglais. Leurs succès amenèrent l'évacuation, par les T'ai-p'ing, d'une certaine quantité de villes, jusqu'à ce que la mort de Ward, survenue le 21 septembre 1862, ait laissé sans chef l'*Armée toujours victorieuse*. Son successeur Burgevine ne s'étant pas entendu avec le nouveau gouvernement du Kiang-sou, Li Hong-tchang fut remplacé par Gordon, qui devait mettre fin à la rébellion.

Ce Li Hong-tchang, né en 1823 dans le Ngan-houei, s'était révélé en 1853 lorsque les rebelles avaient envahi sa province. À la tête d'un petit corps de volontaires levé par lui, il les avait défaits et s'était vu acquérir ainsi la faveur du gouverneur général des deux Kiang, qui l'avait finalement nommé gouverneur du Kiang-sou. Profitant habilement des succès de Gordon, il va prendre dans l'empire une situation exceptionnelle, qu'il saura conserver et accroître plus tard grâce à la faveur de Ts'eu-hi.

---

[1] Frédérick Ward. Il n'avait rien de commun avec le général John E. Ward, ministre des États-Unis. (Cf. p1.132, 133.)

Gordon, officier du génie, mis à la disposition du gouvernement chinois pour commander l'*Armée toujours victorieuse*, fut d'abord mis en échec sous les murs de Sou-tcheou, au nord-ouest de Chang-hai (27 novembre 1863), mais réussit à s'en emparer quelques jours plus tard (4 décembre 1863). Li Hong-tchang ayant fait exécuter les principaux rebelles auxquels il avait promis la vie sauve, il donne sa démission. Cependant, se rendant à l'appel de ses concitoyens de Chang-hai, il surmonte sa répugnance et consent à reprendre la direction des opérations. Maître, le 11 mai 1864, de Tchang-tcheou, qui dominait, avec Sou-tcheou, la route de Nankin, il avait atteint son objectif et licenciait l'*Armée toujours victorieuse*, tandis que Nankin tombait aux mains des troupes gouvernementales, les 9-23 juillet 1864. Le souverain des T'ai-p'ing s'était suicidé quelques jours p1.145 auparavant (30 juin), et le gouvernement mandchou pouvait, à bon droit, considérer la rébellion comme terminée. Le prince Kong ne cache pas la satisfaction qu'il en éprouve, et quand il annonce la capture de la ville aux ministres étrangers, il la manifeste d'une façon que l'on peut, chez un Chinois, qualifier de débordante.

> « Sachant, leur dit-il, tout l'intérêt que vous portiez à cette affaire, nous nous empressons de vous annoncer son heureuse issue, certain que vous partagerez notre satisfaction.

La situation intérieure de l'empire du Milieu et les relations entre le gouvernement impérial et les représentants des puissances accrédités à Pékin étaient désormais assez rassurantes pour que les Alliés se décidassent à retirer définitivement leurs troupes des derniers points où elles cantonnaient encore : en juillet 1865 elles quittaient Ta-kou et Chang-hai. Les puissances liées par des traités avec la Chine voyaient enfin arriver le moment où leurs nationaux allaient pouvoir bénéficier des accords intervenus et se livrer en toute sécurité au commerce, aux industries, et aux œuvres de propagande dont le gouvernement chinois leur avait solennellement autorisé l'exercice.

Il semblait d'ailleurs que le gouvernement impérial eût compris lui-même la nécessité d'une réorganisation intérieure, et se fût décidé à s'assimiler les procédés européens. Il confiait à des officiers étrangers le soin d'exercer des troupes chinoises à l'européenne. Il commençait la construction de deux arsenaux, l'un en 1865, dit de Kiang-nan, près de Chang-hai, plus spécialement destiné à la fabrication de l'armement des troupes de terre, l'autre, en 1866, dit de Fou-tcheou, qui avait plus particulièrement pour objet de fournir à l'empire une marine de guerre. Enfin, grâce au service des Douanes impériales maritimes chinoises, organisé et dirigé par des Européens, le gouvernement impérial commençait à pouvoir compter sur une source de revenus qui étaient versés directement dans ses coffres sans passer par p1.146 l'intermédiaire des fonctionnaires indigènes prévaricateurs. Institué d'abord à Chang-hai, en juillet 1854, ce service avait été installé par la suite à Canton en octobre 1859, à Swatow en février 1860, et comptait à la fin de 1864 quatorze bureaux ouverts.

@

CHAPITRE VI

LA RÉACTION CONTRE LES TRAITÉS

@

Disgrâce du prince Kong et son rappel (1865). — Protestations contre le choix de professeurs étrangers (1867). — Difficultés causées par les missionnaires. Agressions contre les chrétientés. — Échec de l'expédition française en Corée (1866). — Convention anglaise de 1869 et la question des consuls chinois dans les possessions britanniques (1870). — Excitations officielles contre les étrangers. — La mission chinoise de l'Américain Anson Burlingame. — Pamphlets contre les étrangers. — Massacre de T'ien-tsin (21 juin 1870). — Le Mémorandum (février 1871). — La France protectrice des Missions. Réponse du chargé d'affaires de France (14 novembre 1871). — Le mariage et la majorité de T'ong-tche (1872). L'audience impériale (29 juin 1873). — Mouvement xénophobe à Chang-hai (mai 1874). — L'émigration chinoise, le « Traité des Jaunes » et l'enquête chinoise à Cuba (1873-1874). — Mort de T'ong-tche (12 janvier 1875). Avènement de Kouang-siu (26 janvier 1875). — La recherche des voies terrestres. Les Anglais en Birmanie et les voies de pénétration au Yun-nan. L'affaire Margary (1875). — Les Russes dans l'Ili. Les voies de pénétration au Turkestan chinois. L'occupation de l'Ili (4 juillet 1871). — L'affaire de Kouldja et le traité de Saint-Pétersbourg (12, 24 février 1881).

p1.147 Malgré ces apparences, malgré que le gouvernement chinois continuât de passer des traités avec de nouvelles puissances, en novembre 1865 avec la Belgique, en octobre 1866 avec l'Italie, en 1869 avec l'Autriche, la Chine n'en était pas moins restée en son ensemble profondément hostile à tout progrès, profondément décidée à ne jamais exécuter les clauses de ces traités qui, à ses yeux, la ravalaient, profondément impatiente enfin de les dénouer, et de bouter dehors les « Barbares étrangers » abhorrés et méprisés.

Certes, le chef du gouvernement, le prince Kong, p1.148 n'était pas sans comprendre qu'à situation nouvelle il faut politique nouvelle. Il acceptait le fait accompli et s'efforçait d'adapter, autant que faire se peut, son action aux nécessités de l'heure présente. C'est ainsi qu'en janvier 1861 il avait créé un bureau des affaires étrangères, un tsong-li ya-men, destiné « à consolider et assurer les bonnes relations entre la Chine et les empires étrangers ». Cependant, son action est timide,

hésitante. Il se laisse guider par les circonstances, agit au gré du moment et des exigences étrangères, sans plan d'avenir. Comment l'eût-il fait, aussi bien, avec sa mentalité de lettré toujours porté à chercher dans le passé l'enseignement nécessaire, le remède efficace aux difficultés du présent, et qui n'y trouve rien qui puisse s'appliquer aux événements du jour ? Il faut bien se rendre compte également qu'il avait à lutter contre forte partie, contre toute la vieille Chine, contre tous les lettrés, contre toute la cour. Ts'eu-hi, qui le soutenait, finit elle-même par se laisser dominer par cette opposition sourde qu'il méprisait et voulait ignorer, et un jour, le 31 mars 1865, avait paru un décret le destituant comme ayant causé un grand scandale par son favoritisme, sa cupidité, ses prétentions extravagantes et ses abus de pouvoir. Flegmatique, il disparut, laissant la cour en présence des diplomates étrangers, sans personne qui fût capable de leur parler, de bien comprendre même ce qu'ils disaient. Quelques mois à peine étaient écoulés qu'on avait senti l'impérieux besoin de le rappeler, et le 1er novembre un édit l'avait rétabli dans toutes ses dignités et fonctions. Mais le parti vieille Chine n'en continuait pas moins son opposition radicale à tout changement intérieur. Qu'on ouvrît quelques ports et qu'on y cantonnât les étrangers, qu'on y consentît même, pour eux, une façade de réformes toutes locales, ils s'y résolvaient à leur corps défendant, mais ne pouvaient concevoir qu'il leur fallût, sous la pression de ces étrangers méprisés, modifier quoi que ce soit à l'organisation intérieure de l'empire, à ses traditions, à p1.149 sa civilisation.

> « Qu'est-il besoin des Barbares ? demandait un ministre de la cour en une supplique présentée au trône le 20 mars 1867, en protestation contre le choix de professeurs européens pour enseigner les mathématiques à Pékin. Pourquoi les prendre pour maîtres ? Ce sont nos plus grands ennemis... Ils ont violé notre capitale, envahi les domaines impériaux, ruiné les temples de nos ancêtres, brûlé nos palais, pillé les habitations des grands et du peuple... Aussi parmi les docteurs et les grands, il n'en est aucun qui, dans son cœur, ne soit animé

> contre eux de la haine la plus violente. Cependant notre gouvernement a fait un traité avec eux ! Comment une telle honte, de telles inimitiés ont-elles pu s'oublier en un seul jour ? Le traité conclu, la religion de Jésus a pris un accroissement immense dans tout l'univers. Une partie du peuple ignorant a été séduite ; parmi eux il y a même des lettrés et des docteurs qui sont maintenant les soutiens de la secte, eux qui devraient soutenir et défendre la saine raison, rectifier les jugements des hommes et ramener au sentier de la vérité les gens corrompus. Bien plus, cette secte a gagné aux Barbares ceux mêmes qui par leurs talents, leur intelligence, leur élégance d'esprit, avaient mérité d'être instruits aux frais du gouvernement et en qui reposaient toutes les espérances de l'empire. Voilà pourquoi la vérité opprimée disparaît, tandis que l'erreur va toujours croissant. Et c'est pourquoi je crains fort que, si dans quelques années tous les habitants de la Chine ne sont pas chassés de leur pays, ils ne soient au moins sous la domination des Européens.

Les missionnaires, il faut le reconnaître, n'observaient pas toujours dans leurs relations avec les autorités chinoises l'attitude qui aurait convenu à des étrangers plutôt tolérés qu'admis. Dans l'ouest de la Chine, plus particulièrement, certains d'entre eux, par un zèle exagéré ou « des prétentions excessives », écrit H. Cordier, se les p1.150 étaient non seulement aliénées, mais rendu nettement hostiles. Leur désir secret était d'arriver à soustraire leurs chrétiens à l'autorité des mandarins provinciaux et s'attribuer à leur égard un véritable droit de protection. En janvier 1864, notre ministre à Pékin se voyait contraint d'adresser à Mgr Pinchon, vicaire apostolique du Sseu-tch'ouan, une lettre qui, selon le même auteur, « en dit long sur les prétentions de certains évêques de Chine ».

> « J'ai reçu, lui écrivait-il, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 novembre dernier pour m'exprimer le désir d'être autorisé à intervenir officiellement

> auprès des autorités locales dans les affaires qui concernent les chrétiens de votre vicariat ; je regrette de me trouver dans l'impossibilité de satisfaire à cette demande. Les pouvoirs dont V. G. voudrait être investie ne peuvent lui être conférés que par le gouvernement de l'empereur ou par le gouvernement chinois ; or elle comprendra sans peine que le premier ne saurait déléguer à une personne irresponsable et placée en dehors de son contrôle un protectorat dont l'exercice peut dans certains cas engager sa politique, tandis que le second, déterminé à atténuer autant qu'il est en son pouvoir les effets d'une propagande dont il n'est déjà que trop porté à prendre ombrage, se refusera toujours à reconnaître aux missionnaires le droit d'ingérence dans les affaires qui concernent ses propres sujets.
>
> L'intervention officieuse est, à mon avis, la seule à laquelle les missionnaires puissent avoir recours lorsqu'il leur semble préférable d'agir directement sur les autorités locales que de faire appel aux bons offices de la légation, et j'ai des motifs de penser que leurs démarches seraient plus souvent couronnées de succès, s'ils évitaient de leur donner un caractère propre à blesser des susceptibilités dont je n'examinerai pas la valeur, mais qu'il importe de ménager dans l'intérêt des chrétiens eux-mêmes.

p1.151 Quoi d'étonnant, désormais, que ce soit contre les « soutiens de la religion de Jésus » que la xénophobie du monde chinois se manifestât tout d'abord. Missionnaires et chrétiens sont bientôt l'objet d'attaques à main armée : au Kouang-tong, dès 1867, au Sseu-tch'ouan et au Tche-li en janvier 1868, au Kouei-tcheou en juin, au Ngan-houei en novembre. Les missions protestantes subissent les mêmes violences, dès 1866 à Formose, en mars et août 1868 à Tche-fou et Yang-tcheou. Si le gouvernement chinois ne faisait rien pour réprimer cet état d'esprit fâcheux, il est certain par contre que la cour s'employait à l'exciter de son mieux.

> « Pour... la Chine, remarque Henri Cordier, il est un fait, brutal il est vrai, mais c'est un fait : que la force seule nous a fait pénétrer et nous maintient dans l'empire du Milieu ; toute longanimité de la part du vainqueur est considérée, non comme une marque de générosité, mais comme un indice de faiblesse.

Or, les Chinois restaient, dans l'ensemble, convaincus de leur supériorité, et l'échec de l'expédition française contre la Corée en 1866 n'avait fait que les confirmer plus fortement dans cette opinion. Pour venger la mort d'un certain nombre de missionnaires, exécutés sur l'ordre du gouvernement coréen, elle s'était emparée le 16 octobre de Kang-hoa, à l'embouchure du fleuve qui arrose Séoul, mais n'avait pu avancer dans l'intérieur du pays, s'était repliée et rembarquée, laissant les Coréens et par suite les Chinois persuadés plus que jamais de leur évidente supériorité sur les Barbares étrangers.

Le gouvernement impérial, dès lors, ne se fait pas faute de manifester chaque jour un esprit plus rétrograde dans l'interprétation du traité de T'ien-tsin et plus particulièrement de son article XII relatif à la résidence des étrangers dans l'intérieur du pays. Ceux qui y commerçaient se plaignaient amèrement des entraves apportées à leur négoce par la levée illégale et arbitraire de droits de douane intérieurs, dits *likin*, qu'ils considéraient comme p1.152 une infraction systématique à l'article XXVIII. Au lieu d'exiger l'observation stricte des traités, les diplomates négociaient, et avec quelle infériorité ! Usant du droit de révision du traité que reconnaissait à son gouvernement l'article XXVII, sir Rutherford Alcock, le ministre d'Angleterre, par esprit de concession réciproque, ne s'imagine-t-il pas de signer, le 23 octobre 1869, une convention qui reconnaît à la Chine, en son article II, le choix de « nommer des consuls dans tous les ports des possessions britanniques », avec « droit respectivement au traitement accordé à la nation la plus favorisée » ? Ce fut un *tollé* parmi tous les résidents anglais en Chine, qui firent remettre à la reine un mémoire en vingt articles (10 février 1870), dont le dix-huitième s'exprimait ainsi :

« Accorder à la Chine la nomination réciproque de consuls est simplement suivre un principe évident d'usage international et a, par conséquent, beaucoup d'apparence de justice ; mais l'idée de faire de telles nominations n'est guère de celles qui seraient venues spontanément à l'idée d'un indigène, et sa réalisation peut être la source de maux sérieux. Les seuls endroits dans lesquels le gouvernement chinois se prévaudra probablement de ce privilège, sont ceux dans lesquels réside une population chinoise, tels que Hong-Kong, les établissements du Détroit[1], Melbourne, et, il est possible, Calcutta. Un consul chinois sera à peine acceptable pour nos autorités coloniales, et à Hong-Kong particulièrement. Les auteurs de ce mémoire peuvent à peine douter que ceux qui sont responsables du gouvernement et du bien-être de la colonie pourront montrer péremptoirement combien cette mesure pourra affecter sa prospérité. Un mandarin chinois établi à Hong-Kong ou dans les autres colonies comme consul doit probablement moins protéger et aider, que p1.153 taquiner ses compatriotes et leur faire payer des droits, servi, comme il le serait, par le fait que leurs parents et leurs relations sont sur le continent, et à portée des fonctionnaires chinois. Si, comme on l'a annoncé, la nomination d'un consul est proposée dans le but de prévenir des embarquements illégaux de cargaisons par les Chinois de Hong-Kong à des ports sans traité, les auteurs de ce mémoire sont anxieux que l'on comprenne clairement qu'ils ne sont hostiles à aucune mesure adoptée dans ce but. Mais ils pensent qu'il pourrait être atteint, si c'était nécessaire, par une méthode moins sujette à controverse ; et qu'exécuter ce que propose la convention serait permettre au gouvernement chinois de contrôler indûment cette portion du commerce de Hong-Kong qui est entre les mains de la population indigène.

---

[1] « Straits Settlement », les « Établissements du détroit de Malacca » qui ont pour centre administratif Singapoure.

La convention ne fut pas ratifiée, et les dispositions du gouvernement chinois n'en devinrent pas plus amicales.

Dans les provinces, les manifestations de xénophobie devenaient chaque jour plus violentes, non seulement parmi le peuple, mais encore et surtout parmi les lettrés et les fonctionnaires. Le gouvernement général de Hou-pei ne craint pas de signer un édit

> « contre toutes les sectes et religions mauvaises et surtout contre celles qui corrompent le peuple et enlèvent les enfants.

Et pour que nul n'ignore qu'il s'agit bien de la religion chrétienne, il fait courir le bruit

> « que les Européens se nourrissent de la chair des enfants (dont ils s'emparent) et se servent de leur crâne pour des expériences de physique et de leurs yeux pour faire des lunettes.

Dans le Hou-nan, en septembre 1869, des placards sont affichés et répandus dans les maisons :

> « Hélas ! des discours dépravés gagnent journellement du terrain, et les principes justes graduellement s'évanouissent ; les doctrines étranges progressent avec perversité et les esprits des gens sont tous en agitation... Ceux qui sont venus pour propager la religion, trompant et p1.154 égarant les masses ignorantes, impriment et font circuler des compositions dépravées, osant par leurs extravagances décevantes relâcher les liens établis de la société. Tout d'abord, quand ils craignaient que le peuple les attaquât, ils répandaient leurs principes en privé ; mais maintenant, en tous lieux, ils avancent leurs idées, pratiquant délibérément leurs perversions en plein jour ; le trouble et le désordre pénètrent de toute part, et les sentiments du peuple sont dans une agitation incessante. Quand la conflagration a commencé, où finira la calamité ? Si le jeune serpent n'est pas écrasé, que pourra-t-on faire avec le reptile entièrement

développé ? Pourquoi hésiter et tarder pour l'écraser mortellement ? Nous marquons ici quelques-uns des principes réprouvés de ces individus.

Les Barbares pervers, vagabonds, religieux, faisant du commerce sous la protection des traités, échappent par fraude aux autorités impériales. Ils ne peuvent pas être examinés aux passes et aux barrières, ni arrêtés par les mandarins, quoique, au fond de leurs misérables cœurs, ils soient vraiment en principe avec les bandits sans loi. Ceux qui sont engagés pour répandre la religion dans toutes les directions sont seulement les espions de ces voleurs. Maintenant, pendant que nous supportons leur perversité hautaine, le poison s'échappera un beau matin, quand il sera trop tard pour nous sauver nous-mêmes. On dit aussi que les vagabonds religieux barbares pervers allèrent dans le Chan-tong, où ils détruisirent la tombe et le temple du Sage[1]. Les descendants du Sage étant très chagrinés, l'un d'eux, surnommé Maon, prit le commandement d'un corps de troupes volontaires, les expulsa et les tua ; depuis lors ils n'ont pas osé entrer dans la région. Hélas ! si les discours de Jésus sont répandus, p1.155 et les doctrines du Sage Confucius ne sont pas pratiquées, quel genre de monde deviendra celui-ci ? Que chacun de nous, lettrés, fermiers, artisans et marchands, tire l'épée pour la vengeance commune. Si quelques-uns refusent cordialement de se coaliser, ils sont alors pareils à ces êtres étranges.

Les ministres étrangers font des « représentations amicales », réclament « l'observation des traités » ; tandis qu'en Amérique, en Europe on accueille, avec des honneurs extraordinaires l'Américain Anson Burlingame, « envoyé par le gouvernement chinois à toutes les puissances à traités, comme Haut-Ministre, avec le pouvoir de

[1] Confucius, que les Chinois désignent le plus souvent par cette simple dénomination : le Sage.

s'occuper de chaque question s'élevant entre la Chine et ce pays ». Mais quand les plénipotentiaires accrédités à Pékin demandent à être reçus à leur tour, en réciprocité, par l'empereur, le prince Kong leur oppose une fin de non-recevoir dédaigneuse (29 septembre 1869), arguant de ce que M. Burlingame, avant son départ, avait reçu comme instruction :

> « si un pays souverain, le considérant comme Occidental, désirait le traiter conformément aux coutumes d'Occident avec de plus grands égards... de déclarer préalablement, afin qu'il ne soit pas supposé dans la suite que la Chine ne sait pas reconnaître de tels procédés, que le cérémonial chinois n'est pas le même que celui d'Occident.

En 1870, le parti xénophobe n'a plus d'adversaire dans le gouvernement chinois. Le prince Kong lui-même, par lassitude ou erreur de jugement, s'était laissé entraîner, était devenu moins courtois à l'égard des ministres étrangers, qui ne purent point ne pas s'en apercevoir. Les pamphlets se multiplient. Dès le mois de mai, les chrétiens habitant Nankin sont avertis qu'il est question de les massacrer en juin. La fermeté du gouverneur général prévint le malheur. Il n'en fut pas de même à T'ien-tsin.

> « Notre petite ville d'ordinaire si tranquille, écrit le 21 juin à notre chargé d'affaires le consul p1.156 M. Fontanier, vient d'être troublée depuis quelques jours par des cris et des attroupements aux environs de l'établissement des sœurs de charité et du consulat. On accusait les sœurs d'arracher les yeux aux enfants ; de plus hardis déterraient les morts provenant de leur hôpital. Enfin le tao-t'ai[1] vint me présenter la déposition de plusieurs témoins déclarant avoir été victimes des recruteurs de petits enfants employés par nos missionnaires. Je n'eus pas de peine à lui démontrer que tous ces bruits étaient l'œuvre de la malveillance ; mais, le tao-t'ai

[1] Le tao-t'ai ou intendant du circuit est le fonctionnaire placé à la tête d'un circuit (tao), division de la province (cheng).

> s'étant présenté officieusement, je lui promis, sur sa demande réitérée, de veiller à ce que nos sœurs de charité n'employassent désormais que des individus d'une moralité éprouvée.

Et il ajoutait :

> « Ce petit incident, qui aurait pu prendre une mauvaise tournure sans l'intervention de Tch'ong-heou [1] , paraît aujourd'hui à peu près terminé : Tch'ong-heou m'ayant en outre promis d'ici à quelques jours de publier une petite proclamation pour apaiser les esprits.

Le jour même, l'émeute éclatait : le consul, le chancelier, M. Simon, l'interprète, M. Thomassin et sa femme, M. Challemaison, négociant, et sa femme, deux missionnaires, dix sœurs de charité, deux négociants et une femme russe, et plusieurs chrétiens chinois sont massacrés et odieusement mutilés. L'église est brûlée. Et c'est miracle que le massacre ne s'étendît pas aux concessions étrangères.

> « Des hommes qui enlevaient des enfants ont été arrêtés, prétendent les Chinois, et jugés par le préfet Tchang Kouang-tsao. Ils déclarèrent qu'ils avaient reçu des chrétiens une drogue narcotique qui p1.157 leur servait dans leurs opérations. Par suite, le peuple se sentit irrité contre les chrétiens. Ensuite le consul français Fong-Ta-Ye (Fontainier) ayant fait l'insolent et frappé des officiers, les spectateurs irrités le frappèrent et le tuèrent. Puis le peuple ameuté mit le feu à l'église et tua quelques dizaines de chrétiens et d'Européens.

Trois jours après, les représentants à Pékin des puissances étrangères adressaient au prince Kong une note collective où ils déclaraient

---

[1] Tch'ong-heou avait pris une part importante à la rédaction des traités étrangers. À l'époque du massacre de T'ien-tsin, il était non seulement un des vice-présidents du ministère de la guerre et *surintendant des trois ports du Nord*, mais encore précepteur de l'empereur T'ong-tche.

> « indispensable que le monde entier, en apprenant la nouvelle du crime, soit en même temps informé que justice est faite et qu'il puisse être rassuré sur le sort des citoyens confiés à la protection de la Chine.

Réclamation singulièrement anodine, alors qu'il eût fallu agir ferme et vite. Le prince se borna à répondre assez cavalièrement qu'il déplorait la mort des victimes, qu'ordre était donné de châtier les coupables, reconstruire les églises et édifices détruits. En vain notre ministre proteste, remet un ultimatum déclarant que, si le 31 août les têtes des trois fonctionnaires coupables ne sont pas tombées, il amènera son pavillon. En vain, les représentants des puissances adressent au prince Kong, le 24 septembre, une note collective, lui « faisant savoir » que sa proposition en réponse à l'ultimatum français

> « prise après une attente de trois mois, n'est nullement satisfaisante, tant au point de vue spécial des atrocités commises le 21 juin qu'à celui de la sécurité générale à laquelle tous les étrangers établis en Chine sont également intéressés.

Le gouvernement chinois se borne à punir quelques comparses, à offrir à l'évêque, Mgr Delaplace, qui le refusa, de l'argent comme prix du sang des victimes, à envoyer en France un ambassadeur avec « l'ordre d'aller en personne remettre une lettre » au gouvernement français « en témoignage du désir de voir le bon accord régner perpétuellement entre les deux États ».

Cet ambassadeur, arrivé en France au moment où les p1.158 Prussiens assiégeaient Paris, eut toutes les peines du monde à remplir son mandat. En fait, les victimes ne furent jamais vengées. Le gouvernement impérial en conçut une confiance plus grande que jamais en sa propre force et, voyant la France vaincue et la diplomatie européenne occupée de la guerre franco-allemande, il crut le moment favorable pour se faire rétrocéder par les étrangers quelques-uns des avantages qu'ils avaient si péniblement acquis depuis dix ans. En février 1871, le prince Kong et le bureau des affaires étrangères

« soumettaient à l'examen » de notre représentant à Pékin... « un règlement en huit articles qu'ils communiquaient en même temps aux représentants des autres puissances ». Ce « Mémorandum », pour le désigner par le terme sous lequel il est connu et cité, commence par un exposé qui reflète exactement l'esprit des Chinois à cette époque :

> « Au commencement, quand la religion du Seigneur du Ciel[1] parut d'abord en Chine, ceux qui la prêchaient s'appelaient lettrés de l'Occident, ceux qui y entraient étaient tous d'honnêtes gens. Depuis que les traités ont été conclus, les choses ont bien changé. De là vient que cette religion, qui se donne pour exhorter les hommes à la vertu, est considérée avec dédain par les Chinois. Abusant de leur force, les chrétiens oppriment les non-chrétiens. De là, des rancunes, des rixes entre les chrétiens et les non-chrétiens, un ferment de discorde d'où sortent des litiges sans nombre. Quand un mandarin local veut examiner quelqu'une de ces affaires, voilà qu'un missionnaire se présente et prend ses chrétiens sous sa protection. De là vient que les mandarins eux aussi sont hostiles aux chrétiens. Les missionnaires sont de nationalité diverse. Leur doctrine n'est pas la même. Les uns prêchent le Seigneur du Ciel (catholiques), les autres prêchent Jésus p1.159 (protestants). Le peuple, n'y comprenant rien, se défie, les évite, se met avec eux sur le pied de l'hostilité. Cette aversion peut avoir des suites fâcheuses, même pour ceux qui n'auront rien fait de répréhensible. Le malheur arrivé à T'ien-tsin est un signe et un avertissement. Plus les litiges entre les chrétiens et les non-chrétiens se multiplieront, plus l'antipathie ira croissant, plus le malheur sera proche. Il faut pourvoir à temps à ce danger, contre lequel les mandarins locaux seraient impuissants. Pour le bien et de la Chine et des nations étrangères, pour la paix et la concorde, il conviendrait de réglementer l'action des

[1] La religion chrétienne, et plus particulièrement la religion catholique.

> missionnaires, comme l'est celle des prêtres dans les États de l'Europe, où la loi ne leur permet pas d'outrepasser leurs droits...

Suivaient les huit articles dont voici la teneur : Les chrétiens ne recevront plus que des enfants de chrétiens nécessiteux ou des orphelins chrétiens dont les autorités chinoises enregistreront, en même temps que le nom des parents, les dates d'entrée et de sortie. — Plus de sœurs de charité en Chine : les chrétiennes chinoises n'iront plus à l'église. — Les missionnaires se conformeront aux lois et usages du pays, et à l'autorité des mandarins locaux ; ils ne médiront pas de l'enseignement du « Sage de l'empire du Milieu » (Confucius). — Les Chinois chrétiens seront soumis au droit commun. — Les missionnaires ne devront pas faire usage illégal de leur passeport. — Ils n'admettront comme catéchumènes que des Chinois de bonne vie et mœurs et qu'après les avoir fait inscrire comme convertis par les autorités locales. Ils devront expulser tout individu « qui se pervertirait ». — Ils doivent observer les coutumes chinoises et ne s'en écarter en aucun point. — Enfin, avant d'acheter ou de bâtir, ils devront avertir le mandarin, pour que celui-ci fasse examiner si la chose n'aura pas d'effets fâcheux sur le fong-chouei [1] de la localité. Le p1.160 consentement unanime des habitants de ladite localité est indispensable. Et le mémorandum terminait en affirmant ne dire que le principal de ce qu'il y aurait à dire :

> « Si, poussés à bout, tous les Chinois venaient à haïr les Européens comme le peuple de T'ien-tsin les hait, le gouvernement n'arriverait plus à faire observer les traités et à préserver ses hôtes d'un malheur... Si les missionnaires se soumettent aux prescriptions de ce règlement, ils couleront en paix des jours heureux, sinon il ne nous reste qu'à leur conseiller d'aller prêcher dans leur pays. Le gouvernement chinois aime autant ses sujets chrétiens que les non-chrétiens. Ce règlement n'est pas pour gêner les

[1] Cf. *supra*, p1.075.

> missionnaires, mais pour les aider, parce qu'ils ne s'en tirent pas à leur honneur, étant dupés par leurs canailles de chrétiens, ce qui les rend odieux à tous et finira par leur devenir fatal.

Si le gouvernement chinois s'adressait à la France pour l'établissement de ce règlement, ce n'était pas seulement parce que, la voyant occupée en Europe à une guerre malheureuse, il pensait en obtenir plus facilement raison, mais plus encore parce qu'elle était à ses yeux la protectrice officielle des missions sur le sol de l'empire. Non qu'aucun texte l'énonçât explicitement ! L'article XXII du traité de Wampoa (1844), quoi qu'on ait pu en dire, n'en souffle mot et ne vise d'ailleurs que les Français. L'article XIII du traité de T'ien-tsin (1858) ne peut non plus servir à établir cette prétention juridiquement. Seul l'article VI de la convention de Pékin (1860) déclare :

> « Conformément à l'édit impérial rendu le 20 février 1846[1] par l'auguste empereur Tao-Kouang, les établissements religieux et de bienfaisance qui ont été confisqués aux chrétiens, pendant les persécutions dont ils ont été les victimes, seront rendus à leurs propriétaires *par l'entremise de* S. E. le ministre de p1.161 France en Chine, auquel le gouvernement impérial les fera délivrer avec les cimetières et autres édifices qui en dépendaient.

De ce fait, notre ministre à Pékin était considéré par le gouvernement impérial comme l'intermédiaire officiel entre lui et les missions, de quelques nationalités fussent-elles, installées en Chine ; et il était naturel qu'un règlement les concernant lui fût adressé directement.

Notre chargé d'affaires y répondit le 14 novembre suivant :

> « Le gouvernement français, disait-il, après avoir étudié le projet de règlement en huit articles proposé par le gouvernement chinois au sujet des missionnaires, vient de formuler une réponse ; mais il a cru devoir en suspendre

[1] Cf. *supra*, p1.126.

l'envoi à S. E. Tch'ong-heou jusqu'au moment où il aura pu s'entendre avec les autres pays, et notamment avec l'Angleterre, à ce sujet. Comme l'envoi de ce document par Vos Excellences était en quelque sorte officieux, je crois également pouvoir officieusement vous donner le sens de la réponse qui vous sera faite. L'émotion que le projet de Vos Excellences a fait naître en France se justifie d'elle-même. Si la pensée qui l'a dicté prévalait, nos rapports avec le céleste empire seraient profondément troublés, peut-être rompus. Il accuse d'ailleurs un état de choses qui appelle notre plus sérieux examen, et nous met en demeure de nous tracer une ligne de conduite nette et raisonnée. C'est pourquoi il ne suffit pas d'apprécier le projet chinois, de l'admettre ou de le repousser : il faut se rendre compte de ses causes et se demander quelle situation leur constatation nous révèle. La réponse du ministre des États-Unis peut déjà être considérée comme un élément de décision parfaitement acceptable. Elle est empreinte d'un esprit libéral, ferme, modéré, qui certainement aura produit une salutaire impression.

Les accusations du gouvernement chinois contre les missions catholiques sont fort anciennes, elles ont été bien des fois examinées et réfutées. Elles se résument p1.162 à l'heure actuelle dans les propositions soumises à la France par les huit articles si heureusement commentés par la note américaine.

Procédant ensuite à l'examen de chacun des huit articles, il écrivait :

« ...La réponse à ces récriminations est bien simple. Si les missionnaires méconnaissent les règlements qui protègent l'autorité paternelle et l'enfance, il faut signaler leur conduite à la légation, qui la fera cesser. Mais détruire l'institution parce que quelques abus peuvent s'y être glissés, supprimer une liberté consacrée par les traités de 1860 sous le prétexte qu'elle peut dévier en actes arbitraires, c'est une atteinte

directe portée aux droits que la convention de T'ien-tsin a reconnus. Nous devons donc nous y opposer nettement, tout en recommandant aux missionnaires d'établir des règles qui écarteront de leurs maisons des plaintes ou même des soupçons mal fondés... Si des missionnaires s'immiscent dans l'administration et civile et politique, ils se rendent coupables d'un abus que nos agents réprimeront. Leur liberté religieuse est garantie par les traités ; tout ce qui la blesse est interdit aux fonctionnaires chinois, mais, par contre, tout fait des missionnaires qui usurperaient dans une mesure quelconque le pouvoir des magistrats ne saurait être toléré. Le gouvernement français a constamment proclamé cette doctrine, elle est la base de toutes ses instructions. Il a la ferme résolution de les faire accepter... Ils n'encourageront pas l'hypocrisie, ils auront grand soin de maintenir dans leurs communautés l'ordre, la probité et la régularité des mœurs. Ils sauront éloigner d'eux ceux qui ne se corrigent pas ; mais on ne peut leur interdire telle ou telle conversion, et surtout les soumettre à un examen préalable. C'est encore l'article XIII du traité du 25 octobre 1860 qui repousse cette exigence en disant : Aucune entrave ne sera apportée par les autorités de l'empire chinois au droit qui est reconnu à tout individu en p1.163 Chine d'embrasser, s'il le veut, le christianisme et d'en suivre les pratiques sans être passible d'aucune peine infligée pour ce fait.

Il s'élevait nettement contre la prétention de l'article VIII,

« absolument condamnée par l'article VI du traité du 25 octobre 1860. En effet il voudrait interdire aux missionnaires la recherche et la revendication des immeubles dont ils ont été dépouillés par des faits violents. C'est précisément pour leur assurer ce droit qu'il a été convenu, dans l'article V, ce qui suit : « Conformément à l'édit impérial qui a été rendu, le 20 février 1846, par l'auguste empereur Tao-Kouang, les

établissements religieux et de bienfaisance qui ont été confisqués aux chrétiens pendant les persécutions dont ils ont été victimes, seront rendus à leurs propriétaires par l'entremise de S. E. le ministre de France en Chine, auquel le gouvernement impérial les fera délivrer avec les cimetières et les autres édifices qui en dépendaient. » Les missionnaires ne sont donc pas libres, et ils n'ont jamais émis la prétention de se faire délivrer les immeubles qui leur plaisent le mieux. Ils ne peuvent réclamer que ceux qui leur ont appartenu, et ils sont tenus de prouver leur droit. Les usurpateurs dépossédés n'ont pas de prétexte pour se plaindre, et s'ils ont amélioré ce qu'ils ont ainsi enlevé à la mission catholique, il y aura lieu d'examiner leur plus ou moins réelle bonne foi et la valeur des améliorations. Ce sont là des questions de détail. Nous ne saurions trop insister cependant pour qu'elles soient toujours tranchées de la manière la plus équitable. C'est dans la vie privée une manière certaine d'attirer l'estime et d'éloigner les embarras que de toujours décider contre soi quand on est dans le doute. Cette règle morale a une efficacité particulière quand elle s'applique à des populations disposées à la défiance ; elle les désarme en les désintéressant. Que sur cela les missionnaires consentent à avoir souvent tort, et ils feront une plus ample p1.164 moisson qu'en se montrant les défenseurs acharnés du moindre de leurs droits.

Et il terminait :

« Cet examen des huit articles conduit le gouvernement français à cette conclusion qu'aucun n'est acceptable, qu'aucun même ne lui paraît sérieusement proposé. La circulaire est une escarmouche destinée à éclairer le terrain, à le sonder. Le gouvernement français croit que les chrétiens causent des soucis au gouvernement chinois ; il croit encore plus fort qu'on se sert d'eux comme d'un prétexte. Les adversaires systématiques des étrangers font grand bruit des

> dangers que fait courir la secte occidentale, les habiles créent par là une agitation dont ils profitent. Au fond, néanmoins, le danger existe, il s'est accru depuis quelques années ; il pourrait devenir irrémédiable, à moins d'une entente entre les deux gouvernements.

Cette réponse, que le *China Mail* qualifiait de « meilleur document diplomatique, traité de main de maître, qui ait jamais été adressé aux astucieux Chinois de Pékin », montra au gouvernement impérial qu'il était allé trop loin. Il n'insista pas, et le prince Kong se borna à dire à notre ministre :

> — Vous savez bien que ce mémorandum n'avait rien de comminatoire ; c'est une simple étude de la question à notre point de vue et dont la discussion trouvera sa place à l'époque de la révision des traités.

Il n'est pas inutile d'ajouter d'ailleurs que les ministres des États-Unis et d'Angleterre, bien que non intéressés directement à la question, avaient adressé des réponses rédigées dans le même esprit.

Les représentants des puissances étrangères se heurtèrent au même esprit hostile qui avait dicté le mémorandum quand ils émirent la prétention de se faire introduire auprès du fils du Ciel en personne. Jusqu'ici celui-ci s'était refusé à les recevoir en audience. Bien plus, à la veille de la cérémonie du mariage de T'ong-tche, qui eut lieu le 16 octobre 1872, on les avait priés « de ne p1.165 point sortir ce jour-là et de ne pas se trouver sur le passage du cortège ». Ils ne purent que protester et durent se soumettre. À l'occasion de la déclaration de majorité de l'empereur (21 octobre 1872), ils manifestèrent par note collective leur joie d'un « événement aussi important pour la Chine » et déclarèrent « qu'ils manqueraient à leurs devoirs si, en cette occasion, ils ne demandaient à présenter au nom de leurs gouvernements leurs respects et leurs félicitations à Sa Majesté ». Le gouvernement chinois ne put refuser une démarche sollicitée en de tels termes et dans de telles conditions, mais marqua nettement sa mauvaise volonté dans les longues conversations qui furent tenues pour arrêter le cérémonial de

l'audience ; il n'était plus question d'exiger des diplomates les neuf prosternations en trois génuflexions, comme au XVIIIe siècle : on les remplaça par des saluts. Et, pour sauver la face à l'égard de son peuple, l'empereur, dans le décret qui l'accordait, déclara n'y consentir que parce que les ministres étrangers l'en avaient imploré. Elle eut lieu le 29 juin 1873, sans incident. Mais on apprit, par la suite, que la salle où la cérémonie s'était passée était celle où le souverain recevait les « princes tributaires ». Et, dès le lendemain, les pamphlets étaient répandus à profusion qui y montraient nos représentants en piteuse posture :

> « Les ambassadeurs des nations étrangères, disaient-ils, ayant sollicité une audience impériale, voulaient entrer au palais portés en palanquin, et demandaient que l'empereur descendît de son trône pour recevoir leurs lettres de créance en main propre. Le commissaire Wen-siang fut si indigné de leur audace, qu'il brisa sa tasse à thé contre terre, et les rabroua sévèrement. On convint enfin que, le 5 de la sixième lune, ils verraient l'empereur dans la salle des tributaires. La veille, au tsoung-li ya-men, on leur fit faire une répétition des cérémonies. À cette occasion, les ministres montrèrent un dédain hautain, rirent, badinèrent et ne se p1.166 donnèrent aucun mal. Le lendemain ils furent introduits par les hauts dignitaires du tsoung-li ya-men. Ils portaient leur épée. Quand ils furent entrés, on ferma la porte. Ils saluèrent l'empereur, non en se prosternant, mais en inclinant seulement la tête. À côté du trône était une table, devant laquelle chacun devait, à son tour, lire sa lettre de créance. Le ministre d'Angleterre commença. À peine eut-il lu quelques mots, qu'il fut pris d'un tremblement qui l'empêcha de continuer. Vainement l'empereur le questionna avec bonté ; pas de réponse. Les autres vinrent à leur tour. Ils furent tous saisis d'une telle terreur qu'ils laissèrent tomber leurs lettres, et ne purent lire ni parler. Le prince Kong ordonna alors aux gens du palais de les

> prendre sous les bras, pour les aider à descendre les marches. Leur effroi était tel, que, incapables de se tenir debout, ils s'assirent par terre, couverts de sueur, pour reprendre haleine. Ils n'osèrent pas accepter le festin qu'on leur avait préparé, et s'enfuirent au plus vite dans leur logis. Le prince Kong leur dit : « Ne vous avais-je pas avertis que voir l'empereur n'est pas une petite chose ? Vous ne vouliez pas me croire. Maintenant vous savez ce qui en est... » Et pourtant la réception s'était faite avec le plus petit appareil. Les ministres ont avoué que c'est une vertu transcendante, émanée de l'empereur, qui les a terrifiés... Les voilà bien, ces hommes vains, fanfarons de loin, poltrons de près !

Le prestige des Européens n'y gagna rien, bien au contraire. Il semblait, au contraire, que plus ils s'appliquaient à pénétrer et s'implanter en Chine, plus elle se fermait à eux et à leur civilisation. En 1871, Tseng Kouo-fan et Li Hong-tchang, les deux vainqueurs de la rébellion des T'ai-p'ing, présentent bien un rapport au trône déclarant que, vu les empiétements des étrangers, il était urgent de s'assimiler leurs procédés pour que la Chine, devenue ainsi forte et puissante, soit capable à son tour p1.167 de leur montrer les dents, et conseillant d'envoyer dans les divers États d'Europe des jeunes gens qui s'initieraient aux questions militaires et navales ; trois ans après Li Hong-tchang demande l'envoi de ministres chinois dans les capitales des nations qui jouissent de traités avec la Chine ; en réalité, l'esprit conservateur dominait plus que jamais, exaltant chaque jour davantage la haine de l'étranger. On le vit bien à Chang-hai[1] en mai 1874, lorsque, pour s'opposer à la création d'un boulevard que la municipalité

[1] Ouvert au commerce étranger par le traité de Nan-kin (1842), l'Angleterre dès 1845, la France dès 1847 et les États-Unis en 1848 acquirent chacun un territoire dit « concession » à proximité de la ville chinoise. En 1863 les *concessions anglaise et américaine* se réunirent sous la même administration municipale, tandis que la *concession française*, dotée d'un conseil municipal dès l'année 1862, conservait son autonomie. À 6 kilomètres au sud-ouest de Chang-hai, au village dit de Zi-Ka-Wei (Sin Kia-houei), se trouve un grand établissement de missionnaires jésuites, créé en 1850, qui comprend, avec sa dépendance de Tou Sseu-wei, un observatoire, fondé en 1872, un orphelinat et une imprimerie.

française voulait faire passer en travers d'un terrain de pagode couvert de sépultures, la populace chinoise se rua dans la concession française, y maltraita fort plusieurs de nos nationaux et mit le feu à plusieurs maisons.

Les Européens, il faut le reconnaître, faisaient tout ce qu'il fallait pour exciter contre eux l'animosité des Chinois. L'exportation de coolies, par Macao principalement, et plus particulièrement sur le Pérou et sur Cuba, autorisée dès 1859 par les autorités de Kouang-tong et réglementée par la convention du 5 mars 1866, donnait lieu à un trafic scandaleux qu'on a pu qualifier de « traite des Jaunes ». Ces coolies, dont les engagements étaient, pou le plupart, loin d'être volontaires, se voyaient traités comme de véritables esclaves sur les navires qui les transportaient, et où éclataient de véritables révoltes, réprimées avec la plus sauvage énergie. Tant et si bien que le gouvernement chinois, en 1873, nomma une p1.168 commission présidée par Tchen Lan-pin, directeur d'une mission d'instruction aux États-Unis, assisté de deux directeurs des douanes impériales chinoises, un Anglais, M. Macpherson, et un Français, M. Huber, chargée d'aller à Cuba se rendre compte de la condition des coolies chinois qui s'y trouvaient.

> « Il ressort, déclare le rapport déposé par elle le 20 octobre 1874, des dépositions et pétitions que les 8/10 du nombre total des travailleurs chinois ont déclaré qu'ils avaient été enlevés de vive force ou amenés par la ruse, — que pendant la traversée la mortalité provenant soit de blessures causées par des coups, soit de maladie ou de suicide, a atteint plus de 10 p. 100, — qu'à l'arrivée à la Havane on les vendait en esclavage, une petite proportion étant vendue aux familles ou dans les boutiques où ils sont maltraités, pendant que la très grande majorité devenaient la propriété des planteurs de canne à sucre et avaient à endurer les plus grandes cruautés, — que le travail est par trop pénible et la nourriture est trop insuffisante, que les heures de travail sont trop prolongées et que les verges, le fouet, les chaînes et autres châtiments

occasionnent toutes sortes de souffrances et de blessures. Pendant les années passées, quantité de Chinois ont été tués sous les coups, ou sont morts des blessures qu'ils avaient reçues, ou bien se sont pendus, se sont coupé la gorge, se sont empoisonnés avec de l'opium ou se sont jetés dans les chaudrons remplis de sucre bouillant. Nous avons pu voir nous-mêmes un assez grand nombre de Chinois avec les bras ou les jambes cassés, les yeux aveuglés, la tête couverte de plaies, et d'autres à qui on avait cassé les dents, mutilé les oreilles, lacéré la peau et la chair, preuves évidentes de cruauté que tous pouvaient voir. À l'expiration des contrats, les maîtres dans la plupart des cas refusent de donner les certificats de libération et insistent pour qu'on signe de nouveaux engagements de plusieurs années, quelquefois de plus p1.169 de dix ans, pendant lesquels les gens sont maltraités comme auparavant. S'ils ne veulent pas accepter ces contrats, on les envoie au dépôt, où ils sont employés à réparer les routes, enchaînés et surveillés et sans aucun salaire, traitement qui ne diffère en rien de celui des criminels dans les prisons. Ensuite on les force à entrer de nouveau au service d'un maître et à signer un nouveau contrat, à l'expiration duquel ils sont encore conduits au dépôt. C'est ainsi qu'on procède à leur égard chaque fois qu'ils ont terminé leur contrat, de sorte que non seulement ils ne peuvent jamais retourner en Chine, mais ils ne peuvent même pas gagner leur vie en liberté. En outre, depuis la deuxième lune de la deuxième année (mars-avril 1861) de Hien-fong, on a cessé tout à fait de délivrer des lettres de domicile et des cédules, de sorte que tous les Chinois sont sujets à être arrêtés. Ceux qui étaient déjà possesseurs de ces documents ont constamment à les exhiber, tant dans les rues ou routes que dans leur propre maison, aux agents de police qui demandent à les examiner, et il arrive constamment qu'on les en dépouille et qu'on les déchire et qu'on les emmène au

> dépôt, où ils ont à endurer toutes sortes de mauvais traitements. Depuis le 29 de la première lune (17 février), époque de notre arrivée à Cuba, jusqu'au 23 de la troisième lune (8 mai), jour de notre départ, les travailleurs chinois que nous vîmes étaient presque tous maltraités, et nous n'entendîmes guère que des paroles de souffrance. Tout cela, nous l'avons vu de nos propres yeux ou entendu de nos propres oreilles, tous trois. »

Publié en chinois, avec des gravures, sous le titre *Aperçu de l'Enfer Illustré*, on imagine les sentiments que ces révélations, répandues à profusion, éveillèrent dans une population déjà trop portée à la xénophobie. Le Portugal se décida bien à interdire la traite le 27 décembre 1873, mais il était trop tard : la Chine avait gagné une victoire morale sur la civilisation orientale.

p1.170 À la cour, aussi bien, les intrigues de toutes sortes, chaque jour plus violentes, paralysaient l'action du prince Kong, l'amenaient insensiblement, lui aussi, à plus de raideur, plus d'intransigeance à l'égard des représentants des puissances étrangères. Un jour même, ayant cru devoir, sur les incitations de Ts'eu-hi, blâmer l'empereur qui avait fait acte d'indépendance, il est destitué pour son « langage... empreint de plusieurs manquements à la bienséance » (décret du 10 septembre 1874). Aussitôt, comme elle le fera plus tard pour Kouang-siu, l'impératrice douairière intervient, fulmine, menace, fait, le lendemain même, rapporter le décret par l'empereur, qu'elle ramène à la passivité d'antan, dont il ne sortira plus jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 12 janvier 1875.

Comme il ne laissait pas d'enfant, sa mère Ts'eu-hi fait désigner pour lui succéder un enfant de quatre ans, Tsai-tien, fils du prince Tch'ouen, frère cadet de Hien-fong et de sa propre sœur. La régence était confiée aux deux impératrices, Ts'eu-ngan, première femme de Hien-fong, et Ts'eu-hi. En réalité, la dernière seule détenait le pouvoir ; elle seule était intervenue pour fixer la succession.

« Il paraît, écrivait le 19 janvier 1875 notre chargé d'affaires dans une lettre citée par Henri Cordier, que le Grand Conseil avait résolu de placer sur le trône le petit-fils du cinquième prince, adopté par le frère aîné de Hien-fong, mort sans enfants. Ce jeune prince — il est âgé de cinq ans — devait être adopté par l'empereur T'ong-tche, et avoir pour régentes l'impératrice douairière et l'impératrice veuve de T'ong-tche. Quant à la troisième impératrice, mère de T'ong-tche, elle se trouvait par là écartée du pouvoir, et reléguée dans un coin obscur du palais. Cette femme fut-elle avertie, ou simplement eut-elle le soupçon de cette décision qui mettait fin à son rôle politique ? Je l'ignore ; toujours est-il que, profitant du trouble qui régnait pendant l'agonie de son fils, elle sortit du palais, s'en fut directement chez sa sœur, épouse du septième prince, se fit p1.171 donner l'enfant, le rapporta elle-même au palais, fit l'acte d'adoption qui le rendait fils posthume de l'empereur Hien-fong, et le fit proclamer empereur par les eunuques, en qualité de frère cadet de l'empereur T'ong-tche. Les princes et l'impératrice douairière refusèrent d'abord de se soumettre à cette violence ; l'impératrice mère fit alors un simulacre de suicide : elle se pendit, disant qu'elle ne pouvait survivre à la mort de son époux et de son fils ; un eunuque, dans le secret de ces simagrées, coupa la corde ; mais, pendant que ces événements se passaient, les hommes des bannières, inquiets de ne pas voir proclamer le nouvel empereur, commençaient à donner des signes manifestes d'impatience et, par crainte sans doute d'une rixe qui aurait pu avoir les plus graves conséquences pour la dynastie, l'impératrice douairière, femme d'un grand mérite, et jouissant du respect et de la confiance de tous, se décida à proposer l'adoption du projet de l'impératrice mère, mais avec cette variante que ce serait elle, et non l'impératrice mère, qui servirait de mère au nouvel empereur. Cette solution quasi acceptée, les décrets...

> parurent dans la *Gazette*. Mais le trouble ne cessa pas pour cela : la jeune impératrice, évincée, se suicida à son tour en avalant un des bijoux en or qu'elle portait ; le cinquième prince déclara que, le respect des rites ayant disparu de Pékin, il ne lui restait qu'à se retirer en Mandchourie, et enfin, chose plus singulière, le septième prince lui-même manifesta son mécontentement en refusant de se rendre à la cour, et en demandant un congé de dix jours. On m'a expliqué ce déplaisir en me disant que, d'après les lois de l'empire, quand le souverain n'avait pas d'enfants et adoptait un de ses neveux comme héritier, le véritable père devait, à l'avènement de son fils, se démettre de toutes ses fonctions et dignités, et même quitter la capitale, parce que ses droits paternels et son devoir de sujet et de fonctionnaire étaient p1.172 incompatibles.

Un censeur fit plus, il protesta et s'étrangla pour donner plus de force à sa protestation. On lui accorda « les honneurs posthumes assignés par la loi aux officiers du cinquième rang », et Ts'eu-hi conserva la régence avec le pouvoir.

Le nouveau règne — il commença officiellement le 26 janvier 1875 et reçut le nom de Kouang-siu, « succession glorieuse » — s'ouvrait dans de mauvaises conditions au point de vue des relations avec les puissances étrangères. Une mission anglaise, chargée de reconnaître la route de Birmanie en Chine par le Yun-nan, et munie de passeports signés par le bureau des affaires étrangères et le ministre de Grande-Bretagne à Pékin, venait d'être attaquée sur la frontière de Chine et obligée de rebrousser chemin en grande hâte (22 février), tandis que M. Margary, consul, qui allait à sa rencontre, muni, lui aussi, de sauf-conduits diplomatiques signé des mêmes autorités, était assassiné en territoire chinois (21 février). M. Wade, représentant du gouvernement anglais à Pékin, averti de l'attentat par une note du ministre des Affaires étrangères reçue le 2 mars, avait, dès le lendemain, remis au prince Kong une note de protestation suivie le 24 d'un mémorandum

dans lequel il exposait la procédure à suivre dans l'enquête qu'il exigeait conformément aux dispositions des articles XVI et XVII du traité de T'ien-tsin.

L'ouverture des voies maritimes, au XVIe siècle, leur sécurité, leur rapidité, leur bon marché, avaient fait négliger puis abandonner par les puissances occidentales les routes de terre, les anciennes routes qui, par les Échelles du Levant, la Perse et le Turkestan, mettaient en rapports commerciaux l'Europe avec l'Extrême-Asie. Les progrès de l'industrie, les ambitions des puissances européennes installées désormais aux portes de la Chine et désireuses d'y pénétrer directement, les poussèrent à explorer ces anciennes routes, à en chercher de nouvelles, à rétablir en un mot les anciennes communications terrestres qui, grâce aux chemins de fer, ne tarderaient pas à devenir, p1.173 à leur tour, plus sûres, plus rapides, partant plus économiques que les routes maritimes, et assurer des marchés encore inaccessibles au commerce européen.

Ne pouvant pénétrer en Chine directement par le Tibet, qui forme, au nord de l'Inde, l'énorme forteresse inaccessible que l'on sait, les Anglais s'efforçaient d'y accéder par la Birmanie, limitrophe de la riche province du Yun-nan.

Maîtres de l'Arakan en 1783, les Birmans étaient devenus les voisins immédiats des Anglais aux Indes et n'avaient pas tardé à se livrer à de fréquentes incursions sur leur territoire. Il en résulta des difficultés qui, d'abord légères, commencèrent de s'aggraver dès 1811, et l'attaque du gouverneur birman d'Arakan sur la frontière sud-est du Bengal obligea les Anglais de recourir aux armes. Cette première expédition, commencée en 1824, se termina par le traité de Yandabou, du 24 février 1826, qui cédait à l'Angleterre : l'Assam, l'Arakan, Ych, Tavoy, Mergui et Tenasserim avec les îles qui en dépendent. Des questions de toutes sortes soulevées par le gouvernement birman, des entraves toujours plus nombreuses mises au commerce britannique, des mauvais traitements subis par les marchands anglais, entraînèrent le

gouvernement britannique dans une seconde campagne (1852), qui lui valut la possession du Pegou et par conséquent de l'embouchure de l'Irawadi. Les Anglais, dès lors, cherchèrent à s'ouvrir des débouchés commerciaux vers les provinces du sud-ouest de la Chine et plus particulièrement vers le Yun-nan, et, dès juillet 1860, la Chambre de commerce de Manchester demandait qu'on obtînt du roi de Birmanie l'autorisation de passer à travers ses États pour se rendre en Chine, de façon à créer une route commerciale directe de Rangoon à l'empire du Milieu. La nouvelle que les Français cherchaient à parvenir au même but par la vallée du Mékong fut un actif stimulant aux Anglais, qui, après s'être assuré le concours de la p1.174 Birmanie par le traité de commerce du 25 octobre 1867, organisèrent une mission d'exploration qu'ils confièrent au major E.-B. Sladen (1868). Parvenu jusqu'à Tali, il s'y convainquit que la révolte musulmane du Yun-nan rendait tout commerce impossible avec cette province, partant avec le reste de la Chine.

Depuis 1855, la mésintelligence régnait au Yun-nan entre musulmans et Chinois. Ceux-ci, en 1856, avaient essayé de se débarrasser des premiers par un massacre général, qui n'eut pour effet que d'amener le soulèvement de tous les musulmans. Ils s'emparent de Tali, et en 1860 sont les maîtres effectifs du Yun-nan. Ils le restèrent, avec des alternatives de revers et de succès, douze années durant, et ce n'est qu'en 1873 que les Chinois, tant par ruse et trahison que par force, purent mettre fin à cette rébellion. Plus de trente mille musulmans, dit-on, furent massacrés. Aussitôt le gouvernement anglais reprend son projet d'exploration de la route de Chine. Il installe un résident à Xiong-mai, dans le Laos siamois, et prie le gouvernement chinois d'intervenir officiellement pour assurer le succès de la mission projetée. Le bureau des affaires étrangères délivre des passeports pour quatre personnes se rendant de Birmanie en Chine et un autre pour un consul, M. Margary, que le ministre d'Angleterre à Pékin a choisi pour sa connaissance de la langue chinoise et chargé d'aller au-devant de la mission. Il annonce en même temps à M. Wade, ministre du

gouvernement britannique, qu'il informe les gouverneurs des provinces de Yun-nan, Kouei-tcheou, Sseu-tch'ouan et Hou-pei du voyage de M. Margary et leur enjoint de donner des ordres pour qu'il reçoive toute assistance des autorités locales. C'est à la veille du jour où celui-ci allait rejoindre la mission qu'eut lieu l'attentat qui lui coûta la vie.

> « L'attaque de la mission du colonel Browne et l'assassinat de Margary furent incontestablement le résultat d'un complot local dont les gens de Momein (Maulmein) p1.175 étaient entièrement responsables. Il n'y avait pas connivence des autorités provinciales du Yun-nan, encore moins du pouvoir central. Dès lors, il semblerait que les choses auraient dû s'arranger facilement entre le tsong-li ya-men et la légation d'Angleterre à Pékin. Nous verrons au contraire que cette affaire, qui aboutit à la signature de la convention de Tche-fou, fut, par ses négociations, la plus épineuse du début du règne de l'empereur Kouang-siu, par ses résultats l'une des plus importantes de l'histoire des relations de la Grande-Bretagne avec l'empire du Milieu.

Persuadé en effet que l'attentat avait été l'œuvre des autorités chinoises de Maulmein, le gouvernement anglais était décidé, non seulement à en obtenir vengeance, mais encore à en profiter pour obtenir la solution immédiate de questions pendantes qui lui tenaient à cœur. D'autre part, comme son représentant, au lieu d'agir de concert avec les ministres des autres puissances, comme cela s'était fait jusqu'à ce jour, les tint au contraire soigneusement à l'écart de ses négociations, inaugurant la politique du « cavalier seul » dont l'intérêt général des Européens a eu, depuis, singulièrement à pâtir en Extrême-Orient : ceux-ci adoptèrent une attitude réservée, que le gouvernement chinois nota fort bien et dont il sut, par la suite, tirer le plus grand profit.

En effet, après avoir réclamé du gouvernement chinois l'ouverture d'une enquête qui fut confiée au frère de Li Hong-tchang, Li Han-

tchang [1], et obtenu des passeports pour deux fonctionnaires anglais chargés d'aller effectuer une enquête contradictoire à Maulmein, le ministre d'Angleterre faisait remettre, le 11 août 1875, au gouvernement chinois, un mémorandum qui élargissait singulièrement le champ des réclamations. Il n'y était plus simplement question de réparations pour l'attaque de la mission p1.176 anglaise et l'assassinat de Margary, mais encore des relations avec les puissances étrangères et de la protection du commerce. D'autre part, comme il désirait, selon les explications fournies à notre ministère des Affaires étrangères par notre représentant à Pékin,

> « réserver entièrement à son pays le droit de régler une « affaire anglaise » et avait le sentiment de n'être pas approuvé (des représentants des puissances à Pékin) en introduisant dans ses négociations certaines questions complètement étrangères au meurtre de M. Margary, telles que la révision des droits du likin [2] et les prérogatives du corps diplomatique établi à Pékin,

il garda vis-à-vis de ses collègues le plus grand secret des démarches qu'il effectuait. Ce ne fut que par la *Gazette de Pékin* du 23 septembre 1875 que les ministres étrangers eurent connaissance d'un décret impérial, pris à sa demande, décidant que

> « les hauts dignitaires des divers tribunaux et des différentes administrations qui jusqu'ici n'avaient jamais eu de relations avec les étrangers, conformément aux règles concernant ces relations, entretiendront des rapports personnels avec les représentants étrangers résidant à Pékin.

---

[1] Li Han-tchang était le frère aîné de Li Hong-tchang. Il exerçait à cette époque les fonctions de gouverneur général du Hou-kouang.

[2] *Li-kin*, taxe prélevée sur les marchandises passant d'une province à l'autre ou d'une région à l'autre de la même province. Établie pour couvrir les frais de guerre contre les musulmans et les T'ai-p'ing, elle ne commença à être érigée qu'en 1853 et ne fut étendue à tout l'empire qu'en 1860. C'était une lourde entrave au commerce intérieur.

Ils se rendent en corps au bureau des affaires étrangères le 30 septembre, et leur doyen proteste en ces termes contre ce décret pris à leur insu :

> « Nous avons appris que Vos Excellences avaient présenté au trône un placet qui modifiait dans une certaine mesure les rapports des légations étrangères avec les autorités chinoises, et que ce placet avait reçu la sanction impériale. Tout en rendant justice aux sentiments de bonne amitié que cette pièce exprimait, nous sommes venus ici pour vous déclarer que nous ne p1.177 pouvions admettre, dans le présent comme dans le futur, qu'on disposât en dehors de nous de nos propres intérêts, et que le moins qu'on aurait dû faire eût été de nous prévenir et de nous consulter avant de prendre une décision dont nous demeurons profondément surpris.

Cette démarche n'avait pas d'autre but, ainsi que l'écrivait notre représentant au ministre d'Angleterre, que

> « d'attirer l'attention du ya-men sur le fait qu'il y avait certaines questions sur lesquelles tout arrangement pour devenir exécutoire devait être agréé préalablement par tous les représentants étrangers.

En somme, le corps diplomatique s'élevait, avec raison, contre la violation commise par le représentant du gouvernement britannique à l'égard de la tradition qui voulait qu'il agît tout entier dans une question d'intérêt général et qui avait fait jusqu'ici sa véritable force à l'égard du gouvernement chinois. Il estimait, ainsi que le dit Cordier, que

> « le meurtre d'un étranger, et à plus forte raison d'un fonctionnaire étranger, devenait de suite une question d'intérêt général

et, comme telle, devait être traitée par le corps diplomatique tout entier. Mais le gouvernement britannique, ou plutôt, il faut le reconnaître, son représentant, était impatient de réserver entièrement à son pays le droit de régler une affaire anglaise et d'agir seul pour lui-

même et par lui-même. Théorie dangereuse qui, se généralisant, va permettre à la Chine, de longues années durant, d'éluder des obligations qu'une action collective d'un corps diplomatique uni l'eût contrainte d'observer sans délai et sans réticence.

Après de laborieuses négociations qui furent conduites pour la Chine par Li Hong-tchang, nommé à cet effet haut ministre plénipotentiaire, l'Angleterre obtenait la signature à Tche-fou, le 13 septembre 1876, d'une convention dont le *North China Herald*, dans un article du 6 juillet 1878, dira, la qualifiant d'« amas de verbiage sans but »,

> « qu'une expérience de près de deux ans... n'a servi à en prouver ni la sagesse ni l'utilité.

Elle eut du moins p1.178 pour résultat de marquer très nettement, par la démarche que sa notification officielle provoqua de la part du corps diplomatique, combien désormais, par la faute de l'Angleterre, la politique européenne manquait d'union à l'égard de la politique chinoise. Si, en effet, la section I de cette convention, intitulée « Changement au sujet de l'affaire du Yun-nan », n'intéressait que le gouvernement britannique qui obtenait, tout à la fois, satisfaction pour l'attentat et faculté de « proposer l'ouverture du commerce dans cette province comme il le jugeait à propos, à une époque quelconque, dans un laps de cinq ans ou à l'expiration du terme de cinq ans », les deux autres sections, dites « Relations officielles » et « Commerce », concernaient des questions qui « appartenaient au domaine commun de la diplomatie étrangère à Pékin », savoir : le code d'étiquette, la procédure judiciaire, les taxes intérieures d'octroi dites li-kin et, comme tels, méritaient d'être étudiées, arrêtées et proposées par l'ensemble du corps diplomatique. Aussi bien, quand les ministres étrangers avertis officiellement, le 30 septembre, par M. Wade, de la signature de la convention, furent priés « par le prince Kong de se mettre d'accord » sur certains « points isolés » qu'elle traitait et d'en aviser le tsong-li ya-men qui prendra une solution définitive de concert (avec les puissances étrangères) », ils décidèrent, après s'être réunis, que

> « pour le moment il n'y avait pas lieu de s'occuper de l'audience et qu'ils n'entreraient pas en pourparlers avec le ya-men sur les trois points de la convention de Tche-fou.

Ainsi des questions d'intérêt général restaient en suspens du fait de la politique de « cavalier seul » de l'Angleterre ; et la Chine, grâce au manque d'union qui venait de se manifester parmi les puissances, demeurait sur ses positions. Une contestation assez grave avec la Russie allait lui donner l'occasion d'essayer jusqu'à quel point elle pouvait jouer de la rivalité qu'elle voyait se manifester parmi ses ennemis pour mettre en échec les p1.179 ambitions et les exigences des puissances occidentales.

Pour protéger leurs caravanes contre les attaques incessantes des hordes nomades du nord du Turkestan, et plus particulièrement des Kirghiz qui allaient vendre leurs prises, *marchands* et marchandises, sur les marchés du sultan de Khiva, les Russes avaient été amenés à établir une ligne de forts qui, tout en protégeant leur frontière, devaient servir de bases d'étapes pour les opérations futures. Grâce à eux, ils obtenaient, dès 1853, la soumission des Kirghiz, qui devenaient de fidèles sujets. La guerre de Crimée terminée, ils étendirent leur domination vers le sud. Maîtres, dès 1864, de Hazret, la cité sainte du Turkestan, et, dès 1865, de Taschkent, ils forment l'année suivante la province du Turkestan russe avec cette ville comme chef-lieu. La prise de Samarkand leur permet d'imposer au sultan de Khiva le traité de 1868, complété en 1873, qui ratifie la cession des territoires conquis, ouvre le Bokhara au commerce russe, et fait du Khokand un État vassal du tsar. En fait, les Russes devenaient les maîtres de tous les territoires qui s'étendent au nord de l'Amou-Daria, et du Pamir au Pacifique les voisins de l'empire chinois.

Dès l'année 1851, ils s'étaient assuré l'accès des routes du T'ien-chan par le traité de commerce signé le 25 juillet à Kouldja, centre administratif de la province chinoise de « l'Ili », qui « établissait leur trafic dans les villes d'Ili (Kouldja) et de Tarbagatai (Tchougoutchak) ». Ces deux villes devenaient centre d'échange entre les caravanes russes

et chinoises ; et le traité réglait minutieusement les conditions de ces échanges et les droits et devoirs des marchands russes autorisés à y venir commercer du 25 mars au 10 décembre (style russe).

La situation des Chinois dans ces régions était d'ailleurs des plus précaires. La façon dont ils avaient traité Djihangir en 1828 — ils l'avaient écorché vif — avait laissé au cœur de la famille des « Khodja » un grand esprit de haine, que la conduite des fonctionnaires chinois dans le p1.180 Tarim et l'Ili n'était pas faite pour calmer. Un des membres de cette famille, Wali khan, aidé de son frère Kichik khan, avait levé à nouveau l'étendard de la révolte en 1857, et, deux ans plus tard, s'emparait successivement de Kachgar, Artych et Yanghi-Hissar. Profitant de la rébellion musulmane du Kan-sou, le fils de Djihanghir, Bourzouk khan, se révoltait à son tour, secondé par un soldat de fortune, Mahomed Yakoub, qui bientôt le déposait (1866). Maître de Kachgar, de Yarkand, de Khotan, d'Aksou, de Kou-tche, de Sarikol, celui-ci se trouvait en 1869 souverain redouté d'un véritable empire musulman, dont le centre était Yarkand. L'Angleterre, qui ne voyait pas sans satisfaction cette puissance se dresser en face des Russes et leur couper l'accès de la Chine par les frontières de l'ouest, lui expédie, en 1870, sir Douglas T. Forsyth, chargé d'une mission spéciale. Les Russes, dès lors, n'hésitent plus ; ils occupent Kouldja le 4 juillet 1871, se rendant maîtres ainsi de toute la haute vallée de l'Ili. L'année suivante ils signent avec Yakoub un traité de commerce qui constitue pour eux une véritable victoire diplomatique. L'Angleterre en était réduite à renouveler sa mission en 1873.

Le prétexte invoqué par les Russes pour occuper l'Ili était la nécessité de garantir la sécurité du Khokand en mettant un terme aux incursions des Kirghiz campés dans cette région, que les Dzoungares (c'est-à-dire les sujets de Yakoub) ne faisaient rien pour réprimer. En notifiant cette occupation au gouvernement chinois, ils lui donnaient assurance qu'elle serait toute temporaire et cesserait dès qu'il aurait rétabli son autorité. Le maréchal Jong fut aussitôt envoyé à l'Ili avec mission de s'y occuper de la reddition du territoire occupé. Il ne put y

parvenir, « l'insuffisance des forces militaires chinoises rendant difficile de répondre que la rétrocession de l'Ili ne serait pas suivie de troubles sur la frontière ».

Profitant de la mort de Yakoub, survenue le 29 mai 1877, et de l'impéritie de son fils Kouli-beg, le général Tso Tsong-t'ang [1], généralissime des troupes envoyées contre Kachgar, s'empare de Yarkand, Aksou, Kachgar, enfin de Khotan le 4 janvier 1878. Maître à nouveau de la région des T'ien-chan, le gouvernement chinois charge aussitôt Tch'ong-heou [2], gouverneur général de la Mandchourie, d'aller à Saint-Pétersbourg traiter de la restitution de Kouldja. Il y signe à Livadia, en octobre 1877, un traité qui restitue l'Ili à la Chine, mais abandonne à la Russie non seulement Tien-chan Pei-lou, la route du nord du T'ien-chan [3], mais encore les passes, parmi lesquelles celles de Mourzate, que traverse la route militaire de K'ien-long, conduisant de Kouldja à Aksou et commandant par conséquent T'ien-chan nan-lou, la route sud du T'ien-chan [4]. Enfin, chose autrement grave aux yeux de la cour de Pékin, il accorde aux Russes liberté de circulation en Chine avec des privilèges commerciaux très étendus.

> « Il faut, écrit Cordier, que Tch'ong-heou ait été frappé d'aliénation mentale pour avoir signé un pareil traité ; même vaincue après une lutte acharnée, la Chine n'aurait jamais accordé à la Russie les avantages qu'elle obtenait par le traité de Livadia.

On explique sa hâte à traiter et quitter Saint-Pétersbourg avant même d'être autorisé à se mettre en route pour Pékin, où il paraît le 3 janvier 1880, par la prédiction d'une sorcière qu'il était appelé à mourir hors de son pays s'il restait en Europe au delà d'un certain temps. C'est en tout cas très chinois !

---

[1] Il avait, en 1873, remporté d'importants succès contre les musulmans du Kan-sou.
[2] C'était lui qui était allé, en 1871, présenter à la France les excuses de son gouvernement pour le massacre de T'ien-tsin.
[3] La Dzoungarie.
[4] Le Turkestan chinois.

Ce fut, à la cour, un cri d'indignation. Le parti de la réaction se dressa tout entier contre un tel acte, qui livrait ainsi un territoire impérial aux mains des Barbares étrangers. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que le rapport p1.182 mettant en accusation l'acte de Tch'ong-heou par-devant le trône énonçait d'une façon tout à fait remarquable les conséquences qui ne manqueraient pas d'en résulter pour l'empire :

> « La navigation dans nos fleuves intérieurs a été depuis de longues années recherchée en vain par les puissances étrangères, et si nous accordons ce privilège à la Russie, les autres États seront guidés dans leurs demandes par cet exemple... Dans toutes les clauses visant le commerce et les droits, les Russes obtiennent, d'une façon détournée, quelque avantage ; les autres pays espéreront des privilèges semblables et feront des demandes similaires.

Enfin, ajoutait-il,

> « en autorisant les Russes à nous rendre Ili pendant qu'ils s'attachent encore fièrement à trois côtés des passes montagneuses, à leurs barrières intérieures et extérieures, et demeurent sur les hauteurs qui dominent les plaines, nous perdons les clefs du pays... Ainsi la longue route principale de l'Est (c'est-à-dire de la Chine propre) à l'Ili devra passer à travers un nid de Russes, et le pays sera sans un débouché. »

Avant même qu'il eût atteint la capitale, Tch'ong-heou était destitué et blâmé pour « s'être permis de se mettre en route et de rentrer à Pékin sans en avoir attendu l'ordre » (Décret du 2 janvier 1880). Il était

> « ordonné en outre au ministère de la justice de statuer sur son crime... nombre de stipulations de (cette) convention... étant contraires aux instructions qu'il avait reçues de la cour... et les concessions qu'(elle) fait — quant aux frontières, à l'ouverture du Turkestan et de la Dzoungarie au commerce, au transport des marchandises à travers ces régions jusqu'à

> Han-K'eou ayant été à l'unanimité reconnues préjudiciables et inadmissibles.

En réalité, — c'est notre ministre à Pékin qui l'écrivait le 8 février 1880, —

> « les poursuites dirigées... contre Tch'ong-heou pouvaient être considérées comme une sorte de manifestation du parti anti-européen contre la politique du tsong-li ya-men.

Cette situation « éveilla l'attention p1.183 du corps diplomatique ». Les ministres des puissances malgré leurs divergences de vue et

> « pour ne pas rompre l'accord unanime qui est en Chine leur seule sauvegarde, résolurent d'intervenir en faveur de Tch'ong-heou auprès du prince Kong (6 février). Il n'en fut pas moins mis en jugement par décrets du 17 février et condamné à mort avec sursis (3 mars).

Cette condamnation, écrit Cordier, pouvait être considérée comme

> « une victoire du parti anti-européen, et des désordres pouvaient en résulter ; une rupture entre la Russie et la Chine était à craindre ; les intérêts étrangers seraient peut-être mis en péril ; il était nécessaire de parer à toute éventualité.

Les légations décidèrent que deux canonnières resteraient en station à T'ien-tsin et que les forces navales de France, d'Angleterre, d'Allemagne et des États-Unis seraient concentrées à Chang-hai

> « pour que leur présence mette la cour de Pékin en garde contre les insinuations funestes qui pourraient lui être suggérées par l'ignorance et la présomption de quelques-uns de ses conseillers, et qu'en cas d'urgence, les ministres étrangers puissent s'entendre avec les commandants des escadres pour une action commune.

C'était, d'ailleurs, aux principaux intéressés à prendre la parole. Le gouvernement russe, « tout en considérant comme injustifiables la rupture du traité de Livadia et le châtiment infligé à son négociateur »,

ne manifesta pas cependant l'intention de relever cette provocation. Il déclara se contenter, pour le moment,

> « de renforcer ses garnisons dans le territoire contesté de Kouldja et de garder la défensive sur les autres points de la frontière asiatique de l'empire qu'il regarderait comme menacés en cas d'hostilité avec la Chine,

et prêt « à écouter les propositions qui lui seraient faites ». Sans tenir à la guerre, il ne la craignait pas et, dès juillet 1880, réunissait dans les mers d'Extrême-Orient une véritable armée navale. Le gouvernement chinois était perplexe. La France et l'Angleterre prêchaient la paix. La p1.184 première, selon la politique qu'elle suivait dès avant l'alliance russe, craignait de voir le gouvernement du tsar se lancer dans une aventure qui pourrait entraver ses moyens d'action en Europe. L'Angleterre, qui se préparait à prendre pied en Égypte, redoutait qu'une victoire vînt donner à l'empire moscovite une situation prépondérante en Extrême-Orient en un moment où elle n'était pas à même de s'y opposer. L'une et l'autre cherchaient donc à modérer les exigences russes et persuader la Chine de faire des concessions, allant même jusqu'à lui présenter une demande officielle de grâce en faveur de Tch'ong-heou. Le Japon, par la personne de son envoyé, qui se présenta en juin 1880 à Pékin, promettait sa neutralité moyennant partage des îles Lieou-Kieou.

L'Allemagne seule espérait la guerre pour y « pêcher en eau trouble », selon les paroles mêmes de son représentant M. Von Brandt. Le prince de Hohenlohe et le prince de Bismarck avaient de leur côté nettement manifesté

> « une intention arrêtée de se tenir soigneusement à l'écart de tout pourparler relatif à cette question ; non seulement ils avaient formellement décliné la suggestion anglaise d'offrir aux deux parties les bons offices de l'Europe, mais ils avaient manifesté la pensée que toute tentative d'immixtion de l'Europe et surtout de l'empire allemand dans ce débat aurait pour effet de blesser l'orgueil de la Russie, d'exciter ses

> défiances et de la pousser plus encore dans la voie des résolutions violentes. [1]

En fait, il n'en était rien, et tout au contraire le gouvernement chinois — au moins en la personne du prince Kong et de Li Hong-tchang — voyait le danger et comprenait la nécessité de consentir des concessions. Craignant cependant qu'elles ne lui fussent imputées à crime par le parti de la réaction, il appelait de tous ses vœux p1.185 une intervention qui ouvrît les yeux de la cour. Li Hong-tchang fit appel au général Gordon qui était en route pour les Indes, le manda en Chine, et le conjura d'user de son influence sur le Palais pour lui montrer la nécessité de ces concessions. L'une d'elles, particulièrement, lui semblait inacceptable : le payement d'une indemnité à la Russie pour la couvrir des frais auxquels l'avaient entraînée ses préparatifs militaires aussi bien sur les frontières que dans la mer du Japon.

> « Les puissances européennes, disait-il, ne réclameront certainement pas à la Turquie les frais de démonstration navale dans l'Adriatique [2]. Est-il plus juste pour la Russie de soulever une pareille prétention à l'endroit de la Chine ?

A quoi la Russie répondait

> « que l'Europe avait elle-même décidé cette démonstration pour manifester à la Turquie sa résolution d'assurer l'exécution du traité de Berlin, tandis que la Chine, dans un conflit personnel avec la Russie, avait été la première à provoquer une rupture et donner l'exemple d'armements, forçant ainsi cette dernière à assurer la défense de ses droits et de ses intérêts, aussi bien que de sa sécurité, par des préparatifs constituant pour elle des sacrifices dont elle demandait aujourd'hui à être indemnisée. [3]

---

[1] Lettre adressée le 12 novembre 1880 au ministre des Affaires étrangères par le comte Saint-Vallier, notre ambassadeur à Berlin.

[2] Pour assurer l'exécution du traité de Berlin du 11 juillet 1878.

[3] Lettre du général Chanzy, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, au ministre des Affaires étrangères, 11 novembre 1880.

Gordon surmonta ces difficultés et ces scrupules et, le 29 juillet, il annonçait confidentiellement aux ministres de France et d'Angleterre que la Chine, se rendant compte des dangers auxquels elle était exposée, était disposée à faire les concessions suivantes : cession complète de l'Ili à la Russie ; payement d'une indemnité, fixée par une puissance amie, pour les préparatifs de guerre faits par la Russie ; réparations des dommages causés aux négociants russes du fait des autorités chinoises ; envoi de Tch'ong-heou à T'ien-tsin « pour affaires ». Cette dernière clause pour p1.186 sauver la face ! Elle permettait de libérer le signataire du traité de Livadia, qui avait bénéficié, le 26 juin, d'une grâce provisoire, sous couleur de nécessité administrative. De fait, sa grâce définitive était accordée le 12 août.

Le 12/24 février 1881, était signé à Saint-Pétersbourg le traité mettant fin à ces longues contestations. Il fixait à neuf millions de roubles l'indemnité destinée « à couvrir les frais d'occupation d'Ili par les troupes russes et à satisfaire diverses réclamations pécuniaires des sujets russes ». Il incorporait la partie occidentale de l'Ili à la Russie, laissant à la Chine Kouldja et les passes de Mourzate. Enfin il accordait de larges facilités au commerce russe par terre, en reconnaissant au gouvernement du tsar le droit de nommer des consuls en un certain nombre de nouvelles localités chinoises, dont Sou-tcheou et Tourfan.

En somme, les Russes obtenaient gain de cause sur tous les points. Dès qu'elle eut signé le traité, cependant, la Chine se montra fort arrogante et chercha manifestement à faire naître des complications. La mentalité chinoise, en effet, ne pouvait attribuer qu'à la crainte le fait que les Russes, qui avaient obtenu de la sottise de Tch'ong-heou la possession du Pei-lou de Kouljda et des passes de Mourzate, aient pu en consentir bénévolement la restitution. Sans transition on passa à Pékin d'une crainte extrême de la guerre à une jactance insensée, très faite pour en ramener la menace. Le parti de la réaction en reprit son influence, et Tso Tsong-t'ang, le vainqueur du Turkestan, au grand effroi de Li Hong-tchang, ne craignait pas de tenir en plein tsong-li ya-men des propos très belliqueux. Il prétendait que

« si on voulait tenir compte de ses avis, il serait aisé de débarrasser la Chine de ces intrus malfaisants, dont la présence constituait pour l'empire une difficulté capitale et un danger. Il ne s'agirait que de vouloir et de s'affranchir de scrupules pusillanimes... La Chine, clamait-il, est un grand pays puissant et riche ; elle a des armes en quantité et des hommes plus qu'il ne lui en faut ; l'arrangement avec la Russie a été une lâcheté ; il faut reprendre sa revanche contre les étrangers d'où qu'ils soient venus et en finir une bonne fois avec eux.

@

CHAPITRE VII

LA GUERRE AVEC LA FRANCE

@

La France en Cochinchine. — Le traité de Versailles (28 novembre 1787). — Occupation de la Basse-Cochinchine (1859, 1861, 1867). — Protectorat du Cambodge (1863). — Exploration des routes du Yun-nan : Mékong et fleuve Rouge. — Francis Garnier au Tonkin (1873). — Traité de Saïgon (15 mars 1874). — Réponse dilatoire à la demande de la France d'ouverture d'un port au Yun-nan. — Démarches des puissances pour contrecarrer l'action de la France au Tonkin. — La Chine refuse de reconnaître le traité de Saïgon (24 septembre 1881). — Les relations de la Chine et de l'Annam. — M. Bourée négocie avec la Chine. Il est désavoué (février 1883). — Démarche du gouvernement chinois auprès de la cour de Hué. — Les Pavillons Noirs au Tonkin. Mort du commandant Rivière (19 mai 1S83). — Lo Traité de Hué (25 août 1883). — Disgrâce du prince Kong et triomphe du parti de la guerre (8 avril 1884). — Occupation militaire du Tonkin. Traité de Hué (6 juin 1884). — La convention Fournier (11 mai 1884). —Affaire de Bac-lé (23 juin 1334). — Ultimatum à la Chine (12 juillet 1884). — Guerre avec la Chine (5 août 1884). — L'amiral Courbet. Traité de T'ien-tsin (9 juin 1885). — Traité Cogordan (avril 1886) et convention Constans (avril 1887). — L'Allemagne, l'Italie, la Belgique et le protectorat français des missions (1883, 1890). — Les audiences et le « Pavillon des Tributaires ». La Chine venge l'humiliation des traités (1891-1893).

p1.188 Les paroles de Tso Tsong-t'ang, qui trahissaient chez celui qui les prononçait une ignorance totale des réalités, traduisaient exactement, par contre, l'opinion de l'unanimité de ceux qui, en Chine, s'intéressaient au sort de l'empire. Contraints par la force d'accepter des traités qu'ils jugeaient déshonorants pour leur pays, ils avaient cherché depuis dix ans à en éluder les obligations, à en rapporter en fait toutes les conséquences. D'abord timide, cet esprit, qui paraît dans le mémorandum, se p1.189 révèle nettement au cours des pourparlers qui suivent l'affaire Margary, et plus manifestement encore lors des incidents de Kouldja. La division qui s'était manifestée chez les représentants des puissances à la suite de l'action isolée du ministre d'Angleterre n'avait pas été assez profonde cependant pour que le gouvernement chinois pût en tirer profit à l'encontre des Russes, et l'échec qu'il en avait subi lui avait momentanément fait perdre la face.

Mais du moins il avait pris conscience de la crainte que les puissances ressentaient à son égard, pour ignorer sa faiblesse, et la conviction qu'en éveillant la jalousie de chacune d'elles à l'égard de celle qui l'attaquerait, il pourrait trouver la revanche à ses défaites et l'abrogation des traités imposés. L'action de la France au Tonkin lui avait paru fournir l'occasion de cette revanche et la réclamation dont le marquis Ts'eng [1], remplaçant à Saint-Pétersbourg de Ts'ong-heou, s'était fait l'interprète officiel auprès de notre ministre des Affaires étrangères dans sa lettre du 10 novembre 1880, marquait l'intention d'en profiter.

On sait comment le gouvernement de Napoléon III avait été amené à s'établir en Cochinchine et comment la République s'était vue contrainte d'intervenir en Annam et au Tonkin pour obtenir la protection de ses nationaux et l'observation des traités librement consentis par Gia-long et ses descendants. Dès 1684, la Compagnie des Indes Orientales, fondée en 1664, avait ouvert un comptoir au Tonkin. Les voyages de Pierre Poivre en Indo-Chine, en 1749 et 1750, avaient attiré l'attention sur ce pays, où déjà nos missionnaires faisaient des prosélytes malgré la persécution. L'un d'eux, Pigneau de Behaine, évêque *in partibus* d'Adran, ayant accueilli le neveu du dernier « Seigneur héréditaire » de Cochinchine — l'Annam actuelle — chassé de ses États et mis à mort par les p1.190 rebelles Tây-son (1776), l'engagea à demander au roi de France les secours en hommes, argent et munitions qui lui étaient nécessaires pour conquérir le trône laissé vacant par la mort de son oncle. Chargé de cette mission, il signe à Versailles, le 28 novembre 1787, un traité au nom de « Nguyen-Anh, roy de la Cochinchine... dépouillé de ses États et se trouvant dans la nécessité d'employer la force des armes pour les recouvrer ». Le

> « roy très chrétien promet et s'engage de seconder de la manière la plus efficace les efforts que le roy de Cochinchine

[1] Ts'eng Ki-tseu, dit marquis Ts'eng, était le fils de Ts'eng Kouo-fan qui dirigeait le gouvernement général du Tche-li à l'époque du massacre de T'ien-tsin. Cf. *supra*, p1.166.

> est résolu de faire pour rentrer dans la possession et jouissance de ses États ».

De son côté, le

> « roy de Cochinchine, dans l'attente du service important que le roy très chrétien est disposé à lui rendre, lui cède éventuellement, ainsi qu'à la couronne de France, la propriété absolue et la souveraineté de l'île formant le port principal de la Cochinchine appelé Hoi-Nan et par les Européens Touron (Tourane)... propriété et souveraineté (qui) seront immutablement acquises dès l'instant où les troupes françaises auront occupé l'île susmentionnée. Il reconnaît au roi de France la propriété et la souveraineté de Poulo-Condor » ; l'entière liberté de commerce dans tous ses États aux sujets du roy de France, à l'exclusion de toutes les autres nations européennes.

Nguyen-Anh, grâce à cette aide, reconquit le pouvoir et réunit sous son sceptre le Tonkin, l'Annam et la Basse-Cochinchine. Il régna sous le nom de Gia-long et resta favorable aux Français qui l'avaient aidé à monter sur le trône. Mais la mort tragique de Louis XVI, la Révolution, les guerres de l'empire, empêchèrent que le gouvernement français tirât parti des droits que lui avait reconnus le traité de Versailles. Un de ses successeurs, Thieu-tzi [1], ayant ordonné le massacre de missionnaires français, le commandant Lapierre alla, en avril 1847, p1.191 détruire la flotte annamite. Les massacres continuant, Napoléon III envoya à Hué, capitale de l'empire d'Annam, une ambassade qui ne put obtenir d'être reçue (janvier 1857). Il décida alors une expédition à laquelle furent employées les troupes qui revenaient de la campagne de Chine. Elles s'emparèrent d'une partie de la Basse-Cochinchine (1859-1861) ; et un traité fut signé à Saïgon le 5 juin 1862 qui nous assurait la possession des provinces conquises. En juin 1867, les provinces qui étaient restées

[1] Avait succédé en 1841 à Minh-mang, lequel avait lui-même remplacé Gia-long (Nguyen-anh) en 1820.

annamites sont annexées, et notre colonie de Cochinchine se trouve définitivement fondée.

La possession de la Cochinchine, le protectorat accepté par le Cambodge (11 août 1863), nous faisaient maîtres de tout le cours inférieur du Mékong. Nous conçûmes le projet d'en faire notre voie d'accès à la Chine. Le beau voyage d'exploration entrepris par Doudart de Lagrée en juin 1866 et terminé par son second, Francis Garnier, en juin 1868, démontra que cette idée devait être abandonnée. Un Français, Jean Dupuis, qui avait rencontré la mission à Han-k'eou, sur le fleuve Bleu, chargé par le gouvernement chinois de transporter des armes à Yun-nan pour la répression de la rébellion musulmane, entreprit de reconnaître la route qui, de cette province, descend au Tonkin et à la mer. S'étant assuré de la navigabilité du fleuve Rouge jusqu'à Lao-Kay, poste frontière du Tonkin, il obtint d'effectuer par cette voie le transport de ces armes. Il y réussit (1873), mais son associé eut à Hanoi, avec le gouvernement annamite, des difficultés qui nécessitèrent l'envoi d'une petite troupe commandée par Francis Garnier. En un mois, celui-ci est maître du delta tonkinois ; mais, le 21 décembre 1873, il tombe sous les coups de pirates chinois, les Pavillons Noirs, appelés par les Annamites. M. Philastre, envoyé sur les lieux, y signe, le 6 février 1874, une convention aux termes de laquelle nous évacuons le Tonkin, et Dupuis se voit expulsé d'un pays qu'il avait voulu faire nôtre.

Quelques semaines après, le 15 mars 1874, est signé p1.192 à Saïgon entre la France et l'Annam un nouveau traité « remplaçant, dit le protocole, celui du 5 juin 1862 ».

La France reconnaît

> « la souveraineté du roi de l'Annam et son entière indépendance vis-à-vis de toute puissance étrangère, quelle qu'elle soit ; lui promet aide et assistance et s'engage à lui donner, sur sa demande, et gratuitement, l'appui nécessaire pour maintenir dans ses États l'ordre et la tranquillité, pour le

> défendre contre toute attaque, et pour détruire la piraterie qui désole une partie du royaume (article 2).

L'Annam,

> « en reconnaissance de cette protection... s'engage à conformer sa politique extérieure à celle de la France et à ne rien changer à ses relations diplomatiques actuelles » (article 3) ;
>
> il « reconnaît la pleine et entière souveraineté de la France sur tout le territoire actuellement occupé par elle, à savoir la Cochinchine (article 5).

C'était, aux termes de ces deux articles, un réel traité de protectorat. Malheureusement, les suivants, en limitant à trois le nombre des ports ouverts au commerce : Thin-Nai [1] dans le Binh-dinh (Annam), Ninh-hai [2] et Hanoi au Tonkin, et n'autorisant la navigation et le commerce « entre la mer et la province du Yun-nan et par la voie du Nhi-hà [3] » qu'à « la condition de s'interdire tout trafic sur les rives du fleuve entre la mer et Hanoi et entre Hanoi et la frontière de Chine », en restreignaient singulièrement la portée. Le traité de 1874, écrit Cordier,

> « n'était pas un point de départ ; il n'était que le résultat d'opinions contradictoires ; il ne marquait pas nettement notre suzeraineté ; il nous apportait toutes les difficultés d'un protectorat qui n'était pas clairement stipulé, sans nous en donner les avantages ; nous acceptions les responsabilités, sans obtenir le bénéfice de la situation acquise. Ce traité portait en lui les germes de toutes nos difficultés futures.

p1.193 Communiqué en 1875 au gouvernement chinois afin d'obtenir « 1° l'anéantissement des bandes chinoises qui désolent l'Annam ; 2° l'ouverture d'un port du Yun-nan où les navires (français) pussent atterrir et se livrer à des transactions commerciales régulières », il

---

[1] Aujourd'hui Qui-nhon.
[2] Aujourd'hui Hai-phong.
[3] Le fleuve Rouge.

donna lieu à la remarque suivante du prince Kong dans la « communication spéciale » qu'il adressait à son sujet à notre ministre :

> « L'Annam est la contrée appelée également Yue-Nan ; elle a été tributaire de la Chine, et les habitants de la frontière chinoise ont eu de tout temps avec les habitants des États tributaires voisins des rapports commerciaux, dont la nature varie suivant les provinces. Il est nécessaire que j'envoie une dépêche pour ordonner une enquête au Yun-nan à ce sujet ; dès que la réponse me sera parvenue, nous nous occuperons de délibérer sur cette affaire.

Si d'ailleurs il déclarait que,

> « le Yun-nan étant fermé au commerce étranger, il ne saurait y avoir dans ce traité ni dans celui d'aucune autre nation de stipulation relative à l'ouverture d'un port de commerce dans le Yun-nan,

ce qui était parfaitement légitime, il déclarait avoir

> « écrit de nouveau au gouverneur du Yun-nan pour l'engager à arrêter sévèrement les bandes qui tenteraient de pénétrer dans l'Annam.

Notre gouvernement ayant « demandé l'ouverture dans la province du Yun-nan d'un nouveau port de commerce à Man-hao, sur les bords du Song Koy (fleuve Rouge) », la Chine, occupée alors à la solution de l'affaire Margary, fit une réponse dilatoire :

> « J'écris à S. E. Li (Han-tchang), annonçait le prince Kong à notre ministre, de faire, immédiatement après le règlement de l'affaire Margary, une enquête minutieuse sur la possibilité de donner suite (à ce projet). Dès que j'aurai reçu la réponse de ce fonctionnaire, je m'empresserai de vous la communiquer.

La Chine, si elle n'avait pas dès lors l'intention de faire échec à la politique française en Annam, allait s'y p1.194 voir conduite par la

jalousie des puissances et les appels de la cour de Hué. L'Angleterre commença par protester contre la clause du traité qui consacrait la juridiction de nos consuls sur tous les Européens en Annam et les droits différentiels prévus à l'avantage des produits importés du port de Saïgon dans les ports annamites. Notre gouvernement « tint ferme pour les droits différentiels », relate M. Raindre, chargé de mission à Hué en 1879 ;

> « mais on a abandonné, par voie d'interprétation, ce droit exclusif de juridiction qui était la caractéristique du protectorat plus ou moins déguisé conféré à la France par le traité du 15 mars. Les Anglais, ajoute-t-il, après avoir forcé les portes, n'ont rien fait pour y passer, mais d'autres ont aussitôt marqué leur désir de profiter de la brèche. Ce sont d'abord les Allemands qui ont annoncé leur intention d'établir des consuls au Tonkin, ensuite les Espagnols qui ont entendu conclure une convention consulaire et commerciale avec l'Annam. Ces derniers sont les plus avancés ; leur plénipotentiaire est, à l'heure qu'il est, à Hué, où il négocie son traité. Nous attendons de ses nouvelles, et, s'il réussit, nous verrons dans un avenir prochain flotter un pavillon étranger là où le pavillon français seul a eu jusqu'à présent droit de cité... Un semblable état de choses est ruineux pour notre influence... il faut s'attendre à trouver le gouvernement annamite peu disposé à nous donner des garanties de ce côté. On a fort bien compris à Hué que le voisin du Sud (la France) est aujourd'hui le seul vraiment redoutable ; c'est, de plus, celui dont l'action est la plus désastreuse au point de vue des lettrés et des classes dirigeantes, dont les prévarications et les abus seraient tout au moins fort menacés par le triomphe de notre influence. Aussi la cour et les mandarins s'attachent-ils à conserver au dehors un point d'appui contre nous, et, en l'état présent des choses, ce n'est guère que sur la Chine qu'ils peuvent tenter d'étayer quelque résistance.

p1.195 Le gouvernement chinois, naturellement, avait accueilli ces tentatives avec empressement. Il avait reçu le tribut que l'empereur d'Annam lui faisait tenir par ambassade spéciale en 1878 ; envoyé au Tonkin, sur la demande du gouvernement annamite, des troupes poursuivre les bandes chinoises qui y commettaient des déprédations, fait exécuter le chef et « du coup rétabli le calme, disait un décret impérial du 2 décembre 1879, chez ceux que notre investiture rend nos vassaux ».

Nous lui fournissions nous-mêmes, d'ailleurs, les armes pour nous battre par le manque de cohésion entre notre action en Indo-Chine et celle que menait notre ministre à Pékin. Celui-ci s'en plaignait amèrement à notre ministre des Affaires étrangères dans une lettre qu'il lui adressait le 23 février 1880 :

> « J'ai déjà pris la liberté de signaler à plusieurs reprises les sérieux inconvénients résultant de l'ignorance où l'on est presque toujours à Pékin de la ligne politique suivie par le département des Colonies vis-à-vis de l'Annam. J'ai montré les contradictions inévitables qui en sont la conséquence, — l'envoi en Chine, par exemple, d'une ambassade annamite, considérée à Saïgon comme sans importance, alors que la légation la dénonçait comme un acte de vassalité parfaitement caractérisé, — les troupes impériales, laissées libres de faire la police du Tonkin, alors que M. de Rochechouart était invité par le Département à notifier au tsong-li ya-men notre ferme résolution de ne pas reconnaître à d'autres qu'à nous-mêmes les droit de rétablir l'ordre » dans les États de Tu-duc [1]. J'ai rappelé à ce propos que M. Brenier de Montmorand, tout en constatant l'opportunité qu'il y aurait à demander des explications catégoriques au cabinet de Pékin pour la violation de la frontière annamite, avait cru devoir s'abstenir de toute démarche de ce genre, vu la

[1] Tu-duc, l'empereur d'Annam. Avait succédé à Thieu-tri en 1847.

> presque certitude où il était de n'être point p1.196 soutenu dans ses réclamations par l'administration coloniale. J'ai dû, pour les mêmes raisons, ainsi que je l'ai écrit à Votre Excellence, laisser passer sans protestation les différents décrets insérés récemment à la *Gazette de Pékin* et destinés à réveiller le souvenir d'une suzeraineté dont le traité du 15 mars 1874 avait précisément pour objet d'effacer les derniers vestiges.

Et il montrait comment le gouvernement chinois profitait de cette situation pour essayer de soulever contre notre action au Tonkin la susceptibilité et l'opposition des puissances :

> « J'ajoutais que notre inaction prolongée ne pouvait manquer d'encourager la Chine dans une voie de revendication où elle ne rencontrait aucun obstacle et qu'il était assez naturel qu'elle eût quelque peine à croire à la réalité d'un protectorat qui, jusqu'ici, ne s'était affirmé que dans des protocoles. Un incident, qu'il convient de réduire à de justes proportions, mais sur lequel je crois néanmoins utile d'appeler l'attention de Votre Excellence, semblerait prouver que, dans cet ordre d'idées, les illusions du gouvernement impérial sont peut-être plus grandes encore qu'on ne le suppose. Le 19 février 1880, le corps diplomatique s'était rendu au tsong-li ya-men pour présenter ses compliments au prince Kong, à l'occasion de l'an chinois. Au moment où nous prenions congé de Son Altesse, un des membres du ya-men s'approcha de M. Devéria et le pria de différer son départ de quelques instants, en ajoutant qu'on avait une communication à lui faire ; la même prière fut adressée à M. Arendt, premier interprète de la légation d'Allemagne. M. Arendt et M. Devéria ayant été conduits à la salle ordinaire des conférences, un des secrétaires du ya-men (ils étaient alors au nombre de quatre) remit à l'interprète allemand un pli sans suscription en lui disant : « Voici la note verbale que vous nous avez

demandée. » M. Arendt semblait ignorer ce dont il s'agissait : il prit la pièce qu'on lui tendait et se mit en devoir de la parcourir. Un des p1.197 autres mandarins, se tournant alors vers M. Devéria, lui dit à haute voix :

— Les journaux parlent de vos projets sur le Tonkin. Avez-vous lu l'article qui a paru récemment dans le Chen Pao ?

Il lui présentait en même temps un papier sur lequel étaient transcrites quelques lignes, dont je donne ci-après la traduction :

« Le *Chen Pao* du 2e jour de la 12e lune (13 janvier 1880) publie les détails suivants, extraits d'un journal français : « La France désire l'ouverture du Song Koy à la navigation ; ce fleuve est en communication avec le Yun-nan. Le gouvernement annamite n'y a pas encore consenti, mais la France l'y contraindra certainement. Si la France n'obtenait pas ce qu'elle désire, les deux États cesseraient d'être d'accord, et une guerre ne manquerait pas de s'ensuivre. »

M. Devéria, assez surpris de voir la conversation s'engager sur ce terrain en présence de l'interprète allemand, répondit qu'il ignorait ce qui avait pu motiver l'article mentionné par le *Chen Pao*, que le rédacteur de cette note était vraisemblablement assez mal renseigné, puisqu'il paraissait ne pas savoir que la libre navigation du Song Koy était spécifiée dans notre traité avec l'Annam, que l'acte de 1874 ayant été communiqué officiellement au gouvernement chinois, le tsong-li ya-men devait, d'ailleurs, être depuis longtemps fixé à cet égard, et qu'il ne comprenait pas trop pourquoi une semblable question lui était posée. Le secrétaire chinois répondit d'un ton assez embarrassé « que cet article avait été signalé à l'attention du ya-men par le docteur Martin (directeur du Collège de Pékin) et qu'en raison des liens de vassalité qui rattachaient l'Annam à la Chine, le gouvernement impérial ne pouvait manquer de s'intéresser à

> ce qui concernait le Tonkin. » Le premier interprète de la légation jugea prudent de couper court à une discussion qui s'ouvrait dans des conditions aussi délicates et se contenta de renvoyer encore une fois son interlocuteur au traité de 1874. p1.198 L'entretien en resta là, et M. Devéria partit avec M. Arendt sans qu'un seul mot fût échangé entre eux au sujet de cet incident.

On le voit, la Chine commençait à mettre en avant, très nettement, des « liens de vassalité » auxquels elle ne semblait pas avoir apporté tout d'abord grande importance. L'empereur d'Annam, d'ailleurs, faisait tout pour les lui rappeler. En février 1880, il demandait au gouvernement du Kouang-si « qu'on lui fasse savoir à quelle époque le tribut (qu'il avait à faire parvenir l'année suivante) devait franchir la frontière. » C'est au moment où notre gouvernement essayait de s'opposer à cette démarche que le marquis Ts'eng adressait à notre ministre des Affaires étrangères la lettre, datée du 10 novembre 1880, dont il a été question plus haut :

> « J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence, écrivait-il, qu'à la suite des bruits qui avaient couru sur certaines clauses de nature à créer un conflit entre le gouvernement français et le prince du Tonkin, j'ai eu le 25 janvier une entrevue avec M. de Freycinet, au ministère des Affaires étrangères. Et, après avoir fait connaître à Son Excellence, lors de cet entretien, les liens de vassalité qui unissent le Tonkin à la Chine, je lui ai demandé s'il y avait réellement des clauses de cette nature. Son Excellence a déclaré que de pareilles clauses n'existaient point, et cette assurance a pu calmer mes appréhensions sur ce sujet. Mais d'après des informations des plus récentes, il paraît que le gouvernement français aurait l'intention d'envoyer ou déjà expédié des troupes au Tonkin, ce qui m'a fait renaître des appréhensions. J'ai donc l'honneur de prier Votre Excellence de vouloir bien me faire connaître si ces informations sont authentiques et si, depuis l'entretien que

j'ai eu avec M. de Freycinet, les intentions du gouvernement français ont subi quelque changement. J'espère que Votre Excellence voudra bien me faire connaître comme son prédécesseur les vues de votre p1.199 gouvernement relatives à la question du Tonkin, car je n'ai pas besoin de déclarer à Votre Excellence que le gouvernement chinois ne saurait regarder avec indifférence des opérations qui tendraient à changer la situation politique d'un pays limitrophe comme le royaume du Tonkin, dont le prince a reçu jusqu'à présent son investiture de l'empereur de Chine. Comme je suis occupé à des négociations avec le gouvernement russe, je n'ai pu, à mon grand regret, présenter mes félicitations à Votre Excellence le jour de votre entrée au ministère. Dès que je serai arrivé à un arrangement à Pétersbourg, je m'empresserai de venir à Paris pour présenter mes devoirs à Votre Excellence. Pour le moment, je dois prier Votre Excellence de vouloir bien me donner une réponse à la note que j'ai l'honneur de lui adresser.

Le 27 décembre, le ministre lui répondait :

« Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Saint-Pétersbourg sous la date du 10 novembre pour me demander des renseignements sur l'état actuel des rapports de la France avec le Tonkin, et vous avez bien voulu me rappeler les termes d'une conversation qui a eu lieu, sur le même sujet, entre mon prédécesseur et vous, dans les premiers jours de l'année courante. Nos rapports avec le Tonkin sont réglés par le traité conclu le 15 mars 1874 entre la République française et l'empire d'Annam, dont le Tonkin, vous ne l'ignorez pas, est une dépendance.

En vertu de l'article 2 de cet acte solennel, la France a reconnu l'entière indépendance du souverain de l'Annam vis-à-vis de toute puissance étrangère, quelle qu'elle soit, lui a promis aide et assistance et s'est engagée à lui donner tout

> l'appui nécessaire pour maintenir dans ses États l'ordre et la tranquillité ; enfin pour le défendre contre toute attaque. Je dois ajouter que le même traité a placé sous la protection de la France les intérêts européens en Annam. p1.200
>
> L'acte dont je viens d'indiquer les principales clauses a été communiqué en son temps aux différents gouvernements qu'il pouvait intéresser. La cour de Chine en particulier en a reçu notification par l'entremise de la légation de France à Pékin ; les relations du gouvernement de la République avec l'Annam et ses différentes provinces se trouvent depuis lors définies avec une précision suffisante, et je ne doute pas que M. de Freycinet, à l'entretien amical de qui vous vous êtes référé, ne vous ait donné, avant moi, des explications parfaitement concordantes avec le texte du traité qui détermine les droits et les obligations de la France. Je ne fais difficulté de vous assurer à mon tour que le gouvernement de la République a l'intention de se conformer aux stipulations du traité de 1874 et de remplir les obligations qui peuvent en découler pour lui. Il comprend sans peine l'intérêt que la cour de Pékin attache, comme nous-mêmes, au maintien du bon ordre dans une contrée voisine de la frontière du céleste empire, et il appliquera tous ses efforts à empêcher qu'aucune difficulté ou aucun malentendu ne s'élève de ce chef entre la France et le gouvernement impérial chinois.

Neuf mois après, le 24 septembre 1881, le marquis Ts'eng adressait au gouvernement français une lettre « dont l'objet était de faire savoir que le gouvernement chinois ne reconnaissait pas le traité conclu en 1874 entre la République française et le roi d'Annam ». Gambetta, ministre des Affaires étrangères, y répondit par une lettre du 1er janvier 1882 qui attirait l'attention du gouvernement chinois sur la différence entre son attitude présente et celle qu'il avait observée au moment où le texte du traité lui avait été officiellement notifié :

> « Il est toutefois un point dans votre lettre que je ne saurais laisser passer sans une observation particulière. Le gouvernement impérial chinois, écriviez-vous, ne peut pas reconnaître le traité de 1874 conclu entre la France p1.201 et l'Annam. Or, ce traité qui règle précisément nos rapports avec l'Annam, a été officiellement communiqué au gouvernement chinois, le 25 mai 1875, par le comte de Rochechouart, chargé d'affaires de France à Pékin ; et dans la réponse, en date du 15 juin suivant, que le prince Kong a envoyée à M. de Rochechouart, il n'a été élevé aucune objection contre la conclusion du traité ni contre aucune de ses clauses ; l'Annam est mentionné simplement comme ayant été autrefois un pays tributaire de la Chine, ce qui ne présente, à vrai dire, qu'un intérêt historique. Vous comprendrez sans peine que, dans ces conditions, il nous soit malaisé d'admettre que le gouvernement chinois vienne contester aujourd'hui un traité existant et déjà entré dans la période d'application depuis près de huit années ; nous ne saurions nous arrêter en tout cas à une réclamation aussi tardive, et le gouvernement de la République hésite d'autant moins à revendiquer l'entière liberté de ses actes en ce qui concerne l'exécution de ses conventions avec l'Annam, qu'il ne nourrit, ainsi que M. de Freycinet et M. Barthélémy Saint-Hilaire vous en ont successivement donné l'assurance, aucun dessein qui puisse porter ombrage à la Chine ou qui soit préjudice à ses intérêts.

En réalité, les relations de vassalité qui liaient l'Annam à la Chine étaient des plus précaires. Si, jusqu'au milieu du Xe siècle, à l'époque où l'Annam actuel formait un royaume non annamite, le royaume de Champa, le Tonkin avait fait partie de l'empire chinois, il n'avait jamais cessé depuis cette époque, et sauf pendant quelques années au XVe siècle, de conserver une indépendance aussi jalouse qu'absolue. Les Mongols en avaient éprouvé la cruelle expérience lorsqu'ils avaient voulu se forcer un passage à travers cet État pour aller soumettre le

royaume de Champa, contre lequel leurs troupes, débarquées par mer, s'épuisaient en vain depuis des années. De temps en temps, quand les souverains qui occupaient p1.202 le trône de l'empire du Milieu manifestaient particulièrement leur puissance, les souverains annamites envoyaient un tribut qui se bornait à quelques cadeaux de prix, et réclamaient en échange l'octroi d'un sceau et de costumes. Depuis fort longtemps, au reste, cette formalité avait perdu tout caractère régulier, et les descendants de Gia-long ne s'y étaient guère soumis qu'à de rares intervalles, et plus par esprit de tradition que par preuve de soumission. Gia-long, aussi bien, ne s'était pas adressé pour trouver un secours à son prétendu suzerain, et la Chine n'avait jamais songé à contester le traité qu'il avait passé avec le roi de France. Jamais, par la suite, dans leurs rapports avec notre pays, les empereurs d'Annam n'avaient fait la moindre réserve que cette vassalité eût dû comporter. Et ce n'est qu'après la signature du traité de 1874 que l'empereur Tu-duc avait, pour la première fois, songé à en faire état. Enfin, en admettant même ce droit de suzeraineté de la Chine sur l'Annam qui, historiquement, pouvait se défendre, il n'était pas supérieur à celui qu'elle possédait sur la Birmanie et pour lequel elle se borna à protester platoniquement lorsque les Anglais en proclamèrent l'annexion (1er janvier 1886) et en expédièrent le roi Thibau à Calcutta.

Cependant comme des bandes chinoises dites des « Pavillons Noirs » envahissaient le Tonkin et molestaient nos nationaux, le gouvernement français se décida à agir sans s'occuper des protestations de la Chine. Le capitaine de vaisseau Henri Rivière, chargé par le gouverneur de la Cochinchine, M. Le Myre de Vilers, de défendre nos intérêts au Tonkin, s'empare de la citadelle de Hanoi le 25 avril 1882. Le ministre de la Marine, dont dépendaient alors les colonies, « applaudit à la vigueur et à l'entrain avec lequel cette affaire a été menée », approuve les mesures prises par le gouvernement de la Cochinchine.

> « Il approuvait, comme « conforme à celle du département » la politique tracée par sa dépêche du 5 mai : profiter du

> terrain acquis par notre acte de vigueur p1.203 pour asseoir d'une manière plus complète notre autorité et notre influence dans ce bassin du Song Koy, sans avoir recours à l'occupation effective du pays » (20 juin 1882).

Notre ministre des Affaires étrangères avait, de son côté, répondu aux observations écrites du marquis Ts'eng qui demandait le rappel de nos troupes du Tonkin (6 mai 1882) que

> « le gouvernement de la République, soucieux de faire respecter un acte qu'il a signé, avait donné aux autorités coloniales en Cochinchine l'ordre d'assurer l'exécution du traité conclu entre la France et l'empire Annamite en 1874.

Malheureusement, notre ministre à Pékin, M. Bourée, cédant aux sollicitations du tsong-li ya-men « rappelant que l'Annam est placé sous la suzeraineté de la Chine et demandant que le fait soit constaté », et malgré l'avis que lui donnait le gouvernement de la Cochinchine que « ses instructions... sont tellement catégoriques qu'(il) ne croit pas avoir à se préoccuper des observations que peut présenter la cour de Pékin », entrait en négociations avec le gouvernement chinois et jetait les bases d'un arrangement qu'il qualifiait de mémorandum (Chang-hai, 20 décembre 1882). Il y était stipulé : 1° que les troupes chinoises évacueraient le Tonkin à condition que M. Bourée adressât une lettre déclarant que la France ne poursuit aucun projet de conquête, aucune entreprise contre la souveraineté territoriale de l'Annam ; 2° que Lao-Kay, ville frontière annamite en bordure du Yun-nan sur le fleuve Rouge, serait cédée à la Chine qui établira un poste de douane « de telle sorte que les produits étrangers ayant franchi cette barrière se trouveraient placés au delà sous le régime ordinaire de tous les produits qui ont pénétré dans l'intérieur de la Chine par les ports ouverts » ; 3° que le Tonkin serait divisé en deux zones placées sous la surveillance respective de la Chine et de la France. Gros succès pour la Chine, si un tel accord avait été agréé par notre gouvernement. Jules Ferry, heureusement, arrive au pouvoir le 21 février 1883. p1.204 Estimant que

> « M. Bourée avait fait fausse route en se laissant entraîner dans la voie des négociations avec la Chine ; qu'il n'avait pas obtenu l'adhésion du gouvernement chinois aux propositions combinées avec Li Hong-tchang ; que ces propositions mêmes n'étaient pas acceptables, qu'enfin les pourparlers suivis à T'ien-tsin et à Chang-hai avaient le grave inconvénient de nous faire perdre la position acquise depuis 1874, en reconnaissant à la Chine le droit de s'ingérer dans le règlement de nos rapports avec l'Annam », et qu'« il fallait revenir sur cette tentative malheureuse et rétablir les choses en l'état où elles se trouvaient antérieurement »,

il le rappelle (5 mars) pour avoir « pris l'initiative de ces pourparlers ».

> « Le tort de M. Bourée, écrit M. Cordier, surtout à la fin de son séjour en Chine, était d'avoir voulu faire de la politique personnelle ; il ne se rendait pas compte que le plan primitif arrêté à Paris avant son départ se trouvait faussé et que la situation n'avait plus rien de commun avec celle que nous devions créer et prévoir. Il était en retard sur les événements ; il ne s'aperçut qu'en 1882, à T'ien-tsin, du changement de front des autorités chinoises, et ce ne fut que le 21 octobre de cette année qu'il connut tardivement la situation de la Cochinchine. Il s'exagérait la puissance militaire de la Chine, et la direction qu'il voulait donner aux affaires pendant les derniers temps de son séjour dans l'Extrême-Orient permit à ses nombreux ennemis de dire qu'il était l'auxiliaire de notre adversaire. Il montra de l'intelligence, alors qu'il fallait surtout du jugement. Il pensait que personne ne comprenait la question à Paris, que lorsqu'on le verrait les choses s'éclairciraient et que d'ailleurs lui seul pouvait régler l'affaire.

Le gouvernement chinois, cependant, avait pris ses précautions et, ce qui prouve sa duplicité, au moment même où il commençait à négocier avec M. Bourée, le 30 novembre 1882, il demandait à la cour

de Hué « la cause p1.205 du différend qui divisait l'Annam et la France », ce qu'il n'avait point eu, jusque-là, la curiosité de rechercher. En janvier 1883, il chargeait un fonctionnaire d'aller reprocher à l'empereur d'Annam de n'avoir pas fait appel aux bons offices de la Chine ; d'obtenir d'elle, non pas une demande explicite d'intervention armée qui l'eût embarrassée, mais, écrit M. Cordier, des « déclarations de telle nature qu'elles puissent suppléer aux titres que la Chine n'a pu produire, vu leur absence, à l'appui de ses prétentions de puissance suzeraine » ; de protester enfin officiellement contre le traité de 1874 et les termes de ses articles 2 et 3. Fort de ces mesures, il se disposait à la guerre. Non que tous à la cour y fussent favorables ; si les censeurs la voulaient, Li Hong-tchang, gouverneur général du Tche-li, y était opposé, et, comme on voulait « l'envoyer dans le Sud », il exigeait « des ordres formels pour commencer les opérations ». Le gouvernement chinois, au reste, comptait sur les puissances pour arrêter la France. Dans une lettre qu'il écrivait de T'ien-tsin, le 17 mai 1883, au moment de quitter le service, M. Bourée rapportait une conversation qu'il avait eue avec un haut personnage de la cour :

> « Il m'a expliqué que l'intention de la Chine était de nous tenir en échec pendant trois ans, comme nous l'avons été au Mexique, et qu'elle attendrait patiemment que les Allemands nous tombent sur le dos ; que, du reste, nous ne pouvions, pour le moment, disposer ni de toute notre flotte ni de notre armée ; que Li Hong-tchang disposait d'un corps de troupes parfaitement exercé et solide de soixante mille hommes ; que nos soldats seraient décimés par les maladies avant même de pouvoir livrer combat ; que, pendant le temps des hostilités, on construirait des chemins de fer stratégiques pour le transport rapide des soldats, du matériel de guerre et des approvisionnements. En fin de compte, me dit-il, que pouvez-vous contre nous ? Du reste, à en juger par les apparences, c'est vous qui désirez la guerre. Si vous ne la vouliez p1.206 pas, M. Bourée aurait déjà parlé, se rendrait maintenant à

> Canton et irait traiter avec S. E. Li. Si M. Bourée n'entre pas en pourparlers, c'est qu'il se trouve dans une fausse position, contraire aux intérêts des deux pays, etc., etc.

Cependant, les Pavillons Noirs, aidés de troupes régulières annamites, menaçaient les communications de Hanoi, et le commandant Rivière tombait au cours d'une sortie faite pour les repousser (19 mai 1883). Aussitôt des crédits étaient votés ; M. Jules Harmand, consul à Bangkok, était nommé commissaire général civil (7 juin) ; le général Bouet, commandant militaire de Cochinchine, prenait le commandement en chef des troupes de Hanoi, où il arrivait le 16 juin ; et, l'amiral Courbet, chargé du commandement de l'escadre dite du Tonkin, arrivait en baie de Ha-long le 20 juillet, en même temps que M. Harmand atteignait Hanoi. Averti de la mort de l'empereur d'Annam Tu-duc, survenue le 17 juillet 1883, il se faisait transporter à l'entrée de la rivière de Hué, où il arrivait le 14 août, porteur d'un ultimatum et d'un projet de traité. Les forts qui protégeaient la capitale tombés aux mains des troupes de débarquement (18, 19, 20 août), le gouvernement annamite se hâtait de le signer le 25 août 1883. Il y reconnaissait et acceptait (article 1er) le protectorat

> « de la France, avec les conséquences de ce mode de rapports au point de vue du droit diplomatique européen, c'est-à-dire que la France y présidera aux relations de toutes les puissances étrangères, *y compris la Chine*, avec le gouvernement annamite, qui ne pourra communiquer diplomatiquement avec lesdites puissances que par l'intermédiaire de la France seulement.

La France prenait par contre l'engagement (art. 23)

> « de garantir désormais l'intégrité complète des États de S. M. le roi d'Annam ; de défendre ce souverain contre toute agression du dehors et contre toutes les rébellions du dedans, et de soutenir ses justes revendications contre les étrangers.

Elle se chargeait « à p1.207 elle seule de chasser du Tonkin les bandes connues sous le nom de Pavillons Noirs et d'assurer par ses moyens la sécurité et la liberté du commerce du fleuve Rouge ». Le roi d'Annam « continuait comme par le passé à diriger l'administration intérieure de ses États », mais des « résidents » français à Hué, à Hanoi, à Haiphong, étaient « seuls » chargés, sous le contrôle du commissaire général du gouvernement de la République française, « des rapports officiels avec les autorités annamites ». C'était en somme un réel et « efficient » traité de protectorat ; et la France pouvait désormais, ainsi que l'annonce l'article 25, « considérer en tous lieux, au dedans comme au dehors, tous les Annamites comme ses vrais protégés ».

Le gouvernement chinois se montra d'abord très hésitant : Li Hong-tchang, nommé « commandant en chef des forces méridionales de la Chine », ne voulait pas la guerre, à laquelle au contraire le marquis Ts'eng, sous l'influence bien connue d'un « agent étranger », poussait de toutes ses forces. Un moment la cour craignit une alliance entre la France et le Japon irrité par les incidents des îles Lieou-Kieou et de la Corée [1]. Mais quand elle fut assurée que ce dernier n'interviendrait pas, elle se montra très intransigeante et ne cacha plus désormais qu'elle ne céderait qu'à la force. En France, on ne le comprit pas. On tergiversa ; on fit de la diplomatie un peu partout. On sembla espérer, pour les décliner, « les bons offices du gouvernement des États-Unis ». Tout cela ne fit que retarder et entraver l'action militaire, qui dura beaucoup plus longtemps qu'elle n'eut dû et pu le faire si on avait agi, dès le début, avec l'énergie nécessaire.

Au dernier moment, aussi bien, le marquis Ts'eng sembla hésiter, lui aussi, à lancer son pays dans une aventure dont il prévoyait mal les conséquences.

> « C'est seulement depuis hier, écrivait le 11 août une personne p1.208 en relations avec le diplomate chinois, qu'(il) se rend compte de la gravité de l'affirmation que lui a

[1] Cf. *supra*, p1.184.

arrachée M. Challemel-Lacour (ministre des Affaires étrangères) relativement à la présence au Tonkin de troupes impériales chinoises destinées à combattre les Français. Auparavant, cette mesure lui paraissait toute naturelle ! Mais il est effrayé maintenant du parti que l'on peut tirer contre la Chine et contre lui d'une déclaration qui prend, dans sa bouche, une gravité particulière. Il faut donc s'attendre à le voir se rétracter, à atténuer la portée de ce qu'il a dit, car il comprend que la Chine mettant ainsi les torts de son côté, ne pourra pas obtenir la médiation d'une puissance étrangère ; et c'est au fond l'espoir de voir les États-Unis, par exemple, s'interposer entre la France et leur pays, qui rend les Chinois si audacieux !

Avisé « de plusieurs points de la Chine du départ de navires chargés d'armes et de munitions à destination de l'Annam », notre ministre, M. Tricou, remettait le 20 août 1883 au prince Kong une note l'informant que, « pour s'opposer à ce trafic, qui est d'ailleurs interdit par l'article 2 du traité de commerce conclu avec la cour de Hué en 1874 », le gouvernement français prononçait « la mise en état de blocus » des « ports du Tonkin et de l'Annam ». Le prince y répondit, cela va sans dire, en termes dilatoires : il ordonnait une enquête officielle pour « s'enquérir s'il y a bien dans les provinces de notre littoral des navires de commerce de différentes descriptions transportant actuellement des armes et des munitions de guerre dans les ports de l'Annam pour en faire le trafic ». En réalité, le bureau des affaires étrangères et le marquis Ts'eng voulaient la guerre. Li Hong-tchang, qui « les blâmait ouvertement », n'avait pu s'empêcher, d'après un rapport de M. Tricou, de s'écrier en transmettant leurs dernières propositions : « Le tsong-li ya-men vit dans la lune. » Et, avec une duplicité toute chinoise, il essayait de faire p1.209 entendre à notre ministre que si un choc avait lieu entre les troupes françaises et les soldats impériaux, dont la présence était constatée dans les rangs des Pavillons Noirs,

> « cela n'entraînerait pas forcément la guerre car... ces soldats n'appartiennent pas à proprement parler à l'armée impériale, mais relèvent directement des gouverneurs généraux administrant les provinces du Sud ».

Cependant, comme il déclare « se désintéresser » de la question, le parti de la guerre commence à l'emporter à la cour. Aux propositions de conciliation du gouvernement français, le gouvernement chinois fait répondre officiellement le 16 novembre 1883 que, si les troupes françaises « envahissent le territoire occupé par ses soldats (chinois) cantonnés dans le Tonkin, c'était que l'intention de la France était de rompre *la paix* ; que les troupes (chinoises) ne pourraient les regarder impassibles » et qu'« on arriverait infailliblement à se battre ». Le fonctionnaire du Bureau des affaires étrangères qu'il charge des relations avec les ministres étrangers manifeste à leur égard une violence de langage et une intempérance de gestes regrettables. Notre chargé d'affaires a à s'en plaindre tout particulièrement. Ses protestations contre l'attaque au Chan-tong d'un missionnaire allemand, M. *Anzer*, n'obtiennent qu'une réponse dilatoire. L'hostilité de la cour devient chaque jour plus évidente. Elle se manifeste enfin d'une façon éclatante par la disgrâce du prince Kong et de ses collaborateurs, c'est-à-dire du seul parti qui se rendait compte du danger qu'il y avait à pousser à une guerre dangereuse pour la Chine (décret du 8 avril 1884), et la désignation du prince Tch'ouen, le père de l'empereur, xénophobe notoire et chef du parti de la guerre, comme membre du Grand Conseil. Les résultats de ces changements ne tardent pas à se faire sentir. En réponse à la prise des citadelles de Son-tây (16 décembre 1883) et de Bac-ninh (12 mars 1884) par les troupes françaises, deux décrets du 12 avril 1884 ordonnent la mise en accusation des gouverneurs p1.210 du Yun-nan et du Kouang-si pour n'avoir pas su les défendre et les secourir, et la mise à mort des officiers responsables de la chute de Bac-ninh. Il était impossible au gouvernement impérial de manifester plus ouvertement le caractère officiel des troupes chinoises qui nous combattaient au Tonkin.

Depuis la prise de Bac-ninh et du Hung-hoa (12 avril 1884) et la dispersion des Pavillons Noirs et contingents chinois, le delta du fleuve Rouge se trouvait en notre possession. Le gouvernement français crut « close la période des opérations militaires proprement dites » et s'imagina que « notre action sur le Tonkin tout entier ne rencontrerait plus d'obstacles sérieux ». En confiant ces illusions à notre nouvel envoyé extraordinaire en Chine, M. Patenôtre, qui allait rejoindre son poste, le gouvernement français lui écrivait, le 23 avril 1884, que,

> « dans cet état de choses », il lui paraissait « utile que nous réglions définitivement entre la France et l'Annam les nouveaux rapports créés par ces derniers événements, sans nous occuper, quant à présent, de l'empire chinois » ;

et le chargeait de se rendre à Hué pour y conclure les arrangements nécessaires pour organiser définitivement notre protectorat. Se rendant à ces ordres, M. Patenôtre signait le 6 juin 1884 le traité dit de Hué, dont l'utilité se faisait mal sentir et qui, par les adoucissements qu'il apportait sans raison majeure à celui qu'avait conclu en 1883 M. Harmand, ne pouvait constituer, aux yeux des Asiatiques, qu'un recul et par conséquent un échec pour nous.

Or, en même temps qu'il chargeait M. Patenôtre de ces négociations à Hué, notre gouvernement donnait au capitaine de frégate Fournier, commandant le *Volta*, en escadre dans l'Extrême-Orient, carte blanche pour conduire à T'ien-tsin, en dehors de notre représentant à Pékin et à son insu, des négociations officieuses avec Li Hong-tchang, gouverneur général du Tche-li, qui les avait provoquées après avoir obtenu le rappel du marquis p1.211 Ts'eng, sur les bases suivantes :

> « Article Ier : La France s'engage à respecter et à protéger dans le présent et dans l'avenir, contre toute agression et dans toutes circonstances, les frontières du Tonkin limitrophes de la Chine. — Article II. Le Céleste empire, rassuré par les garanties formelles de bon voisinage qui lui sont données par la France, quant à l'intégrité et à la sécurité des frontières méridionales de la Chine, s'engage : 1° à retirer

> immédiatement toutes les garnisons chinoises du Tonkin : 2° à respecter dans le présent et dans l'avenir les traités directement intervenus ou à intervenir entre le gouvernement français et la cour du Hué ; 3° à admettre sur toutes les frontières du Tonkin le libre trafic entre l'Annam et la France, d'une part, et la Chine, de l'autre, dans les conditions d'un traité de commerce assurant aux deux parties des avantages réciproques.

Les deux plénipotentiaires, munis chacun des pleins pouvoirs de leur gouvernement, signaient à T'ien-tsin, le 11 mai 1874, une « convention préliminaire d'amitié et de bon voisinage entre la France et la Chine », dont, aux termes du préambule, « les dispositions serviront de bases à un traité définitif » (art. V), qui devait être élaboré dans un délai de trois mois après la signature de ladite convention sur les bases fixées par elle. La France s'y engageait à

> « respecter et protéger contre toute agression d'une nation quelconque et en toutes circonstances les frontières méridionales de la Chine limitrophe du Tonkin » (art. Ier), et renonçait à demander une indemnité à la Chine qui admettait, sur toute l'étendue de ses frontières méridionales limitrophes du Tonkin, le libre trafic des marchandises entre l'Annam et la France d'une part, et la Chine de l'autre » (art. III).

L'empire du Milieu,

> « rassuré par les garanties formelles de bon voisinage qui lui sont données par la France quant à l'intégrité et à la sécurité des frontières méridionales de la Chine, prenait l'engagement : 1° de p1.212 retirer immédiatement sur ses frontières les garnisons chinoises du Tonkin ; 2° de respecter, dans le présent et dans l'avenir, les traités directement intervenus ou à intervenir entre la France et la cour de Hué (art. II).

Présentant, le 20 mai, cette convention au Sénat et à la Chambre, Jules Ferry terminait par ces mots :

> « Tel est le traité de T'ien-tsin. C'est une convention préparatoire, à compléter par des négociations ultérieures, mais ferme dans toutes ses clauses, exécutoire, et, nous pouvons le dire dès à présent, en voie d'exécution. Nous avons trouvé, en effet, chez l'homme d'État éminent qui exerce actuellement sur les destinées de la Chine une influence prépondérante, et qui a porté dans cette négociation une netteté de vues et de résolution si remarquable, la volonté bien arrêtée d'exécuter promptement et loyalement ce qui avait été si vite et si bien conclu. Une dépêche du commandant Fournier, datée du 18 mai, nous fait connaître que le retrait des garnisons chinoises du Tonkin s'opérera, en vertu d'un accord passé avec le gouverneur général, du 6 au 26 juin prochain, dans les termes, suivants, dont le commandant en chef du corps expéditionnaire a reçu communication : Après le délai de vingt jours, c'est-à-dire le 6 juin, évacuation de Lang-son, Cao-Bang, That-Khe, et de toutes les places du territoire du Tonkin adossées aux frontières du Kouang-tong et Kouang-si ; après le délai de quarante jours, c'est-à-dire le 26 juin, évacuation de Lao-Kay et de toutes les places du territoire du Tonkin adossées à la frontière du Yun-nan.

De notre côté, nous avons déjà désigné, conformément à l'article final de la convention, nos plénipotentiaires définitifs et nous avons envoyé à M. Patenôtre, qui doit

> « se trouver à Hué à la fin de ce mois, les instructions nécessaires pour donner satisfaction aux préoccupations particulières qui ont inspiré l'article IV. La rédaction définitive du traité de Hué ne contiendra, cela va de soi, aucune expression dont puissent s'émouvoir p1.212 les susceptibilités de l'empire du Milieu. Nous soumettons avec confiance toute

> cette négociation au jugement des Chambres et du pays. La France s'est toujours fait honneur de ne pas pousser à l'extrême les conséquences de ses victoires. Notre modération, hautement appréciée par l'opinion européenne, nous assure la meilleure solution pour le présent, la plus grande somme de sécurité pour l'avenir.

« Douce illusion ! » s'exclame Henri Cordier.

Le 23 juin, la troupe chargée d'occuper Lang-son, qui devait être évacué depuis le 6 par les Chinois, voulant passer outre au refus du commandant chinois, basé sur absence d'avis du tsong-li ya-men, d'évacuer le terrain et se retirer sur la frontière, est accueillie à Bac-lê par une vive fusillade qui lui tue 2 officiers, 20 hommes, et blesse 5 officiers et 63 hommes. Jules Ferry télégraphie à notre chargé d'affaires à Pékin de « protester avec énergie contre cette violation du traité et réserver nos droits à une réparation ». Il ordonne à M. Patenôtre, en route pour Pékin, « de s'y rendre directement » pour assurer la stricte observation du traité et exiger une réparation ; de « s'entendre avec l'amiral Courbet, qui a reçu ordre de prendre le commandement des deux divisions de l'escadre et de l'assister dans cette mission. »

Quand notre chargé d'affaires, M. de Semallé, qui, il est bon de le rappeler, n'avait eu communication de la convention qu'une fois signée, se présente au tsong-li ya-men pour protester, il est

> « frappé — c'est lui-même qui le rapporte dans sa dépêche du 30 juin — de l'air de sincérité et d'étonnement de tous quand il parle des faits qui venaient de se produire au Tonkin, comme d'événements de la plus haute gravité... Les ministres et le prince, ajoute-t-il, ne voulaient pas le croire et je les ai laissés extrêmement surpris, mais pleins de confiance que l'arrivée prochaine de M. Patenôtre suffirait pour rétablir la bonne harmonie qu'ils déclarent désirer sincèrement. » La réponse qu'ils adressaient le 4 juillet p1.214 témoignait cependant d'un tout autre esprit, puisqu'ils y déclaraient devoir écrire sans retard à S. E. Li (Hong-tchang) et aux

> hauts dignitaires du Yun-nan et du Kouang-si pour qu'ils fassent occuper provisoirement Lang-son et Lao-Kay par les troupes chinoises, en leur interdisant de pénétrer plus avant et leur enjoignant d'attendre tranquillement que les représentants des deux pays se soient entendus sur les questions de frontière, après quoi ordre sera donné de se conformer au nouvel accord.

Ils priaient, en même temps, le chargé d'affaires

> « de télégraphier aussi aux troupes françaises pour qu'elles ne marchent pas en avant, de façon que de part et d'autre les bons rapports soient garantis.

Deux jours plus tard, dévoilant plus nettement les mauvaises dispositions du gouvernement chinois, « mal déguisées » dans cette lettre, ils envoyaient une nouvelle note, où ils déclaraient que,

> « la convention de T'ien-tsin étant sans valeur jusqu'au traité définitif, il était urgent de réunir les plénipotentiaires, après quoi, des deux côtés, on pourrait retirer les troupes.

En réalité, nous avions été leurrés. La convention parlait bien de « l'évacuation *immédiate*, sur les frontières, des garnisons chinoises du Tonkin », mais sans donner de date précise ni indiquer exactement les localités à évacuer. Le commandant Fournier, six jours après l'avoir signée, avait bien présenté à Li Hong-tchang, au cours d'une longue conversation qu'il avait eue avec lui, et croyait lui avoir fait accepter une « Annexe à la convention » qui énonçait explicitement les noms des localités avec la date d'évacuation ; et c'était pour s'y conformer que nos troupes avaient avancé sur Lang-son. Mais, devant la protestation du gouvernement français et mis en demeure d'établir la vérité, Li Hong-tchang déclarait le 2 juillet, par lettre au tsong-li ya-men, que M. Fournier ne lui avait « en réalité remis aucune dépêche » et qu'il « n'a rien existé qui pût prendre le nom d'annexe à la convention ». Cependant au mois d'août suivant, p1.215 écrit M. A. Gervais dans la *Revue politique et littéraire* du 2 octobre 1884, alors que

> « furieux de voir leurs avances repoussées, les Chinois, sans réfléchir, revenant brusquement en arrière, voulurent établir à nouveau que c'était nous, et non pas eux, qui avions violé le traité de T'ien-tsin... Li Hong-tchang produisait cette même note à laquelle, un mois auparavant, il avait nié toute existence. Mais aussi, il la présentait dans des conditions bien curieuses. Cette note était raturée de la main même du commandant Fournier, à ce qu'on assurait, et ces ratures portaient précisément sur les articles relatifs à l'évacuation par les garnisons chinoises des places fortes du Tonkin.

Notre gouvernement n'avait pas attendu cette preuve de la duplicité chinoise pour agir comme il aurait dû le faire dès le début. Le 12 juillet, il adressait au gouvernement impérial un ultimatum exigeant l'exécution immédiate de l'article II de la convention du 2 mai et le payement d'une indemnité de deux cent cinquante millions au moins. Le gouvernement chinois consent à l'évacuation, mais ne veut pas entendre parler d'indemnité. Il essaye de tous les moyens dilatoires qui lui ont si bien réussi jusqu'ici, obtient une prolongation de délai, réclame les bons offices des puissances ; puis, recourant à l'intimidation, leur déclare qu'il est de leur devoir, « d'après les lois internationales, de nous refuser armes, munitions, vivres, approvisionnements de toutes sortes ». Il sollicite la médiation des États-Unis, remet à M. Patenôtre un long mémorandum où il renouvelle ses protestations et ses prétentions. Enfin, comme notre escadre d'Extrême-Orient bombarde Ki-long (5 août) et que notre ministre présente un second ultimatum plus comminatoire (19 août), il le prend de haut, maintient tout refus d'indemnité, remet ses passeports à notre chargé d'affaires M. de Semallé (21 août) et active, au Tonkin, l'envoi de troupes qu'il n'avait jamais suspendu.

Un décret impérial paru le 27 août rejetait en même p1.216 temps toute la responsabilité de la guerre sur les Français :

> « Pendant la deuxième lune de cette année (mars 1884), les troupes françaises sont venues attaquer nos garnisons. Nous

> avons rendu à ce sujet un décret publié dans tout l'empire. Nous nous proposions même d'envoyer des troupes dans le pays pour le reprendre et le défendre de toutes leurs forces ; mais un commandant français, Fournier, était déjà venu proposer soudain la paix à la Chine. La France voyait, à cette époque, un danger dans la tournure menaçante prise par les affaires d'Égypte. La Chine, qui savait bien que la position de la France était critique, aurait pu lui opposer un refus en termes hautains, mais elle a voulu lui montrer encore sa mansuétude et lui a permis de réaliser son désir... Que les gouverneurs généraux et gouverneurs de toutes nos provinces du littoral enjoignent rigoureusement aux fonctionnaires locaux et aux commandants militaires de nos troupes d'accorder une égale protection aux commerçants de toutes ces nations. Quant aux fonctionnaires et aux commerçants français et aux catholiques, s'ils désirent rester dans le pays, y faire paisiblement leur devoir, en ne s'occupant que de leurs affaires, on devra aussi les protéger comme les autres, mais qu'on les punisse conformément au droit international, dès qu'on aura découvert qu'ils se sont mêlés d'affaires militaires.

Depuis le milieu de juillet, l'amiral Courbet, chargé de « prendre toutes les dispositions qui lui paraîtraient utiles pour assurer au gouvernement français les réparations auxquelles il avait droit », s'était mis en position devant Fou-tcheou. Dès qu'il est averti de la rupture des relations diplomatiques, il ouvre le feu sur la ville (23 août), où se trouve l'arsenal maritime construit sur les plans d'un Français, et détruit la flotte chinoise sur la rivière Min. Mais, contraint par le gouvernement français de concentrer ses efforts sur Formose, il doit s'éloigner à peine le bombardement terminé, et son départ est p1.217 exploité par les Chinois, qui le présentent comme un succès. Le gouverneur général des deux Kouang en profite pour lancer une

proclamation, où il excite violemment l'esprit des populations contre les Français, dont il met les têtes à prix.

> « Les Français, disait-il, ont violé la loi internationale, déchiré le traité conclu à T'ien-tsin et attaqué, sans respect pour la foi jurée, les soldats chinois à Léang-chan (Lang-son), au Tonkin, tuant ainsi un grand nombre d'entre eux. Au lieu de reconnaître leur faute et de montrer des regrets, ils demandent à la Chine une forte indemnité et lui font la guerre. Cela est connu de toutes les autres puissances étrangères, qui savent que la France est coupable. Le peuple de cette province s'est toujours fait remarquer par sa bravoure et sa loyauté. Maintenant, vous devez considérer les Français comme vos ennemis et aider de toute votre force le gouvernement dans les opérations défensives.

L'amiral Courbet, avec M. Patenôtre, voulait frapper un grand coup dans le Nord. Jules Ferry, persuadé de la bonne foi de Li Hong-tchang, et espérant toujours arriver à une entente par son canal, l'en empêcha et l'obligea à s'épuiser devant Formose, dont le blocus était déclaré le 20 octobre. Quand, comprenant l'inanité de ces espérances, on se décida à reprendre les projets de l'amiral et à établir le blocus de Tche-li, il était trop tard. L'amiral réussit cependant à détruire l'escadre chinoise de Chang-hai dans la baie de Che-pou, le 15 février 1885, au moment où nos troupes venaient d'entrer à Lang-son (13 février). Un mois et demi après, le 31 mars, il occupait les Pescadores, le lendemain du jour où Jules Ferry, violemment attaqué devant la Chambre au sujet de ce qui a été appelé la panique de Lang-son (28 mars), donnait sa démission, et où la Chine acceptait nos propositions de paix échangées et discutées par l'intermédiaire de Sir Robert Hart à Pékin et d'un de ses agents, M. James Duncan Campbell, à Paris (30 mars 1885).

Le 4 avril, les hostilités étaient suspendues, et le 9 juin p1.218 était signé à T'ien-tsin un traité qui restituait à la Chine Formose et les Pescadores, dont les Japonais s'empareront dix ans plus tard. Bien plus, s'il reconnaissait « nos droits de protectorat sur l'Annam », il

accompagnait cette reconnaissance d'une phraséologie vague et ampoulée, destinée, à nos yeux, à sauver la face du gouvernement chinois, mais qui lui donnait toute l'apparence du succès. Une fois de plus, nous étions victimes de la duplicité des Orientaux et de notre ignorance de leur mentalité. Nous n'avons jamais pu nous décider à admettre qu'ils pensent autrement que nous.

Bien qu'au fond ce traité froissât l'orgueil du gouvernement chinois, il voulut y voir, et surtout y faire voir une victoire. La façon dont est rédigé le décret qui annonce la conclusion de la paix ne laisse pas de doute à cet égard :

> « Pendant la quatrième lune de l'année dernière (mai 1884). Nous avons autorisé spécialement Li Hong-tchang à conclure un arrangement avec le capitaine de frégate français Fournier, pour régler la question de l'établissement de relations commerciales avec l'Annam. Nous n'avions alors d'autre dessein que de faire cesser la lutte et de tranquilliser le peuple. Depuis, après l'affaire de Lang-son, nous avons été contraints de recourir aux armes. L'Annam est un pays très chaud et aride. Nos soldats y sont morts des fièvres en grand nombre. Cependant, ils ont été aux prises avec l'ennemi pendant une demi-année, et des pertes ont été éprouvées par les armées des deux adversaires. Les habitants de cette dépendance frontière (de la Chine) ont également eu à souffrir des hostilités, ce qui nous a causé un vif chagrin.
>
> À dater de la douzième lune, l'inspecteur général des douanes, Hart, Anglais de nationalité, considérant qu'il n'existait pas, à l'origine, entre les deux nations (belligérantes) de raisons de dissentiment, a insisté pour que nous remissions en vigueur la convention de T'ien-tsin. Il a servi de porte-parole aux deux parties, p1.219 allant de l'une à l'autre, pour leur faire abandonner leur animosité et rétablir leurs rapports amicaux.

Nous inspirant humblement de la bonté du Ciel placé au-dessus de nous, qui aime les créatures et la vie, réfléchissant aussi avec respect à nos ancêtres, qui ont su diriger leurs expéditions militaires, les activer ou les ralentir, les prolonger ou les arrêter, suivant les époques ou les avantages du pays, tenant toujours compte des circonstances sans conserver d'idées préconçues, nous nous sommes reportés révérencieusement aux décrets rendus à différentes reprises pendant la 54e année K'ien-long (1790) pour le retrait de nos troupes de l'Annam. Ces éventualités déterminantes (de nos changements de politique) sont les mêmes aujourd'hui qu'elles étaient alors. Nous avons, en conséquence, consenti à ce qui nous était demandé. Nous avons ordonné à Li Hong-tchang et à ses collègues de conclure avec l'envoyé français Patenôtre un nouveau traité en dix articles, et de fixer des localités sur la frontière du Tonkin pour le transit commercial. Nos relations avec la France sont redevenues amicales. La France vient de retirer toutes ses troupes de Ki-long et des îles Pescadores. Nous avons aussi fait rentrer en dedans des défilés nos armées du Yun-nan et des Kouang. Les prisonniers faits de part et d'autre ont été rendus intégralement.

Notre lointain domaine n'aura dès lors plus à subir les malheurs de la guerre, et l'univers se félicitera du rétablissement de la paix. La cour, dans toute cette affaire, a pesé toutes les circonstances depuis le commencement jusqu'à la fin, et a examiné toutes les occasions qui se sont présentées. Elle n'avait pas, dans le principe, l'intention de faire la guerre à outrance et elle a consenti à prêter son concours pour satisfaire ce devoir qui consiste à protéger les petits et à vivre en bon accord avec ses voisins.

La paix étant rétablie aujourd'hui, Nous p1.220 promulguons ce décret pour faire connaître notre pensée à tous, dans la capitale et dans nos provinces. — Respect à ceci.

C'était aussi la conviction dont Li Hong-tchang essayait de faire montre en adressant au trône le texte du traité. Il l'accompagnait d'un mémoire où il s'exprimait ainsi :

> « Après la grande victoire de Lang-son, les succès des troupes impériales inspirent la crainte et la terreur ; dans le monde entier retentissent des félicitations unanimes. Voyant la France sincère dans son repentir, la Chine peut enfin déposer les armes. C'est grâce à l'inflexible détermination de Leurs Majestés Impériales que les perfides projets que la France avait formés d'extorquer de l'argent à la Chine ont été abandonnés, et la générosité de la Chine à son égard s'est montrée d'une façon éclatante. »

> « Cette longue affaire du Tonkin, écrit H. Cordier, menée à bonne fin grâce à la ténacité de M. Jules Ferry, comme nous l'avons déjà dit, n'en fut pas moins l'objet d'une des négociations les plus mal conduites de notre histoire diplomatique. Une série de ministres des affaires étrangères, dont le principal, M. Jules Ferry, qui a été à la peine, qui, si jadis son énergie lui a valu une impopularité injustifiée, mérite d'être à la gloire aujourd'hui, se contredisent les uns aux autres. M. Ferry traite à la fois à Paris avec le marquis Ts'eng et à Pékin avec le tsong-li ya-men ; il consulte à Paris le commandant Fournier et un peu tout le monde ; il a à la fois, à Pékin, un chargé d'affaire, M. de Semallé, que l'on ne renseigne pas, et à Paris un ministre, M. Patenôtre, que l'on n'envoie pas rejoindre son poste. On nomme un amiral, Lespès, chargé d'affaires, puis on lui substitue un de ses officiers, le commandant Fournier. Le marquis Ts'eng écoute Macartney et Li Fong-pao [1] s'oriente vers l'Allemagne ; le tsong-li ya-men traite tantôt directement, tantôt

[1] Le docteur Halliday Macartney, ancien chirurgien militaire, chargé de la direction de l'arsenal de Nankin, avait été adjoint, en qualité de « secrétaire anglais », à l'envoyé extraordinaire de Chine à Londres. — Li Fong-pao était chargé d'affaires de la légation de Chine en Allemagne.

par Li Hong-tchang, tantôt par le gouverneur général de Nan-King. Les uns et les autres sont tiraillés par une meute d'étrangers, anxieux d'offrir leurs services, Young, Holcombe, Detring, Hart [1], le seul vraiment sérieux, etc. Et puis il faut compter avec les ministres de la marine, changeant aussi souvent que leurs collègues des affaires étrangères, les gouverneurs de la Cochinchine, les généraux et les amiraux, et, brochant sur le tout, le parlement qui a une part énorme de responsabilité dans les délais apportés à la solution de la question.

La façon dont fut conclu le traité de commerce du 25 avril 1886, dit « traité Cogordan », montre que nos erreurs et nos déboires, si nous les avions reconnus et constatés, n'avaient en rien modifié notre façon d'agir. Nous y laissâmes subordonner les questions commerciales au règlement de la question de frontière. Nous y acceptâmes la nomination de consuls chinois à Hanoï, à Haïphong, et plus tard dans d'autres grandes villes du « Tonkin » que nous ne pûmes admettre lorsque la Chine voulut s'en prévaloir, sous peine de voir se créer dans ces villes des centres d'agitation funestes pour notre influence. Si la Chine, aussi bien, voulait et pouvait y voir un succès, M. Paul Bert, alors résident général au Tonkin, était en droit d'avancer, comme il le fit, que ce traité ruinait le Tonkin, économiquement par l'opium, le sel, les droits de sortie, politiquement par l'admission p1.222 de consuls au Tonkin et le traitement de la nation la plus favorisée.

La convention Constans « relative à la délimitation de la frontière entre la Chine et le Tonkin » et la « convention additionnelle » signées l'une et l'autre le 26 juin 1887, vinrent remédier à quelques-unes des clauses défavorables du « traité Cogordan » et augmenter nos avantages, notamment : l'ouverture au commerce de Long-tcheou, Mong-tseu, Man-hao, Ho-k'eou en face de Lao-Kay, Tong-hing en face

[1] Young, ministre américain à Pékin, doyen du corps diplomatique. — Rev. C. Holcombe, secrétaire de la légation des États-Unis. — Detring, un Allemand, commissaire dans les douanes chinoises, grand ami de Li Hong-tchang. — Sir Robert Hart, l'inspecteur général du service des douanes chinoises.

de Mong-kay, de Yun-nan fou, chef-lieu du Yun-nan, et Kouei-lin, chef-lieu du Kouang-si, et le libre passage sur territoire chinois pour aller de Lang-son à Cao-bang.

Si nos procédés diplomatiques avaient accru en l'esprit du gouvernement chinois la conviction de la supériorité de l'empire par la crainte qu'il semblait inspirer, les rivalités d'influence qui se manifestaient chaque jour plus âpres parmi les puissances, l'assuraient dans la conviction qu'il n'avait qu'à en jouer pour résister à toute nouvelle prétention et même atténuer les effets des obligations imposées. Lorsque les puissances s'employèrent à ruiner l'influence que le protectorat des missions assurait en Chine à la France, il n'eut qu'à laisser faire : ceux-là mêmes dont l'union eût été plus que jamais indispensable pour vaincre son hostilité, travaillaient à détruire par leurs rivalités l'œuvre de leurs devanciers et faire le jeu de celui qu'ils prétendaient asservir.

Le protectorat que nous exercions sur les missions catholiques [1] ne nous avait jusqu'à cette époque été disputé par aucune des puissances dont les nationaux avaient fondé en Chine des établissements religieux ou des chrétientés. Tous les missionnaires voyageant ou résidant en Chine devaient, à quelque nationalité qu'ils appartinssent, être porteurs de passeports délivrés par notre ministre à Pékin, constituant « certificats de protection ». p1.223 Ils les mettaient à l'abri des vexations des fonctionnaires chinois et leur permettaient de se réclamer des autorités françaises. Lorsque les relations diplomatiques furent rompues entre la France et la Chine, en août 1884, la Russie, en assumant la protection de nos nationaux, se chargea en même temps de celle de tous les missionnaires qui relevaient ainsi de notre protectorat. Le pape, qui déjà, en 1879, avait approuvé une résolution de la Sacrée Congrégation de la Propagande partageant en cinq régions toutes les missions de Chine, mesure dont notre ministère écrivait, en avril 1880, « que l'Église pourrait y trouver son compte, mais qu'il doutait que la France au point de vue politique ait lieu de se féliciter »,

[1] Cf. *supra*, p1.160.

semble avoir eu alors la pensée d'en profiter pour prendre directement charge de la protection des catholiques en Chine. La mission de l'abbé Giulanelli, en 1885, paraît avoir été destinée à sonder les dispositions du gouvernement chinois sur ce sujet. Elle eut en tout cas pour résultat, selon H. Cordier,

> « d'inspirer au tsong-li ya-men et à Li Hong-tchang le désir d'abolir le protectorat que la France exerçait jusqu'alors sur l'ensemble des missions catholiques, sans distinction de nationalités, établies dans l'empire ; de nommer un ministre plénipotentiaire à Rome et de demander au Saint-Siège d'accréditer un nonce ou un légat à Pékin.

Si le pape ne semble pas alors avoir encouragé ces ouvertures, il y répondit en 1886, quand elles furent renouvelées, par la nomination d'un légat. Ce n'est que sur les représentations pressantes du gouvernement français qui déclarait y voir une grave atteinte à l'exercice de son protectorat traditionnel, qu'il se décida à ajourner *sine die* l'envoi de son représentant (septembre 1886). Le déplacement de l'église dite du Pei-t'ang, construite dans l'intérieur de la ville impériale qu'elle dominait de ses tours, à la grande impatience des Chinois, accordé par notre gouvernement, montrait le soin que nous apportions, de notre côté, dans l'exercice de ce protectorat, à ménager les p1.224 susceptibilités chinoises, et, selon les termes mêmes du décret impérial du 3 décembre 1886, « l'esprit de conciliation dont il (le ministre de France) est animé à l'égard d'un pays ami et la connaissance profonde qu'il a des affaires ».

Cependant certaines puissances, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique même, continuaient d'exciter sous main le gouvernement chinois à nous contester les droits que l'exercice de ce protectorat nous conférait. Ce fut l'Allemagne qui y porta la première atteinte en déclarant vouloir protéger à l'avenir en Chine tous ses nationaux, y compris les missionnaires. Elle avait aussi bien, dès 1882, annoncé cette intention à notre gouvernement ; mais c'est seulement le 3 novembre 1888 qu'elle nous annonça officiellement l'engagement pris à

son égard par le gouvernement chinois de n'accorder jamais à des sujets allemands, y compris les ecclésiastiques, de visa sur des passeports autres que des passeports allemands. Cinq jours plus tard, l'Italie nous adressait déclaration semblable. Après une longue résistance de notre part, résistance appuyée, il faut bien le reconnaître, sur la répugnance des missionnaires allemands et italiens eux-mêmes à « se laisser détacher de la France », après avoir paré aux intrigues de Li Hong-tchang, qui proposait au Vatican, à notre insu, en fin 1890, de conclure un arrangement destiné à régler la position des chrétiens en Chine, et s'attira du Saint-Siège la réponse qu'« il ne se prêterait contre le protectorat religieux de la France à aucune des manœuvres imaginées en vue de nous nuire », nous dûmes, en fait, en ce qui concernait les missionnaires appartenant à d'autres nations, nous résoudre à ne plus exercer, par le visa des passeports, un protectorat qu'ils ne sollicitaient plus.

Mais où les puissances, par la faute surtout, il ne faut pas craindre de lê dire, de l'Angleterre et de l'Allemagne, donnèrent au gouvernement chinois l'occasion de revenir sur les concessions, à lui arrachées p1.225 précédemment, c'est en une question qui, à ses yeux, n'est pas une simple question protocolaire, mais revêt une importance capitale, puisqu'elle intéresse la suprématie du fils du Ciel sur tous les autres souverains : celle des audiences impériales. Quand elle se présenta à nouveau, en mars 1891, au lieu d'exiger « l'admission dans le palais », les représentants des puissances, par la faute du doyen du corps diplomatique, M. von Brandt, ministre d'Allemagne, qui, dit H. Cordier, sacrifia « les intérêts généraux à ceux de son pays », acceptèrent d'être reçus à nouveau dans le « pavillon des princes tributaires » (5 mars 1891).

Pour bien montrer combien, aux yeux des Orientaux, sont primordiales ces questions d'étiquette, et le soin qu'il faut apporter à s'y conformer pour ne point perdre la face, il convient de méditer ces lignes écrites au lendemain de l'audience par le correspondant du *Temps* (28 avril 1891) :

> « Les chefs des diverses légations, accompagnés de leur personnel et conduits par de petits mandarins de la garde, se sont rendus, chacun de leur côté, au petit pavillon désigné comme lieu de réunion, qui se trouve à une petite distance de la salle d'audience. Tout le monde (il y avait en tout trente et une personnes) était en chaise verte, ce qui a singulièrement étonné les Chinois, la chaise verte et même la chaise bleue étant réservées aux très hauts dignitaires, princes, présidents de ministères, etc., les autres fonctionnaires se servant en toute occasion de la charrette. Il eût été plus correct et d'un meilleur effet sur le public de réserver la chaise verte pour les ministres et chargés d'affaires, la chaise bleue pour les premiers secrétaires, et de mettre en charrette le reste du personnel. Je ne sais qui est responsable de cette absurde violation de l'étiquette, et je ne veux blâmer personne ; mais vous ne pouvez vous figurer l'effet fâcheux qu'elle a produit.

Les ministres ne s'étaient décidés à accepter d'être reçus dans le « pavillon des tributaires » qu'à la p1.226 condition expresse que les audiences suivantes auraient lieu dans l'enceinte même du palais impérial. Mais huit mois n'étaient pas écoulés que le ministre d'Autriche-Hongrie se laissait recevoir dans ce même pavillon (27 octobre 1891). Si bien que lorsque, quatre mois plus tard (12 février 1892), les représentants des puissances se déclarèrent prêts à consentir à s'y rendre cette année encore si le tsong-li ya-men prenait, avec l'approbation formelle de l'empereur, l'engagement de les recevoir l'année suivante dans le palais proprement dit, les membres du bureau des affaires étrangères estimèrent offensante pour l'empereur la phrase suivante de la note remise par le corps diplomatique : « Attendu que les souverains d'Europe sont les égaux de l'empereur de Chine... » et refusèrent d'en poursuivre la lecture plus avant. N'avaient-ils pas raison d'ailleurs d'exprimer si nettement leur méprisant dédain des gens d'Occident, puisque, malgré cet affront, le ministre d'Angleterre acceptait d'être reçu dans ce « pavillon des tributaires » le 13

décembre 1892, le ministre d'Allemagne le 22 juillet 1893, celui de Belgique le 8 décembre suivant. L'impératrice et l'impératrice douairière, la fière Ts'eu-hi, au cours de cette dernière audience, assistaient, derrière un rideau, à l'abaissement d'un souverain d'Occident se reconnaissant humble tributaire du tout-puissant fils du Ciel. La Chine était vengée des traités honteux qui lui étaient imposés et dont elle proclamait ainsi, à ses yeux, la dénonciation officielle.

La France, heureusement, pas plus que la Russie, n'avait consenti à se soumettre à cette humiliation.

@

CHAPITRE VIII

LA GUERRE AVEC LE JAPON

@

Le Japon. — Unité ethnique. — Continuité de la dynastie impériale. — Le souverain règne, mais ne gouverne pas. Maires du palais tout-puissants. — Le coup d'État de 645 et la civilisation chinoise au Japon. — La noblesse féodale. — Caste militaire fortement organisée, force prépondérante de l'empire. — Luttes constantes entre les princes féodaux, exerçant les qualités guerrières et administratives de la race. — Nobunaga, Hideyoshi et Iyeyasu rétablissent l'autorité du gouvernement central et assurent au Japon une paix de deux cent cinquante ans. — L'accès de l'empire défendu aux étrangers et l'expatriation interdite à ses nationaux (1636). — Comparaison entre l'organisation politique et sociale de la Chine et du Japon. — L'ultimatum américain au Japon et le traité de Kanagawa (31 mars 1854). — Les traités avec les étrangers. — La révolution et l'avènement de Mutsu-hito (1867). La politique d'assimilation à la civilisation occidentale. — Le Japon cherche en Corée un champ de bataille où il puisse manifester sa force. — Les relations de la Chine et du Japon avec la Corée. — La Corée et les puissances européennes. — Le Japon signe avec la Chine un traité de commerce à T'ien-tsin (13 septembre 1871). — L'incident des îles Lieou-Kieou (1874). — Traité du 31 octobre 1874. — Guerre de Satsuma (1877). Lutte d'influence en Corée (1881 à 1894). — La déposition du roi de Corée et l'ultimatum à la Chine (23-27 juillet 1894). — La guerre sino-japonaise et le traité de Simonoseki (17 avril 1895). — L'intervention des puissances et la rétrocession de Leao-tong. — Création de la Banque russo-chinoise (10 décembre 1895).

p1.227 La Chine pouvait croire désormais que le jour n'était pas loin où il lui serait loisible de dénoncer les concessions honteuses consenties par contrainte et où, protégée des étrangers par les anciennes prohibitions remises en vigueur, elle reviendrait à l'observation stricte des traditions du passé.

Peu de chose à faire pour y parvenir, d'ailleurs ! Le p1.228 gouvernement chinois n'avait accueilli qu'avec la plus grande réserve les œuvres de cette civilisation occidentale dont il redoutait si fortement l'influence. Il l'avait fait de telle façon qu'elles pouvaient disparaître demain sans laisser de trace dans la vie du pays. L'histoire du chemin de fer de Chang-hai à Wousoung montre assez comment il envisageait

ces tentatives et le sort qu'il leur réservait. Une maison anglaise avait établi entre ces deux localités, sur seize kilomètres, un chemin de fer, le premier qu'on ait vu dans l'empire du Milieu, dont un tronçon avait été inauguré le 30 juin 1876. Un mois et demi après, le ministre d'Angleterre, sur la demande de Li Hong-tchang, faisait arrêter la circulation des trains. En octobre suivant, le gouvernement chinois rachetait la ligne (24 octobre 1876) ; et, dès qu'il en eut reçu livraison, il y arrêta la circulation des trains, qui avait repris de décembre 1876 à octobre 1877, la démonta et en expédia le matériel à Formose, où il doit se trouver encore. Si une compagnie privée (*Imperial Northern Railway of China*) avait pu établir, pour l'écoulement du produit de ses mines, une voie ferrée de T'ien-tsin à K'i-ying (1886-1889) et plus tard la prolonger jusqu'à la porte de Chine vers la Mandchourie (1894), elle le dut à la protection de Li Hong-tchang, qui était un de ses principaux actionnaires. Quand il fut question enfin de relier T'ien-tsin à Pékin par Tong-tcheou, un prince de la famille impériale se mit à la tête du mouvement qui tendait à contraindre l'impératrice à en différer l'exécution.

Pour les télégraphes, l'opposition était encore plus violente, et facilitée par les rivalités mêmes des Européens.

> « La question se résume à ceci, écrivait en mars 1875 M. de Rochechouart au ministre des Affaires étrangères : le gouvernement chinois veut bien tolérer le télégraphe sous-marin, mais il ne veut pas l'autoriser officiellement, ni être rendu responsable des dégâts qui peuvent survenir du fait des pêcheurs chinois. Quant aux lignes aériennes, le gouvernement chinois n'en veut à p1.229 aucun prix, à moins que ce ne soit lui qui les administre, et le principal empêchement à la création d'une administration chinoise provient des Européens : M. Hart entend en faire une branche de l'administration des douanes ; M. Giquel [1] voudrait en faire

[1] Un Français entré dans le service des douanes chinoises en 1861, comme commissaire à Ning-po.

> la tête de la sienne ; M. Viguier opine pour la compagnie danoise, et enfin le consul anglais de Fou-tcheou, M. Sinclair, protège une société anglaise.

Si plus tard, entre 1888 et 1892, le gouvernement chinois consentit au raccordement des lignes installées sur son territoire avec les lignes françaises du Tonkin, russes de Sibérie et anglaises de Birmanie, c'était pour avoir reconnu leur utilité, mais avec l'intention bien arrêtée de les accaparer le cas échéant.

Aussi bien la haine des étrangers, savamment entretenue par des pamphlets orduriers répandus à foison dans le peuple, ne cessait de croître et de se répandre, avec la complicité tacite du gouvernement chinois. L'ouverture de Tchong-king au commerce étranger et l'essai d'introduction de la navigation à vapeur sur le haut Yang-tseu servirent de prétexte, dans la vallée du fleuve Bleu, à de nombreuses émeutes. Elles furent particulièrement graves à Wou-hou en mai 1891 ; et se renouvelèrent continuellement dans le courant de 1892 et 1893. Elles visaient principalement les missions chrétiennes :

> « Des placards incendiaires, écrit Cordier, avaient été affichés partout : l'un d'eux, représentant un cochon, portant le nom de Ye-sou (Jésus) en croix, était adoré par une foule à genoux ; au-dessous étaient représentés des couples d'Européens amoureusement enlacés ; une autre affiche a pour illustration la destruction de livres européens dans un brasier, tandis que les assistants se bouchent le nez pour ne pas respirer des vapeurs impures.

L'Européen n'était plus en sûreté dans p1.230 l'empire du Milieu et le gouvernement chinois semblait prêter une oreille chaque jour plus attentive à ceux qui parlaient de bouter dehors les « Barbares d'Occident ».

C'est alors qu'intervint le Japon, dont la rapide victoire, en même temps qu'elle révéla aux puissances la faiblesse du colosse aux pieds d'argile qu'était l'empire du Milieu, troubla l'esprit des Chinois, hier si

assurés de la supériorité de leur antique civilisation, et leur fit pressentir que peut-être ils ne pourraient la défendre qu'en empruntant aux étrangers et à leurs procédés le secret d'une supériorité qui s'avérait si radicale.

Les Japonais, à l'encontre des Occidentaux, n'ignoraient rien de la faiblesse de l'immense empire. Ils le jugeaient tel qu'il était parce qu'ils le connaissaient pour avoir été nourris à son antique civilisation, dont ils avaient conservé, malgré leur évolution vers la civilisation occidentale, une empreinte indélébile. Il ne faut pas oublier en effet que la Chine a été la première éducatrice du Japon. Celui-ci avait, au début du VIIe siècle, accueilli sa civilisation avec la même ardeur qu'il devait le faire douze cents ans plus tard de la civilisation occidentale. Si les deux peuples différaient très profondément à la veille du conflit qui allait les dresser l'un contre l'autre, ils n'en restaient pas moins très aptes à se comprendre, et surtout à se bien connaître.

Et avant d'aller plus loin, il n'est pas sans intérêt, pour mieux comprendre même l'organisation politique de la Chine et les causes de sa faiblesse, d'exposer en quelques lignes la formation politique du Japon et les raisons de sa force ; de montrer comment deux peuples nourris d'une même civilisation ont pu former deux nations socialement et politiquement si différentes et de tendances si opposées.

La cause initiale de ces différences semble résider en l'unité ethnique du Japon, au regard de la variété des populations qui occupent le sol de l'empire chinois. Ce n'est pas que les Japonais présentent tous mêmes caractéristiques physiques ; mais si on s'accorde à reconnaître p1.231 parmi eux deux types assez différents : type populaire au visage allongé et fin, type aristocratique à la face large, on les explique généralement non par différence d'origine, mais par métissage. Venus du sud, les uns auraient atteint directement le Japon par l'île de Kiou-siou, et auraient conservé assez pur leur type originaire, proche du type malais. Les autres auraient passé par la Corée et y auraient acquis, par mélange avec les habitants de cette contrée, le type aristocratique qui a persisté jusqu'à nos jours.

Quoi qu'il en soit, les Japonais n'ont plus subi d'invasion ni d'incursion étrangère depuis l'époque où ils formèrent l'État de Ye-ma-t'ai, aujourd'hui Yamato, disputant le sol aux premiers occupants, les Yemishi ou Ainos. Cantonnés dans leur île, ils s'y sont jalousement défendus de l'apport étranger, et on peut dire qu'ils sont aujourd'hui ethniquement tels qu'ils étaient au moment de leur entrée dans l'histoire.

D'autre part, la civilisation chinoise qui les a façonnés ne leur a pas été apportée par un vainqueur pénétrant les armes à la main sur leur territoire ; c'est eux qui la sont allés chercher en Chine même. Ils l'ont connue et s'y sont initiés par les livres et l'enseignement, plus que par l'exemple et la fréquentation. Ils l'ont repensée en la traduisant et l'ont fait passer au crible de leur génie. Mise en pratique, elle s'est ainsi trouvée japonaise, et n'a guère fait que révéler le génie japonais à lui-même, lui donner le cadre où il s'est développé selon ses tendances et ses traditions.

Tel il se révèle à ses origines, en effet, tel nous le retrouvons à la veille du jour où il va s'ouvrir à la civilisation européenne. Et, chose curieuse, il transformera cette civilisation nouvelle comme il avait fait de la chinoise douze cents ans auparavant, n'en prenant, cette fois encore, que ce qui lui sera nécessaire pour s'adapter au monde nouveau et y prendre rapidement une place prépondérante.

p1.232 Quand il entre dans l'histoire, le peuple japonais est déjà réparti en clans dirigés par des chefs doués d'une autorité incontestée et maîtres non seulement du sol, mais des tenants. Ne devant leur autorité qu'à eux-mêmes, ils échappent au bon vouloir du souverain de Yamato, ancêtre de la famille qui règne aujourd'hui encore sur les destinées du Japon. Si l'empereur est puissant, tel Yuryaku qui tint le trône de 457 à 479 de notre ère, il peut, s'ils ont failli, les déposséder et saisir leur apanage ; mais il se garde bien de s'attaquer aux grandes maisons. D'ailleurs, descendants directs de la déesse du soleil, — Amaterasuno-ohokami, — les empereurs du Japon joignent à la caractéristique d'avoir conservé le trône sans interruption depuis le

commencement de leur histoire jusqu'à nos jours et d'appartenir, de ce fait, à la plus vieille dynastie aujourd'hui régnante, celle de n'avoir guère été, en raison du système de polygamie qui a prévalu au Japon, que de simples gages entre les mains des différentes grandes familles qui se sont disputé le pouvoir effectif. Ils ont été par excellence le souverain qui règne, mais ne gouverne pas.

Le pouvoir effectif n'est pas exercé par le souverain. Durant la période antérieure à celle de Nara ce sont les Soga qui le détiennent. Au temps de la reine Suiko Tenno (593-628) il est tout entier aux mains de Shotoku Taishi prince Mamayado, qui se fit au Japon le truchement de la civilisation chinoise. En la favorisant de toute son intelligence et de tout son pouvoir, il ne se doutait pas que c'était au nom de cette civilisation et selon son esprit que la puissance de sa famille serait abattue. Le coup d'État de 645, en effet, ne visait pas seulement à ruiner la puissance des Soga, mais encore à faire du Japon un État selon la formule chinoise. Éblouis par les splendeurs de la civilisation de l'empire du Milieu, par les magnificences de sa cour, par son système politique et ethnique lentement élaboré, par l'élégance raffinée de sa littérature, les auteurs de ce coup d'État s'efforcèrent p1.233 d'introduire au Japon son régime social et administratif, qui représentait tout en même temps à leurs yeux la suppression du féodalisme et l'empêchement à son retour. Ils voulaient abolir le clan, faire de la famille, et non de la tribu, l'unité sociale. Ils établirent donc un État fortement centralisé à l'image de la Chine : l'empereur à la tête exerçant le pouvoir absolu ; un fort et puissant ministère avec une administration bien organisée ; et dans les provinces, des gouverneurs chargés d'imposer l'autorité impériale à la vieille aristocratie semi-indépendante.

Mais au lieu de recruter les membres de cette administration centrale et ces gouverneurs comme en Chine, par concours, en dehors de toute question de naissance ou de famille, on les choisit en majorité, par la force des choses, parmi les membres de cette aristocratie que les réformateurs se proposaient d'abattre. Ceux qui ne vinrent pas à la

cour, mais restèrent dans leur domaine, furent généralement reconnus comme chefs de districts agissant sous l'autorité des gouverneurs provinciaux. Si donc une nouvelle noblesse fut créée, ce fut en fait l'ancienne qui en vint emplir les cadres : rien ne se trouva changé. Bien plus, cette révolution aboutit à la constitution d'une caste gouvernementale pratiquement héréditaire, strictement fermée et plus puissante que jamais. Faite pour abattre la puissance d'une famille, elle n'arriva qu'à porter une autre famille au pouvoir ; et non plus une maison de lignée royale, comme les Soga, mais une famille étrangère à la couronne, les Fujiwara. Ils détinrent, durant deux siècles, la dignité de *kwambaku*, administrateur-chef, sorte de maire du palais tout-puissant auprès d'un empereur sans pouvoir. Les affaires de l'État n'arrivaient à la connaissance du souverain que par lui et lui seul. Les Fujiwara maintinrent leur autorité en imposant des filles de leur sang, comme épouses, aux empereurs ou princes héritiers et en élevant au trône les seuls enfants nés de ces unions.

Situation bien précaire, au reste, que celle de ces p1.234 empereurs condamnés à réprimer toute velléité d'indépendance sous peine de se voir contraints à la retraite dans un monastère. Sur quinze souverains qui occupèrent le trône durant que les Fujiwara tinrent le pouvoir, huit abdiquèrent, de gré ou de force. Et durant cette période, la domination des kwambaku ne fut troublée que par les querelles de ses membres anxieux de fournir à l'empereur la femme de leur choix.

Les Fujiwara ne surent pas d'ailleurs empêcher le retour du féodalisme. Ils laissèrent grandir le pouvoir de deux maisons toutes militaires, — Taira à l'ouest et Minamoto au nord, — qui s'approprièrent peu à peu, au détriment du pouvoir central, toutes les ressources de leur région et par là même le privèrent de tout moyen de gouvernement. Elles se livrèrent, sous leurs regards impuissants, d'effroyables luttes d'influence, au cours desquelles les Taira, d'abord tout-puissants, finirent par succomber sous les coups des Minamoto. Lorsque, en 1192, Yoritomo, du clan de Minamoto, parvint à se faire investir de l'office de sei-i-tai shōgun (grand général chargé de

soumettre les barbares), qui lui attribuait l'autorité suprême sur l'empire, plus rien ne subsistait en fait de la constitution de 645. Le pouvoir civil institué par elle avait disparu, et pour de longs siècles, jusqu'à la révolution de 1868, ce sera l'épée qui décidera au nom d'une féodalité toute-puissante.

L'autorité avait ainsi passé aux mains du chef de la caste militaire, qui, fortement organisée et soumise à une stricte discipline, était devenue la force prépondérante de l'empire. La puissance de l'empereur s'en trouvait moins effective que jamais, si possible. Elle n'en subsista pas moins dans la forme, et les shōguns ne cessèrent jamais de rendre à l'empereur régnant les devoirs d'un vassal à son maître. Il convient de noter cette particularité, spéciale, semble-t-il, au Japon, que jamais ces maires du palais ne songèrent un moment à usurper un trône auquel le souverain n'accédait que par eux et qu'il ne conservait p1.235 que par eux. Contraints par les circonstances ou les exigences de leurs intérêts, ils remplaçaient l'empereur titulaire par un autre, mais toujours invariablement choisi parmi les descendants directs de la déesse Amaterasu. Ce souverain rituel était en effet un écran parfait pour qui détenait le pouvoir. S'il devenait gênant, rien n'était plus facile que le faire abdiquer ou le déposer, et le remplacer par un nouveau souverain de même sang, mais plus ouvert aux suggestions du vassal tout-puissant. D'autant qu'en raison de la polygamie pratiquée par l'empereur, il ne manquait jamais d'héritier né d'une famille choisie dans le sein de la famille du maire du palais.

D'ailleurs, par une exagération logique de ce système, la fonction de shōgun elle-même devint purement nominale. En 1203, comme l'héritier du shōgun décédé n'avait que sept ans, il reçut bien le titre de sei-i-tai shōgun, mais son grand-père Hōjō Tokimasa fut nommé shikken — régent — jusqu'à l'âge de sa majorité. En réalité, ce shikken et ses successeurs, les kwanryō, furent les véritables maires du palais du souverain légitime, tandis que les shōgun n'en étaient plus que les maires du palais titulaires. Les kwanryō, pendant plusieurs générations, furent les « faiseurs de shōgun » et par là même les « faiseurs d'empereurs ».

Une tentative pour rétablir l'administration civile, pour revenir à la constitution de 645, demeura sans résultat ; elle n'aboutit, après une grande succession de guerres, qu'à placer les fonctions de shōgun entre les mains des Ashikaga, qui les conservèrent durant près de 250 ans, de 1338 à 1573. La féodalité, qu'on avait essayé de battre en brèche, fut plus puissante que jamais ; et pendant des années le pays fut ravagé par les guerres que les principales maisons poursuivaient pour l'hégémonie. Le Japon n'était plus qu'un chaos de petits États féodaux. Les feudataires et presque toute la classe militaire échappaient au contrôle du shōgun, qui restait cependant leur chef traditionnel, comme le shōgun p1.236 lui-même demeurait le serviteur traditionnel de l'empereur : shōgun et empereur étaient devenus simples symboles. Si on conservait le shōgun, c'est que les seigneurs avaient intérêt à se réclamer de son nom pour en prendre avantage sur le voisin dans les guerres incessantes qu'ils ne cessaient d'entretenir les uns contre les autres.

Le mot guerre est bien pompeux d'ailleurs pour désigner ces querelles entre chefs de clans. Ceux-ci cependant, pour s'y assurer l'avantage, cherchaient à s'entourer du plus grand nombre de samuraï, gens d'armes dont la guerre était la seule profession, ou d'ashigaru, paysans devenus soldats. Et comme l'entretien de telles troupes coûtait fort cher, ils s'efforçaient d'établir dans leurs domaines une administration financière et judiciaire rigoureuse et équitable qui leur procurât les ressources nécessaires. De sorte qu'en somme ces luttes, par la nécessité du succès, exigeaient des chefs de fiefs l'exercice de qualités supérieures, non seulement dans l'art militaire, mais encore dans l'administration territoriale du pays. Les meilleures qualités de la race furent ainsi exaltées. Et si l'objet de ces rivalités fut souvent futile et d'intérêt tout local, elles contribuèrent du moins au développement de cette pléiade d'hommes de valeur que le Japon compta au XVIe siècle. Car il est à remarquer que, malgré la barbarie et la férocité de ces luttes, c'est à leur époque que l'art japonais fleurit dans toute sa gloire.

Trois des hommes les plus remarquables que le Japon ait produits, Nobunaga, Hideyoshi (Taïko-Sama) et Iyeyasu des Tokugawa, mettent

fin à cet état de choses par leurs efforts successifs. Ils réunissent les différentes parties de l'empire sous un gouvernement central fortement constitué, et imposent une paix de 250 ans à un peuple dont les instincts guerriers semblaient cependant échapper à tout contrôle humain. En effet, de 1616 à 1854, à part quelques petits mouvements tels que celui de Shimabara en 1638, quelques vengeances exercées d'un clan à l'autre, ou quelques troubles causés dans les p1.237 campagnes par des bandes armées de lances de bambou, rien ne vient rompre la monotonie de l'histoire.

Maître, par la bataille de Sekigahara (1600), des destinées du Japon, tout-puissant par la fonction de shōgun qu'il s'approprie en 1603, Iyeyasu assure pour 265 ans la paix au Japon sous la direction de la famille des Tokugawa, qui conservent héréditairement cette charge jusqu'en 1868. Durant toute cette période, leur suprématie fut incontestée grâce à la centralisation commencée par Nobunaga et Hideyoshi, et fortement établie par Iyeyasu. Celui-ci, en effet, ayant imposé sa toute-puissance aux daimyô, aux grands, devenus ses vassaux, avait déclaré que tous ceux qui avaient adhéré à sa cause avant la bataille d'Osaka (1615) recevraient le titre de fudaï, tandis que les autres seraient qualifiés tozama et comme tels ne pourraient en aucun cas prétendre à un poste quelconque dans l'administration réservée aux seuls fudaï. Bien plus, Iyemitsu, comme Louis XIV, les oblige à résider en grand nombre à sa cour, pour les y surveiller étroitement. L'administration fut donc occupée tout entière par les seuls fudaï, tous membres de la famille Tokugawa, et dépendit par conséquent tout entière du shōgun, non seulement en sa qualité de chef du pouvoir, mais encore de chef de famille. Et, comme ces fudaï n'attendaient leurs places que de lui, n'espéraient d'avancement que de lui, leur dépendance envers lui était absolue. Bien plus, le Conseil d'État, — le gorōju, — composé de cinq membres, n'était accessible qu'aux seuls fudaï ; et comme les shōgun eurent soin de n'y appeler ni les plus riches ni les plus puissants d'entre eux, aucun de ses membres ne se trouva jamais en mesure d'attaquer, ni même de contre-balancer leur puissance.

En somme, le gouvernement du Japon devint, sous autorité nominale de l'empereur, et sous la direction effective du shōgun, qui en était le chef, la propriété exclusive d'une famille, celle des Tokugawa, dont tous les membres étaient sous la dépendance si directe de ce p1.238 chef qu'ils lui devaient tout et n'obtenaient rien que par lui. Et, pour que rien ne vînt troubler cette possession, ruiner cette puissance des shōgun, le Japon, en 1636, se ferme brutalement au monde extérieur, se cloître dans ses îles, n'accorde l'accès de son territoire à aucun étranger et défend à ses nationaux de sortir des limites de l'empire.

Apparus au Japon en 1542, les Portugais avaient pris grande importance lorsque Nobunaga, pour punir les bonzes bouddhistes qui s'étaient déclarés contre lui, s'était attaché à favoriser les catholiques. Hideyoshi, d'abord de bonne volonté à leur égard, émit contre eux un arrêt d'expulsion en 1587, lorsqu'il vit leurs prêtres mener campagne contre les bonzes et le bouddhisme, et prêcher la démolition des temples, et les marchands portugais vendre aux Indes les Japonais qu'ils achetaient dans le pays. Dès 1596, les persécutions commençaient, Iyeyasu ne les continua pas et s'appuya même sur les catholiques pour atteindre le pouvoir. Mais sa susceptibilité, déjà éveillée par la rivalité qui s'était manifestée entre Portugais et Espagnols débarqués depuis 1592, fut exaspérée par la maladresse d'un propos tenu par un capitaine de vaisseau espagnol.

> — Mon roi, avait dit celui-ci, commence par envoyer des religieux convertir le peuple ; et lorsque les convertis sont devenus nombreux, il envoie des troupes qui, avec leur aide, n'ont pas de peine à achever la conquête.

De nombreux compétiteurs arrivaient, d'ailleurs : Hollandais en 1609 et Anglais en 1613, qui, tant par intérêt commercial que par animosité confessionnelle, trouvaient bon d'accroître et exciter cette suspicion contre Portugais et Espagnols catholiques. Ces rivalités mirent un terme aux efforts de Iyeyasu pour développer le commerce de son pays avec l'étranger ; et elles aboutirent, en 1624, au décret de Hidetada, qui

expulsait les Espagnols du Japon et interdisait tout commerce avec eux. Les Anglais avaient abandonné la lutte dès 1623. Les Portugais se maintinrent p1.239 encore à Nagasaki jusqu'à l'édit de 1636, qui les en chassait définitivement et fermait plus hermétiquement que jamais le Japon.

> « Aucun navire japonais, prononçait-il, n'est autorisé à faire voile pour l'étranger. Tout Japonais qui tentera de quitter secrètement (le pays) pour l'étranger sera mis à mort, son vaisseau et l'équipage saisi et livré au shōgun. Tout Japonais résidant au dehors sera exécuté s'il revient au Japon.

Déjà les décrets de 1614 et 1616, prononçant l'expulsion de tous les religieux chrétiens, avaient interdit aux Japonais, sous peine d'être brûlés vifs, d'entretenir des relations avec eux ou leurs servants, et de leur donner l'hospitalité. La peine était étendue à la femme et aux enfants du coupable et à ses cinq plus proches voisins de chaque côté qui ne l'auraient pas dénoncé. En 1639, il ne restait plus de Portugais au Japon. En 1641, les Hollandais étaient virtuellement emprisonnés à Deshima, petite île du port de Nagasaki, où ils ne se maintinrent qu'au prix des pires humiliations et des contraintes les plus inouïes. Le Japon restera fermé, deux cent cinquante ans durant, à toute influence étrangère ; et le shōgun restera maître incontesté de l'empire, sous l'égide d'un empereur invisible, sans pouvoir et sans volonté.

Contraste saisissant, on le voit, entre l'empire du Milieu et l'empire du Soleil Levant [1]. Dans le premier, une fédération d'États peuplés de populations différentes qu'unit seule une même civilisation ; un régime démocratique sous un empereur autocrate, des révolutions nombreuses qui chassent la dynastie du trône et y font monter un soldat heureux, hier chef de bande ; point de noblesse territoriale ni de caste militaire, mais un personnel politique et administratif recruté par concours du milieu même du peuple et constamment renouvelé. Partout la diversité, le manque de cohésion, la dispersion de p1.240 la société en une

[1] Japon est la lecture française des deux caractères chinois *je pen* : soleil levant, par lesquels les Japonais désignent leur pays.

multiplicité de familles qui forment autant d'États dans l'État. Dans l'empire du Soleil Levant, au contraire, une centralisation absolue en les mains d'un seul maître détenteur du pouvoir réel au nom d'un empereur protocolaire, descendant direct d'une déesse, dont la famille n'a jamais quitté le trône depuis qu'elle y est montée par la grâce du souverain d'en haut dans les lointains du passé légendaire. Une société fortement organisée sous la dépendance d'une noblesse territoriale et militaire qui possède tous les privilèges et a seule droit aux honneurs et au gouvernement du pays. Rien de démocratique. Unité absolue sous une volonté unique qui, le jour où elle percevra la nécessité pour le pays d'adopter la civilisation occidentale, le fera tout d'un coup et par simples décrets.

L'isolement du Japon ne pouvait durer en effet. Lorsque, en 1844, les puissances occidentales furent amenées à manifester à la Chine leur volonté de voir leurs nationaux respectés et le commerce libre pour eux, le roi de Hollande adressa au shōgun une lettre autographe demandant d'adoucir la rigueur des lois contre les étrangers. La réponse absolument négative semblait interdire toute nouvelle tentative. Mais l'ultimatum que lui présenta le commodore Matthew Calbraith Perry, appuyé d'une escadre américaine, lui fit comprendre la puissance des armées d'Occident et le contraignit, quelle que fut l'opposition nationale qu'il y rencontrât, à consentir la signature, le 31 mars 1854, du traité de Kanagawa, dont les ratifications furent échangées à Shimoda le 21 février 1855. Les États-Unis étaient autorisés à s'établir dans le port de Shimoda, près de l'entrée de la baie de Yedo. Aussitôt les puissances européennes d'accourir. Les Anglais obtiennent, le 14 octobre de la même année, l'entrée dans les ports de Nagasaki (Hizen) et Hakodate (Matsmai). Les Russes, par le traité de Shimoda du 7 février 1855, les Hollandais, par celui du 30 janvier 1856, imposent à leur tour leurs conditions. Ce que voyant, les États-Unis p1.241 reviennent à la charge et exigent, par le traité de Yedo du 29 juillet 1856, l'installation dans cette ville de leur agent diplomatique. Nouveaux traités de la Russie, 7 août ; de la Hollande, 18 août ; de la

Grande-Bretagne, 26 août. Enfin la France, représentée par le baron Gros, obtient l'ouverture au commerce français de Hakodate, Kanazawa et Nagasaki à partir du 13 août 1859, de Ni-i-gata à partir du 1er janvier 1860, et d'Hyogo à partir du 1er janvier 1863. À compter du 1er janvier 1862, les sujets français étaient autorisés à résider dans la ville de Yedo et, à dater du 1er janvier 1863, dans la ville d'Osaka, mais seulement pour y faire le commerce. Ces traités, identiques quant au fond, reconnaissaient, outre l'ouverture du Japon aux étrangers et à leur commerce, un droit d'exterritorialité en faveur des nationaux du pays contractant, qui constituait pour la puissance japonaise une grave déchéance : sur les concessions cédées aux Européens, l'autorité des Japonais s'arrêtait ; ils y devenaient étrangers. Bien plus, sur ces territoires, tout procès entre un Japonais et un étranger ressortissait désormais de la juridiction du consul étranger, dont la compétence s'étendait au correctionnel et au criminel.

Le pays se dressa tout entier contre ceux qui « avaient violé la sainte loi du Japon en y admettant les étrangers ». Si rien ne prouve que le shōgun Issada mort le 15 août 1858 après trois semaines de maladie ait été assassiné, du moins Naosuke Kamonno Kami, le grand ministre du shogunat qui avait signé avec lui les traités, tomba sous les coups de daimyō patriotes. Ceux-ci, en effet, voyaient leur prestige, leurs prérogatives et leurs intérêts menacés par l'arrivée des étrangers. Plus encore, ils s'indignaient de voir des étrangers appartenant à la corporation méprisée des marchands fouler leur sol sans se soumettre à leur égard aux règles de bienséance les plus traditionnelles. Le 14 septembre 1862, l'oncle et tuteur du prince de Satsuma passe sur une route, aux environs de Yokohama, à la tête de son escorte. Il rencontre des marchands anglais p1.242 qui le croisent en riant sans s'occuper de lui, sans descendre de cheval pour se prosterner, comme la coutume l'exige de simples commerçants. Les samuraï qui l'accompagnent tuent l'un d'entre eux, Richardson, séance tenante. Deux jours après, le feu est mis à la légation d'Angleterre. En mars 1863, l'amiral anglais arrive avec dix vaisseaux devant Yokohama et le 6 avril adresse un ultimatum

au gouverneur japonais. L'empereur y répond par l'ordre adressé au shōgun de « balayer les Barbares », tandis que le daimyō de Nagato et celui de Satsuma tirent sur les vaisseaux européens. Les Anglais bombardent Kagoshima de Satsuma ; et une flotte, composée de vaisseaux anglais, français, américains et hollandais, détruit les batteries du détroit de Simonoseki, de Nagato (5 septembre 1864). Voulant mettre un terme à cette lutte inégale, deux jeunes gens de Nagato, les futurs genro Ito et Inouye, retour d'Angleterre, s'abouchent avec les étrangers et sont d'ailleurs aussitôt désavoués par l'ensemble du pays. L'année suivante, monte sur le trône un jeune homme de quinze ans, Mutsu-hito, qui devait porter si haut la renommée de son empire. Le 3 janvier 1868, il supprime le shōgunat, réprime, avec l'aide de Nagato et Satsuma, la révolte que cette mesure a provoquée ; et le 26 novembre, quittant Kyoto, la ville de ses ancêtres, il s'installa à Tokio, la cité des shōgun, affirmant ainsi son autorité incontestée sur l'empire.

Il y inaugure aussitôt sa politique d'assimilation à cette civilisation occidentale dont il a compris la force. Tout d'abord, réformes radicales à l'intérieur. Rachat des fiefs, dont les titulaires reçoivent une rente payée par l'État, et abolition des clans et des privilèges ; ce qui correspond à la suppression de la féodalité et à la libération des paysans, qui deviennent propriétaires du champ. Droits attribués aux commerçants ; ce qui établit l'égalité sociale. Enfin, en février 1889, établissement d'un régime constitutionnel qui définit nettement les droits du Japonais en tant qu'homme et citoyen, et établit au Japon le régime p1.243 parlementaire avec deux chambres, dont une élue directement par le peuple.

L'organisation administrative est calquée sur celle que la Révolution avait établie en France. La justice est réorganisée ; de nouveaux codes criminels et de procédure, œuvre de juristes français, promulgués dès 1881. Et pour éviter les attentats dont les samuraï se rendaient continuellement coupables, un édit leur interdit, en 1876, le port des deux épées qui les distinguait.

En même temps, le service des postes et télégraphes est établi ; une Monnaie commence à fabriquer des pièces sur le modèle européen. Dès 1872, le premier chemin de fer fonctionne entre Tokio et Yokohama. On adopte le calendrier grégorien ; on rend la vaccine obligatoire ; on prescrit les uniformes européens dans les cérémonies officielles. Enfin, des missions françaises et anglaises sont chargées d'organiser une armée et une marine japonaise sur le pied européen.

Mécontents de ces réformes et plus encore de l'attitude du gouvernement dans la question de Corée, les esprits s'échauffent. Des soulèvements durement réprimés éclatent en 1874 et en 1877 (guerre de Satsuma), mais dont cependant les échos parviennent aux nations européennes. Celles-ci, aussi bien, ne portaient qu'une attention distraite à ces changements et n'en saisissaient ni le sérieux ni la gravité. Les Européens mêmes qui se trouvaient en relations avec les Japonais ne pouvaient prendre au sérieux ce travail d'assimilation, dont ils ne saisissaient la plupart du temps que le côté burlesque. Aussi, lorsque, dès 1872, le prince Iwakura demandait la révision des traités, la suppression de la juridiction consulaire, le droit de modifier ses tarifs douaniers, les puissances faisaient la sourde oreille. Et si, en 1875, la France et l'Angleterre retirent leurs troupes, elles n'en gardent pas moins jalousement leurs privilèges.

Le Japon, très sensible à ce dédain, mais jaloux d'en rien laisser paraître, s'appliquait à se perfectionner dans p1.244 une civilisation dont il avait reconnu la puissance et qu'il voulait s'assimiler complètement pour obliger ceux-là mêmes qui le méprisaient aujourd'hui à courber un jour leur orgueil devant lui. Déjà il cherchait en Corée le champ de bataille où manifester la force de ses armes ; et déjà il en revendiquait la possession au nom de droits de conquête acquis dans les temps lointains de son passé fabuleux.

Il semble bien, à vrai dire, que les droits des Chinois étaient beaucoup plus solidement établis que les leurs. Dès l'année 208 avant Jésus-Christ, l'empereur Wou des Han soumettait le royaume des Tchao-sien — le Tchö-sen, le pays du « Calme Matinal » de la presqu'île

coréenne — et y propageait la civilisation chinoise. Elle continua de s'y développer, bien qu'à partir de l'année 36 avant notre ère le pays ait repris son indépendance. Au début de l'ère chrétienne il est partagé en trois royaumes ; au nord, Koguryu (Kao-Kiu-li des Chinois, Kōrai des Japonais) ; au sud, Silla (Sin-louo, Shiragi) sur la côte orientale, face au Japon, et Pakche (Pai-tsi, Kudara) sur la côte occidentale, face à la Chine. C'est par le Pakche que la civilisation chinoise et le bouddhisme pénétrèrent au Japon (552 A. D.). Au VIe siècle, les Souei dirigèrent contre le Koguryu des expéditions dont le résultat fut généralement lamentable. Néanmoins, le Japon, appelé par les fils du roi de Pakche, fut défait en un combat naval qui interrompit pour 930 ans toute tentative officielle de sa part dans un pays où il avait si mal débuté (661). Le Silla, ayant vaincu successivement Pakche et Koguryu (677), domina seul la presqu'île pendant trois cents ans, jusqu'au jour où Koguryu le remplaça (918). Soumis par les Mongols, le souverain de cet État les lance à deux reprises (1274 et 1281) contre le Japon, en des expéditions également malheureuses. Les Ming lui imposent à leur tour leur suzeraineté (1369) et le protègent contre Hideyoshi. Maître incontesté du Japon depuis 1590, celui-ci avait en effet éprouvé le besoin de p1.245 chercher un champ d'activité aux généraux qui l'avaient secondé et dont il craignait les entreprises. Il les envoie contre le Koguryu, qu'ils soumettent. Mais les Chinois arrivent à la rescousse, les poussent à la mer et rétablissent à nouveau la domination du fils du Ciel sur le pays (1598). En 1620, les Mandchous affirment à leur tour les droits de suzeraineté dont ils viennent d'hériter en s'emparant du trône de l'empire du Milieu.

Depuis, la Corée a vécu d'une vie calme et presque sans histoire jusqu'à la fin du XIXe siècle, vassale de l'empire chinois, mais jouissant en réalité d'une autonomie complète, et demeurant, malgré sa situation, isolée du reste du monde. Fermée aux Européens, qui la crurent longtemps une île qu'ils nommaient Quelpaert, les premiers missionnaires chrétiens, des Chinois qui y pénétrèrent en 1783, furent persécutés dès 1791. En 1839, trois missionnaires français, dont un

évêque français, Mgr Imbert, qui y étaient arrivés en 1836 et 1837, furent massacrés. La France, n'ayant pu obtenir réparation, envoya, en 1846, les commandants Lapierre et Rigault de Genouilly menacer les côtes de Corée. Mais la perte, en 1847, sur des récifs de la *Gloire* et de la *Victorieuse* amena leur retraite. En 1864 et 1866, de nouveaux missionnaires ayant été livrés à d'atroces supplices, Napoléon III chargea l'amiral Roze d'obtenir réparation. Il ne put que bombarder la forteresse de Kang-hoa, près de Séoul, et dut se retirer sans autre résultat (octobre 1866). La Corée se fermait toujours plus ; elle interdisait la pêche dans ses eaux aux bateaux étrangers et brûlait ceux qu'elle saisissait. C'est ainsi que l'équipage d'un navire américain, *General-Sherman*, fut massacré près de Ping-yang en 1866. Les États-Unis, n'ayant pu réussir à provoquer une action commune des puissances, se décident à agir seuls. Ils envoient une escadre qui, en juin 1871, prend cinq forts, des drapeaux et des pièces d'artillerie, mais doit se retirer sans avoir obtenu satisfaction à leurs revendications. Ils demandent au gouvernement p1.246 de Versailles de former à deux une nouvelle expédition. Celui-ci refuse, décidé à rester dans la plus entière neutralité, perdant ainsi l'occasion de rétablir le prestige de la France compromis en Extrême-Orient. La Corée demeura plus convaincue que jamais de sa puissance et de son inviolabilité.

Dès 1871, trois ans à peine après que la révolution avait commencé chez lui le travail d'adaptation à la civilisation occidentale, le Japon avait signé avec la Chine, à T'ien-tsin (13 septembre), un traité de commerce mentionnant, entre autres clauses, la liste d'un certain nombre de ports ouverts en Chine au commerce japonais, et au Japon au commerce chinois. Or, trois mois plus tard, des pêcheurs des îles Lieou-Kieou, ayant fait naufrage sur les côtes de Formose, y furent massacrés. Le gouvernement japonais réclama contre le traitement infligé à des « sujets japonais ». C'était déclarer implicitement sa suzeraineté sur ces îles. En fait, il ne l'exerçait que sur la partie nord de l'archipel dont l'île Amami avait été, au XVIIe siècle, occupée et réunie, au moins nominalement, à ses États par le daimyō de Satsuma. La

partie sud était restée indépendante, bien que nommément tributaire de la Chine. D'une façon générale, les habitants de l'archipel, bien que plus proches des Japonais par les caractères ethniques, sont plus intimement attachés aux Chinois par la civilisation que ceux-ci leur ont imposée. La Chine répondit que le Japon

> « n'avait pas besoin de se mettre en peine au sujet de ce massacre, car c'était à elle qu'incombait le devoir de protéger les habitants de ces îles.

Le Japon insiste, débarque des troupes dans le sud de Formose (mai 1874) ; la Chine en envoie dans le nord. La guerre semblait inévitable, lorsque les puissances occidentales, l'Angleterre en tête, s'interposèrent. Un traité intervint, le 31 octobre 1874, entre les deux États, qui donnait pleine satisfaction au Japon. La question sembla prête à se poser à nouveau, l'année suivante, à l'occasion d'une ambassade des îles Lieou-Kieou p1.247 venue à Pékin (mars 1875) en tributaire ; la Chine refusa de la laisser se présenter sous le contrôle du ministre du Japon, et l'affaire en resta là.

Le Japon s'occupait d'ailleurs de régler avec la Russie la question de Sakhaline, dont il lui abandonnait la partie qu'il occupait contre reconnaissance de la propriété des Kouriles (7 mai 1875). L'année suivante, enfin, il obtenait de la Corée le traité que n'avaient pu obtenir la France ni les États-Unis. À la suite d'une agression contre un de ses navires hydrographes, sur les côtes de Corée, il s'assure la neutralité de la Chine, et envoie une flotte, qui se présente devant Fou-san le 15 janvier 1876. Un mois plus tard, la Corée signe à Kang-hoa (26 février) l'engagement d'ouvrir au commerce étranger deux ports en plus de Fou-san. Elle ne tint que la moitié de sa promesse, puisqu'elle n'en ouvrit qu'un en 1880. Mais le Japon n'en avait cure. Il avait obtenu ce qu'il voulait. Il avait déclaré en l'article Ier du traité que « la Corée, étant un État indépendant, jouissait des mêmes droits souverains que le Japon », affirmant ainsi l'indépendance de ce pays et le soustrayant diplomatiquement à la suzeraineté de la Chine.

Celle-ci, cela va sans dire, ne reconnut pas cette déclaration, et s'efforça de regagner son influence à la cour de Séoul pour mettre les Japonais hors d'état d'y poursuivre leurs projets. En octobre 1879, Li Hong-tchang attirait l'attention d'un haut fonctionnaire coréen sur les convoitises japonaises et lui indiquait les moyens d'en interdire la réalisation :

> « D'année en année, écrivait-il, les Japonais ont de plus en plus recours aux sciences occidentales ; ils construisent des engins de toutes sortes. C'est, disent-ils, pour leur bien-être et devenir puissants ; il en résulte que leurs finances sont épuisées et que les dettes contractées par leur gouvernement sont telles qu'il doit fatalement chercher aux quatre points cardinaux des combinaisons lui permettant de rentrer dans ses débours. Les pays sur lesquels ils jettent plus p1.248 volontiers un regard de convoitise sont : au nord, la Corée ; au sud, l'île chinoise de Formose ; Liou-K'iou (les îles Lieou-Kieou) est un royaume existant depuis plusieurs siècles, contre lequel les Japonais n'avaient aucun grief ; néanmoins, au printemps dernier, ils ont inopinément envoyé des navires de guerre pour dépouiller et supprimer le gouvernement des îles et en dévorer les meilleurs territoires... Si j'étais à la place de votre gouvernement, je m'inspirerais des circonstances et je ferais, dès maintenant et en secret, des préparatifs militaires, et je m'efforcerais de réunir des ressources et d'exercer mes troupes afin de m'affermir. D'ici là, restez impassibles pour mieux les dominer, et en toute affaire exécutez scrupuleusement les traités, afin de ne donner aucune prise contre vous... Dans les conjectures actuelles, il convient, ne semble-t-il pas, de neutraliser l'action du venin par le venin et, s'il s'agit d'ennemis, de pouvoir les opposer les uns aux autres. Il importerait de profiter de toute occasion qui se présenterait de vous lier successivement par des traités avec tous les États occidentaux ; vous vous servirez d'eux pour contenir le Japon.

Malheureusement, si, pour se rendre à certains de ces conseils, le gouvernement coréen signait de 1882 à 1886 avec les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Italie, la Russie et la France des traités qui leur ouvraient un certain nombre de ports, il ne savait rester impassible, comme le lui recommandait Li Hong-tchang, et fournissait au Japon toutes les raisons d'intervention qu'il attendait. Dès juillet 1882, une émeute dirigée contre les Japonais installés à Séoul, et dont beaucoup furent massacrés, donne au gouvernement du mikado l'occasion d'imposer l'ouverture de nouveaux ports, sa juridiction sur ses nationaux dans un rayon de 50 lis (20 kilomètres environ) au delà des ports, enfin et surtout, le cantonnement à demeure, dans la capitale, d'une garde de 500 Japonais,

> « jusqu'à ce que la tranquillité y soit complètement rétablie et que le p1.249 représentant du mikado et sa suite n'aient plus à craindre le renouvellement des sanglants désordres qui ont, en dernier lieu, nécessité leur retraite précipitée.

La Chine répond à cette entreprise en installant elle aussi une garde à Séoul : il fallait faire respecter la suzeraineté du fils du Ciel. Il arriva ce qui devait arriver : une émeute provoquée par des Coréens déguisés en Japonais ayant amené les troupes du mikado à occuper le palais pour protéger le roi, les troupes chinoises, accourues dans le même but, entrèrent en conflit avec elles. Coups de feu, bagarre : la légation japonaise est incendiée, et le ministre du Japon, avec son escorte, se retire à Tchemoulpo (4 au 8 décembre 1884), laissant en somme, bien qu'il soit à peu près certain qu'il ait provoqué lui-même le mouvement, les Chinois maîtres de la situation. Mais ceux-ci étaient en ce moment occupés avec la France au sujet du Tonkin et ne désiraient pas pousser les choses à fond. Ils chargent Li Hong-tchang de rétablir l'ordre en Corée. Les Japonais obtiennent pleine et entière satisfaction par le traité du 9 janvier 1885, suivi d'une convention signée, en avril de la même année, avec la Chine, et réglant les relations des deux puissances avec la Corée. L'une et l'autre retirait ses troupes, s'interdisait l'envoi d'officiers pour l'instruction coréenne, et

s'engageait, au cas où l'un d'eux se trouverait obligé d'y envoyer des soldats, d'en aviser l'autre par avis officiel et préalable.

Les affaires allèrent ainsi pendant près de dix ans. La Corée, qui avait envoyé un ministre aux États-Unis et un autre en Europe, persistait cependant à se reconnaître vassale et tributaire de la Chine, qui continuait d'agir en suzeraine. Elle exigeait notamment

> « qu'avant d'envoyer des représentants dans les pays occidentaux, la Corée demandât ses instructions et n'agît qu'après délivrance du consentement ;

elle réglait toutes choses de façon qu'auprès des cours étrangères ces délégués agissent bien en représentants d'un État vassal de leur empire. En bons Chinois, d'ailleurs, ils gardaient ces p1.250 instructions secrètes :

> « Elles demeurent, écrit le roi de Corée dans une dépêche à Li Hong-tchang, étrangères aux autres nations, qui n'ont pas à s'en préoccuper.

En fait, la Corée n'avait pas cessé d'être soumise au vasselage de la Chine, bien que celle-ci en eût retiré ses troupes ; et le Japon, qui avait dû en faire autant, se voyait en passe de laisser échapper une proie que sa diplomatie regardait comme sienne historiquement, politiquement et économiquement.

Les droits historiques invoqués par les Japonais étaient à la vérité des plus contestables. Ils prétendaient que, vers 200 de notre ère, le pays de Shiraghi ou Silla aurait été conquis par leur reine Jingo Kogo, et qu'effrayés par ce succès, les rois de Pakche et Koguryu auraient envoyé des ambassadeurs reconnaître sa suzeraineté. Par la suite, les trois royaumes se seraient soumis, avec plus ou moins de régularité, à l'obligation acceptée par eux d'envoyer le tribut. Mais Murdoch [1] fait observer que, jusqu'en 400 A. D., on ne peut accorder aucune foi à la chronologie ni aux faits rapportés par le Nihongi, à qui nous devons ces

---

[1] *History of Japan*, vol. I. *From the origins to the arrival of the Portuguese in 1542 A. D.*, by James Murdoch, M. A. Asiatic Society of Japan, 1910.

renseignements sur la reine Jingo Kogo et son expédition. Cette conquête légendaire à part, restent les deux tentatives qui se terminèrent par les défaites que leur infligèrent les Chinois en 661 et 1598. Si des relations furent reprises plus tard, sous forme d'ambassade, entre le Japon et Koguryu, il n'en reste pas moins que ce pays ne reconnaissait qu'un suzerain, la Chine. Seul un vague protectorat sur le petit État de Mimana paraissait pouvoir être invoqué valablement.

Les raisons politiques et économiques qui l'incitaient à revendiquer la suzeraineté de la presqu'île coréenne étaient plus sérieuses. Politiquement, en effet, il ne pouvait admettre que la Corée, trop faible pour sauvegarder son indépendance et destinée à tomber de ce fait sous la p1.251 domination étrangère, reconnût d'autre suzeraineté que la sienne. Toute autre puissance, maîtresse de ce pays, devenait, pour l'empire du mikado, une menace perpétuelle, puisqu'elle dominait la mer du Japon et les îles qui en dépendent. Économiquement enfin, ce pays, riche, mais habité par une population peu nombreuse, indolente et inapte à en exploiter les richesses, devait assurer un magnifique débouché à sa population, trop à l'étroit dans les îles, et à son énergie agricole, industrielle et commerciale.

On comprend, dans ces conditions, avec quel empressement le gouvernement japonais répondit, en 1894, à l'appel que lui adressait le gouvernement coréen, en même temps qu'à la Chine, de venir l'aider à réprimer un mouvement insurrectionnel. Quand ses troupes arrivèrent, la rébellion était écrasée, mais il estima la situation si sérieuse qu'il les dirigea sur Seoul, selon les droits, dit-il, que lui reconnaissait son traité et sans qu'aucun ministre étranger crût devoir protester.

Les troupes dans la capitale, le ministre du Japon à Seoul présente, le 28 juin 1894, un ultimatum au roi de Corée, lui demandant qu'à l'avenir son gouvernement agisse en gouvernement indépendant, non en vassal de la Chine, et promettant, dans ce cas, l'appui moral et matériel de l'empire du Soleil Levant. Comme la réponse tarde, les Japonais déposent le roi de Corée, et nomment à sa place un régent

qu'ils contraignent à déclarer la guerre à la Chine et confier au Japon le soin d'expulser les troupes chinoises du pays (23-27 juillet 1894).

Nantis de ce mandat, ils défont le corps expéditionnaire que les Chinois avaient, à l'appel des Coréens, débarqué à Ya-chan (A-san), et se trouvent ainsi maîtres de tout le sud de la Corée, tandis que les débris du corps chinois s'enfuient vers le nord, sur Ping-yang (29 juillet 1894), où se tenait le gros de l'armée. Malgré l'intervention amicale de la France et les protestations pacifiques du Japon qui rejetait sur la Chine toute la responsabilité p1.252 des événements, l'état de guerre, qui existait en fait, est reconnu officiellement par les deux empires le 1er août 1894.

Ce fut une stupeur en Europe, la même stupeur qui devait se manifester dix-huit ans plus tard lorsque les États balkaniques entrèrent en guerre contre la Turquie. S'attaquer à la Chine ! Un si puissant empire ! Et qui ? Le Japon ! Le pays des mousmés au joli sourire et des petits « Japs » si comiques sous leurs défroques européennes ! Tout le monde voyait un peu l'empire du Soleil Levant avec les yeux de Loti.

> « Je le trouve petit, vieillot, à bout de sang et à bout de sève ; j'ai conscience de son antiquité antédiluvienne, de sa momification de tant de siècles, — qui va bientôt finir dans le grotesque et la bouffonnerie pitoyable au contact des nouveautés d'Occident... À l'instant du départ, je ne puis trouver en moi-même qu'un sourire de moquerie légère pour le grouillement de ce petit peuple à révérences, laborieux, industrieux, avide au gain, entaché de mièvrerie constitutionnelle, de pacotille héréditaire et d'incurable singerie.

On n'ajoutait pas foi à la transformation des Japonais, à la force qu'ils en avaient acquise. On croyait à un engouement d'enfant pour un joujou neuf. On leur opposait les Chinois, de beaux hommes, attachés à leur tradition, conscients de la force de leur empire.

> « À dix heures, conte Loti, décrivant l'entrée de l'ambassade du céleste empire, une douzaine de personnages superbes,

> aux yeux moqueurs dépassant de la tête toute cette minuscule foule japonaise. Chinois de la belle race du Nord, ils ont dans leur démarche, sous leurs soies éclatantes, une grâce très noble. Et puis ils font preuve de bon goût, ceux-ci, et de dignité, en conservant leur costume national, leur longue robe magnifiquement brochée, leur rude moustache retombante et leur queue. Avec des sourires contenus, tout en jouant de l'éventail, ils font le tour de ces salons et de cette mascarade, puis s'en vont, dédaigneux, s'isoler en plein p1.253 air, s'asseoir sur une terrasse à balcon qui domine le jardin illuminé, la fête vénitienne.

On admirait cette réserve, indice de la conscience d'une force incontestable et incontestée. Certainement le Japon allait être battu complètement et en quelques jours ! C'est cette illusion que voulait détruire le Japon. Fier de sa transformation, qui l'égalait, pensait-il, aux nations occidentales, il avait soif de manifester sa force, de prouver qu'il était autre chose qu'un peuple artistique et aimable, qu'un joli joujou d'étagère.

L'Angleterre, pour qui l'issue de l'aventure n'était pas douteuse, observa une neutralité bienveillante à l'égard de la Chine. La France donna des conseils de modération qui ne furent pas écoutés. La Russie, seule peut-être, n'était pas sans éprouver quelque inquiétude ; elle avait pu mesurer la fragilité de la force chinoise et n'avait plus d'illusion à son égard.

Dès le début, aussi bien, s'affirma, éclatante, la supériorité des Japonais. Laissant Séoul, ils marchent vers le nord, battent le 16, à Ping-yang, l'armée chinoise, pendant que leurs vaisseaux mettent en déroute la flotte ennemie occupée à débarquer des troupes à l'embouchure du Yalou (17 septembre). Ils continuent leur avance vers le nord ; traversent le fleuve en bousculant les troupes qui cherchaient à les arrêter (6 octobre), et font marche forcée sur le Hai-tcheng, à l'extrémité nord du Leao-tong. Une seconde armée japonaise, débarquée le 24 octobre sur la côte orientale de cette presqu'île,

s'empare de Ta-lien wan, où s'élève aujourd'hui Dalny, le 6 novembre ; de Port-Arthur, le 21 ; de Leao-yang, le 4 mars 1895. Nieou-tchouang pris après un dur combat (5 et 6 mars), les deux armées réunies mettent en déroute ce qui restait des troupes chinoises (7, 8 et 9 mars). La route de Pékin était ouverte (8 mars 1895).

De son côté, un troisième corps débarque sur la côte nord de la presqu'île de Chan-tong et entre à Wei-hai wei le 12 février. Ainsi les Japonais tenaient la Corée, la p1.254 presqu'île de Leao-tong, par Nieou-tchouang la route de Pékin, et par Port-Arthur et Wei-hai wei l'accès du golfe du Pei Tche-li.

Dès novembre, il était clair que la Chine était perdue. La première, elle s'en était rendu compte, et, à la fin de janvier, des plénipotentiaires chinois se présentaient au Japon pour y négocier des conditions de paix. Les ministres de Russie, de France et d'Angleterre, en des démarches faites séparément, avaient obtenu du gouvernement du mikado l'assurance qu'il était disposé à négocier. Mais quand on examina les lettres de créance des plénipotentiaires, on reconnut qu'elles ne leur accordaient aucun pouvoir pour traiter. Le gouvernement chinois, fidèle à sa politique de ruse, avait voulu se réserver le moyen de se retirer en désavouant ses envoyés. Ils durent se rembarquer (4 février 1895).

Les Chinois firent alors appel au colonel Forster, qui avait accepté la direction de la légation de Chine à Washington, et à Li Hong-tchang. Pleins pouvoirs lui furent remis et reconnus satisfaisants par le Japon. Le comte Ito Hirobumi et le vicomte Moutsou furent désignés par le mikado pour le représenter. Les négociations furent longues et difficiles, troublées par une tentative d'assassinat sur Li Hong-tchang qui valut à la Chine l'armistice que le Japon lui avait refusé jusque-là (28 mars). Pour en finir, le comte Ito dépose le 11 avril un ultimatum. Li Hong-tchang proteste, déclare suspendre les pourparlers. Après de nouvelles négociations ils reprennent, et aboutissent enfin à la signature du traité de Simonoseki, le 17 avril 1895.

La victoire des Japonais était magnifique. Ils obtenaient tout ce qu'ils demandaient : « La Chine reconnaissait d'une façon irrévocable l'indépendance de la Corée et supprimait désormais tout tribut et toute cérémonie de vassalité de la part de la Corée. » Elle lui cédait la presqu'île de Leao-yang, Formose et les Pescadores ; lui payait une indemnité de 200 millions de taëls ; ouvrait à p1.255 son commerce les ports de Cha-chi (Kin-tcheou au Hou-pei), Tchong-king (Sseu-tch'ouan), Sou-tcheou (Kiang-sou), Hang-tcheou (Tchö-kiang) ; lui consentait liberté de navigation sur le Yang-tseu, de Yi-tch'ang à Tchong-king, sur la rivière de Wou-soung et le canal, de Chang-hai à Hang-tcheou.

À la vérité, si les Chinois avaient cédé si facilement, c'est qu'ils savaient d'ores et déjà que les puissances européennes s'inquiétaient des succès du Japon et de la situation prépondérante qu'ils lui attribuaient en Extrême-Orient. Par la possession de la presqu'île de Leao-tong, en effet, non seulement il devenait maître des frontières occidentales de la Corée qu'il dominait à l'ouest et dont l'indépendance devenait ainsi très aléatoire, mais encore il tenait la route de Pékin. Les Russes étaient les plus touchés, puisqu'ils voyaient les Japonais s'interposer comme un écran entre leurs possessions du bas Amour et la capitale de l'empire du Milieu. Ils prirent donc tout naturellement parti pour ce dernier. Les Français se joignirent à eux sans restriction ; et l'Allemagne, sans se décider bien nettement, tendait cependant à adopter leurs vues. L'Angleterre seule, l'Angleterre qui au début de la guerre avait ouvertement manifesté des sympathies agissantes pour la Chine, déclarait maintenant, par une volte-face sans scrupule, qu'elle n'avait aucune objection à faire aux demandes du Japon. Dès le 10 avril, les ministres de France et de Russie s'étaient mis d'accord. L'amiral de Beaumont, commandant en chef l'escadre française d'Extrême-Orient, recevait l'ordre de concentrer ses navires dispersés et de se concerter avec ses collègues de Russie et d'Allemagne. Son devoir était autant, d'ailleurs, de manifester au Japon l'intention bien nette de la France de faire admettre ses propositions, que de tenir le rôle de modérateur vis-à-vis de l'amiral russe Tyrtov. Sept jours après

la signature du traité, les trois puissances remettaient au Japon une note attirant son attention sur le danger que sa présence à Leao-tong présentait p1.256 pour la paix, qui restait de ce fait éminemment précaire, l'invitant à renoncer à ses conquêtes continentales et à rétrocéder à la Chine la presqu'île de Leao-tong.

Au Japon, si les deux plénipotentiaires qui avaient signé le traité étaient peu partisans d'acquisitions territoriales, le parti militaire entendait conserver ce qu'il avait acquis. Le gouvernement du mikado, qui d'abord avait prétendu garder au moins Port-Arthur, finit cependant, sur les instances de l'Angleterre, qui avait d'abord tenté de brouiller les cartes en faisant courir le bruit d'une intervention française à Formose, par céder aux sollicitations de la France et de la Russie auxquelles s'était jointe l'Espagne. Il ne se sentait pas de force à entreprendre une seconde guerre contre les grandes puissances. La Chine, aussi bien, faillit un moment tout gâter. Le parti de l'opposition tenta de renouveler l'ambassade de Tch'ong heou à Saint-Pétersbourg et prétendit ne signer la ratification du traité qu'après insertion d'une clause additionnelle relative à la rétrocession de Leao-tong. Une déclaration impériale du 13 mai annonça cependant que le Japon acceptait les conseils « amicaux » des trois puissances. Enfin, grâce, il faut le reconnaître, à la persévérance de notre ministre, M. Harmand, le traité de Simonoseki fut ratifié sans modification, et l'évacuation de Leao-tong — ou, pour parler comme le traité, la rétrocession — était promise moyennant payement d'une indemnité de 30.000.000 de taëls et dans les trois mois du jour du payement de ladite indemnité. Convention en fut signée entre la Chine et le Japon le 8 novembre 1895, et l'indemnité fut payée à Londres le 16 novembre. L'évacuation de Leao-tong était déjà commencée.

Ce n'était pas la Chine, on s'en doute bien, qui avait été capable de trouver en si peu de temps une somme aussi énorme. La Russie, ici encore, lui vint en aide avec l'accord tacite de la France. Elle proposa l'avance de l'argent nécessaire. Contrat fut passé entre le ministre des finances de Russie et un syndicat dirigé par un comité de p1.257 gestion composé de MM. Hottinger et Cie, du Crédit Lyonnais et de la Banque de

Paris, aux termes duquel ce syndicat prenait ferme, du gouvernement chinois, un emprunt 4 p. 100 or d'un montant nominal de 400.000.000 de francs (24 juin-6 juillet 1895).

Quelque temps après, profitant des avantages que lui procurait cette aide, le gouvernement russe s'entremettait pour la fondation à Saint-Pétersbourg d'une banque dite « Banque russo-chinoise », sous les auspices et avec les souscriptions des financiers russes et des grands établissements français de crédit (10 décembre 1895). La première succursale, établie à Chang-hai en février 1896, eut un si rapide succès qu'en 1901 elle ne comptait pas moins de trente et une succursales et neuf agences, réparties pour la plupart en Chine, en Sibérie et au Japon. En janvier 1897, elle fondait une succursale à Paris. Ce devait être désormais le principal agent de la politique impérialiste de la Russie en Extrême-Orient.

Pour compléter le résultat de sa victoire, et conformément d'ailleurs à l'article VI du traité de Simonoseki, le Japon obtenait, après de longues négociations, un traité de commerce (21 juillet 1896) qui lui accordait, en matière de tarifs douaniers, le traitement de la nation la plus favorisée (art. IX) et l'exterritorialité de ses nationaux en Chine ; celle-ci était complète en matière civile, puisque, demandeur ou défendeur, tout Chinois intervenant dans un procès contre un Japonais devenait justiciable des autorités japonaises (art. XX et XXI) ; elle était réservée aux seuls Japonais en matière criminelle (art. XXII). Gros succès, seconde victoire aux yeux des sujets du mikado ! Presque plus importante que celle que consacrait le traité de Simonoseki, puisque prouvant à leurs yeux leur supériorité sur les Chinois, l'établissant surtout aux yeux des nations étrangères, et donnant ainsi une profonde satisfaction à cet orgueil national qui est la caractéristique de leur race.

@

CHAPITRE IX

LA CORÉE ET LES CENT JOURS

@

La curée. — La Russie obtient l'autorisation de prolonger son chemin de fer sur le territoire chinois (traité de Saint-Pétersbourg, mai 1896). — Les Allemands à Kiao-tcheou (14 novembre 1897). Le Chine s'engage envers la France à ne céder ni aliéner l'île de Hai-nan à aucune puissance étrangère (Déclaration du 15 mars 1897). — Les Russes à Port-Arthur et Ta-lien-wan (15-27 mars 1898). — Ils se font céder par la Chine les territoires de Leao-tong rétrocédés par le Japon (7-19 mai). — L'Angleterre à Wei-hai Wei (2 avril 1898). — La France et les provinces limitrophes du Tonkin. — Elle obtient la cession à bail de Kouang-tcheou Wan.

Les Cent jours. Mort du prince Kong (2 mai 1898). — Kouang-siu et K'ang Yeou-wei (16 juin 1898). — Les réformes. Elles ne comportent aucune modification au régime politique de l'empire et ne font aucune allusion au régime parlementaire. Elles ne rencontrent qu'opposition presque unanime dans les sphères dirigeantes et qu'indifférence dans le peuple. — Kouang-siu s'adresse à Yuan Che-k'ai pour les faire triompher. — Yuan Che-k'ai l'abandonne. — Ts'eu-hi reprend la direction du pouvoir et contraint l'empereur à signer sa propre déchéance (20 septembre 1898).

p1.258 La victoire japonaise révéla aux nations occidentales la faiblesse du colosse chinois, qui s'avéra, à leurs yeux étonnés, incapable de résister à leurs demandes. Elles ne celèrent plus désormais leurs ambitions, qui se manifestèrent comme des exigences. Ce fut la curée.

La Russie, à vrai dire, avait dès longtemps démêlé cette vérité et énoncé ses désirs. Ils furent en partie réalisés par le traité négocié à Pékin par le comte Cassini et signé à Saint-Pétersbourg par Li Hong-tchang qui était venu y représenter son souverain au couronnement du tsar (mai 1896), et par la convention signée par la Banque russo-chinoise les 27 août et 12 septembre 1896. Le p1.259 traité, non publié, admettait, semble-t-il, le principe de la location à bail du port de Kiao-tcheou situé à l'extrémité orientale du Chan-tong. La convention autorisait le gouvernement du tsar à prolonger son chemin de fer sur « le territoire chinois ». C'était un important résultat. La Russie obtenait en Asie « un port libre de glace et ouvert tout le courant de l'année »,

dominant l'accès du Petchili. En reliant son chemin de fer aux lignes chinoises accédant ou devant accéder directement à Pékin, elle arrivait bonne première dans cette course aux débouchés intérieurs, où la France, l'Angleterre et récemment le Japon s'efforçaient d'arriver les premiers.

Elle n'eut pas à exercer son droit réel ou supposé sur Kiao-tcheou. Ce fut une autre puissance occidentale qui vint s'y installer ; une puissance qui, jusqu'ici, n'avait aucun point d'appui en Chine, mais qui, tout d'un coup, avec sa brutalité coutumière, planta son pavillon dans ce pays de Chan-tong avec l'intention bien nette d'en faire le point de soutien d'une active campagne d'extension germanique : l'Allemagne. Depuis longtemps l'empereur allemand, qui voyait « sur l'eau » l'avenir de son empire, cherchait l'occasion de se faire céder ou occuper un point de la côte de Chine. Pendant longtemps il avait songé au Fou-kien ; mais le traité de Simonoseki, en cédant Formose au Japon, rendait impossible sur ce littoral une station qui aurait paru dirigée autant contre le mikado que contre le fils du Ciel. Conseillé par le baron de Richthofen, il jeta alors son dévolu sur cette baie de Kiao-tcheou où, disait-on, les Russes prétendaient s'installer. Restait l'occasion d'intervenir. Il semble bien que la canonnière allemande *Iltis* qui s'échouait, le 23 juillet 1897, au cours d'un violent typhon, à quelques kilomètres au nord du promontoire S.-E. de Chan-tong, remplissait une mission qui devait amener ou préparer cette occupation. L'occasion manquée se présenta l'année suivante.

Le 2 novembre 1897, une bande affiliée à la *Société des Grands Couteaux* que le gouvernement du Chantong, p1.260 très hostile aux étrangers, excitait sous main, attaquait la mission allemande de Kia-tchouang, au Chan-tong, où se trouvaient les pères *Nies, Henle* et *Stenz* arrivés la veille et le jour même. Les deux premiers furent tués, le dernier échappa seul. Le gouvernement allemand, qui assumait lui-même la protection de ses missionnaires, saisit l'occasion sans tarder. Le 14 novembre, ses navires débarquent à Kiao-tcheou des troupes qui hissent le pavillon allemand sur le fort de l'Est. En même temps,

l'empereur dépêche en Extrême-Orient son frère Henri de Prusse sur le cuirassé Deutschland, lui disant, en un banquet d'adieu offert à Kiel le 15 décembre 1897 :

> — Si quelqu'un cherche à nous empêcher de revendiquer nos droits ou à nous faire du tort, frappe-le d'un poing ganté de fer (fahre darein mit gepanzerter Faust).

La Chine réclama, refusa d'entamer des négociations avant l'évacuation de Kiao-tcheou. L'Allemagne insista, déclarant ne pouvoir se lier à la mauvaise foi bien connue du gouvernement chinois. La Russie ne bronchait point ; la France se tenait sur la réserve ; l'Angleterre conseillait de céder sur les points qui n'étaient point contraires aux stipulations des traités antérieurs. La Chine comprit qu'elle n'avait qu'à s'exécuter. Janvier 1898 n'était pas écoulé, que Kiao-tcheou était cédé à bail à l'Allemagne, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, la punition des fonctionnaires coupables assurée, et le versement d'indemnités promis.

Un article de l'officieuse *Gazette de Cologne* expliquait l'attitude de l'Allemagne en cette affaire par l'attitude même du gouvernement chinois à son égard au lendemain du traité de Simonoseki.

> « Comme la Russie et la France, écrivait-elle, nous avions accordé notre concours à cet empire lorsqu'il avait besoin qu'un terme fût mis aux prétentions du Japon victorieux. La guerre terminée, la Chine acquitta sa dette de reconnaissance à l'égard de la Russie et de la France, mais elle parut croire qu'elle pouvait payer l'Allemagne en phrases agréables p1.261 et en promesses vides. Cette attitude suscita notre mauvaise humeur, et le meurtre de nos missionnaires vint à point nous faire perdre patience.
>
> Une escadre allemande occupa donc Kiao-tcheou, en dépit des protestations de la Chine, pour que nous eussions en mains une garantie territoriale que cet État nous donnerait pleine satisfaction pour le passé et pour l'avenir. Nous demandons

> des garanties très palpables de la sécurité future de nos nationaux. Une seconde escadre commandée par le prince Henri de Prusse, accompagnée de transports qui ont 1.500 hommes à leur bord, est partie pour l'Extrême-Orient. Le discours de Guillaume II à Kiel, le fait qu'il a confié le commandement de cette escadre à son propre frère feront comprendre à la Chine qu'elle ne saurait mieux faire que d'accorder nos demandes le plus tôt possible. Toute résistance serait d'autant plus inutile que la situation générale en Europe ne permet à aucune puissance de s'opposer à l'Allemagne dans cette affaire. Si cette opposition se produisait, elle ne pourrait être qu'isolée et conséquemment inefficace.

On n'étale pas plus cyniquement ses projets. Cette argumentation d'ailleurs manquait de consistance ; car si la Russie avait signé un traité avec la Chine, nul n'en connaissait les conditions ; et il semblait au moins téméraire de prétendre qu'elles constituaient un avantage pour le gouvernement du tsar, puisque celui-ci n'avait protesté en quoi que ce soit contre l'occupation de Kiao-tcheou, qui, au dire de la rumeur publique, faisait justement l'objet dudit traité.

En ce qui concerne la France, il n'était pas moins exagéré de prétendre qu'elle avait tiré avantage de l'assistance donnée à la Chine au cours des négociations de l'évacuation de Leao-yang. En réalité, cette aide était restée et devait rester impayée. Si M. Gérard avait su obtenir, par le règlement pour l'exécution d'une police mixte « sur la frontière sino-annamite » signé le 7 mai 1896, la p1.262 reconnaissance à la France de la possession de Muong-sing, Muong-hou et de tout le territoire de Laichâu, et, par la déclaration du 15 mars 1897, l'assurance que jamais l'île de Hainan ne serait

> « aliénée ni concédée par la Chine à aucune autre puissance étrangère, à titre de concession définitive ou temporaire, ou à titre de station navale ou de dépôt de charbon,

il n'avait fait que hâter, grâce à une habileté diplomatique de premier ordre, le règlement de questions pendantes depuis l'affaire du Tonkin et tout à fait étrangères aux négociations du traité sino-japonais.

Ce qui était vrai, c'est qu'aucune opposition concertée à l'occupation de Kiao-tcheou n'était à craindre de la part des puissances occidentales. Une seule semblait appelée à s'exercer, celle de la Russie. Nous avons vu qu'elle ne se manifesta pas, que les traités lui eussent en effet donné ou non droit de préférence sur ce port. On dit qu'un rapport de l'amiral Tyrtov, qui l'avait visité au lendemain du traité de Cassini, s'était montré peu favorable à son occupation. Elle obtenait d'ailleurs une concession autrement importante. Dès le mois de décembre 1897, très peu de temps par conséquent après l'occupation de Kiao-tcheou par les Allemands, la Chine autorisait la Russie à s'établir provisoirement à Port-Arthur « pendant l'hiver » ; et le 15/27 mars 1898, quelques jours après le règlement définitif de l'affaire de Kiao-tcheou, un arrangement intervenait entre les représentants du tsar et ceux du fils du Ciel. Ce dernier,

> « en vue de la protection de la flotte russe et pour lui permettre d'avoir une base sûre sur la côte nord de Chine... consentait à louer à la Russie Port-Arthur, Ta-lien-wan (Dalny) et les eaux adjacentes... à bail de 25 ans à partir de la date de la signature

et renouvelable. Port-Arthur était strictement réservé aux vaisseaux russes et chinois et « fermé pour les vaisseaux de guerre et de commerce des autres puissances ». Ta-lien-wan, à « l'exception d'une partie du port qui, comme à p1.263 Port-Arthur, devra être réservée à l'usage des vaisseaux de guerre russes et chinois », sera « un port de commerce dans lequel les vaisseaux marchands de toutes nations pourront aller et venir librement » (art. I, III, VI). Il convenait en outre que le principe de l'autorisation accordée par la convention des 27 août et 12 septembre 1896 serait étendu à la construction d'une ligne d'embranchement reliant la ligne principale à Port-Arthur ou Ta-lien-wan (art. VIII). Le lendemain même de la signature de cet

arrangement, les Russes occupaient les deux ports. Enfin, le 7/19 mai, était signé par les deux contractants un nouvel arrangement ajoutant « quelques stipulations au traité conclu à Pékin le 15/27 mars » précédent. Il cédait à bail, au gouvernement russe, toute l'extrémité de la presqu'île de Leao-tong et autorisait ses troupes à s'établir à Kin-tcheou en face des troupes chinoises. C'était un beau succès pour la Russie, succès tout diplomatique obtenu de la Chine sans violence ni rodomontades et sans que cette dernière eût « perdu la face ».

Ce succès, il faut le reconnaître, était la négation de l'action concertée des trois puissances

> « au lendemain du traité de Simonoseki et qui avait amené l'évacuation par les Japonais de la presqu'île de Leao-tong. Les nouvelles conventions mettaient sous l'influence directe de la Russie cette terre qu'elle s'était employée à faire restituer à la Chine avec une insistance qu'on croyait désintéressée.

La Chine, froissée déjà par la brutalité de l'Allemagne à Kiao-tcheou, navrée du silence de la France qui laissait faire ses deux associés du moment, comprit que leur action, si elle avait bien pour but de s'opposer aux ambitions de l'Angleterre et du Japon, s'exerçait pour des motifs tout personnels où son propre intérêt n'entrait pour rien.

L'Angleterre, de son côté, était très mécontente, et les assurances données (2 février 1898) par la Russie qu'elle n'avait en aucune façon l'intention de lui causer la p1.264 moindre difficulté, mais cherchait seulement un port pour son commerce sur les côtes du Pacifique, ne parvenaient pas à calmer son irritation. La Chine, abandonnée par le « parti des trois puissances », se tourna alors vers elle et, pour l'amadouer, lui fit savoir officieusement, dès la fin de février 1898, qu'elle était disposée à lui louer Wei hai-wei. Le Japon n'y ayant fait aucune difficulté, le contrat à bail était signé le 2 avril 1898, aux termes accordés à la Russie pour Port-Arthur ; et le pavillon britannique était hissé sur le port, le 25 mai 1898, le lendemain même du jour où les dernières troupes japonaises l'avaient évacué. Elle obtenait, d'autre

part, « l'agrandissement sous bail de 99 ans », courant à compter du 1er juillet 1898, du territoire de la colonie de Hong-Kong par l'adjonction de toute la partie de la presqu'île de Kao-long. Enfin, ayant insisté près du gouvernement chinois pour qu'il s'interdît expressément l'aliénation de la vallée du Yang-tseu, celui-ci déclarait, le 11 février 1898, au ministre de la Grande-Bretagne que la

> « région de Yang-tseu présentait la plus grande importance en ce qui concerne la position entière (ou les intérêts) de la Chine, et qu'il était hors de question que des territoires (dans cette région) soient hypothéqués, loués ou cédés à une autre puissance.

Enfin elle s'était fait assurer, par une note du tsong-li ya-men, en date du 13 février 1898, que,

> « le commerce anglais avec la Chine dépassant celui de tous les autres pays,... il avait l'intention que, dans le futur comme dans le passé, un Anglais soit employé comme inspecteur général des douanes maritimes chinoises »,

le gouvernement chinois se réservant toutefois le droit,

> « si à une époque future le commerce d'un autre pays aux différents ports chinois devenait plus grand que celui de la Grande-Bretagne, de ne pas être obligé d'employer nécessairement un Anglais comme inspecteur général.

La France, on le conçoit, ne pouvait rester indifférente. Le 10 avril 1898, elle se faisait remettre par le p1.265 tsong-li ya-men la déclaration suivante :

> « Notre ya-men considère que les provinces chinoises limitrophes du Tonkin, étant des points importants de la frontière qui l'intéressent au plus haut degré, devront être toujours administrés par la Chine et rester sous sa souveraineté. Il n'y a aucune raison pour qu'elles soient cédées ou louées à une puissance.

Elle obtenait en outre

> « le droit de construire un chemin de fer allant de la frontière du Tonkin à Yun-nan Fou, le gouvernement chinois n'ayant d'autre charge que de fournir le terrain pour la voie et les dépendances ;

et la cession à bail, pour 99 années à compter du 10 avril 1898, de la baie du Kouang-tcheou Wan. Prise de possession en était effectuée le 22 avril suivant par le contre-amiral Gigault de la Bédollière. On voit mal, à la vérité, la raison de cette occupation de Kouang-tcheou Wan. Il eût été naturel, il eût été sage, puisque aussi bien nous avions, comme il convenait, étendu notre limite d'influence sur l'île de Hainan qui domine le golfe du Tonkin, d'en occuper le port de Hoi-hao qui commande le détroit de Hai-nan et nous eût été un pied dans la place. Ce serait le ministère de la marine qui aurait, à l'insu ou à l'encontre des désirs ou indications des ministères des affaires étrangères et des colonies, entraîné le choix de cette station. Il n'en devient que plus singulier, car, sans débouché terrestre, Kouang-tcheou Wan ne domine l'entrée d'aucun fleuve et n'est même pas un bon port.

Enfin, comme corollaire à la promesse obtenue par l'Angleterre touchant la direction du service des douanes, la France obtenait du tsong-li ya-men l'assurance que lorsque le gouvernement chinois organiserait un service définitif de la poste, « il se déclarait volontiers disposé à tenir compte, pour le choix des fonctionnaires étrangers dont il aurait besoin, des recommandations du gouvernement français dans le choix du personnel (9 avril 1898) ».

Ainsi chacun avait sa part, chacun exigeait ce qui lui p1.266 convenait, en compensation de ce que l'autre avait obtenu ou par crainte de ce qu'il pourrait obtenir. La Chine ne pouvait plus avoir aucune illusion sur les sentiments des gouvernements étrangers à son égard. Un moment, lorsqu'elle avait vu trois puissances opposer leur veto aux ambitions du Japon et le contraindre à évacuer un territoire qu'il pouvait déjà estimer sien, elle avait cru trouver en elles la force nécessaire pour résister aux

ambitions de l'Angleterre qui venait de se placer résolument aux côtés du Japon. Kiao-tcheou, Port-Arthur, Ta-lien-wan, et Kouang-tcheou Wan lui furent une preuve indéniable de la fragilité de ces illusions. Plus n'était possible, désormais, de maintenir l'ambition des puissances étrangères en excitant leur mutuelle jalousie et leurs rivalités. Elle en était désormais réduite à ses propres moyens pour résister à leurs exigences. Il était urgent d'aviser. La majorité des Chinois étaient d'avis, bien entendu, qu'un recours absolu aux traditions du passé pouvait seul restaurer à l'empire la force qu'il avait perdue. Mais quelques-uns estimèrent au contraire qu'il fallait, comme le Japon, emprunter aux étrangers leurs propres armes pour les battre et se pénétrer de leur civilisation. De cette idée naquit la tentative réformiste dite « Cent jours », et du conflit qu'elle entraîna entre ces deux opinions, résulta la réaction brutale qui la suivit.

Depuis avril 1884, la cour s'était séparée du prince Kong. Homme fin et intelligent, de manières courtoises, signataire de la plupart des traités passés avec les puissances occidentales, il discernait la nécessité pour son pays de se concilier plutôt que s'aliéner les étrangers. Aussi les partisans de la tradition ne cessaient-ils de le représenter à l'impératrice douairière comme un danger public. L'affaire du Tonkin leur fournit l'occasion de le faire tomber. On l'accusa d'avoir livré le sol de l'empire aux Barbares, et T'seu-hi s'en sépara (8 avril 1884). Elle lui donna pour successeurs sinon officiels, du moins officieux, deux xénophobes avérés, le prince p1.267 Tch'ouen Yi-houan, oncle de l'empereur, qui devint grand conseiller, et Yi-kouang, prince K'ing, arrière-petit-fils par adoption de K'ien-long, appelé à la présidence du ts'ong-li ya-men. Li-Hong-tchang, grand secrétaire d'État, gouverneur général du Tcheli, très bien vu de l'impératrice, tempérait cependant, par bon sens naturel, leur xénophobie.

En juillet 1886, un décret prononçait la majorité de l'empereur, mais déclarait que l'impératrice

> « lui donnera son aide suivant que les circonstances l'exigeront, et lui rappellera ce qu'il a appris à mesure que les affaires se présenteront.

Deux ans plus tard (juillet 1888), deux décrets, l'un de l'empereur, l'autre de l'impératrice douairière, fixaient la remise du pouvoir par la seconde au premier, aussitôt après le mariage de l'empereur, qui devait avoir lieu en mars 1889. Il eut lieu le 4. En réalité, l'impératrice restait toute-puissante et continuait d'agir par l'intermédiaire de Li Hong-tchang, qui détenait le pouvoir effectif. Mais lorsque, la guerre avec le Japon commencée, les armées chinoises furent battues et la défaite envisagée, l'étoile du gouverneur général du Tche-li commença de pâlir, et les regards se tournèrent à nouveau vers le prince Kong, occupé à « soigner » la « maladie » qui avait servi de prétexte à sa disgrâce dix années auparavant. Bien malgré elle, l'impératrice se vit obligée d'avoir recours à lui. Par deux décrets du 29 septembre 1894 pris conformément aux bienveillants commandements respectueusement reçus de S. M. l'impératrice douairière T'seu-hi, l'empereur le rappelait à la direction des affaires du Palais, le nommait président du Conseil des affaires étrangères (tsong-li ya-men), lui « enjoignait de prendre également la direction générale des affaires de l'Amirauté et de s'occuper des affaires militaires ». Bien plus, usant de cette maladie imposée « dont il n'était pas complètement guéri » et qui l'empêchait « de marcher avec facilité », le prince Kong se faisait « dispenser, par une faveur spéciale, de venir faire tous les p1.268 jours son service à la cour ». C'était toute l'influence du Palais écartée, une mortification pour l'impératrice douairière. Elle s'efforça de ne point perdre complètement pied et de conserver sur l'empereur l'influence que le prince Kong s'employait à lui ravir. Surveillé par celle-là, soumis aux volontés de celui-ci qui faisait occuper tous les emplois par ses partisans, le souverain ne savait à qui se vouer, chacun des actes qu'il faisait sous la pression de l'un étant immédiatement condamné par l'autre. La mort du prince Kong, survenue le 29 mai 1898, laissa croire un moment que Ts'eu-hi allait regagner tout le terrain perdu, lorsque le précepteur de l'empereur, Wong T'ong-ho, partisan du prince Kong, en mettant en rapport son souverain avec le chef du parti des réformes, K'ang Yeou-wei, le lança dans la tentative moderniste dite des *Cent jours*.

La facile victoire du Japon et les succès diplomatiques qui en avaient résulté pour les puissances étrangères n'étaient pas sans avoir impressionné nombre de Chinois intelligents. Si la plupart de ceux qu'aveuglait l'esprit « vieux lettré » persistaient à les croire éphémères et sans portée sur l'avenir de l'empire, et continuaient à prétendre que le salut était au prix d'un retour absolu aux règles du passé, d'autres, en petit nombre d'ailleurs, commencèrent à penser que la puissance des armées n'était pas la seule cause de la supériorité des peuples d'Europe. Ils se demandaient si elle ne résidait pas, en bonne part, dans de meilleurs programmes d'instruction, dans des institutions politiques plus saines, dans une organisation mieux adaptée aux nécessités du temps présent. À voir des parcelles du territoire de l'empire accaparées et occupées par les « Barbares », ils sentirent se développer en eux l'amour du sol natal, la notion de patrie, étrangère aux peuples d'Asie, chez qui l'attachement et la soumission au souverain constituent souvent le seul lien entre les populations auxquelles il commande. Ils s'aperçurent qu'en face de tant d'ennemis l'union seule p1.269 apporterait la force de résistance nécessaire. Et nulle part ces notions nouvelles ne se développèrent avec autant d'aisance et de rapidité que dans les Kouang, autour de Canton, le port ouvert depuis des siècles au commerce étranger. À fréquenter les Européens, la xénophobie farouche du début avait fait place à la claire perception de leur supériorité et à la notion qu'il y aurait avantage à les étudier et les imiter plutôt qu'à les ignorer et les mépriser. Les pères, commerçants et banquiers, avaient commencé à s'assimiler leurs procédés ; les fils, élevés dans les écoles des missions, s'ouvraient à leur mentalité ; et ceux d'entre eux qui étaient allés parachever leurs études en Europe ou dans ce Japon déjà tout transformé à la civilisation occidentale, en étaient revenus imprégnés d'idées nouvelles et assoiffés de prosélytisme. C'est de ce milieu cantonnais que s'éleva la voix qui devait, non pas encore les grouper en partis au sens où nous l'entendons, mais donner du moins à leurs aspirations la forme écrite qui les fera pénétrer dans les milieux politiques.

En 1885, un jeune lettré de Canton, K'ang Yeou-wei, qui avait terminé ses études au Japon, publiait un ouvrage intitulé *la Rénovation du Japon*, où il étudiait l'amour de la patrie qui se manifestait dans cet empire depuis la révolution de 1868 et expliquait la rénovation que chacun y admirait. Il exaltait ce patriotisme encore étranger à l'esprit chinois ; il montrait que l'attachement au souverain ne suffisait pas, qu'il fallait aussi aimer la Chine en elle et pour elle-même, comme une personne, pour son passé, œuvre de milliers d'ancêtres nés et morts sur son sol ; pour son avenir que leurs descendants leur devaient de maintenir glorieux. À l'exemple à suivre il opposa, dans *Une Histoire de la Grandeur et de la Décadence de la Turquie*, l'exemple à éviter. Une *Étude de l'Histoire des changements constitutionnels de l'Angleterre* et la *Vie de Pierre le Grand* lui permirent de montrer comment un peuple avait conquis ses libertés, et comment un prince avait su, de lui-même, apporter à son p1.270 peuple les bienfaits d'une civilisation étrangère. Enfin, empruntant aux classiques des arguments auxquels les lettrés ne surent répondre qu'en lui attribuant ironiquement le surnom de « Confucius moderne », il démontra que sa doctrine, loin d'être contraire aux enseignements du Sage, s'en inspirait, y trouvait la raison et l'assurance de son succès. Dans tous ses écrits, aussi bien, nulle trace d'esprit révolutionnaire, nulle atteinte au respect dû au souverain. C'est de lui qu'il attend les réformes, c'est à lui qu'il s'adresse pour les effectuer par la voie traditionnelle des « suppliques ».

Le même respect et le même espoir animent ceux qui, plus hardis dans leurs conceptions, voient dans le parlementarisme l'instrument indispensable à la rénovation de la Chine.

> « La Chine ne pouvant se réformer qu'avec le consentement du trône, » écrivait plus tard un d'entre eux, nommé Sun Yat-sen, et que les événements mettront au premier rang des républicains, « ce fut pour amener celui-ci à modifier un état de choses malheureux que le parti « jeune Chine » fut formé. Espérant que les autorités de Pékin, par le contact qu'elles avaient depuis plusieurs années avec les diplomates

> étrangers, auraient compris les principes du gouvernement constitutionnel, je m'aventurai à les approcher, les suppliant, en toute humilité, de s'orienter vers une forme de gouvernement libéral.

Mais le trône restait insensible à tous ces appels. Cependant la situation empirait. Les « Trois Puissances » qu'on imaginait, au lendemain de leur intervention heureuse pour l'évacuation du Leao-tong par le Japon, unies pour résister, dans l'intérêt de la Chine, aux envahissements de l'Angleterre, avaient été les premières à pratiquer la politique des compensations. L'une, avec une brutalité qui n'avait même pas permis de sauver la face, avait occupé un port du Chan-tong, cœur de l'empire. L'autre, en obtenant Port-Arthur et Ta-lien-wan, devenait maîtresse effective de cette presqu'île qu'elle avait p1.271 prétendu libérer du joug japonais. La troisième enfin s'installait à Kouang-tch'eou-wan pour ne pas demeurer en arrière des deux premières. Si bien que l'Angleterre exigeait à son tour une nouvelle cession dans cette province de Chan-tong où reposent les restes de Confucius. Et toutes, par leurs délimitations de « sphères d'intérêts », manifestaient ouvertement leurs ambitions comme si la Chine était déjà un État agonisant dont on s'apprêtait à partager les dépouilles. Tout ce que la Chine comprenait d'ouvert aux questions de politique générale s'en émut, et nombreux furent ceux, parmi la classe même des lettrés, qui comprirent qu'il fallait agir ou se résigner à périr. Les *Exhortations à l'étude* publiées dans le premier semestre de 1898 par Tchang Tche-tong, gouverneur général des deux Hou, qui exerça une influence considérable sur l'esprit des jeunes lettrés et mandarins, est, à ce titre, singulièrement caractéristique. Certes, l'auteur n'en peut être accusé de modernisme ou d'esprit révolutionnaire. C'est un lettré, un vrai Chinois, qui réprouve nettement toute conception parlementaire comme prématurée, le peuple chinois manquant, selon lui, de l'éducation politique suffisante ; il préconise nettement l'ouverture d'écoles à programmes modernes et la réforme des examens. Il engage les jeunes gens à voyager pour étudier les enseignements des peuples étrangers,

à multiplier la traduction des livres, à lire les journaux, *à ne pas combattre les religions.* Il enseigne enfin qu'il faut

> « unir les cœurs, la protection de l'empire, celle de la doctrine nationale et celle de la race n'étant qu'une seule et même chose.

Au palais même, l'idée nouvelle rencontra l'adepte le plus inattendu et en même temps le plus précieux, puisque son intervention devait procurer à K'ang Yeou-wei l'occasion de passer à l'acte et réaliser les réformes qu'il réclamait. Ce fut en effet Wong T'ong-ho [1], précepteur de p1.272 Kouang-siu et partisan du prince Kong, qui fit lire à l'empereur les œuvres du « Confucius moderne ». Reçu premier, en 1856, aux examens triennaux à l'académie des Pinceaux, c'était, par tradition, par éducation, par esprit, un lettré, et un lettré de la vieille école. Mais c'était aussi un patriote, et il souffrit de l'humiliation que les Japonais avaient infligée à son pays. Ayant lu, par hasard, la *Rénovation du Japon*, il fut stupéfait d'y trouver la prédiction des événements dont il se lamentait. Il en conçut une vive admiration pour celui qui les avait faites, lut toutes ses œuvres et les fit lire à l'empereur.

Le moment était propice. Le prince Kong venait de mourir. Son successeur, le prince K'ing, effrayé des responsabilités qui lui incombaient, voulait se retirer. Kouang-siu se décide, à l'instigation de son précepteur, à entrer dans la voie des réformes qui mettront son pays à même de résister victorieusement aux armées et aux exigences étrangères.

> « Depuis le 10 du quatrième mois (29 mai 1898, date de la mort du prince Kong), écrit Leang K'i-tch'ao dans son *Histoire des Réformes de l'année 1898*, l'empereur discutait chaque jour avec Wong T'ong-ho l'affaire de la réforme... Le 23e jour du 4e mois (11 juin) l'empereur publia un décret où il s'engageait aux réformes. Le 25 (13 juin), il fit un décret

[1] Wong T'ong-ho, fils du grand secrétaire d'État Wong Sin-ts'ouen, avait été reçu premier à l'examen du palais, en 1856. Il devint chancelier du Han-lin, membre du Grand Conseil, puis précepteur de l'empereur Kouang-siu. Épargné, lors de la réaction d'octobre 1898, comme inoffensif, il est mort dans son pays natal, au Kiang-sou, en juillet 1904.

> ordonnant que K'ang Yeou-wei (et ses adeptes) seraient reçus en audience le 28 (16 juin...).

Les premiers décrets qui annoncent la décision impériale exhortent

> « les officiers de la cour et des provinces, grands et petits, depuis les princes et les nobles de la famille impériale jusqu'aux lettrés du dernier rang... » à « unir leurs forces pour aller de l'avant ».

L'impératrice essaye de réagir. Le 27 (13 juin), elle arrache à l'empereur un décret disgraciant Wong T'ong-ho, qu'elle p1.273 soupçonnait, non sans raison, d'être l'adversaire acharné de son influence. Mais déjà K'ang Yeou-wei était dans la place. Le 16, il est reçu officiellement par l'empereur, qui vient de le nommer au poste de secrétaire adjoint au ministère des travaux avec ses principaux disciples, parmi lesquels Leang K'i-tch'ao.

Dès lors, les réformes vont se poursuivre sous l'égide de l'empereur, dont le nom paraît seul au bas des décrets. En réalité, pensées, préparées et rédigées par K'ang Yeou-wei et les siens qui, malgré la modestie des emplois qu'ils tenaient, avaient accès libre auprès du souverain en de longs entretiens de nuit d'où l'étiquette était bannie ; elles se succéderont en un ordre logique très sûr et digne de l'esprit qui les concevait.

Ce qu'il faut d'abord, c'est encourager les hommes dévoués ou ouverts aux idées nouvelles, à s'intéresser à la chose publique.

> « La cour, dit le décret du 3 août, en vue de relever l'état des affaires, ne dédaigne pas de demander partout des avis. Cependant, pour que cela soit utile, il faut que tous les officiers supérieurs ou inférieurs exposent leurs sentiments avec sincérité, en sorte que nous puissions y choisir ce qui est pratique... Que personne ne se laisse arrêter dans ce qu'il aurait à nous dire par une crainte respectueuse. Que personne ne soit tant soit peu empêché de dire ce qu'il croirait devoir nous dire. En parlant librement on secondera

> les excellentes intentions que nous avons d'ouvrir toute large la voie des représentations.

Et on insiste à plusieurs reprises sur le but de l'extension de ce droit séculaire d'adresser des mémoires au trône, sur la facilité que les fonctionnaires doivent assurer à tout sujet qui veut en user.

> « Notre but est de nous mettre bien au courant de tout ce qui est très important, surtout à présent qu'il est question de tout renouveler. Qu'on ne fasse à personne la moindre difficulté et que l'on n'impose à qui que ce soit la même contrainte.

Puis, ces idées nouvelles, il faut les répandre par le p1.274 peuple, la multitude chinoise qui les ignore, favoriser par conséquent le journalisme naissant.

> « La fondation de journaux sert à rendre les intérêts de l'empire manifestes à tous et à faire parvenir aux autorités les désirs de la multitude. Le but principal des journaux est de signaler les abus et les mesures avantageuses ainsi que le développement des connaissances. Nous permettons aux journaux de publier hardiment les nouvelles certaines qu'ils auraient reçues sur les affaires nationales et étrangères. Qu'ils ne craignent pas de toucher à certaines choses auxquelles jusqu'ici on ne touchait pas par une crainte respectueuse. Nous espérons que, de cette manière, les journaux seconderont les excellentes intentions que nous avons de bien connaître tout ce qui nous regarde et de chercher avec soin les moyens de bien gouverner l'empire. »

Le décret qui s'exprime ainsi (26 juillet) transforme en Journal officiel l'organe de K'ang Yeou-wei, le *Che-wou Pao*. Dans celui du 11 août, on trace

> « le but qu'on doit se proposer en fondant un journal » et on insiste « sur les avantages qui résultent, tant dans l'administration intérieure que dans les relations avec les nations étrangères,... de la traduction et publication des

> nouvelles et lois des royaumes étrangers, qui élargissent le cercle des connaissances des mandarins, des lettrés et des gens du peuple.

Enfin, le 12 septembre, est autorisée la création à Pékin d'un journal destiné à « publier en chinois les nouvelles étrangères ».

Pour que l'œuvre entreprise porte ses fruits, il est nécessaire qu'elle s'appuie sur des fonctionnaires choisis libres des anciens errements et ouverts aux idées nouvelles. Il ne faut donc pas plus hésiter à élever les bons qu'à punir et chasser les mauvais.

> « Dorénavant les gouverneurs généraux et les gouverneurs s'appliqueront à examiner soigneusement les officiers, leurs subordonnés ; s'ils trouvent parmi eux des sujets capables, qu'ils fassent aussitôt un rapport détaillé sur leur carrière p1.275 administrative, et, avec le sentiment de leur propre responsabilité, qu'ils les proposent à qui de droit pour l'avancement. Quant aux mandarins qui ne s'occupent pas des affaires de leur charge, qui y chercheraient leurs intérêts personnels ou se livreraient à des abus, qu'à l'occasion ils nous soient dénoncés par les Grands Mandarins.

Enfin, il faut changer les méthodes mêmes d'administration, renoncer aux anciens errements, proscrire les usages ou coutumes conformes aux traditions, mais contraires au progrès.

> « Si l'on veut chercher les moyens de fortifier l'empire, déclare un décret du 11 août, il faut de toute nécessité abandonner les anciennes méthodes et en chercher de nouvelles.

Et plus loin :

> « En somme, la faiblesse et le malaise où se trouve en ce moment la Chine vient de nombreux abus qui se sont accumulés peu à peu : comme un rhumatisme articulaire, ils en paralysent l'action. C'est précisément contre ces abus que les grands officiers doivent se prémunir de toutes leurs forces.

En conséquence, il faudra modifier l'organisation administrative du pays, l'adapter aux exigences nouvelles.

> « Que les présidents, gouverneurs généraux et gouverneurs délibèrent immédiatement sur les postes dans les cours de la capitale et dans les provinces qui doivent être supprimés, et quels sont ceux qui doivent être annexés à d'autres. De plus, que, parmi les officiers restant en charge, ils fassent un triage sévère des officiers capables et renvoient les inutiles et les ignorants.

Mais toutes ces réformes ne sont en somme que les moyens du progrès ; elles ne sont pas le progrès. Il faut mettre en formules le régime nouveau d'où il doit sortir. Il faut bâtir après avoir démoli. Et ici le plan adopté n'est pas moins heureux ; il est tel que la logique l'ordonne.

La réforme préjudicielle, si j'ose employer ce terme, celle qui demeure la condition du progrès, c'est la réforme de l'instruction et des examens. Le principe est, en p1.276 Chine, qu'on n'accède aux charges publiques que par la voie des concours classiques ; principe excellent, mais vicié dans son essence même par la nature de ces concours, dont l'épreuve principale se définit assez par sa dénomination : *Wen-tchang*, « amplification littéraire ». C'est une sorte de composition oratoire qui n'a son équivalent exact dans aucune littérature européenne ; le développement, par la juxtaposition de phrases empruntées aux classiques, d'une proposition donnée. À l'examen triennal de 1895, au moment même ou la vieille Chine se voyait incapable de résister aux coups du Japon modernisé, le sujet de cette composition était : « Confucius a dit : ils étaient trois ! » Toute autre explication serait superflue ! Les décrets dénoncent, en termes excellents, l'inanité de pareils concours :

> « Les compositions que les candidats présentent aux examens se réduisent en règle générale à des amplifications superficielles d'un texte, et l'on en trouve rarement qui éclaircissent le sens des classiques. De tout cela il résulte que

> les lettrés dont les compositions ont été vulgaires et vides de sens, obtiennent injustement d'être approuvés et promus aux grades.

Ils condamnent définitivement les lettrés inutiles... qui se livrent inutilement à l'acquisition d'un vain verbiage. Ils fixent le programme des nouveaux examens.

> « À la première épreuve pour les examens de licence et de doctorat, l'examen portera sur l'histoire de la Chine et sur le gouvernement de notre dynastie. À la seconde, la matière sera de cinq projets sur des affaires actuelles. Les candidats seront interrogés spécialement sur la forme du gouvernement et sur l'administration des divers royaumes du globe et sur les arts propres à chaque royaume. Enfin, à la troisième épreuve, les candidats feront deux dissertations sur le sens des quatre classiques et une sur celui des cinq canoniques.

Ils déterminent la façon dont les examinateurs devront établir leur jugement.

> « À l'avenir, en toutes sortes d'examens il faut que tout le p1.277 monde fasse de la vraie science et de la vraie administration ; c'est là le point capital. Les examinateurs ne devront nullement se guider sur la forme matérielle de l'écriture pour fixer le rang des examinés. *Nous espérons par là encourager la vraie science et reléguer au loin la science vaine et fleurie.*

L'enseignement lui-même est réformé. Une université, « qui sera le modèle des écoles des capitales de province », est fondée à Pékin à l'exemple des universités occidentales, avec deux annexes, une bibliothèque publique et un bureau de traduction des livres étrangers. Il est ordonné aux grandes autorités provinciales de

> « transformer les cercles littéraires en écoles moyennes et inférieures, où l'on enseignera en même temps les sciences

> européennes et chinoises. Les grands cercles littéraires des capitales et provinces deviendront des écoles supérieures.

C'est toute une organisation nouvelle destinée à « relever l'instruction », à inculquer aux générations nouvelles « l'esprit de progrès ».

En ce qui concerne la justice, l'empereur, considérant que

> « dans la suite des temps... les articles des lois et règlements... se sont multipliés prodigieusement, déclare absolument nécessaire d'entreprendre une grande réforme... de sorte que la réglementation des tribunaux revienne à sa simplicité et à sa facilité primitives.

Cette réforme ne s'en tiendra pas à une révision des textes, elle obligera les fonctionnaires chargés d'appliquer la justice à changer leur procédé. Ce sont eux qui dorénavant devront examiner les procès, dire le droit ; et il leur sera interdit, sous des peines sévères, de se décharger de ce soin sur les « scribes, satellites et autres gens de cette catégorie qui saisissent l'opportunité de se livrer à toutes sortes d'abus ».

Puis les réformes, élargissant leur champ d'action, visent à « étendre le commerce, favoriser l'industrie, enseigner l'agriculture ». On ouvrira des *Bureaux de commerce* et des *écoles d'agriculture* ; on créera à Pékin p1.278 un *Bureau central des mines et chemins de fer* qui aura sous sa juridiction « toutes les compagnies fondées pour exploiter les mines et construire les chemins de fer ». Enfin, on établira à la capitale un *Bureau central d'agriculture, d'industrie et de commerce*, dont les directeurs devront « s'occuper, avec les gouverneurs généraux et les gouverneurs, des nouvelles méthodes, et chercher de nouveaux perfectionnements déjà acquis,... propager les sociétés d'agriculture, imprimer des journaux (techniques), acheter des machines ».

Enfin, l'armée est constituée « sur le modèle des armées européennes ». Le général en chef « est invité à se conformer aux méthodes européennes, changer les anciens règlements et en faire de nouveaux ».

> « Car, dit le décret du 9 juillet, si on veut réformer l'armée, la substitution de la tactique européenne à la vieille tactique militaire est tout à fait nécessaire.

Ce n'étaient pas, on le voit, réformes inconsidérées en elles-mêmes ni mal préparées. Le plan en était sagement mûri, tenait un compte exact des abus à corriger et des améliorations à apporter. Il dénotait non seulement une compréhension très nette des exigences de la vie moderne et de la civilisation occidentale, mais encore une connaissance profonde des choses et des êtres de l'empire. C'est ainsi qu'adoptant les vues du gouverneur général Tchang Tche-tong, qui, dans ses *Exhortations à l'étude*, avait déclaré prématurée l'adoption du régime parlementaire, il ne comporte aucune modification au régime politique de l'empire, aucune allusion même aux assemblées représentatives des pays étrangers. Ces réformes n'avaient qu'un défaut, mais capital, elles arrivaient avant leur temps. Les réformateurs oubliaient que ce n'est pas tout d'ordonner les réformes ; qu'il faut des hommes pour les appliquer, et le temps pour amener les populations à les comprendre et s'y soumettre. Ils semblaient ignorer qu'elles exigent, pour être mises en vigueur, la bonne volonté non seulement de la part de ceux qui ont charge p1.279 de les appliquer, mais encore de ceux qui en sont l'objet. Véritables lettrés dont l'éducation s'était faite suivant le système classique, animés d'idées généreuses suscitées en eux par les malheurs de leur pays et la lecture des auteurs étrangers, dénués de tout sens pratique, ils allaient leur chemin sans se rendre compte de l'isolement où ils se trouvaient, de l'isolement de l'empereur au nom duquel ils agissaient, de la précarité de leur situation. Tout entiers à leur œuvre, ils négligeaient de se faire des partisans, de se créer la clientèle politique sur qui s'appuyer pour résister victorieusement à l'opposition des mécontents et des lésés. Ils tendaient droit à leur but et ne s'apercevaient pas qu'incompris de ceux dont ils voulaient faire le bonheur, ils ameutaient contre eux la masse de ceux dont ils troublaient la quiétude et menaçaient la situation ou les ambitions.

Or, en cette aventure, les réformateurs avaient toute la nation contre eux : le peuple, naturellement hostile par atavisme, par l'essence même de sa civilisation, à toute idée nouvelle et surtout d'origine étrangère ; les fonctionnaires, farouchement opposés à tout ce qui menaçait les habitudes et les routines séculaires d'une administration habituée à tous les abus ; les lettrés, qui voyaient condamner l'essence même de leur doctrine et de leurs traditions ; les soldats des huit bannières, Mandchous et Mongols, qui, dépossédés de leurs privilèges par les décrets sur la réorganisation de l'armée, se voyaient confondus avec le commun des marchands et artisans chinois par l'ordonnance qui les relevait de l'ancienne interdiction d'exercer un métier, et par conséquent les obligeait à travailler pour vivre ; la cour, enfin, qui ne percevait dans le nouveau régime que la fin de ses prérogatives et de ses privilèges.

Il est avéré d'autre part que la Russie, craignant qu'un gouvernement plus conscient de ses devoirs et mieux armé pour la lutte l'obligeât à renoncer à ses projets d'expansion, favorisait le parti de la réaction ; que la p1.280 France, pour rester fidèle à son alliance, se tenait strictement dans l'expectative comme l'Allemagne ; et que seuls l'Angleterre et le Japon marquaient quelque sympathie. Encore ne la manifestèrent-ils qu'à l'égard de K'ang Yeou wei quand traqué par les réactionnaires, il dut chercher son salut dans la fuite.

Que faire quand on a l'unanimité du pays contre soi ? L'empereur et ses conseillers essayèrent de réagir. Les réfractaires sont révoqués ou rudement rappelés à l'ordre. Les plus hauts sont atteints, et il n'est pas de jour qui ne voie nouvelles exécutions. Mais quoi ! il eût fallu changer tous les grands dignitaires, tous les gouverneurs généraux ou gouverneurs, tous les fonctionnaires, donner à un monde nouveau un personnel nouveau. Où le trouver ? Plus qu'aux coups de la réaction, les réformateurs échouèrent par la force d'inertie de ces « préfets indignes et lettrés attachés aux méthodes anciennes » qui ne voulurent pas « expliquer au peuple les intentions de l'empereur » ; de ces fonctionnaires « qui appartiennent à la catégorie des oisifs et des

inutiles », qui s'opposent à l'exécution des réformes sous prétexte qu'elles sont contraires « aux lois fondamentales de la dynastie », et objectent qu'elles sont impossibles ou y répondent « par des amplifications banales ». Les plus hauts ne furent pas épargnés, et le 7 septembre Li Hong-tchang lui-même était renvoyé du tsong-li ya-men.

Mais déjà Ts'eu-hi agissait. Au moment du renvoi de Wong T'ong-ho, qu'elle avait fait remplacer par le gouverneur général du Tche-li, elle avait nommé à ce poste son propre neveu, le général Jong-lou, un Mandchou, assistant grand secrétaire depuis juin 1896. À peine l'éloignement de Li Hong-tchang du Tche-li était-il annoncé que Jong-lou fit avancer l'armée de Nie Che-tch'eng, « qui était forte de 5.000 hommes, et la fit camper à T'ien-tsin ; de plus, il ordonna que l'armée de Tong Fou-siang camperait au poste de Tch'ang-cheng » (à 35 kilomètres environ de Pékin). Ainsi assurée d'être appuyée, p1.281 Ts'eu-hi exige de l'empereur le renvoi de K'ang Yeou-wei (15 septembre). La veille (14 septembre) Kouang-siu avait convoqué les réformistes, leur avait exposé la situation, et les avait suppliés de le sauver. « Je suis près de perdre mon trône », leur dit-il, et il ordonna à K'ang Yeou-wei, aux quatre ministres et à leurs amis de discuter des moyens de salut. K'ang Yeou-wei, en recevant le décret qui le renvoyait, se mit à sangloter, raconte Leang K'i-tch'ao ; l'empereur était comme une main sans pouce et ne savait que décider. Alors parmi les assistants quelqu'un pensa à Yuan Che-k'ai, qui avait été autrefois envoyé en Corée, connaissait les affaires de Chine et de l'extérieur et présiderait aux réformes. Né en 1859, dans le Ho-nan, d'une famille de mandarins, il s'était présenté fort jeune aux examens du baccalauréat. Refusé, il avait obtenu en 1884, grâce à la protection de Li Hong-tchang, un commandement dans les troupes de Corée et su si bien s'y faire remarquer qu'il occupait le poste de Résident de Chine à Séoul lorsque éclata la guerre avec le Japon. Rappelé en 1894, il avait été chargé par Li Hong-tchang de la mission d'organiser les troupes du Nord, et, peu après, reçut la charge de grand juge de la province du Tche-li. Ce sont les fonctions qu'il exerçait lorsque les réformateurs jetèrent les yeux sur lui.

> « Yuan Che-k'ai, écrivait en fin 1913 un ami du révolutionnaire Sun Yat-sen, sans être un lettré distingué, est un lauréat des examens provinciaux. Ses aptitudes le portaient plutôt vers la carrière militaire. Il eut le bonheur de trouver dans Li Hong-tchang un protecteur dévoué. Grâce à cet appui et aussi à une ambition démesurée qui lui donnait le courage d'accomplir des actes qui furent regardés alors comme hasardés, il se vit l'objet de distinctions flatteuses. Il fut regardé à un certain moment comme un novateur ; c'est lui d'ailleurs qui a doté la Chine de *l'armée nouvelle*, comme disent les Chinois. Il est juste de dire que cette armée nouvelle n'a jamais quitté Yuan Che-k'ai et que, même p1.282 du temps de son exil, il conservait une entière autorité sur cette armée. A-t-il trahi l'empereur Kouang-siu, qui avait en lui l'un de ses confidents ? Yuan Che-k'ai s'est toujours défendu d'avoir joué un rôle aussi infamant ; mais ses aveux, si forts soient-ils, ne pourront jamais empêcher la réalité d'exister. Il a reconnu qu'il lui était impossible d'obéir à l'impératrice douairière Ts'eu-hi et à l'empereur Kouang-siu, et qu'il a cru obéir à sa conscience en révélant à l'impératrice Ts'eu-hi les projets de l'empereur Kouang-siu. Mais Yuan Che-k'ai n'a jamais révélé qu'il eût accepté d'être l'exécuteur du programme de Kouang-siu, si K'ang Yeou-wei n'avait pas existé. Sa maxime était déjà : tout pour moi ou rien. La séquestration de l'empereur Kouang-siu et la mainmise sur le gouvernement par l'impératrice Ts'eu-hi amenèrent Yuan Che-k'ai au pouvoir alors que K'ang Yeou-wei prenait le chemin de l'exil.

Le rôle que joua Yuan Che-k'ai à la fin des *Cent jours* est assez mal déterminé. Voici celui que lui attribue Leang K'i-tch'ao dans son *Histoire des réformes de l'année 1898* :

> « L'empereur, raconte-t-il, fit venir en audience Yuan Che-k'ai et le nomma vice-président du ministère (sans emploi). Le deuxième jour (16 septembre), il le fit venir encore. Le

troisième (17 septembre) au soir, M. T'an (Sseu-t'ong) se rendit au Fa Houa-sseu où logeait Yuan Che-k'ai, et lui demanda :

— Savez-vous quel homme est empereur ?

Yuan dit :

— C'est le saint Maître qui élargit la dynastie.

T'an dit :

— Le complot de la revue de T'ien-tsin, le connaissez-vous ?

Yuan dit :

— Vraiment j'en ai entendu parler.

C'est pourquoi, (T'an) tira le décret secret et le lui montra en disant :

— Aujourd'hui, pour sauver l'empereur, il n'y a que vous. Si vous voulez le sauver, vous le sauverez.

Et il ajouta en se passant la main sur la nuque :

— Si vous ne voulez pas le sauver, je vous prie d'aller au parc Yi-ho (où résidait l'impératrice douairière) m'accuser et me tuer : cela vous rapportera p1.283 profit et gloire.

Yuan rougissant et élevant la voix dit :

— Monsieur, pour qui me prenez-vous ? L'empereur est le maître de nos actes. Vous et moi nous avons reçu ensemble une chance rare, la charge de le sauver ; ce n'est pas vous seul (qui l'avez reçue). Si vous avez des instructions à me donner, je désire les entendre.

Monsieur T'an dit :

— Jong-lou complote secrètement que toutes les troupes de T'ien-tsin, votre armée, et celles de Tong (Fou-siang) et de Nie (Che-tch'eng) soient mises sous ses ordres, afin d'employer l'armée à accomplir la grande affaire (le renversement de

l'empereur). Cependant Tong et Nie ne suffisent pas. Le salut de l'empire est entre vos mains. S'il se révolte, vous, avec votre armée, vous vous opposerez à ces deux armées, vous protégerez l'empereur, vous restaurerez son pouvoir. Nettoyer le palais, rétablir le pouvoir impérial, c'est un exploit (qui sera célébré pendant) de nombreuses générations.

Yuan dit :

— Si l'empereur, quand il passera en revue les troupes, en toute hâte entre dans mon régiment et m'ordonne de punir de mort les brigands fauteurs de trouble, je pourrai, à la suite de ces messieurs (les réformistes) m'efforcer jusqu'à la mort de sauver (l'empereur).

M. T'an (Sseu-t'ong) dit :

— Si Jong-lou vous a bien traité, comment le traiterez-vous ?

Yuan sourit sans répondre. Le secrétaire militaire de Yuan dit :

— Jong-lou et ses brigands ne traitent pas bien le général (Yuan Che-k'ai). Autrefois certain ministre voulait augmenter les troupes du général. Jong-lou dit : « Les Chinois ne peuvent pas prétendre à de grands commandements militaires, car jusqu'ici ils n'ont pas dépassé les barreaux de la cage. » Alors comme les années passées, Hou King-houei accusa le général (Yuan Che-k'ai). Or, Hou King-kouei est l'homme de Jong-lou. Jong, ayant reçu son accusation, après examen, reconnut l'innocence (du général), afin d'acheter sa bienveillance, et il renvoya Hou comme préfet de Ning-hia ; ensuite il le fit p1.284 promouvoir au rang de t'ao-tai de Ninh-hia. C'était un plan très ingénieux de Jong-lou. Comment le général ne s'en souvient-il pas ?

M. T'an Sseu-t'ong dit :

— Jong-lou a la force de Ts'ao et de (Wang) Mang, et un courage inouï ; lui rendre la pareille, j'ai peur que ce ne soit bien difficile.

Yuan, lui jetant un regard furieux, dit :

— Si l'empereur était dans mon camp, je châtierais Jong-lou, comme on tue un chien.

Alors comme ils parlaient en détails des moyens de sauver l'empereur, Yuan dit :

— Dans mon camp, les fusiliers et les artilleurs sont tous des hommes de Jong-lou, et parmi les officiers il y en a beaucoup aussi qui lui appartiennent. L'affaire presse ; aussitôt fixé un plan, je reviendrai en toute hâte à mon camp, je nommerai des officiers sûrs, j'établirai des règlements pour me garantir contre les fusiliers et les artilleurs. Alors peut-être (réussirai-je).

Alors ils se dirent adieu et s'en allèrent. C'était le troisième jour du huitième mois à la troisième veille (17 septembre).

Le cinquième jour (19 septembre), Yuan fut appelé encore par l'empereur ; il reçut un décret secret qui disait : « Le sixième jour, faites le coup d'État. » Alors je rendis visite (c'est Leang K'i-tch'ao qui s'introduit ici) à M. T'ang Sseu-t'ong et assis en face l'un de l'autre sur des chaises, nous discutions quand nous arriva soudain la nouvelle d'une perquisition au Nan Hai-kouan (où habitait maître K'ang Yeou-wei) ; nous apprîmes aussi le décret d'abdication.

Ce qui est certain, c'est que, sentant la partie perdue pour l'empereur et les réformistes, Yuan les abandonna. Au lieu d'exécuter contre Jong-lou l'arrêt de mort qu'il avait reçu de l'empereur, il se présente devant lui, lui montre le décret. L'autre lui disant : « Que ne l'exécutez-vous pas ? » il lui fait entendre que cette exécution peut être différée de quelques heures pour lui laisser le temps d'aller « faire ses adieux » à Pékin. À bon entendeur, salut ! Jong-lou bondit chez Ts'eu-hi. Elle appelle les p1.285 soldats, fait garder les issues du palais,

convoque l'empereur, lui reproche sa conduite, s'emporte jusqu'à le frapper de son éventail, et lui fait signer le décret qui proclame sa déchéance (20 septembre).

C'était la fin des *Cent jours*, la condamnation des réformes et des réformistes, la réaction réinstallée au pouvoir sous l'égide de l'impératrice douairière chargée, pour la troisième fois, de la régence. Pour Kouang-siu, relégué dans l'île de Yong-t'ai, au milieu du lac du Palais, retranché du monde, on le dira malade, puis fou, et son existence ne sera plus révélée au monde que par l'apposition réelle ou supposée de son nom et de son estampille vermillon au bas des décrets qui marqueront les étapes de la réaction, jusqu'au jour où son abdication marquera le prologue de l'agitation des Boxeurs.

@

CHAPITRE X

LA RÉACTION ET LA GUERRE DES BOXEURS

@

Abdication de Kouang-siu (24 janvier 1900). — Ts'eu-hi et le mouvement réactionnaire. — L'accord russo-anglais (avril 1899). — La France à Chang-hai. — La déclaration de la politique de la « porte ouverte » (6 septembre 1899). L'Italie demande la cession à bail de la baie de San-men (28 février 1899). — La secte des Boxeurs. — Leurs proclamations xénophobes. Yuan Che-k'ai les chasse du Chan-tong (octobre 1899). — Leur propagande dans le Tche-li et en Mandchourie. — Elle est favorisée par la cour. — Protestations des légations (27 janvier 1900). — Des placards annoncent le massacre des étrangers (20 mai). — Premiers actes hostiles des Boxeurs à Pékin (29 mai). — Arrivée des gardes européennes dans la capitale (31 mai). — Jong-lou chargé d'organiser les Boxeurs (31 mai), que le conseil impérial décide de laisser agir (4 juin). — Assassinat du chancelier de la légation du Japon (11 juin). — Commencement du massacre des chrétiens (13 juin). — La colonne internationale de l'amiral Seymour (16-26 juin). Occupation des forts de Ta-Kou (17 juin). — L'état de guerre est signifié par le gouvernement chinois aux ministres à Pékin (19 juin). — Assassinat du ministre d'Allemagne, M. Von Ketteler. — Manifeste de l'impératrice douairière à ses sujets (21 juin). — Le Sud reste calme. — Prise de T'ien-tsin (4 juillet). — Marche sur Pékin et délivrance des légations (14 août). — L'expédition internationale de secours sous le commandement du feld maréchal comte de Waldersee (10 août). — Li Hong-tchang et les négociations de paix (26 octobre-27 décembre).— La répression, les excuses, les compensations, et les indemnités. — Les troupes étrangères évacuent Pékin (17 septembre 1901) et le Tche-li (22 septembre). — L'impératrice douairière et l'empereur rentrent à Pékin (7 janvier 1902).

p1.286 C'est au nom de Kouang-siu, relégué dans la petite île de Yong-t'ai, sur le lac du palais, que fut menée la campagne de réaction contre l'œuvre des *Cent jours*. Tout d'abord la chasse aux réformateurs ! Si ses chefs, K'ang Yeou-wei, qui est déclaré imbu de doctrines fausses et p1.287 « de principes absurdes », et dont les livres et écrits sont dénoncés comme « opposés aux canoniques et contraires à la vraie doctrine », et Leang K'i-tch'ao, « son compagnon inséparable », réussissent à prendre la fuite et à se réfugier au Japon, leurs seconds sont immédiatement saisis et décapités. De nombreux fonctionnaires sont disgraciés, bannis, jetés en prison ou dégradés, sans parler des eunuques et gens du palais dévoués à l'empereur

supprimés sans autre forme de procès. Puis les décrets « révolutionnaires » sont rapportés pour que tout « fonctionnât comme par le passé ». Suppression également du *Journal officiel* qui, dit le décret, n'est d'aucune utilité « pour gouverner le peuple et ne peut servir qu'à troubler le cœur des hommes ». L'intention de l'impératrice douairière était, fort probablement, de tenir le juste milieu entre les réformateurs disparus, mais dont les partisans demeurent, et les partis ultra-conservateurs triomphants.

> « En ces temps difficiles, expose le décret du 26 septembre, il faut réfléchir beaucoup et délibérer avec grand soin tous les projets. Nous prendrons en considération les deux partis extrêmes pour nous arrêter au juste milieu.

Malheureusement, ce n'est point facile entre les vainqueurs, tous Mandchous, et les vaincus, tous vrais Chinois. Le fossé se creuse entre les deux antagonismes. L'impératrice s'essaye à prouver son impartialité.

> « Les coupables exécutés dernièrement étaient tous des Chinois ; c'est pourquoi ces gens doutent si la cour n'aurait pas l'intention de se servir dorénavant des Mandchous pour l'administration, et de reléguer au loin les Chinois. Dans l'application des lois, comment pourrions-nous distinguer entre Mandchous et Chinois ?... Des officiers de tout rang ne se laisseront pas tromper par de vaines rumeurs. Le coupable, quel qu'il soit, sera puni. Le gouvernement est uniquement attaché aux grands principes de justice ; il n'a pas d'idées préconçues.

Dans cet esprit de conciliation, les décrets de suspension de la liberté de la presse et du p1.288 droit de réunion sont, à la demande du gouverneur général des deux Kiang, rapportés en ce qui concerne « les agriculteurs, marchands et semblables gens ». Même, singulière contradiction, il est ordonné de « mettre diligemment à exécution » plusieurs décrets nés de l'action réformiste. Ts'eu-hi veut donner satisfaction aux Chinois amis du progrès. Mais, prisonnière du parti

mandchou, fanatique conservateur du passé, elle se voit immédiatement contrainte de réprimer ou arrêter toute velléité de réforme, toute proposition jugée fâcheuse.

C'est Jong-lou, son neveu, qui est le chef de ce parti ; Jong-lou, dont K'ang Yeou-wei disait, au lendemain de la chute :

> « Il se sert de l'impératrice douairière comme d'une patte de chat pour poursuivre ses projets de trahison. Il ne craint ni les dieux ni les hommes. Il a publiquement détrôné l'empereur à la pleine lumière du jour. Il détruit cruellement le juste et le loyal.

Nommé grand conseiller, contrôleur général du ministère de la guerre et commandant en chef des troupes du Nord, il est tout-puissant. Yu-lou, son remplaçant à la vice-royauté du Tche-li, Kang-yi, assistant grand secrétaire et président du ministère de la Guerre, le tsong-li ya-men tout entier sous la présidence du prince K'ing, sont à sa dévotion. Li Hong-tchang, plus modéré, est écarté dès novembre 1898, sous le couvert d'une mission d'étude destinée à chercher les moyens d'entraver les inondations du fleuve Jaune, puis, envoyé en 1899, dans les Kouang comme gouverneur général. Le parti de la réaction est tout-puissant. On arrache à Kouang-siu son abdication (24 janvier 1900). On lui fait désigner son successeur P'ou-tsiun, fils de Tsai-Yi, prince Touan. Bien mieux ! on l'oblige à se reconnaître implicitement comme détenteur illégal du trône, en lui faisant déclarer ce successeur « héritier de feu l'empereur T'ong-tche ». Enfin, un dernier décret marque sa déchéance : au premier jour du nouvel an (31 janvier 1900),

> « le devoir qui lui incombait habituellement de sacrifier aux autels du p1.289 Très Haut, à la salle des ancêtres impériaux et au temple de la longévité impériale sera entrepris par l'héritier présomptif.

Désormais le pouvoir est aux mains des Mandchous. Le parti de la réaction n'a plus d'adversaire, et Ts'eu-hi s'abandonne tout entière à lui.

Cependant cette emprise des Mandchous ne laissait pas d'impressionner les provinces. Certaines protestèrent contre le coup d'État. K'ang Yeou-wei élève la voix de l'étranger.

> « L'empereur jaune seul était notre grand ancêtre, déclare-t-il dans un manifeste publié par le *North China Herald*, le 25 avril 1900, et nous sommes ses descendants, une race compacte. Nous sommes vraiment sa race intelligente et glorieuse... Mais l'impératrice douairière et Jong-lou ne sont pas nos souverains. Ils sont seulement la concubine et l'esclave d'un empereur précédent, qui ont emprisonné le jeune empereur, qu'ils ont dépouillé. Ils ont non seulement vendu les possessions qui sont l'héritage de nos ancêtres, mais ils vendent aussi tout notre peuple. Ils préparent journellement cet acte à faire signer par des étrangers. Le tsong-li ya-men n'est qu'un office où ces transactions d'affaires sont arrangées et conclues. L'impératrice et Jong-lou se parjurent eux-mêmes et sont les principaux agents de cette affaire. Ainsi nos quatre cents millions de frères, de nos os et de notre chair, nos empereurs morts, divinement doués intellectuellement avec tout ce qu'ils nous ont laissé, comme palais, villes, cités, villages, terres et douanes, ainsi que nos bagages et nos marchandises, sont pour passer dans les mains des autres.

Des adresses, des pétitions sont présentées au trône. Mais Ts'eu-hi chaque jour s'abandonne plus aux réactionnaires et, comme ce mouvement de protestation ne laisse pas cependant que de devenir inquiétant, elle s'efforce à le tourner à la xénophobie, à diriger vers l'étranger ce mécontentement qui couve de toutes parts contre les Mandchous et contre elle-même.

p1.290 Les étrangers, à vrai dire, agissent exactement comme s'ils voulaient y aider. Incapables de percevoir l'orage qui gronde contre eux, ils continuent de dévoiler leurs appétits et manifester leurs exigences.

Les Anglais et les Russes d'abord. En avril 1899, ils marquaient, par un accord qui fut publié et que nul ne put ignorer en Chine, la façon dont ils entendaient se partager les dépouilles de l'empire : la Russie s'engageait à ne pas réclamer pour son compte de concession de chemin de fer dans le bassin du Yang-tseu et à ne pas contrecarrer directement ou indirectement les demandes qui seraient appuyées par le gouvernement britannique. L'Angleterre prenait les mêmes engagements pour les régions situées « au nord du Grand Mur de Chine ».

D'autre part, les puissances qui avaient exigé dès juillet 1898, par une démarche collective, la mise en vigueur de la mesure qui ouvrait les eaux intérieures de la Chine au commerce étranger, obtenaient l'application, à compter du 1er avril 1899, d'un règlement qui modifiait le régime de la navigation sur le Yang-tseu et assimilait le régime douanier qui y était appliqué à celui des ports de la côte. C'était la réduction au strict minimum des entraves qui arrêtaient encore le développement du commerce étranger sur ce fleuve.

La France, après une violente opposition de l'Angleterre, réussissait à se faire consentir l'extension de sa concession de Chang-hai, tandis que la concession étrangère se développait dans de mêmes proportions.

Enfin, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, le Japon et la Russie adhéraient officiellement, la France officieusement et par une allusion à une déclaration de M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, devant la Chambre en sa séance du 24 novembre, à une proposition des États-Unis en date du 6 septembre 1899 portant déclaration formelle de la politique de la « porte ouverte » dans les territoires occupés par eux en Chine. La rédaction n'en pouvait plus laisser aucun doute aux Chinois sur les p1.291 véritables intentions des puissances contractantes. Celles-ci se reconnaissaient mutuellement

> « par une entente formelle... le droit exclusif de jouir dans les zones cédées et à la sphère d'influence ou d'intérêt contiguë, de certains privilèges, plus spécialement ceux relatifs aux chemins de fer et aux entreprises minières » ; et se montraient « sérieusement désireuses d'enlever toute cause

> d'irritation et d'assurer en même temps au commerce de toutes les nations en Chine les bénéfices incontestables qui s'accroîtraient par une reconnaissance formelle des diverses puissances réclamant des sphères d'intérêt.

C'était l'entente avant partage avouée sans détour. Et il ne restait même plus à la Chine l'espoir de profiter des rivalités de ceux qui s'avouaient candidats à sa succession, puisqu'ils scellaient leur union par acte authentique, admettaient les droits du voisin pour obtenir la reconnaissance des leurs.

L'Italie n'avait pas attendu la conclusion de l'accord pour affirmer les droits qu'elle en attendait ; elle qui n'avait jusque-là rien demandé au gouvernement chinois et dont le pavillon de commerce était à peine représenté dans les ports de l'empire, présentait au tsong-li ya-men, le 28 février 1899, une demande verbale de cession à bail de la baie de San-men dans le Tchö-kiang et le droit de construire un chemin de fer de cette baie au lac de Po-yang dans le Kiang-si.

> « Il est hors de doute, écrit Cordier, que la démarche malheureuse des Italiens mit fin aux résolutions de l'impératrice douairière et que désormais son appui était acquis au mouvement des Boxeurs.

La secte des Boxeurs, en chinois Yi-ho K'iuen, le « Poing de la Concorde et de la Justice », était au Chan-tong, une filiale de la secte des « Grands Couteaux », Ta-tao Houei, ou, selon les autres, du « Nénuphar blanc », Pei-lien Kiao, qui se rattachaient toutes deux à cette société de la « Triade », San-ho Houei, ou « du Ciel et de la Terre », dont avait relevé cinquante ans plus tôt celle des p1.292 T'ai-p'ing. Sourdement protégée par le gouverneur de cette province, Li Ping-heng, c'étaient ses affidés qui avaient, le 1er novembre 1897, commis l'assassinat des pères Nies et Henle, dont l'Allemagne avait tiré vengeance en occupant Kiao-tcheou. Li Ping-heng avait été déplacé ; mais son successeur, Yu-h'ien, ne lui cédait en rien en tant que réactionnaire et xénophobe. Aussi les Boxeurs, qu'une main vigoureuse eût facilement réduits à l'impuissance, se sentant encouragés sous

main, étendirent leur prosélytisme et comptèrent bientôt de nombreux adeptes dans le Chan-tong et le Tche-li. Dès 1898, ils se déclaraient ouvertement les adversaires du christianisme et promenaient au grand jour leurs bannières, sur lesquelles était inscrite leur devise-programme : « Protéger la dynastie, exterminer les étrangers ». Leurs proclamations étaient plus nettes encore :

> « Les chrétiens troublent l'univers. S'appuyant sur les Européens, ils se montrent arrogants ; insultent les gens simples ; oppriment la dynastie des Ts'ing ; méprisent les relations sacrées en supprimant la doctrine des Saints. Leurs chefs construisent leurs hautes églises sur les ruines de nos saintes pagodes ; ils trompent les ignorants, nuisent à la jeunesse ; arrachent le cœur et les yeux pour en composer des philtres.

Et encore :

> « Formez vite des soldats, car treize royaumes vont venir attaquer le Céleste empire ; la Chine sera profondément troublée ; ...il y aura des montagnes d'ossements ; le sang coulera comme des fleuves. Que tous, en conséquence, sans distinction de sexe ni d'âge, s'adonnent aux exercices divins, pour apprendre l'art des génies immortels, pour échapper au péril de la guerre et éviter cette catastrophe.

La cour, d'abord hésitante sur la conduite à tenir, charge Yuan Che-k'ai de les disperser (octobre 1899) et le nomme gouverneur par intérim du Chan-tong en remplacement de Yu-h'ien. Mais, chassés de cette province, les Boxeurs ne désarment pas. Ils se répandent dans le p1.293 Tche-li et la Mandchourie, continuent une propagande plus active que jamais, où la terreur agissait autant que la persuasion. Le gouverneur général Yu-lou essaye bien de calmer les esprits.

> « Chrétiens ou non chrétiens, disait-il, sont tous sujets chinois, et la cour les traite avec une égale bienveillance. C'est pourquoi les non-chrétiens ne doivent pas, pour vexer les chrétiens, susciter des affaires. Les chrétiens ne doivent

> pas non plus chercher des prétextes pour insulter les non-chrétiens ; beaucoup moins doivent-ils par des rapports mensongers exciter les missionnaires à prendre leur défense, afin d'obtenir gain de cause sous leur protection.

Mais il s'en tient aux paroles. En agissant vite et énergiquement, il eût facilement réussi, comme venait de le faire le gouverneur général des deux Kiang, Lieou K'ouen-yi, dans le Ngan-houei, à les réduire au silence et à ramener dans le Nord la tranquillité qui venait d'être imposée dans le Sud. Mais déjà il n'est plus douteux que la cour, tout entière tournée à la xénophobie, ne soit disposée à voir d'un œil favorable un mouvement dont elle sent l'importance et dont elle compte tirer parti. La demande inconsidérée de l'Italie venant lever les dernières hésitations de Ts'eu-hi, elle laisse agir les Boxeurs.

Les Européens ne semblaient pas se douter du danger. Officiellement, ils s'étaient désintéressés d'événements politiques dont ils ne prévoyaient vraisemblablement pas les conséquences. La Russie, par tempérament, par intérêt aussi, préférait le *statu quo*, la dynastie Ts'ing, à un gouvernement novateur qu'elle eût trouvé moins complaisant. L'Allemagne était dans le même esprit. De plus, comme l'Angleterre et le Japon paraissaient sympathiques au mouvement libéral, l'une et l'autre se trouvaient naturellement portées à se ranger du côté de l'impératrice et de son parti. La France, par politique internationale et solidarité d'alliée, suivait la Russie et se trouvait diplomatiquement entraînée à donner son appui, ou tout au moins accorder sa neutralité bienveillante à ceux p1.294 qui avaient ruiné le parti des réformes et détrôné Kouang-siu. Enfin, les légations n'étaient pas loin d'exprimer ouvertement l'avis que tout ce qui hâterait la ruine de la Chine ne pourrait que servir les intérêts des puissances européennes en permettant une réalisation plus prochaine de leurs espérances et une satisfaction plus certaine de leurs appétits. Elles fermaient donc les yeux sur une situation qui empirait chaque jour, et n'arrivaient plus à se rendre compte de l'importance du mouvement xénophobe et des dangers qu'il leur faisait courir. Elles avaient bien

protesté contre le développement des sociétés secrètes par notes identiques déposées le 27 janvier 1900 au tsong-li ya-men, mais comme, après rappel, celui-ci refusait, à la date du 9 mars, d'accéder à leurs demandes, et notamment d'insérer dans la *Gazette de Pékin* prohibition desdites sociétés ; que, d'autre part, les ministres, ayant demandé à leurs gouvernements de faire une démonstration navale sur la côte nord de la Chine, l'Angleterre, occupée alors dans l'Afrique du Sud, au Transvaal, déclarait cette manifestation prématurée, ils n'insistèrent pas et se contentèrent, comme le rapporte M. Pichon dans sa note du 24 avril au ministre des Affaires étrangères, de « continuer de demander au tsong-li ya-men des mesures énergiques ».

Les avertissements se faisaient plus pressants cependant.

> « L'impératrice douairière et tous ses favoris, écrivait au *Hong-Kong Telegraph*, à la date du 15 mai 1900, son correspondant de T'ien-sin, les appuient ouvertement, car ils croient que leur aide leur sera d'un grand secours quand le mouvement commencera. Ils attendent seulement que le plan soit mûr ou quelque (jour heureux) pour commencer les opérations. Aucune note n'a été prise de tout ceci par les légations, et le prophète de malheur est tourné en ridicule. Mais la force de la Grande-Bretagne est entièrement dédaignée à Pékin, et l'on suppose les Anglais trop lourdement occupés dans le sud de l'Afrique pour compter d'une $_{p1.295}$ façon sérieuse.

Le correspondant indigène à Pékin du *North China Herald* était plus explicite encore et lui écrivait dans une lettre qu'il publiait le 16 mai 1900 :

> « Laissant de côté ce sujet quelque peu déplaisant, j'en viens à un autre qui devrait être sérieusement pris en considération par les lecteurs étrangers de votre journal, car c'est une question qui les concerne tous et peut arriver à chaque instant. C'est une inimitié avouée des conservateurs contre tous les étrangers, excepté, peut-être, les Russes. J'écris en toute

sincérité et sérieusement pour vous informer qu'il y a un grand plan secret, ayant pour but d'écraser tous les étrangers en Chine et leur arracher de force tous les territoires qui leur ont été loués à bail. Les chefs principaux de ce mouvement sont l'impératrice douairière, le prince K'ing, le prince Touan (le père de l'héritier présomptif), Kang-yi, Tchao Chou-k'iao et Li Ping-heng. Les forces qui seront employées pour arriver à cette fin sont toutes mandchoues... Ces 72.000 hommes doivent former le nœud de l'« Armée des Vengeurs », tandis que les Boxeurs sont comptés comme auxiliaires dans cette grande lutte qui est plus imminente que les étrangers, à Pékin ou ailleurs, ne peuvent se l'imaginer. Tous les Chinois des classes élevées savent cela, et ceux qui comptent des étrangers parmi leurs amis les ont prévenus, mais, à ma connaissance, on s'est moqué d'eux plutôt que de les remercier de leur anxiété au sujet de leurs amis d'Occident.

Et il ajoutait :

« Je donnerai maintenant deux exemples pour montrer la grande faveur dont jouissent les Boxeurs aux yeux des pouvoirs qui sont à Pékin... En premier, un censeur nommé Wang, natif de Tche-li, fut reçu dernièrement en audience par l'impératrice douairière ; arrivée au sujet des Boxeurs, celle-ci dit au censeur :

— Vous êtes originaire de cette province et devez ainsi savoir. Que pensez-vous des Boxeurs du Tche-li ? Croyez-vous réellement que, lorsque le moment d'action sera arrivé, p1.296 ils se joindront réellement aux troupes pour combattre les diables étrangers ?

— Je suis certain de cela, Votre Majesté. De plus, les principes appris aux membres de cette société sont : protéger jusqu'à la mort la dynastie céleste (la dynastie des Ts'ing) et mort aux diables [Kouei-tseu, aux étrangers]. Pour la part de votre serviteur, je crois si profondément à la destinée de cette

société d'écraser les « diables », que jeunes et vieux de la famille de votre serviteur pratiquent maintenant les incantations des Boxeurs, chacun de nous s'étant joint à cette société pour protéger la dynastie céleste et jeter les *diables* à la mer. Si j'avais le pouvoir qu'on m'a donné, je conduirais volontiers les Boxeurs dans l'avant-garde de l'armée vengeresse quand le temps serait venu, et avant ce temps je ferais tout ce que je pourrais pour les aider à s'organiser et à s'armer.

L'impératrice douairière a approuvé de la tête et, après avoir ruminé dans son esprit, s'écria :

— Oui ! c'est une grande société. Mais je crains que, n'ayant justement pas maintenant d'hommes expérimentés à leur tête, ces Boxeurs n'agissent précipitamment et ne mettent le gouvernement dans l'embarras avec ces diables étrangers, avant que tout soit prêt.

Alors, après une courte pause :

— C'est cela, ces Boxeurs doivent avoir quelques hommes responsables au Tche-li et au Chan-tong pour guider leur conduite.

Et l'audience prit fin. Le matin suivant un décret parut, nommant ce censeur, Wang, gouverneur de Pékin, c'est-à-dire qu'un fonctionnaire du 6e rang fut, par un trait de plume, élevé à un poste métropolitain du 4e ordre. Wang aura ainsi l'occasion qu'il souhaitait d'organiser, d'aviser et d'armer ses amis les Boxeurs.

Le second exemple que je donne est pour montrer sous quel jour sont considérés les étrangers en ce moment ; depuis le massacre de T'ien-tsin en 1870, tous les fonctionnaires, excepté les plus fervents parmi les p1.297 conservateurs, avaient proscrit le terme « Yang Kouei-tseu » (diable

étranger). Des hommes même reçurent des coups de bambou lorsque les fonctionnaires les entendaient. Eh bien, non seulement nous voyons que ce terme est le cri de guerre des Boxeurs, mais qu'il a même reçu une sanction officielle des lèvres de l'impératrice douairière elle-même.

Quant à Jong-lou, il est resté tranquille très longtemps, et l'on croit qu'il a décidé de rester près de l'empereur si quelque chose arrivait par suite des machinations des princes K'ing et Touan, Kang-yi et Tchao Chou-k'iao à Pékin et Li Ping-heng dans les provinces. De plus, il est du fond du cœur un ami des Anglais. Cela, je le sais. Il n'y a pas longtemps, à une session du Grand Conseil, lorsque la question des demandes de l'Italie et de la France de territoire dans le Sud fut discutée, Jong-lou seul donna le conseil au gouvernement de se mettre sous la protection de la Grande-Bretagne, démontrant que les États-Unis et le Japon aideraient la Grande-Bretagne si la Russie et la France menaçaient de représailles. Mais il fut dominé par le prince K'ing, le prince Touan, Kang-yi et Tchao Chou-k'iao.

— Car, dit Kang-yi, nous avons des comptes à régler avec la Grande-Bretagne pour le pillage du palais de Youen-ming-Youen, avec le Japon pour la prise de Formose, et avec les États-Unis qui traitent les Chinois qui y vont et aux Philippines, pas mieux que des chiens. Contre la Russie, nous n'avons rien. D'autant que, si la France aide la Russie, quoique nous ayons de profondes haines contre la France, nous ne serions que par cela même plus forts. Je décide de rester dans la plus intime amitié avec la Russie, car, avec elle pour nous, nous pouvons défier le monde. Seulement avec la Russie pour nous, la Grande-Bretagne se tiendra courbée à l'écart.

Ces sentiments ayant été unanimement approuvés par le reste du Conseil, y compris l'impératrice douairière qui approuvait de la p1.298 tête vigoureusement, Jong-lou devint silencieux et ne dit plus rien.

Enfin, le 20 mai, des placards sont affichés sur les murs de la capitale annonçant le massacre des étrangers pour le premier jour de la 5e lune. Les ministres se réunissent le même jour, mais, contrairement à l'avis très sage de notre représentant, M. Pichon, la plupart se montrent hostiles à la venue de gardes européennes pour les protéger. D'ailleurs, le 28 mai, le tsong-li ya-men donnait les assurances les plus encourageantes sur la répression des sociétés secrètes et demandait qu'il ne fût pas donné suite au projet de débarquement de détachements européens.

Le lendemain, tout est changé.

> « Les rebelles ont incendié la gare et détruit le chemin de fer, dans le voisinage de Pékin, télégraphie M. Pichon au ministre des Affaires étrangères. Ils sont aux portes de la ville, où beaucoup de leurs complices les attendent, prêts à s'unir à eux. Le personnel franco-belge (du chemin de fer) a dû battre en retraite. Un Français du chemin de fer a été blessé, les autres sont en danger. Le corps diplomatique a décidé de faire venir avec la plus grande rapidité des détachements de troupes. J'ai télégraphié à l'amiral Courrejolles (commandant l'escadre en Extrême-Orient) à Tche-fou d'envoyer immédiatement le bateau nécessaire pour débarquer cent hommes. Les ministres d'Allemagne, d'Angleterre, d'Amérique, d'Autriche, d'Italie, du Japon, de Russie ont fait de même. Il est à craindre que le télégraphe ne soit coupé. »

Le 31, les gardes anglaise, américaine, italienne, russe, française et japonaise arrivent à Pékin, et les ministres sont rassurés. Ils ignorent encore que la cour est d'accord avec les Boxeurs : les jours suivants cependant, la situation s'aggrave. Depuis le 31 mai, Jong-lou était en possession d'un décret le chargeant d'expurger — traduisez organiser — les Boxeurs ; et, le 4 juin, le conseil impérial décidait de les laisser agir, à tel point qu'un général p1.299 trop zélé, ayant dispersé une bande qui venait de couper les communications entre Pékin et T'ien-tsin, est blâmé. Le 10 juin, le prince Touan, père de l'héritier présomptif,

réactionnaire et xénophobe avéré, est nommé membre titulaire du tsong-li ya-men. Le 11 juin, le chancelier de la légation du Japon est assassiné. Le 13 juin, enfin, commence le massacre des chrétiens indigènes, le feu est mis aux édifices du culte.

Cependant à T'ien-tsin, inquiet du sort des Européens de Pékin, on s'était décidé à agir. Le 16, une colonne internationale composée de 2.064 hommes, commandée par l'amiral sir Edward Seymour, quitte T'ien-tsin et se dirige vers la capitale. On était persuadé que cette démonstration suffirait à impressionner la cour. Mais déjà il était trop tard, et la colonne se trouva en force insuffisante pour atteindre son but. Elle dut rallier T'ien-tsin le 26 juin, ayant perdu 70 tués et ramenant 280 blessés. Pendant ce temps, les amiraux, de leur mouillage, en face de Ta-kou, adressaient au commandant de la place un ultimatum exigeant la remise aux Alliés des forts qui la défendaient (16 juin). La seule réponse ayant été un coup de canon, tiré un peu après minuit, qui atteignit un des navires, des compagnies de débarquement furent mises à terre le lendemain, et, dès 5 heures et demie du matin, les pavillons étrangers flottaient sur les forts.

La nouvelle arrivée à Pékin, le tsong-li ya-men signifie aux légations que, l'état de guerre existant, les étrangers devront avoir quitté la capitale dans les 24 heures (19 juin). Les ministres veulent aller protester en personne, mais, prévenus à temps par un Chinois, ils s'abstiennent. M. von Ketteler, ministre d'Allemagne, qui persiste, est tué en chemin. Le 20, à 4 heures du soir, le délai de 24 heures expiré, le feu est ouvert sur les légations, et le lendemain l'impératrice douairière lance un manifeste au nom de l'empereur pour expliquer sa conduite à ses sujets. Elle veut la guerre à mort contre les étrangers, et un édit du 26 donne l'ordre aux gouverneurs p1.300 de province d'enrôler les Boxeurs pour aider à les chasser ; un autre du 2 juillet ordonne l'expulsion des missionnaires et le massacre des chrétiens qui se refuseront à faire déclaration officielle d'apostasie.

Si ces excitations portèrent leurs fruits dans le Nord, elles restèrent vaines dans le reste de la Chine, et les autorités provinciales du Sud et

du Centre s'abstinrent d'y répondre, grâce à la sagesse et à l'énergie de Tchang Tche-tong, gouverneur général des deux Hou, et de Lieou Kouen-yi, gouverneur général des deux Kiang. Ils s'engagèrent au contraire, le 26 juin 1900, à l'égard du corps consulaire de Chang-hai, à « assumer la protection efficace des commerçants étrangers, des missionnaires et de leurs biens » dans ces régions, tant que ceux-ci s'abstiendraient de tout acte d'hostilité. En fait, seule la Chine du Nord participa à l'agitation. Dans le Yang-tseu et les régions maritimes du Sud, les Européens ne furent pas inquiétés.

Cependant, on était sans nouvelles des légations et des Européens de Pékin. Des rumeurs angoissantes circulaient dans les ports d'Extrême-Orient et jusqu'en Europe, dont le *Daily Mail* se fit l'écho dans son numéro du 15 juillet. Heureusement T'ien-tsin, dont les concessions avaient été attaquées par les Chinois le jour même de la prise des forts de Takou, tombait entre nos mains le 14 juillet, après un sanglant assaut. Le 3 août, un conseil de guerre, tenu par les chefs des armées alliées, décide de marcher sur Pei-yang et Yang-tsoun, qui sont enlevées les 5 et 6 août. Sur l'avis du général japonais Yamaguchi, la marche en avant est continuée. Le 13 août, les premières troupes pénètrent dans la ville impériale, et le 14 les légations sont délivrées.

En fait, depuis le 17 juillet, elles ne couraient plus de danger immédiat. Jong-lou, effrayé sans doute par la prise de T'ien-tsin, leur avait fait proposer un armistice, qui fut accepté.

> « Le bombardement a cessé le 17 juillet, écrit le 3 août notre ministre, dans un télégramme qui ne p1.301 parvint à Paris que le 12 ; les coups de fusil intermittents, les travaux offensifs des Chinois, les barricades et les ruines ont cependant continué, mais sans faire de victimes. Le gouvernement chinois tente de négocier indirectement avec nous notre départ, que nous ne pouvons accepter sans une protection autre que la sienne. Nos forces, nos munitions et nos vivres sont tout près d'être épuisés. Ses attaques interrompues peuvent recommencer et nous livreraient à la merci du gouvernement.

Jong-lou, plus clairvoyant que ses collègues, et qui, même aux pires moments d'exaltation, s'était appliqué à créer aux Boxeurs des obstacles auxquels les Européens de Pékin durent sans doute la vie, avait compris que la partie était perdue et avait poussé aux négociations, de concert sans doute avec Li Hong-tchang, qui avait été nommé gouverneur général du Tche-li, le 10 juillet. Le 19 juillet, un télégramme était adressé aux chefs de toutes les puissances représentées à Pékin, exprimant l'espoir « qu'ils trouveraient le moyen d'arranger les choses ».

L'annonce de la victoire de Yang-tsoun (6 août) commença de mettre la panique au palais. Le 7 août, Li Hong-tchang était chargé, par décret, de négocier télégraphiquement avec les puissances. Le 11, la cour quitte la capitale, et, comme les Alliés approchent, les Boxeurs, restés seuls, se livrent, les 12 et 13 août au soir, à une attaque furieuse des légations. Quand, le 14, les troupes alliées entrèrent à Pékin, l'impératrice douairière et l'empereur fuyaient sur la route du Chan-si, et les principaux responsables des incidents s'étaient suicidés ou avaient disparu.

Cependant, en Europe, les puissances intéressées avaient, dès les premiers jours, constitué des expéditions de secours. L'empereur d'Allemagne nomme au commandement de celle qu'il charge de le représenter un feld-maréchal, le comte de Waldersee ; puis, arguant de l'assassinat de son représentant, le baron von Ketteler, et de la grave offense faite à l'Allemagne, invoquant d'autre p1.302 part la haute situation militaire du comte de Waldersee, il sait obtenir des puissances qu'un généralissime soit chargé de la haute direction des troupes internationales et que cette haute fonction soit attribuée au chef des troupes allemandes (10 août 1900). Ces troupes, à vrai dire, arrivèrent quand tout était terminé. Leur rôle se borna à assurer la tranquillité à Pékin et à T'ien-tsin, à débarrasser la province de Tche-li des Boxeurs qui s'y maintenaient, et à appuyer l'action diplomatique. Il n'est pas moins vrai qu'elles semblèrent le faire sous la direction de l'Allemagne, dont le prestige se trouva ainsi singulièrement accru aux yeux des Chinois.

Muni de pleins pouvoirs, Li Hong-tchang annonçait aux puissances, le 21 août, l'arrivée des Alliés à Pékin et demandait la nomination de plénipotentiaires pour négocier la paix avec lui. Les négociations commencèrent le 26 octobre. Le 22 décembre, les représentants des puissances remettaient à Li Hong-tchang une note portant énumération des conditions imposées ; elles furent acceptées « dans leur entier » par un décret du 27 décembre. Les ministres étrangers s'attachèrent tout d'abord à en assurer l'exécution. D'abord la répression. En février 1901, ils obtinrent le prononcé et l'exécution des peines infligées « aux principaux auteurs des attentats et des crimes commis contre les gouvernements étrangers et leurs nationaux » ; et, en avril et août 1901, aux fonctionnaires des provinces reconnus « coupables des crimes et attentats commis (dans les mêmes conditions) » ainsi que la réhabilitation de ceux « qui avaient été mis à mort pour avoir protesté contre les abominables violations du droit international » (février) ; enfin, « la suspension des examens officiels pendant cinq ans dans toutes les villes où des étrangers ont été massacrés ou ont subi des traitements cruels » (août 1901). Par un édit impérial du 9 juin, Tsai-feng, prince du premier rang Tchoun, était chargé,

> « en qualité d'ambassadeur de S. M. l'empereur de Chine, de porter à S. M. l'empereur p1.303 d'Allemagne l'expression des regrets de S. M. l'empereur de Chine et du gouvernement chinois au sujet de l'assassinat de feu son Excellence le baron von Ketteler, ministre d'Allemagne ».
>
> « Afin d'accorder une réparation honorable pour l'assassinat de feu M. Sougiyama, chancelier de la légation du Japon,

le vice-président du ministère des finances était, par décret du 18 juin,

> « chargé spécialement de porter à S. M. l'empereur du Japon l'expression des regrets de S. M. l'empereur de Chine et de son gouvernement au sujet de l'assassinat de feu M. Sougiyama.

Enfin, par un édit du 29 mai, la Chine s'engageait

« à payer aux puissances une indemnité de 450.000.000 de taëls représentant le total des indemnités pour les États, les sociétés, les particuliers et les Chinois visés à l'article VI de la note du 22 décembre 1901.

Puis les mesures destinées à éviter le retour des mêmes incidents.

« Interdiction pour une durée de deux ans de l'importation des armes et des munitions, ainsi que du matériel destiné exclusivement à la fabrication des armes et des munitions » (édit du 25 août) ;

acceptation par le gouvernement chinois

« que le quartier de Pékin occupé par les légations soit considéré comme un quartier spécialement réservé à leur usage et placé sous leur police exclusive et où les Chinois n'auraient pas le droit de résider et qui pourrait être mis en état de défense », avec le « droit reconnu à chaque puissance d'entretenir une garde permanente dans ledit quartier pour la défense de la légation » ;

démolition de trois

« des forts de Takou et de ceux qui pourraient empêcher les libres communications entre Pékin et la mer » ;

reconnaissance aux puissances du

« droit d'occuper certains points à déterminer par un accord entre elles, pour maintenir les communications libres entre la capitale et la mer » (16 janvier 1901).

Enfin, promulgation de deux édits datés du même jour, 1er février 1901, l'un portant défense perpétuelle, sous peine de mort,

« de faire partie p1.304 d'une société anti étrangère,

l'autre déclarant que

« tous les gouverneurs généraux, gouverneurs et fonctionnaires provinciaux ou locaux sont responsables de l'ordre dans leurs circonscriptions et qu'en cas de nouveaux troubles anti étrangers ou encore d'autres infractions aux traités qui n'auraient pas été immédiatement réprimés et dont

> les coupables n'auraient pas été punis, ces fonctionnaires seront immédiatement révoqués, sans pouvoir être appelés à de nouvelles fonctions, ni recevoir de nouveaux honneurs.

Affichage et publication de ces édits devaient être faits « pendant deux ans dans toutes les villes du district ». Des édits spéciaux concernaient : la transformation du Bureau des affaires étrangères (Wai-Wou Pou) prenant rang *avant* les six autres ministères » ; et la modification du cérémonial de la cour relatif à la réception des représentants étrangers ».

Le protocole final fut signé le 7 septembre 1901 portant que,

> « le gouvernement chinois s'étant ainsi conformé, à la satisfaction des puissances, aux conditions énumérées dans la note précitée du 22 décembre 1900, les puissances ont accédé au désir de la Chine de voir cesser la situation créée par les désordres de l'été 1900 ; en conséquence, les plénipotentiaires étrangers sont autorisés à déclarer, au nom de leurs gouvernements, que, à l'exception des gardes des légations mentionnées à l'article VII, les troupes internationales évacueront complètement la ville de Pékin le 17 septembre 1901, et, à l'exception des endroits mentionnés à l'article IX, se retireront de la province de Tche-li, le 22 septembre 1901.

L'incident était clos, les puissances avaient obtenu satisfaction, et le 7 janvier 1902, un peu après midi, l'impératrice douairière et l'empereur faisaient leur entrée solennelle à Pékin.

@

CHAPITRE XI

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

@

L'action russe en Mandchourie. — L'alliance anglo-japonaise (30 janvier 1902). — L'accord franco-russe (19 mars 1902). — La convention russo-chinoise (8 avril 1902). — Les Russes évacuent la partie sud-ouest de la province de Moukden (8 octobre 1902). — Les conditions qu'ils mettent à l'évacuation du reste de la Mandchourie. — Exaspération de l'opinion japonaise. — L'action du Japon en Corée. — Négociations laborieuses entre la Russie et le Japon. — La Russie ajourne l'évacuation de la Mandchourie (octobre 1903). Elle réoccupe Moukden (29 octobre). — L'Angleterre au Tibet et la crainte de l'influence russe. — Concessions russes aux Japonais. — Agression japonaise de Che-mul-po (6 février 1904). — La guerre russo-japonaise. — Le traité de Portsmouth (5 septembre 1905). — Rapprochement de la Russie et du Japon sous l'influence de la France et de l'Angleterre unies par l'Entente cordiale (juin-juillet 1907). — Le règlement des rivalités anglo-russes en Asie par les Conventions du 31 août 1907. La proposition Taft. — Convention russo-japonaise (4 juillet 1910). — Traité anglo-japonais (13 juillet). — Annexion de la Corée au Japon (22 août 1910).

p2.001 L'incident des Boxeurs était clos au point de vue purement chinois, mais ses conséquences allaient bientôt mettre en opposition les intérêts des puissances qui y avaient été mêlées et dresser deux d'entre elles, la Russie et le Japon, en un antagonisme assez aigu pour faire appel à la décision des armes.

La Russie, au lendemain du prêt consenti à la Chine pour l'aider à payer l'indemnité de guerre due au Japon, avait créé la Banque russo-chinoise avec l'intention bien arrêtée d'en faire le principal organe de son expansion en Extrême-Orient. Dès l'année suivante, cette banque p2.002 obtenait du gouvernement chinois la construction d'un chemin de fer mandchourien relié aux lignes russes de la Transbaïkalie et de l'Oussouri (convention du 27 août 1896 sanctionnée par ukase de juillet 1897). Un an après (15 mars 1898), le gouvernement du tsar se faisait concéder, en même temps qu'un bail d'occupation temporaire de Port-Arthur et de Ta-lien-wan, le droit de prolonger la voie ferrée jusqu'à Port-Arthur, et il hâtait la construction du Transmandchourien et des

fortifications de Port-Arthur, en même temps que l'édification de Dalny. Pour assurer diplomatiquement le succès de son entreprise, il signe avec l'Angleterre cette convention du 28 avril 1898 qui lui reconnaissait comme sphère d'influence tous les territoires au nord de la Grande Muraille. Enfin, en août 1899, il déclare Dalny port ouvert. Le but qu'il poursuivait depuis si longtemps était obtenu. Il possédait enfin, à l'extrémité du Transsibérien, le port en mer libre destiné à devenir la métropole commerciale de l'Extrême-Orient.

Dès que l'agitation des Boxeurs s'étend à la Mandchourie, les Russes, « pour protéger leur chemin de fer », l'occupent militairement, y compris le port de Nieou-tchouang que les Chinois avaient ouvert au commerce international. Ils affirment bien aux puissances, le 25 août 1900, leur intention de l'évacuer dès que l'ordre aura été rétabli et d'y respecter les intérêts et droits des autres nations. Mais le 11 novembre suivant ils passent arrangement avec le général mandchou de Moukden autorisant la présence d'un résident politique russe dans cette ville et l'occupation militaire de la Mandchourie. Comme l'Angleterre proteste, la Russie renouvelle l'assurance que cet arrangement a un caractère purement temporaire (6 février 1901). Sous main, cependant, elle continue les négociations tendant à s'assurer le droit du maintien de ses troupes. La Chine semblait consentante. Devant les protestations des États-Unis, de l'Angleterre et du Japon (9 février) d'abord, des États-Unis à nouveau le 30 août, elle semble y renoncer et fait même déclarer, vers le p2.003 milieu de janvier 1902, qu'elle a proposé l'évacuation de la Mandchourie en trois périodes consécutives de trois mois, à dater de la signature de la convention.

C'est alors qu'intervient l'alliance anglo-japonaise, qui devait amener tant de changements dans la politique d'Extrême-Orient. Les mémoires du comte Hayashi, qui représenta à Londres le gouvernement japonais, nous montrent que l'idée en naquit au lendemain même de la cession à bail de Kiao-tcheou à l'Allemagne, et de Port-Arthur aux Russes. Il y paraît que, si les Anglais l'accueillirent avec faveur, ce sont les Japonais qui ont activement poussé à sa réalisation.

> « Persuadé que les intérêts de l'Angleterre et du Japon étaient identiques en Chine, écrit le comte Hayashi, j'estimais de la plus haute importance d'unir nos deux pays pour résister à toute entente des autres puissances en vue de porter atteinte à ces intérêts.

Signé le 30 janvier 1902, l'accord fut rendu public le 12 février suivant. Les deux puissances

> « unies par le seul désir de maintenir le *statu quo* et la paix générale en Extrême-Orient, et, en outre, spécialement intéressées à maintenir l'indépendance de l'empire de Chine et de l'empire de Corée et à assurer les facilités égales dans ces pays au commerce et à l'industrie de toutes les nations,

reconnaissaient leurs intérêts spéciaux,

> « se référant spécialement à la Chine pour l'Angleterre, et à la Corée pour le Japon

et se promettaient assistance par neutralité ou concours effectif, pour la défense de ces intérêts.

La Russie et la France, son alliée, annoncèrent le coup par l'accord franco-russe du 19 mars 1902, dont une note officielle parue dans les journaux de Paris du 20 mars énonçait ainsi l'esprit :

> « Les gouvernements alliés de la France et de la Russie ayant reçu communication de la convention anglo-japonaise du 30 janvier 1902, conclue dans le but d'assurer le *statu quo* et la paix générale en Extrême-Orient et de maintenir l'indépendance de la Chine et de la Corée, qui doivent rester ouvertes p2.004 au commerce et à l'industrie de toutes les nations, ont été pleinement satisfaits d'y trouver l'affirmation des principes essentiels qu'ils ont eux-mêmes, à plusieurs reprises, déclaré constituer et qui demeurent la base de leur politique.
>
> Les deux gouvernements estiment que le respect de ces principes est en même temps une garantie pour leurs intérêts spéciaux en Extrême-Orient. Toutefois, obligés d'envisager,

> eux aussi, le cas où, soit l'action agressive de tierces puissances, soit de nouveaux troubles en Chine, mettant en question l'intégrité et le libre développement de cette puissance, deviendraient une menace pour leurs propres intérêts, les deux gouvernements alliés se réservent d'aviser éventuellement aux moyens d'en assurer la sauvegarde.

Quelques jours après, la Russie signait avec la Chine la convention du 8 avril 1902, dont la négociation durait depuis plusieurs mois et qui confirmait les bruits répandus en janvier. Elle consentait

> « au rétablissement de l'autorité chinoise en Mandchourie, qui demeure portion intégrale de l'empire chinois, et rendait à la Chine le droit d'y exercer les pouvoir administratifs et souverains comme avant l'occupation du pays par les troupes russes ; et, moyennant que le gouvernement chinois s'engageât « à observer strictement les stipulations du traité conclu le 8 septembre 1896 avec la Banque russo-chinoise », à « protéger de toutes façons le chemin de fer et son personnel et à veiller aussi à la protection de tous les sujets russes vivant en Mandchourie et des entreprises créées par eux »..., enfin, à « retirer graduellement toutes les troupes russes de la Mandchourie » en trois périodes successives de six mois à compter de la signature de la Convention. Le 8 octobre 1902, le chemin de fer de Nieou-tchouang avait fait retour à la Chine, et la partie « sud-ouest de la province de Moukden jusqu'à la rivière de Leao » était évacuée conformément aux engagements signés.

p2.005 Mais quand il s'agit d'exécuter la seconde partie de cette convention, c'est-à-dire de retirer les troupes du « reste de la province de Moukden et de la province de Kirin », d'évacuer par conséquent Nieou-tchouang, Leao-yang et Moukden, la Russie émit des prétentions que le gouvernement chinois s'empressa de faire connaître sous main aux nations intéressées. Japon, Angleterre et États-Unis de pousser aussitôt de si hauts cris qu'elle s'empressa de « nier toute intention de

chercher des privilèges exclusifs en Mandchourie » et « d'affirmer à nouveau sa résolution de tenir ses engagements relatifs à l'évacuation de la Mandchourie qui avait été momentanément retardée » (avril 1903).

Au Japon, l'opinion était particulièrement excitée contre les Russes, non seulement pour leur action en Mandchourie, mais encore et surtout pour leurs agissements en Corée. Le maintien des troupes russes en Mandchourie, au lendemain du règlement des incidents des Boxeurs, y avait fortement excité les esprits. Une ligne s'était formée sous la direction du duc Konœ Atsumaro, l'« Union nationale », qui entreprenait et dirigeait cette agitation. Lorsque l'alliance anglo-japonaise fut rendue publique, elle ne parlait rien moins que de résoudre la question par les armes. L'annonce de la convention russo-chinoise du 8 avril 1902 sembla donner satisfaction à l'opinion publique, et l'« Union nationale » décida sa dissolution. Tranquilles, les Japonais s'efforcèrent de développer leur influence tant en Chine qu'en Corée. En Chine, ils donnent des professeurs à l'Université de Pékin et des instructeurs à l'armée de Tche-li ; ils attirent chez eux les étudiants chinois et créent des compagnies de navigation sur le Yang-tseu. En Corée, l'« Union nationale », transformée en « Société de Corée », se donne pour but d'y encourager et développer les entreprises japonaises. La banque Dai-ichi ginko, déjà maîtresse de la compagnie du chemin de fer Séoul Fou-san, est autorisée à y émettre des billets convertibles, et les Japonais se font p2.006 donner à Ma-sam-pho [1] la concession que les Russes n'avaient pu obtenir en 1900 (mai 1902). Enfin, en novembre, ils obtiennent que Li Yong-yi [2], le chef avéré du parti russe en Corée, soit privé de ses dignités et exilé. L'influence russe y semblait disparue quand le retour à Séoul, à l'occasion du jubilé de l'empereur, de M. Wœber — qui y était ministre de Russie en 1896 lorsque celui-ci s'était refugié à la légation russe — fit renaître l'activité du parti russophile. En janvier 1903, Li Yong-yi revient sur un navire de guerre russe et suscite tout aussitôt une telle agitation contre la circulation des billets japonais,

[1] Ou Masampo, port situé en Corée, sur la côte sud-orientale, près de Fou-san.
[2] J'ai trouvé ce nom écrit de très nombreuses façons dans les revues et journaux que j'ai consultés. Li Yong-Yi semble la forme chinoise du coréen Yi-yong-yik.

que le ministre du mikado, en congé à Tokyo, revient en hâte escorté de croiseurs et exige des excuses du gouvernement coréen (18 février). Au début d'avril, on apprend qu'en vertu d'une concession faite en 1896 à la Russie, un homme d'affaires russe, le baron Ginsburg, installe une entreprise forestière sur les bords du Ya-lou. Les Japonais y répondent par la création d'une compagnie concurrente et répandent, sur les agissements russes le long du Ya-lou, des bruits sinistres qui irritent l'opinion américaine. Les États-Unis se joignent officiellement au Japon pour réclamer l'ouverture au commerce international du port de Wi-ju [1], dont les Russes avaient fait la base de leur exploitation sur le Ya-lou. La Russie s'y oppose (30 juin) et obtient, pour sa compagnie, le 30 juillet, une concession de 20 ans à Yong-am-pho [2]. Le Japon et les États-Unis protestent à nouveau, demandent l'annulation de cette concession et l'ouverture au commerce international de Yong-am-pho en même temps que de Wi-ju. p2.007 L'exaspération était à son comble au Japon. De nouvelles sociétés, plus ou moins apparentées à l'ancienne « Union nationale », s'étaient créées et réclamaient à grand bruit une « attitude énergique » à l'égard de la Russie. Elles stigmatisaient la déloyauté de cet empire ; déclaraient que les intérêts du Japon menaçaient d'être compromis irrémédiablement ; proclamaient la flotte et l'armée assez fortes pour assurer la victoire à l'empire du Soleil Levant ; réclamaient enfin une action immédiate et sans même qu'on s'embarrassât de consulter l'Angleterre. Poussé par l'opinion publique, le ministère, assisté des cinq plus illustres parmi les « Anciens » (Genrô), décide d'intervenir, et, le 28 juillet, le représentant du Japon à Saint-Pétersbourg était chargé de remettre au gouvernement russe une « note verbale » exprimant le désir d'entamer des négociations sur les relations des deux pays en Extrême-Orient (28 juin). L'offre acceptée, nouvelle note est remise le 12 août portant énonciation des prétentions japonaises : reconnaissance par la Russie

[1] En chinois Yi-tch'eou, en japonais Gishu, sur la route qui va de Fou-san en Mandchourie, non loin de l'embouchure du Ya-lou.
[2] Ou Yongampo, ville coréenne sur le Ya-lou où les étrangers n'avaient pas droit de résidence.

de l'influence prépondérante du Japon en Corée, de son droit exclusif d'y jouer, auprès du gouvernement coréen, le rôle de conseiller, et même d'y intervenir militairement dans l'intérêt de l'ordre et du progrès ; respect par la Russie de la suzeraineté chinoise en Mandchourie et de l'égalité des droits commerciaux de toutes les nations, la Russie conservant du reste la faculté de protéger, même militairement, sa ligne de chemin de fer.

Le lendemain, un ukase, publié à grand fracas, nommait l'amiral Alexeief à la dignité de vice-roi des possessions russes en Extrême-Orient. Les négociations entreprises relevaient désormais de son initiative et de ses pouvoirs ; et le gouvernement russe, le 23 août, proposait le transfert des négociations de Pétersbourg à Tokyo. Le gouvernement japonais, qui savait par expérience que, dans un conflit diplomatique avec une puissance occidentale, les Orientaux ont tout avantage à transporter en Europe le siège de ces négociations, voulut s'y opposer, p2.008 mais dut céder devant l'insistance du gouvernement russe (9 septembre). Le 3 octobre, le baron Rosen, ministre de Russie à Tokyo, déposait entre les mains du ministre des Affaires étrangères les contre-propositions élaborées par l'amiral Alexeief et lui, et sanctionnées par le tsar : le Japon reconnaîtra que la Mandchourie et son littoral sont, sous tous égards, en dehors de sa sphère d'influence ; par contre, sa prépondérance économique et morale en Corée sera reconnue par la Russie, sous condition qu'il s'engagera à n'employer aucune partie du territoire coréen comme base stratégique, à ne construire sur les côtes coréennes aucun ouvrage militaire capable de menacer la liberté de la navigation dans le détroit, à considérer toute la partie de la Corée qui se trouve au nord du 39e parallèle comme une zone neutre dans laquelle aucun des deux États ne pourrait introduire de troupes. Le conseil des Anciens ayant proposé une série d'amendements, le baron Rosen accepta tous ceux qui concernaient la Corée et ne rejeta que celui qui concernait la Mandchourie. Après nouvelle consultation du conseil des Anciens, le Japon remit une seconde note (30 octobre) où il amplifiait et aggravait non seulement

les prétentions touchant la Mandchourie, mais encore les amendements déjà acceptés par le baron Rosen. Celui-ci déclara alors qu'il ne pouvait qu'en référer à son gouvernement.

Pendant ce temps, Russes et Japonais continuaient leur lutte d'influence en Chine et en Corée. En Corée, Li Yong-yi, chef du parti russophile, ayant failli être tué, dans l'hôpital où il était soigné, par l'explosion d'une bombe, on en accusa les Japonais et, à la faveur de l'agitation qui s'ensuivit, on suscita une panique qui précipita aux guichets de la Banque japonaise, du 22 au 24 juin 1903, tous les porteurs de billets japonais. La situation devint bientôt si grave que le gouvernement japonais dut intervenir une fois de plus. Il le fit de telle façon que l'empereur de Corée se montra moins disposé que jamais à lui accorder l'ouverture de Wi-ju et Yong-am-pho, qu'il p2.009 sollicitait pour faire pièce aux Russes. Il est vrai que ceux-ci, de leur coté, ne pouvaient arriver à faire ratifier la convention qui leur assurait la concession de vingt ans à Yong-am-pho. Ici, donc, les deux adversaires étaient à partie égale.

À Pékin, tout au contraire, les Japonais l'emportaient grâce à l'assistance de l'Angleterre et des États-Unis. Désireux en effet de régler la question de Mandchourie directement avec le gouvernement chinois, en dehors de toute ingérence japonaise et même étrangère, à quelque titre que ce fût, le gouvernement russe avait présenté au prince King des demandes qu'il renouvela avec insistance le 6 septembre, lorsqu'il fut averti que le Japon et les États-Unis négociaient avec la Chine la signature d'un traité de commerce prévoyant l'ouverture au commerce international de plusieurs villes mandchouriennes. Ces demandes tendaient à obtenir de la Chine l'autorisation de maintenir des postes militaires le long de la Soungari ; l'engagement de respecter les privilèges acquis par la Russie en matière de banques et d'industrie, de ne pas élever le taux actuel des droits de douane sur les produits provenant de Sibérie et de n'aliéner aucune partie de la Mandchourie ; le gouvernement russe s'engageant, de son côté, à évacuer ce pays un an après les dates fixées par la

convention du 8 août 1902. Protestations violentes des ministres du Japon, d'Angleterre et des États-Unis, et fin de non-recevoir catégorique du prince King (4 octobre), qui rappelle formellement que la troisième et dernière période d'évacuation expirait quatre jours plus tard. Comme le ministre de Russie se bornait à répondre que, la Chine ayant refusé de prendre en considération les demandes de la Russie, la Mandchourie ne serait pas évacuée, le gouvernement chinois signait à Chang-hai, le 8 octobre, jour où la Russie devait avoir complètement évacué la Mandchourie, avec le Japon et les États-Unis, des traités de commerce spécifiant l'ouverture immédiate à la résidence et au commerce p2.010 international de Moukden, du port de Ta-t'ong et, sur le Ya-lou, de Ngan-tong [1]. Grave échec pour la Russie, qui, au lieu de retirer ses troupes, les concentre dans la Mandchourie méridionale et leur fait prendre ostensiblement toutes mesures pour l'hivernage. Bien plus, la veille du jour où le baron Rosen déclarait au ministre des Affaires étrangères à Tokyo ne plus pouvoir continuer les négociations sans en référer à son gouvernement, les troupes russes, à la suite d'un différend assez futile avec le gouvernement de Moukden, réoccupaient Moukden (29 octobre).

Dès lors, les Russes attendirent. Croyaient-ils à la guerre, et, s'ils y croyaient, la craignaient-ils ? On peut affirmer, sans se tromper beaucoup, qu'ils ne la cherchaient point, mais n'avaient aucun doute sur l'issue favorable qu'elle leur réservait. C'était d'ailleurs l'avis à peu près unanime en Europe, où l'on n'avait guère foi en la puissance trop neuve du Japon, et l'*Ostasiatische Lloyd* s'en faisait l'écho quand il écrivait :

> « Tout véritable ami du Japon ne peut que regretter la dangereuse imprévoyance qui a poussé cet État à se placer au rang des grandes puissances maritimes et militaires malgré l'insuffisance de ses ressources entravant par cela même son développement intérieur. Or, c'est ce développement intérieur qui devrait l'occuper exclusivement...

[1] Ou Antong, dont la transcription en japonais est Anto. Ville située sur le Ya-lou en face de Wi-ju.

> La presse a fait preuve d'une grande légèreté en traitant la Russie de *horde de sauvages* et en comparant son administration à celle de la Chine. La suffisance avec laquelle elle promet au monde de l'étonner de nouveau par une marche victorieuse sur Saint-Pétersbourg prouve une ignorance totale de la vitalité des États européens.

Quelques jours plus tard, envisageant la possibilité d'une campagne, le même journal faisait remarquer que plus les Japonais s'avanceraient dans l'intérieur, plus difficiles deviendraient leurs p2.011 communications, tandis que, par contre, les Russes se rapprocheraient de leur base d'opérations. Il ajoutait que la cavalerie japonaise n'existait pas, et terminait ainsi :

> « Donc rien à faire contre le colosse russe ; la paix est la seule solution raisonnable. La modération du ministère actuel l'emportera certainement sur le chauvinisme aveugle de la presse et du peuple.

On ne pouvait étaler ignorance plus profonde des choses d'Extrême-Orient.

Le Japon tout entier voulait la guerre et la préparait. Il la jugeait nécessaire pour plusieurs raisons qui lui tenaient particulièrement au cœur.

Tout d'abord, et suivant l'expression du baron Komura,

> « la Russie, installée sur le flanc de la Corée, serait une menace constante pour l'indépendance de cet empire et y deviendrait en tout cas la puissance prépondérante.

Or, le Japon ne pouvait supporter l'idée de voir une puissance étrangère, quelle soit-elle, lui contester la prépondérance en Corée. Il y voyait une colonie naturelle et nécessaire, au climat tempéré assez semblable au sien, à la population soumise, malléable et nombreuse. Il estimait sa possession militairement indispensable à sa sécurité. Une puissance ennemie ou simplement hostile, installée à Ma-sam-pho par exemple, devenait capable d'interrompre à son gré toutes

communications entre la partie méridionale et la partie septentrionale de l'archipel et briser en son milieu la ligne de défense qui va de Kyūshiū au Hokkaidō et dont Tsushima est la sentinelle avancée. Enfin, La tradition historique sur laquelle les Japonais basaient leurs revendications était, malgré son inanité, devenue tel dogme au Japon qu'ils se faisaient un point d'honneur de maintenir cette prépondérance envers et contre tous.

En second lieu, depuis la guerre avec la Chine, le Japon n'a cessé d'y développer son commerce et ses entreprises industrielles et surtout son influence. Empressé à ne point froisser les susceptibilités de son adversaire d'hier, il avait su, pendant l'expédition des Boxeurs et p2.012 au cours des négociations qui suivirent, se poser en modérateur des actes et des ambitions des alliés. La guerre finie, il avait été assez habile pour augmenter peu à peu son influence par l'envoi d'instructeurs à l'armée du Tche-li, par la désignation de professeurs pour l'Université de Pékin, par l'hospitalité qu'il accordait aux étudiants chinois, et assumer ainsi un rôle de protecteur que l'avance russe lui faisait craindre de perdre. Chasser les Russes de Mandchourie et restituer à la Chine les trois provinces qui la composent, c'était assurer à jamais et de façon éclatante son influence prépondérante à la cour de Chine.

Il s'y ajoutait une raison de sentiment : revanche à prendre sur les Russes au sujet de Sakhalin. En mars 1887, une convention préliminaire, signée à Saint-Pétersbourg, avait décidé que les deux pays continueraient à occuper conjointement l'île en attendant un règlement définitif des questions qui les divisaient. Mais ce règlement n'intervenait pas ; et plus le temps avançait, plus les Japonais étaient convaincus qu'ils ne l'obtiendraient que par les armes. Revanche encore au sujet de leur intervention au lendemain du traité de Simonoseki qui les avait obligés, la rage au cœur, à évacuer la presqu'île de Leao-tong.

De plus, malgré sa victoire sur la Chine, le Japon n'avait pu prendre place dans le concert des grandes puissances. On lui « accordait » des alliances, on voulait bien de son aide, mais par simple bienveillance hautaine. Il lui fallait s'imposer d'une façon éclatante et définitive.

Seule une victoire sur une de ces grandes puissances qui le traitaient si dédaigneusement le lui permettrait.

> « On a dit à maintes reprises au Japon, écrivait dès 1900 M. Brinkley, l'éditeur du *Japan Mail*, on lui répète encore sans cesse que sa victoire sur la Chine n'a nullement prouvé qu'il est capable de figurer à côté des puissances occidentales. Le Japon complétera l'épreuve ou essayera de la compléter. Rien n'est plus certain, rien p2.013 n'est plus manifeste pour tous ceux qui ont suivi avec attention ses progrès. Ce projet, peut-être ne se l'est-il pas formulé en termes explicites ; mais il s'est installé en lui et dirige à son insu toutes ses actions.

Il convient d'ajouter enfin que l'Angleterre, unie d'hier au Japon, entendait user de son alliance. Elle craignait que l'influence russe ne devînt prépondérante en Chine. La presse jingo ne cessait d'exciter l'opinion publique en exploitant bruyamment les récents événements du Tibet et accusant le gouvernement du tsar de vouloir mettre la main sur ce pays. Depuis de longues années, les Anglais s'efforçaient de placer ce pays sous la dépendance économique, si ce n'est politique, de leur gouvernement de l'Inde. Le Népaul et le Boutan annexés (1816 et 1865), ils s'étaient mis à explorer les routes d'accès à la vallée de Lhassa. Celles de Ladak au Kachmir, de la Satledj au nord de Simla, et du Brahmapoutra reconnues impraticables, leur choix s'était porté sur celle qui remonte la vallée de la Tista, au Sikkim, et, sous prétexte de supprimer les brigandages des populations montagnardes de cet État, ils en exigeaient la cession par le gouvernement tibétain en même temps que l'ouverture à leur commerce de la partie de cette voie qui, sur son territoire, mène à l'important marché de Chigatse, dans la vallée de Lhassa (1890-1893). Mais s'ils avaient occupé effectivement le Sikkim, le Tibet, malgré tous leurs efforts, leur restait fermé. Plus fermé que par le passé même, car leur tentative avait eu pour effet immédiat de provoquer de la part de la Chine des actes de suzeraineté plus effectifs qu'elle n'en avait jamais effectué. Elle n'avait guère exigé jusqu'alors qu'une ambassade d'allégeance tous les cinq ans et la

présence auprès du grand-lama de trois fonctionnaires impériaux avec une petite garnison chinoise. Au lendemain de la cession du Sikkim, le gouvernement tibétain avait, conformément aux traités qui le liaient aux empereurs mandchous, mis en demeure le gouvernement de Pékin de faire respecter son intégrité p2.014 territoriale. Celui-ci ayant négligé de répondre, on assurait que le grand-lama, se considérant désormais comme virtuellement affranchi de la domination mandchoue qui ne tenait point ses engagements, avait cherché appui auprès du tsar.

Il n'est pas encore aujourd'hui possible de déterminer la part de vérité dans ces allégations. On voit mal l'intérêt que présenterait pour les Russes l'annexion du Tibet. Les régions les plus riches en sont en bordure de l'Himalaya, d'accès long et difficile à qui vient du nord, Turkestan ou Mongolie. Et les possessions anglaises qui le bordent par le sud y interdisent tout espoir d'accès à la mer. On peut donc avancer, sans grande chance d'erreur, que le gouvernement russe n'a jamais songé à une annexion dont il n'eut tiré aucun profit. Il est non moins certain, par contre, que les Tibétains avaient toute raison d'aspirer à une protection dont ils connaissaient les avantages par ouï-dire.

Le lamaïsme, cette forme très spéciale du bouddhisme, n'est pas, en effet, pratiqué seulement au Tibet. Il est encore la religion de la majorité des populations de Mongolie, de Mandchourie et d'un grand nombre de peuplades qui résident sur le territoire de la Sibérie russe : Khalmouks des gouvernements d'Astrakan et de Stavropol, partie des Toungouses, et majorité des Bouriates de la Transbaïkalie. Ces derniers ont même un khamba-lama officiellement reconnu par le gouvernement russe, qui reçoit tout à la fois l'investiture spirituelle de Lhassa et l'investiture politique de Saint-Pétersbourg. Or, certains y ont vu un instrument de propagande de l'influence russe.

> « Des centaines de Bouriates », écrit en 1900 le prince Oukhtomsky dans sa préface au livre de A. Grünwedel intitulé *Mythologie du bouddhisme au Tibet et en Mongolie basée sur la collection lamaïque du prince Oukhtomsky*, « vont annuellement en pèlerinage à travers la Mongolie, vers les centres de la

sagesse tibétaine. Les éclaireurs et les pionniers du commerce russe et p2.015 de la bonne réputation dont nous jouissons, les représentants du nom russe au cœur même du monde jaune sont de modestes personnes vêtues de mauvais habits, montées sur de mauvais petits chevaux ou sur des chameaux. Ces païens demi-sauvages, nos compatriotes, s'en vont là-bas, vers le Kou-kou Nor si difficilement accessible à l'explorateur européen, vers Amdo et le Tsaïdam, vers le mystérieux Dachil-humbo, vers les frontières montagneuses de l'Inde, avec insouciance et gaieté de cœur. Cet élément introduit, sans qu'on s'en aperçoive, au plus profond des déserts de l'Asie, une représentation vivante du tsar blanc et de ce Moscou, la ville aux pierres blanches, d'où est sorti l'empire le plus gigantesque du monde, de ce Moscou qui a cherché à s'attacher les peuples les plus petits de l'Est, non seulement par la guerre ou par la sévérité, mais encore par la bienveillance. Cet élément propage ainsi les idées, encore peu nettes il est vrai, que l'on se fait là-bas du rôle que doit jouer l'élément chrétien appelé à ramener par l'énergie russe la civilisation mourante du vieil Orient. En Russie, presque personne ne soupçonne maintenant quel travail utile est accompli par ces modestes lamaïstes russes, à bien des centaines de kilomètres de la frontière de Sibérie. Les générations futures, seules, s'apercevront de cette activité et l'apprécieront à sa juste valeur. Exercer sur le Tibet une influence directe, voilà ce qui n'a été jusqu'à aujourd'hui possible à aucune puissance étrangère. La Chine seule se considère comme suzeraine dans le pays des lamas. C'est en vain que l'Angleterre frappe aux portes... Qui donc, parmi les Occidentaux, pénétrera là-bas le premier pour y fêter la victoire de la science et du progrès sur les obstacles purement physiques ? Est-ce nous autres Russes, qui, pour de telles expéditions pacifiques et désintéressées, possédons en Sibérie des milliers de pèlerins lamaïstes, simples et dévoués, pionniers naturels toujours à notre disposition ? p2.016 Ou bien les

émissaires anglais se forceront-ils une voie avec leurs batteries de montagne ?

Ce n'étaient là que rêves lointains, mais qui ne laissaient pas d'inquiéter les impérialistes anglais. D'autant que le tsar recevait, en 1900 et 1901, des missions tibétaines, sans caractère officiel ni diplomatique, assurait-on, mais qui n'en démontraient pas moins des relations amicales entre Lhassa et Saint-Pétersbourg et formaient un contraste éclatant avec la façon dont le grand-lama refusait de recevoir des lettres et messagers que lui adressait lord Curzon, vice-roi des Indes (juillet 1901). Aussi, la guerre sud-africaine terminée (juin 1902), celui-ci adressait au gouvernement tibétain, dès le mois de décembre, un ultimatum lui enjoignant d'avoir à prendre des engagements formels d'exécuter les stipulations commerciales du traité de 1890. Quelques jours après, 8 janvier 1903, il écrivait à Londres : Il faut sortir enfin d'une situation désastreuse pour le prestige anglais ; la rumeur d'un arrangement russo-chinois subsiste ; les intérêts britanniques au Tibet sont directement menacés ; il est temps de renoncer à la fiction diplomatique qui fait des Chinois les intermédiaires obligés entre l'Inde et Lhassa ; ces Chinois n'ont pas cinq cents hommes au Tibet, et ils s'y prétendent les maîtres. Il faut envoyer une mission qui, de gré ou de force, montera jusqu'à Lhassa et traitera directement avec le dalaï-lama. Sinon, c'est le salut de l'Inde tout entière qui peut être en jeu ; déjà, le Népaul regarde avec appréhension l'avenir que lui réserverait le voisinage d'intrigues ou d'influences moscovites.

Cependant, comme l'ambassadeur de Russie à Londres donne assurance que son gouvernement n'a aucun traité avec le Tibet ni aucune visée sur ce pays, mais est seulement décidé, en cas où un changement s'y produirait, — lisez : d'occupation par l'Angleterre, — à chercher compensation autre part, lisez : en Mongolie ou au Turkestan, — lord Curzon n'obtient que l'envoi d'une mission p2.017 pacifique (juillet 1903). Conduite par sir Francis Younghusband, elle rencontre telle hostilité de la part des Tibétains que le vice-roi est enfin autorisé, en décembre suivant, à envoyer une mission armée pour appuyer ses revendications.

La Russie, aussitôt, de manifester ses regrets de voir l'Angleterre menacer l'intégrité du territoire chinois ; et l'Angleterre de

> « déclarer officiellement que le gouvernement de Londres n'a approuvé cette expédition tibétaine qu'à regret.

Il est curieux, en effet, de constater combien, à ce moment, est différente l'attitude du gouvernement du roi Édouard VII et celle des impérialistes anglais. Autant le premier fait montre d'esprit de conciliation et de modération, autant les seconds, excités par un chauvinisme aveugle, manifestent de fureur contre ce qu'ils dénoncent bruyamment dans leur presse comme les « intrigues moscovites ». Et il n'est pas de jour qu'ils n'excitent le Japon à la guerre par des articles où la passion n'à d'égale que la mauvaise foi avec laquelle les événements sont présentés.

> « Il est naturellement du plus haut intérêt pour nous, habitants de Hong-Kong », écrivait dans les premiers jours de janvier 1904 le *Hong-Kong Daily Press*, de nous demander quelle attitude prendra l'Angleterre si les choses en viennent au pire et si la guerre est déclarée. Jusqu'à présent, l'influence anglaise a surtout servi à contenir le Japon. Très bien, mais il ne faut pas oublier que c'est une agression russe et non japonaise que nous avons le désir de réprimer. On paraît trop souvent perdre de vue que le succès de la Russie dans le nord-est de l'Asie ne porterait pas seulement au Japon un coup mortel, mais serait l'abolition absolue de toute autre influence que l'influence russe en Corée et dans le nord de la Chine, la russianisation du golfe du Pei Tche-li et la fin du commerce anglais en cette partie de l'Extrême-Orient.

Et quelques jours plus tard :

> « Il n'est pas nécessaire d'insister et de répéter que la chute du Japon balayerait toute p2.018 trace de l'influence anglaise dans le nord de l'Asie. L'Angleterre ne peut pas laisser écraser le Japon par la Russie.

Depuis novembre 1903, aussi bien, la guerre paraissait inévitable à tout esprit clairvoyant. Il semble bien cependant que le gouvernement russe se faisait illusion. C'est seulement à réception de la réponse faite à la note de décembre dans laquelle le tsar reproduisait à peu près sans changement les propositions présentées par le baron Rosen le 3 octobre et repoussait les amendements acceptés *ad referendum* par son ministre, qu'il commença à comprendre la gravité de la situation. Encore ne la saisissait-il que bien imparfaitement, puisqu'il crut de bonne foi avoir assuré le maintien de la paix par les concessions qu'il faisait dans la note présentée le 6 janvier 1904 au gouvernement japonais. Il se déclarait en effet prêt à consentir l'insertion dans la convention de l'engagement

> « de ne pas mettre obstacle à la jouissance pour le Japon et les autres États des droits à eux conférés par leurs traités avec la Chine, à l'exception, toutefois, de la création de settlements. [1]

Mais le Japon, suivi par les États-Unis, se hâte de faire ratifier les traités de commerce du 8 octobre 1903 par le prince K'ing. Les signatures échangées le 11 janvier 1904, il se trouve en mesure de demander à la Russie qu'elle s'engageât formellement à

> « respecter l'intégrité territoriale de la Chine en Mandchourie et à ne pas mettre obstacle à l'exercice par le Japon et les autres puissances, de leurs droits et privilèges acquis en Mandchourie par traités avec la Chine.

En transmettant cette note, il est vrai (13 janvier 1904), le baron Komura déclarait officiellement aux ministres français et anglais à Tokyo qu'il « ne fixait aucune limite de temps pour l'étude de ses propositions, ni pour l'établissement de la note russe » ; et il ajoutait p2.019 qu'à son avis il y aurait place encore pour des négociations ultérieures. Mais le gouvernement russe, malgré ces assurances, rédigeait sans tarder une réponse définitive, qu'il retouchait plusieurs

[1] Ce mot signifie : établissements, comptoirs, en termes diplomatiques coloniaux.

fois, sur les suggestions pacifiques des gouvernements français et anglais. Il la leur communiquait dans la journée du 1er février : il abandonnait la Corée aux Japonais, consentait l'installation de consuls et commerçants étrangers dans les villes mandchouriennes ; il demandait, par contre, que le Japon prît l'engagement de n'élever aucune fortification sur la frontière du Ya-lou et dans les villes maritimes de Corée. Londres et Paris se déclarèrent satisfaits et, le 2 février dans son discours du trône, à la réouverture du Parlement, le roi Édouard VII disait :

> « J'ai surveillé avec souci la marche des négociations entre les gouvernements japonais et russe au sujet de leurs intérêts respectifs en Chine et Corée. Une perturbation de la paix en ces régions ne pourrait avoir que des conséquences déplorables. Toute assistance que mon gouvernement pourra utilement fournir aux progrès d'une solution pacifique, sera pour nous cordialement donnée.

Tout le monde crut en Europe que la guerre était désormais évitée. Aussi grande fut la stupeur d'apprendre que Port-Arthur avait été attaqué le 8 février et que le lendemain le *Variag* et le *Korestz*, deux bateaux de guerre russes, avaient été coulés dans la baie de Che-mul-po par l'escadre japonaise, avant même que les relations diplomatiques aient été rompues.

On prétend qu'émues par les paroles de paix de leur roi, les impérialistes anglais avaient fait télégraphier ce jour même, par l'ambassadeur japonais à Londres à son gouvernement de rompre immédiatement pour éviter une intervention difficile à repousser. Réuni d'urgence, avant que ne soit parvenue la réponse russe, le Conseil des Anciens, arguant de ce retard qu'il avait feint de croire dilatoire, s'était décidé à recourir aux armes ; et le 6, dans la matinée, l'escadre tout entière avait quitté Sasebo p2.020 pour aller attaquer les navires russes, précipitant ainsi une décision qu'on craignait de voir ajourner par ingérences diplomatiques. La réception que la presse japonaise tout entière réserva au manifeste du mikado publié le 10 montra assez

combien la nation tout entière aspirait à une guerre dont la fin victorieuse ne lui paraissait pas douteuse.

Inutile de s'étendre longuement sur les opérations d'une campagne dont les incidents sont encore présents à la mémoire de chacun : la première victoire à Kiou-lien-tchang le 1er mai, le débarquement des troupes japonaises dans la presqu'île de Leao-tong le 5 ; l'investissement de Port-Arthur du 6 au 7 ; la victoire de Kin-tcheou le 2 ; la prise de K'ai-ping le 9 juillet ; l'occupation de Nieou-tchouang le 24 ; la sortie malheureuse de l'escadre russe de Port-Arthur le 10 août ; la défaite, le 14, de celle de Vladivostock ; la grande bataille de Leao-yang du 27 août au 3 septembre ; la marche des Russes vers le sud tentée le 10 octobre, arrêtée le 13, et leur refoulement vers le nord ; les assauts de Port-Arthur (3 et 26 novembre) ; le bombardement de la ville, dont le fort principal succombe le 30 novembre et qui capitule le 2 janvier 1905. Aux premiers jours de l'année 1905, la bataille de Moukden et l'occupation de la ville le 14 mars. Enfin le dernier acte, la destruction en deux journées, les 27 et 28 mai 1905, par l'amiral Togo, à Tsushima, de cette flotte de la Baltique qui avait mis tant de jours à faire son voyage de Russie en Extrême-Orient et failli, à Hull, entraîner l'Angleterre dans le conflit.

L'occupation de Sakhalin, en juillet, donnait aux Japonais la dernière satisfaction qui leur manquât. À bout de munitions et d'effectifs, contraints à des emprunts onéreux pour continuer une guerre dont ils n'avaient plus rien à attendre, ils ne désiraient désormais que la paix. La Russie, au contraire, ne demandait qu'à continuer ; ses ressources en hommes n'étaient pas entamées, et, comme toujours, elle se trouvait prête, la première année p2.021 de guerre révolue, à en commencer une nouvelle qu'elle eût pu mener de longs mois encore et dont, probablement, elle fût sortie, avec le temps, définitivement victorieuse.

Mais l'heureux rapprochement entre la France et l'Angleterre, dû à la politique personnelle du roi Édouard VII et sanctionné dès le mois d'avril 1904 par une entente à laquelle la bonne volonté et la confiance

réciproque des deux peuples intéressés avait valu le nom d'Entente cordiale, avait profondément modifié la situation en Extrême-Orient. Les deux grandes nations libérales, les différends qui les séparaient réglés à l'amiable, n'aspiraient qu'à tirer parti des avantages qu'elles s'étaient mutuellement reconnus. La lutte entre Russes et Japonais, leurs alliés respectifs, ne pouvait désormais que les gêner. L'incident de Hull avait failli provoquer un conflit où la bonne volonté des deux gouvernements s'était vue rudement mise à l'épreuve. Elles avaient donc le plus grand intérêt à voir se terminer une guerre dont elles ne pouvaient que redouter les conséquences.

La France, bien que remplissant très exactement ses engagements d'alliée, n'encourageait pas la Russie à continuer la lutte. Les Français partageaient à cette époque l'erreur commune de croire la victoire désormais interdite à leurs alliés, et ils souhaitaient logiquement la fin de combats dont ils n'attendaient qu'une aggravation de la défaite. Les Anglais, même les plus impérialistes, ne désiraient pas que la Russie fût battue au point de rendre la victoire des Japonais si éclatante que leur situation en Extrême-Orient en devînt inquiétante.

Les Américains, de leur côté, redoutaient de voir l'empire du Soleil Levant acquérir dans le Pacifique une puissance qui pourrait un jour menacer leurs intérêts. Ils s'interposèrent en médiateurs, autorisés, semble-t-il, par les gouvernements anglais et français. Le Japon accueillit leurs avances avec empressement, et la Russie se laissa faire. Un traité fut signé à Portsmouth, le 5 septembre p2.022 1905. La Russie reconnaissait que « le Japon possédait en Corée des intérêts prépondérants, politiques, militaires, économiques », et s'engageait à s'abstenir de toute opposition ou intention au sujet des mesures de bon conseil, de protection et de bon contrôle que le gouvernement impérial du Japon pourrait juger nécessaire de prendre en Corée » (article II). Elle lui transférait ses droits sur Port-Arthur, Ta-lien-wan (Dalny) et le territoire adjacent, elle lui cédait la partie méridionale de Sakhalin. Les deux nations s'engageaient mutuellement

> « à évacuer complètement et simultanément la Mandchourie, excepté le territoire affecté par la location de la péninsule de Leao-tong, et à restituer entièrement et complètement à l'administration de la Chine toutes les parties de la Mandchourie actuellement occupées, ou sous le contrôle du Japon ou de la Russie au point de vue militaire, à l'exception du territoire mentionné ci-dessus » ;

et réciproquement, enfin,

> « à ne pas entraver les mesures générales communes à tous les pays que la Chine pouvait prendre pour le commerce ou le développement de l'industrie en Mandchourie (article III).

Les Russes, en somme, n'y perdaient rien, ni un pouce de territoire ni un rouble d'indemnité. C'était simple manque à gagner, entreprise non réussie. Entreprise coloniale, aussi bien, et dont l'opinion publique ne s'était jamais autrement émue ! Les Japonais, eux, s'ils n'obtenaient pas la compensation pécuniaire escomptée, avaient tout lieu de se féliciter de la conclusion d'une paix qui leur apportait, outre une situation prépondérante en cette Corée qui constituait depuis de longues années l'objet de leur ambition, l'immense satisfaction d'avoir enfin forcé les portes de ce concert international des grandes puissances d'où il avait jusqu'ici été si dédaigneusement écarté. Au demeurant, les deux peuples n'avaient aucun motif de haine réciproque. La guerre qui les avait un moment dressés l'un contre l'autre s'était terminée, selon p2.023 l'expression de Morton-Fullerton [1], « sans laisser derrière elle une Alsace-Lorraine asiatique ». Bien plus, ils avaient toutes raisons de s'entendre pour le partage de cette Mandchourie qu'ils s'étaient engagés à restituer à la Chine avec l'intention évidente de n'en jamais rien faire. L'article II du traité passé par les Japonais en décembre 1905 avec les Chinois pour leur faire reconnaître les clauses du traité de Portsmouth ne laisse aucun doute à cet égard, au moins en ce qui concerne les intentions du gouvernement du mikado.

---

[1] *Problems of Power*, by V. Morton Fullerton. Traduit par B. Mayra sous le titre : *Les grands problèmes de la politique mondiale*, Paris, Chapelot, 1915.

> « À la suite, énonce-t-il, de l'ardent désir exprimé par le gouvernement impérial chinois de voir les troupes japonaises et russes et les gardes de chemin de fer en Mandchourie quitter le pays le plus tôt possible, et enfin de se rendre à ce désir, le gouvernement impérial japonais, dans le cas où la Russie consentirait à retirer ses gardes de chemin de fer, et dans le cas où d'autres mesures similaires seraient prises de concert entre la Russie et la Chine, consent lui aussi à agir de la même façon que la Russie. Quand la tranquillité aura été rétablie en Mandchourie et que la Chine pourra elle-même protéger les vies et les biens des étrangers, le Japon retirera ses gardes de chemin de fer simultanément avec ceux de la Russie.

C'était dire en somme : « Je lie mon action à celle de la Russie. » Pourquoi dès lors ne pas s'entendre ? Mieux vaut se partager à l'amiable un territoire assez grand pour deux, plutôt que se voir obligé, faute d'entente, à le restituer à la Chine incapable de le mettre en valeur et de le protéger.

Les alliées communes des deux puissances, France et Angleterre, unies par « l'entente cordiale », estimaient elles aussi que le temps était venu pour les deux rivales d'hier de se réconcilier, et, selon l'expression de notre ambassadeur au Japon, M. A. Gérard, de

> « substituer à p2.024 l'ancienne compétition et rivalité une charte positive de commune intelligence et d'accord.

C'est la France qui servit d'intermédiaire. Elle venait de conclure le 10 juin 1907, avec le Japon, un arrangement par lequel les gouvernements, reconnaissant les faits accomplis, se garantissaient leurs possessions en Extrême-Orient, promettaient de maintenir le *statu quo* en Chine, et s'engageaient à s'appuyer mutuellement dans les régions de l'empire chinois voisines de leurs possessions pour y assurer la paix en cas de troubles. Elle seconda de tout son effort la conclusion entre la Russie et le Japon d'un accord semblable, destiné à devenir la base d'une entente plus profonde. Dociles à ses suggestions, dont ils reconnaissaient la valeur et que d'ailleurs ils attendaient,

Russes et Japonais signent, le 13 juin 1907, une convention relative à l'exploitation des chemins de fer de l'Est chinois et du Sud mandchourien. Le 28 du mois suivant, ils règlent la question des pêcheries et passent un traité de commerce et de navigation sur la base de l'égalité des droits et des privilèges. Le 30 juillet, enfin, par un accord où ils affirment expressément leur volonté de

> « fortifier les relations pacifiques amicales et de bon voisinage rétablies entre eux, et d'écarter la possibilité de malentendus futurs entre les deux empires », ils « s'engagent à respecter tous les droits résultant pour l'un ou pour l'autre des traités en vigueur, accords ou conventions appliqués à présent entre eux et la Chine.

Un mois après, le 31 août, la Russie et l'Angleterre, grâce encore aux bons offices de leur ami commun la France, réglaient, par un groupe de trois conventions, les derniers litiges qui les divisaient encore en trois régions de l'Asie : Perse, Afghanistan et Tibet.

C'est, on s'en souvient, l'action supposée du gouvernement russe dans cet État vassal de la Chine qui avait, au lendemain de la guerre sud-africaine, suscité chez les impérialistes anglais cette explosion d'animosité contre p2.025 la Russie et laissé sans effet l'intervention pacifique du gouvernement du roi Édouard VII. Celui-ci, pour donner satisfaction à l'opinion publique, s'était même vu, « à son grand regret, dans l'obligation » de diriger une expédition militaire contre le Tibet. Partie en décembre 1903, elle avait rencontré en route les plus grands embarras du fait des difficultés climatériques et de ravitaillement tout autant que de la résistance des Tibétains. Quand elle parvient à Lhassa, le 3 août 1904, le grand-lama avait fui vers Ourga. Le traité qu'elle imposa le 7 septembre, dans le palais de Potala, au régent, le panchen-lama de Chigatse, — obligation d'ouvrir, outre le marché de Yatong, déjà ouvert, ceux de Gyantse et Gartok ; indemnité de guerre de douze millions et demi de francs ; engagement de ne céder ni aliéner, sans le consentement de l'Angleterre, aucune partie du territoire tibétain, — n'avait donc en somme qu'une valeur très relative. D'autant que la

Chine, suzeraine du Tibet et forte de la présence de son souverain en Mongolie, se refusait énergiquement à le ratifier. Elle y consentit enfin par la convention de Pékin, en 1906, mais en affirmant à nouveau que ce pays devait être mis à l'abri de toute intervention étrangère, et sous condition que le gouvernement de la Grande-Bretagne s'engageait formellement à n'annexer aucune partie de son territoire ni intervenir en quoi que ce soit dans son administration. Par la convention du 31 août, Anglais et Russes reconnaissaient la suzeraineté de la Chine sur le Tibet ; préconisaient le maintien de son intégrité territoriale et l'exclusion de toute intervention étrangère dans son administration intérieure ; stipulaient qu'en cas d'affaires diverses, il faudrait traiter avec la Chine et passer par son intermédiaire ; promettaient de ne point envoyer de représentants à Lhassa et de ne point chercher à obtenir de concessions de chemins de fer, de mine, ni d'autres avantages commerciaux. Ainsi, les deux puissances adoptaient un *modus vivendi* qui apaisait entre elles, en Chine, p2.026 les querelles d'antan et supprimait toutes occasions de méfiance.

> « Trois mois avaient suffi » — écrit M. A. Gérard dans *l'Effort japonais*, — du 10 juin au 31 août 1907, pour que, « par ces divers arrangements et par l'heureuse conjugaison de l'alliance anglo-japonaise et de l'alliance franco-russe, une entente générale se fît qui, en conciliant les intérêts et la politique de la France, de l'Angleterre, de la Russie et du Japon dans les questions d'Asie, consacrait en Europe même et dans le monde tout entier la Triple Entente des trois grandes puissances de l'Ouest. C'est ainsi, en Asie, ou du moins sur l'enclume asiatique, qu'a été forgé le solide acier de la Triple Entente.

Ce faisceau d'entente fut complété l'année suivante, en ce qui concerne la Chine, par la signature d'un accord entre les Américains et les Japonais. Reprenant la formule des conventions passées l'année précédente, ils prenaient l'engagement mutuel de respecter leurs possessions territoriales et de maintenir l'intégrité de la Chine, son

indépendance et le principe de l'égalité d'avantages commerciaux et industriels sur son territoire pour tous leurs nationaux ; en cas de besoin, ils s'entendront pour prendre les mesures nécessaires au maintien du *statu quo*.

Non content de ces assurances, cependant, le gouvernement des États-Unis, sous l'inspiration du président Taft, et poussé par on ne sait quel désir d'assurer désormais en Chine le principe de la porte ouverte, fit une proposition qu'un Américain, M. Morton Fullerton, qualifie « d'exemple fort amusant d'un monroéisme asiatique », qui tendait à l'internationalisation des chemins de fer de la Mandchourie « pour les faire sortir de la politique ». C'était une conception qui joignait à une candeur réjouissante l'ignorance parfaite du véritable objet des différentes conventions passées en juin et en juillet 1907 entre la Russie et le Japon. Ces deux puissances, en les signant, n'avaient eu d'autre objet que convenir entre p2.027 elles du moyen de se partager la Mandchourie à l'amiable et au mieux de leurs intérêts. Décidés à ne pas se laisser troubler en cette occupation par un troisième larron, elles signèrent, « en réplique pleine d'à-propos », à la sensationnelle et peu heureuse proposition du président Taft, selon les termes mêmes de M. Morton-Fullerton, une nouvelle convention du 4 juillet 1910 (jour anniversaire de l'indépendance des États-Unis, fait remarquer le même auteur), qui constitue un contrat d'assurance mutuelle en bonne et due forme. Par l'article Ier, elles se déclarent d'accord pour se prêter mutuelle assistance en vue de l'amélioration des voies ferrées qu'elles possèdent en Mandchourie, et proclament leur intention d'éviter la concurrence. Par l'article II, elles acceptent de maintenir le *statu quo* défini par les traités existants et concernant les territoires couverts par les chemins de fer en Mandchourie, et s'engagent, s'il est menacé, à entrer en pourparlers pour étudier les moyens de le maintenir. C'est parler net, et il n'est plus permis de douter que, désormais, elles entendent protéger, par tous les moyens, les intérêts qu'elles se sont reconnus mutuellement en Mandchourie. L'Amérique n'accusa pas le coup. L'Allemagne, par contre, manifesta sa mauvaise humeur. Il ne lui

souriait pas de voir s'établir entre ses rivales des ententes dont sa politique en Extrême-Orient ne pouvait que souffrir.

La Chine ne souffla mot. Elle n'avait plus voix au chapitre. C'était elle, pourtant, qui perdait le plus en cette affaire. Le nouvel accord, sans contester sa souveraineté sur la Mandchourie, affirmait cependant l'hypothèque dont elle était grevée au profit des contractants qui l'occupaient. Et plus d'espoir de profiter de leurs rivalités, puisque au contraire ils s'unissent pour faire valoir leurs droits et les défendre. À qui s'adresser aussi bien pour protester ? La Triple Entente et le Japon sont liés par des accords ; l'Amérique ne bronche pas ; et si l'Allemagne se montre disposée à venir au secours de l'opprimée, elle fait p2.028 payer si cher ses services qu'on répugne à les solliciter.

L'Angleterre, cependant, depuis que la France, la Russie et le Japon avaient adopté, par des conventions mutuelles, une ligne de conduite identique en Extrême-Orient, éprouvait le besoin de réviser le traité d'alliance passé avec le Japon, le 30 janvier 1902, et renouvelé par celui du 12 août 1905. Le nouveau traité, signé le 13 juillet 1910, expose très clairement, en son préambule, les raisons qui en ont motivé la rédaction :

> « Les gouvernements du Japon et de la Grande-Bretagne, tenant compte des importants changements qui ont modifié la situation depuis la conclusion de l'accord anglo-japonais du 12 août 1905, et pensant que la révision de ce traité découlant de ces changements, est susceptible de contribuer à la stabilité et au calme général, se sont entendus pour substituer à celles de l'accord ci-dessus mentionné, les clauses nouvelles suivantes qui ont le même but que précédemment, à savoir : — A. La consolidation et le maintien de la paix générale dans les régions extrême-orientales et de l'Inde. — B. La protection des intérêts communs à toutes les puissances représentées en Chine en assurant l'intégrité et l'indépendance de l'empire chinois et le principe d'un traitement égal pour le commerce et l'industrie de toutes les

nations en Chine. — C. Le maintien des droits territoriaux des hautes parties contractantes en Extrême-Orient et aux Indes, ainsi que la défense de leurs intérêts spéciaux dans ces régions.

La clause de l'article IV de ce traité est particulièrement intéressante. Si, en effet, par l'article II, les deux parties contractantes s'engagent mutuellement « à faire la guerre en commun et ne conclure la paix que d'un commun accord » en cas d'attaque sans provocation ou d'acte agressif quelconque, elles déclarent en cet article IV « qu'au cas où (l'une d'elles) viendrait à conclure un traité d'arbitrage avec une tierce puissance... les clauses de l'article II cesseraient d'avoir effet en ce qui p2.029 concernerait le pays signataire du traité d'arbitrage en vigueur ». Le gouvernement japonais, en signant cette réserve, savait fort bien qu'elle visait les États-Unis, avec lesquels l'Angleterre se trouvait à la veille de conclure un traité d'arbitrage. Le fait de l'accepter prouvait suffisamment que, contrairement à ce que pensaient généralement les milieux politiques, il n'entretenait à l'égard de la grande république américaine aucune idée de guerre. L'eût-il fait d'ailleurs, suivant le sentiment populaire chaque jour plus porté à la croire inévitable, il ne pouvait pas ignorer que, privé de l'aide financière de la Triple Entente, il serait incapable de subvenir aux frais très élevés qu'elle entraînerait pour lui. Il se trouvait occupé, d'ailleurs, dans les limites immédiates de ses eaux territoriales et ne songeait nullement à entreprendre une lutte de résultat douteux et grosse de conséquences pour l'hégémonie du Pacifique.

Quelques semaines après la signature des traités avec la Russie et l'Angleterre, le 29 août 1910, le mikado publiait officiellement le traité passé le 22 août avec l'empereur de Corée. Depuis qu'à la suite du traité de Portsmouth le gouvernement japonais avait imposé sa volonté au gouvernement coréen (convention de novembre 1905), il avait cessé de tendre à l'annexion. Ayant déposé le vieil empereur à la suite de sa protestation devant la conférence de la Haye contre l'arrestation du ministre de l'Instruction Publique coréen accusé de complot contre les

Japonais (avril 1907), et l'ayant remplacé par son fils, il avait proclamé officiellement le protectorat, le 25 juillet 1907. Un an après, en mai 1908, il contraignait le jeune empereur à venir résider au Japon, où il passait avec lui le traité du 22 août 1910.

> « Sa Majesté l'empereur du Japon et sa Majesté l'empereur de Corée, y est-il déclaré dans le préambule, en vue des relations spéciales et étroites entre leurs pays respectifs, désirant augmenter le bien-être commun des deux nations et assurer la paix permanente en Extrême-Orient, et étant p2.030 convaincus que ces buts pourront être le mieux atteints par l'annexion de la Corée à l'empire du Japon, ont résolu de conclure un traité de cette annexion.

Et l'article VI énonce :

> « Par suite de l'annexion ci-dessus mentionnée, le gouvernement du Japon prend le gouvernement et l'administration de la Corée, et s'engage à accorder l'entière protection aux personnes et propriétés des Coréens qui obéissent aux lois en vigueur en Corée et à accroître le bien-être de tous les Coréens.

Au décret de promulgation était jointe une déclaration du mikado portant que,

> « les traités conclus jusqu'ici par les puissances étrangères avec la Corée cessant d'être en vigueur, les traités existant avec le Japon seraient, en tant que praticables, appliqués en Corée et que les étrangers résidant en Corée, en tant que les circonstances le permettront, jouiront des mêmes droits et immunités qu'au Japon même, et de la protection de leurs droits légalement acquis, pourvu qu'ils soient assujettis dans tous les cas à la juridiction du Japon. »

De la Chine, pas un mot. Cependant, c'était la première parcelle de l'empire qu'un État étranger aliénait à son profit. Le gouvernement mandchourien, aussi bien, avait plus sérieux soucis qu'une protestation

qu'il savait par avance inutile. La crise approchait qui devait aboutir à sa chute, et si en Chine on s'occupait du traité, c'était simplement à titre d'argument pour exiger la réunion immédiate de l'Assemblée nationale.

> « Le Japon et la Russie ont conclu un nouvel accord, disait l'adresse présentée au trône par les constitutionnels, la Corée est devenue japonaise, et la Mandchourie tout entière est en danger. Si elle tombe aux mains des étrangers, les autres provinces auront le même sort. Alors on regrettera de n'avoir pas réuni l'Assemblée nationale. Il faut se hâter.

@

CHAPITRE XII

LE MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

@

Le personnel politique et administratif de l'empire au lendemain de la guerre des Boxeurs. — Reprise du programme des réformes des Cent jours. — Le Japon choisi comme éducateur. — La campagne de Leang K'i-tch'ao contre la dynastie mandchoue. — Fondation à Chang-hai d'une « Association patriotique d'études » (1902).— Prohibition des ouvrages de Leang K'i-tch'ao. — Le mouvement réformiste devient antidynastique. — Affaire du journal *Sou-po* à Chang-hai (juillet 1903-mai 1904). — Sun Yat-sen et son manifeste. — Il fonde l'association dite « Kouo-ming Tang ».— Le mouvement devient nettement révolutionnaire. — L'attentat du 15 octobre 1905. — Le « Parti gouvernemental ». — Suppression de l'antique système des examens (2 septembre 1905). — Envoi à l'étranger de commissaires impériaux chargés d'y étudier les systèmes d'administration (15 octobre 1905). — À leur retour (juin 1906) une commission est chargée d'examiner leurs rapports (27 août 1906). — Décret du 1er septembre annonçant l'établissement d'un gouvernement constitutionnel. — La commission des réformes administratives (2 septembre) propose l'ajournement des réformes jusqu'à ce que le pays ait reçu une Constitution. — Le « Parti conservateur » met en échec le « Parti Gouvernemental » (janvier 1907). — Le discours de Sun Yat-sen (janvier 1907). Il adresse une proclamation au général Tsai-ngo, chef des troupes révolutionnaires. — L'insurrection éclate dans six provinces (fin de mai 1907). — Ts'eu-hi appelle Yuan Che-k'ai au pouvoir (20 septembre 1907). — La Cour de contrôle constitutionnel. — Les conseils provinciaux (19 octobre). — Décret promettant la Constitution (24 décembre). — Le programme des réformes (27 août 1908).

p2.031 Depuis la guerre russo-japonaise, la situation politique en Chine s'était singulièrement modifiée. Les Alliés avaient exigé la punition des auteurs principaux du mouvement xénophobe de 1900 ; les uns avaient été condamnés à se donner la mort, d'autres exécutés, le prince Touan, père de l'héritier présomptif et son frère, exilés p2.032 au Turkestan chinois (février 1901). Li-Hong-tchang et Jong-lou, moins xénophobes, mais tout aussi imbus de traditionalisme, mouraient en septembre 1901 et août 1903. Des membres de la famille impériale, chose inouïe, quittaient le sol de l'empire : Ts'ai-feng, prince Tchoun, frère de Kouang-siu, chargé d'aller présenter les excuses de son souverain à l'empereur allemand (1901), et le prince Tsai-tchen, fils du prince K'ing, envoyé

extraordinaire aux fêtes de couronnement d'Édouard VII (1902), puis à l'exposition d'Osaka (1903). Ainsi, en même temps que disparaissaient les représentants irréductibles du passé, s'introduisaient à la cour même, par contact direct avec l'étranger, les idées d'évolution vers les civilisations d'Occident. Non que ceux qui détenaient le pouvoir fussent entièrement gagnés aux idées nouvelles. Si Wang-tchao et Sin Yong-yi, nommés par édit du 24 juillet 1901 assistants du président du ministère des Affaires étrangères (Wai-Wou Pou) créé à la demande des puissances pour remplacer le tsong-li ya-men et prendre rang avant les six autres ministères, étaient très nettement pour le progrès et avaient participé au mouvement dit des *Cent jours*, le prince K'ing, que le même édit appelait à la présidence de ce nouveau ministère, était hier encore, sinon activement, au moins passivement, le complice de ceux dont on avait exigé la condamnation comme responsables du mouvement xénophobe. Si, d'un autre côté, Tchang Tche-tong, Yuan Che-k'ai, Touan-fang, gouverneurs généraux des deux Hou, du Tche-li et des deux Kouang, penchent pour les réformes, ils appartiennent encore, par leur éducation, à la Chine du passé. Ils mèneront le mouvement progressif, mais seront les premiers à en redouter et condamner les conséquences. L'impératrice douairière, de son côté, si convaincue soit-elle désormais de la nécessité d'une évolution vers les méthodes d'Occident, ne saura résister ni aux influences changeantes d'une cour troublée par des opinions contraires, ni aux révoltes inconscientes de son propre p2.033 traditionalisme, ni enfin à la versatilité d'un caractère impatient de toute contrainte. De tout cela résultera une politique incertaine et décevante : des réformes qui peu à peu réaliseront le programme de 1898 ; de brusques mouvements de réaction qui déconcerteront ceux qui attendaient le progrès du gouvernement et irriteront les impatients et les jeunes. Peu à peu, l'influence du Sud aidant, cette impatience se transformera en tendance antidynastique, affirmera chez les jeunes la conviction que rien ne peut être obtenu que d'une révolution. Lorsque auront disparu l'empereur, emblème du pouvoir, et l'impératrice, détentrice de la puissance ; lorsque des ambitions naissantes croiront trouver leur intérêt dans la réalisation des aspirations révolutionnaires,

l'ancienne machine s'écroulera tout d'un coup pour faire place à un gouvernement nouveau qui manquera des hommes politiques assez préparés et des fonctionnaires assez modernisés pour l'établir sur des bases solides et le sortir de l'anarchie. Telle est, en résumé, l'histoire politique intérieure de la Chine depuis le retour de l'empereur à Pékin jusqu'à l'heure présente.

Au lendemain du règlement des affaires des Boxeurs, les têtes du parti réactionnaire, xénophobe et violemment traditionaliste, ont disparu. Ceux qui restent ont été convertis au réformisme par les événements ; et le pouvoir effectif passe aux mains de gouverneurs généraux dévoués aux idées nouvelles. Ils vont reprendre le programme de 1898, lancer la Chine dans la voie du progrès. Et, puisque le Japon a adopté cette civilisation occidentale d'où il a acquis sa puissance, c'est à lui qu'ils vont s'adresser pour s'y initier à leur tour. Le gouvernement impérial se met donc à subventionner des missions d'études du Japon, à y faciliter et encourager l'exode des étudiants chinois. Mais ce furent surtout des jeunes gens de race purement chinoise, étrangers par conséquent à l'influence mandchoue, qui répondirent à cet appel. Dès leur arrivée au Japon, ils subirent l'influence p2.034 de Leang K'i-tch'ao, installé à Tokyo depuis qu'il a fui son pays au lendemain des Cent jours. Il y publiait le *Ts'ing-yi Pao*, remplacé dans la suite par le *Sid Min-ts'ong*, où, chaque jour, l'impératrice douairière et son parti étaient dénoncés à l'exécration publique, et les théories de Montesquieu et Jean-Jacques Rousseau hautement prônées. Jeunes, pleins d'enthousiasme, prompts à comparer l'état de la Chine à celui du Japon, dont ils attribuaient la prospérité aux doctrines politiques d'Occident, ils cédèrent facilement aux incitations des réformistes, et leur loyalisme dynastique fit rapidement place à un patriotisme, un amour du peuple et du sol chinois que leurs compatriotes n'avaient jamais connu. Ils se proclamèrent monarchistes constitutionnels, voire républicains. Le ministre de Chine au Japon, Ts'ai-Yiun, s'en inquiéta et demanda au ministère des Affaires étrangères de ne plus laisser partir que des

étudiants dont les sentiments de loyalisme envers la dynastie ne seraient point douteux. Il fut accusé de réactionnarisme, et on se contenta de promulguer un édit prescrivant d'envoyer des étudiants en Amérique et en Occident au lieu de les diriger tous sur le Japon. Puis, sur le rapport du prince Tsai-tchen, chargé, à son retour d'Europe, de se rendre compte de l'état d'esprit des étudiants chinois au Japon, on créa un poste d'inspecteur général des étudiants résidant en ce pays.

Le mouvement gagnait la Chine aussi bien. En 1902, est fondée à Chang-hai, par des étudiants de retour du Japon, une « Association patriotique d'études » qui se donne pour tâche de répandre les idées et les ouvrages de Leang K'i-tch'ao. Tchan Tche-tong, gouverneur général des deux Hou, bien que favorable aux idées réformistes, s'effraye bientôt de l'influence que prend l'association, et il prohibe la vente et la lecture de ces ouvrages (mars 1903). Touan-fang, son successeur intérimaire, sollicite du gouverneur général des deux Kiang la suppression de l'Association de Chang-hai ; et l'impératrice, inquiète, p2.035 consulte Tsai-tchen au rapport duquel était due la création d'un inspectorat général des étudiants résidant au Jupon. Celui-ci, gagné aux idées nouvelles, lui garantit les intentions parfaitement pures des jeunes qui l'ont fondée. Ils n'en continuent que plus librement leur propagande, jusqu'à ce que les affaires du Kouang-si viennent révéler combien elle était efficace.

Depuis 1900, les sociétés secrètes du Yang-tseu et des deux Kouang recommençaient de s'agiter. Les Chinois du Sud s'étaient rendu compte de l'incohérence de la politique mandchoue, des dangers auxquels elle exposait l'intégrité de l'empire. Ils avaient accueilli avec ardeur les théories sur le droit public, sur les libertés civiles et politiques, sur l'égalité sociale, que leur rapportaient les étudiants revenus du Japon et dont les Mandchous se refusaient à faire l'application. Une fois de plus ils avaient repris la formule : « Renverser Ts'ing, rétablir Ming », qui voulait dire : « Abattons l'oppression étrangère (la dynastie mandchoue des Ts'ing) et rétablissons un gouvernement national (la dynastie chinoise des Ming). » Ils crurent trouver auprès des autorités françaises de l'Indo-

Chine, représentatives à leurs yeux de l'idée républicaine, l'aide armée qui leur était nécessaire. Déçus dans leurs espérances, ils prirent prétexte de ce que Wang Tche-tch'ouen, gouverneur du Kouang-si, menaçait les fauteurs de désordre de faire appel à nos troupes du Tonking, pour ameuter contre les Français l'opinion publique, en prétendant qu'ils avaient envahi le Kouang-si et voulaient l'annexer à leurs possessions d'Indo-Chine. La jeunesse de Chang-hai fit chorus et, dans une réunion publique en plein air, vota une motion flétrissant la conduite de Wang Tche-tch'ouen, déclaré traître à son pays.

Peu de temps après, la question de Mandchourie amenait une nouvelle intervention des étudiants. À Pékin, quatre cents d'entre eux adressent au prince K'ing, ministre des Affaires étrangères, une lettre de protestation p2.036 contre le gouvernement russe qui maintenait son occupation de la Mandchourie malgré que le délai d'évacuation soit écoulé. Au Ngan-houei, les membres d'une société récemment formée, la « Société pour l'amour du pays », prend prétexte de cette occupation pour décider la fondation de sociétés de gymnastique à fins de préparation à une action guerrière. Enfin, les étudiants résidant au Japon délèguent deux des leurs auprès de Yuan Che-k'ai pour lui annoncer la formation d'un « bataillon des étudiants » qui se mettrait à sa disposition pour défendre le sol de l'empire contre les empiétements des Russes. Le gouverneur général du Tche-li fait arrêter les deux envoyés et en rend compte à la cour. Celle-ci, attribuant avec raison toutes ces manifestations à l'influence qu'exerçaient sur leurs compatriotes les étudiants revenant du Japon, édicte un règlement aux termes duquel aucun étudiant à l'étranger ne doit revenir en Chine avant trois années révolues d'études et sans être muni d'un diplôme attestant le travail fourni.

Les idées progressistes n'en continuaient pas moins à se répandre, grâce aux associations, et particulièrement celle de Chang-hai, qui organisait la propagande, et dont les journaux publiaient des articles de plus en plus violents contre la dynastie mandchoue. L'un d'eux, le *Sou-po*, se distinguait par l'âpreté de ses attaques. Le gouvernement chinois

demande l'arrestation de ses directeurs, rédacteurs et éditeurs aux autorités consulaires de Chang-hai. Celles-ci décident de les déférer à la cour mixte. Le gouvernement chinois proteste, déclarant que, la concession internationale de Chang-hai étant territoire chinois, les sujets chinois qui y résident restent soumis à la juridiction chinoise. La municipalité de la concession internationale de protester à son tour, par adresse directe au corps diplomatique. Si bien que lorsque les accusés comparaissent enfin devant la cour mixte, le 15 juillet 1903, c'est pour apprendre le renvoi de l'affaire devant le corps diplomatique. Peut-être à ce moment p2.037 celui-ci se serait-il laissé décider à remettre les journalistes incriminés aux autorités chinoises, si l'exécution d'un journaliste progressiste, qui mourut sous le bâton à Pékin, le 31 juillet, par ordre de l'impératrice, n'était venue, par le retentissement qu'elle eut dans le monde européen d'Extrême-Orient, lui interdire d'y songer. On finit par un compromis ; le 3 décembre, les accusés comparaissent devant un tribunal spécial composé de deux membres de la cour mixte, l'un Anglais et l'autre Chinois, et du sous-préfet de Chang-hai. Il ne retint la culpabilité qu'à l'égard de deux accusés, mais se sépara (16 décembre) sans avoir prononcé de condamnation. Ce n'est qu'en mai 1904 que des peines respectives de deux et trois ans d'emprisonnement furent infligées aux coupables, au lieu de la peine de mort que réclamait le gouvernement chinois. Ce procès, suivi avec un intérêt passionné par tous les éléments antidynastiques, se terminait en somme par un échec pour le gouvernement mandchou. Chang-hai devint le centre de l'agitation antidynastique et révolutionnaire qui prenait chaque jour plus d'importance. La publication par Sun Yat-sen d'un manifeste intitulé *la Véritable Solution rie la question chinoise* vint donner au parti qui se constituait l'autorité et la force morale qui lui manquaient encore jusque-là.

K'ang Yeou-wei et Leang K'i-tch'ao, à l'époque des Cent jours, avaient représenté la tendance réformiste gouvernementale. Ils voulaient obtenir les réformes de l'empereur lui-même ; modifier l'empire dans son cadre traditionnel ; continuer le passé en l'adaptant

au présent. Dans leur théorie, rien de subversif, rien surtout d'antidynastique. Après les Cent jours et l'affaire des Boxeurs, et K'ang Yeou-wei retiré de la scène politique, Leang K'i-tch'ao, devenu le représentant des idées libérales, commença, sous l'influence du patriotisme japonais, d'évoluer rapidement vers un patriotisme chinois complètement nouveau, qui se traduisit par une campagne violente contre la dynastie mandchoue, rendue responsable p2.038 de toutes les avanies que la Chine subissait de la part des puissances européennes. Il persistait cependant à répudier toute idée démagogique, et s'il prétendait abattre la dynastie des Ts'ing, c'était parce qu'étrangère et pour la remplacer par une dynastie nationale. Il voulait la Chine forte sous un empereur chinois.

Cette conception réformiste sembla surannée à la jeunesse progressiste. Elle attribuait la force des puissances européennes au libéralisme politique qu'elles pratiquaient. À lire Montesquieu et Jean-Jacques Rousseau, elle avait insensiblement passé de l'impérialisme à la monarchie constitutionnelle et bientôt à la forme républicaine. C'est le peuple chinois qui a fait la force de l'empire, disait-elle, à lui la parole ; et s'il faut une révolution pour y parvenir, nous y sommes décidés. Nous voilà loin non seulement des idées de K'ang-Yeou-wei, mais encore de celles de Leang K'i-tch'ao. À idées nouvelles il faut chefs nouveaux. Sun Yat-sen s'imposa par la publication de son manifeste.

Sun Yat-sen, — Souen Yi-sien selon la prononciation de la langue mandarine, — surnommé Souen-wen, et Ano en japonais, est né en 1866, dans la province de Canton. Parti à treize ans pour les îles Sandwich, il y entra au collège de Honolulu. De retour à Hong-Kong, il suit les classes au Queen's College. Enfin, il fait des études de médecine à l'hôpital de Canton et à l'école de médecine de Hong-Kong. Il n'est donc pas un produit de l'ancienne culture chinoise. C'est un déraciné, façonné dès son enfance non seulement aux méthodes et aux programmes d'instruction des Européens, mais encore élevé dans un milieu de culture occidentale, loin du milieu chinois.

> « À la différence de K'ang Yeou-wei qui était surtout historien, écrit Albert Maybon dans sa *Politique chinoise* [1], de Leang K'i-tch'ao qui était surtout juriste p2.039 et sociologue, Souen Yi-sien est très épris de science économique. Dans ce domaine, grâce sans doute à des études sérieuses de médecine européenne, il conduit son raisonnement avec une méthode sûre et avec une intelligence parfaite des choses dont il parle. Mais ce qui fait surtout son originalité, ce sont des qualités d'homme d'action. Sans doute ne repousserait-il pas l'idéologie humanitaire et rationaliste de Leang K'i-tch'ao ; mais il n'a que faire des notions, des théories, des concepts empruntés au XVIIIe siècle français et alambiqués, adultérés par la méditation chinoise. Il a vu, comme K'ang Yeou-wei, mais d'un point de vue plus européen, la situation de l'Extrême-Orient ; et comme chez lui patriotisme est synonyme de républicanisme, il s'est promis de faire de la Chine un État indépendant, libre, prospère, heureux, afin — et cela est bien de lui — de concourir à la réalisation de la paix universelle. Ce n'est point un idéal inaccessible, et Souen Yi-sien a bien soin d'écarter toutes les inventions de l'esprit qui en gênent la vue. La difficulté était de susciter sur ce terrain une action publique. C'est ici que Souen Yi-sien se hausse au niveau des grands politiques.

Étudiant, il s'affilie à la Triade [2] dont il devient bientôt la tête. Sur le point d'être arrêté par les autorités de Canton, il se sauve à New-York, puis à Londres, où, le 11 octobre 1896, en plein jour, il est saisi et chambré par le personnel de la légation de Chine, qui doit le relaxer sur les insistances impératives du gouvernement anglais. Il a raconté son enlèvement dans un récit intitulé *Kidnapped in London*. Il vit ensuite au Japon, à Singapour, à Saïgon, s'employant à créer un parti selon ses

---

[1] *La politique chinoise, étude sur les doctrines des partis en Chine* (1898-1908), par Albert Maybon, V. Giard et Brière, Paris, 1908. — Consulter également *la République chinoise*, du même auteur, Paris, Armand Colin, 1914, et *la Vie secrète de la cour de Chine*, la Renaissance du Livre, 1910.

[2] San ho Houei. Cf. p1.291.

idées, usant à cet effet de l'influence des sociétés secrètes, dont il coordonne les efforts, si bien qu'en 1904, quand p2.040 paraît son factum, ce n'était en somme que la proclamation officielle du parti qui, en fait, existait déjà.

Partant de ce principe que « la Chine sera le principal champ de bataille entre les puissances qui luttent pour la priorité en Asie » et que « la corruption et la faiblesse du gouvernement mandchou menacent de détruire l'équilibre politique mondial et d'entraîner la Chine à la ruine », il proclame, dans son manifeste, la volonté de son parti de « faire rendre ses droits » au peuple chinois opprimé par les Mandchous et d'« établir la paix en Extrême-Orient et dans le monde entier » à l'aide de « mesures pacifiques » s'ils le peuvent, « violentes s'ils y sont obligés ». La victoire est assurée, car tous les vrais Chinois y sont intéressés : ceux qui ont à souffrir matériellement des extorsions et des « exactions des mandarins » ou moralement du préjudice causé à la race chinoise, comme ceux qui ne sont inspirés que « par de nobles pensées et des idées élevées ».

Ce réveil de la Chine, aussi bien, ne doit pas effrayer l'étranger,

> « car les Chinois » ne « sont en aucune manière un peuple agressif : si jamais ils font la guerre, c'est seulement pour se défendre. La Chine ne deviendrait un danger pour la paix du monde que dans le cas où elle y serait entraînée par quelque autre nation qui ferait usage d'un tel instrument pour satisfaire sa propre ambition. Si on la laisse à elle-même, elle prouvera qu'elle est le peuple le plus pacifique du monde. Bien plus, l'étranger y trouvera son intérêt. Tout le pays serait ouvert au commerce étranger ; les chemins de fer seraient construits, les ressources naturelles développées, le peuple serait plus à l'aise, et le niveau moyen de la vie serait plus élevé ; la demande des marchandises étrangères gagnerait en importance, et le commerce international deviendrait cent fois plus grand...

Ainsi... le « péril Jaune » sera changé en « bénédiction Jaune ».

Mais — et ceci plus à l'usage des puissances étrangères p2.041 que des Chinois eux-mêmes — chercher à « consolider la maison tartare, maintenant chancelante », pour faire cette Chine forte à l'intérieur et à l'extérieur, est « une entreprise vouée à l'échec ». Car cette maison est « sur le point de s'écrouler ; elle est vraiment pourrie jusqu'à ses fondations, et il ne faut point songer à la sauver de la chute en consolidant les murs extérieurement à l'aide de quelques poutres ». Non, ce qu'il faut de toute nécessité, c'est « à la vieille forme », substituer « un nouveau gouvernement, éclairé et ami du progrès ». Or

> « il est parmi le peuple beaucoup d'hommes d'une grande valeur et capables de se charger de la formation du nouveau gouvernement, des plans soigneusement établis sont prêts depuis longtemps pour la transformation de la vieille monarchie en une république chinoise.

Belle tâche, qui n'est pas au-dessus des forces du peuple chinois.

> « Il n'a pas fallu 20.000 hommes de l'armée des Alliés, dans la guerre des Boxeurs en 1900, pour abattre la résistance de la cour, marcher sur Pékin et s'en emparer. Sans aucun doute, avec deux ou trois fois plus de soldats, dit Sun Yat-sen, nous obtiendrons un résultat pareil, et nous pouvons, pour nos patriotiques projets, lever facilement cent mille fois plus de soldats.

Cette tâche revient exclusivement au peuple chinois.

> « Mais comme le problème a récemment intéressé le monde entier, dans le but d'assurer notre succès, de faciliter notre mouvement, d'éviter des sacrifices inutiles et de prévenir les malentendus et l'intervention des puissances étrangères, nous adressons un appel à tous les peuples du monde civilisé pour obtenir leur sympathie et leur aide, soit morale, soit matérielle.

Manifeste hardi, plaidoyer habile. Et quel bel avenir il fait entrevoir ! Ère nouvelle toute éclairée de brillantes espérances, non seulement

pour la Chine, mais pour le « genre humain ». La paix universelle suivra sûrement la régénération de la Chine ; et l'activité économique et sociale du monde civilisé trouvera dans ce pays « un champ p2.042 si grand qu'on n'avait pas osé le rêver ». On comprend que toute la jeunesse étudiante chinoise ait répondu d'enthousiasme à l'appel, se soit crue vouée tout entière à la réalisation d'une si belle œuvre. Foin des réformistes désormais ! Leang K'i-tch'ao et son programme prudent sont délaissés, tournés en risée même, car, dira plus tard le *Tchong-Kouo Je-pao* [1], organe des Ko-ming Tang et paraissant à Hong-Kong, « la politique de l'*amélioration* (réformiste) et celle du *changement* (révolutionnaire) sont aussi opposées que l'eau et le feu » (7 août 1906). Tout est donc à la révolution prochaine qui fera crouler le vieil édifice où règne le tyran mandchou pour laisser paraître une Chine républicaine, juste au dedans, forte au dehors, gage dans le monde de la paix entre les hommes.

Sun Yat-sen, doué du génie d'organisation qui manquait à K'ang Yeou-wei et Leang K'i-tch'ao, ne se contentait pas de prononcer des discours et publier des manifestes ; il préparait effectivement la révolution qu'il prônait. Il réunissait tous les partisans du mouvement en une vaste association : le Ko-ming Tang, — la « Bande de ceux qui déchirent le mandat de l'empereur », — qui, en peu de temps, compta dans tous les grands centres des bureaux de propagande bien organisés. Ceux-ci se mirent en relations avec les sociétés secrètes de la région, recueillirent des subsides, établirent des dépôts d'armes et de munitions. Et bientôt les adeptes du mouvement se comptèrent par milliers.

À la vérité, la façon dont ils se manifestèrent tout d'abord ne répondait guère aux assurances données par Sun Yat-sen. Ils se révélèrent dès l'origine non seulement violemment anti étrangers, mais encore irrespectueux des traités et conventions diplomatiques qui liaient leur pays aux puissances occidentales. Si, en effet, devant les mesures prises par les Américains pour enrayer l'invasion de la main-d'œuvre

[1] *L'empire du Milieu*, journal quotidien.

jaune dans les États du Pacifique, le p2.043 boycottage des produits américains, décidé le 20 juillet 1905 à Chang-hai et qui eut sa répercussion jusque dans nos possessions d'Indo-Chine, se justifiait jusqu'à un certain point, la prétention qu'ils émirent, le 18 décembre de la même année, à la suite d'une affaire sans importance, d'exiger des Anglais la modification des règlements de la « cour mixte » de Chang-hai, sous peine de boycottage non seulement des produits, mais encore du commerce anglais, n'était en somme qu'une tentative non déguisée pour parvenir à l'abolition de cette « extra-territorialité », à laquelle cependant tant de réformistes et de révolutionnaires devaient le salut, et constituait un acte nettement hostile aux puissances, dont par ailleurs ils sollicitaient l'assistance morale et matérielle. Ils se montrèrent en même temps hostiles aux capitaux et aux experts européens ou américains qui s'offraient à concourir à la mise en valeur du pays, par les agitations qu'ils entretinrent pour exiger du gouvernement, non seulement le refus systématique de toutes concessions nouvelles de mine ou de chemin de fer, mais encore le rachat de concessions existantes, comme celle de la ligne de Han-K'eou/Canton.

Par ces manifestations, les révolutionnaires éveillaient l'opinion publique, éprouvaient leur force, se préparaient à l'action. Certains d'ailleurs montraient leur impatience, voulaient la lutte immédiate, préconisaient les moyens terroristes. L'un d'eux, par l'attentat du 15 octobre 1905 contre les commissaires impériaux chargés d'aller « dans tous les royaumes d'Occident et d'Orient pour y étudier les systèmes d'administration et choisir les meilleurs », exprimait nettement la volonté du parti de n'attendre le salut du pays que de lui-même, de n'accepter aucune réforme venue d'en haut et destinée simplement à endormir l'opinion publique.

> « Beaucoup, écrivait l'auteur de l'attentat dans un testament politique que publia le *Min-pao* [1], réclament en Chine l'établissement d'une p2.044 monarchie constitutionnelle ; ils

[1] *Journal du peuple*. C'était l'organe du parti Kouo-ming Tang.

> trompent le peuple ; en réalité, ce sont des conservateurs ; leurs intentions ne sont pas pures... Ils veulent aggraver la situation de l'esclave chinois et affermir pour cent mille ans le trône des usurpateurs... Hélas ! nos quatre cents millions de compatriotes lèvent les yeux et espèrent ; mais ils ne savent pas grand'chose. Je suis un Kouo-ming Tang ; je ne me soumettrai jamais à un monarque constitutionnel... Moi, je suis la victime qui s'offre pour dynamiter ces gros mandarins qui prétendent vouloir une monarchie constitutionnelle.

Tel était en effet le but, je ne dirai point de la cour, mais du *parti gouvernemental* qui avait saisi l'enseignement des événements de 1900. Dans la famille impériale, il avait pour chefs le prince Tsai-tchen et le duc Tsai-tsö ; et parmi les hauts dignitaires Yuan Che-k'ai, Tchang Tche-tong, les gouverneurs généraux des deux Kiang et des deux Kouang, et Touan-fang, gouverneur de la province de Ho-Nan. Malgré l'opposition acharnée des conservateurs, « âmes des anciennes sciences », ce parti obtint de l'impératrice douairière la publication d'un décret (2 septembre 1905) supprimant l'antique système des examens qui semblait la pierre angulaire de l'administration chinoise et prescrivant de pousser rapidement et partout l'ouverture des écoles modernes.

En même temps, à son instigation, Ts'eu-hi décidait (16 juillet 1905) l'envoi de commissaires impériaux « dans tous les royaumes d'Occident et d'Orient pour y étudier les systèmes d'administration et choisir les meilleurs ». C'est au jour même du départ de cette mission, le 15 octobre 1905, au moment où le duc Tsai-tsö, son chef, descendait de voiture devant la gare de Pékin, qu'eut lieu l'attentat commis par un membre de l'association Kouo-ming Tang, qui coûta la vie à plusieurs personnes, dont le fils du duc et l'auteur de l'attentat lui-même. Elle visita les principales nations européennes, le Japon, les États-Unis. À Paris, les étudiants chinois lui p2.045 présentèrent une requête qui représentait assez exactement les aspirations du parti « Jeune Chine ». Elle souhaitait qu'on travaillât à affermir le sentiment patriotique et à

encourager la solidarité parmi le peuple et les différentes provinces ; qu'on établît une assemblée représentative ; qu'on multipliât les journaux et autorisât les assemblées publiques ; qu'on renforçât les défenses nationales et qu'on créât des voies de communication ; qu'on réformât enfin l'administration financière.

La mission fut de retour en juin 1906. La nouvelle vite répandue que les membres étaient favorables à l'établissement d'un gouvernement constitutionnel éveilla dans les milieux politiques et à la cour des sentiments très contraires, qui se révélèrent dans les trois décrets qui parurent successivement les 27 août, 1er et 2 septembre. Le premier nommait une commission dont Yuan Che-k'ai faisait partie en qualité du représentant des gouverneurs généraux, à l'effet d'examiner les dix rapports fournis par les commissaires impériaux. Le second annonçait, avant même que cette commission ait pu formuler son opinion, l'intention du gouvernement impérial de se

> « préparer à établir un gouvernement constitutionnel, dont le contrôle suprême serait exercé par les souverains, tandis que les intérêts du peuple seraient confiés aux élus du peuple,

mais reportait « la date d'inauguration de ce gouvernement constitutionnel » à un petit nombre d'années, quand les réformes urgentes auront été réalisées. Le dernier, enfin, « en considération de la nécessité qui s'impose de préparer sans retard le peuple à la forme constitutionnelle », nommait une nouvelle commission dite des « réformes administratives » et composée de la plupart des membres qui constituaient celle qu'instituait le premier édit. Promesses et réticences, paroles vagues, dates indéterminées, commissions frappées d'impuissance par la façon dont elles étaient composées. Les naïfs crièrent leur joie, célébrèrent par des fêtes ce qu'ils appelaient déjà l'« édit de la Constitution ». Les p2.046 révolutionnaires manifestèrent leur méfiance en termes des moins ambigus. Le *Tchong-Kouo Je-pao* de Hong-Kong écrit :

> « La cour pense mettre d'accord Mandchous et Chinois en établissant un gouvernement constitutionnel ; elle éviterait

> ainsi le partage du melon (par les Européens désireux de se partager la Chine). Sentiments à faire vomir !... Dire qu'on espère réaliser la fusion des divers éléments de l'empire par un gouvernement constitutionnel mandchou, c'est une inutile fourberie. Quand la racine est pourrie, peut-on croire que l'arbre va croître et prospérer ? Vous voyez que le tsar vient de dissoudre la Douma ; que ce fait vous éclaire et vous serve d'enseignement. Un journal japonais dit que les mandarins envoyés à l'étranger par le gouvernement mandchou n'ont d'autre but que de jeter de la poudre aux yeux, et que la politique de la dynastie a toujours été de gagner du temps. Voilà bien la vérité.

Ils ne se trompaient pas. Que va recommander au souverain la commission chargée de proposer les réformes administratives destinées à préparer le peuple à la forme « constitutionnelle » ? De ne pas changer le système administratif actuel jusqu'à ce que le pays ait reçu une constitution : Aimable cercle vicieux ! Yuan Che-k'ai, de retour des grandes manœuvres qu'il vient de présider et dont l'influence devient prépondérante, se rend compte immédiatement de l'impression qu'une telle décision va faire sur l'opinion publique. Il fait relever de leur emploi les conseillers d'État qui ont pris parti contre les réformes, essayant ainsi tout à la fois de briser l'opposition et de se débarrasser de ses adversaires du Grand Conseil. Vains efforts ! Les travaux de la commission n'en restent pas moins illusoires, et le parti de la réaction moins puissant. Celui-ci fait décider qu'au lieu de compter deux présidents, l'un mandchou et l'autre chinois, chaque ministère n'en aurait plus qu'un, chinois ou mandchou indifféremment ; puis, à la suite de l'édit du 6 novembre ordonnant des changements dans la nature et p2.047 les attributions des ministères et donnant lieu à un mouvement de personnel, il y fait désigner six Mandchous sur onze titulaires, et évince la plupart des Chinois des sous-secrétariats d'État. Ainsi l'opposition triomphait complètement : elle limitait l'effort de la commission à une réforme d'ordre purement intérieur et qui ne touchait à aucun organe

essentiel du régime existant ; elle renforçait le parti dynastique en contrevenant au principe d'égalité entre Mandchous et Chinois que la cour avait paru admettre quelques mois auparavant. Tchang Tche-tong en se ralliant à la cause conservatrice, en janvier 1907, par un rapport au trône où il exposait l'inopportunité d'une réforme administrative et les désordres que son application causerait dans les provinces, marqua tout à la fois la fin des travaux de la commission, la défaite du parti des réformes et un grave échec pour Yuan Che-k'ai. Celui-ci se retire au milieu de son armée, à T'ien-tsin, et le gouvernement, sous la direction nominale du prince K'ing, se trouve en réalité tout entier aux mains des conservateurs. Les réformateurs gouvernementaux une seconde fois semblent, comme après les *Cent jours*, réduits à l'impuissance. C'est à nouveau, au milieu du désarroi général et des intrigues de toutes sortes, la curée des honneurs et des bénéfices.

Les révolutionnaires, qui avaient prédit la farce, se réjouirent d'une solution qui confirmait leur méfiance et leurs pronostics. Les Kouo-ming Tang, grâce à la famine, recrutaient dans les provinces du Sud et sur les rives du Yang-tseu des partisans chaque jour plus nombreux. Dès juillet 1906, la révolte couvait dans le Kiang-si ; et les miséreux se formaient en bandes portant sur leurs étendards les trois caractères Kouo-ming Kiun, « Armée de la Révolution ». Leurs troupes refoulaient les soldats que Touan-fang, gouverneur général des deux Kiang, avait envoyés contre eux et pénétraient dans le Hou-Nan, où elles se joignaient aux affiliés de la « Société des Grands Couteaux ».

p2.048 Sun Yat-sen prend toutes mesures pour accélérer le mouvement. En janvier 1907, il prononce devant un auditoire de plus de 5.000 personnes, au cours d'une réunion politique organisée par les étudiants chinois pour célébrer l'anniversaire de la fondation du *Min-pao*, organe du parti, un discours qui, mieux encore que son manifeste de 1904, Contribue à unir tous les révolutionnaires en un commun effort. Il y débute par un appel au patriotisme chinois contre la dynastie mandchoue qui a soumis le peuple chinois à l'esclavage et s'emploie à l'abêtir :

> « ... Si le gouvernement est aux mains des étrangers, c'est comme si nous n'avions pas de patrie. Bien que nous, Chinois, ayons un pays d'origine, ce pays ne nous appartient pas. Réfléchissons. Où est maintenant notre patrie ? Et où est notre indépendance ? Hélas ! nous sommes des esclaves et nous avons perdu notre patrie ! Il y a au monde un milliard et quelques millions d'hommes. Nous constituons le quart de la population du globe : nous sommes les plus vieux et les plus anciennement civilisés des hommes, — et aujourd'hui nous sommes esclaves ! N'est-ce pas stupéfiant ?... Réfléchissez encore : depuis que les Mandchous nous ont ravi notre indépendance, ils ont travaillé à abêtir le peuple chinois. Et cependant, bien que soumis en apparence, le peuple chinois a la haine au cœur et s'est soulevé à plusieurs reprises. Et le moment est venu, aujourd'hui, où la marée de la révolution monte chaque jour de mille pieds... La vraie cause de la révolution, c'est que nous ne consentons pas de gaieté de cœur à ce que les Mandchous occupent notre patrie et notre gouvernement.

Il détermine ensuite les « conditions » de cette révolution :

> «... D'une part, conformément au principe des races, il faut chasser les Mandchous, et c'est la *révolution raciale* ; d'autre part, il faut renverser la monarchie absolue, et c'est la *révolution politique* », questions solidaires, aussi bien, et qui doivent « marcher de p2.049 front pour atteindre au résultat qui doit être d'établir un gouvernement à constitution républicaine ».

Là, d'ailleurs, ne doit point s'arrêter l'effort :

> « Notre but n'est... pas seulement d'établir une démocratie, mais de changer l'état social.

En un mot, le but de la révolution

> « est d'assurer le bonheur de tous. Nous voulons la *révolution de l'indépendance*, parce que nous nous refusons à supporter qu'une poignée de Mandchous monopolisent toutes les richesses. Nous voulons la *révolution politique*, parce que nous n'admettons pas qu'un seul homme jouisse de tous les avantages. Nous voulons la *révolution sociale*, parce que nous ne voulons pas qu'un petit nombre de capitalistes monopolisent toute la fortune du pays. Si nous n'atteignons pas l'un de ces trois buts, nous n'aurons pas réalisé notre conception d'ensemble. Mais quand ils seront atteints, la Chine sera un magnifique État.

Et il termine son discours par ces mots :

> « Rendre à la race chinoise la faculté de s'administrer, établir le régime républicain, réaliser l'État socialiste, c'est là un programme complet ; il n'y manque rien. Son exécution fera le bonheur de quatre cents millions de Chinois. J'espère, Messieurs, que vous prendrez la responsabilité de cette affaire.

Dans le pays, les agents de propagande répandent le programme révolutionnaire, le règlement de l'insurrection, le guide de l'armée révolutionnaire, tandis que des chants vont, de bouche en bouche, porter la haine de l'oppresseur jusqu'au fond des campagnes :

> « L'empereur n'est pas un Fils de Han (un Chinois), c'est un vieux singe tartare de Mandchourie... Mes frères, je vous exhorte à réveiller dans vos cœurs le souvenir d'une vengeance à mort... Vous haïssez les étrangers, comment ne savez-vous pas que ce sont nos ennemis mandchous qu'il faut haïr ? Frères, vous êtes de la race des Han, si vous ne tuez pas vos mortels ennemis, vous ne pourrez être comptés parmi les braves : N'écoutez pas les propos mensongers de p2.050 K'ang Yeou-wei et de Leang K'i-tchao. Le premier ennemi que nous devons avoir devant les yeux est l'empereur Kouang-siu dont le nom est Tsai-t'ien.

Enfin, aux premiers jours du printemps, Sun Yat-sen, qui se sent assez fort pour décider, non pas la guerre civile, mais la guerre à « l'oppresseur étranger », lance, à l'adresse de Tsai-ngo, général en chef des troupes Kouo-ming Tang, une retentissante proclamation qui se termine par cette exhortation :

> « Massacrons les Mandchous barbares et travaillons au rétablissement de notre belle Chine.

Et pour bien marquer que c'est aux Mandchous seuls qu'il en veut, il transmet au général ces recommandations expresses, qui valent tout un programme :

> « Quand les soldats partiront pour le champ de bataille, je vous prie de leur interdire de nuire au peuple et de commettre des crimes ; les commerçants et les agriculteurs doivent continuer paisiblement leurs travaux. Je vous prie surtout de prendre garde de causer des dommages tant aux vies qu'aux biens des Européens : respectez les églises et les ports de commerce internationaux, afin que les étrangers n'aient aucun motif pour intervenir.

Vers la fin de mai, l'insurrection éclate simultanément dans six provinces, mais plus formidable dans la région des grands lacs au sud du Yang-tseu, parmi cette population industrieuse et riche qui représente le cœur de la véritable Chine, dans cette région qui a longtemps constitué un royaume distinct avec Nankin comme capitale. Les troupes révolutionnaires s'ébranlent et attaquent les troupes impériales. Partout on traque les représentants du pouvoir et ceux surtout qui ont sévi contre les chefs du Kouo-ming Tang ; tel ce gouverneur de Ngan-houei abattu, au nom de la révolution, d'un coup de revolver, par le directeur de l'école qu'il vient d'inspecter (6 juillet). C'est une lutte à mort où les femmes ne sont pas épargnées, telle cette Mme Hieou-K'ing, femme divorcée de l'ancien gouverneur du Hou-nan, instruite dans les sciences européennes, créatrice de la p2.051 *Gazette des Femmes*, directrice d'une école de jeunes filles, condamnée à la décapitation et exécutée, parce qu'on a trouvé deux revolvers dans sa chambre.

L'impératrice tremble ; elle comprend que la répression ne suffit pas, et elle appelle au pouvoir celui-là même que les conservateurs avaient réussi à faire tomber en disgrâce, Yuan Che-k'ai. Par décret du 20 septembre 1907, elle le fait entrer, en même temps que Tchang Tche-tong, dans le ministère comme ministre des Affaires étrangères. Par un second décret pris le même jour, elle décide que,

> « suivant les vœux du peuple, un Sénat et une Chambre seront le fondement de la Constitution,

et établit une *cour de contrôle constitutionnel* chargée de

> « préparer insensiblement l'avènement des deux grandes assemblées représentatives.

L'opposition se dresse aussitôt, et, par mandement du 25 septembre, les hauts fonctionnaires de la capitale se prononcent contre toutes mesures qui tendraient à modifier le *statu quo*. Yuan Che-k'ai et Tchang Tche-tong veulent démissionner, mais l'impératrice les en dissuade. Par un nouveau décret, elle affirme sa volonté de persister dans la voie constitutionnelle, mais, tout en même temps, en signe un autre où elle reconnaît la nécessité d'ajourner la création d'une chambre haute jusqu'à ce que l'ordre soit rétabli dans le pays et la population plus à même de participer à la direction politique du pays. Néanmoins, le 19 octobre, un décret vient préconiser la réunion de conseils provinciaux, composés de « notables, lettrés et marchands », et les autoriser à « examiner, au nom du peuple, toutes les questions administratives, politiques et économiques intéressant le bien-être et la prospérité de leur région ». Trois jours plus tard, le 22, un édit institue, dans chaque capitale provinciale, un bureau d'« examen administratif » composé de notables et fonctionnaires désignés par les gouverneurs généraux et gouverneurs, et chargé de

> « travailler à l'application des lois d'État, afin qu'en dépit des usages locaux, l'administration de l'empire soit p2.052 égale partout ;

et, dans chaque ministère, un « bureau politique », chargé de centraliser les rapports provinciaux et en extraire les propositions

destinées à aider à l'élévation des réformes. Le 24 décembre, la constitution était une fois de plus promise solennellement par un décret dont on attribue le paternité à Yuan Che-k'ai lui-même.

Mais tout cela restait à l'état de promesse, que la réaction conservatrice entendait bien ne jamais laisser réaliser. Elle redouble ses attaques contre le ministre progressiste ; elle dresse contre lui son collègue Tchang Tche-tong, qui lui reproche devant le trône d'avoir sollicité les capitaux étrangers pour la construction d'une voie ferrée au Tchö-kiang ; elle l'accuse d'être la cause du boycottage des marchandises japonaises par la population chinoise irritée de ce qu'il avait accordé une indemnité au Japon pour préjudice causé par la saisie d'un de ses bateaux de commerce porteur d'armes de contrebande, non loin de Macao (avril 1908).

L'impératrice ne cédait point cependant et continuait de suivre la voie que lui traçait Yuan Che-k'ai. Le 22 juillet, elle informait, par décret, les gouverneurs généraux et gouverneurs, que les conseils provinciaux, « fondement du Sénat et de la Chambre législative », seraient prochainement convoqués, et invitait la *cour de contrôle constitutionnel* à présenter au trône un programme de réformes à mettre graduellement à exécution jusqu'au jour de l'élection de l'Assemblée nationale. Rapidement élaboré, accepté par l'impératrice, ce programme de réformes est rendu exécutoire par décret du 27 août 1908. Un préambule y définit les droits respectifs du souverain et du peuple, établit le statut des Chambres et les règlements électoraux. Ses différents articles énoncent les réformes à réaliser en une période de neuf années, de 1908 à 1917. Texte important, aboutissant de cette période de gestation que le gouvernement impérial avait ouverte par son décret du 1er septembre 1906, où il annonçait son p2.053 intention de « se préparer à établir un gouvernement constitutionnel ». C'est ce gouvernement constitutionnel que le nouveau texte institue. Il en étend cependant l'application progressive sur une période de neuf années. Mesure prudente, semble-t-il, mais que les révolutionnaires accueillent avec impatience, décidés qu'ils sont à en exiger la réalisation

immédiate. Et des difficultés qui surgiront de deux conceptions si différentes : temporisation orientale d'une part, réalisation immédiate d'autre part, jaillira le conflit d'où naîtra la République bien avant l'expiration du délai prévu par la cour.

@

CHAPITRE XIII

LA RÉPUBLIQUE

@

Avènement de Siuan-t'ong (novembre 1908); le prince Tch'ouen régent. — Les assemblées provinciales (février 1909). — Le « parti parlementaire ». — Proclamation du mikado annonçant l'annexion de la Corée par le Japon (29 août 1910) — L'« union Jurée » et l'insurrection. — Retour de Yuan Che-k'ai (27 octobre). — Le décret des réformes et les lois constitutionnelles (octobre-novembre). — Le « gouvernement de la république chinoise » à Chang-hai. — Sun Yat-sen président de la République (29 décembre) — Abdication de l'empereur (12 février 1912). — Démission de Sun Yat-sen et élection de Yuan Che-k'ai. — Les pays vassaux. — Les élections législatives (janvier-février 1913) et l'ouverture du Parlement (8 avril 1913). — L'emprunt. — La seconde révolution (août 1913). — L'ultimatum japonais et les excuses de la Chine (septembre). — Yuan Che-k'ai Président à titre définitif (6 octobre 1913). — Reconnaissance de la république chinoise par les puissances. — Coup d'État et dissolution du Parlement (novembre 1913-10 janvier 1914). — Promulgation de la nouvelle constitution (1er mai 1914). Yuan Che-k'ai dictateur.

p2.054 La mort de l'impératrice Ts'eu-hi, survenue au lendemain même (15 novembre 1908) de celle de l'empereur Kouang-siu, — morts bizarres, maladies étranges, bruits d'empoisonnement auxquels est mêlé le nom de Yuan Che-k'ai, — vint hâter la marche des événements en privant le gouvernement impérial du seul caractère capable peut-être de sauver le régime. Le nouveau souverain Siuan-t'ong était un enfant : né le 11 février 1906, il n'avait pas trois ans en montant sur le trône. Son père, le prince Tch'ouen, fut nommé régent. Frère cadet de Kouang-siu, peu intelligent, il était, par sa femme, fille de Jong-lou, complètement inféodé au parti mandchou réactionnaire. Néanmoins, s'il commence par exiler Yuan p2.055 dans sa province, en représailles, semble-t-il, de sa trahison de l'époque des *Cent jours*, il ne s'en déclare pas moins décidé à tenir les engagements donnés par le décret du 27 août 1908, et, dès le début de février 1909, convoque les électeurs censitaires des assemblées provinciales. Le 14 du mois d'octobre suivant, celles-ci tiennent leur première session, et, dès le début, demandent au régent d'avancer la date des élections

législatives. Il s'y oppose par décret motivé du 30 janvier 1910. Les délégués aux assemblées provinciales constituent alors à Pékin une sorte de « parti parlementaire » qui, désormais, mènera la lutte pour obtenir que les institutions constitutionnelles soient données à l'empire dans des délais moins longs que ceux prévus en l'édit impérial d'août 1908. Ils réitèrent la demande qu'il soit procédé sans retard aux élections législatives. Le régent refuse à nouveau (27 juin) et manifeste son intention de n'appeler les représentants du peuple à Pékin « que dans neuf ans », c'est-à-dire « quand les réformes auront été graduellement faites ».

L'agitation s'étend, le pays est dans un état d'anarchie indescriptible. Disette en de nombreuses provinces : au Hou-nan, au Ngan-houei, au Chan-si, au Chan-tong, dans le Kiang-sou et le Tchö-kiang, au Kouang-tong, avec ses conséquences ordinaires, brigandage, piraterie, émeutes et formations de bandes d'affamés prêts à tous les mauvais coups. Les autorités sont accusées de spéculations sur les grains ; c'est elles qui sont responsables de la disette. Des écoles nouvellement construites sont détruites, dans le Kouei-tcheou, par une populace en fureur qui crie qu'on eût dû plutôt employer l'argent à des achats de riz.

> « Jamais, écrit le journal *King-tou-sin*, la misère n'a été aussi grande en Chine, ni la corruption officielle aussi effrénée. Que le gouvernement fasse attention.

Et le *Tchong-Kouo Pao* :

> « Partout famine ou crainte de famine. L'incurie administrative et la corruption officielle sévissent plus que jamais... p2.056 Oublie-t-on que la chute de la dynastie des Ming est survenue dans des circonstances et pour des causes identiques ?

Et, comme de juste, des placards anti étrangers sont apposés un peu partout par on ne sait qui ; des fausses nouvelles circulent annonçant le prochain partage de la Chine par les puissances européennes. La

publication de l'accord russo-japonais du 4 juillet 1910 et du rescrit du mikado prononçant l'annexion de la Corée (29 août) donnent à ces rumeurs couleur de vraisemblance. Les délégués des provinces en profitent, ils présentent une troisième adresse (29 octobre), réclament à nouveau la convocation immédiate de l'Assemblée nationale pour résister aux intrigues des puissances.

> « Les étrangers disent que la Chine est une bougie non allumée, et ils refusent de la considérer comme une nation souveraine. Si elle a une Assemblée nationale, elle sera considérée comme telle.

Le 3 octobre, à la date fixée par le décret du 27 août 1908, s'ouvre l'Assemblée consultative (Tsseu Tcheng Yuan), composée de cent membres désignés par le gouvernement et cent membres élus par les assemblées provinciales. Le régent lui soumet la troisième adresse des délégués provinciaux, et sur sa décision prise à l'unanimité, qu'elle doit être remise sur-le-champ à l'empereur, il juge dangereux de persister plus longtemps dans son refus, et publie, le 4 novembre, un décret avançant les dates fixées par le programme de 1918. La publication de la loi électorale et l'établissement d'un gouvernement responsable sont fixés au mois d'août 1911, les élections au mois de juin-juillet 1912, la convocation des Chambres à septembre, et leur ouverture à janvier 1913. Vaines concessions à qui réclame convocation immédiate du Parlement ! Comme le ministre des Finances donne son approbation à un projet d'emprunt présenté par le gouverneur du Hou-nan, sans avoir consulté le conseil provincial ainsi que l'exigeait la loi nouvelle, l'Assemblée consultative requiert le retrait de l'autorisation. Le régent p2.057 invoque un oubli, assure « qu'à l'avenir la procédure légale sera observée ». L'Assemblée maintient son veto, et, comme le « Grand Conseil » l'accuse de « sortir de son rôle consultatif et d'empiéter sur le pouvoir exécutif », elle adresse au trône un mémoire requérant une peine contre lui et demandant de lui substituer un cabinet responsable (26 novembre). Les membres du Grand Conseil demandent à être relevés de leurs fonctions. Le régent refuse en un décret du 18

décembre, qui approuve leur conduite et déclare qu'il n'y a pas lieu de procéder à cette réforme (18 décembre). Puis, comme l'Assemblée consultative vote, à grande majorité, un ordre du jour déclarant ce refus compromettant pour l'avenir des réformes constitutionnelles, et que des manifestations se produisent en plusieurs villes pour réclamer le « Parlement à bref délai », il se décide à un acte de résistance et, le 24 décembre, publie un édit interdisant l'agitation parlementaire, rendant la police, les gouverneurs généraux et gouverneurs responsables de l'arrestation des agitateurs. Cependant, en concession sans doute à l'opinion publique, il invite en même temps le bureau constitutionnel à lui remettre le plus rapidement possible un nouveau programme de gouvernement constitutionnel comprenant la formation d'un Cabinet responsable.

Pendant qu'il exaspérait ainsi l'impatience des parlementaires, il aliénait à son parti ceux-là mêmes dont il aurait dû s'assurer l'appui : fonctionnaires civils et militaires d'une part, sociétés de notables et entreprises privées d'autre part. Poussé par ses frères qui penchaient vers le « parti parlementaire », mais tendaient surtout, par imitation des puissances occidentales, à la constitution d'un État centralisé, il supprime l'autonomie financière des provinces, institue le contrôle du service des gabelles qui constituaient le plus clair des bénéfices des fonctionnaires, décrète enfin le retrait du droit de construire les grandes lignes de chemin de fer aux sociétés des notables. Du coup, la mesure est comble : la presse p2.058 chinoise tout entière s'élève contre le projet de rachat des compagnies préparé par le ministre des finances Cheng Hong Pao. Pétitions, menaces, affluent au trône. Et comme le ministre persiste, déclare qu'il sera « procédé au rachat du capital privé en payant la moitié en espèces et la moitié en actions des chemins de fer gouvernementaux, les fonds manquant pour le remboursement total en espèces », l'agitation s'accroît dans le pays, suscitée cette fois par les représentants des grandes sociétés, de la Chambre de Commerce de Canton. Le parti parlementaire, de son côté, ne reste pas inactif. D'abord convaincu de sa victoire lorsque paraît le décret du 8 mai 1911

supprimant le Grand Conseil et le Grand Secrétariat, et instituant un Cabinet responsable, il s'indigne quand il apprend la composition de ce Cabinet dont la majorité est choisie dans la famille impériale et dont le vieux prince K'ing est nommé président. Il fait chorus avec les compagnies que l'on veut dépouiller et qui se sont liguées pour résister au gouvernement. Il en appelle directement au pays par la voix des journaux.

> « Aussitôt après la fondation de ce bizarre conseil de cabinet, écrit le *Ming-lie Pao*, celui-ci a poussé le trône à lancer un décret reprenant toutes les principales lignes commerciales et mettant la Chine entière dans le soupçon et dans la crainte. Ce décret nuisible est lancé non par l'ancien bureau du Conseil d'État, mais par le nouveau Conseil de Cabinet. Ceci est une preuve formelle que le but de la formation du nouveau Conseil de Cabinet est de confirmer la tyrannie du gouvernement et de faire taire le peuple. De plus, si le gouvernement reprend toutes les lignes commerciales, son but n'est pas de les construire lui-même, mais simplement de pouvoir en profiter pour contracter beaucoup d'emprunts aux étrangers. Il ne devrait pas être tyrannique envers le peuple, mais il l'est envers lui. Les mandarins cupides et infâmes remplissent la Chine... Le gouvernement devrait être tyrannique p2.059 envers les mandarins, mais il ne l'est pas envers eux. En un mot, la politique chinoise est en grand désordre. Et ce désordre ne peut être que nuisible à la Chine.

C'est alors qu'apparaît le parti *T'ong-Mong Houei*, de l'*Union jurée* ou du « Pacte commun », qui devait déclencher la révolution et provoquer l'établissement du gouvernement républicain.

Après l'échec du mouvement de 1907, les Kouo-ming Tang avaient senti le besoin de reconstituer leur parti et de le renforcer. Recrutant des partisans, à l'intérieur surtout dans l'élément militaire qui lui assurerait la force, et à l'étranger parmi les colonies chinoises de

Singapoure, Cholon [1], etc., qui lui apportaient l'argent, ils avaient installé dans les provinces des comités exécutifs. Ils donnèrent à leur organisation le nom de « Pacte commun » ou d'« Union jurée », et installèrent à Han-K'eou, sur le fleuve Bleu, le centre de leur comité. Or, au Sseu-tch'ouan, les compagnies de chemin de fer s'étaient montrées particulièrement hostiles au projet de rachat du gouvernement. Le chef de l'« Union jurée », Houang-hing, s'y rend, organise le mouvement insurrectionnel, gagne la majorité des troupes, plusieurs fonctionnaires civils, bref met la province dans un tel état de rébellion, que la cour donne l'ordre aux troupes du Hou-pei d'y aller ramener le calme par les armes. Au même moment l'insurrection éclate à Han K'eou, Wou-tch'ang et Han-yang, les trois cités voisines, où les insurgés règnent en maîtres dès le 13 octobre 1911. Ils y constituent un gouvernement provisoire sous la présidence de Li Yuan hong, commandant la 21e brigade, qui s'est rangée sous leurs bannières, et lancent une proclamation déclarant l'intention de détruire les Mandchous, et se terminant par ces mots : « Unissez-vous à nous pour reconquérir notre Chine. »

Ils ne sont pas heureux, aussi bien, dans leurs p2.060 rencontres avec les troupes impériales commandées par le général mandchou Yin tch'ang qui, dès le 19 octobre, avaient pris contact avec eux. Mais si leurs troupes sont battues et chassées de Han-K'eou, qui est livré aux flammes, le mouvement qu'ils ont provoqué ne cesse de s'étendre à travers l'empire, menaçant d'enrôler toutes les classes de la nation, menaçant même le loyalisme des soldats qui ont charge de les combattre. Malgré ses concessions, malgré ses victoires, le régent se sent impuissant à le réprimer. Il presse la fin, l'écroulement du vieil édifice impérial. Il cherche de tous côtés l'homme à qui confier le soin de défendre la dynastie. Et quand les partisans de Yuan Che-k'ai, qu'il a lui-même exilé dans sa province, déclarent que lui seul est à même de sauver l'empire, il le rappelle vivement à Pékin, le nomme commissaire

[1] Grosse ville chinoise située près de Saïgon, en Cochinchine.

impérial avec pleins pouvoirs, et le commandant suprême de toutes les forces du Yang-tseu (27 octobre 1911).

En bon chinois, Yuan Che-k'ai commence par retirer son commandement au général mandchou qui s'est avisé de combattre au lieu de négocier. Alors que la victoire des armées impériales à Ho-k'eou leur eût permis de prendre l'offensive, il leur ordonne de suspendre les hostilités. Et, comme la cour s'étonne, il répond que, parmi les capitales provinciales, quinze ont arboré le drapeau révolutionnaire, que la lutte est impossible contre le progrès des idées nouvelles, que des combats, même heureux, ne feront qu'en hâter la diffusion dans le pays tout entier ; que des réformes sociales et administratives pourront seules désarmer le peuple et ramener la tranquillité. Puis il se rend lui-même sur le fleuve Bleu, entre en pourparlers avec les révolutionnaires. Tout en même temps, coïncidence vraiment remarquable, dans ce Pékin qu'il venait de quitter, les officiers des troupes du Nord désignés pour aller au Hou-pei présentent un ultimatum au trône, réclament l'octroi d'une constitution et la désignation d'un « Chinois renommé » — lisez Yuan Che-k'ai — p2.061 pour constituer un Cabinet responsable où aucun membre de la famille impériale ne pourrait avoir accès, enfin l'élection immédiate des députés et sénateurs. Ils menacent de faire marcher leurs troupes sur Pékin si satisfaction ne leur est pas donnée.

Le régent affolé fait consentir par le jeune empereur les réformes attendues, en des décrets publiés le 30 octobre. Ordre est donné « d'élaborer promptement les articles de la Constitution », de les soumettre à l'Assemblée consultative, qui les discutera avec grand soin en attendant que l'empereur leur donne « sanction avant de les promulguer ». Promesse est faite,

> « dès que les troubles seront suffisamment apaisés,... de composer un Cabinet complet, sans plus y faire entrer les princes du sang ni les nobles, et d'annuler en même temps les règlements provisoires du Cabinet des ministres, afin de se conformer aux principes d'un gouvernement constitutionnel et d'établir les bases de la nation.

Enfin, espérant apitoyer le peuple, on fait signer au malheureux enfant — cinq ans ! — qui occupe le trône une confession publique des fautes qu'il a commises. Il se repent, fait amende honorable :

> « Je règne depuis trois ans ; j'ai toujours agi consciencieusement dans l'intérêt du peuple, mais, étant dépourvu d'habileté politique je n'ai pas employé les hommes comme il convenait. J'ai donné à des nobles trop de postes politiques importants, ce qui est contraire au régime actuel. J'ai mis ma confiance, en ce qui concerne les chemins de fer, dans quelqu'un qui m'a trompé, ce qui a indisposé l'opinion publique. Quand j'insiste pour faire des réformes, les fonctionnaires et les notables en profitent pour détourner l'argent. Quand on abroge d'anciennes lois, les hauts fonctionnaires tirent parti de la situation pour leur intérêt personnel. On a pris beaucoup d'argent au peuple, mais on n'a rien fait pour son avantage. En plusieurs circonstances, des édits ont promulgué des lois, mais on ne s'est conformé p2.062 à aucun d'eux. Le peuple murmure. Cependant je ne le sais pas ; un désastre approche, mais je ne le vois pas.
>
> Ce furent d'abord les troubles du Sseu-tch'ouan, puis la rébellion de Wou-tch'ang. Maintenant des nouvelles alarmantes arrivent du Chan-si et du Hou-nan, et des émeutes éclatent à Canton et au Kouang-si : tout l'empire est en ébullition. L'esprit du peuple est troublé, et les esprits des neuf derniers empereurs ne peuvent plus jouir en paix des sacrifices qui leur sont offerts.
>
> Tout cela est de ma faute, et, par le présent édit, j'annonce au monde que je jure de me réformer, d'appliquer fidèlement la Constitution avec le concours de nos soldats et de la nation, de modifier les lois, de développer les intérêts du peuple, de faire disparaître la souffrance, en conformité de ses désirs et de ses intérêts. J'abrogerai des anciennes lois qui ne sont plus appropriées aux nécessités actuelles.

> J'établirai entre les Mandchous et les Chinois l'union dont parlait le dernier empereur.
>
> Les griefs du Hou-pei et du Hou-nan, quoique amenés à la période aiguë par les soldats, sont dus à Jouei-tcheng (le gouverneur général du Hou-pei). Je prends le blâme sur moi, parce que j'ai eu à tort confiance en lui et que je lui ai trouvé du mérite.
>
> Nous sommes une toute petite personne et nous sommes placé à la tête de nos sujets. Les malheurs en sont à ce point qu'il y a un complot pour renverser ce que nous ont légué nos ancêtres. Nous sommes dans le repentir. Mais nous avons confiance dans l'aide du peuple et des soldats pour raffermir l'empire éternel. Nos finances, notre diplomatie touchent au fond de l'abîme ; je crains d'y tomber, même si nous nous unissons ! L'avenir de la Chine est désespéré, si les sujets de l'empire se laissent égarer par des gens sans aveu. Jour et nuit, je suis accablé d'inquiétude. Mon seul espoir est que mes sujets comprennent bien la situation.

p2.063 Plainte lamentable et touchante qui conservera, espère-t-on, le trône de la dynastie mandchoue ! Deux jours plus tard (1er novembre), nouvel édit qui « accorde » aux membres de la famille impériale, membres du cabinet, la permission de « se retirer et de résigner leur charge pour permettre de rectifier les principes de la nation et se conformer à la volonté du peuple », nomme Yuan Che-k'ai « président du ministère », lui ordonne de régler les affaires qui réclament son attention dans le Hou-pei, où il commande les troupes, et « de venir de suite à Pékin pour constituer un ministère et faire rapidement des projets pour l'amélioration de l'administration publique ».

L'Assemblée consultative cependant, qui était rentrée en session, rédige un programme de réformes constitutionnelles en dix-neuf articles. Elle le soumet le 3 novembre à l'empereur, qui, le même jour, conformément à la demande de l'Assemblée consultative, proclame les « lois constitutionnelles et les dix-neuf articles de franchise devant le

temple des ancêtres ». Le lendemain, décret impérial ordonnant à Yuan Che-k'ai « d'en assurer la publication et manifestant l'espoir que les habitants patriotes de la Chine et les soldats promettront d'être raisonnables pour jouir de la paix nouvelle ».

L'appel n'est point entendu. Cette victoire de l'Assemblée consultative ne satisfait point les insurgés du parti « Union jurée ». Ce qu'ils veulent, ce n'est point une monarchie constitutionnelle, c'est une république. Ce à quoi ils aspirent, c'est à « délivrer leurs frères de l'esclavage mandchou ». Dans une lettre qu'il écrit le 6 novembre à l'amiral Cha pour l'inviter à se joindre aux révolutionnaires, Li Huan-hong, commandant en chef de l'armée républicaine, résume ainsi leurs revendications :

> « Nous avons déclaré que l'empire des Han pouvait être dirigé par nos frères et que le régime monarchique pouvait être transformé en régime républicain pour assurer la paix et le progrès.

Aussi bien le mouvement s'étend dans tout le pays. p2.064 Quatorze provinces sont soulevées. L'indiscipline gagne l'armée impériale. Le régent sent la situation mauvaise et s'apprête à quitter Pékin avec l'empereur. Yuan Che-k'ai revient en hâte le 13 novembre, empêche cette fuite et forme un cabinet (16 novembre) dans lequel il appelle Leang Ki-tch'ao (le second de K'ang Yeou-Wei pendant les Cent jours), l'amiral Cha Tchen-ping que nous avons vu sollicité par les révolutionnaires, et un grand industriel de Chang-hai qui quelques jours auparavant avait adressé au régent un télégramme demandant l'abdication de l'empereur. Un seul Mandchou, le ministre des vassaux. Et il s'efforce à mettre sur pied la nouvelle constitution. Mais tandis qu'il voit se dresser contre lui, dans le Nord, le parti de la cour et la noblesse mandchoue, les révolutionnaires dans le Sud reprennent Nankin (30 novembre), qui leur assure la maîtrise de toute la basse vallée du fleuve Bleu. Wou tch'ang, heureusement affaibli par la capitulation de Han-yang sous la pression des armées impériales, sollicite un armistice de trois jours. Yuan Che-k'ai l'accorde avec empressement. Puis,

comme les révolutionnaires, après avoir constitué à Chang-hai un « Gouvernement de la République chinoise », convoquent une « Assemblée Constituante » des délégués des provinces républicaines, il feint de la croire réunie pour réconcilier les parties adverses, et y annonce l'envoi de représentants. Les républicains se déclarent disposés à les admettre à leurs délibérations, mais en tant que délégués personnels du Premier ministre et non de représentants du gouvernement impérial.

Yuan Che-k'ai veut voir en cette réponse un esprit d'opposition au prince Tch'ouen qui,

> « depuis trois ans qu'il a assumé la régence, en ce qui concerne la nomination des fonctionnaires et la direction des affaires, a agi contrairement aux sentiments populaires ; dans l'établissement de la Constitution a donné de mauvaises raisons et des paroles creuses ; ... a publié des décrets sans valeur.

Il fait signer par l'impératrice p2.065 douairière Long-wou, veuve de Kouang-siu, un décret ordonnant

> « que le cachet du prince régent soit détruit ; que le prince Tch'ouen se retire dans son palais et ne soit plus mêlé aux affaires du gouvernement, et que, désormais, la responsabilité de la nomination des fonctionnaires incombera au président du Conseil des ministres et aux ministres d'État (6 déc. 1911).

De fait, sinon de droit, Yuan est désormais le véritable régent. Il en a tous les pouvoirs, et ses délégués pourront parler haut à l'Assemblée Constituante de Chang-hai. Ils s'y présentent le 17 décembre sous la conduite de T'ang Chao-yi, un de ses anciens collaborateurs en Corée. Ils annoncent tout d'abord les propositions du Premier ministre : la dynastie est maintenue, mais l'empereur ne conserve qu'un pouvoir purement nominal ; le chef du pouvoir exécutif, élu par le peuple, reçoit le titre de président de la République. De prime abord, ce projet de monarchie

républicaine semble singulier, élucubration de cerveau compliqué. C'était, en réalité, une conception très sage, seule capable, peut-être, d'éviter les scissions qui s'accusaient déjà, non seulement dans la Terre des Dix-huit Provinces, entre Chine du Sud et Chine du Nord, mais encore et surtout entre l'empire du Milieu et les pays vassaux qui lui restaient : Mongolie, Mandchourie, Tibet et pays musulman.

Ces États ne font pas partie intégrante de l'empire du Milieu. Ce ne sont que des *pays vassaux*, et vassaux de la dynastie mandchoue bien plus que du peuple chinois. La dynastie déchue, les liens se trouveraient définitivement rompus entre eux et l'empire. Et ce n'était pas simple supposition, mais réalité fondée sur les événements. La Mongolie manifestait déjà nettement son intention de reprendre son indépendance, et le Tibet n'attendait qu'une occasion pour s'assurer la sienne.

En juillet, avait eu lieu à Ourga, sous la présidence du grand-lama de Mongolie, une réunion de princes mongols et de lamas, à la suite de laquelle une p2.066 députation avait été envoyée à Saint-Pétersbourg pour demander aide et protection aux Russes. L'amban [1] ayant tenté d'exiger désapprobation officielle de cette députation et retenu le grand-lama prisonnier dans son palais, la Russie expédie 2.000 hommes à Ourga « pour protéger son consulat et ses nationaux », puis, quelque temps après, adresse à la Chine une note lui signifiant sa reconnaissance de l'indépendance de la Mongolie, son intention d'aider cet État à maintenir l'ordre dans son territoire, et construire pour ce un chemin de fer de Kiakhta à Ourga, enjoignant au gouvernement impérial d'avoir à retirer ses fonctionnaires et à cesser désormais d'y entretenir des troupes, mais lui reconnaissant néanmoins le droit de continuer à gérer les affaires extérieures. Ici donc, il n'était pas douteux que le maintien des droits suzerains de la Chine sur la Mongolie était soumis au maintien sur le trône de la dynastie mandchoue qui les avait établis.

Au Tibet, la répercussion des événements politiques était également à redouter. La convention de Lhassa, du 7 septembre 1904, entre

[1] Le représentant du gouvernement impérial en Mongolie extérieure.

l'Angleterre et le gouvernement tibétain, celle du 31 août 1906, entre l'Angleterre et la Chine qui les confirmait, enfin celle par laquelle l'Angleterre et la Russie réglaient leur litige en ce qui concernait ce pays (31 août 1907), y avaient reconnu en fait la suprématie de l'empire chinois et donné au gouvernement impérial l'assurance qu'il ne serait englobé par aucune puissance étrangère. Depuis lors, le général Chao Eul-feng, par des moyens d'une rigueur extrême, il faut le reconnaître, avait su y asseoir effectivement l'influence chinoise. Mais il n'était pas douteux qu'à la moindre marque de faiblesse, les Tibétains s'efforceraient de secouer cette domination devenue tout à la fois plus effective et plus tyrannique et de reprendre leur indépendance.

p2.067 La Mongolie et le Tibet indépendants, le Turkestan chinois ne pouvait que reprendre sa liberté, comme il l'a fait toutes les fois que la domination chinoise a cessé de s'imposer dans ces deux États. Et il était certain que la Russie y aiderait de toute son influence pour soumettre la région au même protectorat qu'elle avait établi sur le Turkestan des plaines des Daria.

En Mandchourie, la situation était autre, mais tout aussi inquiétante pour la Chine. Ce pays était l'apanage propre des empereurs mandchous, qui l'avaient réuni à l'empire du Milieu lorsqu'ils s'en étaient rendus maîtres. Déchue du trône, rien n'empêchait la dynastie de reprendre son bien et s'y proclamer indépendante. Déjà le régent et son entourage y avaient songé, lorsque, à la suite des décrets d'octobre et de la nomination de Yuan Che-k'ai à la présidence du conseil, ils avaient voulu fuir avec toute la cour et se réfugier à Je-hol. Et, du moment où la situation politique était devenue inquiétante pour les Mandchous, les princes, à la cour, avaient commencé de préconiser ouvertement cette séparation. Plusieurs d'entre eux même, et des plus importants, s'étaient rendus à Moukden pour y préparer le retour de l'empereur : puisqu'il devait cesser de régner sur la Chine, au moins continuerait-il de tenir le trône de Mandchourie. La Russie et le Japon seraient trop heureux de lui prêter aide et assistance, avec la pensée d'en obtenir un jour une complaisance égale à celle de l'empereur de Corée. D'où le projet de

monarchie républicaine présenté par les délégués de Yuan Che-k'ai à l'examen de l'Assemblée constituante de Nankin.

Les républicains s'en offusquent. Ils ne sont pas loin d'accuser Yuan Che-k'ai de ne vouloir conserver un fantôme d'empereur, puissant encore cependant par l'autorité religieuse de sacrificateur de l'empire qu'on veut lui garder, que pour accaparer à son profit cette République dont il serait le président omnipotent. Ils déclarent ne plus vouloir d'empereur mandchou, constitutionnel ou p2.068 autre, mais une République. Les négociations sont rompues officiellement entre les envoyés de Yuan Che-k'ai et les membres de l'Assemblée, mais continuent sous main. Cependant Yuan Che-k'ai, qui s'était attendu à trouver les révolutionnaires plus traitables, et pensait leur faire accepter aisément son projet de monarchie républicaine destiné à sauver la face d'un chacun, songe un moment à imposer sa volonté par la force des armes. Il demande aux princes et dignitaires mandchous les fonds nécessaires pour la reprise des hostilités. Comme ils refusent, il se déclare impuissant à sauver la dynastie, menace de se retirer. Les princes, alarmés, se réunissent les 26 et 27 décembre et décident d'en référer à la décision d'une Assemblée qui se prononcera, en arbitre suprême, pour la monarchie constitutionnelle ou la république (28 décembre).

Mais quand les envoyés de Yuan reçoivent instruction d'avoir à agir en conséquence, la situation à Nankin était complètement changée. Le 29 décembre, les délégués des seize provinces indépendantes avaient élu Sun Yat-sen « président du gouvernement républicain » ; et le nouveau gouvernement, dès le 5 janvier suivant (5 janvier 1913), adressait aux puissances un manifeste proclamant « la déchéance de la domination despotique de la dynastie mandchoue et l'établissement d'une république ».

> « Nous avons combattu, déclarait-il, et nous avons constitué un gouvernement, et afin que nos bonnes intentions ne soient pas méconnues, nous faisons publiquement et sans réserve les promesses que voici : tous les traités conclus avec les Mandchous, avant la révolution, resteront en vigueur jusqu'à

l'époque qui a été prévue. Tous les traités conclus après le commencement de la révolution seront répudiés. Il sera fait honneur à tous les emprunts et à tous les engagements pécuniaires contractés avant la révolution, mais nous ne ferons pas le service des emprunts contractés postérieurement par les Mandchous. Les mêmes principes p2.069 s'appliqueront aux concessions faites aux nations et à leurs ressortissants. Les biens et les personnes des nations seront respectés et protégés, toutes nos forces tendront constamment à élever sur des fondations stables et durables un édifice national en rapport avec les ressources virtuelles de notre pays, depuis si longtemps laissées dans l'abandon. Nous ferons notre possible pour donner de l'élévation à l'esprit du peuple, assurer la paix, faire des lois qui donnent la prospérité. Les Mandchous résidant dans les limites de notre juridiction seront protégés et traités sur le pied d'égalité avec les Chinois.

Nous remanierons la législation, nous réviserons les codes civil, criminel, commercial et minier ; nous réformerons les finances ; nous ferons disparaître les restrictions imposés au commerce ; nous assurerons la tolérance religieuse ; nous tendrons à améliorer nos relations avec les gouvernements étrangers... Nous avons le vif espoir que les nations étrangères nous aideront à mener à bien les réformes si attendues que nous allons apporter et qu'elles avaient si longtemps, mais en vain, conseillées à notre peuple et à notre pays. Avec ce message de paix, la République exprime l'espoir qu'elle sera accueillie dans la famille des nations non seulement pour y jouir de droits et de privilèges internationaux, mais pour coopérer avec elle à la grande et noble tache de répandre la civilisation dans le monde.

Sérieux échec pour Yuan Che-k'ai ! Il avait cru, par le vote des princes mandchous proposant l'arbitrage d'une Assemblée, prendre l'initiative des réformes, et les républicains, brutalement, le mettaient

en présence du fait accompli. Pour comble, T'ang Chao-yi, le chef des délégués envoyés par lui à Nankin, et chargé de parler en son nom, avait, dès le 1er janvier, passé au camp des révolutionnaires. Le premier mouvement de Yuan Che-k'ai est d'en appeler aux armes. Il se fait remettre en subsides p2.070 de guerre, par l'impératrice douairière et le prince K'ing, une somme importante. Mais comme une division du Tche-li se mutine, menace de détruire la voie ferrée de Mandchourie, il abandonne vivement ce dessein hasardeux et recommence à négocier avec le gouvernement de Nankin. À Sun Yat-sen qui l'accuse de comploter la perte à la fois du gouvernement impérial et du gouvernement républicain pour « rester seul au pouvoir », il répond « qu'il est prêt à accepter la solution d'où sortira la paix, et un accord qui soit le fruit de la raison ». Il affirme n'avoir « jamais manifesté le désir d'être président de la République » (31 janvier) ; et comme preuve de sa bonne foi il présente les conditions d'une abdication négociée par lui : l'empereur renonce, de plein gré, à ses pouvoirs politiques, mais conserve son titre impérial, et les « républicains de la Chine auront le devoir de le traiter respectueusement, avec les cérémonies dues à un souverain étranger ».

Le gouvernement républicain accepte ce compromis, après quelques objections de pure forme, et, le 12 février, paraît le texte d'abdication qui « confie au peuple le pouvoir souverain ». Le texte en est à citer entièrement :

> « Auparavant, parce qu'après l'explosion de la révolution des républicains, les provinces avaient répondu au mouvement, au détriment de la vie du peuple, Nous [1] avons ordonné spécialement à Yuan Che-k'ai de déléguer un fonctionnaire pour discuter avec le représentant des républicains les affaires politiques. Nous nous sommes proposé de convoquer l'Assemblée nationale pour décider de la forme de

[1] Le décret commence par ces mots :
« Nous, empereur, avons reçu avec respect de l'impératrice douairière Long-yu le bienveillant édit dont le teneur est la suivante :...
C'est donc ici l'impératrice douairière qui parle.

gouvernement à instaurer en Chine. Mais deux mois se sont déjà écoulés sans que la question politique soit réglée convenablement. Le Sud et le Nord sont en séparation et en discorde, p2.071 ce qui fait que les commerçants sont obligés de cesser leurs transactions, et les guerriers de vivre dans la campagne. De fait, tant qu'on n'aura pas décidé de la forme de gouvernement à instaurer en Chine, le peuple sera toujours dans l'insécurité. Maintenant, les habitants de tout l'empire sont en faveur de la république. Les provinces du Sud ont plaidé les premières pour l'établissement de la république, et les généraux du Nord l'ont approuvé ensuite. Puisque le peuple et le Ciel sont tous en faveur du régime républicain, comment devons-nous être assez durs pour garder notre noblesse en nous opposant au désir des innombrables habitants ! Nous rendant compte de la situation actuelle et de l'opinion publique, d'accord avec l'empereur, nous confions au peuple le pouvoir souverain et proclamons la République pour satisfaire le peuple qui demande la paix et marcher sur les traces des anciens saints empereurs qui déclaraient que l'empire appartenait à tout le monde. Yuan Che-k'ai est déjà élu président du Cabinet responsable par l'Assemblée Constituante. Maintenant que la Chine change son régime politique, le Sud et le Nord doivent avoir l'unité. Nous accordons à Yuan Che-k'ai le pouvoir souverain pour qu'il forme un gouvernement provisoire conjointement avec les républicains, afin de mettre le peuple et l'empire dans la tranquillité. Les Mandchous, les Chinois, les Mongols, les musulmans et les Tibétains s'unissent pour former une grande République chinoise. Nous et l'empereur, nous vivrons en retraite, entourés toujours du respect du peuple, et verrons de nos propres yeux la Chine dans un état florissant. N'est-ce pas un heureux événement ? Respect à ceci.

Ainsi c'est l'empereur lui-même qui institue la République, et c'est à Yuan Che-k'ai qu'il « accorde le pouvoir souverain » de former un gouvernement provisoire conjointement avec les républicains. Ceux-ci ne manquèrent pas de s'en alarmer, et Sun Yat-sen manifesta p2.072 leur inquiétude dans une lettre à Yuan Che-k'ai :

> « L'édit et votre lettre annonçant votre adhésion à la République fédérée me causent une grande joie, mais la République ne saurait reconnaître la nomination d'un organisateur de la République par un empereur de la dynastie des Ts'ing.

Néanmoins, il donne sa démission en même temps que les ministres constituant le gouvernement provisoire de Nankin, suivant la promesse précédemment faite à Yuan Che-k'ai ; et l'Assemblée Constituante, pour bien montrer que Yuan tient son pouvoir d'elle seule et non de l'empereur abdiquant, élit celui-ci à l'unanimité, à condition qu'il vienne à Nankin prêter serment devant ceux qui l'ont élu et que cette ville reste le siège du gouvernement provisoire jusqu'à ce que le choix de la capitale ait été définitivement arrêté ; seul le ministre des Affaires étrangères continuera à résider à Pékin, pour rester en relations immédiates avec les représentants des puissances étrangères. Condition impérative, puisque Sun-Yat-sen et ses ministres doivent rester en fonctions jusqu'à son exécution.

Il n'était nullement, on le conçoit, dans l'intention du nouveau président de renoncer au bénéfice de sa désignation par l'ex-empereur comme organisateur plénipotentiaire de la République et d'aller se livrer, à Nankin, à la dévotion de ceux qui prétendaient l'avoir élu. Il s'excuse, argue des troubles que son absence ne saurait manquer de susciter à Pékin, et comme les républicains insistent, une émeute éclate le 29 février dans la capitale, grâce à la plus heureuse des providences et de façon aussi soudaine que mystérieuse.

La mutinerie réprimée, Li Yuen-hong, le vice-président, écrit une lettre à Sun Yat-sen, lui montre les inconvénients de l'absence d'un

gouvernement unique et faute duquel les puissances étrangères n'ont pas encore reconnu la République.

> « Tout récemment, dit-il, les soldats rebelles de Pékin, de T'ien-tsin et de Pao-ting Fou se sont mutinés, et les Mandchous leur ont prêté p2.073 concours. Il est vrai que ces troubles sont apaisés, mais nous devons encore nous attendre à de futurs troubles encore plus sensibles et plus difficiles à réprimer. Décidément, ces troubles pourront exciter les puissances étrangères à convoiter la Chine... Pour y remédier, nous devons nous hâter de fonder un gouvernement unique... Les Mandchous, les Mongols, les musulmans et les Tibétains viennent à peine de s'unir aux Chinois. Tout laisse craindre qu'ils ne se soulèvent tôt ou tard dans le but de s'écarter de la Chine. Aussi celle-ci peut-elle tout le temps courir le risque d'être démembrée. À présent, les provinces sont réduites à une extrême indigence, et les ressources du peuple sont épuisées. Et si, par malheur, à cause du manque de gouvernement, les hostilités reprennent et la Chine rencontre l'intervention étrangère, sans aucun doute les Chinois ne pourront pas échapper à la mort. Telle est la ruine de la race ! Tous ces malheurs résultent de l'absence de gouvernement unique. Et si jusqu'ici le gouvernement unique n'est pas établi, c'est parce qu'on n'était pas d'accord sur l'emplacement de la capitale nationale. Les uns disaient que la capitale devait être installée au sud, et les autres qu'elle devait l'être au nord. Mais, d'après mon opinion personnelle, si la capitale est fondée à Nankin, la Chine sera dans le désordre, tandis que si elle est fondée à Pékin, la Chine sera en paix. Car la topographie de Pékin est beaucoup meilleure que celle de Nankin. Et quand même la topographie de Nankin conviendrait mieux à l'installation de la capitale nationale, celle-ci doit toujours être installée à Pékin, vu que les circonstances actuelles le demandent. Aujourd'hui, ce

> n'est pas le moment pour les républicains de se quereller et se battre. Veuillez donc choisir l'emplacement de la capitale nationale pour établir le gouvernement définitif, afin de pouvoir réaliser la centralisation et prévenir l'intervention étrangère. Quand nous l'aurons établi, p2.074 nous pourrons discuter tranquillement d'autres questions d'importance secondaire.

Comprenant qu'ils ne réussiront pas à amener Yuan Che-k'ai à Nankin, le Nord à la merci du Sud, les républicains veulent au moins « sauver la face ».

> « Le Conseil de la République, décrètent-ils, permet à Yuan Che-k'ai de rester à Pékin et d'y recevoir le sceau de président, lui ordonne de publier une proclamation et de soumettre aux représentants du peuple une liste de ministres.

Le 10 mars, en présence de hauts fonctionnaires et de princes mandchous, le chef de la délégation de Nankin remet solennellement à Yuan Che-k'ai le sceau de président de la République, en qualité de « nouveau président successeur de Monsieur Sun Yat-sen », élu à l'unanimité par le Conseil de Nankin, qui « espère » le voir « fortifier la République ».

Yuan Che-k'ai accepte, remercie, mais songe déjà à se libérer. Il charge T'ang Chio-yi, qu'il s'est attaché à nouveau depuis que la république est fondée, de constituer un cabinet dont les dix portefeuilles seront répartis également entre ses amis les modérés et les républicains. Mais tandis qu'il réserve aux premiers les départements politiques : affaires étrangères, intérieur, finances, guerre, communications, il attribue aux seconds les seuls ministères purement administratifs : commerce, agriculture, etc. Et, comme on proteste à Nankin, T'ang Chao-yi s'y rend lui-même (27 mars) et sait tourner les esprits à la conciliation, grâce, affirme-t-on, à un intelligent usage des fonds de l'emprunt belge. Une liste ministérielle qui ne diffère de la précédente que par des questions de détail est acceptée. Sun Yat-sen résigne sa charge de président de la République. Le

transfert immédiat à Pékin de l'Assemblée Constituante et de tous les services du gouvernement est décidé. Mais Sun Yat-sen pas plus que ses anciens ministres ne se présentent à Pékin, et on n'entend plus parler des gens de Nankin, qui se sont dispersés au lendemain de la démission du premier p2.075 président. Yuan Che-k'ai n'a plus devant lui que le vide ; et quand il pressent des Chinois du monde des affaires, des personnalités mandchoues, pour entrer dans le ministère, ils se récusent, se dérobent. En même temps, une opposition très forte se manifestait dans le pays contre l'emprunt que le nouveau ministère essayait de conclure avec les représentants du syndicat des puissances (Allemagne, Amérique, Angleterre, France, Japon, Russie), en raison des conditions imposées par ces puissances. L'anarchie, les émeutes s'étendaient partout, et Yuan songeait déjà à débarquer le Président du Conseil, qu'il jugeait inférieur aux circonstances, quand celui-ci se sauve à Chang-hai et lui adresse le télégramme suivant (15 juin) :

> « Je décide de ne pas rejoindre mon poste ; l'*Union jurée* exige que je réserve à ses membres les charges les plus importantes.

Noble scrupule, s'il eût été sincère ! La presse chinoise attribua cette fuite à une cause beaucoup moins honorable : la crainte d'avoir à rendre compte de l'emprunt belge, dont il aurait dilapidé la plus grande partie.

Les révolutionnaires en profitent pour déclarer impossible la collaboration avec les modérés. Ils préconisent la formation d'un cabinet composé d'hommes d'un seul parti et décident de s'interdire l'entrée dans la nouvelle combinaison ministérielle. Le président évite le piège, réprouve tout système de gouvernement exclusif et constitue un cabinet de personnalités sans attaches politiques avouées. Puis, comme celui-ci est mis en échec au Conseil National, en séance du 19 juillet, bien que chaque ministre ait réuni individuellement le nombre de voix suffisant, il lui maintient sa confiance, impose silence aux opposants par des menaces d'opérations policières, et achète tout simplement, à la chinoise, les deux têtes du parti *Union jurée* : Sun Yat-sen, l'ancien

président, et Houang-hing, l'ex-généralissime des forces révolutionnaires.

Sun Yat-sen est appelé à Pékin, reçu par p2.076 Yuan Che-k'ai avec des honneurs souverains, nommé « commissaire plénipotentiaire des chemins de fer » avec traitement annuel de 30.000 dollars, prié de se charger de la question du gros emprunt. S'il refuse le traitement, il déclare « qu'il se chargerait volontiers de l'emprunt, mais voudrait savoir si les puissances étrangères auraient confiance en lui ». Bref, au dire d'un journal, « les deux leaders de la révolution chinoise s'entendent très bien et marchent, comme on dit, la main dans la main ». Et Sun Yat-sen de prêcher l'union en de nombreux meetings, d'annoncer enfin la réunion de tous les partis en un seul, le « Kouo-ming Tang », le « Parti National », destiné à fusionner les cinq races qui constituent le peuple chinois ! Tout en même temps, parlant à des conseillers et secrétaires jurés, Yuan Che-k'ai fait connaître ses projets :

> « Bien qu'apparemment la République soit fondée, déclare-t-il, les peuples sont pourtant encore dans l'insécurité. Donc, si le gouvernement n'a pas les pouvoirs autocratiques, il n'arrivera pas à maintenir l'ordre du pays. Maintenant la Chine est à la fois convoitée par les puissances étrangères et ravagée par les insurgés. Comme je n'ai pas de pouvoirs en mains, je ne puis rien faire pour y remédier. Toutefois, je préfère être maudit de tout le monde que de laisser notre aimable Chine tomber en ruine. Et je veux appliquer les mesures suivantes : fonder un gouvernement puissant, pour obtenir la soumission des différentes provinces ; inspirer confiance au peuple, afin qu'il n'empêche pas l'application des nouvelles méthodes ; civiliser le peuple, afin qu'il ait des idées politiques ; hausser le niveau moral du peuple, afin qu'il sache maintenir la République.

Aussi bien, la situation était des plus mauvaises. Yuan Che-k'ai était autorisé à déclarer que l'insécurité régnait partout et qu'il n'était nanti

d'aucun pouvoir pour y remédier. Il n'avait aucune confiance en ses ministres, parce qu'il estimait que plus de la moitié n'étaient pas p2.077 « capables de remplir convenablement leurs fonctions ». Le président du conseil Lou Tchen-siang ne cessait d'offrir sa démission, moins pour raison de maladie, comme il le prétendait, que parce que la mauvaise administration des jeunes et inexpérimentés fonctionnaires de la République rendait impossible toute activité de la part du gouvernement. En réalité, chacune des provinces qui constituaient la fédération chinoise, maintenue autrefois dans l'obéissance par l'autorité impériale, tendait, en raison même de la disparition de cette autorité, à se déclarer indépendante.

Les pays vassaux, comme l'avait prédit Li Yuan-hong, manifestaient eux aussi chaque jour le désir de reprendre leur liberté. Yuan Che-k'ai avait chargé ses ministres auprès des puissances étrangères de leur déclarer officiellement que, « les régions de la Mandchourie, de la Mongolie et du Tibet appartenant à la Chine », tous les traités d'alliance qui pourraient secrètement être conclus « par des nations étrangères avec les chefs desdits pays n'auraient aucune valeur ». L'Angleterre, la Russie et le Japon n'en continuaient pas moins leurs manœuvres qui tendaient à frustrer la Chine de ces territoires.

À la suite d'un nouvel accord russo-japonais, conclu en 1912, qui déclarait la Mandchourie du Nord et la Mongolie Extérieure dans la sphère d'influence de la Russie et la Mandchourie du Sud, et la Mongolie Intérieure dans celle du Japon, les troupes du mikado s'installaient petit à petit dans la Mandchourie du Sud, dans les environs de Leao-yang, de Kong-tchouen-ling et le long du chemin de fer.

Le Tibet était en pleine insurrection, depuis l'assassinat de Chao Eul-feng au Sseu-tch'ouan ; et les troupes chinoises envoyées pour y ramener l'ordre n'avançaient guère, moins à cause des difficultés qu'elles rencontraient que pour raison diplomatique. L'Angleterre avait adressé le 29 août au ministre de Chine à Londres des p2.078 propositions concernant ce pays, et y envoyait de l'Inde des soldats d'infanterie et d'artillerie. D'un autre coté, le grand-lama qui avait

quitté la Mongolie où il s'était réfugié en 1904, et qui se dirigeait vers Lhassa, demandait au gouvernement chinois sa réintégration dans tous ses pouvoirs et responsabilités antérieures et le retrait des troupes du corps expéditionnaire. Yuan Che-k'ai avait aussitôt envoyé un plénipotentiaire pour traiter de la paix. Mais, le dalaï-lama arrivé à Lhassa, les Anglais faisaient rebrousser chemin à l'envoyé du président de la République, et ne cachaient pas leur intention d'empêcher le grand-lama d'entrer en relations avec la Chine et de diriger leurs efforts vers le rétablissement de la domination tibétaine au Tibet. Ils annonçaient même ouvertement qu'ils ne reconnaîtraient la République qu'en échange de l'engagement que l'autonomie du Tibet serait reconnue.

En Mongolie, la séparation était plus nette encore. Le 8 novembre 1912, le ministre de Russie à Pékin présentait au gouvernement chinois la convention que M. Kerostovetz venait de passer, au nom du tsar, cinq jours plus tôt, à Ourga, avec le grand-lama de ce pays. La Russie s'engageait à « protéger la Mongolie pour la mettre à l'abri des convoitises des puissances qui ne reconnaîtraient pas son indépendance » ; à « représenter ses intérêts à Pékin » ; à l'aider à établir une administration indépendante chez elle ; à lui fournir d'excellentes armes ; à faire enfin tous ses efforts pour persuader aux autres puissances de reconnaître cette indépendance. Elle terminait en interdisant à la Chine d'intervenir dans la politique intérieure du pays. C'était, ainsi que l'écrit le *Ming-lie Pao* dans son numéro du 27 août 1912, un véritable traité de protectorat.

> « Avant d'annexer la Corée, le Japon l'a excitée à s'écarter de la Chine et à proclamer son indépendance ; puis il lui a imposé son protectorat ; enfin il l'a annexée. Maintenant, la Russie traite la Mongolie comme le Japon a traité la Corée.

p2.079 Enfin, au Turkestan, le calme était loin de régner, et, le 17 juillet, le gouvernement de Pékin recevait du gouverneur militaire un télégramme le priant d'envoyer des soldats de renfort et les fonds nécessaires pour le payement des troupes.

Où trouver cet argent que chacun réclamait : le pouvoir central pour assurer le fonctionnement de ses organes et payer les dépenses qu'entraînaient ces expéditions militaires au Tibet, en Mongolie, au Turkestan ; les gouverneurs et chefs militaires des provinces pour faire face à la disette, réparer les digues qui menaçaient de crever et causer les pires catastrophes, solder les troupes qui, point payées, ne faisaient qu'augmenter dans le pays le brigandage et l'insécurité ? L'échec piteux de l'effort patriotique qui prétendait recueillir l'argent nécessaire par contribution volontaire semblait bien avoir réconcilié la population avec l'idée d'un emprunt étranger. Mais les négociations avec le syndicat des puissances traînaient en longueur, celui-ci augmentant ses exigences de garantie à mesure que croissait l'anarchie. Bien plus, il annonçait son intention de se dissoudre si la Chine ne se décidait pas enfin à conclure l'emprunt aux conclusions suivantes : engagement d'étrangers comme conseillers financiers ; livraison en garantie du produit de la gabelle ; recrutement de fonctionnaires étrangers pour surveiller l'emploi des fonds ; durée du contrat d'emprunt fixé à 4 ans ; valeur de l'emprunt six cents millions ; droit de priorité au syndicat pour les emprunts futurs.

Enfin, le parti Kouo-ming Tang, fondé, au dire de Sun Yat-sen, pour unir la nation chinoise dans une œuvre de concorde et de paix, continuait contre le gouvernement de Yuan Che-k'ai la politique d'opposition menée précédemment par le comité de l'*Union jurée*. Il n'en était à vrai dire qu'une contrefaçon dont s'écartaient soigneusement les partis modérés. Composé de tous les étudiants frais émoulus des écoles étrangères dont ils avaient mal assimilé l'enseignement, de tous les jeunes lettrés en mal p2.080 de places et de dignités, de tous les mécontents, de tous les agités, il accusait Sun Yat-sen « de s'être vendu au tyran (Yuan Che-k'ai) ». Regrettant que « la révolution si bien commencée ait dévié », il se plaignait de voir rappeler les fonctionnaires de l'ancien régime et estimait qu'il fallait « tout recommencer ». Il ne cachait pas son âpre désir d'arriver au pouvoir pour user de ses prérogatives et jouir de ses prébendes.

Il mit tout en jeu pour obtenir la majorité aux élections législatives de janvier-février 1913. Elles n'eurent rien de la consultation nationale qu'elles auraient du être : le peuple, dans sa grande majorité, y resta profondément indifférent, surtout dans les campagnes et les régions éloignées, et vendit ouvertement son vote au plus offrant. Elles furent le triomphe de la fraude et de la violence ; aucune idée politique n'y présida, aucune pensée patriotique, ni même aucune question d'intérêt local. Elles démontrèrent d'une façon éclatante que les populations qui y participaient n'avaient pas la moindre notion des devoirs qu'elles avaient à remplir envers leur pays et la République.

Si dans le Nord Yuan Che-k'ai eut en général la majorité, dans le Sud et dans la Chine coloniale les élections lui furent au contraire presque unanimement défavorables, et la victoire du parti Kouo-ming Tang y fut écrasante. Il n'y attacha aucune importance et chercha son appui du côté des militaires, des fonctionnaires de la vieille école, des lettrés, des notables aisés, des commerçants, de tous ceux qui, attachés à l'ancien état de choses, quoique convaincus de la nécessité des réformes, formaient l'élément stable de la nation, le parti des modérés, des Kong-ho Tang. Les militaires en étaient l'élément le plus puissant. Après avoir contribué au succès des révolutionnaires, ils s'en étaient séparés pour se rapprocher du président, qu'ils semblaient reconnaître comme « indispensable ». Ils se disaient en général disposés à « débarrasser son gouvernement de tous les partis qui p2.081 cherchaient à faire prévaloir leurs vues politiques ». Singulière conception républicaine, mais bien militaire ! En somme, conscients de leur force, inclinant à un nationalisme ombrageux, ils voyaient en Yuan Che-k'ai l'homme énergique capable de ramener l'ordre et la discipline dans le pays.

Les marchands formaient à côté d'eux la grosse force du parti modéré. Ils aspiraient, maintenant que la République était établie, à un régime d'ordre propice au développement des affaires. Or comme, en Chine, le marchand est généralement le « patron » d'une innombrable clientèle, au sens latin du mot, il jouit d'une puissance énorme dans ce

pays de société si hiérarchisée, où l'individu disparaît devant la collectivité, perd sa personnalité devant le chef de la communauté. Du moment où les marchands acceptaient Yuan Che-k'ai comme le restaurateur de l'ordre, ils lui assuraient l'appui non seulement d'un concours personnel efficace, mais d'une clientèle nombreuse et bien disciplinée. Détenteurs, d'autre part, de la presque totalité de l'argent monnayé existant dans le pays, ils formaient, par leurs relations d'affaires avec l'étranger, le principal élément de crédit sur lequel le gouvernement chinois pût compter.

Mais ces éléments constitutifs du parti modéré étaient, malgré tout, la minorité, plus particulièrement dans le Sud et dans la Chine coloniale. Celle-ci était presque entièrement aux mains des révolutionnaires ; le président avait à y lutter non seulement contre une anarchie profonde et générale produite par l'absence, depuis de longues années, de l'autorité du gouvernement central, mais encore contre des tendances séparatistes très nettement manifestées.

> « Depuis plusieurs années, lit-on à cette époque dans un journal de Chang-hai, le *Hou-nan*, s'est créé un point de vue tout particulier sur les relations de la province avec l'empire (lisez l'État), et, sans nul doute, il ne verra pas d'un bon œil le gouvernement central d'une république prendre sur lui plus p2.082 d'ascendant que la province ne le jugeait bon quand l'autorité centrale était pourtant un grand autocrate. S'il est un fait certain, en tout ce qui touche les affaires et les hommes du Hou-nan, c'est qu'il est persuadé non seulement qu'il peut, mais qu'il doit se gouverner lui-même.

Pour rendre l'autorité au pouvoir central, le président avait à détruire ce particularisme qui forme le caractère essentiel de la société chinoise et que les révolutionnaires s'efforçaient, par esprit d'opposition, d'entretenir et développer. À la conception d'une république unie sous un pouvoir central fortement constitué, dans le genre de la république française, ils opposaient la notion d'une république fédérale copiée sur celle que constituent les États-Unis d'Amérique.

C'est le 8 avril, à 9 heures 30 du matin, qu'eut lieu l'ouverture officielle du Parlement. Les deux tiers seulement des élus assistèrent à cette séance d'inauguration : 500 députés et 177 sénateurs. Le président, qui avait annoncé sa ferme intention d'y assister en personne, n'y parut pas. Dès le début, ces assemblées se montrèrent singulièrement inaptes au rôle qu'elles avaient à remplir. La nomination des présidents et vice-présidents, qui devait avoir lieu le jour même de l'ouverture, est reportée de jour en jour, les partis ne s'entendant pas sur le choix des personnalités à élire ; et, le 2 juin suivant, le *Péking Daily News*, donnant un résumé des travaux accomplis à ce jour, écrivait :

> « Voici le résultat net de cette session de deux mois : élection du président et du vice-président des deux Chambres ; quelques mesures d'ordre intérieur ; enfin de nombreuses heures gâchées en discussions aussi acerbes que stériles sur le grand emprunt aux puissances. Et une session parlementaire doit durer normalement quatre mois !

L'opposition des parlementaires du parti Kouo-ming Tang contre le président devenait par la suite chaque jour plus violente. Ses chefs, réveillés par le succès des élections, se berçaient à nouveau de l'espoir de p2.083 reconquérir le pouvoir, de l'arracher à celui qu'ils accusaient de l'avoir accaparé. Ils s'attaquent à sa personne et à ses actes, l'incriminent d'assassinat sur la personne de Song Kiao-jen, ex-ministre de l'instruction publique, ami de Sun Yat-sen et de Houang-hing, tué dans la gare de Chang-hai à coups de revolver le 20 mars, au moment où il prenait le train pour se rendre à Pékin. Puis ils mènent vigoureuse campagne contre l'emprunt de six cent vingt-cinq millions de francs, dit « emprunt pour la réorganisation financière de la Chine », signé par lui le 26 avril avec le syndicat des cinq puissances [1] sans autorisation préalable du Parlement. Ils réussissent à en faire refuser la validation lorsqu'il le présente au vote des Chambres le 5 mai 1913. Il faut dire, à

[1] *France*, Banque de l'Indo-Chine ; *Angleterre*, Hong-Kong and Shangai Banking Corporation ; *Russie*, Banque Russo-Asiatique ; *Allemagne*, Deutsch-Asiatische Bank ; et *Japon*, Yokohama Spécial Bank-Ltd.

la décharge de Yuan Che-k'ai, que, s'il n'avait pas consulté le Parlement, c'est qu'au moment où il passait le contrat, le Sénat venait à grand'peine de se nommer un président, et la Chambre des députés n'y était point encore parvenue : il ne fut élu que le 30 avril, et comme il n'appartenait pas au parti Kouo-ming Tang, celui-ci accusa le président d'avoir obtenu ce résultat à la faveur de manœuvres de corruption.

Mais s'ils faisaient de l'opposition au Parlement, les révolutionnaires agissaient bien plus violemment encore à Chang-hai, où des manifestations continuelles demandaient la démission de Yuan, sa mise en accusation pour meurtre, le refus général d'exécuter les décrets qu'il signerait, la suspension des envois par les provinces des contributions dues au Trésor central, la dénonciation du contrat d'emprunt non autorisé par le Parlement. Le Sud s'agitait, les forces révolutionnaires s'y reconstituaient, et les fonctionnaires envoyés par le président, tel le « Grand Protecteur » qu'il avait nommé p2.084 gouverneur militaire de Canton, se tournaient contre lui par peur des représailles de leurs administrés. Les journaux annonçaient ouvertement la reprise des hostilités.

> « Les choses en sont au point, écrivait le *Mandchourian Daily News*, qu'il faudra bien ou que le président Yuan Che-k'ai démissionne ou qu'une seconde révolution éclate... Une bande nombreuse d'assassins déguisés et portant de faux noms se dirige sur Chang-hai : ils en voudraient à la vie de MM. Huong-hing, de Sun Yat-sen et de leurs principaux amis. D'autre part, un grand nombre d'émissaires venant du Sud sont arrivés à Pékin avec une mission toute semblable, mais dirigée cette fois contre la vie du président Yuan Che-k'ai. C'est un combat à mort qui va se déchaîner entre le Nord et le Sud ; rares sont les députés nationalistes qui osent s'aventurer dans les rues de Pékin après la chute du jour.

Le parti Kouo-Ming déclare haut d'ailleurs qu'il n'en veut qu'à Yuan Che-k'ai.

> « Fomenter une seconde révolution, s'écrie-t-il. Non pas ! mais une lutte contre un homme et contre lui seul. Que cet homme cède la place, nous ne demandons pas plus et nous déposerons les armes. Qui sera président ? Peu nous importe, pourvu que ce ne soit pas cet homme.

Et le mouvement prévu éclate dans la première quinzaine de juillet. Les provinces du Kiang-sou, du Kiang-si, du Ngan-houei, du Hou-nan, et quelques jours après celle du Kouang-tong, proclament leur indépendance ; un gouvernement est constitué à Nankin. Cependant Chang-hai et Canton, qui lors de la première révolution avaient pris fait et cause pour les révolutionnaires, restent calmes. Les troupes insurrectionnelles, d'abord victorieuses, sont bientôt obligées de reculer ; le mouvement va avorter. Sun Yat-sen adresse alors un pressant appel à Yuan Che-k'ai, le conjure de se démettre de la présidence.

> « ...Avec l'affaire de Song Kiao-jen, lui écrit-il, je fus peiné et indigné. Non content de cette iniquité, vous avez, pour p2.085 vous constituer un fonds de guerre, conclu l'emprunt aux cinq puissances en violation de la Constitution ; vous avez destitué les gouverneurs qui ne vous approuvaient pas ; enfin, en expédiant des troupes dans le Sud, vous avez si bien provoqué les populations du Sud-Est qu'elles ont fini par prendre les armes contre vous. Vous êtes le seul dont on ne veuille point... Au point où en sont les choses, il ne vous reste qu'une seule voie : donner votre démission. Il y a un an, vous avez accepté la présidence pour sauver le pays du désordre, et pur la même raison vous devez y renoncer aujourd'hui. Prenez votre décision, la nation entière vous applaudira, et moi, de mon côté, j'exhorterai les populations du Sud-Est à déposer tout ressentiment contre vous et à ne pas vous créer des désagréments. Mais si, au contraire, vous persistez à vouloir sacrifier des existences à vos ambitions égoïstes et à repousser mes avis, je ne puis voir plus longtemps souffrir le

peuple du Sud, et je me dresserai contre vous comme je me suis dressé contre l'empereur mandchou.

Vaines objurgations ! Sun Yat-sen, à qui ses partisans mêmes reprochaient son effacement volontaire devant Yuan Che-k'ai lors de l'élection du président provisoire de la nouvelle république et la sinécure acceptée des mains de celui-ci, n'avait plus l'autorité morale dont il jouissait en 1911. Quand les troupes régulières entrent à Nankin le 27 août 1913, il sent la partie perdue et fuit vers le Japon. La « seconde révolution » succombait devant la supériorité des armées régulières du Nord soumises à la volonté d'un seul. Elle tombait plus encore sous la lassitude du pays, qui discernait mal ses motifs et son objet, en redoutait les conséquences et voyait de plus en plus en Yuan Che-k'ai l'homme énergique qui lui apporterait la tranquillité si désirée. Aussi bien, le Nord tout entier était resté calme ; dans le Sud, Chang-hai et Canton s'étaient abstenus ; les campagnards avaient subi le mouvement plutôt qu'ils ne l'avaient suivi.

p2.086 La prise de Nankin ne laissa pas d'ailleurs d'entraîner de sérieuses complications diplomatiques, qui mirent le gouvernement de Yuan dans un cruel embarras. Quelques Japonais y ayant trouvé la mort, le gouvernement du mikado adresse à Pékin, le 11 septembre, une demande d'excuses officielles avec punition des coupables et payement d'une indemnité aux familles des victimes. Comme la Chine discute et demande une enquête, le Japon présente, le 25 septembre, un ultimatum à délai de trois jours. Yuan s'incline, et les excuses sont consenties le 28. Mais sous la pression de l'indignation publique qui demande l'expulsion des Japonais de Mandchourie, il envoie aux fonctionnaires des trois provinces qui la constituent, des instructions pour obliger ces « indésirables » à se retirer hors des limites fixées par le traité, dans un délai de un mois.

Cependant les Chambres continuaient de siéger tant bien que mal, plutôt mal que bien, puisque la plupart du temps les discussions devaient être ajournées faute du quorum réglementaire, et elles parvenaient à élaborer la partie de la constitution fixant les droits et

devoirs du président de la République. Le candidat à ces fonctions devra être Chinois, âgé de 40 ans au moins et avoir résidé en Chine pendant les dix dernières années ; il sera élu en Assemblée des membres du Parlement comprenant les trois quarts au moins des membres inscrits. Durée du mandat : cinq années, avec rééligibilité. En cas de décès du président, le vice-président le remplace automatiquement jusqu'à l'expiration du mandat.

C'est sur ces bases que Yuan Che-k'ai fut élu président à titre définitif, le 6 octobre 1913, au troisième tour de scrutin, par 507 voix sur 759 votants ; 177 voix avaient été données à Li Yuan-hong, le vice-président. Il est bon d'ajouter que, pour prévenir la défection de ses amis, il avait fait garder les portes de l'Assemblée par des soldats en armes. On prétend que s'il n'eût pas l'unanimité des voix, c'est que les derniers parlementaires p2.087 qui présentèrent au Trésor les chèques, prix de leur vote, ne purent se faire payer, les fonds à ce destinés ayant été détournés par des amis sans scrupule.

Dans les vingt-quatre heures qui suivirent, le président recevait des ministres de toutes les puissances une note reconnaissant la république chinoise ; et, le 10 octobre, dans l'ancienne salle du trône du palais impérial, en présence des représentants des États étrangers, il était officiellement investi de sa fonction. Et comme le doyen du corps diplomatique lui exprimait l'espoir que

> « la stricte observation des traités et usages ne serait pas seulement pour la Chine une garantie de paix et pour le gouvernement de la République une condition de stabilité, mais assurerait à ce pays un développement de richesses auquel les nations étrangères auront intérêt à collaborer,

il affirmait sa volonté de redoubler ses efforts « afin de resserrer davantage les liens d'amitié et de confiance mutuelle entre leur pays et le sien ».

Maître de l'heure, comment Yuan Che-k'ai allait-il agir ? *L'Echo de Chine* se pose ainsi la question :

> « Voici donc Yuan Che-k'ai solidement établi au pouvoir. Qu'y fera-t-il ? Il lui appartient de se montrer capable de grandes choses. Jusqu'ici les puissances ont fait crédit à sa valeur et à ses talents. Elles lui confirment aujourd'hui cette confiance en reconnaissant officiellement le gouvernement de la République en Chine. Elles attendent son œuvre.
>
> Ce n'est pas tout que d'avoir provisoirement sauvé son pays du péril de l'anarchie ; les difficultés intérieures sont formidables encore, et la tâche d'organisation considérable. On escompte du chef du régime nouveau qu'il réalise les promesses de la révolution, qu'il délie ce peuple, corps momifié, des bandelettes étroites où l'ont enserré, depuis des siècles, la routine et l'ignorance ; qu'il ouvre largement la voie au progrès économique, agent le meilleur de propagation des idées modernes. p2.088
>
> Présidera-t-il aux réformes nécessaires ? Tiendra-t-il les espérances que l'on fonde sur lui ? Sa conduite ne tardera pas à nous l'apprendre. Quand nous l'aurons vu à l'œuvre, alors et seulement alors, nous pourrons savoir s'il fut un ambitieux plus adroit et plus rusé que les autres, ou un véritable conducteur de peuples. Désormais va se faire le sort de la Chine. Il dépend du chef qu'elle s'est donné, qu'elle s'éveille à une vie nouvelle ou sombre irrémédiablement dans l'anarchie.

Yuan Che-k'ai était un ambitieux, sans plus. L'ami de Sun Yat-sen, déjà cité plus haut, a fort justement écrit de lui :

> « Son adhésion aux principes révolutionnaires tout d'abord, à la république ensuite, n'a jamais été qu'une chinoiserie (*sic*). Il n'a jamais été partisan d'une république ni d'un empire constitutionnel. Si, à un certain moment, il a abandonné la cause de l'empire, et s'il s'est déclaré en faveur de la république, c'est parce qu'il entrevoyait que sa nouvelle attitude lui procurerait l'immense avantage d'assurer la réalisation de ses projets ambitieux. Il ne força la cour à

abdiquer que quand il fut convaincu que la présidence provisoire de la République lui était assurée. Une ambition démesurée, une soif ardente du pouvoir ont seules guidé Yuan Che-k'ai dans ses agissements.

Il tendait à la dictature, et déjà, qui sait ! à l'empire. Et comme le parti Kouo-Ming, malgré sa défaite dans le Sud, continue son opposition au Parlement, il n'attend que l'occasion de le supprimer, et avec lui le Parlement même. Avant de continuer la discussion du projet de constitution, la Chambre entendait que Yuan vint, préalablement, faire devant elle un exposé de la politique qu'il comptait suivre ; et le Sénat exigeait l'abrogation de la loi martiale. Refus ! En représailles, le comité de rédaction de la Constitution, qui s'occupait à déterminer les pouvoirs du président de la République, refuse à son tour de recevoir les délégués que Yuan avait chargés de présenter ses vues sur la question au sein du comité. Ces vues p2.089 étaient à la vérité singulières pour le président d'une république. Elles ne tendaient à rien moins qu'à lui faire reconnaître le droit de nommer lui-même les ministres du cabinet et les représentants accrédités auprès des puissances étrangères ; de déclarer la guerre, faire la paix et conclure des traités. Quoi qu'il en soit de leur opportunité à refuser de les discuter, le comité, favorable en majorité au parti Kouo-ming Tang, trahissait son intention de tenir le gouvernement en échec.

Sûr de l'appui des militaires, Yuan se fait, selon l'antique procédé, adresser de toutes les provinces des suppliques le pressant de refuser la promulgation de la constitution votée par le Parlement, de prononcer la clôture de la session et de dissoudre le parti Kouo-ming Tang. Le 4 novembre, il signe trois décrets qui mettent hors la loi les parlementaires inscrits à ce parti, ordonnent à l'armée et à la police de fermer les bureaux dirigeants et toutes les agences de cette faction « ennemie de l'État », de poursuivre ses membres et leur interdire d'exercer désormais leur mandat.

Il supprime en même temps les journaux de l'opposition, et ordonne en province des poursuites et des proscriptions contre toutes personnes

suspectes. Pour justifier son acte, il publie les télégrammes échangés entre les chefs des rebelles et certains membres du Parlement. Il les accuse d'avoir fomenté la seconde révolution avec dessein de démembrer la Chine en créant une république indépendante dans les provinces du Sud, et d'avoir sollicité l'intervention en leur faveur des puissances étrangères. Enfin, prenant à partie le Parlement lui-même, il le montre dominé par le parti Kouo-ming, et incapable d'un travail utile :

> « Quand même il n'aurait pas aidé notoirement à la rébellion, dit-il, pendant quatre mois de session ordinaire, il n'a voté aucun projet de loi, si ce n'est celui qui accorde un traitement annuel de 5.000 piastres à chacun de ses membres. Il n'a voté ses statuts que très tard, à la fin du mois de p2.090 septembre dernier. Votre peuple est tout le temps plongé dans la grande misère, il avait beau allonger son cou et lever son talon, il n'a pu obtenir une seule loi pour protéger sa vie et ses biens. Puisque les parlementaires d'une république se conduisent ainsi, qu'avons-nous encore à dire ?

C'est un véritable coup d'État, que déjà certains stigmatisent du nom de 18 brumaire chinois et où beaucoup d'étrangers voient nouvelle promesse d'anarchie :

> « Dans un pays où on ne respecte pas la constitution, écrit l'*Osahi* de Tokio, la paix ni l'ordre n'existent réellement. Rien d'étonnant donc que la Chine soit bientôt le théâtre d'une troisième, d'une quatrième révolution. En un mot, le présent coup d'État a condamné la République chinoise au sort de la République mexicaine.

De fait, Yuan Che-k'ai est désormais un dictateur. Les Chambres, privées de quatre cent quarante-neuf de leurs membres, continuent de tenir séance sous l'œil des soldats en armes qui occupent les salles ; mais leurs délibérations sont vaines, faute de *quorum*. Puis, peu à peu, les séances s'espacent ; les parlementaires ne viennent plus. Un jour ils ne sont plus que deux dans chaque assemblée. Enfin la session est close, le Parlement fermé et dissous (10 janvier 1914). Dès le 15 décembre, Yuan

l'avait remplacé par un « Conseil d'administration central » ou « Comité politique » de soixante-douze membres : deux représentants par province, huit représentants du président, deux délégués du cabinet, un de chacun des neuf ministères et quatre délégués de la Mongolie et du Tibet. Comité consultatif au premier chef !

> « Il a, déclare son président le jour de la session d'ouverture, la faculté d'approuver et le droit de veto. Mais la faculté de sanctionner appartient au gouvernement... La différence qu'il y a entre notre comité et l'organisme législatif est que ce comité ne peut que répondre aux demandes du gouvernement et n'a que le droit de dire oui ou non, sans obliger le gouvernement à p2.091 agir selon son opinion, alors que tout ce qui est adopté par l'organisme législatif doit être absolument exécuté. Si le gouvernement fait ce que notre comité ne veut pas, ou ne fait pas ce que notre comité veut, c'est au gouvernement lui-même à en assumer la responsabilité.

En réalité, cet organisme n'a, aux yeux du président, qu'une utilité : suggérer les mesures souhaitées par lui et leur donner couleur opportune. Il ne cache plus son jeu d'ailleurs : le 3 février 1914, il supprime les « Conseils autonomes », — en gros nos conseils municipaux, — qu'il accuse d'être « un obstacle à la loi et à l'ordre », de constituer « des centres d'opposition, parfois même de rébellion » ; et, le 1er mars, les « Diètes provinciales », sous le prétexte qu'elles « participaient aux troubles intérieurs, entraînaient les luttes de parti et paralysaient l'activité politique ». D'accord avec les autorités provinciales, bien entendu, qui l'en ont constamment prié par télégramme, et avec le « Comité politique » qui approuve !

Rien ne reste désormais de ce qui fut la République. Le Premier ministre, démissionnaire depuis le 11 février, n'ayant pas été remplacé, Yuan est omnipotent, puisque seul dans un pays où, en fait, la constitution républicaine adoptée par le Conseil national de Nankin le 4 mars 1912 a cessé d'être en vigueur par la suppression successive de

tous les organismes qu'elle avait institués, et où il a tous pouvoirs pour faire élaborer, approuver et promulguer la constitution qu'il lui plaira suggérer.

À l'instigation du comité politique, il confie le soin de la rédiger à une assemblée dénommée « Conférence constitutionnelle ». Composée de 60 membres choisis à l'élection

> « parmi les fonctionnaires ou ex-fonctionnaires connaissant les méthodes administratives, les élèves diplômés des grandes écoles et enfin les personnes qui, possédant au moins mille dollars, se passionnent pour le bien public,

par un collège électoral composé d'une cinquantaine de délégués soigneusement triés sur le volet, à raison de quatre pour la capitale, deux pour chacune p2.092 des provinces, huit pour le Tibet et la Mongolie, quatre pour les chambres de commerce, elle est tout entière à la merci du président. La séance inaugurale a lieu le 18 mars.

La constitution qu'elle élabore est promulguée le 1er mai 1914. Elle n'a de républicain que l'étiquette : en fait, elle établit le pouvoir personnel d'un homme à qui elle attribue le titre de président de la République, mais auquel elle confère toutes les prérogatives d'un autocrate. Plus de ministère responsable : le président n'aura désormais de compte à rendre qu'aux « citoyens » de la République. À la place, un « Conseil exécutif » Tcheng-che Tang, dirigé par un secrétaire d'État qui contresigne les décrets du président, organe sans responsabilité propre. Un « Conseil d'État », Tsan-Tcheng Yuan, nommé par le président, qui *doit* le consulter sur certaines questions : dissolution de la Chambre des représentants, élaboration ou interprétation des lois constitutionnelles ; conflits d'attribution entre les pouvoirs exécutif et judiciaire ; et peut prendre son avis sur toutes autres questions. Une Chambre des représentants, Li-Fa Yuan, que le président a le droit de convoquer et le pouvoir de dissoudre sur approbation du Conseil d'État.

Le Conseil d'État tint sa séance d'inauguration le 20 juin 1914, et son président Li Yuan-hong, vice-président de la République, dans le discours qu'il y prononça, établit nettement les rapports qu'il devait entretenir avec le chef du gouvernement :

> « Puisque, déclara-t-il, le Tsan-Tcheng Yuan se charge de donner des conseils au gouvernement, il est par ce fait même un organisme lui appartenant. Aussi doit-il faire son possible pour aider le gouvernement et le rendre puissant. Nous devons éviter les paroles inutiles et les idées irréalisables, sans nous soucier de la critique sans valeur des gens médiocres, afin de ne pas porter tort à l'État.

Cette constitution ne touchait mot du mode d'élection du président de la République, précédemment réglé par la loi de septembre 1913. Yuan met en délibération, en p2.093 août 1914, devant la Conférence constitutionnelle, un nouveau texte qui est rapidement adopté. Il fixe à dix années la durée du mandat présidentiel, qui pourra être renouvelé par simple vote du Conseil d'État, — nommé, on s'en souvient, par le président. S'il n'est pas renouvelé, le successeur sera choisi à l'élection par une Assemblée composée de cinquante membres du Conseil d'État et cinquante de la Chambre des représentants, parmi quatre noms, dont celui du président sortant, rééligible, et trois inscrits par ledit président sortant « représentant le peuple », sur une tablette d'or qui ne sera présentée à l'Assemblée qu'au moment même du vote. Le vice-président est élu, dans les mêmes conditions, sur une liste de trois noms présentés par le président.

Ainsi, non seulement le président peut voir son mandat immédiatement renouvelé par simple vote d'un corps dont il choisit lui-même les membres, mais encore, si ce renouvellement n'est pas accordé, il a le droit d'être réélu par une assemblée qui, si elle l'écarte, ne peut prononcer que sur trois noms choisis par lui-même. C'est donc la faculté, non seulement de conserver presque certainement le pouvoir entre ses mains, mais encore, au cas où il lui échapperait, de le maintenir perpétuellement dans sa famille par le choix des noms

présentés à l'élection de l'Assemblée. Et pour qu'une mort subite, un événement imprévu ne vienne pas interrompre ce véritable droit de succession, il choisit lui-même les candidats aux fonctions de vice-président de la République, qui le remplace automatiquement jusqu'à l'expiration du mandat.

En fait, du jour où cette loi a été présentée, adoptée et promulguée, le gouvernement personnel que Yuan s'est fait octroyer par la Constitution du 1er mai 1914 est devenu héréditaire. L'empire est restauré, et quand Yuan Che-k'ai s'attribuera le titre d'empereur, il ne fera que donner valeur officielle et authentique à un état de choses que cette loi avait en fait légalement institué. Déjà il agit comme tel. Lorsque, le 28 septembre 1914, il se rend, p2.094 suivi des plus hauts fonctionnaires de l'État, au temple de Confucius pour y offrir le sacrifice traditionnel au « Sage des Sages », il est revêtu du costume de cérémonie porté par les empereurs des anciennes dynasties chinoises. S'il hésite encore à en prendre officiellement le titre, c'est, à n'en pas douter, que toutes les circonstances ne lui semblent pas entièrement favorables. La guerre européenne, en montrant combien la Chine était impuissante à imposer, sur son sol même, ses volontés à l'étranger, allait lui donner l'occasion de faire le dernier pas vers le trône, au nom même de l'intérêt de la Chine et sous couleur de lui apporter la puissance qui lui manquait.

@

CHAPITRE XIV

LA GUERRE EUROPÉENNE ET LA CHINE

@

Déclaration de neutralité de la Chine (6 août 1914). — Les Japonais à Kiao-tcheou. L'ultimatum du Japon à la Chine (7 mai 1915). Accords du 25 mai. — Le mémorandum du docteur Goodnow (août 1915). — La question du « régime » (septembre-octobre) et les puissances étrangères. — La « Convention nationale » se prononce pour la « monarchie constitutionnelle » avec Yuan Che-k'ai comme souverain (11 décembre). — Révolte des provinces du Sud. — Retour à la forme républicaine (23 mars 1916). — Le « Gouvernement provisoire de Canton ». — La Conférence de Nankin. — Mort de Yuan Che-k'ai (15 juin 1916). — Li Yuan-hong président de la République. — Réouverture du Parlement (2 août). — « Parti militaire » et « Parti révolutionnaire ». — Entrée des États-Unis dans la guerre européenne. — La Chine rompt les relations diplomatiques avec l'Allemagne (24 mars 1917). — Le « Parti militaire » réclame « la déclaration de guerre ». Opposition du « Parti révolutionnaire ». — Tchang Hiun choisi comme arbitre par Li Yuan-hong. — Dissolution du Parlement (13 mai). — Coup d'État de Tchang Hiun : Siuan-t'ong rétabli sur le trône de l'empire (1er juillet). — Fuite de Li Yuan-hong. — Opposition du parti militaire. — Défaite des troupes de Tchang Hiun (12 juillet). — Fou Kouo-tchang, président de la République. — Déclaration de guerre à l'Allemagne et à l'Autriche (2 août 1917).

p2.095 Dès le 6 août 1914, le gouvernement chinois faisait déclaration de neutralité auprès des puissances européennes qui venaient d'entrer en guerre à la suite de l'assassinat de l'héritier d'Autriche à Sarajevo. C'était simple formalité de sa part, car il n'imaginait pas alors la possibilité d'être mêlé un jour au conflit. Il n'y vit tout d'abord qu'un moyen de diminuer encore, sous couleur de censure, la liberté de la presse, dont une loi draconienne venait cependant, au début de l'année, de p2.096 restreindre singulièrement le champ d'action. L'article IX lui interdisait toute publication pouvant troubler la politique, nuire à l'ordre public, ou gâter les mœurs, et la communication de toute nouvelle diplomatique, navale ou militaire dont les autorités intéressées ne jugeraient pas la divulgation nécessaire.

Les journaux profitaient cependant de la guerre pour en tirer quelques conclusions pessimistes à l'adresse de leur pays :

> « Depuis quelques dizaines d'années on n'a jamais cessé de dire que la Chine tombe en ruine. Mais la Chine existe encore. Toutefois si jusqu'ici la Chine n'est pas tombée en ruine, ce n'est pas parce que les puissances étrangères n'étaient pas assez fortes pour la ruiner ou qu'elle était assez forte pour se défendre, mais c'est grâce à l'équilibre des puissances étrangères. Or, la guerre actuelle détruit cet équilibre. Donc la situation de la Chine est des plus précaires. Nos dirigeants et nos compatriotes ne doivent-ils pas alors s'unir pour travailler en commun accord et placer les intérêts de l'État avant leurs intérêts personnels ?

Mais ils ne prévoyaient pas, eux non plus, l'intérêt immédiat que la Chine serait contrainte de prendre à la guerre. L'action des Japonais contre Ts'ing-tao allait leur révéler brutalement la nécessité d'y prendre parti à leur tour.

Le Japon n'avait jamais oublié que c'était sur les sommations brutales de l'Allemagne, entraînant après elle la Russie et la France, qu'il s'était vu contraint à l'évacuation de la presqu'île de Leao-tong, conquise sur la Chine les armes à la main. Humiliation dont il ne s'estimait pas vengé et que la guerre européenne allait lui permettre de laver au détriment même de ceux qui la lui avaient infligée.

Le soir du 15 août, le gouvernement du mikado remettait à l'ambassadeur d'Allemagne à Tokio la note suivante :

> « Le gouvernement impérial du Japon, considérant qu'il est important et nécessaire, dans la situation présente, de prendre les mesures propres à écarter toute cause de trouble pour la paix de l'Extrême-Orient et à p2.097 sauvegarder les intérêts généraux prévus dans le traité d'alliance entre le Japon et la Grande-Bretagne, afin d'assurer la paix durable de l'Asie orientale, croit de son devoir de donner avis au gouvernement impérial allemand d'avoir à exécuter les deux propositions suivantes : 1° de retirer immédiatement des eaux japonaises et chinoises les bâtiments de guerre

> allemands et les navires armés de tout genre, et de désarmer ceux qui ne pourraient être retirés ; 2° de livrer et de remettre aux autorités impériales japonaises, à une date n'excédant pas le 15 septembre 1914, sans condition et compensation, tout le territoire cédé à bail de Kiao-tcheou, en vue d'une restitution éventuelle dudit territoire à la Chine. Le gouvernement impérial du Japon déclare en même temps qu'au cas où il n'aurait pas reçu du gouvernement impérial allemand, le 23 août à midi, une réponse contenant l'acceptation sans condition du présent avis, il se verrait obligé de se réserver toute liberté d'action que la situation lui paraîtra comporter.

Le gouvernement allemand fit savoir verbalement, le 23 août au matin, qu'il ne répondrait pas à cette note et remit ses passeports au chargé d'affaires du Japon. À midi, le même jour, le gouvernement du Japon annonça qu'il se considérait en état de guerre avec l'Allemagne ; et, à cinq heures, il publiait la proclamation impériale en portant avis à la population :

> « Depuis le déchaînement de la présente guerre en Europe, dont nous voyons avec la plus grave émotion les terribles effets, nous avions, quant à nous, espéré conserver la paix de l'Orient par le maintien d'une stricte neutralité. Mais l'action de l'Allemagne a forcé la Grande-Bretagne, notre alliée, d'ouvrir les hostilités contre l'empire germanique. L'Allemagne fait à Kiao-tcheou, territoire qui lui a été cédé à bail en Chine, des préparatifs de guerre ; ses navires armés croisent dans les mers de l'Asie orientale, menaçant notre commerce et celui de notre alliée. p2.098 La paix de l'Orient est ainsi menacée. C'est pourquoi notre gouvernement impérial et celui de la Grande-Bretagne, après s'être pleinement concertés, se sont trouvés d'accord pour prendre les mesures qu'exige la protection des intérêts généraux prévus par notre traité d'alliance, et nous avons, en ce qui nous concerne, pour

> atteindre ce but par des moyens pacifiques, donné l'ordre à notre gouvernement d'offrir un avis sincère, à cet effet, au gouvernement impérial allemand. Au dernier jour fixé pour l'échéance, nous n'avons pas reçu la réponse que notre avis ait été accepté. C'est avec un profond regret que, malgré notre sincère dévotion à la cause de la paix, nous sommes forcés de déclarer la guerre, surtout à ce début de notre règne et lorsque nous portons encore le deuil de notre vénérée mère. C'est notre vœu sincère que, par le loyalisme et la valeur de nos fidèles sujets, la paix puisse être bientôt rétablie, et la gloire de l'empire exaltée.

Le gouvernement allemand, et avec lui les Germano-Américains, firent des efforts désespérés pour éveiller la défiance du gouvernement des États-Unis et susciter un conflit entre les deux États.

> « L'action du Japon contre les possessions allemandes, écrivait le *Washington Post*, témoigne de son désir d'accroître sa force et son influence en Asie et dans le Pacifique, et que les États-Unis ne peuvent pas contempler avec indifférence la rupture de l'équilibre des forces dans cet Océan.

Le comte Okuma adresse alors un message au peuple des États-Unis qui calma ses inquiétudes.

> « La loyauté et l'honneur, leur dit-il, obligent le Japon à coopérer avec la Grande-Bretagne pour purger ses eaux des ennemis qui menacent ses intérêts, son commerce, sa marine et ses habitants... En qualité de Premier ministre du Japon, j'ai déclaré et je déclare encore au peuple américain et au monde entier que le Japon n'a nulle arrière-pensée, nul dessein d'agrandissement territorial, nul désir d'enlever à la Chine ou à tout autre pays ce qui p2.099 lui appartient actuellement. Mon gouvernement et mon peuple ont donné leur parole, et le Japon tient toujours ses promesses.

Déçu, le gouvernement allemand offrit à la Chine la résiliation du bail de 1897 et la rétrocession de Kiao-tcheou. Le gouvernement de Yuan Che-k'ai exprima son regret de ne pouvoir accepter cette offre « dans les circonstances présentes ». Il avait lu sans doute les déclarations du général von Bernhardi dans le journal *Die Post* :

> « Il ne saurait y avoir de doute : nous possédons en Ts'ing-tao l'un des ports les plus riches d'avenir de la côte chinoise. Ce point exclut pour ainsi dire toute concurrence par sa position géographique, ses avantages naturels favorables à la navigation et ses installations modernes. Nous y avons hissé notre pavillon après l'avoir fortifié et fait connaître notre volonté de nous y maintenir. Notre prestige en Chine dépendra de la question de savoir si nos intentions se réaliseront. Si nous abandonnons Ts'ing-tao, ou si nous le perdons par la force des armes, notre prestige en Extrême-Orient recevrait un coup mortel, et notre commerce serait livré sans recours possible à la destruction. Une telle perte ne détruirait pas seulement le germanisme en Extrême-Orient, mais atteindrait notre prestige dans le monde entier. Nous avons donc le devoir impérieux d'assurer ce port au germanisme par tous les moyens.

Comment dès lors croire à la sincérité de la rétrocession proposée ? Quelles explications, quelles revendications n'entraînerait-elle pas, la guerre finie ?

L'Allemagne, déçue par ce refus, s'efforça alors de mêler la Chine au conflit. Le siège de Ts'ing-tao ne pouvait être efficace qu'à condition de l'investir par terre en même temps qu'on en ferait le blocus par mer. Or cet investissement ne pouvait se faire qu'en débarquant des troupes en territoire chinois. Quelle attitude le gouvernement chinois devait-il adopter ? Laisser les Japonais mettre à terre un corps expéditionnaire, c'était les favoriser. p2.100 Les en empêcher, c'était favoriser les Allemands. Mais ceux-ci étaient loin, les Japonais voisins. Yuan Che-k'ai leur céda. Il autorisa leur débarquement dans les environs de Long-

K'eou, et leur abandonna, pour leurs opérations, une zone de guerre qui comprenait toute la région entre Long-K'eou, Lai-tcheou et la baie de Kiao-tcheou, conformément au précédent établi lors du siège de Port-Arthur en 1904. Protestations du chargé d'affaires d'Allemagne à Pékin ; il accuse la Chine d'avoir favorisé les Japonais en ne s'opposant pas à leur débarquement et en ne définissant la zone de guerre qu'après que ceux-ci l'aient eux-mêmes choisie au mieux de leurs intérêts. Il la rend responsable du dommage qui pourrait en résulter pour T'sing-tao. Protestations du ministre du Japon, qui s'élève à son tour contre les facilités données par les Chinois aux Allemands pour l'organisation de la défense de leur place forte et son approvisionnement. Yuan Che-k'ai répond que l'un et l'autre ont violé la neutralité de la Chine et qu'aussi bien, puisque l'Allemagne avait, malgré les protestations du gouvernement chinois, fortifié le territoire concédé, elle était mal venue à se plaindre que ses ennemis vinssent l'y attaquer.

À peine cette réponse était-elle faite qu'il lui faut élever à nouveau la voix. Les Japonais venaient de mettre la main sur une partie de la ligne allant de Kiao-tcheou à T's'i-nan fou. Il proteste contre cette « violation voulue » de la neutralité chinoise. Les Japonais s'étonnent. Cette ligne ? Mais elle est allemande ! Sa concession n'a-t-elle pas été l'objet d'une stipulation spéciale de la Convention de 1897 ? Les actionnaires n'en sont-ils pas uniquement des Allemands ? Son directeur, un Allemand ? Le siège de la direction, n'est-ce pas Ts'ing-tao ? Bien plus, dès le début de la guerre, les Allemands n'en ont-ils pas expulsé tous les employés chinois et ne s'en sont-ils pas servis pour leurs transports militaires ? Dès lors, en se l'appropriant, le gouvernement japonais fait-il autre chose qu'exercer une fois de plus ses droits de p2.101 belligérant ? Et le gouvernement chinois, une fois de plus, doit se laisser convaincre : il n'est plus maître chez lui.

Le pays s'émeut cependant. Au Conseil d'État, des discours enflammés sont prononcés, et une requête est adressée à Yuan Che-k'ai :

> « Maintenant, les habitants ont fondé des sociétés bravant la mort et veulent boycotter les marchandises japonaises. Si,

> voyant que le gouvernement n'est plus à même de les protéger, ils ont recours aux mesures violentes, comment faire ?... Nous ne pouvons pas nous taire. Nous vous présentons donc cette requête et vous prions de nous faire tenir votre réponse.

Les journaux se lamentent :

> « Si l'Allemagne, écrit le *Sou-wan Pao*, a fait de Ts'ing-tao un port fortifié, c'est parce qu'elle le considère comme une colonie allemande. Et si le Japon bombarde Ts'ing-tao, c'est parce qu'il sait que l'Allemagne le considère comme une colonie allemande. En fortifiant Ts'ing-tao et en l'attaquant, l'Allemagne et le Japon violent tous deux la neutralité de la Chine. Mais tous deux prétendent agir conformément à la justice. Ceci prouve qu'ici-bas les nations fortes ne peuvent pas avoir tort et les nations faibles ne peuvent pas avoir raison.

Certains émettent cependant l'espérance que le Japon rendra Ts'ing-tao à la Chine :

> « La guerre d'Europe, déclare le *Sen Pao*, est une bonne occasion pour le Japon de gagner la confiance de la Chine. Si après le bombardement de Ts'ing-tao le Japon le rend à la Chine sans aucune condition, pour que celle-ci en fasse un port ouvert, la Chine croira tout ce qu'il lui dira ; sinon elle ne pourra plus jamais avoir confiance en ses paroles.

Mais d'autres sont moins optimistes et se demandent même si cette rétrocession ne serait pas onéreuse à la République :

> « Quand Ts'ing-tao sera devenu un désert, écrit le *Ta Kong hou Pao*, le Japon le rendra à la Chine, mais lui demandera des droits qui dépasseront dix fois la valeur de Ts'ing-tao. Déjà il a demandé à notre gouvernement le droit p2.102 de construire une ligne ferrée allant de Long-k'eou à Kiao-tcheou.

Ts'ing-tao tombée, — le 7 novembre au matin le gouverneur se rendait sans condition, et le 11 les vainqueurs y faisaient leur entrée solennelle, — il n'apparut pas que le gouvernement japonais eût l'intention d'en effectuer à la Chine la reddition promise. Il n'eût pu la faire, en ce moment, sans provoquer dans l'empire du Soleil Levant les plus violentes protestations de l'opinion publique. L'opposition accusait déjà, sur le simple avis que cette reddition était prochaine, le gouvernement impérial de faiblesse ; et le baron Kato, ministre des Affaires étrangères, était obligé de faire à la tribune une déclaration qui reportait la solution de la question à une date ultérieure :

> « Si j'ai bien compris M. Ogawa, dit-il, il demande si le Japon va, oui ou non, rendre Kiao-tcheou à la Chine, et s'il y a ou non un contrat quelconque en vertu duquel le Japon puisse être obligé à la chose. La première question, celle du retour à la Chine, sera ultérieurement tranchée, et ce n'est pas encore le moment de donner une réponse définitive. Quant à des engagements en vertu desquels le Japon serait obligé à ce retour, je puis vous assurer qu'il n'en existe ni envers une puissance européenne ni envers l'Amérique, ni envers la Chine.

C'était clair, la reddition ne dépendait que du bon vouloir des Japonais. Ils soulevèrent d'ailleurs un point de droit : en fait, le territoire se trouvait entre leurs mains, mais de droit il demeurait concession des Allemands, puisque la convention de 1897 n'était pas abrogée entre les deux contractants. La Chine pourrait-elle par conséquent, sans violer sa neutralité, profiter de la guerre et récupérer un territoire régulièrement concédé par elle au détriment du concessionnaire non volontairement renonçant ? La Chine sembla se laisser convaincre : la question en effet était épineuse ; et elle se borna à protester contre la nomination d'un directeur japonais, faite sans en référer au gouvernement p2.103 chinois, à la tête du personnel des agents des douanes chinoises qui, depuis le *modus vivendi* établi avec les Allemands en 1900, percevait les droits de douane à Ts'ing-tao. Par contre, poussé sous main sans doute par le

ministre d'Allemagne, le gouvernement de Yuan Che-k'ai, représenté par Souen Pao-ki, ministre des Affaires étrangères, ancien représentant de la Chine à Berlin, de sentiments germanophiles avérés et ouvertement manifestés, réclama, puisque les hostilités étaient terminées, l'évacuation immédiate de la zone de guerre ; et, comme les Japonais ne répondaient point, il supprima cette zone le 7 janvier et en notifia la suppression au Japon, à l'Angleterre et même, dit-on, à l'Allemagne.

Cet acte exaspéra l'opinion publique japonaise ; et le gouvernement du mikado profita de l'émotion soulevée pour agir énergiquement. Le 18 janvier, il faisait remettre au ministre des Affaires étrangères de Chine, par son représentant à Pékin, vingt et une demandes ayant pour

> « principal objet... de mettre au point les questions que soulève la situation nouvelle créée par la guerre entre le Japon et l'Allemagne, de resserrer les relations amicales existant entre le Japon et la Chine et d'assurer ainsi la paix permanente de l'Extrême-Orient.

Aussitôt Souen Pao-ki démissionne. Il est remplacé par Lou Tchen-siang, qui a fait une partie de sa carrière diplomatique à Saint-Pétersbourg et dont les sympathies pour la Triple Entente sont aussi établies que celles de son prédécesseur pour l'Allemagne. Les Chinois commencent de s'émouvoir à leur tour, et comme les deux États mènent leurs négociations en grand mystère, les bruits les plus tendancieux circulent, répandus et propagés sans doute par les Allemands. Il n'était question de rien moins, disait-on, que de l'établissement d'un véritable protectorat japonais sur la Chine. La presse s'agite, déclare ces prétentions inacceptables. Un grand meeting est organisé à Chang-hai pour demander la guerre contre le Japon et décider le boycottage des produits japonais. p2.104 Des pétitions sont adressées au président pour le supplier de résister aux exigences japonaises. La légation allemande répand les bruits les plus alarmants : 40.000 Japonais auraient débarqué sur les côtes du Pei Tche-li, et marcheraient sur Pékin ; elle adresse à ses ressortissants une *circulaire confidentielle*, que chaque destinataire répand soigneusement, les avertissant de se réunir à la caserne

Waldersee, à Pékin, dans les quarante-huit heures, « en raison de la grande probabilité de troubles sérieux ». Les colonies étrangères elles-mêmes s'émeuvent, et leurs journaux trahissent l'inquiétude que provoque la conduite des Japonais :

> « Il n'y a aucune ingratitude chez les Anglais à l'égard du Japon, écrit le *Pékin and T'ien-tsin Times*, mais de sérieuses appréhensions au sujet de ses desseins. Ces appréhensions proviennent de ce que depuis deux mois le Japon presse la Chine d'accepter certaines demandes dont la nature présumée offre d'amples raisons d'inquiétude. Il est difficile de croire que le Japon cherche réellement à violer un contrat aussi ancien que l'alliance anglo-japonaise, ou qu'il oublie les bénéfices qu'il en a retirés. Mais il est temps pour lui de se justifier aux yeux du monde.

De fait, les choses allaient mal. Dès le 2 février, les représentants des deux pays s'étaient réunis, mais, les délégués chinois faisant traîner les choses en longueur, le ministre du Japon leur fit savoir, à la septième conférence, qui eut lieu le 6 mars, que

> « si les négociations ne se terminaient pas promptement et d'une manière satisfaisante, le Japon serait obligé de prendre des mesures d'une nature qui surprendrait la Chine.

Quatorze nouvelles réunions eurent lieu, et il semblait que les pourparlers allaient aboutir quand on apprit, le 17 avril, que les délégués n'arrivaient pas à s'entendre. Le Japon envoyait alors, le 26 avril, des « demandes révisées » qui tenaient compte des objections des délégués chinois. Ceux-ci, n'en croyant pas pouvoir accepter les p2.105 termes, présentaient, le 30, un contre-projet assez différent du texte japonais. La presse japonaise pousse des cris, déclare que « la question ne pourra être résolue que par la force ». La nation s'agite. Tant et si bien que le comte Okuma, président du Conseil, après en avoir référé au Grand Conseil, faisait remettre au gouvernement chinois, le 7 mai, un ultimatum où il lui conseillait

> « d'avoir égard aux sentiments de conciliation du Japon, et d'exprimer, après examen attentif, mais sans délai, son assentiment au projet japonais amendé.

Le 9 mai, quelques heures avant l'expiration des délais fixés, le gouvernement chinois déclarait accéder à toutes les demandes du gouvernement japonais.

Celui-ci en avait publié le texte le jour même de la remise de l'ultimatum, et chacun put se rendre compte, comme l'écrivait le *Japan Gazette*, que ces demandes n'étaient pas

> « aussi formidables que des esprits prévenus l'avaient annoncé. Elles visent, ajoutait-il, à une pénétration japonaise en Chine, moins par la création de droits nouveaux que par l'extension de droits anciens. Les baux existants seront prolongés, les droits existants en matière de résidence seront élargis, et toujours ce qui a été acquis sera consolidé. À travers toute la liste des demandes japonaises, on peut noter un souci constant et prédominant, celui de la sécurité. Le Japon s'était jadis fait une ennemie de la grande nation russe, et aujourd'hui, pour aider les Alliés et purger les mers orientales, il s'est aliéné une autre nation, l'Allemagne. Il songe évidemment à l'avenir. Il n'est pas impossible que ceux qui ont été à certains moments ses ennemis s'unissent contre lui, et si la Chine restait dans sa situation actuelle, on ne voit pas ce qui pourrait les empêcher de se servir d'elle. Dans les demandes finales du Japon, on peut voir, réfléchis, les principes d'une politique de défense contre une agression future, mêlés au désir de respecter ses engagements envers la Chine et les autres nations. p2.106 Il ne semble pas qu'aucune de ces demandes empiète sur les termes de l'alliance anglo-japonaise ; et si tel est le cas, les autres puissances intéressées se déclareront sans doute également satisfaites.

Le 25 mai, la signature d'un certain nombre d'actes diplomatiques consacrait l'accord intervenu sur les questions en litige. Un premier traité

portait engagement de la Chine de consentir à tous les accords qui pourront intervenir entre le gouvernement impérial (du Japon) et le gouvernement allemand » au sujet de Kiao-tcheou, et de s'adresser aux capitaux japonais pour les travaux qui pourraient y être entrepris. Par deux lettres l'accompagnant, le gouvernement chinois s'engageait « à n'aliéner ou ne céder à bail à une tierce puissance aucun port, aucune baie sur la côte de Chine, ni aucune île au large de cette côte », et à consulter le Japon sur le choix des nouveaux ports à ouvrir. De son côté, par une troisième lettre, le gouvernement japonais donnait assurance formelle qu'il restituerait Kiao-tcheou après la paix et sous certaines conditions. Un second traité prolongeait de quatre-vingt-dix-neuf ans la durée du bail de Port-Arthur et du chemin de fer sud-mandchourien et reconnaissait aux Japonais, dans la Mandchourie du Sud et la Mongolie intérieure orientale, le droit de résider, s'y livrer à l'agriculture et y acquérir des propriétés. Six lettres y annexées leur accordaient dans ces régions toute une série de prérogatives, telles que droits d'option pour tout emprunt intéressant ces provinces, préférence pour le choix des conseillers financiers, politiques et militaires dont la Chine pourrait avoir besoin pour leur développement. C'était un gros succès pour le Japon. Il s'attribuait en Chine, tout en y respectant les principes d'intégrité du territoire et de la porte ouverte, une lourde hypothèque dont les droits des autres puissances se trouveront lourdement grevés. C'est ce que constate le *Times* en ces termes empreints de mélancolie :

> « Les grandes puissances se résignent à voir le Japon faire en Chine son p2.107 chemin. Elles ne sauraient l'arrêter dans les conditions mondiales actuelles. Mais elles savent que l'entreprise dans laquelle le Japon s'est lancé est trop importante pour qu'il puisse la mettre en valeur sans leur concours. C'est à ses alliés de la grande guerre, c'est aux États-Unis, que l'empire du Soleil Levant devra demander le concours financier qui lui sera nécessaire. On ne l'ignore pas à Tokio, et les bonnes relations qu'on y veut maintenir avec l'Occident en fournissent une preuve. Ce qui doit calmer les alarmistes.

Le monde chinois ne fit pas montre du même optimisme. Et non seulement les colonies du Cholon, en Cochinchine, de Singapoure, de Batavia, éléments avancés et plus sensibles aux atteintes à l'honneur national, mais, en Chine même, les groupements les plus pondérés manifestèrent contre le Japon un violent ressentiment. Dans un appel aux Chambres de commerce des provinces, la Chambre de commerce générale de Pékin énonce ainsi son sentiment :

> « Sachant bien que la Chine n'a pas encore repris son aspect normal, notre gouvernement a, malgré lui, accepté les conditions du Japon, espérant pouvoir ainsi maintenir la paix. En les acceptant, il a fait perdre à la Chine une grande partie de ses droits souverains. Maintenant la Chine n'est presque plus un État. Nous en sommes vraiment douloureux. Si nos compatriotes veulent continuer à être des hommes, eux et leurs descendants ne doivent jamais oublier la honte éprouvée le 7 mai dernier. Et, à partir du 7 mai, les 400 millions de Chinois doivent faire leur possible pour protéger leur État. Tant que nous vivrons, nous devrons agir ainsi. Nous vous prions en pleurant, messieurs les membres des Chambres de commerce des provinces, de conseiller aux commerçants et aux habitants de ne jamais oublier la honte nationale.

Yuan Che-k'ai sut profiter de cette émotion. Dans un mandat qu'il lance le 26 mai, il explique pourquoi il s'est vu dans l'obligation de signer le nouveau traité avec le p2.108 Japon ; comment il a dû tenir compte des circonstances, et « entre deux maux, choisir le moindre... »

> « La Chine, déclare-t-il, a témérairement fait la guerre sino-japonaise et organisé les troubles des Boxeurs sans vouloir se rendre compte ni de sa puissance ni des circonstances de l'univers. Les Chinois, depuis les dirigeants jusqu'aux habitants ordinaires, étaient turbulents. Et la Chine a été obligée de payer aux nations étrangères de très fortes indemnités et de leur concéder beaucoup de droits souverains.

Il a évité le même écueil en consentant le traité et a épargné au pays un plus grand mal. Certes, l'humiliation subie est grave. Mais au lieu de lancer des protestations, des menaces de boycottage aussi vaines que dangereuses, ne vaut-il pas mieux chercher les causes profondes de cette humiliation, reconnaître qu'elles découlent de la faiblesse de la Chine, de l'« incompétence » de son président, et s'unir dans une même œuvre de réformes lentes et continues ?

Pendant qu'il cherche ainsi à préparer l'opinion, les censeurs, qui lui sont tous dévoués, lui présentent un rapport collectif qu'il s'empresse à publier. Ils y dénoncent eux aussi les causes de l'humiliation de la Chine : ils y réclament les réformes sans lesquelles « il est à craindre » que son anéantissement soit « proche ». Ils lui demandent d'exercer un contrôle rigoureux des dépenses, de supprimer les emplois inutiles, de rendre l'éducation générale, et de développer les industries nationales. Et ils terminent eux aussi, comme l'a fait le président en son mandat :

> « La nation se montre émue devant cette honte... C'est un bon signe. Mais ce ne sont point des manifestations qu'il faut faire... Que le sentiment ne soit pas éphémère, que les événements ne soient pas oubliés aussitôt qu'ils sont passés. Ne considérons pas les projets radicaux comme pouvant être ajournés, et les mesures provisoires comme une politique durable.

Au mois d'août, Yuan Che-k'ai publie un mémorandum écrit par le docteur Goodnow, un Américain, conseiller p2.109 politique du gouvernement chinois. Après y avoir exposé que la République convient seulement « aux peuples qui possèdent un haut degré d'intelligence générale et l'habitude de participer aux affaires publiques », le conseiller y montre que tel n'est pas le cas pour les Chinois, chez qui « l'intelligence de la grande masse du peuple n'est pas élevée » et qui ont « toujours vécu sous la règle d'un autocrate ». Il déclare donc souhaitable un changement de régime, un retour à l'empire, mais y met trois conditions : que le peuple chinois ni les puissances n'y fassent aucune opposition, sous peine du retour des troubles qui ont suivi la chute de la dynastie ; que la

loi de succession de l'empire soit clairement établie ; qu'il soit pourvu d'une forme de gouvernement nettement constitutionnel.

Ce mémorandum eut un succès extraordinaire ; ce fut un engouement général pour le changement de régime qu'il proposait. Une *Société de la Paix* est fondée pour répandre l'idée jusqu'au plus profond des provinces par des conférences et des publications, pour démontrer que, « pour la Chine,... la monarchie est la forme d'État nécessaire ». Les gouverneurs militaires des provinces sont les plus empressés à se faire les promoteurs du mouvement. Ils adressent *à l'unanimité* des télégrammes à Yuan Che-k'ai, lui demandant de « sauver la nation », lui assurant qu'ils sont prêts à sacrifier leur vie pour le « soutien de cette noble cause ». Les Chambres de commerce suivent l'exemple, et après elles les associations industrielles.

> « La vague montante du monarchisme, écrit le 10 octobre la *Politique de Pékin*, est en train de prendre une ampleur étonnante et d'envahir d'un bout à l'autre tout le pays. La rapidité avec laquelle elle s'étend et renverse tous les obstacles sur sa route n'a d'égale que l'intensité avec laquelle se déchaînait, il y a quatre ans, à la même époque, la tempête révolutionnaire sur les provinces du Sud, gagnant de proche en proche le pays tout entier.

Yuan Che-k'ai, cela s'entend, travaillait de tout son p2.110 pouvoir à faciliter la marche de cette « vague montante ». Il interdisait aux républicains la fondation d'une association opposée à la *Société de la Paix*. Les journaux se voyaient contraints de favoriser le mouvement monarchique, et ceux qui, paraissant sur les concessions étrangères, pouvaient le combattre, n'étaient pas admis à pénétrer sur le territoire de la Chine. Le 6 septembre enfin, il se hasarde à soumettre la question au Conseil d'État. Mais avec combien de détours et de précautions : le maintien de la forme républicaine est tout son souci ; mais si le peuple, dont il est l'élu, réclame un changement de régime, il n'a qu'à se conformer à sa volonté. Le Tsan-tcheng Yuang répond le 20 en demandant la convocation « d'une convention nationale avant la fin de

l'année », qui en décidera. Une loi promulguée le 8 octobre en ordonne la réunion, en détermine le mode des élections, qui devront être terminées au 10 novembre, et règle son fonctionnement. Ce sera très simple ; chaque député recevra un bulletin portant trois questions : Désirez-vous un gouvernement républicain ? un gouvernement monarchique constitutionnel ? Yuan Che-k'ai comme chef de ce gouvernement monarchique ? Il y sera répondu par oui ou non. Le résultat du vote pourra être connu au 15 novembre.

Les gouvernements étrangers s'émurent d'un changement dont ils redoutaient les conséquences pour leurs nationaux. Dès le 28 octobre, le chargé d'affaires du Japon, accompagné des ministres d'Angleterre et de Russie, viennent manifester au président le sentiment qu'ils ont du peu d'opportunité d'un tel changement ; demander « si le gouvernement chinois est absolument certain d'atteindre pacifiquement le but visé par le mouvement monarchique » ; et lui donner officiellement l'avis amical de l'ajourner, en raison des troubles graves qu'il ne pourrait manquer de provoquer dans le Sud. Le ministre de France et celui d'Italie font, quelques jours après, la même démarche. Le ministre des Affaires étrangères répond, le 1er novembre, que les élections sont en cours, p2.111 qu'aucun trouble n'est à craindre et que, s'il en était, ils seraient immédiatement réprimés.

Le résultat des votes fut connu le 2 décembre. À l'unanimité, les délégués s'étaient prononcés pour une monarchie constitutionnelle avec Yuan Che-k'ai comme souverain. Le ministère des Affaires étrangères, en portant le fait à la connaissance des ministres des puissances, ajouta que le gouvernement chinois « n'avait nulle intention de hâter un mouvement dont l'importance et la gravité demandaient qu'il fût suivi avec le plus grand soin et la plus extrême précaution ».

Yuan Che-k'ai, en bon Chinois, faisait en effet des manières. Au Conseil d'État qui lui annonce le résultat du vote et lui demande de se conformer aux vœux du peuple, il oppose un refus :

> « Il est indigne de la couronne suprême ; il n'a rendu aucun service à l'État ni au peuple ! enfin il a juré de *faire son possible pour maintenir la République*.

Scrupules et refus qui ne trompent personne, jeu de politesse extrême-orientale ! Le Tsan-tcheng Yuan insiste, lui rappelle ses mérites, les titres qu'il s'est acquis à la reconnaissance de l'État :

> « Votre Majesté est la vertu même... Elle pratique toujours la vertu avec facilité naturelle. Les gens peu instruits comme nous ne sont pas à même de connaître l'étendue de ses vertus... Nous supplions donc Votre Majesté de ne plus persister dans son opinion, de placer l'État avant toute chose et de se conformer à l'opinion populaire... Telle est notre joie unique.

Comment résister, comment priver le peuple d'une telle joie ! Yuan Che-k'ai s'incline. Il ne reste plus qu'à fixer le jour de la « grande cérémonie » de l'intronisation. Déjà tout est prêt, et Yuan agit comme s'il était couronné. Son nom de règne est choisi et publié : Hong-hien. Les décrets sont scellés du sceau impérial. On frappe des monnaies à son nom. On s'adresse à lui en lui donnant du « Majesté ». Son rêve devait durer cent jours, comme celui qu'avaient fait, dix-huit ans auparavant, Kouang-siu et K'eng Yeou-wei p2.112 et dont il avait contribué lui-même à dissiper les nuées.

Si en effet Yuan Che-k'ai avait pu, par strict contrôle de la presse, par répression immédiate de toute opposition dans les régions sur lesquelles s'étendait son action, donner l'impression que, dans le Nord, la majorité était pour la monarchie, la lecture des journaux imprimés dans les concessions étrangères montrait qu'il était loin d'en être de même dans la Chine du Sud et la Chine coloniale. Un d'entre eux, le *Chen-tien Je pao*, s'exprimait ainsi au moment où la *Société de la paix* poussait son œuvre de propagande :

> « Maintenant les monarchistes prétendent que le peuple entier déteste la République et demande la restauration de la

> monarchie et que celle-ci peut être restaurée sans désordre. Mais, au fond, les gens qui s'opposent à la monarchie sont de beaucoup plus nombreux que ceux qui l'approuvent. Sans parler des révolutionnaires et des Mandchous membres de la société chargée du rétablissement de la dynastie mandchoue, les gens modérés qui ne disent rien, n'approuvent pas non plus le changement de la forme de gouvernement. Les hauts fonctionnaires de Pékin comme Leang K'i-tch'ao ont successivement donné leur démission, ne voulant pas servir la future monarchie. Dans la vallée du Yang-tseu, dans le Houang-tong, dans le Kouang-si et Chang-hai, des troubles sont en fermentation ; ce qui a nécessité l'arrivée de beaucoup de troupes du Nord... Et si par malheur des troubles éclatent dans les provinces du Sud-Est, la vie et les biens des Chinois et des étrangers seront en jeu.

De fait, la restauration officieuse de l'empire déclenche une nouvelle révolution. Le Yun-nan déclare son indépendance et envahit le Sseu-tch'ouan. Le Kouang-si et le Kouei-tcheou se joignent à lui. Le Kouang-tong, un moment retenu par le général Long Tsi-kouang qui avait enlevé Canton aux révolutionnaires en 1913, suit le mouvement, entraînant le Fou-kien qui hésitait encore. Des p2.113 troupes sont envoyées contre les rebelles. Mais, bien qu'elles défassent les révolutionnaires en plusieurs rencontres, le mouvement gagne le moyen et le bas Yang-tseu, puis le Tchö-kiang. Les troupes de Yuan Che-k'ai sont immobilisées ; le loyalisme même de certaines d'entre elles donne des inquiétudes. Le brigandage se multiplie, les finances s'épuisent. Le nouvel empereur se voit peu à peu abandonné par tous. Ses fidèles eux-mêmes le désertent : Li Yuan-hong le vice-président, Fong Kouo-tchang le vainqueur des révolutionnaires à Han-k'eou en 1911, le général Touan Ki-jouei [1] qu'il avait nommé Premier ministre, Leang Ki-tchao le second de K'ang Yeou-Wei pendant les Cent jours, Tchang Hiun l'adversaire acharné des révolutionnaires en 1911 et 1913.

[1] Les journaux le désignent généralement sous le nom de Touan Tsi-jouei.

Les objurgations du Japon qui refuse catégoriquement de reconnaître l'empire deviennent plus pressantes. Yuan Che-k'ai hésite, n'agit plus, se laisse aller au gré des événements, malade, assurent les uns, victime d'un poison lent qui a atrophié sa volonté, écrivent les autres. Les révolutionnaires s'enhardissent, et dans la seconde quinzaine de mars 1916 douze anciens membres du Parlement chinois dissous par lui, représentant autant de provinces de Chine, et réunis à Chang-hai, adressent au doyen du corps diplomatique à Pékin une note pour lui faire connaître que désormais ils ne reconnaîtront plus les conventions passées avec les puissances par l'« usurpateur ».

Celui-ci voit le danger ; et, pour conserver le pouvoir, il publie, le 22 mars 1916, un décret annonçant que le gouvernement abandonne toute idée de forme monarchique et reprend la forme républicaine. Mais il était trop tard. Surpris un moment par cette renonciation qu'ils n'escomptaient pas, les révolutionnaires se reprennent, déclarent qu'une renonciation au trône ne suffit pas, que p2.114 c'est l'abdication de Yuan Che-k'ai lui-même qu'il leur faut. Ils l'accusent de haute trahison pour tentative d'usurpation, jurent de ne pas céder qu'ils ne l'aient chassé du pouvoir. T'ang Chao-yi, le complice des tractations passées avec les révolutionnaires, adresse au président un télégramme, aussitôt publié dans toute la presse du Sud, l'accusant d'avoir violé son serment à la Constitution, l'abjurant de se démettre sans retard, sous peine de révéler les secrets les plus graves. Le Conseil d'État lui-même intervient. Il déclare à Yuan Che-k'ai qu'il a perdu la confiance du pays ; que sa démission est nécessaire pour y ramener le calme. Le président refuse. Il déclare qu'une immixtion parlementaire dans les affaires du gouvernement, dans les circonstances actuelles, ne peut avoir que des conséquences graves ; et il rappelle aux membres de l'Assemblée que c'est à eux qu'il appartient d'user de leur influence personnelle pour rétablir l'ordre, dont plus que tous autres ils reconnaîtront la nécessité.

Mais la situation devient chaque jour plus grave. Les provinces qui ont déclaré leurs indépendance forment un gouvernement du Sud à

Canton et proclament président le vice-président Li-Yuan-hong. D'autre part, les impôts ne rentrent plus, le trésor est vide, et le gouvernement se voit obligé de décréter le cours forcé des billets émis par les deux banques gouvernementales et interdiction de tout payement en argent. Une solution s'imposait. Trois généraux du Yang-tseu proposent la réunion à Nankin d'une conférence pour arriver à un accord entre le Nord et le Sud et discuter la question de la présidence. Le gouvernement accepte. Yuan Che-k'ai avait su tirer trop bon parti de celle qui s'était réunie dans la même ville, de décembre 1911 à février 1912, pour ne pas essayer du même moyen de regagner l'opinion publique. Elle n'eut d'autre résultat que de faire constater l'existence des trois partis dont les tendances étaient à peu près inconciliables : le premier, désirant le maintien de Yuan Che-k'ai à la présidence ; le second, son élimination p2.115 immédiate ; le troisième, son maintien provisoire jusqu'à la réunion du Parlement et l'élection d'un nouveau président. On parlait de la réunion d'une seconde conférence à laquelle seraient invités les représentants des provinces révoltées, lorsque, après quelques jours de maladie, Yuan Che-k'ai vint à mourir, le lundi 6 juin 1916. Suicide, dirent les uns ; empoisonnement, prétendent les autres ; mort opportune en tous les cas !

Li Yuan-hong, vice-président, prit la présidence, conformément aux termes de la Constitution. Commandant en second des troupes de Wou-tchang lorsque éclata le soulèvement d'octobre 1911, il avait été nommé commandant en chef par ses troupes en remplacement de celui qui venait de prendre la fuite. Élu vice-président de la République en même temps que Yuan Che-k'ai était nommé président, il se tint, à partir du coup d'État, dans une grande réserve ; et quand le président eut été désigné comme souverain du gouvernement monarchique, il refusa le titre de *prince* qui lui était offert et contribua ainsi beaucoup aux désertions qui amenèrent Yuan Che-k'ai à rétablir la forme républicaine. Brave homme, intègre, prétendent ceux qui lui attribuent pompeusement le titre de « Washington chinois », il s'était laissé porter

par les événements à des honneurs dont il était incapable d'assumer les responsabilités avec l'énergie nécessaire.

Son premier acte fut de convoquer à nouveau les Chambres que Yuan Che-k'ai avait dissoutes en octobre 1913. Elles tinrent leur première séance le 1er août 1916, mais leur action, bien loin de faciliter la tâche du président, vint au contraire la compliquer singulièrement. Nommé par le parti Kouo-ming Tang, qui obtient la majorité, on sait par quel moyen, aux élections de 1913, ce Parlement ne représentait qu'une très petite partie du pays. Il se trouvait, par contre, en opposition flagrante avec les partis modérés sur lesquels s'était appuyé Yuan Che-k'ai, et principalement avec le *parti militaire*. Cette opposition se révéla au grand jour lorsqu'il s'agit de désigner le titulaire du ministère des Affaires étrangères. Par esprit de conciliation et pour atteindre à l'apaisement national, Li Yuan-hong voulait constituer un ministère comprenant des représentants de tous les partis. Ayant donné le portefeuille de la guerre avec la présidence du Conseil au général Touan Ki-jouei, représentant le *parti militaire*, il attribue le ministère des Affaires étrangères au personnage le plus considérable du *parti révolutionnaire*, le Cantonais T'ang Chao-yi. Le parti militaire lui manifeste une telle opposition qu'il se retire, et le président confie son portefeuille à Lou Tcheng-siang. C'est au tour du Parlement de refuser sa confiance à l'ancien Premier ministre de Yuan Che-k'ai. Question de principe plus que de personnes. En réalité, le parti militaire ne voulait plus du Parlement, dont il estimait l'action nuisible au pays, tendait au coup d'État qui le supprimerait. C'était en somme une question de régime : monarchie ou république. Et comme la Chine du Sud et la Chine coloniale étaient, dans leur ensemble, favorables aux parlementaires, tandis que la capitale et la Chine du Nord penchaient plutôt pour le parti militaire, cet antagonisme tendit rapidement au séparatisme. L'entrée en guerre des États-Unis aux côtés des alliés allait lui donner un nouveau caractère.

Le gouvernement chinois était très reconnaissant aux Américains du Nord de n'avoir jamais exigé d'eux aucune concession territoriale. Ils

les considéraient jusqu'à un certain point comme des alliés pour leur démarche de 1910 tendant à l'internationalisme des chemins de fer de Mandchourie et pour l'emprunt de 25.000.000 de francs consenti, en novembre 1916, sans condition de garantie ni vérification d'emploi, contrairement aux habitudes suivies en la matière par les puissances. Aussi, lorsque le président Wilson eut adressé aux gouvernements des Alliés et des puissances centrales sa note concernant la paix, le gouvernement chinois, à qui elle avait été p2.117 communiquée, s'empressa de « manifester sa sympathie pour l'esprit qui l'animait » (janvier 1917). Le président Wilson ayant, quelques jours après, rompu les relations diplomatiques avec l'Allemagne qui avait notifié sa décision de mener une guerre sous-marine à outrance, le gouvernement chinois, également saisi de cette notification, remit au ministre d'Allemagne à Pékin une note protestant contre cette décision, et ajoutant que

> « si le gouvernement allemand ne tenait pas compte de sa protestation, il se verrait forcé de rompre les relations diplomatiques avec lui, afin de contribuer par cette démarche au respect du droit des neutres.

Il annonçait en même temps au gouvernement des États-Unis qu'il se ralliait entièrement à sa manière de voir (10 février). L'Allemagne lui ayant répondu (14 mars) qu'elle était forcée de prendre des mesures extrêmes « contre les neutres, mais promettait de prendre des mesures qui sauvegardaient la vie des Chinois », le gouvernement chinois lui déclarait le 24

> « cette réponse entièrement contraire à ses désirs et à ses espérances. Afin, ajoutait-il, de manifester notre respect pour le droit des gens et protéger les biens et les vies de nos nationaux, nous vous annonçons, par la présente, qu'à partir d'aujourd'hui le gouvernement chinois n'a plus de relation diplomatique avec l'Allemagne.

Quatre jours plus tard, le ministre d'Allemagne quittait Pékin. On croyait que la déclaration d'état de guerre allait suivre, et c'était l'opinion des Allemands établis en Chine. Le correspondant de la

Gazette de Francfort, dans un télégramme adressé à ce journal, prétendait en effet que les explications qui avaient eu lieu à la dernière heure entre le ministre d'Allemagne à Pékin et le gouvernement chinois auraient pu changer la face des choses si le gouvernement chinois n'avait pas déjà été engagé.

> « La rupture avec l'Allemagne, écrivait-il, ne serait que le début de l'exécution de tout un plan de politique étrangère. Il existe des relations étroites entre Pékin et p2.118 Washington. MM. Lansing et Wou T'ing-fang ont dans leurs représentants diplomatiques, le professeur Reinach et Wou Ling-kou, des agents habiles, aussi ardents qu'eux-mêmes pour l'entente sino-américaine. Sur le plan des Chinois, on ne peut faire que des hypothèses. Il est probable que la Chine, en observant cette politique, arrivera à faire supprimer le droit d'exterritorialité des étrangers et à obtenir une voix à la conférence de la paix.

Il n'était pas sans intérêt pour la Chine d'entrer, par la guerre, dans le concert des puissances alliées. Aucun effort ne lui était demandé ; simplement une assistance passive, plus commerciale et industrielle que guerrière. Assise au Congrès de la Paix, elle serait à même de s'y faire reconnaître de réels avantages diplomatiques. Le parti militaire et son chef le ministre de la guerre, président du Conseil Touan Ki-jouei, l'avaient compris, et ils voulaient que le gouvernement se joignît aux Alliés, se déclarât en état de guerre avec l'Allemagne. Mais Touan Ki-jouei s'était rendu suspect aux parlementaires en convoquant à la capitale les gouverneurs militaires.

> « Cette mesure, écrit le *Journal de Pékin* du 24 mai, éveilla les susceptibilités légitimes des représentants de la nation ; elle provoqua de la défiance. Loin de servir les vues du président du Conseil, elle ne réussit qu'à lui nuire.

Les parlementaires le soupçonnèrent de vouloir profiter de la guerre pour « rétablir l'autorité militaire », et discutèrent longuement la question en séance secrète sans aboutir à aucune décision. Les milieux

bien renseignés assuraient que l'opposition à la déclaration de guerre qui s'y était manifestée était due uniquement à la méfiance excitée par les agissements du parti militaire, et qu'un nouveau Cabinet, sympathique aux Chambres, n'aurait aucune difficulté à faire voter la déclaration de guerre à l'Allemagne. Une manifestation dans les rues de la capitale, destinée à vaincre l'opposition des parlementaires, rend difficile la situation du Premier ministre quand on apprend qu'elle a été organisée à raison de 0,13 $ par manifestant. La plupart des ministres donnent leur démission en marque de protestation contre ce « mouvement », et le Parlement déclare qu'il n'envisagera la guerre qu'après réorganisation du Cabinet. Touan Ki-jouei, qui a perdu la face, veut démissionner. Le parti militaire s'y oppose, et, décidé à brusquer les choses, adresse au président de la République, le 19 mai dans l'après-midi, une pétition le priant, sous menace de démission en bloc, d'ordonner la dissolution du Parlement, non pas parce qu'il refusait de voter la déclaration de guerre, mais parce que

> « la constitution définitive que les parlementaires étaient en train d'élaborer accordait trop de pouvoirs aux deux Chambres et lui faisait craindre la tyrannie législative.

Li Yuan-hong répond qu'à son avis la constitution provisoire ne lui en donne pas le pouvoir ; qu'il préfère demander au Parlement de mettre de côté tout sentiment personnel et préparer le plus rapidement possible une constitution définitive.

Les gouverneurs militaires, voyant qu'ils n'obtiendront rien du président de la République, quittent brusquement la capitale sans le saluer (21 mai), commettant ainsi délibérément ce que *l'Écho de Chine* qualifie d'« acte d'indiscipline précurseur d'événements plus graves ». La plupart d'entre eux vont conférer avec le général Tchang Hiun, en son quartier général de Siu-tcheou. Officier de l'ancienne école, à peu près illettré, d'une sévérité barbare en matière de discipline et d'administration, celui-ci était considéré comme l'instigateur du parti militaire dont Touan Ki-jouei était, peut-on dire, le chef officiel. C'était lui qui, en novembre 1911, avait défendu Nankin contre les

révolutionnaires, qui, en 1913, l'avait bombardée, et y avait fait grand massacre de partisans de la république. Il était l'adversaire irréductible du régime républicain, et n'avait cessé de réclamer âprement la dissolution des Chambres. Lorsque les gouverneurs p2.120 militaires lui avaient demandé son avis sur l'opportunité de la mesure qu'ils réclamaient de Li Yuan-hong, il leur avait répondu :

> — Non seulement j'approuve la dissolution du Parlement, mais encore je m'étonne que le gouvernement ne l'ait pas dissous l'année dernière.

Commentant le surlendemain la « triste situation chinoise », le *Journal de Pékin* écrivait :

> « Nous n'aurons pas encore aujourd'hui la satisfaction d'enregistrer une amélioration en ce qui concerne la situation intérieure chinoise. Celle-ci est toujours grave, pleine de périls, et il est à craindre, au train où vont les choses, qu'elle n'aille de mal en pis. L'opposition au Parlement ayant fait preuve d'intransigeance, de parti pris, de quasi-despotisme, il était à prévoir que le parti militaire adopterait une attitude semblable. C'est ce qui est arrivé. Les gouverneurs militaires des provinces se sont presque tous prononcés en faveur de la dissolution du Parlement, et le général Tchang Hiun n'a pas eu recours à des périphrases ou des euphémismes pour réclamer cette dissolution, à laquelle il reprocherait d'être seulement tardive. Avant-hier soir, les gouverneurs militaires sont partis pour le quartier général de ce chef qui dispose toujours, on le sait, d'une force armée redoutable et qui s'est tenu constamment, depuis le renversement de la dynastie mandchoue, sur la réserve, faisant preuve en toute occasion d'une indépendance absolue, faisant de l'armée sous ses ordres son armée personnelle et non pas celle du gouvernement. Que les gouverneurs militaires et Tchang Hiun discutent la situation présente et adoptent des mesures, ceci ne fait pas de doute. Quelles seront ces mesures ? Quand les

> verrons-nous se réaliser ? Telles sont les deux questions qui se posent à l'heure actuelle, dans toute leur gravité. Ce que l'on sait déjà, c'est que les gouverneurs regagneront leurs provinces respectives, vraisemblablement pour y travailler à la réalisation du plan qui aura été adopté.

Il notait que Touan Ki-jouei s'était p2.121 déchargé sur Li Yuan-hong de toute responsabilité et ajoutait :

> « Le président de la République *volens nolens*, se trouve ainsi le maître de la situation, ce à quoi il ne tenait aucunement. Que fera-t-il ? De toute évidence l'opposition a ses sympathies, et le parti Kouo-ming Tang plus que tout autre ; de plus, il serait fermement résolu à empêcher la dissolution du Parlement. En dehors de ces quelques précisions, il est impossible de connaître ses intentions ; on doute même qu'il parvienne à prendre une décision capable de mettre fin à la situation critique présente. L'horizon, encore une fois, est bien sombre. Il est profondément attristant de voir que l'on ne fait rien pour l'éclaircir. Il semble que la Chine soit disposée à se suicider plutôt qu'à régler d'une façon conciliante ses différends intérieurs. L'édifice menace de s'écrouler, et c'est à qui ne fera rien pour empêcher sa ruine. Nous voudrions n'être pas pessimistes ; nous voudrions pouvoir laisser entrevoir une solution prochaine, solution pacifique et satisfaisante, mais ce serait vouloir leurrer le public et nous-même. Demain, les jours prochains, peuvent voir se dérouler de graves événements dont il est impossible de prévoir le développement et les conséquences.

Ces craintes n'étaient que trop fondées. Li Yuan-hong, qui, par son indécision et sa peur d'agir, était pour beaucoup responsable de la crise, prend une détermination radicale et signe un décret (22 mai) relevant Touan Ki-jouei de ses fonctions et nommant Premier ministre par intérim Wou Ting-fang, le chef du parti parlementaire. C'était prendre nettement parti contre les gouverneurs militaires. Onze d'entre

eux, appartenant tous aux provinces du Nord, y répondent par une déclaration d'indépendance, et ils constituent à T'ien-tsin un gouvernement provisoire dans lequel entre Touan Ki-jouei en qualité de ministre de la guerre. Le président de la République publie un communiqué où il cherche à justifier la mesure p2.122 prise à l'égard de l'ex-président du Conseil et s'efforce d'arriver à un compromis par la constitution d'un Cabinet comportant des membres des deux partis adverses. Mais les hommes politiques auxquels il s'adresse déclinent tous la présidence du Conseil, et il se voit obligé de faire appel à un ancien fonctionnaire, neveu de Li Hong-tchang, nommé Li King-hi. Mais comme le parti militaire lui refuse sa confiance, celui-ci décline à son tour le poste de Premier ministre ; puis, sur les instances de Li Yuan-hong, il accepte, mais use de tous les subterfuges possibles pour ne pas prendre effectivement la direction du pouvoir. Tant et si bien que le président de la République, impuissant à assurer un gouvernement au pays, ne sachant qui écouter du parti militaire qu'il redoute ou du parti parlementaire vers lequel vont ses préférences, se décide à recourir à un médiateur pour servir d'arbitre entre ces partis. Et son choix se porte sur Tchang Hiun, sur l'instigateur du mouvement militaire, l'adversaire acharné des parlementaires. L'idée était singulière, et on se demande à quel mobile il a bien pu obéir en faisant appel à un tel « médiateur ».

Tchang Hiun se rend à T'ien-tsin, où il confère avec les membres du gouvernement provisoire et arrête avec eux un programme dont l'exécution immédiate doit être exigée du président de la République et comprenant : la dissolution du Parlement avec interdiction à vie pour tous ses membres de participer désormais à la vie politique du pays ; la nomination d'une commission chargée d'élaborer la Constitution définitive ; la formation d'un Cabinet responsable ; l'amnistie pour tous ceux qui ont été impliqués dans la tentative de restauration monarchique de Yuan Che-k'ai. Puis il accepte le rôle d'arbitre qui lui est offert, mais déclare qu'il ne se rendra à Pékin qu'après la dissolution du Parlement.

Li Yuan-hong hésite, consulte les parlementaires, ne peut arriver à prendre une décision. Tchang Hiun lui annonce l'envoi de ses troupes à Pékin pour le p2.123 « protéger ». Les gouverneurs militaires dirigent leurs effectifs sur la capitale, que les parlementaires, effrayés, quittent en hâte. Le président craint que l'armée n'emploie la force, et, malgré son regret d'enfreindre la Constitution, malgré les menaces de démission de Wou Tin-fang qui déclare ne pas pouvoir contresigner un décret de dissolution, il se résout, le 13 mai, à commettre cet acte illégal, sous prétexte que les parlementaires ont cessé de remplir leurs fonctions. Comme Li King-hi s'est refusé, lui aussi, à prendre la responsabilité d'une telle décision, le général Kiang Tchao-tsong, commandant la police de Pékin, est nommé, pour la circonstance, Premier ministre intérimaire du gouvernement provisoire et entérine le décret de dissolution. Li Yuan-hong enfin accepte toutes les conditions du programme arrêté à T'ien-tsin et présenté par Tchang Hiun. Le parti militaire l'emporte sur tous les points.

Les gouverneurs des provinces du Nord abrogent aussitôt leur déclaration d'indépendance et rappellent leurs troupes. Li King-hi prend les fonctions de Premier ministre.

> « Un de ses premiers actes, écrit M. E. Outrey [1] dans *le Courrier d'Haiphong*, fut de se débarrasser de Wou Ting-fang, dont la retraite amena la déroute des derniers Kouo-ming Tang et des quelques députés qui n'avaient pas encore quitté Pékin. Mais il rencontra les plus grandes difficultés pour constituer son cabinet à cause de l'attitude irrésolue du président Li, qui désirait accorder quelques satisfactions aux Kouo-ming Tang. Sur ces entrefaites, Tchang Hiun était arrivé sans encombre à Pékin à la tête de cinq à six mille hommes p2.124 bien armés, mais sans aucune artillerie. Comme je l'ai

[1] M. Ernest Outrey, député de Cochinchine, avait été chargé, par la commission des affaires extérieures et coloniales de la Chambre, d'une mission en Extrême-Orient et se trouvait à Pékin au moment même du coup d'État de Tchang Hiun. Il en a exposé la génèse et les épisodes en trois articles parus dans *le Courrier d'Haiphong* des 4, 5 et 6 septembre 1917 sous ce titre : *Les derniers évènements de Pékin et la situation politique en Chine.*

déjà mentionné, il devait servir de médiateur pour le règlement de certaines questions constitutionnelles ; il avait également demandé une amnistie en faveur de divers monarchistes. Il était entendu que de nouvelles élections devaient avoir lieu. Mais les gouverneurs militaires, toujours désireux d'éviter l'intervention constante du Parlement, et les Kouo-ming Tang avaient naturellement des idées fort différentes sur les réformes constitutionnelles. Devait-on avoir un aussi grand nombre de députés ? Y aurait-il deux Chambres ou seulement une Assemblée législative et une sorte de Conseil des anciens, présentant quelque analogie avec l'institution japonaise des genros ? Toutes ces questions furent débattues dans la plus grande confusion. Pendant ce temps l'opposition sudiste commençait à se dessiner. Un groupe important de Kouo-ming Tang réfugiés à Chang-hai menait une campagne très vive contre Tchang Hiun.

Irrité de ces lenteurs et de ces attaques et incapable sans doute de se plier à toutes les « combinazione » de la politique chinoise, Tchang Hiun se résolut à faire un coup de force que rien ne faisait prévoir. Dans la nuit du 30 juin au 1er juillet, il allait trouver le jeune empereur Siuan T'ong, dans le palais où il vivait retiré depuis son abdication en 1913, et soumettait à sa signature un décret par lequel celui-ci déclarait reprendre possession du pouvoir. Comme don de joyeux avènement, l'empereur supprimait les droits de timbre créés par la République, et promettait d'étudier l'abolition des autres taxes nouvellement créées. En même temps, un conseil de Régence était institué. Tchang Hiun en faisait partie et recevait également le titre de gouverneur général du Tche-li. On nommait aussi, dès le 1er juillet, un ministère, des vice-rois, des gouverneurs, etc.

La nouvelle de la restauration monarchique causa, p2.125 semble-t-il, une certaine surprise ; elle fut, en tout cas,

accueillie avec beaucoup de calme par les habitants de Pékin, comme j'ai pu m'en rendre compte par moi-même, car la plupart d'entre eux vivaient plus ou moins, auparavant, de la cour impériale. Quant aux Européens, qu'ils appartinssent au monde diplomatique ou à celui des affaires, leur avis était presque unanime. Le coup d'État de Tchang Hiun, qui avait surpris tout le monde, ne devait être considéré que comme un coup de tête, et la restauration monarchique ne serait sans doute qu'éphémère. Quelques-uns pensaient toutefois qu'en raison des désaccords qui pouvaient s'élever entre les chefs du parti républicain et par suite des difficultés qu'il y avait à concentrer un nombre de troupes suffisant contre l'armée de Tchang Hiun, celui-ci pourrait peut-être se maintenir pendant quelques semaines ou même plus longtemps.

Les événements devaient leur donner tort. Le rêve de Tchang Hiun s'est écroulé en quinze jours à peine, et, comme l'a écrit un journaliste local, la monarchie rétablie par lui n'aura été *qu'une royauté d'une nuit d'été*.

Les premiers jours qui suivirent la restauration monarchique furent très calmes à Pékin, où les drapeaux impériaux flottaient en grand nombre. Mais on attendait avec impatience des nouvelles des provinces ; elles furent d'abord très rares, en même temps que contradictoires.

Le seul événement local présentant quelque intérêt fut la fuite du président Li que l'on gardait à vue dans son yamen et qui trouva asile à la légation du Japon, après s'être présenté, sous un déguisement, sans s'être fait reconnaître, à l'hôpital Saint-Michel, appartenant à la mission lazariste française. Au bout de quelques jours, le ministre de France obtenait, après des pourparlers qui durèrent plusieurs heures, l'autorisation de recueillir à la légation de France la femme de p2.126 l'ex-président de la République et ses enfants, abandonnés par lui au moment de sa fuite.

Tchang Hiun comptait, à n'en pas douter, sur le concours des gouverneurs militaires, et il espérait, sinon vaincre l'opposition des provinces du Sud, du moins s'attirer par des places et des prébendes l'appui des chefs du parti républicain qui y dominait. C'est dans cet esprit qu'à l'instigation de K'ang You-wei, fourvoyé à ses côtés dans cette aventure, il faisait nommer, le jour même de la restauration monarchique, le vice-président Fong Kouo-tchang, gouverneur général du Kiang-si et commissaire impérial du Sud. C'était lui donner dans les provinces méridionales la situation et l'importance qu'il s'était attribuées dans celles du Nord. Une dépêche de Chang-hai publiée dans toute la presse sudiste et républicaine proclame aussitôt le refus du vice-président :

> « Fong Kouo-tchang, déclare-t-elle, répudie avec indignation l'allégation de l'édit impérial qu'il est promonarchiste et déclare son intention d'agir le plus promptement possible contre Pékin, action pour laquelle les commandants militaires et navals de Chang-hai, qui sont de fervents républicains, ont été sollicités de faire des préparatifs immédiats.

Une vibrante proclamation flétrissait, le lendemain, le général Tchang Hiun et le coup d'État, et demandait au pays tout entier de se rallier à la République.

La réponse du parti militaire ne fut ni moins vive ni moins rapide. Touan Ki-jouei assume à nouveau la présidence du Conseil et, d'accord avec Fong Kouo-tchang, mobilise 20.000 hommes à Chang-hai pour marcher contre les monarchistes. Il lance une proclamation déclarant qu'il reprend le pouvoir pour lutter contre Tchang Hiun, qui ne se sert de Mandchous qu'afin de satisfaire ses appétits personnels. Il conjure les provinces de se joindre à lui pour sauver la Chine et rétablir le gouvernement républicain.

Enfin, le 6 et le 7 juillet, un avion ayant survolé Pékin p2.127 et laissé tomber quelques bombes sur la partie de la ville interdite où se trouve le palais impérial, la famille impériale fut effrayée, bien que les dégâts

eussent été minimes, de la tournure des événements, et fit savoir aux ministres étrangers

> « qu'elle ne s'était pas montrée favorable au rétablissement de la monarchie, et que Tchang Hiun seul devait être tenu pour responsable du coup d'État.

L'empereur aurait, paraît-il, rédigé et publié lui-même son acte d'abdication.

Resté seul, Tchang Hiun essaye d'obtenir un compromis, l'autorisation de se retirer avec ses troupes (10 juillet). Mais déjà soixante mille soldats des armées républicaines, assistés de soixante-dix pièces d'artillerie, cernent Pékin. Le 12, ils engagent aux portes mêmes de la capitale un combat peu meurtrier qui amène trois mille des partisans de Tchang Hiun à déposer les armes. Lui-même, voyant la partie perdue, abandonne ses derniers fidèles et se réfugie à la légation des Pays-Bas.

Le lendemain Touan Ki-jouei entrait à Pékin et y constituait un Cabinet en attendant l'arrivée de Fong Kouo-tchang, entre les mains duquel Li Yuan-hong, résolu à se retirer de la vie publique, avait résilié ses fonctions de président de la République. Il en assumait la direction en tant que Premier ministre chargé du portefeuille de la guerre et chargeait Leang K'i-tch'ao du département de la Justice. Il annonçait en même temps son intention de demander le rappel du Parlement, dont, selon lui, l'acte de dissolution était entaché d'illégalité.

Aussitôt arrivé dans la capitale, Fong Kouo-tchang préside le Conseil des ministres, qui se prononce à l'unanimité pour la déclaration de guerre à l'Allemagne et à l'Autriche (2 août). Elle est notifiée à ces deux puissances le 14 août, à dix heures du matin. La proclamation en portant la nouvelle à la connaissance du public, signée par le président de la République et contresignée par tous les membres du Cabinet, explique ainsi les raisons de la décision prise par le nouveau gouvernement :

> « La p2.128 Chine n'avait pas d'autre raison d'animosité contre l'Allemagne, et si l'Allemagne avait manifesté quelque repentir, on aurait pu espérer une modification à sa ligne de conduite ; mais, depuis la rupture, la campagne sous-marine continua avec autant de vigueur. L'Autriche-Hongrie adopta et suivit la même politique, violant le droit international, infligeant des pertes et des dommages à des sujets chinois. Notre espoir d'amener un état de choses plus favorable étant anéanti, nous déclarons que l'état de guerre existe avec l'Allemagne et l'Autriche ; par conséquent, tous les traités, accords et conventions avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie sont abrogés. Cependant, le gouvernement chinois respectera les conventions de la Haye.

Commentant, deux jours plus tard, l'importance de cette déclaration de guerre, la *Gazette de Voss* écrivait :

> « Indiscutablement le coup qu'on nous porte est extrêmement sensible : il sera très difficile de rétablir ce qui est détruit. L'exemple de la Chine devrait être une leçon pour tous ceux qui en Allemagne parlent d'entente immédiate et de paix aussi rapide que possible afin de reprendre sans autres préliminaires nos relations d'avant-guerre.

Si la déclaration de guerre à l'Allemagne n'avait pas rencontré l'adhésion de tous les partis, la réponse du baron Von Rosthorn, ministre d'Autriche, à la notification du 14 août, contribua pour beaucoup à assurer au gouvernement l'appui de ceux-là mêmes qui le critiquaient. Les cercles officiels ressentirent vivement la façon dont il intervenait dans les affaires intérieures du pays en se disant tenu de considérer cette déclaration de guerre

> « comme anticonstitutionnelle et illégale du fait qu'une telle déclaration exigeait l'approbation des deux Chambres du Parlement.

Profitant de cet état d'esprit, Touan Ki-jouei agit avec décision et énergie. Il ordonne l'expulsion ou l'internement des sujets des puissances ennemies, fait mettre leurs biens sous séquestre, prend enfin toutes dispositions pour assurer le recrutement, l'organisation et l'envoi en Europe d'escouades de travailleurs comme la France et l'Angleterre le faisaient déjà, à vrai dire, depuis un certain temps. Il annonce même son intention d'expédier des combattants sur le front aussitôt terminés leur instruction et leur équipement et décide l'affectation d'un certain nombre d'usines à la fabrication du matériel de guerre.

Mais, tout en même temps, le gouvernement chinois présente aux ministres alliés une demande tendant à se faire reconnaître, en échange de sa collaboration, un certain nombre d'avantages : remise à cinq ans du payement de l'indemnité des Boxers ; élévation du tarif douanier à 5 p. 100 de la valeur réelle des importations ; permission aux troupes chinoises de stationner dans les concessions autrichiennes et allemandes de T'ien-tsin. Comme les ministres alliés, à réception de cette demande, émettent un vœu touchant le traitement qu'ils voudraient voir appliquer en Chine aux sujets allemands et autrichiens qui continuent ouvertement à combattre la cause des Alliés, le gouvernement chinois se borne à se déclarer prêt à y donner satisfaction « dans une certaine mesure », mais sans agir efficacement, et profite au contraire de la bonne volonté qui lui est témoignée pour obtenir du Japon une série d'emprunts dits « de l'Alliance des Armes » (septembre-octobre 1917).

@

CHAPITRE XV

LE CONFLIT ENTRE LE NORD ET LE SUD

@

Opposé à la guerre, Sun Yat-sen établit un gouvernement militaire à Canton. — Démission de Touan Ki-jouei (22 novembre 1917) nommé « Directeur général des préparatifs de guerre » (décembre). — Prise de Ya-tcheou par les Sudistes qui constituent une « Confédération du Sud- Ouest » avec siège à Canton. — Décret ordonnant la reprise des hostilités contre le Sud (10 janvier 1918). — Marche de Tchang Tso-lin sur Pékin. — Reprise de Ya tcheou par Wou Pei-fou (14 mars). — Nouveau ministère Touan Ki-jouei (25 mars). — Promulgation de la nouvelle loi électorale (17 février 1918). — Le Club Anfou vainqueur aux élections. — Parti An-houei dit du Club Anfou et Parti du Tchö-li ou du Pei-yang. — Convocation des nouveaux membres du Parlement (12 juillet). — Inauguration du nouveau Parlement (20-22 août 1918). — Siu Tche-tchang est élu président de la République (4 septembre). — Démission de Touan Ki-jouei (11 octobre). — Conférence de Chang-hai (20 février 1919). — La question du Chan-tong et l'agitation antijaponaise (mai-juin 1919). — Le Ministère King Yong-pan (31 octobre 1919-2 juillet 1920). — La « révolte des généraux » (juillet 1920). — Élection de Sun Yat-sen à la présidence du Parlement de Canton (avril 1921). — Wou Pei-fou, nommé inspecteur des deux Hou, reprend Ya-tcheou occupé à nouveau par les Sudistes (28-29 août 1921). — Panique financière (novembre 1921) et programme de réforme fiscale (3 décembre). — Démission du cabinet King Yong-pan (16 décembre) et constitution d'un ministère Leang Tche-yi (25 décembre). — Décret remplaçant Leang Tche-yi par Tcheou Tseu-che (9 mars 1922). — Battu par Wou Pei- fou (4 mai 1922), Tchang Tso-lin proclame l'indépendance de la Mandchourie (12 mai). — Démission de Siu Tche-tchang (2 juin). — Li Yuan-hong président provisoire (11 juin). — Le docteur Yen chargé de constituer le Cabinet y renonce. — Ministère Wang Tchong-houei (13 septembre 1922). Arrestation du ministre des Finances Lo Wen-kan (18 novembre). — Démission du Cabinet (29 novembre). — Ministère Tchang Tsao-tcheng (4 janvier 1923). — Agitation politique à propos du payement en francs or de la part de l'indemnité des Boxeurs due à la France. — L'incident de Lin-cheng (mai-juin 1923). — Démission du Cabinet (6 juin). — Fuite du président Li Yuan-hong à T'ien-tsin (13 juin). — Sa démission.

p2.131 À la vérité, la première excitation de la déclaration de guerre calmée, les rivalités de partis reprirent avec la même âpreté que devant. Si, en effet, le Nord avait en somme reconnu le gouvernement établi par Touan Ki-jouei avec le concours du parti militaire, il n'en avait pas été de même du Sud, fidèle à son attachement au parti parlementaire. Le Yun-nan s'était déclaré indépendant le 15 août en

ayant soin de préciser cependant que « cette proclamation ne visait que la politique intérieure de la Chine et qu'il adhérait à la déclaration de guerre ». Le parti Kouo-ming, de son côté, continuait sa violente opposition au gouvernement de Touan Ki-jouei, qui représentait à ses yeux le parti militaire, mais tout en se déclarant partisan, lui aussi, de la guerre contre l'Allemagne.

> « Les légations alliées de Pékin, disent-ils, savent que plusieurs chefs Kouo-ming Tang ont été les premiers à plaider pour l'entrée de la Chine en guerre et qu'ils ont insisté auprès du Premier, Touan Ki-jouei, pour montrer la nécessité de formuler une politique qui rangerait la Chine du côté des démocraties. Sans doute certains chefs Kouo-ming Tang ont cru que se départir de la neutralité entraînerait pour la Chine le désordre interne, mais la majorité d'entre eux étaient partisans de la guerre, et nous sommes en mesure de dire que même ceux qui sont opposés à la guerre se rallieraient à elle si elle était déclarée par un gouvernement dont le loyalisme envers les principes républicains et l'opposition au militarisme ne laisseraient aucun doute. Le *credo* politique des Kouo-ming Tang les amène logiquement et inévitablement à soutenir une politique qui rangerait la Chine du côté des puissances libérales luttant contre l'Allemagne.
>
> Si la Chine doit être une nation forte sans être pour p2.132 cela une menace ou un danger pour le monde, il faut qu'elle soit gouvernée comme les démocraties, suivant le principe de liberté, non pas par l'épée. C'est pourquoi nous nous sommes opposés à l'autocratie de Yuan Che-k'ai, et c'est pourquoi nous nous opposons encore au militarisme de Touan Ki-jouei, le réel successeur de Yuan Che-k'ai. Nous insistons sur ce que la démocratie de Chine combat pour la même fin que celle pour laquelle on combat en Europe : le gouvernement par la force ou le gouvernement par le suffrage universel. L'éducation et l'expérience de Touan Ki-jouei, en tant que

serviteur de l'autocratie mandchoue, ne lui permettent pas de gouverner la Chine comme un pays démocratique.

Ces prétentions étaient violemment combattues parles partisans du nouveau gouvernement, et la *Politique de Pékin* exprimait d'une façon assez sévère l'opinion des partis modérés sur leurs agissements tendant à diviser le pays en deux États, rivaux aujourd'hui, ennemis demain :

> « Sun Yat-sen, écrit-elle, qui a pris la tête du mouvement sudiste, s'emploie, à l'heure actuelle, à former un gouvernement à Canton qui s'est déclaré indépendant. Tout dépendra de la décision ultime de Lou Yong-ting, le gouverneur général des deux Kouang, pour le succès d'une telle entreprise. Sera-t-il du coté de Sun Yat-sen ? Son attitude semble indiquer le contraire. En tout cas, ses temporisations sont d'un bon augure, en ce qu'elles permettent d'espérer un règlement de la situation par un compromis avec le gouvernement central.
>
> Mais, même en mettant les choses au pire, et en supposant qu'il faille se résoudre à l'emporter par la force, la situation des Sudistes paraît précaire. D'abord il est devenu évident que le parti parlementaire, Kouo-ming Tang, qui forme le gros des forces sudistes, a perdu tout prestige auprès des étrangers, et ceci n'est pas une mince perte. p2.133
>
> Comment aurions-nous oublié cet appel de Sun Yat-sen à Lloyd George, au moment des débats parlementaires sur la question de déclaration de guerre à l'Allemagne, où le chef incontesté des Kouo-ming Tang se prononçait contre une telle proposition ? A-t-il été renié alors par aucun des autres chefs du parti ? Comment aurions-nous oublié aussi que le notoire Ma Chun-wou, un des membres en vue du même parti, a fait, au sein même du Parlement, l'opposition la plus véhémente à la politique antiallemande du Premier ! Comment surtout n'aurions-nous pas le souvenir persistant, cuisant même, de

> la défaite du Cabinet devant le Parlement, par la faute de ces mêmes Kouo-ming Tang qui, dépourvus de tout patriotisme, firent passer la question de parti avant la question d'État ?
>
> Dans ce conflit d'un intérêt mondial, et de plus en plus âpre, qui met aux prises deux principes : le droit d'un côté et le prussianisme de l'autre, et pour le triomphe duquel nul effort n'est épargné, le mot fameux : « Qui n'est pas avec nous est contre nous, » a pris toute sa signification. Qu'ils s'en rendent compte et qu'au lieu de persister dans une lutte inégale et absurde à tant d'égards, ils viennent à composition.
>
> Le Nord est prêt à la lutte, il a le nombre et la force, demain il aura l'argent par un emprunt que les Alliés lui auront consenti : que reste-t-il à faire au Sud ?

Depuis la dissolution du Parlement par Tchang Hiun (13 mai 1917), le parti Kouo-ming Tang avait quitté Pékin et s'était installé sur les concessions étrangères à Chang-hai. De là, son chef Sun Yat-sen réclame la convocation de l'ex-Parlement illégalement dissous et l'application de l'ancienne constitution provisoire du 10 mars 1912. Comme le gouvernement de Pékin ne donne aucune suite à ces prétentions, il va fonder un gouvernement militaire à Canton avec la complicité de Lou Yong-ting, inspecteur général des deux Kouang. Le Yun-nan et après lui le Sseu-tch'ouan adhèrent plus ou moins à ce p2.134 mouvement, mais, en fait, ne reconnaissent plus l'autorité du gouvernement de Pékin. Une fois de plus le Nord et le Sud formaient deux États dans l'État.

La situation était délicate pour le parti militaire ou parti des tou-kiun auquel on donne généralement le nom de parti du Pei-yang. Il eût fallu, pour qu'il triomphât du parti Kouo-ming Tang, qu'il restât parfaitement uni. Mais alors que le chef du gouvernement, Touan Ki-jouei, préconisait une action énergique qui imposerait la paix par la force des armes, le président de la République Fong Kouo-tchang était partisan d'un règlement à l'amiable obtenu par des négociations et concessions réciproques. Afin d'imposer sa manière de voir et d'accroître son

influence dans les provinces trop directement soumises au contrôle du Premier ministre, il manœuvrait sous main pour obtenir la nomination de nouveaux gouverneurs civils là où les gouverneurs militaires cumulaient les deux fonctions. La mésintelligence devint bientôt aiguë entre les deux présidents. Touan, prenant alors prétexte d'une campagne menée contre lui, à l'instigation évidente du président Fong, lui faisant grief de l'emprunt « d'alliance des armes » contracté au Japon, donne une première fois sa démission le 15 novembre, la retire sur les instances du président Fong effrayé, mais la confirme définitivement le 22 novembre 1917.

Comme les ministres alliés s'émeuvent de cette crise qui fait disparaître du gouvernement le seul homme sur qui ils comptaient pour activer l'entrée effective de la Chine dans le conflit européen, Fong Kouo-tchang, au cours d'une audience accordée au chargé d'affaires de France, affirme à nouveau la résolution du gouvernement chinois d'envoyer des troupes sur le front et, pour marquer que les préparatifs de l'expédition seront poussés plus activement encore, il nomme Touan Ki-jouei « directeur général du Bureau des préparatifs de guerre » (décembre 1917). Cette désignation sauvait la face devant les puissances et donnait à l'ex-premier, bon à ménager, p2.135 une situation honorable. Il se mit à l'œuvre, avec le désir évident d'établir le plus rapidement possible les modalités de l'envoi de troupes chinoises en Europe. Mais il était le seul, désormais, à s'intéresser à la guerre européenne et, en fait, l'armistice devait arriver avant qu'aucun soldat de la République ait paru sur le front d'occident.

Le président Fong Kouo-tchang avait fait appel, pour former le cabinet, au général Wang Tche-tseng (30 novembre). Ce choix, à vrai dire, était, dans son esprit, simple mesure de temporisation permettant la préparation d'une combinaison ministérielle qui admettrait des représentants du Sud. Mais les tou-kiun du Nord, réunis en conférence à T'ien-tsin (5 janvier 1918) faisaient échec à son projet en prenant à l'unanimité la décision de mener une guerre sans merci contre les Sudistes, tandis que ceux-ci s'assuraient, par la prise de Ya-tcheou,

l'accès du Hou-pei, et constituaient à Canton une confédération des provinces du Sud-Ouest en déclarant qu'elle se dissoudrait automatiquement dès la restauration de la constitution provisoire. C'était un double échec pour le président Fong. Il n'en persiste pas moins dans sa politique de bascule. Tout en signant, le 30 janvier, un décret ordonnant la reprise des hostilités avec le Sud, il fait savoir aux Sudistes que son action se bornera à la reprise de Ya-tcheou et qu'il reste prêt à poursuivre avec eux les négociations de paix entamées. Furieux de cette duplicité, Tchang Tso-lin, gouverneur militaire du Feng-tien, renouvelant, avec l'appui des tou-kiun du Nord, le geste de Tchang Hiun, avance jusqu'aux portes de Pékin, et provoque ainsi la démission du Premier ministre Wang Tche-tseng. Le président se trouve alors dans une situation précaire.

> « Pour avoir voulu continuer ses avances aux Sudistes tout en ayant l'air de servir le parti du Pei-yang, écrit la *Politique de Pékin*, il n'avait réussi qu'à se discréditer dans l'un et l'autre camp, sans avantage d'ailleurs pour p2.136 le pays, qui se trouve plus divisé que jamais.

Cependant il met en demeure Tchang Tso-lin de retirer ses troupes des environs de la capitale. Comme celui-ci lui répond en y dirigeant de nouvelles forces, il se voit contraint de rappeler Touan Ki-jouei dont il avait provoqué la démission et qu'il s'était, depuis, efforcé de discréditer sans y réussir (14 mars 1918). Touan Ki-jouei refuse, alléguant que la situation est trop mauvaise (17 mars).

La reprise de Ya-tcheou par Wou Pei-fou (14 mars) avait rendu plus délicate encore la situation du président en affermissant la volonté des tou-kiun du Nord de réduire le Sud par la force. La veille du jour où les troupes remportaient ce succès, Tchang Tso-lin avait adressé à Fong Kouo-tchang un télégramme insolent où il lui déclarait qu'il se retirerait des environs de Pékin et s'abstiendrait de se mêler des affaires politiques dès qu'un nouveau cabinet serait en fonctions. Comme le président, en manière de protestation, communique le télégramme aux tou-kiun du Nord, ceux-ci y répondent par la demande,

impressionnante par son unanimité, du retour de Touan Ki-jouei comme Premier ministre. Celui-ci, maître de l'heure, répond cette fois-ci à l'appel que Fong se voit obligé de lui réitérer, et, pour la troisième fois depuis l'avènement de la République, assume la fonction de Premier ministre (25 mars). C'était le triomphe incontesté du parti militaire, dit du Pey-yang, que Fong Kouo-tchang s'était efforcé d'abattre.

Cependant le Parlement extraordinaire de Canton votait la loi organique de la « Confédération du Sud-Ouest » et, le 25 mai, nommait les membres du « Directoire du Sud-Ouest », comprenant six membres, dont Wou Ting-fang, Lou Yong-ting et Sun Yat-sen. Malgré tout cet appareil constitutionnel, les Sudistes s'inquiètent des progrès des troupes du Nord et, par la voie de Lou Yong-ting, demandent un armistice :

> « La situation générale de la Chine empire de jour en jour, déclare-t-il dans le télégramme qu'il adresse le 27 mai au président de la p2.137 République, et les questions diplomatiques s'aggravent de plus en plus. Si le Sud-Ouest s'est soulevé, c'est pour protéger les lois. Donc si ce but peut quelque peu être atteint, ma situation personnelle pourra être sacrifiée.

Malgré ces ouvertures de paix, Touan Ki-jouei n'en continue pas moins à poursuivre contre le Kouang-tong son plan de campagne approuvé par les tou-kiun réunis en conférence à T'ien-tsin, sous la présidence de Tsao Kouen, tou-kiun du Tche-li, qui reçoit le titre de « Pacificateur contrôleur des quatre provinces de Sseu-tch'ouan, Kouang-tong, Hou-nan et Kiang-si (26 juin 1918) ».

Parallèlement à son action contre le Sud, le Premier ministre hâtait les opérations électorales. Le 1er octobre 1917, le président Fong promulguait le décret de convocation d'un Sénat provisoire chargé d'amender la loi électorale en vue de l'élection d'un Parlement. Le 10 novembre cette assemblée votait la loi préparée par les soins d'un Bureau, dit « de la Préparation du Parlement », institué par un décret présidentiel du 17 octobre. Promulguée le 17 février 1918, la nouvelle loi électorale permit de procéder aux élections dès le début de juillet.

Un décret du 12 de ce mois convoquait à Pékin avant le 1er août les nouveaux membres du Sénat (Tsan Yi-Yuan), au nombre de 168, et de la Chambre des députés (Tchong Yi-Yuan), au nombre de 406. Le parti dit « du Club Anfou », qui avait obtenu les huit dixièmes des sièges du nouveau Parlement, sortait vainqueur de la consultation électorale. Ce club tirait son nom de la rue de Pékin où il avait son siège. Il avait été fondé par Keng Kouo-tchang, un des quatre lieutenants, avec Touan ki-jouei, de Yuan Che-k'ai. Après la mort de ce dernier, une discussion s'éleva entre Touan Ki-jouei et Keng Kouo-tchang. Leurs partisans militaires et politiques se scindèrent en deux factions bientôt rivales. Ceux qui soutenaient Touan Ki-jouei prirent le nom de « Parti de An-houei », plus connu comme le « Club Anfou ». Ceux du général Feng furent désignés sous celui de Parti du Tchö-li ou de Pei-yang. Les principaux membres de celui-ci étaient Li Souen, tou-kiun du Kiang-sou, et Tsao Kouen tou-kiun du Tche-li. Wou Pei-fou était le second de Tsao Kouen.

Le succès du Club Anfou constituait en réalité un succès pour le parti de Touan Ki-jouei, et un échec pour le parti de Tsao-Kouen et Wou Pei-fou. Touan Ki-jouei s'avérait donc le véritable vainqueur de la consultation nationale. Il s'agissait pour lui dès lors de préparer l'élection du nouveau président en remplacement de Feng Kouo-tchang dont le mandat devait expirer le 10 octobre.

Le parti Anfou soutenait la candidature de Siu Tche-tchang.

> « L'élection des membres du nouveau Parlement a été effectuée avec succès, écrivait le *Kong Yen-pao*, organe de ce parti, et maintenant l'attention publique se porte sur l'élection du nouveau président. La presse quotidienne s'efforce d'influencer l'opinion et est remplie de commentaires sur ce problème. Un des plus grands dangers en cette occurrence est le désir des militaires de dire leur mot sur la question, oubliant que leur devoir est d'obéir au gouvernement au lieu de se mêler de politique... Il faut espérer ardemment qu'ils resteront silencieux, laissant le Parlement élire celui qu'il

> jugera qualifié pour être le chef du pouvoir exécutif du pays, Si les membres du nouveau Parlement remplissent leurs fonctions en n'écoutant que les ordres de leur conscience et de l'opinion publique, il n'y a pas de doute que le nouveau président ne doive être un homme capable de sauver la nation de la situation chaotique où elle se trouve.

Le nouveau Parlement inaugura sa législature dans la deuxième quinzaine d'août : la Chambre des députés le 20, le Sénat le 22. Wang Yi-fang fut élu président de la première assemblée, Leang Tche-yi, président de la seconde. Le 4 septembre, le Parlement procédait à l'élection p2.139 du président de la République et désignait, à la quasi-unanimité des suffrages, Sin Tche-tchang, ancien grand conseiller de l'empire et précepteur de l'empereur, homme de grande expérience et politique avisé. Ce choix fut accueilli favorablement par le pays presque tout entier, et les chefs sudistes eux-mêmes, qui se refusaient à reconnaître officiellement le nouvel élu parce que désigné par un Parlement illégal, ne prononçaient cependant que louanges à son adresse. Son accession à la magistrature suprême rendait possible la conciliation entre le Nord et le Sud.

Le 10 octobre, le nouveau président prenait possession de son poste et publiait un message où, « dans toute la sincérité de son cœur », il exposait son programme à la nation :

> « Aujourd'hui, déclarait-il, tout le monde aspire à la réconciliation entre le Nord et le Sud. Comment réaliser l'unité ? Par la paix. Si la paix ne peut donner de résultat, alors nous aurons recours à la force. Si les frères ennemis se réveillent à la réalité et cessent leurs querelles, l'avenir de la République peut encore être sauvé. Autrement, s'ils se dupent les uns les autres, de nouveau ce sera la guerre. Le peuple souffre et les nations amies sont déjà fatiguées, et quelqu'un devra en prendre la responsabilité. Je dois dire cela à la face du pays... Notre nation est comme un malade qui souffre depuis longtemps. Le docteur le traite. Mais si après avoir

> reçu son remède, le malade abuse à nouveau, il commet un véritable suicide et, s'il meurt, ce ne sera pas la faute du docteur.

Touan Ki-jouei, « toujours imperturbable et hautement désintéressé », selon le mot de la *Politique de Pékin*, sentant que sa présence au gouvernement, où il représente le parti de la guerre, peut nuire à la politique de négociations avec le Sud, présente sa démission et celle de tout son cabinet (10 octobre 1918). Le président de la République l'accepte et lance le « Mandat de Paix » tant attendu qui ordonne la cessation des p2.140 hostilités en attendant qu'intervienne le règlement du conflit.

> « À cause de la guerre européenne, y déclara-t-il, les fondations du monde ont été ébranlées. C'est une longue course, mais le « pacifisme » l'emportera certainement sur le « militarisme »... En Chine, nous devons faire tous notre possible pour mettre fin à nos luttes intestines. »

Malheureusement les milieux parlementaires continuaient à manifester leur manque total d'esprit public. Deux séances plénières sont tenues le 9 et le 16 octobre sans que le quorum soit atteint. L'élection du vice-président de la République est remise *sine die.* D'autre part Tchang Tso-lin, au club Anfou, tout en engageant ses collègues à soutenir le président Siu, insistait pour que soit continuée la guerre contre le Sud :

> « Dans le Nord, disait-il, nous avons une organisation complète avec le pouvoir exécutif, législatif et judiciaire. Il n'y a donc pas lieu pour nous de condescendre à négocier avec le Sud comme s'il était notre égal.

Le président de la République ne s'en attache que plus obstinément à sa tâche de paix. Il paraît convaincre les tou-kiun de la nécessité d'en arriver à un compromis avec le Sud, et obtient d'eux l'adhésion au principe de la séparation des pouvoirs civils et militaires. Enfin il

projette d'ouvrir une « Conférence de Paix » soit à Chang-hai, soit à Nankin. Le Sud répond à ses avances en proclamant l'armistice.

> « Ému par le décret présidentiel de cessation de la guerre, télégraphie le 25 novembre le gouvernement militaire du Sud, nous avons aussi donné l'ordre aux commandants des troupes... de procéder à la cessation de la guerre et de ne plus continuer leurs attaques contre les troupes du Nord.

La conférence s'ouvrit le 20 février 1919 au matin dans l'ancien club allemand de Chang-hai. La séance commença par un discours de Tang Chao-yi, chef des délégués du Sud, qui représentaient les provinces de Kouang-tong, Kouang-si Hou-nan, Sseu-tch'ouan, p2.141 Kouei-tcheou, Yun-nan et Chen-si. Il déclara que le Sud ne luttait pas contre le Nord par sentimentalité, mais que son action, traitée à tort de révolte, était simplement la défense de ce qu'il considérait comme le droit et la justice. Il affirma que le plus grand espoir du Sud était l'anéantissement du militarisme et l'établissement d'une paix constitutionnelle avec un gouvernement fort. Il dit regretter qu'une nation comme la Chine fût divisée en deux parties, Nord contre Sud, et désirer ardemment la fin d'un tel état de choses. Il ajouta que d'ailleurs cette dispute entre frères aurait été rapidement réglée si les étrangers n'avaient jugé à propos de prolonger la lutte dans leur propre intérêt. La réponse de Tchou Ki-kien, chef des délégués du Nord, fut, il faut le reconnaître, beaucoup moins nette. Représentant effectivement le parti des tou-kiun qui y régnait en maître, il se borna, quand il fallut aborder la question militaire, à mettre les délégués en garde contre le danger d'une solution trop hâtive.

Cependant, malgré le retrait des forces sudistes au Chen-si, effectué en exécution des prescriptions de l'armistice promulgué le 13 février 1919 par un mandat présidentiel, les troupes du Nord y continuaient leurs opérations militaires. Tang Chao-yi, dès la troisième séance de la conférence, demande la stricte observation des termes de l'armistice ; et comme, le 27, il n'avait pas obtenu satisfaction, il requit, au cours de la sixième séance qui se tint ce jour-là, la suspension immédiate des

hostilités dans cette province, sous peine de rompre les négociations. En même temps, il adresse un appel au corps diplomatique de Pékin :

> « Malgré les termes de l'armistice conclu entre les deux partis, Nord et Sud, lui écrit-il, et le mandat publié à ce sujet par le gouvernement de Pékin le 13 février, malgré les assurances de paix du président de la République, malgré la réunion de la conférence et les appels à l'union que la délégation sudiste y a fait entendre à plusieurs reprises, les troupes p2.142 du Nord continuaient au Chen-si les opérations contre celles du Sud. De ce fait la délégation sudiste est en droit de suspendre les négociations de paix jusqu'à ce que l'armistice soit pleinement effectif. Afin d'épuiser tous les moyens de conciliation, il supplie le corps diplomatique de faire des représentations au gouvernement de Pékin pour que l'armistice convenu soit loyalement observé par le Nord.

De son côté, la délégation nordiste, devant l'attitude passive du gouvernement de Pékin, envoyait sa démission collective au Président, qui la refusait (2 mars 1919). Mais impressionné, le gouvernement de Pékin ordonna, dès le lendemain, la cessation immédiate des hostilités dans la province du Chen-si, sans cependant se décider à prononcer la révocation du tou-kiun qui y commande, craignant de se mettre en mauvaise posture auprès du parti militaire.

> « En effet, explique la *Politique de Pékin*, le président Siu, qui suit une politique de conciliation, non pas de force, ne pouvait se porter à un acte aussi extrême que celui de la destitution du tou-kiun de Chen-si, car il aurait pu déterminer une révolte spontanée des autres tou-kiun.

Singulier aveu, qui montre combien est ardu, pour le plus haut magistrat de la République chinoise, le problème de la conciliation entre le Sud et le Nord, l'un guidé par l'idée constitutionnelle, l'autre, il faut le reconnaître, par une formule étroite d'hégémonie militaire.

Cependant, pressés par un mandat présidentiel en date du 31 mars de reprendre leurs travaux, les délégués se réunissent à nouveau le 9 avril et se remettent à l'œuvre en parfait accord. Déjà la question la plus difficile, celle du Parlement, semble à la veille d'être réglée par le consentement mutuel des deux Parlements, — l'ancien dont le mandat est expiré et le nouveau qui est illégal — à prononcer leur propre dissolution, lorsque le Club Anfou, dont, nous l'avons vu, les représentants occupent huit dixièmes des sièges du nouveau Parlement, fait savoir à la délégation nordiste qu'elle n'a pas à discuter sur ce p2.143 sujet. En même temps les partis militaires du Nord et du Sud opèrent un rapprochement dont le but évident semble d'annihiler les efforts pacificateurs de la conférence. Délégués nordistes aussi bien que sudistes, en présence de cette situation, envoient leur démission, qui n'est acceptée d'ailleurs ni par le gouvernement de Canton ni par celui de Pékin (14 mai). Et comme ils refusent de se réunir à nouveau, deux courants d'opinion s'établissent à Pékin : l'un, représenté par le Club Anfou, ne voulant pas entendre parler de dissolution, l'autre, représenté par le Club Tche Wei, tendant au contraire à en accepter l'idée. Ce club, fondé par Leang Tche-yi pour faire tête au Club Anfou et s'opposer à l'élection de Tsao Kouen à la vice-présidence de la République, soutenait les idées du président Siu et accusait ses adversaires de poursuivre une politique extrémiste visant à la rupture de la conférence.

À ces causes d'agitation intérieure, la « question du Chan-tong » vint ajouter un nouvel élément de troubles. La Chine qui, en somme, et malgré qu'elle se fût officiellement placée au côté des alliés par sa déclaration de guerre à l'Allemagne et à l'Autriche (2 août 1917), n'avait de près ni de loin participé à leur effort commun, s'était cependant, dès l'annonce de l'armistice, bruyamment réjouie d'une victoire dont elle entendait bien tirer tout le profit possible. Dès le 13 novembre 1918, le président Siu Tche-tchang, dans le télégramme qu'il adressait au président de la République française « à l'occasion de la conclusion de l'armistice demandé par l'Allemagne », marquait

nettement l'espérance qu'entretenait son pays de se voir attribuer un siège à la Conférence de la Paix.

> « Je m'empresse d'adresser à Votre Excellence, écrivait-il, ainsi qu'à son noble et vaillant peuple, l'expression de mes plus chaleureuses félicitations pour les principes de justice et d'humanité qu'il a vaillamment soutenus. Ces principes constitueront la base essentielle de notre prochaine Conférence de la Paix, dans p2.144 laquelle je serai très heureux de voir s'établir une coopération étroite entre les délégués de nos pays.

La presse chinoise traduisait plus nettement encore le même désir. Mais, par une singulière méconnaissance des véritables buts de la Conférence de la Paix, ce n'était pas à l'égard des vaincus qu'elle prétendait exercer ses revendications, mais bien à l'égard de tous les peuples blancs, alliés aussi bien qu'ennemis. Les journaux publiaient de vastes programmes de ces « revendications », dont les principaux articles étaient l'abolition de l'exterritorialité ; le retrait des corps d'occupation et des gardes des légations, la liberté absolue en ce qui concerne l'établissement des tarifs douaniers ; la rétrocession des territoires cédés ou loués à bail et des concessions ; l'abolition des sphères d'influence et d'intérêts, des droits de préférence et de priorité ; la rétrocession du Tsing-tao, etc. En le reproduisant, le *Péking Leader* conseillait, non sans ironie,

> « à la Chine d'examiner loyalement la part qu'elle avait prise à la guerre mondiale et reconnaître que celle-ci était un peu mince pour laisser supposer que les Alliés accéderaient à de telles prétentions.

À l'égard des Japonais plus particulièrement, l'opinion publique se montrait fort excitée. Peu de temps avant la signature de l'armistice, en octobre 1918, le comte Okuma avait fait publier les « dix principes ou conditions de paix du Japon » où il était déclaré que cet État devait rendre Tsing-tao à la Chine comme il l'avait déclaré, mais avait le droit d'y conserver une concession exclusive ; qu'enfin le gouvernement

allemand aurait à céder au Japon le chemin de fer de Tsing-tao à Tsi-Nan fou après en avoir fait l'achat ». Cette déclaration, qui avait fait dire à un Américain que le « Japon, tout en ne prétendant point à Kiao-tcheou, entendait cependant le garder s'il le pouvait », avait produit une telle émotion en Chine qu'au lendemain de l'armistice, sur une fausse nouvelle de presse, le baron Hayashi avait cru devoir faire paraître une rectification pour démentir le propos qu'on p2.145 lui prêtait touchant l'intention de son pays de conserver ce territoire.

À la Conférence de la Paix, le docteur Wellington-Kou, un des délégués du gouvernement chinois, exposa avec chaleur et habileté le point de vue de son gouvernement touchant la restitution de Tsing-tao. M. Lloyd George lui opposa les traités de 1915 et 1918, et le président Wilson proposa de soumettre le différend à un comité technique. Wellington-Kou maintint les prétentions de son gouvernement, ajoutant que celui-ci s'engageait à en faire un port ouvert et à rembourser aux Japonais leurs dépenses d'occupation, réclamant la modification en ce sens du traité du 25 mai 1918. Les membres de la Conférence de la Paix, peu désireux d'intervenir entre deux alliés, déclarent vouloir s'en tenir à la lettre des traités de 1915 et de 1918. On décida le retour à la Chine du territoire de Tsing-tao et son évacuation par les troupes japonaises dans un laps de temps déterminé. On reconnut par contre au Japon tous les droits économiques sur le Chan-tong. Cette solution sauvegardait les intérêts du Japon et donnait satisfaction à la Chine. Si celle-ci n'obtenait pas en effet l'annulation des concessions qu'elle avait accordées à l'Allemagne et dont elle espérait la restitution par suite de son entrée en guerre au côté des Alliés, du moins conservait-elle au Chan-tong tous ses droits politiques. Mais l'opinion publique réagit violemment contre cette décision. Les étudiants retour d'Europe organisèrent le 4 mai 1919, à Pékin, une manifestation au cours de laquelle la maison du Premier fut mise à sac. Lui-même ne dut le salut qu'à une fuite précipitée. De son côté, la presse chinoise adressait, le 7 mai, « au président Wilson et aux premiers Lloyd George et Clemenceau », un télégramme destiné

> « à ne pas leur laisser ignorer la demande irréductible de la nation chinoise tendant à ce que Kiao-tcheou et les autres concessions allemandes soient restituées à la Chine »

et à leur faire connaître que

> « si cette demande n'était p2.146 pas accordée, aucun gouvernement dans l'avenir ne pourrait empêcher une agitation irrédentiste d'un caractère extrêmement violent de se propager de plus en plus et d'empoisonner la vie de la nation.

Enfin, au cours d'une réunion tenue à Chang-hai, 300 représentants de différentes corporations et Chambres de commerce des provinces décidaient, à compter du 20 mai, le boycottage des produits japonais. Dans le Sud, à Canton, le 30, un rassemblement de plusieurs milliers de Chinois attaque les Japonais dans les rues et en blesse sérieusement un grand nombre. Le 5 juin, nouvelle manifestation des étudiants de Pékin et plus sérieuse que la première.

> « L'atmosphère est pleine d'électricité, écrit la *Politique de Pékin* dans son numéro du 25 mai, et de partout jaillissent des étincelles. La Conférence de Chang-hai est rompue, entraînant toutes sortes de complications ; le boycottage des marchandises japonaises bat son plein, accompagné de violences en certains endroits ; ... les étudiants font grève... ; le Cabinet est battu en brèche et il est question d'un nouveau cabinet Touan Ki-jouei ; ... les radicaux s'inquiètent et, pour la première fois, admettent l'idée d'une scission du Nord et du Sud ; enfin l'apaisement au sujet de Tsing-tao est loin d'être fait et l'opinion réclame instamment que le traité de paix ne soit pas signé. Telle est, au résumé, la situation actuelle.

Le 10 juin, le président Siu Tche-tchang donne sa démission. Prétexte : opposition entre ses vues sur la nécessité de consentir la signature du traité de paix, en même temps que la France, l'Angleterre et les États-Unis, et les manifestations de l'opinion publique qui, irritée par le différend de Tsing-tao, y est violemment hostile. En réalité, il se reconnaissait incapable de sortir la Conférence de Chang-hai de

l'impasse où elle se trouvait et de mettre fin au désordre politique qui en était résulté et avait provoqué la démission du ministère. Devant l'insistance unanime des politiciens que sa décision met en p2.147 désarroi, il consent à retirer sa démission et entre en négociations avec le Club Anfou pour la constitution d'un nouveau Cabinet. Elles durent plus de quatre mois sans qu'on puisse se mettre d'accord pour le choix d'un président du Conseil. Quand enfin on semble sur le point de s'entendre, c'est le Sud qui intervient et brouille à nouveau les cartes. Enfin, grâce à l'intervention personnelle de Touan Ki-jouei qui réconcilie le Club Anfou et le Club Tche Weï et les met d'accord avec le président de la République, la nomination du général King Dong-pan comme Premier ministre est approuvée par un vote de confiance de la Chambre des députés, à la majorité sans précédent de 249 voix sur 261 votants (31 octobre 1919).

Malgré que, dès son premier contact avec les membres du Parlement de Pékin, le nouveau Premier ait cru devoir

> « blâmer les divers partis, lisez les Sudistes, qui, ne désirant pas autre chose que d'en arriver à leurs fins égoïstes, ont abusé de l'expression « l'opinion publique » ou de cette autre, « la volonté du peuple »,

il n'en pratiqua pas moins, d'accord avec le président de la République, une politique très nette de paix avec le Sud, dont il essaya de ramener à lui les éléments modérés. Mais son action fut paralysée tout à la fois par les rivalités qui divisaient le Sud et l'opposition du Club Anfou à la dissolution du Parlement de Pékin.

Dans le Sud, en effet, le Parlement de Canton, désireux de prouver sa volonté d'entreprendre ce que le Parlement de Pékin se refusait à effectuer, nomme, le 1er novembre, une commission chargée de réviser la Constitution. Mais les chefs militaires, craignant qu'il n'acquière de ce fait une prépondérance dangereuse à leurs projets ambitieux, lui font, à l'instigation de Lou Yong-ting, une vigoureuse opposition qui provoque le départ d'un certain nombre de parlementaires pour Chang-hai. Dans le Sud, comme dans le Nord, le

militarisme l'emportait et le parti Kouo-ming Tang en était réduit à manifester par une circulaire en date du 14 janvier 1920 son p2.148 découragement de voir sombrer les idées de libéralisme et de constitutionnalisme qu'il prétendait défendre.

En fait, le Parlement de Canton n'existait plus que de nom.

> « Le Parlement, qui était une sorte de caution morale pour le gouvernement sudiste, n'existe plus, écrit au *Journal de Pékin*, le 16 avril 1020, son correspondant de Canton. Il faut le dire, les débris du gouvernement sudiste se maintiennent encore de façon assez forte, mais ils se désagrégeront et s'éparpilleront bien vite, cela à la moindre action tant soit peu énergique de la part de ses adversaires à quelque parti qu'ils appartiennent, de quelque côté qu'ils viennent. Le jour n'est pas loin où l'éruption tant redoutée se produira, où aucune barrière ne pourra maintenir les rancunes ou les haines amassées de part et d'autre, où les chefs militaires jetteront ouvertement le masque et s'entre-tueront.

Le Nord, de son côté, était bien trop divisé pour imposer sa paix au Sud. Le 7 mai, Kin Yong-pong, après une longue lutte, tantôt sourde, tantôt avouée, avec le Club Anfou, remet sa démission au président de la République qui, selon la règle, la refuse. Renouvelée trois fois, Siu Che-tchang doit enfin se résigner à l'accepter définitivement (2 juillet). La reprise de Tchang-Tcha par les Sudistes (12 juin 1920) constituait d'ailleurs un échec sérieux pour la politique de paix. Les pourparlers et négociations pour la nomination du nouveau cabinet furent longues et difficiles. Le Club Anfou, qui disposait de la majorité parlementaire, s'efforçait d'imposer ses créatures, combattu par Wou Pei-fou, qui avait lié partie tout à la fois avec Tsao Kouen et avec les Sudistes, dont il recevait un subside de 600.000 dollars. Les deux généraux mobilisaient leurs troupes et s'apprêtaient à exiger la dissolution du Parlement et provoquer une restauration monarchique, lorsque Touan Ki-jouei intervient une fois de plus. Il obtient du président, le 9 juillet, un mandat relevant Tsao Kouen et Wou Pei-fou de leurs titres et fonctions,

et p2.149 « rappelant que le premier devoir du soldat est l'obéissance », et se fait nommer commandant suprême des troupes de la capitale pour en assurer la protection (11 juillet). Comme les deux généraux continuent leurs opérations, Touan Ki-jouei, dès le 14, engage les opérations contre les troupes de Tsao-Kouen qui se débandent. Tchang Tso-lin essaye de s'interposer sans y réussir. Il adresse alors, le 15 juillet, un télégramme circulaire déclarant que

> « désireux de maintenir la dignité du président de la République, de donner une protection effective aux classes commerçantes et d'assurer la circulation des chemins de fer... il prend immédiatement les mesures nécessaires pour envoyer ses armées... chasser l'élément de trouble.

Il arrive aux portes de la capitale le 19 juillet sans presque coup férir, grâce à la défection d'une division de Touan Ki-jouei qui, la veille même, avait permis à Wou Pei-fou de reprendre l'offensive avec succès. Le président de la République envoie aussitôt des médiateurs et, le 20, les hostilités sont suspendues. Touan Ki-jouei donne sa démission, et les chefs du parti Pei-yang, Tchang Tso-lin, Tsao Kouen et Wou Pei-fou, sont accueillis en vainqueurs à leur entrée dans la capitale.

Impuissant contre cette « révolte des généraux », le président de la République se voit contraint de satisfaire à leurs exigences et de dissoudre le Club Anfou qui, malgré ses fautes et quoi qu'en prétendît le décret de dissolution, avait cependant pris la défense des parlementaires et de l'autorité civile (4 août 1920). Le 11, il doit signer un décret rappelant King Yong-pan à la présidence du Conseil, et il ne peut qu'assister impuissant aux distributions de places et de prébendes que les vainqueurs exigent, pour leurs créatures, du Premier ministre et de son cabinet.

Le secours semble lui venir du Sud. Battus par les troupes du parti Kouo-ming Tang que commande Tcheng Kiong-ming, Lou Yong-ting et Tsen Tchen-souan, chefs p2.150 militaires du parti du Kouang-si, lui offrent de supprimer le gouvernement militaire du Sud. En même

temps Tang Ki-yao, tou-kiun du Yun-nan, et Liou Tchen-che, tou-kiun du Kouei-tcheou, qui viennent de subir un échec au Sseu-tch'ouan, entrent en relations avec le Premier ministre (22 octobre) et se déclarent prêts à collaborer avec le gouvernement de Pékin si celui-ci reprend le travail entrepris par la Conférence constitutionnelle suspendue en 1917, et dissout les deux Parlements, l'ancien qui siège à Canton et le nouveau qui siège à Pékin. Le président Siu se croit enfin en mesure de réaliser cette réconciliation du Sud avec le Nord qu'il poursuit si ardemment, et il publie, le 30 octobre, deux décrets, l'un proclamant l'unification du pays, l'autre convoquant un nouveau parlement conformément à la loi d'août 1912. Hélas ! c'est aussitôt l'agitation intense de tous ceux qui cherchent dans les troubles de leur malheureux pays la satisfaction de leurs appétits et de leurs ambitions. Ce sont les parlementaires de Pékin, menacés d'éviction, qui se précipitent à Chang-hai d'où ils déclarent l'action du président de la République inconstitutionnelle et illégale, et exigent sa démission. Ce sont les trois chefs sudistes de la faction dite « constitutionnaliste », Sun Yat-sen, Wou Ting-fang et Tang Chao-yi, qui établissent à Canton un « gouvernement fédéral des provinces de Chine » et réclament eux aussi l'annulation du décret présidentiel promulguant l'unification du Nord et du Sud. Et l'année 1920 s'achève en un gâchis plus complet que jamais.

Le 27 janvier 1921 est annulé le pacte de défense militaire sino-japonais conclu en mars 1918 et qui avait provoqué les protestations si violentes des Sudistes. Son annulation, cependant, n'amène aucune détente dans les rapports entre le gouvernement de Canton et celui de Pékin. Dans toutes les provinces, aussi bien, la tendance à l'autonomie s'accentue, et les tou-kuin qui veulent retenir un pouvoir que, malgré tout, ils sentent précaire, flattent, sur ce point, le vœu populaire qui leur semble p2.151 favorable. Le président de la République, poursuivant malgré tout son œuvre de pacification, élabore, avec l'aide du Premier ministre, un pian de réformes destiné à rétablir la situation financière par une économie annuelle de soixante millions de dollars, et il

convoque à Pékin les gouverneurs civils et militaires des provinces pour le leur soumettre. Aussitôt une fraction du parti militariste, auquel se joignent quelques membres du Club Anfou, lui demande d'ajourner la convocation du Parlement jusqu'au moment où l'unification du pays sera régularisée et de garder en attendant l'ancien Sénat.

L'opinion publique réagit à ces prétentions, et l'animosité contre les tou-kiun augmente chaque jour. Leur représentant le plus éminent, Tchang Tso-lin, qui dispose d'une armée de 400.000 hommes, envoie un représentant au Japon et nomme Tchang Hiun, l'auteur malheureux de la tentative de coup d'État de juillet 1917, au poste de directeur des Forets de Jehol, est violemment accusé de préparer une restauration monarchique, et on demande le licenciement de ses troupes par mesure d'économie. Comme, dans le Sud, les Kouo-ming Tang, toujours fidèles à leur opposition au militarisme du Nord, élisent, en manière de protestation, Sun Yat-sen à la présidence du Parlement de Canton (avril 1921), Tchang Tso-lin, brusquement, se rend à T'ien-tsin (15 avril) et y convoque une conférence des tou-kiun. Soutenu par Wang Chang-yuan, inspecteur général des provinces des deux Hou (Hou-pei et Hou-nan), Tsao Kouen, inspecteur général des provinces du Tche-li, du Chan-tong et du Ho-nan, il décide de lever, de concert avec Lou Yong-ting dans le Sud, une expédition contre Sun Yat-sen, moins par désir de réduire à merci le chef des Kouo-ming Tang que pour enlever toute raison au licenciement de ses troupes envisagé pas le gouvernement central, réclamé avec grande insistance par l'opinion publique. Une fois d'accord, les « trois potentats militaires » se rendent à Pékin et exigent un remaniement du p2.152 cabinet de King Yong-pan que le président ratifie par un décret du 14 mai. Ainsi reconstitué, le ministère, plus encore que l'ancien, dépend du triumvirat. Il nomme Lou Yong-ting inspecteur général des deux Kouang, ce qui revient à lui donner le droit de conquérir ces provinces sur son ennemi Sun Yat-sen, et assure au Sud une longue ère de guerres civiles.

En juillet 1921 on se battait partout. Tandis que, dans le Sud, Lou Yong-ting, avec lequel le gouvernement central a lié partie, échoue

dans sa tentative sur Canton et doit se retirer au Kouang-si, l'anarchie devient de plus en plus complète dans la vallée du Yang-tseu, où Wang Chang-yuan doit donner sa démission d'inspecteur général des deux Hou. Wou Pei-fou, qui le remplace, réunit aussitôt ses officiers supérieurs :

> « Les Sudistes sont comme des enfants, leur dit-il ; tant qu'ils ont l'avantage, ils ne cèdent jamais la partie ; ils ne reculeront qu'en pleurant lorsqu'ils auront reçu une bonne paire de gifles.

Payant d'audace, devançant ses troupes, il s'avance rapidement sur Ya-tcheou, qu'il prend par surprise avec cent cinquante hommes tandis que les généraux qui y commandaient les 50.000 hommes de garnison étaient gravement occupés à jouer au matchang (28-29 août 1921). Maître de la situation, il décide de réunir une convention nationale « pour solutionner la crise nationale » et suivre le « noble exemple des treize colonies des États-Unis d'Amérique au début de leur histoire ». Sur les instances de Tsao Kouen et de Tchang Tso-lin inquiets qui lui conseillent de ne rien brusquer et « d'accord avec le gouvernement, il reconnaît l'idée de cette convocation prématurée et y renonce pour le moment ». Il applique alors ses efforts à la reprise de Yi-tchang, puis il s'avance sur Kouei-tchéou, dont il s'empare le 6 octobre.

Cependant King Yong-pan, « harassé, dit la *Politique de Pékin*, par les difficultés de la situation et ne trouvant plus d'issue au chaos financier provoqué par la p2.153 pénurie du Trésor », avait donné sa démission (septembre), et ne l'avait reprise sur les instances du président qu'à la condition d'être assuré que les provinces feraient des remises de fonds régulières. Mais, toujours plus à court d'argent, il se voit contraint, pour subvenir aux besoins urgents, de contracter chez un certain nombre de banques chinoises des emprunts successifs à des taux d'intérêt d'autant plus exceptionnels que les garanties fournies étaient moins sérieuses. Averti de la situation, le public prend peur, et deux d'entre ces banques, la Banque des Communications et la Banque de Chine, se voient bientôt, du fait de cette panique, dans une situation

si difficile que le gouvernement est obligé d'intervenir (novembre 1921). il demanda tout d'abord à l'inspecteur général des douanes, Sir Francis Aglen, de libérer à leur profit le surplus des douanes. Celui-ci refuse, arguant que « ce solde » est affecté à la formation d'un « fonds d'amortissement pour la protection des souscripteurs aux emprunts nationaux » et que « détourner ces fonds de cette destination constituerait un abus de confiance ». Le gouvernement s'adresse alors à l'association des Banquiers chinois, qui consentent à prendre les billets des banques menacées en payement des traites et lettres de change émises par elles, et les met ainsi en mesure de faire face momentanément à leurs engagements. Cependant la situation financière s'aggrave de jour en jour, et le président de la République juge nécessaire d'envoyer, le 3 décembre, aux autorités provinciales une circulaire qui constitue un programme des réformes indispensables.

> « Le problème le plus urgent, y écrit-il, est d'apporter des réformes dans l'administration, de manière à éviter la banqueroute nationale. Les dépenses militaires ont drainé toutes les sources de revenu du gouvernement. Il est donc impératif de trouver les moyens de réduire les troupes. Il faut soigneusement rédiger les règlements d'un système de gouvernement autonome de manière à ce qu'il convienne aux p2.154 conditions actuelles. Mais de toutes les questions, celle du Parlement est la plus importante. Il est essentiel pour un gouvernement républicain, et on ne peut différer plus longtemps sa convocation. Quant au Sud-Ouest, j'ai toujours été partisan de la paix et prêt à un compromis pourvu qu'il soit acceptable. Tout le monde a pu voir quelle a été ma politique à ce sujet. Par conséquent, il faut étudier avec soin et minutie le problème de l'unification du pays pour l'effectuer au plus tôt. En résumé, laissez-moi dire qu'en un temps de troubles il est nécessaire avant tout de restaurer l'ordre et la paix, et j'espère que mes collègues civils et militaires, animés

> d'un esprit d'abnégation et de sacrifices, tenteront de trouver une solution fondamentale des problèmes importants du pays.

Situation pathétique que celle de cet homme de bonne foi qui s'efforce de ramener au sentiment du devoir envers le pays ces « collègues » occupés seulement à satisfaire leurs intérêts particuliers ! Efforts stériles aussi bien, et qui ne rencontrent qu'indifférence ou hostilité. King Yong-pan qui n'a pu arriver, après des mois de négociations, à constituer un ministère, et dont Tchang Tso-lin s'emploie inlassablement à provoquer le départ, se décide, une fois de plus, à donner sa démission (16 décembre). Le 25, un nouveau cabinet est constitué par Leang Tche-yi qui, selon l'expression de la *Politique de Pékin*, cristallisait son programme en cette formule : « Réunification de la Chine. Réunion du Parlement. Respect de la Constitution. » Il voulait, écrit cette même feuille, faire

> « de l'amnistie des Anfouistes le principal facteur de sa politique interne, espérant par là d'abord rétablir, entre les factions du parti Pei-yang, l'union détruite depuis la guerre civile de juillet 1920, puis tendre la main au parti constitutionnaliste du Sud, lequel était en bons termes avec certains chefs anfouistes.

Magnifique programme, qui devait réunir contre lui l'unanimité des politiciens en un pays où les dissensions de p2.155 parti, ignorantes des conflits d'idées, se bornent à des luttes de personnes et sont soigneusement entretenues par ceux qui en profitent.

Ce fut Wou Pei-fou qui recommença la lutte. Le nouveau ministère n'était-il pas le protégé de Tchang Tso-lin, son rival exécré ? Ne voulait-il pas rendre vie et puissance au Club Anfou en qui le militaire qu'il était abhorrait le parlementarisme et ses tendances ? Comme arme de combat, il arbore la question du Chan-tong qu'il sait apte à rallier l'opposition. Mais Leang Tche-yi est de taille à se défendre. Il lance immédiatement une circulaire (11 janvier 1922), où il déclare que sa politique « vise absolument au rachat du chemin de fer du Chan-tong et à sa mise sous contrôle chinois » ; que d'ailleurs il n'a « jamais envoyé

aucun ordre ou instruction particuliers aux délégué chinois à la conférence de Washington » (cf. infra, p. 174) qui ne cessent d'insister « pour obtenir le rachat du chemin de fer, soit au comptant, soit par rémission de bons du Trésor qui seraient amortis en un certain nombre d'années » ; qu'en somme sa politique n'apporte « aucun changement ». à celle qui a été suivie par ses prédécesseurs. Enfin, il offre de garantir personnellement trois millions de dollars sur l'emprunt de vingt-sept millions affecté à ce rachat, et se concilie ainsi l'opinion populaire qui semblait acquise à Wou Pei-fou.

Celui-ci, qui se confirme dans son attitude de patriote intransigeant, décide de brusquer les choses. Il accuse ouvertement Leang Tche-yi de trahir la République en négociant secrètement un emprunt avec les Japonais pour le rachat du chemin de fer du Chan-tong, et il adresse le 19 janvier au président de la République un télégramme que signent avec lui les gouverneurs civils et militaires des provinces de Chan-tong, Chan-si, Kiang-sou, Kiang-si, Hou-pei et Hou-nan. Il y dénonce l'attitude du Premier ministre qui « agit avec vigueur contre la volonté du peuple » et « prie vivement », le chef de l'État p2.156 de « se démettre de ses fonctions afin de calmer le peuple », faute de quoi lui et ses collègues seront obligés de rompre les relations avec le Cabinet. Leang Tche-yi, prudent, demande un congé pour « cause de maladie », et se rend à T'ien-tsin. Tchang Tso-lin, qui n'entend point laisser son protégé céder le pas à Wou Pei-fou, demande au président de la République de publier les documents touchant la question du Chan-tong qui sont supposés prouver la culpabilité de Leang Tche-yi.

> « S'il a vendu son pays, il doit être chassé, sinon, en toute justice, sa conduite doit être réhabilitée aux yeux du peuple. Lui-même (Tchang-Tso-lin) déteste les personnes injustes et agira selon les désirs du peuple, car il connaît et apprécie le patriotisme du président de la République.

Embarrassé, celui-ci, selon la règle du jeu, menace de démissionner. Tsao Kouen intervient : on réconciliera Tchang Tso-lin et Wou Pei-fou ; Leang Tche-yi sera déclaré innocent de toutes les accusations lancées

contre lui, moyennant quoi il démissionnera. Malheureusement ce plan magnifique présente un inconvénient : les intéressés n'en veulent pas. Wou Pei-fou maintient son attitude. Tchang Tso-lin, qui cherche à se rapprocher de Sun Yat-sen, continue d'affirmer qu'écarter Leang Tche-yi « sur des accusations sans preuves, avancées par un chef militaire, c'est créer un précédent fâcheux et qu'aucun gouvernement n'est possible dans ces conditions ». Leang Tche-yi reste à T'ien-tsin « en congé », répondant à ceux qui l'interrogent sur la situation :

> « Il ne s'agit pas de savoir si je resterai ou non président du Conseil ; cette question est de peu d'importance ; la seule qui importe, celle à laquelle nous travaillons, c'est la question de réunification du pays.

Quant au président de la République, mis en demeure de faire preuve d'autorité et de nommer un Premier ministre d'office, il prend une décision soudaine, et, le 9 mars, publie un décret chargeant Tcheou Tseu-Tche des fonctions de président du Conseil des ministres.

p2.157 En manière de protestation contre le traitement infligé à son protégé, Tchang Tso-lin commence à faire descendre ses troupes sur Pékin, plus désireux d'intimider aussi bien que d'attaquer. Mais Wou Pei-fou, impatient de se mesurer avec son adversaire, tient le 27 avril un conseil de guerre où on décide d'attaquer le « roi sans couronne de Moukden ». Dès le 28 avril le contact est pris, l'action est vigoureusement poussée, et le 4 mai au soir les troupes de Wou Pei-fou sont maîtresses de la situation, celles de Tchang Tso-lin disloquées précipitant leur retraite le long de la ligne de Pékin-Moukden. Le lendemain, le général vainqueur lance une proclamation accusant Tchang Tso-lin de dix crimes.

> « Nous sommes décidés, déclarait-il en terminant, à l'exterminer à tout prix, car il est le seul obstacle à nos plans de réunification. S'il continue à vivre, il n'y aura point d'ordre et de paix en Chine. Faisons donc tout le possible pour le faire disparaître au plus tôt. Puisse la République vivre longtemps et dans la paix.

Il exige en même temps du président de la République, le 6 mai, un premier décret, destituant Leang Tche-yi, le privant de toutes ses décorations et ordonnant son arrestation pour être jugé ; le 10, un second révoquant Tchang Tso-lin de toutes ses fonctions, charges et commandements. Mais ni l'un ni l'autre ne renonce à la lutte. Tandis que le premier quitte T'ien-tsin subrepticement, le second se réfugie au milieu de ses partisans restés fidèles, dans sa Mandchourie difficilement accessible, et en proclame l'indépendance, en fait déjà réelle depuis longtemps (12 mai).

> « Je ne reconnais plus les territoires de la Mandchourie, de la Mongolie, de Souei-yuan et de Jehol comme possessions territoriales de la République chinoise, déclare-t-il.

Et, précisant son attitude, il adresse, le 17 mai, un télégramme à Wou Pei-fou où il se pose en victime du président de la République et rejette sur lui « le blâme de cette lutte ».

Cependant Wou Pei-fou, renonçant à son idée de réunir une convention nationale, annonce son intention, p2.158 d'accord avec Tsao Kouen, de convoquer à nouveau l'ancien Parlement.

> « En vue de la mauvaise situation actuelle, déclare-t-il dans un manifeste où il expose les raisons de ce revirement, il est absolument nécessaire d'amener sans plus de délai la réunion du Nord et du Sud.

On peut envisager deux moyens d'y atteindre : reconvocation de l'ancien Parlement ou réunion d'une convention nationale. Le premier présente l'avantage d'entraîner l'annulation immédiate du gouvernement du Sud à Canton, et d'assurer l'élection rapide d'un nouveau Président. Le second risque,

> « par suite de l'absence de tout précédent légal et de l'insistance du Sud-Ouest à réclamer la reconvocation de l'ancien Parlement, de raviver la guerre civile au lieu de la terminer... En conséquence, le maréchal Tsao Kouen est en

> faveur de la résurrection de l'ancien Parlement et accepte de mener la campagne dès réception de nos réponses.

Lâché des deux côtés, le président de la République part pour T'ien-tsin le 2 juin après avoir donné sa démission « par suite de vieillesse et de maladie ». Le même jour, le président du Conseil provisoire Tchéou Tseu-tche annonçait que « le président Siu Tche-tchang ayant, conformément à la volonté du peuple, donné sa démission et, suivant les lois de la constitution, remis la charge de ses fonctions au Cabinet », lui (Tchéou Tseu-tche) et ses collègues avaient décidé de prendre la responsabilité « pour le temps présent en attendant qu'elle soit assumée par le Parlement ».

Sollicité d'accepter la présidence, Li Yuan-hong, peu désireux d'assumer à nouveau un poste où il n'a connu que peu d'agréments, met à son retour deux conditions qu'il sait difficilement acceptables par ceux qui lui en font la demande : abolition des postes d'inspecteurs généraux, licenciement des troupes. Le Parlement de Canton, aussi bien, se prononce contre cette candidature dès le 7 juin.

> « Comme Li Yuan-hong, déclare-t-il, porte la culpabilité d'avoir illégalement dissous l'Assemblée nationale p2.159 en 1917, alors que la majorité des sénateurs et des députés s'opposaient à la déclaration de guerre à l'Allemagne par crainte de jeter la Chine dans le tourbillon du conflit mondial, le peuple du Sud-Ouest ne veut pas et ne peut pas le reconnaître comme le successeur légal de Siu Tche-tchang qui a occupé illégalement pendant quatre ans le fauteuil présidentiel... D'ailleurs si l'ancien Parlement était rappelé, il devrait être réuni à Canton et non pas dans le Nord, asile des fonctionnaires corrompus et des intrigants monarchistes.

Cependant, après une semaine d'hésitation et désireux de contribuer à l'apaisement, Li Yuan-hong accepte le mandat de président provisoire qui lui est offert. Le 11 juin il prête le serment d'usage, reçoit de Tchéou Tseu-tche le cachet présidentiel et nomme Premier ministre par intérim le docteur Yen, ministre des Affaires étrangères. Wou Pei-

fou adresse un télégramme à Sun Yat-sen où il lui expose que Li Yuan-hong a « repris son poste, conformément à la Constitution, et a révoqué son décret de dissolution du Parlement..., ce qui constitue un triomphe de la cause que lui Sun Yat-sen a défendue et lui a gagné le respect de la nation entière ». Il lui demande donc « de venir dans le Nord » et de « s'unir à lui de cœur et d'esprit pour se mettre ensemble à l'œuvre de reconstruction » (11 juin).

Malheureusement les événements vinrent rapidement dissiper toutes raisons d'optimisme. Dans le Nord, le docteur Yen renonce à former le cabinet, et la mésintelligence s'établit entre Tsao Kouen et Wou Pei-fou, tandis que Tchang Tso-lin, solidement retranché dans ses provinces, affirme de plus en plus son mépris du gouvernement central et organise patiemment une force destinée à lui assurer, tôt ou tard, voix prépondérante dans les destinées au pays. Dans le Sud, la guerre civile sévissait plus acharnée que jamais. Au lendemain du succès de Tcheng Kiong-ming dans le Kouang-si, Sun Yat-sen avait obtenu du « Parlement extraordinaire » le vote d'une p2.160 « expédition de châtiment » contre le Nord (15 octobre 1921). Tcheng Kiong-ming, plus raisonnable, avait conseillé de commencer par rétablir l'ordre dans le Kouang-tong. Ses avis repoussés, il avait laissé « l'expédition de châtiment » s'engager dans le Kouang-si, puis avait manœuvré pour mettre la main sur Canton et abattre la puissance de Sun Yat-sen. Celui-ci, se sentant menacé, ordonne à ses navires de guerre de tirer sur les troupes de Tcheng Kiong-ming si elles n'évacuent pas immédiatement Canton. Tcheng riposte en attaquant la garde de Sun Yat-sen, l'oblige à se réfugier sur ses navires, s'assure le contrôle de la cité, se déclare fidèle à l'ancien Parlement et prononce la dissolution de celui de Canton (15-18 juin 1922). Sun Yat-sen prend la fuite comme il l'avait fait deux ans auparavant, se réfugie à Chang-hai et y publie, le 15 août, sous le titre « avis du président extraordinaire », un manifeste où il explique sa conduite, expose les raisons de sa fuite de Canton et conclut en se déclarant prêt à continuer la lutte jusqu'à ce que son

œuvre soit achevée, c'est-à-dire jusqu'à ce que la République soit devenue une réalité...

Pendant ce temps Wou Pei-fou, dont seule cependant l'insistance avait eu raison de la répugnance que manifestait Li Yuan-hong à reprendre la présidence, commençait à lui faire une opposition ouverte. Il critiquait violemment la composition du nouveau cabinet et exprimait l'espoir que le président refuserait d'approuver la nomination de certains de ceux qui y figuraient. Réconcilié d'autre part avec Tsao Kouen, il cherche à se rapprocher de Sun Yat-sen et lui adresse un télégramme le félicitant de son manifeste et lui assurant que « l'exemple de ses vertus fournirait un excellent modèle au peuple entier ». Le docteur Wang Tchong-houei, devant cette opposition, décline le poste de Premier ministre qui se trouve à nouveau sans titulaire. Le gouvernement propose Tang Chao-yi. Le Parlement refusant d'approuver cette nomination, le docteur Wang consent à former un p2.161 cabinet de coalition destiné, dans son esprit, à réaliser la réunification nationale (13 septembre 1922).

Au début, tout alla bien. Le docteur Wang fait aboutir l'emprunt de 10 millions de dollars dit « de la onzième année », et peut satisfaire ainsi aux nécessités les plus urgentes. Mais, les fonds vite épuisés, les mécontents — ceux qui n'en ont pas eu leur part — font entendre leur voix. À la séance d'ouverture du Parlement (11 octobre) une question est posée au gouvernement touchant les raisons qui l'ont poussé à émettre un second emprunt de sept millions de dollars pour la seule province de Kiang-sou sans l'assentiment du Parlement « et alors que le montant en doit être utilisé par les chefs militaires du Tche-li en vue de préparatifs militaires ». Le Cabinet tout entier offre sa démission. Li Yuan-hong la refuse et le docteur Wang — qui par lettre individuelle du 14 octobre avait demandé d'être relevé de ses fonctions, consent à rester à son poste... Le 14 novembre, le ministre des Finances Lo Wen-kan, approuvé par ses collègues, passait avec la Banque sino-italienne un contrat modifiant celui qui avait été signé avec l'Autriche en 1914 pour l'achat de quatre canonnières et, quatre jours plus tard (18

novembre), il était arrêté en même temps que le chef du Trésor, Wang Ti-lien, à la suite d'une démarche faite auprès du président Li par Wou Tsing-lien, président de la Chambre des Représentants, et Tchang Po-lie, vice-président, qui l'avaient accusé d'avoir « violé la constitution en excédant ses pouvoirs et en acceptant des pots-de-vin », et ce sans que le président ni les membres du Conseil des ministres en aient été même avertis. Le 20, la Chambre votait une motion d'enquête judiciaire contre Lo Wen-kan et annulait le contrat signé par lui le 14. Le 18, Wou Pei-fou adressa au président une circulaire condamnant cette arrestation comme « inconstitutionnelle autant qu'illégale ». Le lendemain, Tsao Kouen y donne au contraire publiquement son approbation. Le 29 novembre, un décret p2.162 présidentiel accepta la démission du cabinet, à l'exception de celle du ministre des Finances, qui « ne peut pas, étant arrêté, être considéré comme démissionnaire », et qui est relevé de ses fonctions par acte spécial. Le même décret nomme le nouveau cabinet dont la présidence est attribuée à Wang Ta-sieh, chargé tout en même temps des fonctions de ministre des Finances. Mais Wouang Ta-sieh n'accepte cette double fonction que pour douze jours exactement, et ce par une lettre formelle dont le président Si doit prendre acte.

Son choix se porte alors sur Tchang Tchao-tcheng, ministre de la Guerre, qui obtient l'assentiment de la Chambre des Représentants à une grande majorité (18 décembre). Mais comme le Sénat, depuis deux mois qu'il siège, n'a pu encore élire son président, par suite de la division des partis, le docteur Wang continue d'assumer la responsabilité du gouvernement.

Cependant, le 30 décembre, l'ancien Conseil démissionne définitivement et, le 4 janvier 1923, un décret présidentiel publie les noms des membres du nouveau Cabinet dont le général Tchang Tsao-tcheng prend la présidence en même temps que le portefeuille de ministre de la Guerre. C'était, depuis la chute de Leang Tche-yi, le premier chef de gouvernement qui ne fût pas intérimaire. Malheureusement, bien que possédant désormais un président titulaire,

le cabinet n'existait, en réalité, que sur le papier, plusieurs de ceux qui y figuraient en nom hésitant à assumer en fait la responsabilité de leurs fonctions. Tchang Tsao-tcheng, cependant, publie son programme en tête duquel figure la réunification du pays. Il déclare être « l'homme de la nation et non celui d'une faction ». Il tend la main à Sun Yat-sen qui, à la suite de l'échec dans le Kouang-si des troupes cantonnaises défaites par les forces alliées du Yun-nan et du Kouang-si et de la fuite de leur chef Tcheng Kiong-ming, s'apprêtait à rentrer en triomphateur à Canton. Sun Yat-sen lui répond en le félicitant de sa nomination :

> « J'ai reçu, lui p2.163 écrit-il le 3 janvier, des lettres me parlant de votre patriotisme et de votre sincérité à vouloir unifier le pays par des moyens pacifiques. Ces nouvelles m'ont réconforté. Le fait que le parti du Tchö-li a affirmé son respect de la loi me fait présumer que le temps approche de la réunification du Nord et du Sud.

Mais les parlementaires chinois veillaient. Le Sénat ayant nommé un « président provisoire » faute aux différents partis d'avoir pu se mettre d'accord pour la désignation du titulaire, se trouva en état d'agir, et son premier geste fut de rejeter la nomination du Dr Alfred Sseu comme ministre des Affaires étrangères.

> « Le Parlement, écrit la *Politique de Pékin* dans son numéro du 26 janvier 1923, est en train de se discréditer d'une manière définitive, tant aux yeux des étrangers que des Chinois. Cet organe, qui devrait être l'instrument des revendications populaires, n'est plus que l'ornement sans valeur d'un régime qui n'a guère de républicain que l'étiquette. Divisé en factions qui luttent entre elles dans des intrigues sans fin, pour la prépondérance du pouvoir, et avant tout préoccupé d'avantages personnels, ce Parlement — qui dure depuis dix ans et qui se croit éternel et omnipotent, profite de ses prérogatives non pour imposer la loi du pays, mais sa loi, non pas pour travailler aux intérêts du pays, mais à ses intérêts propres. Dans cette poursuite étroite de fins

> égoïstes, tout tombe sous ses coups : le prestige de la nation à l'étranger et aussi les meilleurs de ses fils. Peu importe au Parlement, pourvu qu'il soit satisfait dans ses rancunes et ses appétits.

Par ailleurs, le chaos persistait. La tentative de médiation entre le parti du Tchö-li et le général Tchang Tso-lin était abandonnée, celui-ci n'ayant pu, en échange de la restitution de ses titres et privilèges, faire remise du matériel roulant et des fonds de l'impôt du sel qu'il s'était appropriés. Lo Wen-kan, le ministre de la Justice du précédent cabinet, mis en liberté sur un non-lieu de p2.164 la cour, était arrêté à nouveau le 15 janvier sur les instances du ministre de l'Instruction Publique Peng Yuan-yi, mais la cour se déclarait incapable de le poursuivre faute de preuves et demandait l'ouverture d'une nouvelle enquête. Le docteur Yen, ancien ministre des Affaires étrangères, s'élève alors contre ces procédés du Cabinet, cependant que les étudiants, et particulièrement ceux qui revenaient de l'étranger, protestent violemment, et que le recteur de l'Université de Pékin, Tchang Yuan-pei, donne sa démission et part pour Chang-hai, en déclarant qu'il ne rentrera à Pékin que quand le ministre de l'Instruction Publique aura résigné ses fonctions. La situation financière était plus déplorable que jamais.

> « La Chine, disait sir Charles Addis, le représentant anglais du Consortium, lors d'un dîner offert au nouveau ministre de Chine, est dans un état de chaos financier complet. Le gouvernement central ne dispose d'aucun revenu, sauf celui des douanes et de la gabelle qui sont sous le contrôle étranger. Encore subviennent-ils à de lourdes obligations financières, et même ce qu'on appelle le « surplus » a été donné en gage tant et plus.

Mais au moment que tout semblait aller de mal en pis, tout soudain paraît s'arranger comme par enchantement. Le ministère se trouve au complet sous la présidence du général Tchang Tsao-tcheng, ministre de la Guerre ; et les journaux annoncent comme un événement digne de remarque qu'à la séance du Conseil du 8 février tous les ministres

étaient présents. Hélas ! que peut faire un ministère sans argent ! Faute de pouvoir assurer le succès d'un « emprunt extraordinaire à court terme » de 12 millions de dollars, il se voit réduit à la seule libération du surplus de la gabelle pour régler aux fonctionnaires quelques mois d'arriéré de solde et entretenir la bonne volonté des parlementaires et chefs des différents partis. Les uns et les autres recommencent à s'agiter. Le parti du Tchö-li, Tsao Kouen et Wou Pei-fou en tête, p2.165 proteste contre l'amnistie accordée à certains chefs anfouistes. Les parlementaires de Pékin s'offusquent des avances faites au parti Kouo-ming Tang et à son chef Sun Yat-sen. Ces mécontentements se traduisent, dès la réouverture de la session, par une agitation qui prend pour prétexte la décision du gouvernement chinois, notifiée le 10 février à la légation de France, de payer en francs or la part française de l'indemnité dite « des Boxers ».

La Chine s'était engagée, par le protocole du 7 septembre 1901 (p1.303) à payer aux puissances une indemnité de 450.000.000 taëls représentant le total des indemnités pour les États, les sociétés, les particuliers et les Chinois visées à l'article VI de la note du 22 décembre 1901 qui mettait fin à la guerre des Boxers. Payable par annuités, le service de cette indemnité avait été régulièrement fait jusqu'au moment de l'entrée en guerre de la Chine (1917), où les puissances alliées lui accordèrent un moratorium de cinq années pour le règlement de sa dette. À l'expiration de ce délai, désireux de « sauvegarder en Extrême-Orient les intérêts matériels et moraux de la France », compromis par la crise de la Banque Industrielle de Chine, le gouvernement français proposa au gouvernement chinois, qui accepta, d'utiliser le reliquat de la part de l'indemnité qui lui revenait :

> « 1° au service d'amortissement et intérêts des bons en dollars or 5 p. 100 qui seront remis, au nom du gouvernement français, aux créanciers d'Extrême-Orient de la Banque Industrielle de Chine, en échange au pair des bons de répartition attribués aux créanciers de la Banque Industrielle de Chine conformément au projet de règlement transactionnel.

> 2° à des œuvres franco-chinoises d'instruction publique ou de bienfaisance dans des conditions qui seront déterminées à Pékin, chaque année, par entente entre les gouvernements français et chinois. (Accord des 9 et 27 juillet.)

Après de longs débats passionnés, le Parlement français avait ratifié ces accords, qu'une loi du p2.166 8 février 1923 promulguait officiellement. D'autre part, à la date du 10 février, le ministre des Affaires étrangères de Chine avait adressé au ministre de France à Pékin un mémoire approuvé par le président de la République chinoise, aux termes duquel il résultait que le Conseil des ministres, en sa séance de la veille,

> « avait décidé que, d'après les documents de l'affaire, il convenait de calculer à nouveau en francs or la part française de l'indemnité de 1901, en raison de l'existence de l'accord du 9 juillet 1922 par lequel l'indemnité était abandonnée pour être employée comme fonds de réserve des Bons or à 5 % destinés au remboursement des dépôts des créanciers d'Extrême-Orient et pour servir aux œuvres franco-chinoises d'instruction publique, ainsi qu'au payement des actions non libérées de la Banque Industrielle de Chine possédées par le gouvernement chinois, et au remboursement au lieu et place (du gouvernement chinois) des différentes dettes dues par le gouvernement chinois à la Banque industrielle de Chine.

Cette décision, aussi bien, ne constituait que la stricte exécution des obligations assumées par le gouvernement chinois aux termes du protocole de 1901 et de l'accord additionnel de 1905. L'article VI de l'édit de 1901 stipule en effet, que

> « les 450 millions de Haikouang taëls, constituent une dette or, calculée au taux du Haikouang taël, *en monnaie d'or* de chaque pays, le capital et les intérêts étant *payables en or* au taux de change correspondant aux dates auxquelles les différents payements viennent à échéance.

Et le paragraphe V de l'accord de 1905 reconnaît que

> « la somme de 450 millions taëls constitue une *dette en or*, c'est-à-dire que, pour chaque Haikouang taël dû à chaque puissance, la Chine doit *payer en or* le montant qui figure à l'article VI du protocole final.

Enfin, réglant la modalité de ces payements, le paragraphe 2 de l'article III du même accord énonce que :

> « la Chine fera ces payements calculés sur la base donnée p2.167 ci-dessus, qui fixe la valeur du Haikouan taël du protocole par rapport à la monnaie de chaque pays, soit en argent suivant le prix de l'argent sur le marché de Londres, soit en traites or ou en transferts télégraphiques au choix de chaque puissance. La Chine peut obtenir ces traites et transferts télégraphiques au mieux de ses intérêts, en tout droit et en toutes banques, au plus bas prix ou par achat sur marché, pourvu que ces payements en or soient faits directement à chaque puissance à la date d'échéance.

Cependant, cherchant contre le gouvernement un prétexte d'agitation et heureuse d'en invoquer un qui, par son caractère nettement xénophobe, devait être naturellement accueilli avec un empressement enthousiaste par les fauteurs de désordre et une carence prudente par les amis de l'ordre, l'opposition avait, dès le début de l'année, suscité une violente agitation politique contre l'idée du payement en or de la part française de l'indemnité des Boxers. Du Parlement, la dissension s'était répandue dans la presse, qui reprochait violemment au Cabinet

> « d'avoir mal défendu les intérêts du pays et d'avoir consenti sans raison suffisante un sacrifice qui constituerait pour le budget de la Chine un fardeau intolérable.

Décidé cependant à poursuivre la réalisation de son programme, à empêcher Sun Yat-sen de réorganiser à Canton le gouvernement extraordinaire et à arrêter toute reprise d'une campagne en vue d'une élection présidentielle, Tchang Tsao-tcheng publie un mandat présidentiel déclarant que du moment où

> « l'ancien Parlement a été restauré et qu'un président légal a été rétabli, les citoyens doivent respecter la constitution provisoire et ne point s'élever contre elle, en aucune circonstance.

Puis il décide la réunion à Pékin d'une conférence destinée à traiter de la question du licenciement des troupes. Mais sa politique, toute de conciliation, devait se heurter à celle de Wou Pei-fou, partisan de la méthode forte, et qui estimait fâcheuses toutes p2.168 concessions faites à Sun Yat-sen. Comme celui-ci laissait entendre qu'il allait reprendre son projet de créer une confédération du Sud-Ouest, et que les parlementaires du parti Kouo-ming Tang parlaient de retourner à Canton pour y faire revivre l'ancien Parlement sous la présidence de Sun Yat-sen, Wou Pei-fou, avec le concours de Tsao Kouen, presse Tchang Tsao-tseng de nommer deux de ses créatures gouverneurs militaires du Fou-kien et du Kouang-tong afin de s'en assurer le contrôle direct. Le Premier ministre, voyant sa politique compromise, consulte les sorts, les trouve contraires, songe au suicide, mais se borne, en fin de compte, à envoyer sa démission au président de la République. Et c'est à nouveau le grand jeu ordinaire : refus du président, accord de la presse de Pékin pour soutenir le ministère contre les militaristes, télégrammes affluant de toutes les provinces priant le cabinet de ne pas démissionner, intervention de Wou Pei-fou lui-même, qui déclare qu'en proposant des candidats il n'avait pas entendu faire acte d'hostilité à l'égard des ministres, mais n'avait en vue que l'intérêt public. Bref, démissionnaire le 12 mars, le Cabinet reprend la direction des affaires le 13, mais se voit incapable de rien traiter, plusieurs de ses membres ayant jugé nécessaire une absence prudente. La situation de Tchang Tsao-tcheng était en effet des plus délicates. Tchang Tso-lin, allié à Sun Yat-sen par un commun désir de vengeance contre Wou Pei-fou, annonçait son intention de soutenir le gouvernement du Sud. Et, si le président Li déclarait au représentant de l'agence Reuter que la situation politique ne présentait « aucune cause sérieuse d'anxiété et se disait prêt à résister aux injonctions des

militaristes », il n'en paraissait pas moins très troublé par des menaces de luttes entre les grands chefs militaires qu'il se voyait aussi impuissant à dominer qu'à réconcilier. Aussi, le Premier ministre, se soumettant a l'inévitable, finit-il par céder au parti du Tchö-li et donner, avec la sanction du président de la p2.169 République, son consentement aux nominations demandées par Wou Pei-fou.

Celui-ci, d'ailleurs, poursuivait, avec une remarquable ténacité, la conquête du Sseu-tch'ouan destinée à assurer sa domination sur le Yun-nan, le Kouei-tcheou et le Ho-nan, et lui permettre, en jonction avec le Fou-kien et le Kiang-si, de marcher sur le Kouang-tong, citadelle de Sun Yat-sen et des Kouo-ming Tang. L'entrée de ses troupes à Tchong-king et à Tcheng-tou le rendait maître de cette importante province et le mettait à même désormais de tenter la réalisation de son rêve en assurant la réunification nationale par l'écrasement définitif de Tchang Tso-lin. Prudent, Tchang Tsao-tseng, d'accord avec le président Li, se rallie au parti du Tchö-li, seul capable de l'aider à résister à l'opposition parlementaire toujours plus acharnée contre lui. Elle s'était traduite, le 9 avril, au Sénat, par un débat tumultueux sur une motion de méfiance à l'égard de son gouvernement. Mais, tout l'appui du parti du Tchö-li était impuissant à lui donner les moyens de pourvoir au déficit, qui chaque jour s'avérait plus irrémédiable. Les banques chinoises lui refusaient toute nouvelle avance de fonds et, dans les milieux parlementaires, on discutait le nom de son successeur capable de mettre de l'ordre dans les finances, lorsqu'un incident étranger à la politique vint, lui porter le dernier coup : dans la nuit du 4 au 5 mai, sur la ligne de T'ien-tsin à Pou-k'eou, près de la gare de Lin-cheng, un train était arrêté et mis au pillage par des bandits, anciens soldats débandés, au nombre d'un millier. Un Anglais était tué et les voyageurs européens, une vingtaine environ, parmi lesquels des femmes et des enfants, demi-nus et sans chaussures, étaient emmenés à marche forcée, sous la menace des fusils, dans la montagne, en otage. Incident grave en soi, mais plus grave encore en ce qu'il révélait l'impuissance du gouvernement chinois

à poursuivre et châtier les bandits recrutés parmi les troupes dont il ne pouvait assurer la discipline faute de leur p2.170 payer leur solde. Le corps diplomatique intervient aussitôt, donne trois jours au gouvernement chinois pour obtenir la libération des captifs, délai au-delà duquel il exigera des dommages-intérêts par chaque jour de retard, suivant une échelle progressive. Le ministre des États-Unis d'Amérique, dont les ressortissants forment la majorité des captifs, va plus loin et se déclare prêt à appuyer même par la force toute décision du corps diplomatique de Pékin. Le président du Conseil donne à nouveau sa démission, et malgré que le président la repousse, il maintient sa décision avec d'autant plus d'énergie que le Parlement manifeste l'intention de repousser son projet d'emprunt avec le Consortium et émet un vote de méfiance à son égard.

Cependant, comme le 13 mai les Européens faits prisonniers par les bandits n'étaient pas encore libérés, le corps diplomatique adresse une nouvelle note au gouvernement chinois :

> « Sur les assurances données, disait-elle, le corps diplomatique a cru que la libération des captifs pourrait être effectuée immédiatement. Comme jusqu'à présent elle n'a pas eu lieu, le corps diplomatique insiste à nouveau sur le fait que le gouvernement chinois est responsable de la vie des étrangers. Il attend avec impatience leur libération et demande que le gouvernement chinois prenne des mesures effectives à ce sujet. Il se réserve de demander l'application des sanctions que comporte le retard apporté au règlement de cette déplorable affaire, sanctions dont la nature et l'étendue seront ultérieurement fixées, et qui sont destinées à empêcher le retour de semblables faits.

En fait, le gouvernement chinois faisait tout ce qu'il pouvait, mais il ne pouvait pas grand'chose. Il n'osait charger des troupes régulières de réduire les bandits par la force, d'abord parce qu'il craignait pour la vie des prisonniers, mais surtout parce que ces troupes régulières étaient elles-mêmes très sujettes à caution. Il négociait avec les bandits, leur

p2.171 offrait de les enrôler dans l'armée nationale. Le corps diplomatique renouvelait ses notes verbales le 19 et le 21 mai, se réunissait en conférence le 23 mai, tandis que la population étrangère s'exaspérait et que ses organes réclamaient des mesures de protection sérieuses. Le *Far East Times*, traduisant ces sentiments unanimes, réclame

> « l'installation d'un organe militaire chargé d'assurer le service des principales voies de communication par terre et par eau, et la création d'une haute commission de Chinois et d'étrangers qui aura à contrôler les mesures prises en vue de la pacification, commission responsable devant le gouvernement chinois et comptable de ses actes devant le corps diplomatique.

Le gouvernement chinois ne put en fait obtenir la mise en liberté des derniers captifs que le 10 juin et au prix de l'enrôlement de 3.000 bandits dans l'armée régulière.

L'affaire « Lin-cheng », comme on l'appelait, avait cessé, d'ailleurs, d'intéresser les Chinois, tout entiers occupés d'une question tellement importante qu'on la dénommait la « suprême question » : l'élection d'un nouveau président de la République. Li Yuan-hong, dont le mandat arrivait en effet à expiration, venait de rappeler au Parlement qu'il y avait lieu de faire les préparatifs en vue de l'élection d'un nouveau président, conformément aux prescriptions de la constitution. Mais les parlementaires se trouvaient très divisés sur cette question. Les partisans de Li Yuan-hong proposaient qu'on rédigeât d'abord la nouvelle constitution et qu'on reportât l'élection au mois de septembre. Ceux de Tsao Kouen s'y opposaient en déclarant que l'élection du président de la République était plus importante que la rédaction d'une nouvelle constitution et ils réclamaient la démission en bloc du Cabinet (6 juin) sous le prétexte que la démarche du président Li constituait une « usurpation de pouvoir ».

Li Yuan-hong ne se laisse pas intimider. Après un p2.172 premier refus de pure forme, il accepte la démission du Cabinet et, tandis qu'il procède à la consultation des diverses personnalités aptes à en former un nouveau, il publie deux circulaires où il se dit prêt à rentrer dans la vie privée dès que la nouvelle constitution sera votée, et réfute les accusations portées contre lui par le cabinet démissionnaire. En même temps, il se fait interviewer par M. Lenox Simpson, un de ses conseillers étrangers, auquel il annonce son intention d'aller à T'ien-tsin conférer avec Sun Yat-sen sur la réunification du Nord et du Sud.

Mais les personnalités politiques auquel il cherche à confier la formation du nouveau Cabinet, le docteur Yen, Mr. Wellington Kou, se dérobent l'un après l'autre. Voyant alors l'inanité de ses efforts, se sentant isolé à Pékin devant le parti du Tchö-li hostile, sans appui sérieux du côté militaire ni du côté parlementaire, abandonné de l'opinion, effrayé par les manifestations qui ont lieu devant sa résidence privée (11 juin), il se décide, le mercredi 13 juin, à quitter la capitale et chercher refuge à T'ien-tsin. Au préalable, il avait signé un certain nombre de décrets auxquels un ministre, Li Ken-yuan, avait apposé son contreseing : le premier acceptait la démission de Tchang Tsao-tseng, et le second nommait en sa place Li Ken-yuan. Un troisième abolissait les tou-kiun. Enfin il avait confié les sceaux présidentiels à sa concubine qui s'était réfugiée à l'hôpital Saint-Michel, dans le quartier des légations. Mais ses adversaires veillaient. Avant même que le train n'arrivât à T'ien-tsin, Li Yuan-hong était « respectueusement » arrêté et mis en demeure de restituer les sceaux et d'annuler ses décrets. Il s'exécute, joignant à ses rétractations sa démission de président. Tchang Tsao-tseng, reprenant, à T'ien-tsin lui aussi, la direction du Cabinet ressuscité une fois de plus, assume la direction du pouvoir en vertu de l'article V de la loi présidentielle, et en fait part au pays dans un télégramme circulaire aux provinces. Restait à faire accepter la démission du président Li par le Parlement. Le 16 juin, les deux Chambres se réunissent, mais les adversaires de Tsao Kouen

s'abstiennent et, faute du quorum, aucune des deux assemblées ne peut procéder au vote.

Un président démissionnaire, mais officiellement toujours en fonctions, un cabinet squelettique dont le chef reste prudemment à T'ien-tsin, une carence non moins prudente de tous ceux à qui on offre de constituer un nouveau ministère, un Parlement impuissant à agir, faute du quorum indispensable, en face du parti du Tchö-li impatient de s'emparer du pouvoir mais incapable de le faire légalement, telle était la situation politique en juillet 1923.

@

CHAPITRE XVI

LA CONFÉRENCE DE WASHINGTON

@

Conférence et traités de Washington (11 novembre 1921- 6 février 1922). — Traité réglant la question du Chan-tong (4 février 1922). — Entente provisoire avec l'Angleterre concernant la reddition du territoire de Wei Hai Wei. — La question du Tibet. — Nomination d'un délégué apostolique à Pékin (12 août 1922). — Ministère Wellington Kou (23 juillet 1923). — Tsao Kouen président de la République (5 octobre). — Loi constitutionnelle de la République de Chine (10 octobre). — Manifeste de Sun Yat-sen (9 et 13 octobre). — Le parti Kouo-ming Tang invite Sun Yat-sen à cesser son opposition. — Souen Pao-ki proposé pour la constitution du Cabinet (5 novembre). — Note du gouvernement de Pékin rejetant la demande des puissances d'être payées en or. — Nomination de Souen Pao-ki comme Premier ministre (13 janvier 1924). — Réponse du corps diplomatique à la note refusant le payement en or (12 février).

p2.174 Si la République chinoise se débattait en de lamentables dissensions intérieures, du moins sa politique étrangère manifestait-elle un remarquable esprit de suite, une persévérance dans l'effort qui lui assurait d'indéniables succès à l'égard des puissances étrangères, dont les intérêts souvent contraires ne facilitaient pas l'entente commune ni la résistance efficace à l'égard de ses revendications et de ses prétentions.

Invitée par le président des États-Unis d'Amérique Harding à participer à une conférence « sur la limitation des armements et les questions du Pacifique et de l'Extrême-Orient, qui s'y rattachent étroitement », réunie à Washington le 11 novembre 1921, elle y avait délégué comme envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires MM. Alfred Sseu et Wellington Kou.

p2.175 Avant l'ouverture même de la conférence, M. Alfred Sseu Che-Tchao-tche, au cours de la première réunion du Comité chargé de l'examen des questions du Pacifique et de l'Extrême-Orient, avait exposé, au nom de son gouvernement, quelques-uns des principes généraux qui, d'après lui, devaient guider les travaux de la Conférence :

intégrité territoriale et indépendance politique et administrative de la République chinoise ; principe de la « porte ouverte » appliqué sur tout son territoire ; passation d'aucun traité dans le Pacifique ou en Extrême-Orient sans que la Chine en ait été avertie préalablement et qu'elle ait été mise à même d'y participer ; révision, examen et publication, sous peine de nullité, de tous les traités secrets ; suppression, dès que les circonstances le permettraient, de toutes restrictions à la liberté politique, juridictionnelle et administrative de la Chine ; limitation raisonnable des traités ou engagements dont le terme n'avait pas été fixé ; respect des droits de la Chine comme neutre dans toutes les guerres où elle ne participerait pas.

D'autre part, Wellington Kou, dans la séance publique du 20 novembre, avait exposé comme suit les directives générales de son gouvernement :

> « De la réhabilitation de la Chine, avait-il déclaré, dépend la paix de l'Extrême-Orient. La Chine doit pouvoir travailler à son relèvement économique par le développement de ses ressources nationales. Son intégrité territoriale doit être garantie, et tout empiétement au moyen de concessions étrangères doit cesser. Elle doit avoir une indépendance politique absolue et libérée de toute intervention étrangère.

Dans une autre séance, il réclamait pour son pays le contrôle sur ses chemins de fer, et demandait que les restrictions actuellement admises sur la taxe d'importation soient revues ou modifiées.

Le 22 novembre, la Commission d'Extrême-Orient de la Conférence adoptait un ordre du jour qui donnait toute satisfaction au gouvernement chinois.

> « C'est la p2.176 ferme intention des puissances qui assistent à la conférence, déclarait cet ordre du jour : 1° de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale et administrative de la Chine ; 2° de lui assurer la plus grande opportunité possible pour développer et maintenir un

> gouvernement stable ; 3° d'employer leur influence dans le but d'établir sur son territoire des facilités industrielles et commerciales égales pour toutes les nations ; 4° de ne prendre aucun avantage des conditions présentes pour rechercher des intérêts spéciaux et des privilèges de nature à nuire aux droits des sujets des nations amies, et de n'adopter aucune attitude contraire à la sécurité de ces nations.

À cette même séance, M. Wellington Kou déclarait que la Chine ne désirait en aucune façon intervenir dans l'administration des douanes, pas plus que dans la liquidation des dettes étrangères auxquelles elles servent de garanties, mais qu'elle réclamait une révision de tarifs devenue nécessaire par suite de la hausse générale des prix, et qui l'aiderait à faire face à ses besoins. Il demandait, en conséquence, la fixation desdits droits à partir de 1922, à 12 1/2 p. 100.

Le premier traité signé à Washington le 6 février 1922 et concernant « les principes et directives à suivre dans les questions intéressant la Chine », reproduisait intégralement, dans son article 1er, le texte des résolutions adoptées à la séance du 22 novembre par la Commission d'Extrême-Orient. Aux termes de son article 3,

> « les pouvoirs contractants s'engageaient à ne poursuivre par eux-mêmes ni soutenir leurs nationaux respectifs dans la poursuite : 1° de tous arrangements de quelque nature qu'ils soient qui auraient pour but d'établir en faveur de leurs intérêts une supériorité générale des droits concernant le développement commercial ou économique dans une partie quelconque de la Chine ; 2° de tout monopole ou droits de p2.177 préférence qui priveraient les nationaux d'une autre puissance du droit d'entreprendre un commerce légitime ou une industrie quelconque en Chine, ou de toute participation avec le gouvernement chinois ou une autorité locale quelconque dans une entreprise publique de quelque catégorie qu'elle soit qui, en raison de son but, de sa durée pratique ou de son aire géographique, serait de nature à

> empêcher l'application pratique du principe d'égale concurrence.

Un second traité signé le même jour concernant des tarifs douaniers élève à 5 p. 100 *ad valorem* le montant de ces tarifs.

La Chine obtenait à Washington un second succès plus sensible encore peut-être à son orgueil national. les représentants des puissances réunis à la conférence savaient fort bien que leurs efforts pour établir la paix dans le Pacifique et l'Extrême-Orient resteraient vains tant que la question du Chan-tong ne serait pas réglée entre le Japon et la Chine. Depuis la conférence de Versailles, celle-ci soutenait que la question était du domaine international et ne pouvait être traitée qu'en accord avec les puissances. Le gouvernement japonais, au contraire, prétendait qu'elle ne regardait que les deux États intéressés, et que des négociations directes entre eux étaient seules capables d'aboutir au règlement désiré. Chaque pays était resté depuis sur ses positions. Les diplomates réunis à Washington s'interposèrent et firent accepter au baron Kato une formule de conciliation qui permît aux délégations de la Chine et du Japon, assistées des représentants des États-Unis et de la Grande-Bretagne, de se réunir en comité pour examiner les moyens d'arriver à un règlement. La première réunion eut lieu le 1er décembre 1921. Menés avec un grand désir d'aboutir à un règlement satisfaisant, les pourparlers furent sanctionnés par un traité signé le 4 février 1922 en présence de MM. Hughes et Balfour. Le Japon s'y engage :

> « 1° à transférer, dans un délai qui n'excède pas 6 mois à partir de la date de la promulgation du traité, p2.178 le territoire de Kiao-tcheou, précédemment cédé à bail à l'Allemagne, à la Chine, et à examiner avec elle en une conférence préliminaire les modalités d'exécution de ce transfert ; 2° à retirer ses troupes, y compris la gendarmerie, de la voie ferrée Tsing-tao Tsi Nan-fou dès que les forces chinoises seraient en mesure de les relever ; 3° à transférer cette voie ferrée à la Chine, à charge à celle-ci de lui en rembourser la valeur actuelle.

Enfin, à cette même conférence de Washington, la Chine obtenait de l'Angleterre la signature d'une entente provisoire pour la reddition du territoire de Wei Hai Wei moyennant l'engagement d'y maintenir une organisation administrative distincte, identique à celle établie par l'Angleterre.

Par contre, la question du Tibet restait toujours pendante entre les deux puissances. Le 11 janvier 1913, les troupes chinoises, à la suite des événements que nous avons relatés plus haut (p2.077-078), avaient complètement évacué ce pays, qui s'était déclaré indépendant et avait conclu un traité avec le houtouktou (grand-lama) de Ourga. Le 13 octobre suivant s'ouvrait à Simla une conférence destinée à établir l'entente entre les différents pays intéressés à la question. Si l'accord avait pu s'établir sur la reconnaissance de l'autonomie complète du Tibet proprement dit, l'attribution à la Chine du droit d'entretenir un Résident à Lhassa avec une garde suffisante, et la constitution dans le Tibet oriental d'une zone semi-autonome où la Chine jouirait d'une situation prépondérante, on n'avait pu s'entendre sur le tracé de leur ligne de démarcation et on se sépara en juillet 1914 sans signer de traité. Le silence s'était fait sur la question, lorsque, en juillet 1917, l'arrestation d'un certain nombre de Tibétains par les troupes chinoises dans le district de Chiamdo avait rappelé l'attention sur ces régions. Le grand-lama réclame vainement leur mise en liberté. Des escarmouches se produisent entre les troupes tibétaines p2.179 et les troupes chinoises, qui sont fortement maltraitées. En février 1918, le général chinois Peng Tso-tcheng est cerné à Chiamdo et réduit à l'impuissance, tandis que les Tibétains envahissent à l'est de cette ville tout le territoire jusqu'à la rive droite du Yang-tseu. Peng Tso-tcheng dut se rendre en avril. Les Chinois qui avaient, dès février, effectué des ouvertures de paix, les renouvellent sans plus de succès. En juillet, cependant, ils obtiennent un armistice d'un mois, et une conférence de paix est ouverte à Chiamdo. On y décide de suspendre les hostilités pendant un an, les Tibétains devant se retirer à l'intérieur des frontières de Darge et les Chinois à Kao-tseu. Aucun règlement n'ayant pu aboutir depuis, le

gouvernement chinois a publié une note exposant sa manière de voir sur la question :

> « La Chine, y déclare-t-il, ne demande rien de plus que le rétablissement de sa suzeraineté sur le Tibet avec la reconnaissance de l'autonomie du territoire immédiatement sous le contrôle du gouvernement de Lhassa. Elle est favorable à l'idée britannique d'un territoire tampon, en tant que cela peut s'accorder avec l'équité et la justice Elle insiste cependant pour que ses intérêts commerciaux soient surveillés par ses agents commerciaux comme le font les Anglais. Ces propositions, bien que rejetées par les Anglais, sont cependant accueillies favorablement, même par les Tibétains. En d'autres termes, elle espère que la Grande-Bretagne conclura avec elle des arrangements regardant le Tibet qui ne pourront être moins désavantageux pour elle que celui fait avec la Russie concernant la Mongolie extérieure. Si on considère que la Chine a réclamé et exercé des droits souverains sur le Tibet en commandant l'armée tibétaine, en surveillant l'administration intérieure du pays et qu'elle a approuvé la nomination des fonctionnaires tibétains de tous grades, séculiers et ecclésiastiques, ses prétentions paraîtront, en somme, assez modestes.

Le Congrès de Washington d'ailleurs a reconnu p2.180 implicitement le Tibet comme faisant partie intégrante de l'empire chinois. Lorsque vint en discussion une motion de M. Briand déclarant qu'avant d'admettre le principe de l'intégrité territoriale de la Chine, il convenait d'en définir les limites, on se rendit à l'observation de Wellington Kou déclarant que le territoire de la République chinoise était défini dans la Constitution nationale et qu'il ne pouvait être question d'en modifier les termes. Or le Tibet, comme la Mongolie intérieure et extérieure et le Tsing-Hai (Kou-kou Nor), y sont considérés comme territoire chinois au même titre que les autres parties de l'empire. La seule distinction administrative les concernant est que la création des provinces et

districts y est ordonnée par une loi au lieu d'y être décidée par les Assemblées locales (art. 135).

En ce qui concerne la situation respective des puissances étrangères, la nomination par le pape d'un délégué apostolique en Chine venait apporter une grave modification à la situation diplomatique qu'y occupait la France. Jusqu'alors, celle-ci était reconnue par le gouvernement chinois comme « la protectrice officielle des missions sur le sol de l'empire (p1.160-161) » et, si cette prérogative avait été contestée par certaines puissances étrangères, la Chine l'avait toujours respectée. Au début de 1919 cependant le gouvernement de Pékin ayant demandé au pape Benoît XV qu'il accréditât un nonce apostolique auprès de lui, le souverain pontife avait paru disposé à répondre à ce désir. Le gouvernement français était aussitôt intervenu et aucune suite n'avait été donnée à ce projet. Or, le 12 août 1922, et sans que le gouvernement français en ait été, semble-t-il, averti, Mgr Constantini, administrateur apostolique à Fiume, était appelé à diriger « la délégation récemment érigée en Chine ».

Dans son numéro du 27 novembre 1922, *le Temps* écrivait :

> « Mgr Constantini, dans son rôle temporaire de délégué apostolique, sera appelé à présider aux travaux préparatoires du synode général (il s'est tenu en Chine p2.181 en 1924), à présider ce synode même et à veiller à la mise en application de toutes les mesures et décisions qui pourront être prises par les évêques réunis. Il ne semble point que sa mission doive se prolonger bien au delà de l'accomplissement de cette tâche précise.

En fait,

> « il n'en reste pas moins, comme le fait remarquer M. André Duboscq, dans un article publié par lui dans *le Temps* du 8 février 1924, qu'une délégation apostolique a été créée en Chine et que la délégation apostolique, aux termes du droit canon, est une fonction permanente. La fonction qui n'est que

temporaire et personnelle est celle de visiteur apostolique. Lors donc que le gouvernement français reproche au Saint-Siège d'avoir violé les droits de notre protectorat en Chine en y nommant un délégué apostolique qui, selon le cardinal Gasparri, aurait dû avoir un caractère temporaire, il confond les deux fonctions. D'autre part, quand l'*Osservatore romano* répond à ce reproche : « Le cardinal Gasparri a assuré au chargé d'affaires de France que le délégué apostolique en Chine fut envoyé pour réunir un synode... mais il a ajouté que le Saint-Siège pouvait, en restant dans son droit, le retenir en Chine et même l'y stabiliser, car la sphère d'action de ce délégué embrasse des affaires d'un ordre exclusivement spirituel », il évite bien inutilement de déclarer le caractère permanent de la délégation apostolique, tend à dissimuler la règle sous un cas d'espèce, et parle un autre langage que la dépêche rassurante transcrite plus haut. Sans doute nous savons que les attributions du délégué apostolique ne sont pas les mêmes que celles du nonce. Le droit canon résume ainsi les fonctions des délégués en tous pays ; veiller dans le territoire qui leur est assigné sur l'état des églises et en avertir Rome, sauf toutefois à recevoir à titre extraordinaire une mission plus étendue (*præter alias facultates delegatas ipsis a Sancta Sede commissas*). Mais nous savons aussi que la délégation est souvent un acheminement à p2.182 la nonciature. Le privilège de la France en Chine paraît de ce fait menacé. C'est donc au gouvernement français qu'il incombe de ne pas laisser prescrire nos droits dûment reconnus par les traités. Les précédents de 1886 et 1918 doivent l'éclairer ; la suppression de l'ambassade de France au Vatican peut être pour le gouvernement chinois l'occasion de renouveler auprès du Saint-Siège sa demande d'une nonciature à Pékin. S'il l'obtenait, c'est alors que notre protectorat, très réduit dans la pratique, reprendrait une valeur au moins égale à la

> diminution que subirait de ce fait le prestige du ministre de France aux yeux des Chinois.

Il n'apparaît pas que le gouvernement français ait effectué jusqu'ici la moindre démarche en ce sens.

Le 23 juillet 1923, le docteur Wellington Kou acceptait enfin le ministère des Affaires étrangères. Il adresse aux provinces une circulaire disant que

> « bien que ne pouvant obtenir du Parlement, par suite de circonstances inattendues (lisez faute de quorum), la ratification de sa nomination, il cède aux instances de l'opinion, et, assuré de l'approbation de la majorité des parlementaires, il croit de son devoir d'entreprendre la tâche difficile d'assurer les communications internationales de la Chine. Il espère bien hâter le vote de la Constitution et la réunification du pays (25 juillet).

Seul ministre de son ministère, aussi bien, puisque, au moment même où il accepte le portefeuille des Affaires étrangères, M. Wang Ko-ming refuse définitivement celui des Finances et que le docteur Yen, malgré toutes les avances pressantes qui lui sont faites, ne consent pas à assumer le poste de Premier ministre. C'était une tâche difficile, en effet, que de procéder à l'élection du nouveau président de la République et d'assurer le fonctionnement régulier de la machine administrative avec les coffres vides et le corps diplomatique qui réclame impérieusement le payement des indemnités dues aux victimes de l'incident de Lin-cheng. Le sentiment de xénophobie, toujours latent p2.183 en Chine, y trouvait prétexte à des manifestations qui pouvaient provoquer des incidents fâcheux. Un manifeste de l'Union des étudiants de Pékin, qui accusait les puissances de ne « cesser d'intervenir dans les affaires de la Chine et d'y causer le chaos et la misère » (31 août), n'était pas fait pour calmer les esprits.

Le Parlement continuait à ne pouvoir, faute de quorum, se réunir valablement et ceux de ses membres qui avaient cherché sécurité à

Moukden ou Chang-hai ne semblaient nullement disposés à rallier la capitale. Les trois mois requis par la Constitution provisoire pour le remplacement du président s'écoulent sans qu'il ait été possible d'y pourvoir. Les membres de la Chambre des représentants et ceux du Sénat avaient bien, successivement, réuni le quorum nécessaire pour voter la prorogation de leur mandat jusqu'à l'élection d'un nouveau Parlement, mais cette décision, d'une validité d'ailleurs très discutable, n'apportait aucune solution à la crise présidentielle. Bien plus, à compter du 13 septembre, le Cabinet qui détenait les pouvoirs présidentiels cessa lui-même de posséder un statut légal. C'était, plus que jamais, le chaos complet dans l'illégalité absolue.

Mais en Chine, tout finit par s'arranger au moment même où il semble que tout est perdu. Le Cabinet, ayant adressé une note au Parlement pour lui faire connaître qu'à son avis, il cesserait d'avoir une existence légale à la date du 10 octobre et qu'il était indispensable d'élire un président de la République avant cette date, les Chambres se réunissent précipitamment le vendredi 5 et, en un tournemain, désignent Tsao Kouen pour la magistrature suprême par 480 voix sur 590 présents. Le tour était joué et de main de maître. Le 10 octobre a lieu la cérémonie d'investiture, et le nouveau président, après avoir, comme de règle, confessé son indignité devant une charge si haute, se félicite que « la loi fondamentale de la Chine soit terminée juste au moment où il entre en fonctions ». Le jour même, Tsao Kouen se p2.184 rend au Parlement, assiste à la lecture solennelle de la nouvelle Constitution qui venait d'être passée rapidement avec trente lectures, en prononce la promulgation et prête le serment de la respecter.

La « loi fondamentale » que la Chine recevait ainsi porte le titre de « Loi constitutionnelle de la République de Chine ».

> « Elle se distingue de ses devancières, écrit A. Vissière dans l'étude qu'il en donne dans la *Revue du Pacifique*, par le *régime fédératif*, qu'elle consacre. Il semble que ses auteurs se soient inspirés de l'exemple des États-Unis d'Amérique, tandis que la Loi Conventionnelle chinoise de 1912 rappelait

par sa teneur comme par son nom même l'œuvre de la Convention française de 1792. Désormais, le départ est fait entre les droits de l'État, ou nationaux, et les droits locaux, ou régionaux, comme entre les lois nationales et les lois d'autonomie locale des provinces et même des sous-préfectures, droits et législations parallèles que la Constitution s'applique à définir. De même, les provinces ont leur budget propre et leurs impôts provinciaux et sous-préfectoraux, mais elles sont appelées à venir éventuellement en aide au budget déficitaire de l'État en proportion de leurs revenus.

Il ne doit subsister (nous en sommes loin encore) qu'une armée nationale, cantonnée exclusivement dans des zones de défense nationale et dont l'effectif sera fixé par le Parlement.

En dehors des provinces de la Chine propre, les quatre régions particulières de Jo-Ho, de Tch'a-Ha-eul et de Souei-Yuan, au nord de la Grande Muraille, ainsi que celle de Tch'ouan-Pien, entre le Sseu-tch'ouan et le Tibet, sont déjà divisées en sous-préfectures. Le régime de l'autonomie provinciale leur sera applicable. Il en sera de même de la Mongolie, du Kou-kou-nor et du Tibet, dès que ces territoires se seront prononcés pour leur réduction en provinces et en sous-préfectures. p2.185

L'armature administrative et la géographie politique se trouvent modifiées par la suppression des tao ou cercles ; donc plus de tao-yin, intendants de cercle, les anciens tao-t'ai de l'empire mandchou. Il ne reste plus que des provinces (cheng) et des sous-préfectures (hien). Dans chaque province sont constitués : une assemblée provinciale (cheng yi houei), assemblée délibérante et élective, chargée notamment de la répartition des impôts provinciaux et sous-préfectoraux ; un comité des lois d'autonomie provinciale (cheng tseu tche fa houei yi), composé de représentants : de l'assemblée provinciale pour un quart environ, des assemblées sous-

préfectorales pour une moitié au moins à raison d'un représentant pour chacune de ces assemblées, et des corps professionnels de toute la province pour un quart environ ; une cour des affaires provinciales (cheng wou yuan), directoire exécutif chargé de l'administration autonome de la province et composé de cinq à neuf membres, élus pour quatre ans par la population et choisissant entre eux leur président (yuan tchang), successeur du précédent gouverneur civil de province (cheng tchang).

Seraient abolis les fameux gouverneurs militaires (tou-kiun), déjà remplacés en certaines provinces par des tou-li (administrateurs généraux). Des siun yue che (hauts commissaires inspecteurs), qui sont aujourd'hui les arbitres du pays, aucune mention n'est faite.

Dans chaque sous-préfecture sont prévus : une assemblée sous-préfectorale (hien yi houei), organe législatif ; un sous-préfet (hien tchang, chef de sous-préfecture), élu par la population et chargé de l'administration autonome avec l'assistance d'un conseil de sous-préfecture (hien ts-san che houei, assemblée de participation aux affaires sous-préfectorales). Toutefois, la Constitution reconnaît explicitement que ces dispositions relatives au gouvernement autonome du degré inférieur (le self-government des p2.186 sous-préfectures) ne sont pas applicables dans l'état actuel des choses en Chine, judiciaires et administratives.

Au point de vue financier et fiscal, il y a lieu de remarquer que l'article 116 stipule, fort sagement à notre avis et contrairement à ce qui a lieu en France, que le Parlement ne peut rien ajouter aux dépenses prévues dans le budget. Seul, le gouvernement peut prendre cette initiative, en vertu de l'article 118 et dans le cas d'une guerre étrangère, de troubles intérieurs ou de calamités publiques. D'autre part, nous voyons que les sous-préfectures auront à faire face à leurs

> dépenses moyennant une retenue ne pouvant dépasser le quart des impôts provinciaux perçus par elles.
>
> Telle serait la Chine, régie par une Constitution fédérale, reposant sur le système de l'autonomie limitée de la sous-préfecture dans la province et de la province dans l'État, celui-ci conservant la direction des relations internationales de tout le pays et le commandement unique de l'armée, si (et ce *si* a une importance capitale) la Chine de 1924 ne comptait un gouvernement dissident dans la province de Canton et n'était ailleurs en grande partie aux mains de quelques chefs d'armées comparables à ses anciens seigneurs féodaux, peu disposés à rien céder de leur emprise au gouvernement central de Pékin, souvent dépourvu de toute autorité sur eux. Une telle situation évoque en effet le souvenir de l'époque des « Principautés belligérantes » qui se partageaient le pays du Ve au IIIe siècle avant l'ère chrétienne. Elle n'a eu, croyons-nous, d'analogue, dans l'histoire de France, que lorsque la démence du roi Charles VI eut donné libre cours à la rivalité des grands vassaux.

Sun Yat-sen avait été profondément déçu par l'élection de Tsao Kouen, et, le 9 octobre, il adressait aux puissances un manifeste déclarait qu'elle « constituait un *acte d'usurpation*, parce qu'obtenue au prix de p2.187 « manœuvres illégales et de corruption ». Il y requérait les « puissances étrangères et leurs représentants à Pékin d'éviter tout acte qui pourrait être considéré par le nouvel usurpateur de Pékin comme une assurance de reconnaissance internationale et d'appui ». Le corps diplomatique ne tint aucun compte de ces sommations, et en se rendant, le 15 octobre, à la réception de Tsao Kouen il reconnaissait officiellement son élection comme président de la République ».

> « Le corps diplomatique, écrit la *Politique de Pékin*, a estimé qu'en l'état il n'avait pas à s'immiscer dans les affaires d'ordre intérieur, que les conditions dans lesquelles avait eu lieu l'élection ne le regardait pas et que, partant, le mieux pour lui

était d'accepter le fait accompli, puisqu'il avait eu lieu dans un appareil suffisant de légalité.

Sun Yat-sen, d'ailleurs, n'obtint pas un meilleur succès auprès de ses partisans mêmes. Leur ayant adressé, le 13 octobre, deux décrets, dont l'un « publiait les crimes de Tsao Kouen et ordonnait de l'attaquer », et l'autre enjoignait « aux autorités des différentes provinces constitutionnalistes de lancer des mandats d'amener contre les parlementaires achetés par les traites », il reçut, le 18 suivant, un « Appel » des Kouo-ming Tang l'avisant d'avoir à cesser son opposition.

> « Depuis l'année dernière, lui écrivaient-ils, nous nous perdons à vouloir comprendre vos mouvements, nous ne pouvons comprendre pourquoi vous avez refusé de reconnaître le général Li comme président légitime et pourquoi vous avez installé un gouvernement indépendant à Canton. Depuis juin dernier, les partisans du général Li et du général Touan Ki-jouei font grand bruit à Chang-hai. Un danger imminent menaçait le pays. Nous étions, ainsi que vous, dans une position sans espoir. Nous avons été forcés d'élire l'homme à la tête la plus claire pour le salut d'une grande partie du pays. Nous avons hâté l'achèvement de la Constitution. Il y a maintenant une chance p2.188 d'effectuer l'unification du pays. Or, nous sommes surpris de savoir que, basant votre information sur les faux rapports des journaux locaux, vous avez ordonné l'arrestation des parlementaires Kouo-ming Tang de Pékin. Quel droit avez-vous de lancer un tel ordre ?... Nous désirons encore que vous adhériez à la paix et que vous rompiez avec vos actions contradictoires. Nous voulons encore espérer que vous observerez la Constitution, que vous céderez au gouvernement central et que vous ne tromperez pas le monde davantage. Si, cependant, vous deviez continuer à travailler pour vos propres intérêts, nous pourrions être obligés de vous attaquer au nom de la Constitution. Nous ne saurions sacrifier les intérêts du pays à vos propres intérêts et à ceux de la province de Canton.

Quoique soutenu par la majorité du pays, le nouveau président de la République devait cependant se trouver dès le début de son gouvernement aux prises avec les plus grandes difficultés. Il lui fallait désigner le nouveau président du Conseil et soumettre sa nomination à la ratification de la Chambre des députés réunie en assemblée extraordinaire conformément à l'article 94 de la nouvelle constitution qui déclare : « Si le président du Conseil quitte ses fonctions pendant la période de clôture de l'Assemblée nationale, le président de la République peut faire une nomination d'intérimaire », mais il est alors nécessaire que le président du Conseil appelé à la succession soit, dans les sept jours suivant la réouverture de l'Assemblée nationale, présenté à l'assentiment de la Chambre des députés. »

Or, chacun des deux grands partis en présence espérait voir son candidat choisi par le président. Les cercles parlementaires et la « clique de T'ien-tsin », comme l'appelle la *Politique de Pékin*, intriguaient en faveur de Wou Tsing-lien, président de la Chambre des députés, tandis que les militaristes, Wou Pei-fou en tête, proposaient avec insistance le docteur Yen Tsao-kou, en p2.189 espérant mettre tout le monde d'accord, désigne Souen Pao-ki. Mais lorsqu'il soumet la ratification de cette nomination au Parlement, Wou Tsing-lien, mécontent d'avoir été évincé, émet la prétention de conserver ses fonctions de président de la Chambre durant la session extraordinaire et jusqu'à la convocation du nouveau Parlement, si bien que la séance où la Chambre avait à voter cette ratification se termine par un pugilat en règle et l'abandon de la salle par les adversaires de Wou Tsing-lien (5 novembre 1923).

Comme ils se refusent à reparaître aux séances qui suivent, la nomination de Souen Pao-ki comme président du Conseil reste en suspens faute du quorum nécessaire. L'intervention de Kao Ling-wei, Premier ministre, vient encore compliquer la situation. Pour faire pièce à Wou Tsing-lien et conserver son portefeuille, il crée un nouveau parti dit « parti constitutionnaliste » et obtient la promesse de Tsao Kouen que si, dans la semaine, la Chambre ne s'est pas prononcée sur la

nomination de Souen Pao-ki, le poste de Premier titulaire lui sera définitivement attribué. Wou Tsing-lien, voulant sauver sa situation, cherche à compromettre ses adversaires. Profitant de ce qu'à l'instigation de Tsao Kouen, Kao Ling-wei, d'accord avec Wellington Kou, ministre des Affaires étrangères, et Wang Ko-ming, ministre des Finances, s'emploient à faire régler la question du franc or pour satisfaire aux instances pressantes du ministre de France, il tente, à la séance du 13 décembre, d'amorcer un débat sur cette question.

> « Mais d'avance, écrit la *Politique de Pékin*, sa tactique était éventée. Elle n'eut d'autre effet que de déchaîner, entre les deux partis opposés, une bataille homérique, au cours de laquelle plus de cent encriers ont volé dans l'espace, et dont un, lancé d'une main sûre, alla balafrer Wou Tsing-lien au coin de l'œil. Grâce toutefois à ses gardes du corps, force lui est restée et, tant bien que mal, l'urne ouverte pour le vote de Souen Pao-ki a été remplie de bulletins.

Le p2.190 lendemain, reprenant l'avantage, Kao Ling-wei faisait expulser de l'enceinte de l'Assemblée le garde du corps de Wou Tsing-lien. Celui-ci, ne se sentant plus en sûreté, se réfugie à T'ien-tsin, d'où il lance une circulaire déclarant qu'il quitte son poste à cause de l'attitude du Cabinet dans la question du franc or et accusant le Premier ministre de trahir son pays en sacrifiant ses intérêts à la cupidité des étrangers.

Le 21 décembre, la Chambre demande l'annulation du vote sur la nomination de Souen Pao-ki. Le même jour, le Sénat à l'unanimité blâme Wang Ko-ming pour son attitude dans la question du franc or. La veille aussi bien le Cabinet tout entier avait présenté sa démission au président de la République qui, pour ne point rompre la tradition, l'avait refusée. Mais, conservant le pouvoir, il se vit contraint, pour calmer l'agitation créée par cette question, d'adresser aux puissances intéressées une note qui rejetait leur demande d'être payées en or, et à laquelle Wang Ko-ming, lui-même, le ministre des Finances, qui cependant était persuadé de la nécessité d'effectuer ce payement en or, avait été contraint d'apposer sa signature. Le ministre de France,

sans attendre la réponse que le corps diplomatique élaborait, répliqua qu'indépendamment des traités de 1901 et de 1905 qui réglaient déjà la question à l'encontre des prétentions du gouvernement chinois la France jouissait de droits spéciaux aux termes des accords de juillet et de la lettre en date du 10 février 1922 par laquelle le Conseil des ministres de l'époque déclarait qu'il convenait de calculer à nouveau en francs or la part française de l'indemnité de 1901 (*supra*, p2.166).

La question du cabinet fut résolue d'une façon aussi soudaine que l'avait été celle de la présidence. Le dimanche 13 janvier 1923 parurent les décrets promulguant les nominations des différents membres du nouveau ministère dont Souen Pao-ki prenait la présidence, Wellington Kou le portefeuille des Affaires étrangères, le Dr Yen p2.191 celui de l'Agriculture et du Commerce, Wang Ko-ming celui des Finances. Ce dernier envoyait aussitôt sa démission en raison de l'opposition très violente des parlementaires qui menaçaient de demander sa mise en accusation pour son attitude dans la question du franc or, qu'ils qualifiaient de trahison envers le pays. Comme le président Tsao Kouen lui représente qu'il est « impossible sans lui d'arranger les finances », que Souen Pao-ki, répondant devant le Sénat à une interpellation, affirme l'intention du gouvernement de traiter la question du franc or « publiquement » et qu'on obtient des parlementaires qu'ils ne parleront plus de cette mise en accusation s'il leur trouve des fonds, Wang Ko-ming se décide à accepter le portefeuille des Finances, non sans s'être fait donner l'assurance cependant qu'il ne trouverait pas d'opposition dans l'exécution de son plan financier.

Le premier geste du nouveau président du Conseil fut de créer au sein du Cabinet une « commission préparatoire de réunification » dont il offre la présidence au maréchal Tchang Tsao-tcheng. Celui-ci décline la proposition, arguant que, n'ayant pas réussi à mener cette œuvre à bien alors qu'il était Premier ministre, il se croyait moins que jamais en position d'y parvenir maintenant que la persuasion semblait devoir le céder à la force.

Wou Pei-fou, en effet, qui, tout d'abord, avait espéré atteindre à cette réunification par des moyens de conciliation et par l'entente avec les parlementaires, s'était nettement rallié à la méthode forte. Solidement cantonné à Lo-yang, il avait, par la défaite infligée à Tan Yen-kai et aux troupes des Kouo-ming Tang, soumis le Hou-nan et était en passe de réduire le Sseu-tch'ouan où son armée avait repris l'offensive. Enfin, il s'employait activement à préparer la soumission du Tchö-kiang où Lou Yong-tsiang refusait de reconnaître le pouvoir central malgré le poste de vice-président de la République qui lui était offert. La guerre civile menaçait à nouveau, et l'œuvre de pacification que s'était proposée Souen Pao-ki était p2.192 d'autant plus compromise que le trésor complètement vide le privait du moyen de persuasion le plus efficace.

Les puissances étrangères, aussi bien, commençaient à manifester une légitime impatience d'une situation dont leurs nationaux commençaient à subir les conséquences. Déjà, au début de décembre 1923, le corps diplomatique avait menacé d'intervenir à Canton où Sun Yat-sen, en grande difficulté d'argent, avait émis la prétention de s'attribuer le surplus de la recette locale des douanes. Les chefs des escadres françaises et anglaises avaient pris, d'accord, toutes mesures propres à s'y opposer au besoin par un débarquement de troupes. Le 11 février 1924, les huit ministres étrangers à Pékin adressaient au gouvernement la réponse à sa note refusant le payement en or rédigée sur un ton qui n'était pas de nature à faciliter la tâche du Premier ministre. Celui-ci, en effet, s'était imprudemment avancé devant le Sénat en faisant des promesses où les parlementaires avaient voulu trouver l'assurance que les payements de l'indemnité des Boxers ne seraient pas effectués en or. La note du corps diplomatique, à laquelle aucun argument sérieux ne pouvait être opposé, venait lui rappeler désagréablement que les puissances étrangères exigeaient

> « l'exécution intégrale, sans aucune modification, des conventions intervenues en 1901 et 1905 entre la Chine et les puissances signataires au sujet de l'indemnité de 1901.

D'autre part, l'action de Wou Pei-fou se précisait. Ses troupes venaient d'entrer à Tcheng-tou et à Tchong-king, et il était de ce fait pratiquement maître du Sseu-tch'ouan. Il songeait maintenant à poursuivre son plan de pacification en portant son effort sur Canton et demandait au gouvernement les fonds nécessaires à l'expédition. Souen Pao-ki, toujours partisan des moyens pacifiques, hésitait à les lui accorder, craignant de le voir aussitôt agir contre le Fou-kien ou le Tchö-kiang. Mais Wou Pei-fou était tout-puissant auprès de Tsao Kouen, le Premier ministre ne se sentait pas soutenu de ce côté. Dans p2.193 son ministère même, il rencontrait des oppositions très vives. Plusieurs de ses collègues lui avaient demandé de retourner à la Chambre des représentants, le jugeant illégal, le vote de blâme qui y avait été émis contre Wang Ko-ming à propos de la question du franc or. Il avait refusé et avait même adressé au président de la République une note confidentielle pour lui demander une enquête sur les faits visés par les accusations qui avaient motivé ce vote. Tsao Kouen s'y était opposé et avait fait remarquer à Souen Pao-ki qu'au lieu de perdre son temps à satisfaire ses rancunes personnelles, il ferait mieux de travailler au bien du pays en plein accord avec ses collègues. Bien plus, ayant sollicité quelques jours plus tard une faveur pour le promoteur de ce vote de blâme, le président de la République lui oppose un nouveau refus en donnant pour raison qu'il ne voulait pas paraître encourager ceux qui faisaient de l'opposition au ministre des Finances. Wang Ko-ming, de son côté, prit l'offensive en se déclarant incapable de trouver des fonds pour assurer le payement des dépenses d'administration du mois et en opposant à la prétention de Souen Pao-ki de soumettre la question du franc or à la cour de La Haye une proposition de règlement immédiat pour donner satisfaction au ministre de France et faire cesser son opposition à la convocation de la conférence de révision du tarif douanier. Cette conférence devait, dans les trois mois suivant la signature du traité de Washington, décider d'une augmentation de 2 1/2 pour 100 sur les tarifs douaniers et de la révision des tarifs de luxe. Or, faute de pouvoir opérer ces prélèvements supplémentaires, le

Trésor subissait un préjudice beaucoup plus considérable que si l'indemnité de 1901 avait été réglée en or.

La situation se gâtait décidément pour le Premier ministre. L'accord avec les Soviets lui causait des difficultés sérieuses aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Au Sseu-tch'ouan, les chefs nordistes se disputaient les prébendes et le butin et Wou Pei-fou hésitait à y faire p2.194 procéder à la nomination de hauts fonctionnaires par crainte de s'aliéner ses généraux et de provoquer entre eux des luttes à main armée. Dans le Hou-nan, si Tchao Heng-ti se déclarait bien de cœur avec le gouvernement central, il ne faisait rien pour ramener effectivement sous la juridiction du gouvernement de Pékin la province toujours autonome. Au Fou-kien, les généraux rebelles recommençaient leur agitation. À Canton, Sun Yat-sen, ayant pu se procurer des fonds, avait rétabli la concorde entre ses généraux, rendant plus difficile le projet de Wou Pei-fou de ramener le Sud à l'obéissance. Enfin, Wang Ko-ming, jugeant la situation financière désespérée, donnait sa démission de ministre des Finances.

> « Empêché, déclarait-il, de procéder à la réorganisation nécessaire, il lui paraissait inutile de conserver un poste où il ne pouvait plus agir utilement.

Le président de la République lui retourne sa lettre de démission et publie un mandat où il déclare indispensable la présence de Wang Ko-ming dans le Cabinet. C'était un sérieux échec pour Souen Pao-ki, qui, cependant, s'obstine à conserver le pouvoir. Sa force aussi bien résidait moins en lui-même qu'en les circonstances. Le parti du Tchö-li, miné par des rivalités intestines, semblait vouloir se désagréger. Il se partageait en trois factions dont il semblait bien difficile de concilier les intérêts et les ambitions : faction de Lo-yang, dont le chef Wou Pei-fou acquérait une puissance qui portait ombrage aux autres ; faction de T'ien-tsin, qui manifestait une tendance de plus en plus marquée à se rapprocher des Kouo-ming Tang ou tout au moins des parlementaires de Chang-hai ; faction de Pao-ting, dont le chef Wang Cheng-pin donnait sa démission de gouverneur du Tche-li à la suite de mutation

dans les divisions militaires ordonnées par Wou Pei-fou à seule fin de mettre plus complètement ces troupes sous son emprise directe. Or, on sait ce que veut dire « démission » en Chine.

> « La vraie signification de ce mot, écrivait le *Che-pao* de Chang-hai est celle-ci : on demande à s'en aller, soit parce qu'on est indigne de remplir une fonction, soit parce qu'on ne veut plus la remplir. C'est pourquoi l'offre de démission doit être suivie de l'acte. Mais, maintenant un fonctionnaire présente sa démission soit pour remplir une formalité, soit pour empêcher les autres de l'accuser d'incompétence, soit pour désarmer son adversaire, soit pour savoir si ses supérieurs sont contents de lui, soit pour montrer sa puissance, soit pour consacrer sa réputation. C'est pourquoi beaucoup de fonctionnaires et militaires donnent leur démission et que très peu s'en vont réellement.

Bien qu'accoutumé aux démissions et très averti des mobiles qui les provoquaient, Tsao Kouen n'en manifeste pas moins une réelle inquiétude de celle qui vient de lui être remise, moins pour elle-même que pour le désarroi qu'elle trahissait dans le parti qui l'avait porté à la présidence et l'esprit de dictature qui se révélait en Wou Pei-fou. Pour trancher la difficulté, il se déclare prêt à quitter son poste lui aussi, mais n'obtient le retrait de la démission de Wang Cheng-pin qu'en rapportant la mesure ordonnant le déplacement de la 23e division.

Un autre sujet d'inquiétude, et combien plus grave, s'imposait au président, et au Cabinet : les échéances de la fin de la fête du Dragon. Les provinces faisaient de pressants appels de fonds ; les troupes, faute de solde, menaçaient de déserter, et le trésor était vide. À Pékin, on s'était bien procuré l'argent nécessaire aux besoins de la gendarmerie et de la police urbaine en autorisant la perception d'une taxe supplémentaire dite taxe de police. Mais bien qu'on l'assurât « temporaire », elle n'en avait pas moins suscité les très vives protestations de la population. Il était difficile et imprudent de recommencer. Il fallait des fonds, et le ministre des Finances ne

comptait qu'en l'escompte des bons Allemands, dont le traité, en voie de négociation avec le Reich, prévoyait la remise à la Chine en représentation de l'indemnité de guerre p2.196 réclamée par elle. Ressources encore problématiques, d'ailleurs, et qui seraient vite englouties.

> « Il faut le dire bien haut, écrit le 25 mai la *Politique de Pékin*, dans cette triste conjoncture le seul moyen de sauver le pays du désastre final, c'est, selon le procédé préconisé par le docteur W.-W. Yen, de convoquer la conférence douanière d'où doit sortir la surtaxe de 2 1/2 p. cent grâce à laquelle l'augmentation des revenus nationaux permettra d'envisager l'avenir avec plus de quiétude. Et pour pouvoir tenir cette conférence douanière, — clé de la situation, — il n'est qu'un moyen, c'est de régler la question du franc or. Alors, d'accord avec les puissances, que la non-solution de ce problème éloigne d'elle, la Chine pourra enfin travailler au programme de reconstruction nationale qui lui tient au cœur.

@

CHAPITRE XVII

LA LUTTE DES GÉNÉRAUX

@

Traité sino-soviétique (31 mai-17 juin 1924). — Accord sino-allemand (5 juin). — Wellington Kou président intérimaire en remplacement de Souen Pao-ki (3 juillet). — Le docteur Yen proposé aux Chambres comme Premier ministre titulaire (6 juillet). — Dissensions dans le Sud au sujet de l'attitude des Kouo-ming Tang dans le gouvernement communiste. — Lutte entre les tou-kiun du Kiang-sou et du Tchö-kiang (2 septembre). — Intervention du gouvernement de Pékin qui prend parti pour Che Sie-yuan tou-kiun du Kiang-sou contre Lou Yong-tsiang tou-kiun du Tchö-kiang (7 septembre). — Lutte entre Tchang Tso-lin et Wou Pei-fou. — Coup d'État de Feng Yu-siang (23 octobre). — Défaite et fuite de Wou Pei-fou et démission de Tsao Kouen (2 novembre). — Tsao Kouen remet les sceaux présidentiels à Houang Fou qu'il charge de constituer le Cabinet. — L'ex-empereur Pou Yi est chassé du palais d'Hiver. — Touan Ki-jouei chef exécutif provisoire de la République chinoise (24 novembre 1924). — Lou Yong-tsiang « commissaire pacificateur des provinces du Kiang-sou et du Ngan-houei (10 décembre). — Résistance de Che Sie-yuan et sa fuite à Chang-hai. — Arrivée de Sun Yat-sen à Pékin (31 décembre 1924). — Inauguration et première séance de la Conférence de Réorganisation (1er -13 février 1925). — Mort de Sun Yat-sen (11 mars 1925).— Abolition de la Constitution établie par Tsao Kouen en 1923 (24 avril 1925). — Ouverture du Bureau préparatoire de l'assemblée nationale chargée de doter le pays d'une nouvelle Constitution (18 mai). — Incidents de Chang-hai et note de protestation du gouvernement chinois au doyen du corps diplomatique (1er juin). — Traité russo-japonais signé à Pékin le 21 janvier 1925.

p2.197 Au milieu de tant de misères intérieures, un grand succès diplomatique : la signature de l'accord sino-russe (1er juin 1924). La Chine, nous l'avons vu plus haut (p2.078), avait été contrainte d'accepter la déclaration d'indépendance de la Mongolie (1er janvier 1912), de reconnaître la convention passée le 8 novembre suivant avec le tsar par son grand-lama qui en fait la plaçait sous le protectorat russe, et de signer avec elle à p2.198 Ourga un traité reconnaissant l'autonomie de la Mongolie septentrionale dite « extérieure ». Le 2 octobre 1913, elle se résignait enfin à constituer, d'accord avec le gouvernement russe, une commission mixte chargée de délimiter les frontières de cette Mongolie extérieure. Mais, profitant de ce que les armées russes étaient occupées

ailleurs par la guerre européenne, Yuan Che-k'ai avait purement et simplement replacé toute la Mongolie sous la suzeraineté de la Chine. Cette reprise de possession était sanctionnée par l'accord de Kiakhta du 7 juin 1915, signé par les délégués des gouvernements russe, chinois et mongol, qui reconnaissait d'ailleurs l'autonomie de la Mongolie extérieure. Lorsque l'empire russe s'effondra, le gouvernement chinois, reniant cette réserve, en décréta le retour à la Chine sans aucune formalité diplomatique.

Cependant, le « Buddha vivant », le houtouktou chef politico-religieux du pays, profitant à nouveau des difficultés intérieures où se débat la Chine, fait en 1919 une timide tentative pour reprendre son indépendance : il s'assure l'aide du baron Ungern-Sternberg, un des lieutenants de cet attaman Semenof qui rêvait de la restauration d'un grand empire mongol, et ses troupes mettent le siège devant Ourga. Les Chinois qui y résident appellent Tchan Tso-lin à leur secours. Celui-ci leur promet l'envoi d'un corps expéditionnaire, mais n'ose quitter la Mandchourie, ne sachant trop ce qui s'y passerait en son absence. D'ailleurs, on apprend bientôt la fuite de Semenof vers Tchita et sa soumission, la levée du siège d'Ourga par le baron Ungern (janvier 1921) et la disparition de celui-ci, pendu, dit-on, par les troupes rouges, enfin l'occupation d'Ourga (5 juillet 1921) par les troupes de la République soviétique d'Extrême-Orient, fondée le 23 mai 1920 sur les territoires de Transbaïkalie, de l'Amour, de Prinarskaïa, de Sakhaline et du Kamtchatka avec capitale à Verkne-Udinsk d'abord, puis à Tchita (octobre 1920). Dès p2.199 septembre 1920, la nouvelle république avait délégué en Chine un nommé Yourine qui se déclarait « simple agent commercial d'un gouvernement totalement indépendant de Pékin ». Fraîchement accueilli, il entre cependant en négociations avec le gouvernement chinois au sujet de la restitution d'Ourga. Mais son secrétaire, voulant traverser la frontière sans passeport, se fait arrêter avec une valise contenant, entre autres documents, un plan d'occupation de la Mongolie et un projet de propagande communiste en Chine. Les négociations sont suspendues, puis reprises, mais avec un

sentiment de méfiance bien légitime de la part du gouvernement chinois. En novembre 1921, le gouvernement de Tchita fait savoir que, ses troupes ayant évacué Ourga, il n'a plus d'intérêts en Mongolie et que c'est dorénavant avec Moscou que la Chine doit négocier. Les Soviets, en effet, qui avaient à Pékin, depuis le mois de mai 1921, un représentant, Paikess, venaient de passer un traité d'alliance offensive et défensive avec la Mongolie, tout comme, avant eux, l'avait fait le gouvernement du tsar, la Russie ne pouvant se désintéresser en effet d'une région qui commande tout à la fois les voies fluviales de Sibérie et la voie ferrée qui met Moscou en rapport avec le Pacifique, et constitue une excellente base d'offensive contre la Chine.

Le gouvernement chinois, pour les mêmes raisons, tient à conserver ce pays sous sa dépendance. Il oppose donc à toutes les ouvertures de Paikess la condition préliminaire de la restitution d'Ourga et de la Mongolie, et finit par apprendre d'ailleurs que le gouvernement de Moscou signait avec ce pays le traité dont nous venons de parler au moment même où son délégué en niait l'existence. En avril 1922, la Mongolie extérieure proclame son indépendance, mais les troupes russes demeurent à Ourga et à Kiakhta, malgré les protestations renouvelées de Pékin.

En septembre de la même année, Yoffe remplace Paikess comme délégué des Soviets auprès du gouvernement p2.200 chinois. Le 14 novembre l'Assemblée de la République d'Extrême-Orient prononce sa propre dissolution et l'autorité soviétique est établie sur le territoire de la république qui désormais fait partie intégrante de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques constituée le 30 décembre suivant sous l'hégémonie de Moscou. Yoffe comme Paikess proteste de son amitié pour la Chine ; mais tout en même temps, il produit un mémorandum disant qu'Ourga n'a pas à être évacué par les Rouges, dont la population est parfaitement satisfaite ; enfin, il accuse les Chinois de soutenir les agitateurs blancs. En somme il fait du relâchement de la surveillance sur les propagandistes soviétiques en

Chine et d'un nouvel arrangement touchant le chemin de fer de l'Est-Chinois la condition de l'évacuation d'Ourga.

Établi par des banques européennes, dont la principale était la Banque russo-chinoise, le « chemin de fer de l'Est Chinois » comptait un nombreux personnel occidental. Celui-ci ayant dû se retirer devant les armées rouges lors du retrait des Japonais, la Chine en avait assuré l'exploitation au nom des puissances signataires du traité de Washington, qui lui avaient recommandé un meilleur choix du personnel et un meilleur emploi des fonds, et s'étaient réservés le droit d'exiger d'elle ultérieurement qu'elle tînt ses engagements envers les actionnaires et obligataires étrangers. Sous prétexte que ce chemin de fer, aussi important au point de vue stratégique qu'au point de vue commercial, avait été fondé par une banque qui, à la vérité, n'était russe que de nom, les Soviets en avaient fait, dès leur reprise de contact avec le gouvernement chinois, la base de leur négociation. Yoffe s'employait après Paikess à en obtenir la remise à son gouvernement, et Karakan, qui le remplace à Pékin en 1923, tend au même but avec une obstination égale. Leurs procédés sont les mêmes, aussi bien. À l'arrivée, grandes protestations sentimentales, annonçant l'ère nouvelle de paix et de justice, répudiant tous les agissements du régime tsariste. Puis les p2.201 négociations traînent, deviennent confuses. Lorsque les Chinois commencent à se rendre compte qu'elles ne donneront pas ce qu'ils en attendent, l'envoyé soviétique change de ton, crie très haut que la Chine agit perfidement. Il exige. Il menace. Karakan y joignit une propagande active parmi les étudiants chinois. Les négociations traînaient. Au début de mars 1924, cependant, le bruit se répandait qu'un compromis était prêt à être signé, prévoyant la reconnaissance immédiate du gouvernement des Soviets moyennant la réunion dans les six mois d'une conférence chargée de régler les questions pendantes sur des bases déterminées d'avance. Cet arrangement portant, entre autres questions, sur celle du chemin de fer de l'Est-Chinois, la Banque russo-asiatique le 12 mars et le ministre de France le 13 envoient une note de protestation déclarant que

> « le statut du dit chemin de fer étant basé sur l'accord de 1896 intervenu entre le gouvernement chinois et la banque, toutes transactions entre le gouvernement chinois et le gouvernement des Soviets seraient contraires à cet accord et soulèveraient des protestations immédiates de la légation de France et probablement d'autres légations au nom de la Banque russo-asiatique, de ses actionnaires et de ses créanciers.

Cependant, le 14 mars, un accord préliminaire était signé par Karakan et le plénipotentiaire chinois Dr C.-T. Wang. Le Cabinet ne voulut point en approuver les termes et décidait au cours de sa réunion du 15 de ne pas confirmer la signature de son représentant. Fureur de Karakan qui, le 16, adresse une lettre au Dr C.-T. Wang le priant de faire connaître au gouvernement chinois

> « qu'il consentait à attendre pendant trois jours pour la confirmation par le gouvernement chinois des accords signés par eux.

Un décret présidentiel en date du 21 répondait à cet ultimatum en

> « chargeant le ministère des Affaires étrangères d'assumer la responsabilité des négociations et de poursuivre les discussions avec p2.202 le représentant russe aussi promptement que possible, de manière que la responsabilité ne soit pas divisée.

Le Dr Wang proteste, met en branle Wou Pei-fou qui, soutenu par le tou-kiun du Hou-pei, presse le gouvernement central de signer tel quel l'accord préliminaire. Mais, aussitôt, le tou-kiun de Nankin prend position en faveur du gouvernement général, tandis que Tchang Tso-lin proteste par l'intermédiaire de son délégué à Pékin contre deux des points essentiels de cet accord ; la question mongole et la question du chemin de fer de l'Est-Chinois. Dans la plupart des milieux chinois on « digérait mal » l'ultimatum de trois jours posé par le représentant des Soviets et on demandait bruyamment son rappel. Ainsi, une fois de

plus, une affaire d'ordre extérieur suscitait de graves complications d'ordre intérieur.

Mais tout se calme en Chine comme ailleurs. Et malgré que Karakan se refusât à répondre officiellement à la note que le ministère des Affaires étrangères lui avait adressée le 1er avril pour justifier la position prise par le gouvernement chinois, les négociations n'en reprenaient pas moins en grand secret aussitôt que le Dr Wellington Kou assumait à nouveau la direction de ce département. Alors que l'incident commençait à être oublié et l'émotion populaire à se calmer, on apprenait tout à coup que l'accord venait d'être signé le samedi 31 mai et que « les relations diplomatiques et consulaires normales étaient rétablies entre les deux parties contractantes ». L'accord, en effet, avait été adopté à l'unanimité, au cours d'un conseil spécial qui s'était tenu la veille à 3 heures, et présenté aussitôt au président de la République qui avait fait paraître le matin même du 31 un décret chargeant le Dr Kou d'y apposer sa signature au nom du gouvernement chinois. Aux termes de ce traité,

> « le gouvernement de l'Union des Soviets reconnaît que la Mongolie extérieure est partie intégrante de la République de Chine et respecte par conséquent la souveraineté de la Chine (article V),
>
> et (article VIII) « les p2.203 gouvernements des deux puissances contractantes » se déclarent « d'accord pour régler, dans une conférence dont l'article II fixe la réunion à un mois après la signature, la question du chemin de fer de l'Est-Chinois conformément aux principes suivants : ce chemin de fer est une entreprise purement commerciale ; il pourra être racheté par le gouvernement chinois ; son avenir sera déterminé par l'Union des Républiques socialistes du Soviet et la République de Chine, à l'exclusion de toute tierce partie.
>
> Enfin (article XI et XII) le gouvernement de l'Union des Soviets renonce aux droits spéciaux et privilèges relatifs à toutes concessions en toute partie de la Chine acquis par le

> gouvernement tsariste, à la portion russe de l'indemnité Boxer et consent à abandonner les droits d'exterritorialité de juridiction consulaire.

Un mandat présidentiel du 17 juin en prononçait la ratification.

Cet heureux règlement diplomatique ne changeait rien à la situation financière, qui était à peu près désespérée. Le Premier ministre avait déjà parlé à deux reprises de donner sa démission. Le seul moyen de sortir d'embarras était de signer l'accord sino-allemand auquel travaillait avec opiniâtreté depuis des mois le ministre des Finances. Le Cabinet était d'accord. Cependant le Premier ministre hésitait, ne voulant pas se passer de la ratification du Parlement, nullement obligatoire d'ailleurs. Devant l'unanimité manifestée par ses collègues il finit cependant par se décider à le soumettre au président de la République. À la vérité cette démarche entraîna quelques protestations, particulièrement au Sénat ; mais il se révélait que le gouvernement jouissait sur cette question d'une réelle majorité. Fort de cette constatation, celui-ci échangea, le vendredi 5 juin à midi, avec la légation d'Allemagne, une note déjà préparée depuis la veille qui déclarait considérer l'accord comme

> « un arrangement définitif de toutes les demandes en suspens du gouvernement chinois contre le gouvernement et les p2.204 nationaux allemands, et des nationaux chinois contre le gouvernement allemand aussi bien que de toutes les demandes en suspens du gouvernement allemand contre le gouvernement chinois, pourvu que la date en soit toujours antérieure au 1er juillet 1921.

Par ce traité, la Chine s'engage (article 1) à délivrer toute la balance en suspens de la propriété privée allemande encore détenue par la Chine, celle-ci étant fixée, d'entente entre les deux parties contractantes, à une somme variant entre 60 et 70 millions de dollars mexicains. Par contre, le gouvernement allemand se déclarait prêt (article 2) à payer à la Chine

> « la part de l'indemnité de guerre avancée, celle-ci étant équivalente à la moitié de la valeur de la propriété privée libérée comme stipulé plus haut, savoir 30 à 35 millions de dollars mexicains.

Enfin le gouvernement chinois promet de (article 4)

> « publier un mandat annulant la déclaration précédente sur la suppression des services des trois emprunts des Chemins de fer et de l'emprunt de réorganisation, et à reprendre un service à cet égard.

C'était un nouveau succès pour le ministre, puisqu'il assurait ainsi au Trésor chinois une rentrée de fonds lui permettant de faire face aux échéances essentielles du moment et réglait, au moins pour un temps, la question financière.

Il semblait que la tâche du Cabinet dût en être facilitée. Il n'en fut rien, et la conclusion de l'accord sino-allemand eut pour résultat un nouveau malentendu entre le Premier ministre et son collègue des Finances. En effet, les parlementaires faisaient circuler contre la signature de l'accord une protestation rédigée, disaient-ils, « dans le but de sauvegarder l'intérêt du pays » et motivée par le fait qu'alors

> « que le gouvernement au lieu de soumettre l'affaire, comme il le lui avait demandé, à la décision du Parlement, l'avait signé secrètement à son insu... »
>
> « Si encore, disaient-ils, le compromis ainsi liquidé était acceptable, il n'y aurait que demi-mal, mais il en est malheureusement autrement et c'est par surprise qu'on a tranché l'affaire.

Ému par ce mouvement, circonvenu par tout un groupe de parlementaires, le Premier ministre manifeste une nouvelle hostilité au ministre des Finances. Celui-ci, excédé, présente encore sa démission, refusée une fois de plus.

La signature de l'accord sino-russe soulevait des difficultés d'une autre nature, mais tout aussi graves. Tout d'abord, Tchang Tso-lin

déclare bruyamment qu'elle constitue à son égard une véritable félonie tendant à détruire l'indépendance de la Mandchourie. Il fait interdiction de hisser le drapeau rouge sur le consulat russe de Kharbine et défend qu'aucun employé en service à la Compagnie des chemins de fer de l'Est-Chinois en soit licencié, sous peine de châtiment sévère. D'autre part, les légations des États-Unis et du Japon, et la Banque russo-asiatique protestent, contre le nouveau statut imposé par le traité à ces chemins de fer, tandis que l'Église orthodoxe russe s'élève contre l'aliénation de biens qui sont sa propriété. Enfin, quand le ministre des Affaires étrangères fait demander au corps diplomatique d'opérer le transfert de l'immeuble de la légation russe aux mains des représentants du gouvernement des Soviets, il reçoit le 11 juin une note déclarant que la question ne pourrait être prise en considération que si une requête

> « était adressée aux légations à cet effet par un représentant diplomatique dûment accrédité auprès du gouvernement chinois par le gouvernement russe ».

Tsao Kouen, fatigué de l'opposition violente que Souen Pao-ki faisait au ministre des Finances et voulant mettre fin aux dissensions qui paralysaient l'activité du Cabinet, prend le parti d'accepter par mandat du 3 juillet la démission précédemment offerte par lui et d'ailleurs oubliée. Par un second mandat en date du même jour il nomme à sa place, à titre temporaire, le docteur Wellington Kou. Acte habile qui contrariait les espoirs de Souen Pao-ki persuadé qu'il saurait se maintenir au pouvoir en p2.206 suscitant une opposition parlementaire sur le nom de son successeur.

Une difficulté demeurait : le choix du Premier ministre titulaire. Tsao Kouen dès le 6 juillet présente le nom du docteur Yen à la ratification de la Chambre des députés. La presse en général fait un accueil très favorable à cette candidature, mais un grand nombre de parlementaires s'y montrent systématiquement opposés. Le docteur Yen se met aussitôt en campagne et, pour réduire cette opposition, il fait une profession de foi qui ne manque pas d'habileté. Il déclare tout d'abord

qu'il se conformera strictement à la Constitution. Il énonce ensuite les deux questions essentielles sur lesquelles, à son avis, son gouvernement aura à prendre ses responsabilités : 1° les accords de la Conférence de Washington dont il lui faudra obtenir la mise en vigueur pour permettre la convocation de la Conférence douanière ; 2° la question du franc or qu'il est urgent de résoudre. Il ajoute d'ailleurs qu'en ce qui concerne la seconde il n'a pas d'opinion déterminée touchant la procédure à suivre pour y aboutir.

Si Tchang Tso-lin, malgré la mission spéciale qui avait été chargée d'aller lui représenter que la signature de l'accord sino-russe ne constituait nullement pour lui une « perte de la face », n'en continuait pas moins à refuser formellement d'en reconnaître les termes ; par contre, le corps diplomatique manifestait, touchant le transfert de la légation russe au gouvernement des Soviets, un esprit de conciliation qui aurait dû faciliter la tâche du gouvernement chinois. Dans sa note du 12 juillet, il disait au ministre des Affaires étrangères :

> « C'est de Votre Excellence que les huit ministres attendent la notification du représentant officiellement accrédité auprès du gouvernement chinois par le gouvernement des Soviets, et à Elle qu'ils demandent de prier ce représentant de se mettre directement en rapports avec leur doyen pour traiter et régler la petite affaire qui fait l'objet de la première note.

p2.207 Après trois semaines d'attente, le président se décidait à mettre à l'ordre du jour de la séance du vendredi 25 la question de la ratification de la nomination du docteur Yen comme Premier ministre. Sans succès d'ailleurs, la discussion s'étant égarée sur des questions accessoires : statut légal du Premier ministre, règlement de l'accord sino-allemand, blâme au Cabinet. Tout cela au milieu de force disputes et d'un grand tapage, si bien qu'on dut lever la séance sans avoir rien décidé.

Une nouvelle discussion, d'ailleurs, troublait les milieux politiques : quel emploi attribuer aux fonds de l'indemnité des Boxers dont certaines puissances étaient prêtes à faire remise à la Chine ? Wou Pei-

fou et le gouvernement proposaient de les appliquer à la construction de chemins de fer dont les bénéfices serviraient à l'exploitation et à l'entretien des œuvres d'éducation. Les milieux universitaires demandaient bruyamment qu'on les mît directement à leur disposition, et les Kouo-ming Tang accusaient le gouvernement de viser tout simplement à se les approprier.

À Pékin les Chambres continuaient à siéger, mais n'arrivaient pas à se prononcer sur la ratification de la nomination du docteur Yen. Le temps se passait en disputes souvent violentes, mais où on n'aboutissait à aucun résultat. L'opposition, d'ailleurs, se faisait plus acharnée. L'argent manquait de plus en plus dans les caisses du Trésor, et, non payés, les parlementaires lançaient des manifestes au pays pour annoncer que désormais ils n'obéiraient plus qu'au mouvement de leur conscience.

Dans le Sud, les discussions n'étaient pas moins graves. L'anarchie y régnait plus que jamais. Le Hou-nan et le Yun-nan tiraient chacun de leur côté, en réalité complètement indépendants. D'autre part, Tchan Ki, ancien président du Sénat à Pékin et ancien collaborateur de Sun Yat-sen, venait de se séparer brusquement de son chef en raison de l'attitude des Kouo-ming Tang à l'égard des agissements communistes. Pour atténuer les effets de p2.208 cette scission, Sun Yat-sen s'était décidé à convoquer pour le 10 août l'assemblée générale du parti. L'ordre du jour ne mentionnait officiellement que l'examen des mesures à prendre pour améliorer les relations entre les anciens et les nouveaux membres du parti Kouo-ming Tang, mais en réalité, la discussion devait porter avant tout sur le droit du parti Kouo-ming Tang de participer au mouvement communiste.

En même temps, Sun Yat-sen fondait à Canton, au moyen de capitaux mi-chinois, mi-soviétiques, une « Banque Centrale » destinée à permettre au gouvernement de Canton de recruter des conseillers militaires pour diriger les opérations sur le front et engager des conseillers politiques bolchevicks.

Cependant la Chine du Nord subissait un véritable désastre. Des inondations violentes causées par des pluies continues s'étaient produites dans la région de T'ien-tsin, menaçant la ville, ravageant la campagne, faisant un grand nombre de victimes et causant une effroyable misère. Le président Tsao Kouen obtient du Cabinet l'établissement d'une surtaxe sur les Postes et Télégraphes, les chemins de fer, les compagnies de navigation, applicable pour 6 mois à partir du 1er septembre 1924 et dont le produit devait servir à distribuer des secours aux sinistrés. Le ministre des Affaires étrangères approche en même temps le corps diplomatique et sollicite en leur faveur des subsides prélevés sur les fonds des Douanes maritimes.

La reprise de la lutte entre les tou-kiun du Tchö-kiang et du Kiang-sou allait ajouter à cette misère et amener un nouveau coup d'État militaire semblable à tous ceux qui se sont succédé à Pékin depuis l'établissement de la République. L'année précédente, déjà, ces deux chefs militaires avaient failli en venir aux mains et il avait fallu toute l'active intervention de Wou Pei-fou pour arrêter les hostilités. Or, les généraux rebelles du Fou-kien venaient après leur défaite de se réfugier dans le p2.209 Tchö-kiang et s'y employaient à reconstituer leurs forces. Invité à les en expulser sous peine de représailles, le tou-kiun Lou Yong-tsiang s'y refuse et se met en état de résister à toute menace de contrainte armée, soutenu sous main, prétend-on, par Tchang Tso-lin. Lou-Yong-tsiang en 1920 était déjà tou-kiun du Tchö-kiang, mais à titre intérimaire seulement. Il était affilié au parti du Ngan-houei, dit du Club Anfou, qui avait entrepris la lutte contre celui du Tchö-li (cf. *supra*, p2.138) au nom de Touan Ki-jouei. La défaite du Club Anfou en 1920 avait, nous l'avons vu, entraîné la chute de Touan Ki-jouei et marqué la prédominance du parti du Tchö-li avec Tsao Kouen et Wou Pei-fou. Comme Lou Yong-tsiang se trouvait alors au Tchö-kiang, il n'avait pas pris personnellement part à la lutte et était de ce fait resté en situation. Mais son hostilité n'avait pas diminué à l'égard de Tsao Kouen et de Wou Pei-fou, et il restait, en fait, fidèle au parti d'Anfou et à Touan Ki-jouei. Quand la guerre avait éclaté entre Wou Pei-fou et le Fou-kien, il

était une fois encore resté à l'écart de la lutte. Mais, Wou Pei-fou vainqueur, il avait recueilli les généraux du Fou-kien en fuite et conclu un pacte d'alliance avec Sun Yat-sen et le parti Kouo-ming Tang. Wou Pei-fou n'avait donc plus aucune raison de s'entremettre entre le Tchö-kiang et le Kiang-sou comme il l'avait fait l'année précédente. Il ne pouvait souhaiter au contraire que la défaite de Lou Yong-tsiang, et tout en restant en apparence étranger au conflit, il n'en était pas moins prêt à apporter au Kiang-sou l'appui de ses armes.

Le 2 septembre, les hostilités commençaient. Les deux tou-kiun envoyaient aussitôt des circulaires destinées à faire retomber sur l'adversaire les responsabilités de l'offensive. Loug Yong-tsiang accusait les troupes du Kiang-sou d'avoir surpris les siennes et en les provoquant fait disparaître tout espoir de paix :

> « Comme je suis responsable de la protection du territoire et du peuple, déclare-t-il, je dois mobiliser pour chasser les p2.210 traîtres du pays.

À la vérité, le différend n'intéresse que les tou-kiun mêmes. Les habitants de ces deux provinces, qui sont parmi les plus riches de la Chine, n'ont aucune raison de dissentiment ni aucune envie de participer à des luttes qu'ils réprouvent. Certains d'être molestés par les troupes des deux partis, leur premier soin a été de se réfugier en masse dans les concessions étrangères de Chang-hai, où, dès les premiers jours de septembre, on comptait déjà quelque trois cent mille réfugiés. Le but réel du tou-kiun du Kiang-sou, aussi bien, était de reconquérir Chang-hai qui en dépend historiquement et géographiquement, mais a été rattaché au Tchö-kiang par un accident politique. Devant les protestations des résidents étrangers, les ministres du Japon, d'Amérique et de France avaient fait le 30 août une démarche personnelle auprès du ministre des Affaires étrangères pour lui demander d'établir autour du territoire des concessions une zone neutre s'étendant de Wou-soung à l'embouchure du fleuve, afin d'empêcher que la flotte chinoise ne vienne, sur un ordre de l'amiral de Nankin, attaquer l'arsenal de Kiang-nan qui est placé sous le controle

du gouvernement. Et les puissances envoyaient à Chang-hai des navires de guerre chargés de protéger leurs nationaux. Le 6 septembre, le ministre des Affaires étrangères envoyait un représentant aux légations du Japon, d'Italie et de France, leur déclarer que le gouvernement avait donné aux autorités compétentes les instructions formelles d'avoir à prendre toutes mesures pour la protection de la ville et des biens étrangers.

La lutte entre les deux tou-kiuns, aussi bien, ne pouvait manquer de s'étendre à toute la Chine, et bientôt, en effet, cessant d'être un conflit local, elle obligeait le gouvernement de Pékin à intervenir. Par mandat présidentiel en date du 7 septembre, Lou Yong-tsiang et son acolyte Ho Feng-ling sont destitués de leurs poste et honneurs officiels, et le maréchal Tche Sie-yuan tou-kiun ou, pour employer la nouvelle terminologie, tou-pan du p2.211 Kiang-sou, est chargé de réprimer les rebelles par tous les moyens en son pouvoir, ce qui revenait à déclarer la coalition gouvernementale contre le tou-pan du Tchö-kiang.

Le maréchal Tchang Tso-lin s'empresse de saisir l'occasion d'abattre son ennemi Wou Pei-fou. Le 7 septembre, il lance un télégramme circulaire déclarant qu'en présence de l'action contre Lou Yong-tsiang, il lui semble inutile de retarder son expédition de châtiment.

> « Les actes de Tsao Kouen et de Wou Pei-fou, proclame-t-il, atteignent des hauteurs de montagnes et ne se peuvent compter... Ils ont vendu notre pays, sacrifié nos droits et se sont livrés à une conquête militaire... Puisque l'opinion publique est unanimement opposée à la continuation d'un tel régime, je sens de mon devoir, pour l'amour de la nation et de notre peuple, de mettre mon armée en marche. Je jure de débarrasser le pays des traîtres et écarter par là l'obstacle à la paix nationale en ranimant la vitalité de notre peuple.

Sun Yat-sen, de son coté, avait, dès le 5 septembre, publié deux proclamations, l'une adressée au peuple de la Chine en général et l'autre au peuple du Kouang-tong.

> « Des nuages entre le Kiang-sou et le Tchö-kiang se sont amassés l'automne dernier, déclarait-il dans la première, et ont éclaté à présent. Pendant ce temps, les hors-la-loi se sont assemblés aux pieds de Tsao Kouen et Wou Pei-fou, tandis que ceux qui ont un sens de justice et dont le but est de se débarrasser des maux se sont réunis à des hommes ayant les mêmes idées, sous la bannière du droit et de la justice. Maintenant le temps est venu où la République chinoise dépend de ses seules batailles, c'est pourquoi j'ai décidé de lancer un expédition contre le Nord.

Dans la seconde, il émettait l'espérance que le Kouang-tong

> « quoique ayant déjà contribué aux dépenses des militaires de l'année dernière, agira à ce moment critique et p2.212 important de concert avec le gouvernement cantonais pour l'amour de la justice et pour la cause de la résolution.

En présence de cette situation, la Chambre se décide, enfin, le 13 septembre, au bout de six semaines de lutte, à émettre un vote approuvant la nomination du docteur W.-W. Yen comme Premier ministre. Un mandat présidentiel publie, dès le lendemain, la liste des membres du nouveau cabinet : président et ministre de l'Intérieur, le docteur Yen, ministre des Affaires étrangères, Wellington Kou ; ministre des Finances, Wang Ko-ming. Trois jours après, le 17 septembre, un nouveau mandat présidentiel déclare la guerre à Tchang Tso-lin.

> « Pendant cette dernière année, dit-il, les affaires de l'État ont été très difficiles. Les gens en ont assez des troubles. Moi, président, depuis mon accession au pouvoir, je n'ai cessé de me faire un devoir d'engager à la paix, mais Lou Yong-tsiang et d'autres ont rompu cette paix et ont provoqué des troubles militaires. Le gouvernement central, en vue de réduire les fauteurs de troubles et de procurer la paix au pays, n'a pu faire autrement que de lancer un mandat de réprimande... Les trois provinces de Mandchourie sont comme le rempart au nord-est, elles font partie du pays tout entier. Il y a deux ans,

> Tchang Tso-lin a usé de prétextes pour faire usage de la force armée. Dans la suite il a été mis à la raison. Pendant ces deux dernières années, on avait espoir qu'il se renouvellerait et s'amenderait. Or, il prend occasion des difficultés actuelles du Sud-Est pour comploter des troubles à l'intérieur du pays. Son récent télégramme circulaire en est une preuve et montre clairement que de très longue date il a mûri ses plans pour la ruine du pays. Il est difficile de demeurer inerte, mais on ne peut pas, usant du pouvoir de l'État, ne pas y mettre terme avec énergie et fermeté.

En conséquence, le président de la République donne l'ordre à tous les chefs supérieurs p2.213 et subalternes d'effectuer la répression et de rétablir l'ordre sans délai.

Tchang Tso-lin répond au mandat présidentiel en entrant immédiatement en campagne. Afin de priver ses adversaires des subsides en argent qui leur étaient nécessaires, il adresse de Moukden, le 18 septembre, à la légation de France, un télégramme où

> « il attire son attention sur le fait que les sommes que le règlement du franc or rendrait disponibles seraient employées par le gouvernement de Tsao Kouen et de Wou Pei-fou à alimenter et poursuivre la guerre civile que leur ambition venait de déchaîner en Chine, et où il demandait au ministre de France d'intervenir auprès de son gouvernement afin que la question du franc or soit laissée en suspens durant cette période de guerre civile ».

Il reçoit l'appui du vieux maréchal Touan Ki-jouei, le chef du parti Anfou, qui déclare son attitude juste et courageuse.

> « La Chine, assure l'ancien chef du gouvernement, a totalement perdu la confiance qu'on lui témoignait, elle a reçu des différentes puissances, protestations sur protestations. Plus encore, on n'y voit point de paix. Les provinces du Sud sont livrées à la soldatesque. Partout la sécheresse ou

> l'inondation. C'est à l'heure actuelle que Tsao Kouen devrait sérieusement songer à donner la paix aux miséreux. Mais non, au contraire, Pékin a ordonné aux quatre provinces du Kiang-sou, d'An-houei, du Kiang-si et du Fou-kien, d'attaquer le Tchö-kiang dans le but égoïste de se débarrasser de qui ne fait pas partie de son clan.

Il termine par l'espérance que

> « les personnes marquantes ainsi que les autorités militaires sauront s'unir fortement pour délivrer le pays de cet incapable et pour sauver la nation et le peuple de la misère et de la destruction.

Le président de la République signe alors, le 23 septembre 1924, un nouveau mandat où il dénonce

> « la culpabilité de Tchang Tso-lin qui fomente le désordre et immobilise des troupes, le déclare privé p2.214 de tous ses titres et décorations reçus ultérieurement et ordonne son châtiment conformément à la loi.

C'était la guerre civile officiellement déclarée.

Les troupes gouvernementales, commandées par Wou Pei-fou, comptaient environ deux cent mille hommes, dont une partie, cependant, était retenue sur le front de Chang-hai, où Lou Yong-tsiang continuait à se défendre avec acharnement. Tchang Tso-lin, de son côté, pouvait mettre en ligne de 100 à 150 mille hommes. Son premier soin en effet avait été de signer avec le gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, au nom des « Trois provinces autonomes de l'Est de la République de Chine », un accord portant règlement de la question des chemins de fer de l'Est-Chinois déclarés « entreprise purement commerciale ». Grâce aux dispositions de ce pacte, il libérait celles de ses troupes qui avaient charge d'assurer la sécurité de cette voie ferrée. La signature de cet accord constituait, d'ailleurs, un succès pour la diplomatie russe, et quand Karakan envoyait un message à Moscou déclarant que grâce à lui le

gouvernement des Soviets était désormais maître de la situation et avait frappé les puissances impérialistes d'un coup écrasant qui avait détruit leur dernière chance d'obtenir le contrôle sur les chemins de fer de l'Est chinois, il ne faisait qu'avancer la plus stricte vérité.

Wou Pei-fou et le gouvernement jouissaient de la bienveillance, neutre il est vrai, mais effective, des gouvernements anglais et américain. Le Japon accordait au contraire sa sympathie agissante à Tchang Tso-lin, car, après avoir accepté que les chemins de fer du Sud mandchourien transportassent les troupes de ce maréchal, il tardait à donner permission semblable aux troupes gouvernementales. Ce n'est d'ailleurs un secret pour personne que les Japonais n'ont jamais eu de sympathie bien vive pour Wou Pei-fou et que leur intérêt va plutôt vers celui qui a su faire de la Mandchourie une province p2.215 tranquille et bien organisée. Un journal japonais, l'*Osaka asahi*, déclarait sans ambages que

> « les raisons pour lesquelles les Japonais prennent un si grand intérêt dans la lutte pour la suprématie de la Chine est dû au fait que Tchang Tso-lin est le maître de la Mandchourie où les Japonais ont de grands intérêts, tandis que le général Wou Pei-fou est un officier populaire parmi les Anglais et les Américains.

À la même époque, l'*Osaka Maninchi* écrivait :

> « On comprendra facilement que la position du Japon au regard de la guerre civile actuelle ne peut être semblable à celle de l'Angleterre et de l'Amérique. Il y a en Mandchourie cent mille résidents japonais, et les Coréens sont au nombre de plus de un million, tandis que l'argent japonais placé dans l'affaire du Sud Mandchourien et dans d'autres entreprises s'élève à plus d'un million de yens. Il y a de plus un sentiment national qui ne peut se réduire au chiffre des entreprises japonaises en Mandchourie qu'il faut toujours considérer.

Enfin le *Hachi*, rappelant que l'Angleterre et l'Amérique aidaient secrètement le général Wou Pei-fou, laissait entendre que cette politique de leur part entraînait nécessairement les Japonais vers Tchang Tso-lin.

L'impossibilité où s'était trouvé Sun Yat-sen de mettre sur pied son expédition contre le Nord et la défaite de Lou Yong-tsiang sur le front de Chang-hai, cependant, allaient rendre plus difficile la tâche de Tchang Tso-lin en libérant celles des troupes gouvernementales qui y combattaient. D'autre part, en s'écroulant, Lou Yong-tsiang entraînait la ruine du Club Anfou qui, depuis la défaite de Touen Ki-jouei en 1920, n'avait cessé de faire opposition au gouvernement central.

Wou Pei-fou profite de cette situation pour attaquer vivement les troupes de Tchang Tso-lin, particulièrement dans le secteur de Chan-Hai-Kouan. Il semblait en bonne posture, quand un coup d'État inattendu vint, dans la nuit du 23 octobre, changer complètement la situation. p2.216

> « Alors que le généralissime, écrit la *Politique de Pékin*, était accroché à la Grande Muraille, à une grande bataille des plus périlleuses devant les adversaires qu'il avait sous-estimés et où il tentait par de prodigieux efforts à gagner une partie incertaine dont l'enjeu était pour lui l'unité nationale, le général Feng Yu-siang, qui était censé faire son devoir du côté de Jehol sur un autre front, revenait en catimini vers Pékin et, dans la nuit du 23 octobre, jetait son filet sur la capitale endormie. Au petit matin, il tenait dans sa nasse le président Tsao Kouen et avec lui les membres du gouvernement.

Le lendemain, 24 février, Feng Yu-siang publie quatre mandats, le premier ordonnant la fin de la guerre, et les trois autres privant Wou Pei-fou de ses fonctions et de son commandement et le nommant tou-pan de colonisation au Kou-kou Nor, ce qui était une forme déguisée d'exil. Puis, deux jours durant, il suspend toute transmission télégraphique et téléphonique, arrête la circulation sur les lignes de

Han-Kéou et de T'ien-tsin, isolant ainsi Wou Pei-fou de Chan-Hai-Kouan et le mettant dans l'impossibilité de recevoir aucune troupe de renfort.

> « Au long des 13 années que vient de parcourir la jeune république chinoise, écrit la *Politique de Pékin* dans son numéro du 26 octobre 1924, parmi tant de vicissitudes dans le cortège fatal des trahisons, des ascensions et des chutes soudaines, des conspirations et des alliances imprévues, nous n'avons jamais rien vu d'aussi dramatique que la soudaine volte-face du général chrétien Feng Yu-siang et une promptitude de décision aussi extraordinaire.

Wou Pei-fou supporte le coup avec une attitude des plus énergiques. Laissant le front de Chan-Hai-Kouan aux mains de son chef des armées de renfort, il se rend lui-même à T'ien-tsin où il lui était plus facile d'aviser au moyen de reprendre la capitale des mains de Feng Yu-siang. Le 25 octobre, il adresse une lettre au doyen du corps diplomatique pour l'avertir qu'il a reçu du p2.217 président Tsao Kouen, prisonnier de Feng Yu-siang,

> « plein pouvoir et pleine autorité de procéder à tel acte qu'il considérerait comme nécessaire pour lutter contre cette situation

et qu'il était revenu à T'ien-tsin avec une grande armée dans le but de rétablir la paix et l'ordre. Il « s'engageait à assurer le respect de la loi dans l'ordre absolu et garantir la sécurité des étrangers et de leurs biens ». Il essaye, en même temps, de détacher de Tchang Tso-lin et de Feng Yu-siang, leurs principaux auxiliaires par l'attribution de postes importants. Comme aucun ne répond à son invitation et que ses troupes commencent à céder sur le front de Chan-Hai-Kouan devant celles de Tchang Tso-lin, et que, malgré ses efforts, la débâcle s'assure certaine, il donne l'ordre de la retraite. Celle-ci, gênée par les wagons qu'il avait accumulés dès le début de la campagne sur les lignes de Chan Hai-kouan en vue de l'assaut final sur Moukden, s'opère au milieu d'une grande confusion et dégénère rapidement en débâcle. Ses

troupes ne sont bientôt plus qu'une masse de fuyards que le fils de Tchang Tso-lin poursuit jusqu'à T'ien-tsin où il entre à leur suite.

Pour sauver les divisions qui lui restent, Wou Pei-fou les embarque sur 4 transports de troupes (2 novembre) et se rend, escorté de 2 navires de guerre, à Tche-fou, où il débarque le 7 novembre. Avant de quitter T'ien-tsin, il fait une proclamation où il déclare que

> « sûr de l'appui de 10 provinces au moins dans la région du Yang-tseu, dans le Sseu-tch'ouan et dans le Chen-si, il reste fidèle à Tsao Kouen.

Consulté tout en même temps par le journaliste Grover Clark du *Pékin leader* et par le maréchal Touan Ki-jouei, il préconise une complète réorganisation du système gouvernemental et la rédaction d'une nouvelle constitution par un gouvernement provisoire chargé de ramener le calme et licencier les troupes.

Le jour même, Tsao Kouen se retirait de la présidence :

> « Connaissant entièrement la grande responsabilité que j'ai, dit-il, moi, tremblant tout le temps avec un cœur p2.218 sincère, j'envoie ma démission à la Chambre des représentants et au Sénat.

Il remettait les sceaux présidentiels au général Houang Fou, auquel il confiait le soin de constituer le cabinet chargé, aux termes de la Constitution, de gérer provisoirement les affaires de l'État au lieu et place du président démissionnaire.

Le premier acte du nouveau Cabinet fut d'expulser l'ex-empereur, le prince Pou Yi, du palais d'Hiver où il n'avait cessé de résider, de lui retirer son titre et de réduire la pension annuelle qui lui avait été conservée par le décret d'abdication du 12 février 1922 (5 novembre). Par cette mesure, qui paraît au premier abord aussi singulière qu'inattendue, il ne faisait en somme que manifester son désir d'affirmer nettement son attachement à la forme républicaine. Son second acte fut de supprimer les tou-li, qu'hier encore on appelait les

tou-kiun, et d'établir manifestement par ce coup droit porté aux militaires la prééminence du pouvoir civil sur le pouvoir militaire.

Cependant à T'ien-tsin, des conférences avaient lieu entre Touan Ki-jouei, que l'opinion publique désignait comme le seul capable de ramener la paix et l'ordre dans le pays, et Tchang Tso-lin qui, dans une interview rapportée par les *Sino-Japanese News*, s'était déclaré disposé à lui laisser le soin de « réajuster la situation ». Il était le seul en effet dont le prestige et l'autorité fussent à peu près généralement incontestés et dont aucun projet ambitieux n'était à redouter. Après quelques jours de délibération, il accepte le titre de « chef exécutif provisoire de la République chinoise » et, de retour à Pékin, le 22 novembre 1924, assume dès le 24 le pouvoir en une cérémonie très simple.

> « Moi Touan Ki-jouei, y déclare-t-il, sans talent, sans qualification pour le poste de chef exécutif provisoire, je fais le serment de réformer la République en me conformant à la volonté exprimée par le peuple : changements à l'intérieur, estime et confiance à l'extérieur.

La cérémonie d'intronisation p2.219 terminée, il promulgue les statuts du gouvernement provisoire dont le chef est

> « chargé de diriger les affaires civiles et militaires de l'État, de commander les armées de terre et de mer et représenter la République vis-à-vis des nations étrangères. » Il enjoint « aux fonctionnaires civils et militaires de rester à leur poste respectif », déclare « maintenu l'ensemble des lois antérieures ou des décrets du pouvoir exécutif, sauf ceux qui se trouvent en opposition avec les statuts du gouvernement provisoire ou ont été abrogés par décret. » Enfin, il demande « à tous les fonctionnaires grands et petits, aux lettrés et au peuple de s'associer au chef du gouvernement provisoire, d'un commun accord, pour arriver, de concert avec lui, à gouverner et à régler.

Le lendemain, il constitue, sous sa présidence, un nouveau cabinet avec Tchao Yi aux Affaires étrangères et Li Tche-hao aux Finances et ne comprenant que des partisans du chef exécutif provisoire et de Tchang Tso-lin, à l'exception de Tchao Yi, radical indépendant, peu disposé d'ailleurs à accepter le poste qui lui est offert, et le ministre de l'Agriculture et du Commerce Yang Tchou-kan, ancien secrétaire privé de Sun Yat-sen. Le 26 novembre, les représentants accrédités des puissances répondent à la convocation du maréchal Touan Ki-jouei et se présentent à lui, marquant ainsi *de facto* la reconnaissance par leurs gouvernements respectifs du régime nouveau. Le chef exécutif provisoire se met aussitôt à l'œuvre, il institue un « comité consultatif », présidé par M. Lin Tchang-ming, ancien ministre de la Justice, et deux commissions chargées l'une de la préparation de la « conférence préliminaire des délégués » et l'autre de la « consolidation nationale ».

L'ex-empereur Pou Yi, chassé du palais impérial par le cabinet Houang Fou, s'était retiré tout d'abord chez son père le prince Tchouen. Ne s'y sentant sans doute pas en sécurité, il avait cherché refuge à la légation du Japon. Pour atténuer la mauvaise impression que le pays p2.220 en avait ressentie et répondre à la protestation émise par les différentes tribus mongoles contre l'insulte faite au jeune empereur, Touan Ki-jouei publie le 3 décembre un mandat déclarant que l'accord intervenu lors de l'abdication de la famille impériale et qui avait fait l'objet du décret du 12 février 1912, était toujours en vigueur et que nulle modification n'avait été apportée aux statuts des Mongols, des mahométans, ni des Tibétains.

Soucieux d'autre part de mettre un terme aux luttes entre les chefs militaires, le chef du gouvernement provisoire supprime les Hauts commissaires inspecteurs généraux des provinces (10 décembre) et licencie 9 divisions et six brigades mixtes. Mais tout en même temps, avec un rare esprit d'inconséquence, il nomme « commissaire pacificateur des provinces du Kiang-sou et de Ngan-houei » Lou Yong-tsiang, l'ancien gouverneur du Tche-li, le vaincu d'hier. Nomination bien

faite pour provoquer une réaction de la part du tou-kiun du Kiang-sou Che Sie-yuan, un des grands chefs, avec Wou Pei-fou, du parti du Tchö-li, et surtout de ses généraux qui avaient tout à redouter de l'ancien tou-kiun du Tchö-kiang battu et chassé par eux de son gouvernement quelques semaines auparavant. Ils signent, en effet, une proclamation où ils se déclarent « décidés à résister à toute tentative de l'autorité en vue de prendre le contrôle militaire de la province ». D'autre part, le parti Kouo-ming Tang s'agite. Hou Hang-ming qui, en l'absence de Sun Yat-sen parti pour T'ien-tsin dès l'annonce du coup d'État, fait fonction de « généralissime » du « gouvernement provisoire de Canton », déclare que la situation est encore trop peu « réajustée » pour qu'il puisse être question de dissoudre ce gouvernement provisoire. Il manifeste son mécontentement, aussi bien, de ce que Touan Ki-jouei, porte-parole des militaristes du Nord, qui s'est inspiré des conseils de Tchang Tso-lin avant d'entrer en fonction, n'ait pas également consulté Sun Yat-sen, représentant autorisé de tout le sud de la République. Le « comité central p2.221 exécutif » du parti, à Canton, fait une active propagande pour que la Convention nationale, dont le chef exécutif provisoire vient de promulguer le règlement par un mandat du 24 décembre, ne soit pas composé uniquement de militaires et de fonctionnaires, mais comporte un nombre important de représentants du peuple, marchands, fermiers, étudiants et autres. Il reproche en même temps au chef exécutif d'avoir fait preuve d'arbitraire en limitant l'ordre du jour de la conférence de réorganisation à l'organisation de cette Convention nationale, à la réforme militaire et à la réorganisation financière. Enfin Tan Yen-kai, le grand chef militaire du gouvernement de Canton, pénètre dans le Kiang-si, en dépit des ordres de Pékin, et prétend marcher sur la capitale.

La situation était grave, d'autant que Che Sie-yuan déclarait vouloir rester à Nankin et résister par la force à qui voudrait l'en chasser. Il avait fait alliance, disait-on, avec le tou-li du Tchö-kiang pour repousser les troupes du gouvernement exécutif provisoire, et on craignait que Feng Yu-siang, toujours à la tête des 40.000 hommes bien armés avec lesquels il avait fait le coup d'État du 23 octobre, ne profitât des

circonstances, d'accord avec Sun Yat-sen, pour chasser Touan Ki-jouei comme il avait chassé Tsao Kouen. Lou Yong-tsiang, sans plus hésiter, marche sur Nankin à la tête de 150.000 hommes. Che Sie-yuan ne l'attend pas. Il prend la fuite et se réfugie à Chang-hai où il prétend organiser la résistance. Le gouvernement de Pékin se met aussitôt en rapports avec le corps diplomatique pour obtenir son expulsion des concessions internationales. Les ministres étrangers se réunissent le 19 janvier 1925. Mais, de peur d'être accusés d'ingérence dans les affaires de la Chine, ils refusent d'accéder à cette demande et se bornent, sur les instances du corps consulaire de Chang-hai, à décider « d'interdire aux chefs militaires ayant pris part à des opérations, de résider dans des concessions de Chang-hai ». Réduit dès lors à l'impuissance, lâché par Feng Yu-siang, p2.222 qui manifeste sou adhésion au programme de Touan Ki-jouei en acceptant pour ses partisans les fonctions que celui-ci leur offre, le maréchal Che Sie-yuan renonce à la lutte et finit par s'enfuir au Japon (fin janvier 1935) juste comme l'avait fait en octobre 1924 Lou Yong-tsiang, le vainqueur du jour, désormais solidement installé à Nankin.

Durant que ces événements se passaient dans les provinces, la tâche du gouvernement exécutif provisoire ne se révélait pas des plus faciles à Pékin. Le 31 décembre, Sun Yat-sen y arrivait en triomphateur et y prenait aussitôt une attitude de nature à gêner considérablement l'œuvre de pacification de Touan Ki-jouei. Secondant, délibérément ou inconsciemment, le dessein du représentant des Soviets à Pékin d'embarrasser le gouvernement par une agitation xénophobe, il dénonce avec vigueur les « traités inégaux » imposés à la Chine par les puissances étrangères. Ses partisans d'ailleurs étaient fort divisés sur ce point, et un des chefs des Kouo-ming Tang éprouvait le besoin de désavouer son chef dans une interview que publiaient tous les journaux de la capitale :

> « Quand la Chine aura un système judiciaire efficace et qu'elle montrera au monde qu'elle peut se gouverner elle-même, les étrangers seront trop heureux de céder leurs droits

> d'exterritorialité. Mais jusque-là il est futile d'espérer qu'ils se rendront à la simple demande de quelques agitateurs irresponsables. Quant à la part du Dr Sun dans l'agitation actuelle, elle vient de ce qu'il est entièrement sous l'influence de Moscou et non pas à sa conviction que l'abolition des traités inégaux préparent les voies d'un bon gouvernement en Chine.

Et parlant du mouvement communiste dont certains s'alarment :

> « Les soi-disant communistes chinois sont décidément en minorité, bien qu'ils soient bien organisés comparativement aux autres partis, ils sortent surtout des rangs des étudiants, des professeurs d'université, de politiciens mécontents, et leur principal objet p2.223 est d'obtenir de l'argent des Russes. Je ne sais pas quel montant exact les Bolchevicks dépensent annuellement pour leur œuvre de propagande en ce pays, mais il doit être considérable, car à Canton ils ont déjà dépensé 2.000.000 de dollars. La plupart de ces fonds sont allés dans les poches des chefs, de sorte que ceux qui font profession d'être communistes ont de belles automobiles et des résidences palatiales.

La mort de Sun Yat-sen survenue à T'ien-tsin le mercredi 11 mars mettra certainement un terme à la diffusion des idées bolcheviques parmi les Kouo-ming Tang et évitera probablement à ceux-ci de tendre au communisme comme ils le faisaient insensiblement sous l'influence du vieux révolutionnaire admirateur passionné de Lénine, mais elle affaiblira très certainement le parti, qui désormais manque de tête. Quelque discrédité qu'il fût, en effet, parmi ses propres partisans, celui qu'on avait, à la fin de sa vie, baptisé « le tigre de papier » n'en était pas moins demeuré pour eux « le Chef », souvent contesté assurément, mais dont la voix était la seule qui eût assez d'autorité pour rallier, aux jours graves, leurs volontés chancelantes et leurs efforts disséminés. Il leur faut le remplacer, et il n'en eut parmi eux aucun qui se soit jusqu'ici révélé de taille à prendre sa succession. Les

compétitions vont être ardentes et n'iront pas sans luttes qui vont certainement agiter profondément le parti au moment même où il aurait besoin d'affermir son unité et d'activer son action. Fidèle, en effet, à sa politique constante, il a refusé de participer aux travaux de la conférence de réorganisation, qu'il estime, de par sa composition, dépourvue de tout esprit républicain et démocratique. Si légitime qu'elle soit, cette attitude demande d'être défendue par un homme de haute valeur et d'une autorité incontestée.

Cette conférence de réorganisation a été inaugurée en grande pompe le dimanche matin 1er février dans le salon de cérémonie du palais présidentiel. Le chef exécutif p2.224 Touan Ki-jouei en a prononcé l'ouverture en un bref discours :

> « L'organisme du gouvernement est comme celui d'une machine. Après treize années de république, nous espérons voir les troubles du passé prendre fin et une ère nouvelle s'ouvrir. Aujourd'hui, tous les hommes de talent et de sagesse sont réunis dans cette enceinte pour discuter les mesures de réorganisation. Je suis sûr que tous seront sincères. Vous plantez un arbre qui poussera au printemps et dont les racines seront la fondation, comme le peuple forme la fondation du pays.

Au nom du gouvernement provisoire, il a été fait ensuite la déclaration suivante :

> « Le républicanisme s'est enraciné dans le cœur de tous les Chinois. La conférence de réorganisation comprend des questions politiques qui seront discutées par les hommes sages de la nation et donnera certainement de bons résultats. Les plans qui seront faits peuvent être comparés à toutes les bonnes mesures du passé et serviront d'exemple aux générations futures. Nous entrons maintenant dans une ère de paix et de bonheur.

> « Si nous sommes bien informés, écrit le même jour la *Politique de Pékin*, le gouvernement provisoire est d'avis qu'il faut effectuer une complète réorganisation de l'administration et que, dans ces conditions, il est prêt à ignorer la constitution issue en 1923 du temps du dernier régime. Il est également partisan d'une grande mesure d'autonomie provinciale, le gouvernement central n'ayant guère à s'occuper que des questions internationales. Un point difficile sera de délimiter la part des revenus entre les provinces et Pékin. Un autre encore sera d'arriver à une distinction entre les troupes provinciales et les troupes nationales. Si tout marche à souhait, le gouvernement provisoire espère être à même de rétablir l'ordre et l'unité dans les six mois. Souhaitons que cet espoir se réalise.

La première séance a eu lieu le 13 février. Malgré l'abstention des Kouo-ming Tang, le quorum put être p2.225 atteint. Il l'a toujours été par la suite. Mais, dès le debut, s'est révélée l'impossibilité pour la Conférence d'atteindre au but qui lui était assigné. La défection des Kouo-ming Tang constituait déjà un grave préjudice pour la validité et l'efficacité de ses travaux, puisque frappés de suspicion par la majorité des représentants de l'élément républicain du pays. D'autre part, les chefs militaires, indifférents ou sceptiques, assistaient bien aux séances, mais n'y prenaient jamais la parole. En fait, seul l'élément civil prenait part aux débats et plus d'un mois s'était écoulé sans qu'aucun vote définitif ait pu être émis. Aussi fallut-il proroger la durée de la Conférence après en avoir suspendu les séances pour permettre l'étude de nouveaux projets. Quand on recommença à siéger, nombre de délégués étaient absents et il ne fut pas possible de reprendre valablement les travaux. Touan Ki-jouei dut user de toute son énergie et de toute son insistance pour obtenir de Tchang Tso-lin, qui avait manifesté sa désapprobation du projet de réorganisation en rappelant ses délégués, qu'il les autorisât à assister à nouveau aux séances et assurer le quorum par leur présence.

Cependant, comprenant que désormais la Conférence ne pouvait aboutir, et désireux de mener, malgré tout, ses plans de réorganisation à bonnes fins, le chef exécutif provisoire institue, d'accord avec les autres membres du gouvernement, un Sénat provisoire, siégeant à ses côtés et destiné à le soutenir et l'aider dans son œuvre de réorganisation. Le décret constitutif le déclare composé : des délégués des gouverneurs civils et militaires des provinces et des districts, des représentants des commandants en chef des armées nommés par le gouvernement ou sous les ordres du gouvernement, de délégués choisis par le chef du gouvernement parmi les populations mandchoues, tartares, mongoles et chinoises résidant à l'étranger, des présidents des assemblées provinciales et de districts et des délégués des associations légales des provinces, de vingt citoyens, enfin, dont le choix est p2.226 entièrement laissé au libre arbitre du chef de l'exécutif provisoire. Touan Ki-jouei lui a donné comme président et vice-président Tchao Eurl-sen et Tang Yi, qui occupaient les mêmes fonctions à la conférence de réorganisation, et il a désigné Leang Tche-yi et le général Wang Che-tchen comme présidents des commissions de réorganisation financière et militaire. Par mandat du 24 avril, il a aboli formellement la constitution établie par l'ex-président Tsao Kouen en 1923, — la troisième depuis la fondation de la République ; les deux premières étant la constitution provisoire de Nankin (1912) et celle de Yuan Che-k'ai (1914), — ainsi que l'ancien Parlement, qui d'ailleurs avait virtuellement disparu. Enfin le 18 mai a été ouvert, sur son ordre, le Bureau préparatoire de l'Assemblée nationale chargé de doter le pays d'une nouvelle charte constitutionnelle.

Obtiendra-t-il de ces nouveaux organismes un meilleur succès qu'il l'a fait de la conférence ? Cela paraît douteux. S'il jouit d'un grand prestige personnel, il ne dispose d'aucune force militaire particulière et il est à la merci de l'intervention brusque d'un général ambitieux. Parmi ceux-ci, deux surtout sont à craindre : Tchang Tso-lin et Feng Yu-siang. Le premier, retranché dans sa forteresse de Mandchourie, disposant d'une armée solide et de moyens financiers relativement importants,

assuré de l'appui japonais et de la bienveillance soviétique, se trouve en mesure d'imposer, le jour où il le voudra, sa volonté au gouvernement provisoire. Le second, favorisé, dit-on, par l'Angleterre et l'Amérique, est en relations étroites avec l'ambassadeur des Républiques Socialistes Soviétiques, avec le parti Kouo-ming Tang qui, à n'en pas douter, fait fond sur lui. Sun Fo, le fils de Sun Yat-sen, dans un article qu'il a publié dans le *Ching-pao*, loue son « véritable esprit de révolution et ses qualités de vrai soldat », et lui fait des avances non déguisées.

Il semble difficile que leurs intérêts particuliers et leur ambition ne les mettent pas un jour en antagonisme et qu'il p2.227 n'en résulte pas une nouvelle guerre civile. L'opinion publique ne s'y trompe pas et leur prête l'intention formelle d'en venir aux mains :

> « Le maréchal chrétien a beau dire à tout venant qu'il s'occupe avant tout de colonisation, et le potentat de Moukden a beau protester de l'intérêt qu'il porte à la cause de la paix, ni l'un ni l'autre n'ont pu convaincre tous les esprits de leurs bonnes intentions. Une certaine partie de l'opinion reste toujours sur le qui-vive et croit à une campagne vers la fin de la saison d'été. (*Politique de Pékin* du 3 mai 1925.)

Pour le moment, cependant, ils semblent unis dans le désir de mettre un terme à la dictature de Touan Ki-jouei. Lors de la conférence militaire tenue à Moukden, le 18 mars dernier, Tchang Tso-lin aurait en effet déclaré :

> « J'ai toujours eu le plus grand respect pour le maréchal Touan Ki-jouei, dont j'admire la droiture et l'esprit de justice, dépourvu qu'il est de toute ambition politique. Mais j'ai le regret de constater que, depuis sa venue à Pékin, il a été entièrement entouré des membres des cliques Anfou et Chen-Sue qui l'utilisent pour leur propre compte. Le résultat est des plus malheureux et c'est pour cette raison que je hais ceux qui entourent le chef de l'exécutif. Pour mettre un terme à cet état de choses, il n'y a qu'un moyen, c'est de me rendre moi-

> même à Pékin et d'aider le chef de l'exécutif à sortir du bourbier où il patauge. Je m'efforcerai d'écarter les obstacles qui obstruent la route, et si j'échoue, ce sera la guerre dans deux mois.

D'autre part, la presse chinoise raconte que Feng Yu-siang aurait chargé un de ses fidèles d'aller faire à Tchang Tso-lin des propositions d'assistance :

> « Depuis la mort de Sun Yat-sen, seuls Touan Ki-jouei, vous et moi avons les qualités requises pour être candidat à la présidence. Mais Touan Ki-jouei n'a fait rien qui vaille ; de sorte qu'on a assez de lui. Quant à moi, je suis encore un cadet dans le parti du Pei-yang. Donc le seul homme qui ait assez d'envergure pour occuper le fauteuil présidentiel, c'est vous. Je suis prêt à vous appuyer. p2.228
>
> « Feng Yu-siang, fait remarquer la *Politique de Pékin*, joue au bon apôtre. Se faisant de nécessité vertu, il admet que Tchang Tso-lin ait droit à sa part de protection de la capitale.

En fait, c'est celui-ci qui pour le moment est le maître de l'heure.

Le chef de l'exécutif provisoire ne paraît pas disposé à se laisser intimider par ces manifestations. Il a voulu et su, jusqu'ici, garder sa dignité et continue, sans découragement apparent, à poursuivre son œuvre de réorganisation. D'autres soucis, d'ailleurs, viennent le solliciter, en même temps qu'ils obligent Tchang Tso-lin et Feng Yu-siang à mettre temporairement un frein à leurs ambitions et à leurs conspirations.

Dans le Sud, c'est à nouveau la guerre civile. Les troupes du Yun-nan et celles de Canton sont entrées en lutte pour la possession de la riche cité. Les premières l'avaient d'abord emporté ; puis, au début de juin, elles ont subi de graves échecs, et leurs soldats, poursuivis et traqués par les troupes cantonnaises aussi bien que par la population, sont massacrés avec un acharnement sans pareil.

À Chang-hai, des incidents entre les étudiants, les ouvriers et la police, qui a été obligée de tirer pour se dégager, ont provoqué, dans toute la Chine du Nord, un mouvement de xénophobie, actuellement dirigé, semble-t-il, contre les Anglais et les Japonais, mais qui pourrait bien se manifester un jour contre tous les nationaux des pays étrangers. Le gouvernement, sous la pression de l'opinion publique, a été obligé d'intervenir et d'adresser le 1er juin une note de protestation au doyen du corps diplomatique. Celui-ci a riposté en déclarant les autorités chinoises mal informées et a envoyé à Chang-hai, le 8 juin, une commission d'enquête présidée par le conseiller de la légation de France et composée des représentants diplomatiques de la Grande-Bretagne, des États-Unis, du Japon, de l'Italie, de la Belgique. Elle a fait aux délégués chinois des propositions concrètes qui permettaient un règlement équitable du différend. Ils les ont p2.229 repoussées et ont présenté à leur tour de nouvelles demandes indirectes en exigeant leur acceptation immédiate. La commission a refusé d'acquiescer à ces prétentions, a rompu les négociations et est rentrée à Pékin. Aussitôt l'agitation a recommencé, plus violente que devant. Une manifestation de plus de cinquante mille personnes a parcouru les rues de la capitale en réclamant la déclaration de guerre immédiate à la Grande-Bretagne et au Japon (18 juin). Des Anglais dans l'intérieur ont été, dit-on, lapidés. La vie des étrangers semble en danger.

Que vont faire les gouvernements des deux nations intéressées ? La Grande-Bretagne n'a pas encore manifesté ses intentions. Le Japon, par contre, a, depuis longtemps, pris ses précautions. Resté seul en Extrême-Orient, de par le traité de Washington, en face de l'Angleterre qui installe une forte base natale à Singapour et l'Amérique qui ferme la porte à ses nationaux, il s'est tourné vers les Russes et vient de signer à Pékin, le 31 janvier, avec le gouvernement des Républiques Soviétiques un traité daté du 20 qui a été ratifié le 25 février par la Diète japonaise.

> « Les Soviets reconnaissent la validité du traité de Portsmouth, mais tous les autres traités entre la Russie et le

Japon conclus avant la révolution de 1917 seront révisés ou abolis au cours de négociations ultérieures pendant une conférence qui sera chargée de traiter les matières contenues dans le traité (art. 2). — Les parties contractantes prendront des mesures pour conclure un traité de commerce et de navigation (art. 4). Elles affirment leur intention de s'abstenir et d'empêcher toutes les personnes au service de leurs gouvernements et toutes les organisations recevant une assistance financière d'eux de commettre des actes pouvant mettre en danger l'ordre et la sécurité dans n'importe quelle partie de la Russie Soviétique ou du Japon. Aucune des parties ne permettra la présence sur son territoire : a) d'organisations prétendant être le gouvernement d'une partie quelconque du p2.230 territoire de l'autre partie ; et, b) d'étrangers qui seront engagés dans des activités politiques pour le compte de ces organisations (art. 5). Les Soviets consentent à accorder des concessions aux Japonais pour l'exploitation des minéraux, forêts et autres ressources naturelles (art. 6). — Les questions des sommes dues au gouvernement ou aux sujets japonais pour emprunts publics ou bons du trésor émis par l'ancien gouvernement russe feront l'objet de nouvelles négociations, à condition que le gouvernement et les sujets japonais ne soient pas placés dans une position moins favorable que celle accordée par le gouvernement soviétique à une autre contrée à propos de la même question (art. 2 du protocole A). Les troupes japonaises stationnées dans le nord de Sakhaline se retireront au plus tard le 15 mai 1925, et leur départ commencera dès que la température permettra leur déplacement. Tous les districts évacués seront remis immédiatement aux Soviets (art. 2 du même protocole).

Le protocole B traite des concessions de pétrole et de charbons du nord de Sakhaline. Dans une déclaration ajoutée au traité, M. Karakan dit :

> « Malgré la reconnaissance par les Soviets de la validité du traité de Portsmouth, il ne s'ensuit pas que les Soviets assument avec le gouvernement tsariste la responsabilité politique de compléter le traité.

Un article du *Lokal Anzeiger* prétend que le traité comporte des clauses secrètes aux termes desquelles la Russie

> « s'engagerait, au cas où la Grande-Bretagne, la France ou les États-Unis entreprendraient des opérations militaires contre le gouvernement central chinois ou sur un point quelconque du territoire chinois, à mettre à la disposition de la Chine 200.000 hommes qui seront munis, équipés, entretenus par le Japon.

L'ambassadeur du Japon à Berlin a démenti cette information.

Quoi qu'il en soit, le Japon s'est, par ce traité, assuré la sécurité qu'il avait perdue depuis le traité de p2.231 Washington et la possibilité d'intervenir à l'heure qu'il choisira dans la politique intérieure de la Chine.

La France, elle, n'a pas eu besoin de composer avec les Bolchevistes. La signature, le 12 avril dernier, par notre ministre à Pékin et le représentant du gouvernement chinois, d'accords complémentaires à ceux de 1901, 1905 et 1922, vient de régler à notre satisfaction la question du franc or.

> « Une nouvelle rédaction, écrit A. Duboscq dans un article du *Temps*, soigneusement étudiée, et destinée seulement à ménager la susceptibilité d'un gouvernement ami ainsi que l'amour-propre national du peuple chinois, a permis au gouvernement français, par de simples clauses de style, d'accorder au gouvernement chinois les satisfactions de forme qu'il réclamait, sans rien sacrifier au fond de la réalité de nos droits. Il s'engage, en effet, à rétrocéder à la Chine le reliquat de la part française de l'indemnité, mais sous réserve de l'affectation intégrale de ce reliquat aux objets spécifiés dans

les accords franco-chinois de 1922. Enfin, conformément aux prévisions d'une des lettres annexes de l'accord de 1922, le gouvernement français, pour aider le gouvernement chinois à surmonter les difficultés de trésorerie auxquelles il doit faire face en ce moment, accepte l'ajournement des deux premières annuités échues depuis la date officielle de reprise du service de l'indemnité des Boxeurs (service qui a été interrompu pendant cinq ans à la suite de la participation de la Chine à la guerre européenne) : c'est-à-dire que la reprise de ce service sera effectuée immédiatement, à dater du 1er décembre 1924 au lieu du 1er décembre 1922, les deux annuités étant seulement reportées, pour tenir compte de l'état de fait.

Les sommes provenant du reliquat de la part française de l'indemnité des Boxeurs reçoivent les affectations prévues par le législateur français : affectation à des œuvres franco-chinoises d'instruction publique et de bienfaisance d'un minimum annuel d'un million de p2.232 francs or ; affectation à un service de bons gold dollars à échanger contre les bons de répartition des créanciers d'Extrême-Orient de la Banque industrielle de Chine qui demanderont cet échange ; affectation à la libération des actions de la Banque industrielle de Chine souscrites par le gouvernement chinois.

Ainsi s'achève, dans les conditions les plus favorables au crédit de la France en Extrême-Orient, le règlement d'une question qui n'a pas été sans affecter, depuis trois ans, le cours des relations franco-chinoises.

La France se trouve donc désormais en mesure de collaborer sans arrière-pensée et sans restriction à l'œuvre de réorganisation nationale entreprise par le gouvernement chinois. Il ne tient qu'à celui-ci de ne pas faire échec à cette bonne volonté en laissant ses agents se livrer à notre égard à des manifestations intempestives. Le gouvernement de Canton, en autorisant l'érection, sur la tombe de l'auteur de l'attentat

dirigé le 17 juin contre le gouverneur général de l'Indo-Chine et qui a causé la mort de cinq Français, d'une stèle glorifiant ce crime, vient d'obliger en effet notre représentant à élever une légitime protestation contre un geste qui ne peut que froisser notre sentiment national en ce qu'il a de plus légitime.

@

ÉPILOGUE

@

p2.233 Je me suis efforcé, au cours de cette étude, d'exposer les faits aussi impartialement que possible et de ne les commenter que dans la mesure où la nécessité s'en imposait pour la clarté du récit. Voici cependant qu'il me faut conclure, et un scrupule me prend d'exprimer une opinion qui sera peut-être trop objective, l'opinion d'un homme qui a quitté l'Extrême-Orient depuis cinq ans déjà et qui ne se rend plus un compte exact des contingences au milieu desquelles, à l'heure présente, s'y développent les événements et s'y exerce l'activité des hommes. Aussi bien ne saurais-je mieux faire que de reproduire, entre beaucoup de semblables, l'opinion émise en un article intitulé *Le chaos chinois* par un journal local, le *Hong-kong Daily Press*, de documentation sérieuse et d'expression modérée, que d'aucuns trouveront pessimiste, sans doute, mais qui semble cependant la conclusion naturelle des faits historiques que je viens de rapporter :

> « Dans ce pays, le gouvernement reste impuissant quand il n'est pas complètement désorganisé. L'autorité est inexistante. Rien n'inspire le respect, ni la confiance. Les gouverneurs militaires des provinces ne sont responsables que vis-à-vis d'eux-mêmes, et la conséquence naturelle de cet état de choses est l'exploitation du peuple, sous prétexte de faire face aux besoins d'un nombre extraordinaire de soldats. Les cours d'eau ne sont pas entretenus... Le désir d'instruction qui se manifeste partout est d'une réalisation impossible, les fonds nécessaires sont détournés de leur destination. Le commerce languit dans l'intérieur p2.234 par suite des exactions pendant le transport des marchandises et des taxes illégales qui les frappent. Les capitaux désertent les provinces et affluent vers les ports à traité où ils se placent sous la protection étrangère. Aucune entreprise ne peut être menée à bien parce que les tou-kiuns accaparent les

> bénéfices... Il n'y a aucune loi, donc aucune sécurité... On peut assurer que le peuple ne connaît ni la paix, ni le moindre confort, ni le plus léger bonheur.

Que va-t-il advenir de ce pays ? Saura-t-il dominer ces éléments de désagrégation, constituer malgré eux son unité nationale et, grâce à une prompte et judicieuse utilisation de ses immenses ressources, s'imposer au premier rang des nations par le nombre de ses armées, la puissance de son industrie et l'extension de son commerce ? Ou, sans force pour résister aux tendances séparatistes chaque jour plus accentuées de ses différentes provinces, va-t-il succomber lentement à l'anarchie qui le ronge et devenir la proie des puissances qui se partageront son territoire et y installeront leur domination ?

Qui peut le dire ? En ce pays, plus que partout ailleurs, il est dangereux de vouloir prédire l'avenir, et je me garderai bien d'y essayer.

Il est permis d'avancer cependant — et c'est la conclusion qui se dégage de l'étude que je viens de terminer — que pour accomplir l'œuvre de régénération nécessaire, pour établir le gouvernement stable et capable qui assurera son unité et sa force, pour réaliser les réformes et constituer l'outillage économique dont elle a besoin, la Chine manque actuellement de deux facteurs essentiels, l'un moral : l'esprit national sans lequel un État ne saurait conserver la souveraineté ; l'autre matériel : un personnel dirigeant à la hauteur de la tâche qui lui incombe.

L'esprit national s'acquiert, mais au prix de combien d'années de souffrances et de luttes communes ! Il a fallu la guerre de Cent ans à notre pays pour en concevoir la p2.235 claire perception. Alors cependant la France était déjà une nation, et depuis des siècles. La Chine, au contraire, il convient de ne pas l'oublier, — et je ne parle ici que de la « Terre des Dix-huit provinces », laissant de côté les pays vassaux, Mandchourie, Mongolie, Turkestan et Tibet, appelés à former bientôt autant d'États indépendants sous un protectorat étranger, — la Chine n'est géographiquement, ethniquement ni même historiquement, une nation, mais une simple fédération de populations aux intérêts particuliers. Si

quelques grands empereurs Han, T'ang ou Ts'ing ont su l'agglomérer en un puissant État, les innombrables souverains fainéants qui en ont occupé le trône, les invasions, les dominations étrangères, les guerres civiles et les luttes intestines innombrables qu'enregistre son histoire ont contribué, par contre, tout au long des siècles, au développement de ce fédéralisme en des compétitions d'hégémonie ou des querelles de clocher. Et aujourd'hui, dans son ensemble, le peuple chinois semble incapable de cette manifestation de l'esprit national que nous appelons patriotisme.

> « Il y a très peu de Chinois, écrit Ernest Outrey dans l'article déjà cité [1], qui aient la notion de patrie, dans le sens le plus large que nous donnons à ce mot, et qui soient capables de comprendre qu'en tout état de cause, l'intérêt général doit primer les intérêts particuliers, et que le devoir des individus, dans certains cas, peut aller jusqu'aux sacrifices les plus grands... Peut-être quelques Chinois instruits et élevés à l'européenne sont-ils capables de s'élever jusqu'à une pareille conception. Mais ils ne constituent qu'une infime minorité ; ce sont des précurseurs dont les adeptes sont rares, car leur culture et leur éducation les éloignent de leurs compatriotes, avec lesquels ils n'ont presque plus rien de commun.

Le résultat en est que le Chinois demeure, en général, p2.236 profondément indifférent aux questions de politique, politique intérieure tout aussi bien que politique étrangère. Courbé sur sa charrue ou appliqué à ses comptes, il reste étranger aux questions de régime ; et les échos des compétitions internationales ne parviennent pas jusqu'à ses oreilles. Aussi bien, en serait-il troublé qu'il s'attacherait, par tradition, à les ignorer, tant que ses intérêts immédiats ne seraient pas en jeu. C'est affaire de ceux qui sont payés pour s'en occuper. À eux seuls d'en assumer le soin et les soucis.

Or, précisément, ceux qui à l'heure présente ont mandat de s'y employer et ceux qui aspirent à occuper leurs charges et en toucher les

---

[1] Cf. *supra*, p2.123.

bénéfices, sont incapables, non seulement de mener à bien la tâche que l'œuvre impose, non seulement de l'entreprendre avec l'énergie et les connaissances nécessaires, mais encore d'en concevoir l'importance et la grandeur. Élevés dans les traditions du passé, ils ignorent tout de cette civilisation occidentale dont ils ont aujourd'hui à faire application à leur pays et qu'au fond du cœur ils persistent à mépriser. L'avenir du pays repose tout entier, de ce fait, entre les mains de quelques individualités d'une intelligence supérieure, fonctionnaires de l'ancien régime, qui se sont révélés au cours des événements récents et dont Touan Ki-jouei est le prototype, ou « jeunes Chinois » élevés dans les universités étrangères, tel Sun Yat-sen. Mais les premiers appartiennent encore par leur éducation à l'ancien mandarinat, en conservent les tares, et paraissent plus soucieux de se créer une situation personnelle que d'assurer la grandeur du pays et le bonheur de ses habitants. Les seconds, imbus d'idées théoriques mal assimilées, de principes généreux, mais d'application plus difficile en Chine que partout ailleurs, semblent incapables de jouer avant longtemps le rôle actif qu'on était en droit d'attendre d'eux.

Bien plus, si les premiers restent malgré tout et malgré eux-mêmes, par tradition et par goût, xénophobes et p2.237 réactionnaires, quelque avancées que soient les opinions qu'ils émettent officiellement, les seconds, bien que révolutionnaires et se disant tout dévoués au progrès, sont plus xénophobes encore peut-être, par susceptibilité exagérée d'un patriotisme trop neuf et trop orgueilleux de lui-même. Au lieu d'imiter les Japonais qui ont su demander à des instructeurs européens le secret de leur civilisation, les « jeunes Chinois » prétendent ne rien devoir qu'à eux-mêmes et manifestent à toute occasion leur impatience de l'ingérence étrangère.

Qu'en résultera-t-il ? Pour le moment c'est l'anarchie, le gâchis, les emprunts dilapidés inutilement pour le pays, qui reste sans armée, sans marine, sans voies de communication que celles qu'ont installées les compagnies étrangères, sans outillage économique, sans industrie nationale, sans rien en un mot de ce qui est indispensable non seulement

pour atteindre au rang de grande puissance auquel il aspire, mais encore pour résister aux convoitises européennes intéressées à sa perte.

Est-ce à dire qu'il faille désespérer de l'avenir de la Chine ? Je ne le crois pas. J'ai vécu vingt-deux ans en Extrême-Orient en relation directe avec d'importantes populations chinoises que j'ai eu à administrer : cultivateurs patients, appliqués aux travaux de la terre, gros commerçants ou petits boutiquiers durs à la peine, industriels et banquiers brasseurs d'affaires intelligents et avertis. D'abord froissé par tout ce que leur civilisation présente d'anormal, de déroutant à un esprit occidental ; intéressé bientôt par le sérieux, l'application, l'énergie et l'endurance d'un labeur toujours soutenu, il y a longtemps que j'ai senti naître en moi une sympathie curieuse pour un peuple doué de si belles qualités et si solides, et qui, seul de tous les extrêmes orientaux civilisés ou non, possèdent le sens de l'honneur commercial et le respect de la parole donnée. S'il sait acquérir l'esprit national qui lui manque et trouver parmi les siens les bons ouvriers capables de le doter de l'outillage p2.238 national nécessaire à son essor, je ne doute pas qu'il ne soit appelé à jouer bientôt un rôle important dans le monde. Or ils existent, ces bons ouvriers, dans les ports ouverts depuis plusieurs années au commerce étranger, tels Canton, Swatow, les trois villes du Yang-tseu : Wou-tch'ang, Han-yang et Han-k'eou, ou dans les concessions internationales telles que T'ien-tsin et Chang-hai, et plus encore dans les importantes agglomérations chinoises du dehors, à Hong-kong, Batavia, Bangkok, Singapour, et dans nos possessions d'Indo-Chine, à Cholon, Phnom-Penh et Haiphong. Là se sont développées des populations chinoises numériquement très importantes, très ouvertes aux progrès de notre civilisation, — en pratique, j'entends, et non en théorie comme les jeunes Chinois. — Elles comptent nombre de chefs d'industries ou de firmes commerciales qui ont, en s'initiant à notre civilisation qu'ils goûtent et apprécient, fort bien conservé les solides qualités de leur race : ardeur et opiniâtreté au travail, sens des affaires, probité commerciale. C'est en eux que je vois l'espoir et l'avenir de la Chine. Ce sont eux déjà qui ont contribué par

leur argent, largement donné, au mouvement progressiste qui emporte la vieille Chine. Qu'ils y contribuent par leur collaboration personnelle, par celle de leurs enfants, élevés à leur école et dans notre civilisation, et grâce à eux, le temps aidant, la Chine saura devenir la grande puissance qu'elle doit être.

*

Elle pourrait y parvenir d'autant plus facilement que, depuis la grande guerre, l'attitude des puissances à son égard s'est complètement modifiée. Elles qui, jusqu'alors, n'avaient considéré ce pays que comme un territoire à se partager, une richesse à exploiter au gré de leurs intérêts particuliers, qui, par jeux d'alliances et de traités, en avaient nettement indiqué, en les qualifiant « zones d'influence », les régions sur lesquelles elles entendaient p2.239 étendre leur domination, se montrent disposées aujourd'hui à le reconnaître comme un État souverain dont elles s'interdisent désormais de disposer à leur gré et à l'égard duquel leurs droits ne seront plus constitués par des conventions conclues entre elles et à son insu, mais seulement par des traités passés directement et librement avec lui.

Malheureusement il n'apparaît pas que les différents gouvernements qui se sont succédé à Pékin depuis que la guerre est terminée aient compris le parti que leur pays pouvait tirer d'un tel revirement d'opinion. Au lieu de s'attacher à liquider rapidement le passé pour se mettre en mesure, comme le lui offraient les puissances, de traiter désormais d'égal à égal avec elles, ils ont, pour éviter de tenir des engagements dont elles faisaient cependant la condition de tout accord nouveau, perdu leur temps en des discussions stériles de mots qui dénotaient plus une obsession futile de sauver la face que le désir d'assurer le présent et préparer l'avenir.

Au Congrès de la Paix, d'abord, leurs délégués ont exercé leurs revendications non pas à l'égard de l'ennemi commun, mais bien de l'ensemble des peuples de race blanche, alliés comme adversaires ; et, en refusant d'apposer leur signature au bas du traité de Versailles, ils ont laissé leur pays aussi isolé qu'à la veille du conflit.

Au lendemain du Congrès de Washington, ensuite, où les Alliés avaient convié la Chine à contribuer, sur un pied d'égalité, à l'établissement de la paix en Extrême-Orient et lui avaient consenti des concessions appréciables, le gouvernement chinois n'a pu se résoudre à exécuter ses engagements antérieurs, à régler avec la France, par exemple, la question du franc or ; et il a vu de ce fait retarder jusqu'à ce jour la ratification du traité qui a suivi le Congrès ainsi que la réalisation des avantages qui lui avaient été concédés.

Enfin, alors que la Chine n'a pas su établir avec ses p2.240 alliés ce *modus vivendi* qui lui permettrait de travailler en collaboration avec eux à sa réorganisation, elle a déjà traité avec l'Allemagne contre qui elle était entrée en guerre à leurs cotés et avec le gouvernement des Républiques Socialistes Soviétiques dont la brusque sortie de la guerre a été cause pour eux de tant de difficultés.

Et à l'heure présente, sous l'excitation des agents de Moscou « dont le programme, écrit A. Duboscq dans le *Temps* (juin 1925) est de dresser les Chinois contre les étrangers et de montrer l'Union soviétique comme la seule puissance capable de collaborer avec la Chine d'une façon profitable à cette dernière », le gouvernement de la République chinoise, aveugle ou impuissant, se laisse entraîner par un mouvement de xénophobie exaspéré qui, aujourd'hui, ne se manifeste encore que contre la Grande-Bretagne et le Japon, mais peut s'exercer demain contre l'ensemble des puissances étrangères et les obliger, pour protéger leurs nationaux, à une intervention armée dont la Chine serait la première à pâtir cruellement dans le présent et dans l'avenir.

Il faut espérer que l'agitation présente restera sans lendemain et que le gouvernement chinois, conscient enfin de la bonne volonté de ses alliés de la Grande guerre, s'engagera résolument avec eux dans la voie d'une collaboration confiante qui permettra à la Chine de travailler à sa réorganisation en toute tranquillité. Quarante ans ont suffi au Japon pour s'initier à la civilisation occidentale au point de vaincre sur les champs de bataille une des nations européennes que l'on plaçait alors parmi les plus puissantes. La Chine, si elle veut résolument soutenir le même effort, en

trouvera sans doute les moyens. Il ne lui suffit que de le vouloir. Puissent le comprendre les Chinois de toutes les opinions, modérés ou avancés, et puissent-ils oublier leurs rivalités et leurs ambitions personnelles pour assurer la grandeur et la puissance de leur pays !

*

Quoi qu'il en soit de l'avenir de la Chine, la France ne peut s'en désintéresser. Respectueuse du principe des nationalités dont elle s'est fait depuis de nombreuses années le champion dans le monde, elle doit contribuer de tout son pouvoir à aider la Chine à établir son unité et constituer son indépendance nationale sur des bases fortes et durables.

Mais si la Chine se révèle incapable de constituer cette unité sans laquelle elle ne saurait acquérir la puissance nécessaire à la sauvegarde de son indépendance ; si l'anarchie s'y révèle chaque jour plus incapable, dangereuse pour ses voisins au même titre que pour elle-même, la France se verrait contrainte d'intervenir pour la sauvegarde de ses intérêts généraux considérables en Extrême-Orient, et la sécurité de sa grande colonie indo-chinoise.

Nous ne pourrions admettre en effet que les provinces chinoises limitrophes du Tonkin, Kouang-tong, Kouang-si et Yun-nan [1], ni l'île de Hai-nan, qui commande le golfe du Tonkin, tombent aux mains d'une puissance étrangère, quelle soit-elle. Et ce, non seulement pour des raisons de sécurité résultant de leur voisinage immédiat avec notre empire indo-chinois, mais encore parce que nous y possédons des intérêts commerciaux et industriels chaque jour plus importants. Le jour par conséquent où la Chine ne serait plus capable de respecter ni faire respecter ses engagements ni de s'opposer au morcellement de son territoire, c'est à nous seuls que devra incomber le soin de ramener l'ordre et la sécurité dans ces régions qui sont en fait, d'ores et déjà, dans notre « zone d'influence ».

[1] Il conviendrait y ajouter le Kouei-tcheou, qui, pour ne pas toucher à notre frontière, en est cependant si voisin que son occupation par une puissance étrangère mal disposée à notre égard deviendrait un danger constant pour notre Tonkin.

Si ces provinces — c'est une hypothèse aussi vraisemblable que la première — se séparaient un jour de la Chine ; si, trop faibles pour assurer leur existence et trouver les capitaux et les ressources nécessaires à leur organisation et à leur développement, elles cherchaient un protecteur qui les leur fournisse, nous ne pourrions admettre que le soin de ce protectorat incombât à nul autre que nous. Sans négliger par conséquent nos intérêts dans la Chine du Nord et d'une façon générale sur le territoire de la République chinoise, c'est sur la Chine coloniale que doit se porter tout spécialement notre attention. Nous devons en ce briser avec nos habitudes diplomatiques qui ont, jusqu'en ces dernières années, semblé ignorer où se trouvait pour nous le centre de nos intérêts.

> « Tous les diplomates qui passent à Pékin », écrivait en 1908 Albert Maybon dans son *Étude sur les Doctrines des partis en Chine*, sont mandchouphiles et peu au courant de l'état d'esprit de la Chine. Serait-ce trop s'avancer que de prétendre que l'avenir de notre empire indo-chinois dépend de l'attitude que nous observerons vis-à-vis des Chinois des provinces méridionales ?

Souhaitons pour terminer que la Chine sache surmonter les difficultés de l'heure présente et que la France n'ait jamais, pour la sécurité de ses possessions indochinoises et de ses droits légitimes, à intervenir dans de telles conditions.

Aussi bien, il reste à notre pays un beau rôle à jouer auprès de la jeune République, celui qu'il a tenu au Japon par ses instructeurs et ses conseillers techniques. Il peut et doit servir d'éducateur et de conseil au peuple chinois, l'aider de son appui moral, de son expérience, de ses ressources financières et industrielles, à faire de la Chine une grande nation amie et alliée.

Paris, juin 1925.

@

INDEX ALPHABÉTIQUE [1]

A

Abassides, I, 35.
Abou Djafar el Mançour, I, 35.
Addis (Sir Charles), II, 164.
Adran (évoque d'), I, 189.
Aglen (Sir Francis), II, 153.
Aïgoun, I, 137.
Aïnos, I, 231.
Akouta, I, 37.
Aksou, I, 180.
Albazin, I, 104, 186.
Albuquerque, I, 95.
Alcock (sir Rutherford), I, 152.
Alexandra Ier, I, 108.
Alexandre VII, I, 114.
Alexandre le Grand, I, 86.
Alexandrie, I, 87.
Alexeïef (amiral), II, 7 et suiv.
Alfred Sseu (Dr) cf. Che Tchao-tche.
Allemagne, I, 259.
Alpes du Sseu-tch'ouan, I, 7, 14.
Altaï, I, 15.
Amami, I, 246.
Amaterasu-no-Ohokami, I, 232, 235.
Amban, II, 370.
Ambassade de France, II, 182.
Amherst (Lord), I, 102.
Amdo, II, 15,
Américains, II, 325, 330.
Amogha, I, 74.
Amou-daria, I, 40, 86.
Amour, I, 104, 135 ; II, 198.
Amoy, I, 97, 99, 124.
Anderson (commodore), I, 100.
Anderson (R. S.), I, 69.
Anfou (club), II, 137, 140 et suiv. 147, 151, 209, 213, 227.
Anglais, I, 98, 238.
An-houei cf. Ngan-houei.
Annam, I, 28, 33, 189, 192.
Ano, II, 38.
Antonin, I, 38,
Anzer, I, 209,
Arabes, I, 34, 89, 95.
Arakan, I, 173.
Aral, I, 91.
Arrow, I, 129.
Arnacides, I, 87, 88.
Artych, I, 180.
A-san, I, 251.

[1] I indique le premier tome (p1.), II le second (p2.)

Ashigaru, I, 236.
Ashikaga, I, 235.
Assam, I, 173.
Association des Banquiers chinois, II, 153.
Assemblées provinciales ou sous-préfectorales, II, 185.
Astrakan, I, 103, 118.
Atsumaro (duc Konœ), II, 5.
Avares, I, 32.

B

Bac-lê, I, 213.
Bac-ninh, I, 209.
Bactriane, I, 87.
Baïkal, I, 32.
Baïkov (Féodor Isakovich), I, 104.
Balkach, I, 18, 85.
Balkh, I, 37, 88.
Balliouzek (colonel de), I, 139.
Bangkok, II, 238.
Banque Dai-chi-ginko, II, 5.
Banque Centrale, II, 208.
Banque de Chine, II, 133.
Banque Industrielle de Chine, II, 165 et suiv. 232.
— de l'Indo-Chine, II, 83.
Banque russo-asiatique, II, 201 et suiv.
— russo-chinoise, I, 257, 258 ; II, 1, 4, 200.
Banque sino-italienne, II, 161.
Barbares (voie des), I, 18.
Barkoul, I, 34.
Barrière de l'Occident, I, 18.
Barthélémy Saint-Hilaire, I, 201.
Basiliens de Iakoutsk, I, 107.
Basille, I, 92.
Basse-Cochinchine, I, 190.
Batavia, I, 98 ; II, 238.
Batou khan, I, 103.
Beaumont (amiral de), I, 255.
Bédollière (Gigault de la), I, 265.
Bengal, I, 173.
Benoît XIV, I, 94, 115.
Benoît XV (pape), II, 180.
Berlin, I, 185.
Bernhardt (général von), II, 99.
Bert (Paul), I, 221.
Beryte, I, 86.
Binh-dinh, I, 192.
Birmanie, I, 39.
Bismarck, I, 184.
Biwa, I, 231.
Blagovetchensk, I, 137.
Bleu (fleuve), I, 7, 228 ; II, 59.
Bleues (montagnes), I, 7.
Bodala, II, 25.
Bœuf-d'or, I, 19.
Bohème, I, 90.
Bolchevik, II, 223.

Bonne Espérance (cap de), I, 90, 94.
Bosphore, I, 37.
Boucher (Guillaume), I, 92.
Bouddha, I, 51, 72.
Bouddhistes, I, 93.
Bouet (général), I, 266.
Boukhara, I, 37, 179.
Bourboulon (de), I, 139.
Bourée, I, 203, 204.
Bouriates, II, 14.
Bourzouk khan, I, 120.
Boutan, II, 13.
Bouvet (Joachim), I, 111.
Boxeurs, I, 84, 291 ; II, 1, 2, 5, 165 et suiv., 192 et suiv., 203, 207, 231.
Brahmapoutre, II, 13.
Brandt (von), I, 184, 225.
Bremer (amiral), I, 123.
Briand, II, 180.
Brinkley, II, 12.
Browne (colonel), I, 174.
Bruce, I, 139.
Bureau de préparation au Parlement, II, 137.
Burgevine, I, 143.
Burlingame (Anson), I, 155.

C

Çakas, I, 25.
Calcutta, I, 152.
Calicut, I, 94.
Cambodge, I, 98, 191.
Campbell (James Duncan), I, 217.
Canal Impérial, I, 20.
Canton, I, 90, 95, 124, 125 ; II, 132, 133, 135, 147.
Cao-bang, I, 212.
Caspienne, I, 28, 90.
Castille, I, 97.
Cassini (comte), I, 258.
Catherine de Russie, I, 106.
Célestes (monts), I, 16.
Cha-chi, I, 255.
Challemaison (M. et Mme) I, 156.
Challemel-Lacour, I, 208.
Cha-mo, I, 15.
Champa, I, 32, 34, 201.
Champs catalauniques, I, 28.
Chang-hai, I, 124, 128, 169, 257 ; II, 9.
Chang hai (Conférence de), II, 146.
Chan Hai-kouan, II, 216.
Chan-si, I, 21, 301.
Chan-tong, I, 154, 53, 259, 292.
Chang-tong (question du), I, p. 143 et suiv.
Chao-Eul-feng, II, 66, 77.
Chapdelaine (abbé Auguste), I, 129.
Cha Tchen-ping, II, 64.
Cha-tcheou, I, 87.
Chavannes (Édouard), I, 47.

Che Houang-ti, I, 24, 51, 56, 60, 62.
Che Hien, I, 60.
Chemin de fer de l'Est chinois, II, 200 et suiv., 214.
Chemin de fer de Tsing-tao à Si Ngan-Fou, II, 178.
Che-mul-po, I, 149 ; II, 19.
Cheng-Kong Pao, II, 58.
Chen-sue, II, 227.
Che-tien Je pao, II, 416.
Chen-tou, I, 26.
Chen Pao, I, 197.
Che-pou, I, 217.
Chersonèse, I, 88.
Che Sie-yuan, II, 220 et suiv.
Che Tchao-tche (Dr Alfred Sseu), II, 163, 172, 173.
Che-wou pao, I, 274.
Chiamdo, II, 178 et suiv.
Chigatse, II, 13, 16.
Chilka, I, 105.
China Mail, I, 164.
Chine coloniale, I, 11.
Chine du Nord, I, 8, 23.
Chine du Sud, I, 8, 10, 23.
Ching-pao, II, 226.
Cholon, I, 263 ; II, 107, 238.
Chou, I, 36.
Chouen-ti, I, 94.
Chou-san, I, 124.
Clément XIV, I, 115.
Cochinchine, I, 189.
Cogordan, I, 221.
Confédération du Sud-Ouest, II, 136.
Confucius, I, 50.
Constans, I, 222.
Conservateurs, I, 66.
Cordier (Henri), I, 105, 106, 129, 149, 183, 204, 220, 228.
Corée, I, 16, 31, 33, 244, 250, 252 ; II, 3 et suiv., 19, 29.
Coréens, I, 251.
Constantini (Mgr), II, 180.
Courbet (amiral), I, 206, 217.
Courrejolles (amiral), I, 298.
Courrier d'Haiphong, II, 227.
Cuba, I, 167, 169.
Curzon (lord), II, 16.

D

Daces, I, 25.
Dachil-humbo, II, 15.
Daily Mail, I, 300.
Daimyo, I, 237, 241.
Dalai-lama, II, 16, 78.
Dalny, I, 253, 262 ; 11, 2.
Darge, II, 179.
Daxata, I, 87.
Delaplace (Mgr), I, 157.
Délégation Apostolique, II, 18.
Delhi, I, 94.

Deshima, I, 239.
Detring, I, 221.
Deutsch-Asiatische Bank, II, 83.
Deutschland, I, 260.
Diaz (Barthélémy), I, 94.
Diodote, I, 87.
Directoire du Sud-Ouest, II, 56.
Djihanghir, I, 180.
Dominicains, I, 88, 174.
Don, I, 90.
Doudart de Lagrée, I, 191.
Drury, I, 101.
Duboscq (André) Préface, II, 181, 210.
Dupuis (Jean), I, 191.
Dzoungares, I, 180.
Dzoungarie, I, 16, 41.

E

Echelles du Levant, I, 86.
Echo de Chine, II, 85.
Edouard VII, II, 17, 19, 25.
Elath, I, 86.
Eleuths, I, 40.
Elgin (lord), I, 131.
Elliot, I, 123.
Empereur Guerrier, I, 25.
Empire des Fleurs, I, 7.
Empire du Milieu, I, 7, 173.
Ephtalites-Gètas, I, 32.
Ermak Timofeevitch, I, 103.
Espagnol, I, 79, 94, 238.
Etablissements des Détroits, I, 152.
États-Unis, II, 2, 5, 6, 9.
Eulenbourg (comte d'), I, 140.
Eul-che, l, 26.
Eul-che Houang-ti, I, 67.
Eunuques, I, 59 et suiv.
Euphrate, I, 86.

F

Fa Houa-sseu, I, 282.
Far East Times.
Fen, I, 8, 30.
Feng Yu-siang, II, 216 et suiv., 221, 226 et suiv.
Ferghana, I, 26, 35.
Ferry (Jules), I, 203, 212, 217.
Fils de Han, I, 7, II, 46.
Flint, I, 100.
Fong Kouo-tchang, II, 134, 135, 136, 137, 138.
Fontaney (Jean de), I, 111.
Fontanier, I, 156.
Formose, I, 98, 99, 151, 246, 254.
Forster (colonel), I, 254.
Forsyth (sir Douglas T.), I, 180.
Fou-kien, I, 21, 93, 97, 259 ; II, 112.
Fournier, I, 210, 214.
Fou-san, I, 247.

Fou-tcheou, I, 124, 145, 216.
Franciscains, I, 90, 91.
Franc or (question du) II, 189.
Francs, I, 28.
Freycinet (de), I, 198.
Fudaï, I, 237.
Fujiwara, I, 233.

G

Galdan, I, 40.
Gambetta, I, 200.
Gartok, II, 23.
Garnier (Francis), I, 191.
Gasparri (Cardinal), II, 181.
Gayouk, I, 38, 91.
Gaza, I, 86.
Gazette de Cologne, I, 260.
Général-Sherman, I, 245.
Gengis khan, I, 37.
Gérard (A.), I, 261 ; II, 23, 26.
Gerbillon (J.-F.), I, 105, 111.
Gètes, I, 25.
Gia-long, I, 190, 202.
Ginsburg (baron), II, 6.
Giquel, I, 228.
Giulanelli (abbé), I, 223.
Gloire (la), I, 245.
Goa, I, 98.
Gobi, I, 15.
Golovkine (comte), I, 108.
Golovine, I, 104.
Goodnow, II, 108.
Gorbitza, I, 105.
Gordon, I, 114, 185.
Goroju, I, 237.
Gourkhas, I, 40.
Grand-Canal, I, 19.
Grande-Bretagne, I, 179.
Grande-Muraille, I, 7, 25, 28, 290 ; II, 2.
Grand-lama, I, 40 ; II, 13, 25, 65, 78.
Grands Yue-che, I, 25.
Gréco-Bactriens, I, 87.
Gros (baron), I, 131, 133, 136, 241.
Grover Clark, II, 217.
Grünwedel (A.), II, 14.
Gyantse, II, 25.

H

Hai-nan, I, 26, 262.
Haiphong, I, 192 ; II, 238.
Hai-tcheng, I, 253.
Hak-ka, I, 12, 142.
Hakodate, I, 240, 241.
Halde (J.-B. du), I, 52, 104, 105, 109.
Han dynastie), I, 28, 47, 87.
Han (royaume), I, 29.
Han (rivière), I, 23, 29, 30.

Han-K'eou, I, 130, 191 ; II, 59.
Han-lin, I, 272.
Han Orientaux, I, 28.
Han Occidentaux, I, 2.
Hang-tcheou, I, 255.
Hanoi, I, 191, 192.
Han-yang, II, 59.
Harding (président), II, 174.
Harmand (Jules), I, 206, 256.
Hart (Sir Robert), I, 217, 221, 228.
Hayashi (comte), II, 3, 144.
Hazret, I, 179.
Hei-long Kiang, I, 104.
Henle, I, 260, 292.
Henri le Pieux, I, 38, 90.
Hideyoshi, I, 39, 236, 238, 244.
Hien-fong, I, 143, 169, 171.
H'ieou-k'ing, II, 50.
Hilarion (Archimandrite), I, 107.
Himalaya, I, 41.
Hindous, I, 17.
Hing-ngan, I, 15.
Hira, I, 86.
Hiuan-tsang, I, 18.
Hizen, I, 240.
Ho Feng-ling, II, 210.
Hohënlohe (prince de), I, 184.
Hoi-hao, I, 265.
Ho-K'eou, I, 222 ; II, 60.
Hokkaido, II, 19.
Holcombe, I, 221.
Hollandais, I, 98, 238, 240.
Ho-nan, I, 281.
Hong-hien, II, 111.
Hong-Kong, I, 124, 153 ; II, 38, 136.
Hong-Kong and Shanghai Banking Corporation, II, 83.
Hong-Kong Daily press, II, 17.
Hong-Kong Telegraph, I, 294.
Hong Merchants, I, 102.
Hongrie, I, 37, 90.
Hong Sien-ts'iuan, I, 142.
Honolulu, II, 38.
Hope (amiral sir James), I, 139.
Horde d'or, I, 90, 103.
Horn (cap), I, 97.
Hou (les deux), I, 271.
Houai, I, 8, 23.
Houai-nan, I, 36.
Houang-fou, II, 218 et suiv.
Houang-hing, II, 59, 81.
Houang-ho, I, 8.
Houang-pou, I, 125.
Hou Hang-ming, II, 220.
Hou King-kouei, I, 283.
Hou-nan, I, 153, 285.
Hou-pei, I, 255.

Houtouktou, II, 198.
Huber, I, 168.
Hué, I, 191, 194, 206, 212.
Hull, II, 20.
Huns, I, 24.

I

Iakoutsk, I, 107.
Ignatief (général), I, 137, 138.
Ili Naosuke kamon ne kami.
Ili, I, 40, 179, 185.
Iltis, I, 259.
Imbert, (Mgr), I, 235.
Inde, I, 26, 35.
Indo-Chine, I, 33, 88 169.
Indo-Scythes, I, 28.
Innocent IV, I, 90.
Iran, I, 86, 94.
Irtych, I, 103.
Ito Hirobumi (comte), 254.
Ivan III, le Grand, I, 103.
Ivan IV, le Terrible, I, 103.
Iyesada, I, 241.
Iyeyasu, I, 236.

J

Jade (Porte de), I, 10, 18.
Japan Mail, II, 12.
Japon, I, 230 et suiv. II, 1, 3, 5, 6, 7, 9.
Jean II de Portugal, I, 94.
Jehangir, I, 119.
Je-hol, I, 135 ; II, 157.
Jésuites, I, 106, 109, 115.
Jo-ho, II, 184.
Jong-lou, I, 280, 297, 300 ; II, 32, 54.
Jourdan de la Goulange et Cie, I, 109.
Jingo Kogo, I, 250.

K

Kachgar, I, 138, 180.
Kachgarie, I, 41.
Kadesiya, I, 34, 89.
Kagashima, I, 242.
K'ai-ping, II, 20.
Kalgan, I, 108, 138.
Kama, I, 103.
Kamtchatka, I, 106 ; II, 198.
Kanagawa, I, 240.
Kanazawa, I, 241.
K'ang-hi, I, 104, 105, 107, 110.
K'ang-hoa, I, 151, 245, 247.
K'ang Yeou-Wei, I, 268, 269, 289 ; II, 37, 111, 126.
Kang-yi, I, 288, 295.
Kan-sou, I, 87.
Kan-tcheou, I, 32.
Kan-ying, I, 88.
Kao, I, 47.

Kao-kiu-li, I, 244.
Kao Ling-Wei, II, 189 et suiv.
Kao-Tseu, II, 179.
Karachar, I, 34.
Karakan, II, 200 et suiv., 214.
Kara-Korum, I, 17, 90.
Kara-Koum, I, 86.
Kato (baron), II, 177.
Kazan, I, 103.
Kerbichi, I, 105.
Ketchen, I, 139.
Ketteler (von), I, 299, 301.
Khabarov, I, 104.
Khalkas, I, 40.
Khalmouks, II, 14.
Khamba lama, II, 14.
Khan-balik, I, 93.
Kharbine, II, 205
Kharizm, I, 90.
Khiva, I, 90, 179.
Khnora-mtso, I, 14.
Khodjent, I, 87.
Khokand, I, 179, 180.
Khotan, I, 180.
Khtchara, I, 14.
K'i, I, 36.
K'ia-King, I, 119.
Kiakhta, I, 106 ; II, 198, 199.
Kiang (les deux), I, 288, 293 ; II, 44.
Kiang-nan, I, 145 ; II, 210.
Kiang-ning fou, I, 11.
Kiang-sou, I, 255, 272.
Kiang Tchao-tsong, II, 123.
Kiao-tcheou, I, 259 ; II, 97, 144 et suiv., 178.
Kia-tchouang, I, 260.
Kichik khan, I, 180.
Kiel, I, 260.
K'ien-long, I, 40, 267.
Kiev, I, 37, 90.
Kilong, I, 215.
Kin, I, 36, 37.
King, I, 47.
K'ing (prince), I, 288, 295 ; II, 9, 18, 32, 47.
Kingan, I, 15.
King Yong-pan, II, 138, 147, 148, 149, 152 et suiv.
Kin-tcheou, I, 255, 262.
Kiong-tcheou, I, 130.
Kiou-siou, I, 231 ; II, 11.
Kirghiz, I, 179.
Kirin, II, 5.
K'i-tan, I, 36.
K'i-ying, I, 126, 228, 250.
Koguryu, I, 35, 244.
Ko-hong, I, 100, 120.
Ko-ming Kiun, II, 47.

Kouo-ming Tang, II, 42, 47, 82 et suiv. ; 131 et suiv., 147 et suiv., 186 et suiv., 207, 220.
Komura (baron), II, 11, 18.
Kong (prince), I, 135, 138, 143, 147, 164, 178, 266.
K'ong Fou-tseu, I, 50.
K'ong-tseu, I, 50.
Koreetz, II, 19.
Koscho-tsaidam, I, 34.
Kouang (les deux), I, 217 ; II, 44, 130.
Kouang-si, I, 198 ; II, 12, 39, 137.
Kouang-siu, I, 106, 170, 172, 272, 288 ; II, 50, 51, 111.
Kouang-tong, I, 98, 151 ; II, 12, 39, 137.
Kouang Tcheou-Wan, I, 265.
Koubilai, I, 10, 38, 92.
Kouei-lin, I, 222.
Kouei-louen, I, 14.
Kouei-tcheou, I, 151 ; II, 241.
Kou-kou Nor, I, 11, 32 ; II, 15, 184.
Kouldja, I, 179, 180, 188.
Kouli-beg, I, 180.
Koura, I, 214.
Kouriles, I, 106, 247.
Kou-tche, I, 180.
Krusenstern (amiral), I, 108.
Kudara, I, 244.
Kwambaku, I, 233.
Kwanzyo, I, 235.
Kyoto, I, 212.

L

Ladak, II, 13.
Lagrené (de), I, 125, 126.
La Havane, I, 168.
La Haye, II, 29, 193.
Lahore, I, 37.
Lai-chau, I, 202.
Lai-tcheou, II, 100.
Lama, I, 107.
Lang-son, I, 212, 217.
Lansing, II, 18.
Lao-Kay, I, 191, 203, 212.
Laos siamois, I, 174.
Lapierre (commandant) I, 190, 245.
Lao-tseu, I, 72.
Lazaristes, I, 115.
Leang, I, 37.
Leang-chan, I, 217.
Leang K'i-tch'ao, I, 272, 282, 287 ; II, 34, 64, 113, 130.
Leang Tche-yi, II, 138, 143, 151 et suiv.
Leao, I, 31 ; II, 4.
Leao-tong, I, 31, 39, 253 ; II, 324. 326.
Leao-yang, I, 253, 254 ; II, 5, 20, 80.
Le Comte (Louis), I, III.
Le Myre de Villers, I, 202.
Lena, I, 104.
Lespès (amiral), I, 220.

Lettrés, I, 61 et suiv.
Lhassa, I, 40 ; II, 13, 16, 64, 478 et suiv.
Lieou-Kieou, I, 184, 246.
Lieou Kouen-yi, I, 293, 300.
Li Fong-pao, I, 220.
Li-Han tchang, I, 174.
Li Hong tchang, I, 144, 166, 174, 205, 217, 218, 228, 247, 254 ; II, 32.
Li Ken-yuan, II, 172.
Li-kin, I, 170.
Li King-hi, I, 426.
Lin Cheng (incident de), II, 169 et suiv.
Lin Ts'ai-sou, I, 123.
Liou Tcheu-che, II, 150.
Li Ping-heng, I, 292, 295.
Li Souen, II, 138.
Li Tche-kao, II, 219.
Liu Tchang-ming, II, 219.
Livadia, I, 181.
Li Yong-yi, II, 6, 8, 187.
Li Yuan-hong, II, 59, 63, 72, 77, 84, 92, 113, 115, 121, 158, et 171.
Lloyd George, II, 145.
Lloyd (Ostasiatische), II, 10.
Lo, I, 8.
Lob-nor, I, 17.
Lokal anzeiger, II, 230.
Lolos, I, 12.
Long-K'eou, II, 100, 102.
Long-tcheou, I, 222.
Long Tsi-Kouang, II, 112.
Long-wou, II, 65.
Long-yu, II, 70.
Lonjumel (André de), I, 90.
Lotus blanc (Société du), I, 77.
Lou, I, 50.
Louis XIV, I, 112, 115.
Louis XV, I, 115.
Louis XVI, I, 190.
Lou Tchen-siang, II, 77, 103, 116.
Lou Yong-ting, II, 130, 132 et suiv., 147 et suiv.
Lou Yong-tsiang, II, 191, 209 et suiv., 220 et suiv.
Lo Wen-kan, II, 161 et suiv.
Lo-Yang, I, 28, 49.
Lo-Yang (parti du), II, 194.

M

Macao, I, 96, 98, 125, 167.
Macartney (lord), I, 102, 129.
Macartney (Dr Halliday), I, 220.
Ma Chun-Wou, II, 133.
Macpherson, I, 168.
Magadha, I, 35.
Magellan, I, 95, 97.
Malacca, I, 94.
Malais, I, 231.
Manchester, I, 173.
Mandchourian Daily News, II, 388.

Mandchourie, I, 15, 41 ; II, 2 et suiv., 24, 35, 67, 77, 157, 205.
Mandchous, I, 39, 110 ; 11, 4, 133.
Mangou, I, 38, 91.
Man-hao, I, 193, 222.
Manille, I, 97.
Manzi, I, 38, 83.
Maon, I, 154.
Margary, I, 172, 174.
Marne (la), I, 28.
Martin (Dr), I, 197.
Ma-sam-pho, II, 6, 11.
Maspero (Georges), I, 33.
Maulmein, I, 174.
Maybon (Albert), II, 38, 41, 242.
Mayra (B.), II, 23.
Méditerranée, I, 86, 89.
Mékong, I, 173, 191.
Melbourne, I, 152.
Memorandum (le), I, 158, 188.
Mergui, I, 173.
Mérovée, I, 28.
Merv, I, 24.
Mésopotamie, I, 94.
Miao-tseu, I, 12.
Milescu (Nicolas Spatar), I, 101.
Min, I, 216.
Minamoto, I, 234.
Ming, I, 38, 9 4, 23 4.
Ming-lie pan, II, 58, 78.
Minh-mang, I, 190.
Min-pao, II, 43.
Mithridate, I, 87.
Mithridate Eupator, I, 27.
Moluques, I, 95.
Momein, I, 174.
Mon-Kay, I, 222.
Mongolie, I, 14, 41 ; II, 14, 78, 134, 157, 180, 184, 197 et suiv.
Mongolie (extérieure), II, 180 et suiv.
Mongols, I, 37, 109, II, 120.
Mong-tseu, I, 222.
Monte Corvino (Jean de), I, 93, 109.
Montebello (duc de), I, 139.
Monroe, II, 26.
Moravie, I, 90.
Morton-Fullerton, I, 86 ; II, 23, 26.
Moscou, I, 90 ; II, 199.
Mossos, I, 14.
Mossoul, I, 93.
Moukden, II, 2 et suiv.
Mouravief (général), I, 137.
Mourzate (passes de), I, 181, 186.
Moutsou, I, 254.
Muong-hou, I, 262.
Murdoch (James), I, 250.
Musulmans, I, 16, 113, 174.
Mutsu-hito, I, 242.

N

Nagasaki, I, 239.
Nan-chan, I, 26.
Nankin, I, 11, 109, 125.
Napier (lord), I, 121.
Napoléon (baie de), I, 139.
Napoléon III, I, 189, 191, 245.
Nénuphar blanc (Société du), I, 77, 291.
Nepaul, I, 40 ; II, 13.
Nertchinsk, I, 105, 111.
Nertcha, I, 105.
Nestoriens, I, 93.
Nestorius, I, 93.
Nevelsky (capitaine), I, 137.
Ngan-houei, I, 144, 151, 293 ; II, 36, 50, 220.
Ngan houeï (parti), II, 137.
Ngan-si, I, 88.
Ngan-tong, II, 10.
Nguyen-anh, I, 190.
Nhi-ha, I, 192.
Nicolaievsk, I, 137.
Nicolas III, I, 93.
Nie Che-tch'eng, I, 280, 283.
Nieou-tchouang, I, 130, 253 ; II, 2, 4. 5, 20.
Nies, I, 260, 292.
Nihongi, I, 250.
Ning-hia, I, 283.
Ning-po, I, 95, 99, 100, 124.
Ninh hai, I, 192.
Nipchou, I, 105.
Niu-tchen, I, 36.
Nobunaga, I, 236, 238.
Noorhachu, I, 39.
North-China Herald, I, 177, 289, 295.
Novateurs, I, 66.

O

Ob, I, 103.
Ogawa, II, 102.
Ogotai, I, 37.
Oïktardès, I, 87.
Okhotsk, I, 107.
Okuma (comte), II, 98, 105, 144.
Ommiades, I, 86.
Osahi, II, 90.
Osaka, I, 237, 241 ; II, 32.
Osaka Asahi, II, 215.
Osaka Mainichi, II, 215.
Ouigours, I, 32, 35.
Oukhtomsky (prince), II, 14.
Oural, I, 90.
Oura-Tépé, I, 26.
Ourga, I, 106 ; II, 25, 65, 178, 198 et suiv..
Ouriatoube, I, 26.
Oussouri, I, 138 ; II, 2.
Outrey (Ernest), II, 123, 133.

Oxus, I, 25, 86.

P

Pacifique, I, 137 ; II, 20.
Pacte commun, II, 59.
Paikess, II, 199 et suiv.
Pai-tsi, I, 244.
Pakche, I, 33, 244, 250.
Palikao, I, 135.
Pamir, I, 41, 87.
Panchen lama, II, 25.
Pan-tch'ao, I, 88.
Pao-ting (parti du), II, 194.
Pâquette de Metz, I, 92.
Parker, I, 12S.
Parthes, I, 27, 87.
Patenôtre, I, 210, 217, 220.
Pavillons Noirs, I, 191, 202.
Pays musulman, I, 16.
Pays Vassaux, I, 13 ; II, 65, 77, 133.
Pei-ho, I, 8, 129, 131.
P'ei-Kiu, I, 32.
Pei-lien Kiao, I, 291.
Pei-t'ang, I, 134, 223.
Pei Tche-li, I, 254, 259 ; II, 231.
Pei-yang, I, 300 ; II, 138, 449, 154.
Pei-yang (parti du), II, 134, 135, 136, 227.
Pékin, I, 10, 135, 138, 253, 258, 277, 223 ; II, 5, 9.
Peking Daily news, II, 82.
Pékin Leader, II, 217.
Peng Tso-tcheng, II, 179.
Peng Yuan-yi, II, 164.
Perry (Matthew Calbraith), I, 240.
Persique (golfe), I, 86, 88.
Pescadores, I, 98, 217, 254.
Petropavlovsk, I, 108.
Philastre, I, 191.
Philippines, I, 97.
Pichon, I, 294, 298.
Pierre le Grand, I, 106.
Pigneau de Behaine, (Mgr), I, 189.
Pinchon (Mgr), I, 150.
Ping-yang, I, 245, 251.
Plan Carpin (Jean de), I, 90.
Poitiers, I, 89.
Poivre (Pierre), I, 189.
Polo (Marco), I, 92.
Pologne, I, 90.
Pordenone (Odoric de), I, 93.
Port-Arthur, I, 253, 256, 262 ; II, 2, 3, 20, 22.
Portsmouth (traité de), II, 21, 229, 230.
Portugais, I, 94, 238.
Poulo-condor, I, 99, 190.
Poutiatine (comte Euthyme), I, 138.
P'ou-tsiun, I, 288.
Pou-Yi, II, 218 et suiv.

Poyarkov (Vassili), I, 104.
Prinarskara, II, 198.

Q

Quelpaert, I, 235.
Qui-nhon, I, 192.

R

Raindre, I, 194.
Rangoon, I, 173.
Reich (gouvernement du), II, 195.
Reinach (professeur), II, 118.
Rekem, I, 86.
République d'Extrême-Orient, II, 200.
Ricci (Matteo), I, 109, 110.
Richthofen (de), I, 259.
Rigault de Genouilly, I, 245.
Rivière (Henri), I, 202, 206.
Rochechouart (de), I, 195, 201, 228.
Rome, I, 27.
Rosen (baron), II, 7, 10, 18.
Rosthorn (Baron von), II, 128.
Rouge (mer), I, 86.
Roze (amiral), I, 245.
Rubrouck (Guillaume de), I, 91, 92.
Russes, I, 102, 255, II, 2 et suiv.
Russie, I, 247, 258 ; II, 1 et suiv., 27. II, 128.

S

Sacae, I, 25.
Sacrée Congrégation de la Propagande, I, 223.
Sage des Sages (le), I, 50, 154 ; II, 94.
Saghalien Oula, I, 104.
Saïgon, I, 191, 192.
Saint Louis, I, 91.
Saint-Pétersbourg, I, 257, 258 ; II, 7.
Saint-Siège, I, 223, II, 181 et suiv.
Sakhaline, I, 247 ; II, 14, 20 ; II, 198.
Salouen, I, 14.
Samarkand, I, 35, 37.
Samurai, I, 235.
Sandwich (îles), II, 38.
San-ho Houei, I, 291 ; II, 39.
San-men, I, 291.
Sarai, I, 90, 91.
Sarikol, I, 180.
Sartes, I, 17.
Sassanides, I, 34, 89.
Satledj, II, 13.
Satsuma, I, 241.
Schaal (Adam), I, 110.
Scythes I, 25.
Se, I, 25.
Sei-i-tan shōgun, I, 234.
Seistan, I, 25.
Séleucides, I, 87.
Séleucus, I, 87.

Sémallé(de), I, 213, 215.
Semenof (attaman), II, 198.
Seoul, I, 151, 245, 248, 251 ; II, 6.
Sérès, I, 88.
Shikken, I, 235.
Seymour (amiral sir Edward), I, 299.
Shimabara, I, 236.
Shimoda, I, 2 40.
Shimonoseki, I, 21, 254, 257, 259.
Shiragi, I, 244, 250.
Shōgun, I, 834.
Shōtoku Taishi, I, 34, 234.
Siang (duc), I, 56.
Sidon, I, 86.
Si Kiang, I, 36.
Sikkim, II, 13.
Si-lin, I, 129.
Silla, I, 35, 244, 250.
Simla, II, 13.
Simon, I, 156.
Simpson (Lenox), II, 172.
Sinclair, I, 228.
Singapour, I, 152 ; II, 107,136.
Sin-Kia Houei, I, 167.
Si-ngan fou, I, 93.
Sin-louo, I, 244.
Sino-allemand (traité), II, 197, 203 et suiv.
Sino-soviétique (traité), II, 197, 198.
Sin Yong-yi, II, 32.
Sin-min tsong, II, 34.
Sistan, I, 85.
Siuan-t'ong, II, 54, 124.
Siu Tche-tchang, II, 138, et suiv., 158.
Sladen (E.-B. major), I, 174.
Société de Corée, II, 5.
Société des Grands Couteaux, I, 259 ; II, 47.
Société de la Paix, II, 109.
Société de la Triade, I, 291 ; II, 39.
Sociétés secrètes, I, 294.
Soga, I, 232.
Sogdiane, I, 25, 87.
Sonde (îles de la), I, 95, 98.
Song, I, 33, 36, 37.
Song-Kiao-jen, II, 83, 84.
Song-Koy, I, 193, 197, 203.
Son-tây, I, 209.
Souei, I, 31, 33.
Souen Pao-Ki, II, 163, 189 et suiv., 205.
Souen Yi-sien, II, 38.
Souen-wen, II, 38.
Sougiyama, I, 303.
Soungari, I, 31, 138, II, 9.
Sou-po, II, 36.
Sou-tcheou, I, 69, 144, 151, 256.
Sou-Wan pao, II, 101.
Soviet, II, 193 et suiv.

Sseu (çakas), I, 25.
Sseu-ma Ts'ien, I, 27.
Stavropol, II, 14.
Slenz, I, 260.
Straits Settlements, I, 152.
Strogonov (Gregori), I, 103.
Sulko Tenno, I, 34, 232.
Suitlana, I, 139.
Sun-Fo, II, 226.
Sun Yat-sen, I, 5, 270 ; II, 37 et suiv., 68, 132 et suiv., 150 et suiv., 186, 207 et suiv., 221, 223, 226, 236.
Swatow, I, 146.
Synode Général, II, 180.
Syr-Daria, I, 26, 40, 86.

T

Taft, II, 16.
Taiko-sama, I, 236.
T'ai-p'ing, I, 84, 142, 291.
Taira, I, 234.
Tai-wan, I, 130.
Ta-Kong-hou pao, II, 101.
Ta-Kou, I, 129, 131, 134, 300 ; II, 4.
Tali, I, 174.
Ta-lien-wan, I, 253, 262, 266 ; II, 2, 22.
Tamerlan, I, 94.
Tam-souei, I, 130.
Tang Chao-yi, II, 65, 69, 114, 116, 140, 141, 150, 160.
Tang Yi, II, 226.
Tang Ki-yao, II, 150.
Tangoutes, I, 14.
Tan Sseu-t'ong, I, 282, 284.
Tan Yen-kai, II, 191, 221.
Tao, I, 72.
Tao-che, I, 73.
Taoismc, I, 72.
Taoiste, I, 93.
Tao-Kouang, I, 41, 119, 131, 160, 163.
Tarbagatai, I, 179.
Tardou, I, 32.
Tarim, I, 17, 25, 87.
Taschkent, I, 179.
Tatars, I, 39.
Ta-tao Houei, I, 291.
Ta-t'ong, I, 27 ; II, 10.
Ta-ts'in, I, 87, 88.
Tavoy, I, 173.
Tây-son, I, 190.
Tch'a-Ha-eurl, II, 184.
Tchalkars, I, 15.
Tchang-Cha, II, 148.
Tchang-hiun, II, 113, 119, 122, 131, 133.
Tchang-k'ien, I, 25.
Tchang Kouang-tsao, I, 156.
Tchang-ngan, I, 28, 34.
Tchang Po-lie, II, 161.

Tchang Tche-tong, I, 271, 278, 300 ; II, 32, 34, 44, 47.
Tchang Tsao-tcheng, II, 162 et suiv., 191 et suiv.
Tchang Tso-lin, II, 135, 136, 140, 148 et suiv., 198, 202, 225, 226 et suiv.
Tchang-ye, I, 32.
Tchang Yuan-pei, II, 164.
Tchan Ki, II, 207.
Tchao Chou-k'iao, I, 295.
Tchao Eurl-sen, II, 226.
Tchao Heng-ti, II, 194.
Tchao-sien, I, 244.
Tchao-tcheou, I, 130.
Tchao Yi, II, 219.
Tche-fou, I, 177.
Tche-li, I, 151, 292 ; II, 5.
Tchemulpo, I, 249.
Tcheng, I, 59.
Tcheng-kiang, I, 124.
Tchen Kion-ming, II, 149, 159 et suiv.
Tcheng-tcheou, I, 96.
Tchen Lan-pin, I, 168.
Tcheou, I, 47, 59.
Tcheou-chan, I, 121.
Tcheou Tseu-Tcheu, II, 156, 158 et suiv.
Tche Sie-yuan, II, 210.
Tche Wei (Club), II, 143, 147.
Tchita, II, 198 et suiv.
Tchö-kiang, I, 20, 95, 255 ; II, 112.
Tchö-li (parti), II, 137.
Tchö-sen, I, 244.
Tch'ong-heou, I, 156, 161, 181.
Tchong-king, I, 228, 255.
Tchong-kouo Je-pao, II, 42, 46.
Tchong-yi-yuan, II, 137.
Tchoung-kouo pao, II, 55.
Tchoung-Si-Yuan, II, 137.
Tchouang-lie, I, 96.
Tch'ouan pien, II, 184.
Tch'ouen (prince), I, 170, 209.
Tchougoutchak, I, 179.
Tchou Ki-kien, II, 110.
Temoudjin, I, 37.
Tenasserirn, I, 173.
Teng-tcheou, I, 130.
Terre des Dix-huit Provinces, I, 7, 25, 29, 36 ; II, 133.
Terres Jaunes, I, 8, 9.
Thais, I, 35.
That-Khé, I, 212.
Thibau, I, 202.
Thieu-tri, I, 190, 195.
Thinai, I, 88.
Thin-nai, I, 192.
Thomassin (M. et Mme) I, 156.
Tibet, I, 13 ; II, 13, 64, 77, 133, 178 et suiv. 181.
Tibétains, I, 12, 14.
T'ien-chan, I, 16, 179.
T'ien-chan Nan-lou, I, 17, 181.

T'ien-chan Pei-lou, I, 17, 181.
T'ien-tsin, I, 101, 129, 151, 211, 246 ; II, 135.
Timkovski, I, 108.
Timour le Boiteux, I, 94.
T'ing-hai, I, 124.
Tista, II, 13.
Tobolsk, I, 103.
Togan Timour, I, 93.
Togo (amiral), II, 20.
Tokimasa (Hojo), I, 235.
Tokugawa, I, 236.
Tokyo, I, 242, II, 14.
Tongouses-Mandchous, I, 16.
Tong Fou-siang, I, 280, 283.
Tonkin, I, 32, 189, 190.
Tong-mong Houei, II, 59.
T'ong-tche, I, 106, 156, 164, 170, 288.
Tong-tcheou, 228.
Tong-ting, I, 29.
Touan-fang, II, 32, 34, 44, 57.
Touan Ki-jouei, II, 107, 116 et suiv., 144, 131 et suiv., 147 et suiv., 186, 209, 213, 225, 227, 236.
Tourane, I, 190.
Tourfan, I, 26, 34.
Touron, I, 190.
Tou-sseu-Wei, I, 167.
Tozama, I, 257.
Transbaïkalie, II. 2, 14 ; II, 98.
Tricou, I, 208.
Trois Royaumes (roman des), I, 29.
Tsaidam, I, 32 ; II, 15.
Tsai-feng (prince Tchoun), I, 302 ; II, 32.
Ts'ai-kiun, II, 34.
Tsai-ngo, II, 50.
Tsai-tchen, II, 32, 34, 44.
Tsai-tien (prince Tch'ouen), II, 54.
Tsai-tso (duc), II, 36.
Tsai-yi (prince Touan), I, 288, 295, 299.
Tsan Tcheng-vuan, II, 91, 210.
Tsao-Kouen, II, 137, 138, 143, 148 et suiv., 205 et suiv., 226.
Ts'eng Ki-tseu (marquis), I, 189, 198.
Ts'eng Kouo-fan, I, 166, 189.
Ts'eu-hi, I, 65, 148, 170, 226, 280 ; II, 44, 54.
Ts'eu-ngan, I, 170.
Tsen Tchen-souan, II, 249.
Tsin, I, 170.
Ts'in, I, 24, 29, 48.
Ts'i-nan fou, II, 100.
Ts'in Che Houang-ti, I, 24, 45.
Ts'ing, I, 40, 292.
Ts'ing-hai (Kou-kou Nor), II, 180.
Ts'ing-tao, I, 203 ; II, 96, 144 et suiv.
Ts'ing-yi pao, II, 34.
Tsong-li ya-men, I, 146, 165.
Tso Ts'ong-t'ang, I, 181, 186, 188.
Ts'ouan-tcheou, I, 93.

Tsseu Tcheng Yuan, II, 360.
Tsushima, I, 16 ; II, 11, 20.
Tu-duc, I, 195, 206.
Turkestan, I, 179 ; II, 67, 79, 83.
Turkestan chinois, I, 41.
Tyr, I, 86.
Tyrtov (amiral), I, 255, 262.

U

Ungern Sternberg (baron), II, 198.
Union des Etudiants de Pékin, II, 183.
Union jurée, II, 59, 63, 75, 79.
Union Nationale, II, 5, 7.

V

Variag, II, 19.
Vasco de Gama, I, 94.
Vatican, I, 22i.
Verbiest (Ferdinand), I, 111.
Verkne-Udinsk, II, 198.
Versailles, I, 190, 246.
Victoria (baie de), I, 139.
Victorieuse (la), I, 254.
Viguier, I, 228.
Visdelou (Claude de), I, 111.
Vissière, II, 184.
Vitim, I, 104.
Vladislavitch, I, 106.
Vladivostok, I, 139, II, 20.

W

Wade, I, 172, 174, 178.
Weber, II, 6.
Wahlstadt, I, 37.
Wai-wou Pou, II, 1.
Waldersee (feld-maréchal de), I, 301.
Wali-khan, I, 180.
Wang, I, 295.
Wang (Dr), II, 162, 201 et suiv.
Wang Chang-yuan, II, 151, 152.
Wang Cheng pin, II, 194 et suiv.
Wang Che-tchen, II, 226.
Wang hia, I, 125.
Wang Ko-ming, II, 182, 189 et suiv., 212.
Wang-mang, I, 67.
Wang Ngan-che, I, 66.
Wang Ta-sie, II, 162.
Wang-tchao, II, 32.
WangTche-tch'ouen, II, 35.
Wang Tche-tseng, II, 135.
Wang Tchong-houei, II, 160 et suiv.
Wang Yi-fang, II, 138.
Wang Ti-lien, II, 161.
Ward (Frederick), I, 143.
Ward (général), I, 132.
Washington chinois, II, 419.
Washington (Conférence de), II, 206, 239, 75.

Washington (traité de), II, 230.
Wedel (John, I, 99).
Wei, I, 28
Wei-hai Wei, I, 253, 264 ; II, 188.
Wei-Tch'ang-houei, I, 142.
Wellington Kou (Dr), II, 145, 172 et suiv., 202, 212.
Wen-siang, 165.
Wen-tchang, I, 276.
Whampoa, I, 125, 160.
Wieger (Père), I, 30, 79, 107, 110.
Wiju, II, 6, 8.
Williams (Wells), I, 102.
Wilson, II, 143.
Wœber, II, 6.
Wong Sin-ts'ouen, I, 271.
Wong T'ong-ho, I, 268, 271.
Wou, I, 26, 47, 49, 64, 214.
Wou-hou, I, 228.
Wou K'i-mai, I, 37.
Wou Ling-kou, II, 118.
Wou Pei-fou, II, 136, 138, 148 et suiv., 202 et suiv.
Wou Sang-kouei, I, 12.
Wou-soun, I, 25.
Wou-soung, I, 228, 255, II, 210.
Wou-tch'ang, II, 59, 64.
Wou-ti, I, 25.
Wou Ting-fang, II, 118, 121, 136, 150.
Wou Tsing-lien, II, 161, 188 et suiv.

X

Xieng-mai, I, 174.

Y

Ya-chan, I, 251.
Yakoub (Mahomed), I, 180.
Ya-lou, I, 253, II, 6, 10.
Yamagushi, I, 300.
Yamato, I, 34, 281.
Yandabou, I, 173.
Yangi-Hissar, I, 180.
Yang Kouang-sien, I, 110.
Yang-tcheou, I, 151 ; II, 135.
Yang Tchou-kan, II, 219.
Yang-tseu Kiang, I, 8, 228, 261, 290 ; II, 5.
Yang-tsoun, I, 300.
Yarkand, I, 17, 180.
Yarmouk, I, 89.
Ya-tcheou, II, 136, 152.
Yatong, II, 35.
Yaxartes, I, 26, 35, 86.
Yedo, I, 260.
Yeh, I, 173.
Yemishi, I, 231.
Yen (Dr), II, 159 et suiv., 172, 182, 188 et suiv., 196, 206 et suiv., 212.
Yezdegerd III, I, 34, 89.
Yi-ho K'iuen, I, 291.
Yi-Kouang (prince K'ing), I, 267.

Yin-tchang, II, 60.
Yi-tchang, I, 10, 255.
Yoffe, II, 199 et suiv.
Yogatcharya, I, 74.
Yokohama, I, 251.
Yong-am-pho, II, 6, 8, 9.
Yong-t'ai, I, 285.
Yoritomo, I, 234.
Young, I, 221.
Younghusband (sir Francis), II, 17.
Yourine, II, 199.
Yuan, I, 38, 60.
Yuan Che-k'ai, I, 281 ; II, 34, 40, 51, 54, 60 sq., 132, 137, 198, 226.
Yue-Che (grands), I, 25.
Yu-h'ien, I, 292.
Yu-lou, I, 288.
Yun-nan, I, 26, 35, 173, 191, 222 ; II, 112, 131, 133, 141.
Yuryaku, I, 232.

Z

Zayton, I, 93, 94.
Zeïa, I, 104.
Zelandia, I, 98.
Zereng, I, 35.
Zi-ka Wei, I, 167.

@